MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

ET

ARCHIVES DES ARTS

DE BELGIQUE.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

ET

ARCHIVES DES ARTS

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Professeur-Bibliothécaire à l'Université;
C. P. SERRURE, Professeur d'histoire à l'Université;
A. VAN LOKEREN, Avocat, Échevin de la ville;
P. C. VAN DER MEERSCH, Avocat et Archiviste de la Flandre orientale;
et PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, Membre de la Commission des monuments:

A GAND.

Année 1850.

Gand,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,
Rue des Peignes, 6.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Baré de Comogne (le Vte), archéologue, à Huy.
R. C. Bakhuizen van den Brink, à Amsterdam.
J. Borgnet, archiviste de la province de, et à Namur.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
C. De Broe, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
D. De Haerne, membre de la Chambre des Représ., à Courtrai.
Mgn De Ring, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, consul belge, à Londres.
A. Dubois, avocat, à Gand.
Florian Frocheur, attaché à la Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.
V. Gaillard, avocat, à Gand.
Gyselynck, à St-Genois (Flandre occidentale).
F. Hachez, à Mons.
H. Helbig, bibliographe, à Liége.
Isid. Hye, agrégé à l'Université de Gand.
Ed. Joly, avocat, à Renaix.
J. Ketele, archiviste honoraire de la ville d'Audenarde.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit de Rosen, à Liége.
M. L. Polain, archiviste de la province de, et à Liége.
Alex. Pinchart, second commis aux Archiv. du royaume, à Brux.
Henry Raepsaet, avocat, à Audenarde.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
A. Schaepkens, à Bruxelles.
A. Schayes, cons. du Musée d'antiq., d'armur. et d'artill., à Brux.
Désiré Toilliez, ingénieur, à Jemmapes.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
D. J. Van der Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Tübingue.
M. Wolters, ingénieur en chef de la Flandre Orientale, à Gand.

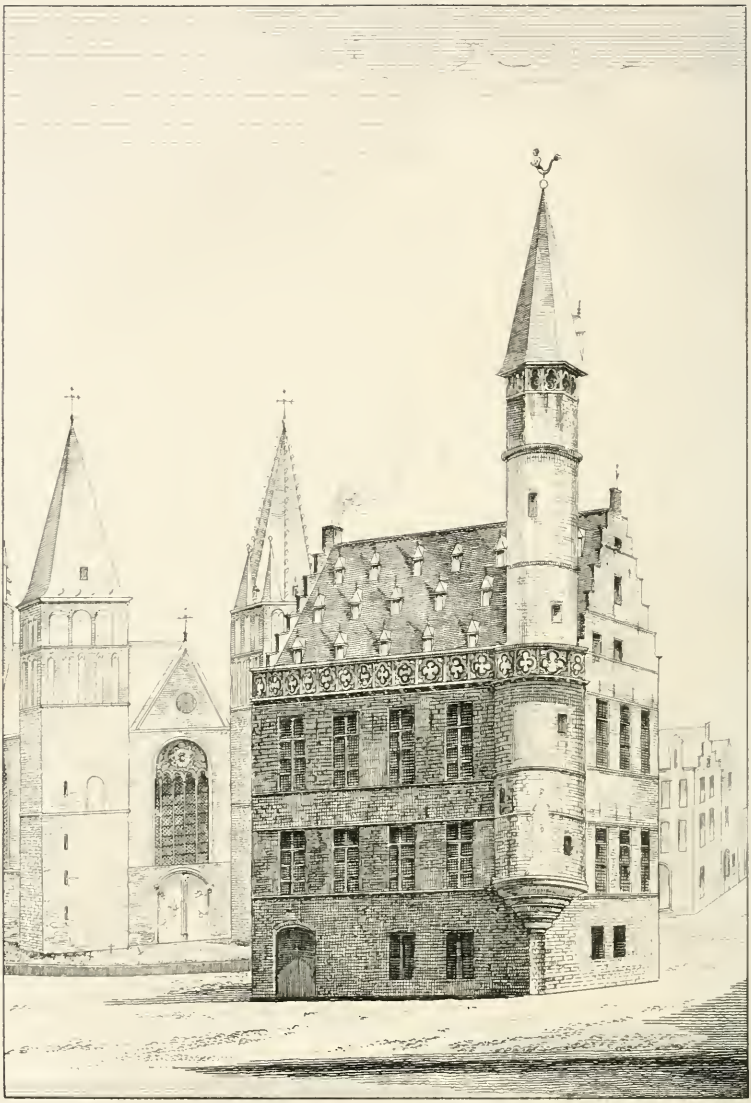

Joyeuse Entrée

DE

L'EMPEREUR MAXIMILIEN I A GAND, EN 1508.

—

(DESCRIPTION D'UN LIVRE PERDU).

Rien ne demeure, tout s'use, tout s'éteint.
MASSILLON.

I.

Chez toutes les nations, les grandes et imposantes solennités publiques laissent dans les esprits un souvenir impérissable de l'acte important qu'elles sont appelées à perpétuer. C'est à l'aide du prestige que ces spectacles pompeux exercent toujours sur l'imagination des peuples, que l'on parvient à graver dans leur mémoire les événements les plus saillants de leurs annales. Ainsi, de tous les temps nous avons vu qu'une bataille gagnée, une ville rendue, un traité de paix conclu ou un avénement au trône, ont été célébrés par des fêtes brillantes dont le souvenir a parfois traversé les siècles.

Dans quelques pays et notamment dans les Pays-Bas, on tenait à conserver religieusement ces souvenirs nationaux, et pour mieux les garantir contre les ravages du temps, on les rappela sur des médailles commémoratives que l'on rencontre aujourd'hui dans les principaux cabinets de l'Europe.

Au XVI^e^ siècle, les premiers graveurs des Pays-Bas

exercèrent leur burin à reproduire dans toute leur vérité, les scènes de réjouissances publiques qui eurent lieu à l'occasion de l'inauguration des princes, tandis que les écrivains les plus célèbres en donnèrent la description en vers ou en prose dans des ouvrages imprimés avec tout le luxe typographique de cette époque. Parmi les documents de ce genre que l'on possède encore, on cite comme le plus ancien, l'Entrée triomphale de l'archiduc Charles à Bruges en 1515; il est intitulé : *La triumphante et solemnelle entrée faicte sur le nouvel et joyeux advénement de trèshault, trèspuissant et trèsexcellent prince monsieur Charles, prince des Hespaignes, archiduc d'Austrice, duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc. en la ville de Bruges l'an* 1515 *le* 18e *jour d'apvril apres Pasques, rédigée en escript par maistre Remy du Puys, son trèshumble indiciaire et historiographe.* Gilles de Courmont (Paris, 1515). — Ce livre contient trente-neuf feuillets, la plupart enrichis de planches en bois. Après cet ouvrage, véritable curiosité bibliographique qui manque dans les plus riches bibliothèques des Pays-Bas (1), vient un autre livre aussi rare quoique postérieur en date; il est rédigé en flamand et a pour titre : *Declaratie vander triumphe bewezen den hooghe gheboren prince van Spaengnien, Philps, des keisers Chaerles van Oostenryk zone, binnen der stad van Ghendt in Vlaender, den xiii july anno M. D. XLIX.* Ghend, Cornelius Manilius, 1549.

Pendant le XVIe siècle, plusieurs opuscules du même genre furent encore édités, et parmi ceux-ci nous citerons : *De beschryvinghe van het ghene dat vertoocht wierdt ter incomste vanden prince van Orangien binnen der stede van Ghendt den* 29 *decembris* 1577, *van nieuws ver-*

(1) *Bibliotheca Hulthemiana,* n° 27574.

meerdert ende verbetert (1). Ghendt, weduwe van Pieter De Clerck, 1577. — Cette entrée du prince d'Orange à Gand, décrite en vers flamands par Luc de Heere, peintre et poëte gantois, est de la plus grande rareté; on en connaît à peine quelques exemplaires (2).

Plus tard les Etats-généraux ayant déclaré Philippe II déchu de ses droits, offrirent la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou, frère unique du roi de France, Henri III. Ce prince avide de régner, accepta toutes les conditions que les États lui imposèrent. Le 17 février 1582, il fut solennellement reconnu duc de Brabant, et le 19 juillet de la même année, il fit son entrée à Bruges comme comte de Flandre. Les fêtes qui eurent lieu à cette occasion, ont été décrites dans un ouvrage in-4°, imprimé à Bruges chez Thomas Moerman, portant ce titre : *De heerlicke incomste van onzen ghenadighen Land-Vorst, myn Heere Françoys van Franckryk, des Conings eenich broeder, Hertoch van Brabant, Gelder, Anjou, Alencon, etc. Grave van Vlaenderen, Hollandt, Zeelandt, etc. in zyn vermaerde stadt van Brugge, den xxvii dach july anno M. D. LXXXII.* Cette pièce devenue fort rare, obtint, il y a quelques années, les honneurs d'une réimpression accompagnée de documents inédits et de notes dues au savant et laborieux abbé Carton, président de la Société d'Émulation de Bruges. Cette seconde édition n'a été tirée qu'à vingt-trois exemplaires.

Les fêtes de Bruges étant terminées, le duc d'Anjou s'achemina vers Gand, principale ville de la Flandre, où il arriva le 20 août 1582, accompagné du prince d'Orange

(1) Ces derniers mots prouveraient qu'il a existé une édition antérieure à celle-ci.

(2) Catalogue de la Bibliothèque du comte d'Hane de Steenhuyse, n° 2144.

et d'une suite aussi brillante que nombreuse. Les solennités inaugurales qui eurent lieu dans cette grande cité, furent magnifiques; aussi, le souvenir en a-t-il été conservé dans un opuscule imprimé à Gand, chez Cornelius De Rekenare. Cet écrit est intitulé : *De eerlicke incomste van onzen ghenadighen ende gheduchten heere Francoys van Vranckerycke; in syne vermaerde Hooftstad van Ghendt, den* 20 *augusti* 1582. — Une description française de cette somptueuse réception parut en même temps (1). Les États de Flandre, conjointement avec le Magistrat de la ville, firent en outre frapper des médailles commémoratives d'or et d'argent, rappelant l'inauguration du nouveau comte de Flandre (2).

Tous ces ouvrages, écrits dans le style naïf de l'époque qui les vit naître, respirent l'enthousiasme que les événements dont ils rappellent le souvenir, inspirèrent à leurs auteurs. Aujourd'hui ces documents et notamment ceux dont nous venons de parler, sont devenus d'une rareté extraordinaire. Quant à leur importance historique, elle ne peut être révoquée en doute, car il est incontestable que ces ouvrages acquièrent une valeur d'autant plus grande qu'ils appartiennent à une époque plus éloignée de nous.

(1) Cette description, intitulée : l'*Entrée magnifique de Monseigneur Francoys, filz de France, frère unique de Roy, par la grace de Dieu Duc de Lothier, de Brabant, d'Anjou, d'Alençon, etc. Comte de Flandres, etc. faicte en sa metropolitaine et fameuse ville de Gand le XX d'Aoust, anno* 1582, fut réimprimée à Gand en 1841, chez Annoot-Braeckman, avec un épilogue de Mr Auguste Voisin. Cette édition ne fut tirée qu'à cinquante exemplaires numérotés à la presse.

(2) Betaelt Coenraet De Bock de somme van XVI liv. XIII sc. IV gr., voor tprepareren ende maecken van zeker Medaelye voor den hertoghe van Anjou, jeghens de compste van zyn Excie, conforme der convensie ende accorde metten zelven De Bock daer af ghemaect by myne heeren den Hoochbailliu ende Scepenen deser stede, naer tverclaers vander ordonnantien. — *Comptes de la ville de Gand,* 1581. — Van Loon, *Hist. mét. des XVII provinces.*

Nous avons dit plus haut que l'Entrée triomphale de Charles d'Autriche à Bruges, en 1515, était considérée comme la pièce la plus ancienne qui ait été publiée. En examinant attentivement les comptes de la ville de Gand, nous avons pu nous convaincre qu'il a été publié en 1508, par conséquent sept ans plus tôt, une autre Entrée triomphale non moins intéressante : celle de l'empereur Maximilien accompagné de son petit-fils l'archiduc Charles et de sa fille Marguerite d'Autriche à Gand, le 23 février 1508. En effet, voici ce que nous trouvons dans les comptes de cette année. « Item betaelt Jacop Van Zeveren V gouden » Philips guldenen, die hem by den ghemeenen College van » Scepenen gheordonneirt zyn te ontfane, om dat hy heeft » in Retorycke doen stellen alle de solempniteyten, ghe- » nouchten ende tryumphen van vierene ter incomste van » der K. Majesteyt, ende daer af ghedaen maken tot » III^c boucken in prenten, comt naer tverclaers vander » ordonnantie vanden vierden in wedemaent... xx sc. x d. » gro. » — Si nous ouvrons ensuite le registre des échevins de la Keure et des Parchons, reposant également aux archives communales de Gand, nous trouverons à l'année 1508 : « In dit jeghenwoordich Scependom van Meester Phelips de » Grutere etc. zo dede de Roomsche keyser Maximiliaen zyne » intree binnen deser stede, metgaders hertoghe Kaerle onse » gheduchten heere ende vrauwe Mergriete van Oosten- » rycken, douagiere van Savoeyen. Ende waren zeer excel- » lentelic met grooter triumphen ende blyscepe ontfanghen. » Ende was ten zelver tyde ghehauden up de vryendach » maerct een Tornoy mortel dat scone was met scerpen » glaiven, XXII persoonen tegen XXII. Ende daer was een cos- » telic banckct ghegheven up scepenen-huus. Welk Intreye » ghestelt es ghewcest in prenten. »

D'après ce que nous venons de voir, il est certain que l'entrée triomphale que fit l'empereur Maximilien I à Gand

en 1508, a été décrite en vers flamands (*in Retorycke*), et que ce travail pour lequel l'auteur a reçu la somme de cinq florins d'or (*V gouden Philips guldenen*), a été tiré à trois cents exemplaires (*III^c boucken in prenten*).

Qui fut donc l'auteur ou l'imprimeur de cet opuscule? On l'ignore, mais ce ne fut certainement pas Jacques Van Zeveren, comme le dit M^r Ph. Blommaert dans son histoire de la chambre de Rhétorique, *la Fontaine* (1), attendu que le paragraphe que nous avons reproduit plus haut et que ce savant invoque également, dit : Om dat hy in Retorycke heeft *doen stellen,* au lieu de in Retorycke *gestelt heeft,* qu'il y aurait, si Jacques Van Zeveren en avait été l'auteur ou l'imprimeur. D'ailleurs, ce Jacques Van Zeveren était à cette époque échevin de la Keure (2), et en cette qualité, ses collègues le chargèrent de traiter de la rédaction et de l'impression de cet ouvrage, dont l'exécution fut sans doute confiée à un typographe étranger.

Toutes les recherches que nous avons faites pour découvrir un exemplaire de cet opuscule ayant été infructueuses, nous croyons que l'édition entière peut être considérée comme perdue. Cependant nous tâcherons autant que possible de remplir la lacune laissée par la perte de ce curieux écrit, en donnant d'après des renseignements tirés des comptes de la ville de Gand, sources inépuisables de tant de richesses historiques encore inconnues, la description succincte des fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'entrée de l'empereur Maximilien I et de l'archiduc Charles dans la capitale de la Flandre. Quelques mots sur la situation des affaires dans les Pays-Bas à cette époque, seront nécessaires avant d'entrer en matière.

(1) De plegtigheden, die alsdan te Gent plaets hadden, werden, op last der schepenen, door Jacob Van Zeveren in vers beschreven en op drie honderd exemplaren gedrukt. Ph Blommaert, *Geschiedenis der Rhetorykkamer: de Fonteine, te Gent,* bl. 35. Gent, 1847.

(2) Ph de l'Espinoy, *Antiquitez et noblesse de Flandres,* p. 798.

II.

A peine Philippe-le-Beau avait-il rendu le dernier soupir à Burgos, le 24 septembre 1506, au milieu des somptueuses solennités de son inauguration, comme roi d'Aragon et de Castille, que le duc de Gueldre, profitant de la mort inopinée du prince belge, rompit la trêve qu'il avait conclue l'année précédente et entra dans les Pays-Bas à la tête d'une nombreuse armée, composée en partie de troupes que le roi de France Louis XII lui avait envoyées, sous la conduite du seigneur de la Marche. Le duc envahit d'abord la Campine et la Hesbaye, qu'il met à feu et à sang. La ville de Turnhout entièrement saccagée, devient la proie des flammes. Tirlemont et plusieurs autres places subissent le même sort; mais Diest ose résister à l'impétuosité du vainqueur et le force à la retraite. Puis le Gueldrois court s'enfermer dans Ruremonde avec un immense butin. De cette place il menace la capitale du Brabant et pousse ses excursions audacieuses jusqu'au cœur de cette province, semant partout sur son passage la désolation la plus complète. Dans une situation aussi critique, les États s'assemblèrent à Louvain pour délibérer sur le meilleur parti à prendre, et ils résolurent d'inviter l'Empereur, à qui la tutelle du jeune archiduc Charles était confiée, à se rendre dans les Pays-Bas pour mettre un terme aux souffrances causées par une guerre dont il était difficile de prévoir l'issue. Guillaume de Croy, seigneur de Chièvre, surnommé *le Sage,* et Jean Van Houthem, chancelier de Brabant, deux hommes jouissant d'un grand crédit auprès du monarque, furent désignés pour lui exposer les motifs pour lesquels sa présence était devenue indispensable dans les Pays-Bas. Ils partirent aussitôt pour l'Allemagne, où ils reçurent de Maximilien l'accueil le plus bienveillant, ainsi que la promesse de satis-

faire à la demande des États, dès que les affaires survenues entre lui et la république de Venise, lui permettraient d'entreprendre le voyage.

Peu de temps après la réception des députés belges, l'Empereur arriva à Bruxelles, où il s'occupa activement du sort du Brabant et de celui des autres provinces. Pendant qu'il séjournait à Bruxelles, les Gantois lui envoyèrent une députation pour le prier de se rendre dans leur ville avec sa fille Marguerite d'Autriche, qui venait d'être nommée gouvernante des Pays-Bas, et son petit-fils Charles, que Gand avait vu naître. Cette députation, composée de Philippe de Gruutere, premier échevin de la Keure, de Jean Wouters, pensionnaire de Gand, et de Liévin Borluut, échevin des Parchons, partit le 31 janvier 1508 pour Bruxelles et revint à Gand le 6 février suivant, avec l'assurance que vers la fin du même mois l'Empereur se rendrait en Flandre (1).

Le vendredi, 23 février de l'an 1508, Gand avait revêtu ses habits de fête. La plupart de ses rues et notamment celles conduisant à la porte de Termonde (d'Anvers), étaient décorées de banderolles et d'étoffes de diverses couleurs qu'une brise légère agitait sans cesse, tandis que sur les édifices publics et sur les *steenen* (2), flottaient des dra-

(1) Item betaelt edelen ende weerden Philips de Gruntere, Voorscepene vander Kuere, meester Jan Wouters, Pensionnaris ende Lievin Borluut, Scepene van Ghedeele, over tvoiaige by hemlieden ghedaen te Bruecelle by der K. M. omme an hem te verzoeckene ende hem te biddene, dat hem zoude believen met mynder vrauwen van Savoyen, ende met onsen ghedochten heere ende prince, den graef Kaerle, te comene binnen zynder stede van Ghendt. Daer inne zy vachierden zeven dâghen vertreckende den laetsten van Lauwe ende wederkeerende den vien Sporcle. De voornoemde Voorscepene ende Pensionnaris, te vi sc. gro. daeclis, ende Lievin Borluut, te v sc. gr. Comt naer tverclaers vanden III cedullen. V liv. xix sc. — *Comptes de la ville,* 1508 ad 1509.

(2) A Gand, comme dans la plupart des villes au moyen-âge, les

peaux aux armes de l'Empire et de la Flandre. Deux magnifiques arcs de triomphe, sur lesquels des musiciens devaient se placer pour y faire entendre des accords guerriers, avaient été construits : l'un près du pont du *Graven-steen* et l'autre à un endroit que les comptes de la ville ne désignent point (1).

Tous ces préparatifs auxquels on travaillait avec une joyeuse activité, annonçaient que l'empereur Maximilien et l'archiduc Charles étaient attendus dans leur bonne ville de Gand. Selon l'antique usage, on envoya une députation à leur rencontre. Elle était composée de Philippe de Gruutere, premier échevin de la Keure, de Gerard van der Oyen, premier échevin des Parchons, de Jean Damman et Josse de Vechtere, échevins de la Keure, de Claude Goetghebuer et Liévin Borluut, échevins des Parchons, et de Jean Wouters, pensionnaire de Gand (2).

Quoique nous ne puissions indiquer tout le personnel

maisons étaient construites en bois. Celles que de riches et puissants bourgeois faisaient élever étaient en pierre et de plus d'apparence que les autres ; de là le nom de *steenen* (pierres) donné à ces édifices.

(1) Item betaelt Jan ende Lievin Van Hulze, Gillis Van Hasselt ende andere drie luerlieder medeghesellen trompetters, van dat zy vuyt laste van Scepenen ghespeelt hebben by de pourte ghemaeckt by sGraven-brugge, ter blyder Incomste vander K. M. Elcken van hemlieden II sc. gr. Comt naer tverclaers vander cedullen vanden IIen in maerte, XII sc. gro. — *Comptes de la ville.*

(2) Item betaelt den voornomden Philips de Gruutere, Voorscepene vander Kuere, Gheeraerdt vander Oyen, Voorscepene van Ghedeele, Jan Damman ende Joos de Vechtere, Scepenen vander Keure, Glaude Goetghebuer, Lievin Borluut, Scepenen van Ghedeele, ende meester Jan Wouters, Pensionnaris vander Keure, van dat zy reden op den wech van Denremonde omme aldaer der K. M. ende den graef Kaerle onsen prince te doene de behoorlicke reverentie, als zy binnen deser stede quamen den XXIIIen Sporele XVc VIII. Comt elck van eenen daghe, de voornomde twee Voorscepenen ende Pensionnaris, elck V sc. gro. ende dander elck IV sc. gr. Comt naer tverclaers vanden cedullen tsamen XXXI sc. gr. — *Idem.*

de cette ambassade, nous croyons cependant pouvoir affirmer qu'elle fut brillante et que d'après l'ancienne coutume, la noblesse et les principaux bourgeois de la ville se firent un devoir d'accompagner leurs magistrats dans ce voyage. Cette belle et nombreuse escorte, entièrement composée de cavaliers, se réunit de grand matin devant l'hôtel de ville, puis elle se mit en marche. Elle traversa plusieurs rues déjà animées par une population avide des plaisirs que promettait la journée, et elle sortit par la porte de Termonde pour aller le plus loin possible à la rencontre du souverain.

La chronique ne nous apprend pas à quelle heure les augustes personnages firent leur entrée dans la capitale de la Flandre, mais il est certain que ce fut vers le soir, peut-être entre cinq et six heures.

Cependant l'homme qui veillait au haut du Beffroi, venait de signaler le retour de l'escorte qui s'avançait lentement et en bon ordre, mais plus nombreuse et plus belle qu'à son départ. Quelques instants après la tête du cortége franchit la porte de Termonde et *Roëlant* le fameux bourdon de la commune mêlant sa voix puissante aux détonations de l'artillerie, informa la ville entière que l'Empereur venait d'entrer dans ses murs.

Qui nous apprendra de quelle manière était formé ce cortége pour lequel la grande cité flamande avait déployé tout le luxe dont elle était capable? Qui nous indiquera l'itinéraire qu'il suivit lorsqu'il entra par la porte de Termonde pour s'arrêter sans doute après avoir passé sous l'arc de triomphe du *Graven-steen,* au palais de *ten Walle* ou *Princen-hof,* où naquit l'archiduc Charles? Le LIVRE PERDU dont nous avons parlé dans le premier chapitre pouvait seul résoudre ces intéressantes questions de détail.

A défaut de ce document contemporain, cherchons dans les comptes de la ville et dans d'autres manuscrits, les ren-

seignements qui nous manquent. Nous y trouverons, que les quatre chambres de Rhétorique contribuèrent largement à embellir la fête.

En effet, lors des *Joyeuses Entrées* ces sociétés lyriques et littéraires se chargeaient ordinairement de représenter des mystères ou allégories rappelant quelquefois l'avénement du prince, sur des théâtres construits pour la cérémonie et qui servaient en quelque sorte de stations où le cortége s'arrêtait, pour assister aux *esbattemens* ou pour admirer les *figures* (1).

Ces théâtres étaient quelquefois divisés en deux ou trois étages, selon les sujets qu'on voulait y représenter et ressemblaient parfaitement à ces grands tableaux à panneaux, dont les peintres de l'École flamande ornèrent nos églises au XV^e^ siècle.

Quatre théâtres avaient donc été dressés sur le passage du cortége. Le premier était destiné à la société de la Fontaine, comme la plus ancienne, car son premier acte de reconnaissance légale lui fut accordé en 1448, par le duc Philippe-le-Bon, de funeste mémoire. Le second était réservé à la société de Sainte-Agnès, dite de *Boômlooze-mande,* dont l'origine est presqu'aussi ancienne. Le troisième et le quatrième étaient destinés aux sociétés de Maria t'eeren et de Sainte-Barbe, dont l'existence date de la fin du XV^e^ siècle (2).

(1) Vele stellagien of theaters werden gesticht, waerop figuren en zinnebeelden vertoond werden, welke de vreugdegevoelens der ingezetenen bekend maekten; latynsche spreuken op het theater of op de rollen, welke de beelden in hand hielden, gaven de uitlegging van de soms historische, soms zinnebeeldige voorstellingen. Deze stellagien waren meest op het einde der wegen geplaetst. Ph. Blommaert, *Geschiedenis der Rhetorykkamer : de Fonteine,* bl. 20.

(2) Item betaelt Jan de Mets als Deken vanden ghulde van Marien theeren, ter causen vander figuere die zy toochden ter blyder incomste

Ces sociétés qui durent leur origine aux troubadours flamands du moyen-âge, appelés *Gezellen,* qui parcouraient le pays en faisant entendre des chants de guerre ou d'amour, étaient en quelque sorte l'âme de toutes les solennités publiques. En 1493, Philippe-le-Bon voulant donner à toutes les chambres flamandes une impulsion uniforme, érigea à Malines une chambre souveraine. Peu de temps après cette institution fut transférée à Gand, où elle perdit bientôt toute sa prépondérance, et l'on considère l'entrée du prince d'Orange à Gand en 1577, si bien décrite par le baron de S^{t}-Genois dans le VII^{e} chapitre du roman d'*Hembyse,* comme la dernière fois qu'elle donna signe de vie (1); ce fut son chant du cygne.

Dans ce cortége où tous les degrés de l'échelle sociale étaient représentés, depuis le puissant abbé de S^{t}-Pierre jusqu'au modeste tisserand délégué par sa corporation, figuraient aussi les anciennes confréries de S^{t}-Michel, de S^{t}-George, de S^{t}-Sébastien et de S^{t}-Antoine, avec leurs blasons, leurs enseignes et leurs armes. Puis arrivaient sous leurs bannières respectives, ces fameuses corporations gantoises qui cueillirent jadis dans les plaines de Courtrai de si glorieux lauriers. Mais à l'époque qui nous

vander K. M. naer tverclaers vander cedullen vanden xxix^{en} in meye, xxxix sc. ii d. gro.

Item betaelt Bauwin Van Hulze over tgheselscip van sente Angneeten of bommeloose mande, van ghelycken naer tverclaers vander cedullen ten zelven daghe, xxiiii sc. ix d. gro.

Item betaelt Fransois Hemelin over tgheselscip van sente Barbelen, van dat zy insghelycx toochden ende stelden figueren ter voornomder blyder incomste. Comt naer tverclaers vander ordonnantie van Scepenen, xxxi sc. i d. gro.

Item betaelt meester Jacop Van Zandweghe als Prince vanden Fonteynen, van ghelycken, naer tverclaers vander ordonnantie, xxxiii sc. gro. — *Comptes de la ville.*

(1) Snellaert, *Histoire de la littérature flamande.*

occupe, ces fières phalanges d'ouvriers flamands n'avaient plus que l'ombre de leur puissance d'autrefois. Les luttes héroïques qu'elles avaient soutenues contre les redoutables ducs de Bourgogne, avaient enfin épuisé leurs forces et leur énergie; et de leur brillant passé si rempli de hauts faits, il restait à peine un souvenir qui s'évanouit comme un songe au milieu de l'éclat trompeur des spectacles et des fêtes!

Dix mille fantassins armés de piques et vêtus de justaucorps rouges, ayant un *palster* ou bâton ferré brodé sur la poitrine et le dos, suivaient les corporations. Après ces imposantes forces, arrivaient sur de légers coursiers, deux mille Stradiotes ou Albanais à la tunique moitié rouge et moitié bleue. La farouche ardeur dont ces cavaliers mercenaires donnaient constamment des preuves dans les combats, était devenue proverbiale et entourait leur nom d'un prestige de terreur que leur conduite ne justifiait que trop souvent. Ils étaient suivis par de nombreux chevaliers bardés de fer, au milieu desquels apparaissait l'Empereur et l'Archiduc, montés sur de beaux destriers richement harnachés. Les deux souverains avaient endossé une armure étincelante, merveilleusement ciselée, mais au lieu d'un casque surmonté de longs panaches flottants, ils avaient la tête couverte d'un feutre blanc (1). Autour d'eux on voyait

(1) Item in dit voornomde jaer, den xxiii (*sic*) in Sporkle, up eenen vrydach savonts, dede te Ghent zyn incomste de Keyser Maximilianus, die in dese landen niet gheweest en hadde sachtent zyne vertreckene doe vrauw Marye deser werlt overleden was, ende met hem quam de jonghe prinche, grave Kaerle, Philips zoone, beede int harnach ende hadden elc upt hooft eenen witten hoet. Ende met den Keysere quam de Palsgrave vanden Ryn, die langhe tyt teghens den Keyser ghehoorlocht hadde, ende vrauwe Margriete sKeysers dochtere. Ende daer quaemen mede tien duusent voetknetten elc met eender spyse vyf [dicke], ende waeren alle ghecleet met roede rocxkens, ende daer up ghehorduert eenen palstere up den boeseme ende up den rugghe. Ende daer

Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, un comte Palatin du Rhin et le prince de Saxe. Ils étaient escortés par les hauts dignitaires de l'État, parmi lesquels se trouvait Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandre, et par la noblesse flamande et allemande. La marche était fermée par des personnages d'un rang secondaire, tels que le maréchal, le maître d'hôtel, les écuyers, les hérauts d'armes, les huissiers de la chambre, les chefs des archers et des hallebardiers, etc. Puis venaient les serviteurs d'une catégorie encore inférieure, ceux-ci composaient en quelque sorte la domesticité de la maison du prince, tels étaient : le sommelier de la panneterie, les boutilliers, les ménétriers ou musiciens, les messagers à pied et à cheval, les porteurs de litières, le chef de l'écurie et des palefreniers, les conducteurs des voitures, le patissier (*oblybackere*), les tapissiers et plusieurs autres encore qu'il est inutile d'énumérer (1). La plupart de ces per-

naer volchden twee duusent perden ghewaepent. Daer waeren der inne die ghecleet waeren met half roede ende half blauwe kerels, ghenaempt struedihoten, met lichten perden, scinende of zy daer mede vlooghen. — Cet extrait est tiré d'un manuscrit très important pour l'histoire de Gand, intitulé : *Bouck van memorien der stadt Gendt* (fol. 253), appartenant aux archives provinciales de la Flandre orientale. Ce manuscrit a souvent été consulté par le chevalier Diericx. Si nous ne nous trompons pas, ce curieux document sera publié bientôt par les soins de Mr P. Van der Meersch, archiviste de la province.

(1) Item betaelt diverschen officiers vander voornomde K. M. onsen harden gheduchten Heere ende van mynder Vrauwe de Douagiere van Savoyen, ter voornomder blyder incomste, te wetene : den speellieden ende menestriers vander K. M. IX sc. III d. gro. — Item den huissiers darmes vander camere ons gheduchs Heeren, boven haerlieder ordinaire Kerssavondt, VIII sc. gro. — Item den wagheneers van mynen gheduchten Heere ende van mynder Vrauwe, IV sc. VIII d. gro. — Item den waghenare vanden Keysere, II sc. gro. — Item de archiers myns gheduchs Heeren, XII sc. VI d. gro. — Item den sommelier de la panneterie ons gheduchs Heeren, VI sc. gro. — Item den oblybackere ons gheduchs Heeren, II sc. gro. — Item den poortier ons gheduchs Heeren,

sonnages portaient un costume aux couleurs de leur maître, ou pour parler le langage du temps, à la *parure* ou *livrée* du prince.

Le jour que Maximilien et l'archiduc firent leur *Joyeuse Entrée* à Gand, une belle illumination éclairait la ville entière et notamment le quartier que le cortége devait parcourir. Dans ce temps là il arrivait souvent, principalement en hiver, que ces entrées avaient lieu à la lueur de flambeaux que portaient les personnes faisant partie du cortége et de torches fixées sur des pieux, ornés de banderolles aux couleurs du prince. Les maisons elles-mêmes gracieusement drapées d'étoffes de soie et de laine, chargées d'écussons et de devises, étaient éclairées par de nombreuses lumières et par des lanternes de papier, sur lesquelles étaient peints des sujets analogues à la circonstance.

Cette illumination devait être éblouissante, car nous savons que le Magistrat de Gand fit illuminer la marche du cortége par 1,872 torches (1). Si nous ajoutons à ce nom-

II sc. VIII d. gro. — Item den XII messagiers te peerde metgaders III sc. gro., voor haer ordinare niewejaer IX sc. VIII d. gro. — Item den tappyssiers ons gheduchs Heeren, VI sc. VIII d. gro. — Item den dienaers vander littiere ons gheduchs Heeren, II sc. gro. — Item den maerschalck, III sc. gr. — Item den palfernier met zynen ghesellen vanden stalle, VI sc. VIII d. gro. — Item den lacquayen van mynder Vrauwen van Savoyen, III sc. gro. — Item den huissiers vander camere van mynder voornomde Vrauwe, III sc. gro. — Item den allebardiers vander K. M. XVI sc. VIII d. gro. — Item den tapissiers ende fouriers vander K. M. tsamen XXX sc. gro. ende den heraulten vander voornomder K. M. ende van onsen ghedughten Heere tsamen II liv. IV sc. VIII d. gro. Ende dit al vuyt jonsten ende ter voornomder blyder incomste vander K. M. ende den hertoghe Kaerle zynen neve, bedraghende al tsamen, naer tverclaers der ordonnantien van Scepenen vanden XXVIII^en in maerte XV^c VIII, voor Paesschen. VIII liv. XIII sc. VI d. gro. — *Comptes de la ville.*

(1) Item betaelt Ancellemus De Cop ende Jan Drabbe, tynnenpotghieters, de somme van IV liv. I sc. gro., te wetene III liv. XV sc. gro., over tmaken van CLVI douzynen kersplatteelen by hemlieden ghelevert

bre les milliers de flambeaux et de lanternes employés par les habitants, nous pourrons aisément nous faire une idee de l'effet magique que ces flots de lumière devaient produire sur le cortége déjà si brillant par lui-même et sur la foule compacte et joyeuse qui l'entourait de tous côtés. Cette foule qui encombrait les rues et les places publiques et qui joignait ses chants et ses cris d'allégresse au bruit de la mousqueterie et des fanfares, était composée en grande partie de gens du peuple et offrait par la variété et nous dirons même par l'élégance des costumes, un aspect à la fois ravissant et pittoresque. En effet, à cette époque où les arts brillèrent d'un si vif éclat et donnèrent naissance à tant de chefs-d'œuvre divers; où le style sévère des sombres et froides demeures féodales avait disparu pour faire place à une architecture plus riante, ornée de gracieuses moulures, d'arabesques et de dentelles de pierre; à cette époque enfin où le luxe, fruit d'une civilisation en progrès, avait envahi toutes les classes de la société, le costume avait nécessairement suivi l'impulsion générale. Les draps les plus fins, les velours et la soie n'étaient plus exclusivement portés par la noblesse et les riches bourgeois flamands, les gens du peuple eux-mêmes avaient adopté depuis longtemps ces étoffes dispendieuses. Les habitudes de luxe allèrent si loin, que l'archiduc Charles parvenu à l'empire, fut obligé d'y mettre un frein en proclamant une loi somptuaire.

A chaque grande solennité nationale comme celle qui nous occupe, il était d'usage de renouveler aux frais de la

ten incomste vander K. M. ende dander VI sc. gro. voor tverlies van XVI platteelen vander zelver leveringhe. Comt naer tverclaers vander ordonnantie den XIIIen aprillis XVc IX, naer Paesschen. — Item den cost ghedaen van XVI stelen an de bierpannen ende acht langhe scachten om de tortsen te ontstekene, ter blyder incomste vander K. M. De stelen te III gro. ende de scachten te IV gro. tsuck. — *Comptes de la ville.*

commune, non-seulement la garde-robe des magistrats qui recevaient à cette occasion une toge neuve en damas noir, à larges lignes jaunes perpendiculaires (1), mais encore celle des employés subalternes. Et, dans un but d'économie fort louable sans doute, les anciennes toges des échevins servaient à confectionner l'habillement des employés (2). Cet usage s'étendait parfois jusqu'à la suite du souverain. Ainsi, nous trouvons dans les comptes de la ville, que lors de l'entrée de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles à Gand, la commune fit présent aux bouffons de ces deux princes, d'un costume complet, d'une forme bizarre, en damas rouge, blanc et jaune (3).

(1) Le mot flamand *Strypt*, dont il est souvent question dans les comptes de la ville, lorsqu'on veut désigner la toge des échevins, signifie une étoffe rayée. — « *Strypt-kleed, vestis discolor lineis variegata.* » Doe dede men hem strypte cleder an. » Kiliani, *Dict. Teutonico-latinum.*

(2) Item verclaren de voornomde ontfanghers dat zy by ordonnantie van Scepenen ghegheven hebben den hofmeesters van onsen gheduchten Heere, XXXII scepenen strypten omme te cleedene tbureel vanden zelven hofmeesters, welcke strypten der stede toebehoorden. Dus hier niet.

Item insghelycx den hofmeesters mynder vrauwe de Douaigiere van Savoyen, XXXII scepenen strypten, omme te cleedene tbureel van haren hofmeesters. Dus niet.

Item hebben oock ghegheven by ordonnantie als vooren, de drie messagiers deser stede thulpen eenen abyte by elck van hemlieden ghemaect vander parure van onsen harde gheduchten Heere, ter blyder incompste vander K. M. ende erdshertoghe Kaerle, onsen erfvachtige Prince ende Heere, XLVI oude blauwe scepenen strypten, der stede toebehoorende. Dus hier niet. — *Comptes de la ville.*

(3) Item betaelt van VI ellen drie vierendeel ende een half, laken van damast wit ende root, te VII sc. VIII d. gro. ende van IX ellen root damast te VII sc. gro., daer af metsgaders XXXVI scepenen strypten der stede toebehoorende, ghemaect waren twee habyten die by deser stede ghegheven waren Conraet gheck vander K. M. ende tjonghe geesken van onsen harde gheduchten Heere ende Prince hertoghe Kaerle. Comt al tsamen dat die ghecost hebben, midsgaders thien ellen ghelu voorlaken, ende den fantschoene, naer tverclaers vander cedullen vanden voornomden XIIIen in april. VII liv. XV sc. VIII d. gro. — *Comptes de la ville.*

Maintenant que nous avons jeté un coup-d'œil sur le magnifique cortége qui conduisait l'empereur Maximilien, le prince Charles et Marguerite d'Autriche au palais de *ten Walle,* au milieu des acclamations enthousiastes d'un peuple joyeux, et que nous avons vu l'une des plus belles illuminations qu'il soit possible de se figurer, nous allons assister également aux autres réjouissances qui eurent lieu pendant le séjour de la famille impériale dans la capitale de la Flandre.

III.

Deux jours après la solennité dont nous venons de parler, c'est-à-dire pendant la matinée du 25 février 1508, Maximilien se rendit avec tout l'appareil de la puissance au Marché du Vendredi, où il jura solennellement en qualité de mainbour et tuteur du jeune comte de Flandre, de maintenir et de respecter les priviléges du pays (1). Puis il se rendit à l'*Hoog-Huys,* vaste bâtiment situé sur le même marché, mais dont il n'existe plus de vestiges aujourd'hui, pour y recevoir le serment de fidélité que les quatre Membres de Flandre et le Magistrat de Gand devaient lui prêter à leur tour.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur cette imposante cérémonie, décrite dans les ouvrages spéciaux traitant des *Joyeuses Entrées* et dans les relations inaugurales dont nous avons reproduit les titres au commencement de cette notice. D'ailleurs, les sources où nous puisons nos renseignements, ne faisant pas mention du cérémonial qui eut lieu dans cette circonstance, nous croyons qu'il vaut mieux passer cette partie des fêtes de 1508 sous silence, pour nous

(1) Item tsondachs dede de Keyser heet als voocht ende momboer naer de costume. *Bouck van memorien der stadt Gendt,* fol. 255.

occuper du fameux tournoi à outrance qui se donna le même jour au Marché du Vendredi.

Au moyen-âge tout gentilhomme qui n'était pas destiné dès le berceau à entrer dans les ordres, devait suivre, au moins pendant quelque temps, la carrière des armes. De là naquit cet esprit guerrier qui distingua la noblesse à cette époque. Ces idées belliqueuses prirent tellement racine, que même pendant la paix, alors qu'on n'avait pas d'ennemis à combattre, on cherchait à entretenir cette ardeur guerrière par des *Tournois* et des *pas d'Armes* où le sang venait quelquefois rougir le sable de la lice. Ces barbares spectacles auxquels un peuple entier aimait à assister, étaient appelés : *Tournois à outrance*, par opposition aux *Tournois à plaisance* où l'on se mesurait à armes *courtoises* ou *émoussées;* tandis que dans les premiers on combattait *à fer esmoulu et à espées tranchans et poignans, avec des brancs d'acier bien aiguisez,* comme nous l'apprennent les vieux romans de chevalerie.

Anciennement les tournois à plaisance étaient qualifiés de *nobles assemblées ou pardons d'armes;* ils étaient publiés dans toutes les provinces par des rois et des hérauts d'armes, qui se rendaient quelquefois jusque dans les cours des souverains étrangers.

Il y avait différentes manières de proclamer ces joutes chevaleresques. En France, en Allemagne, en Flandre, en Brabant et dans plusieurs autres pays, on avait généralement adopté, quoiqu'il y eût des exceptions à cet égard, la manière suivante. Le prince ou seigneur banneret, car il fallait qu'il eût au moins cette qualité, qui désirait donner, ou pour nous servir du terme technique, qui désirait *frapper* un tournoi en la présence des dames et damoiselles, se constituait *Appelant* et faisait remettre par l'entremise du roi d'armes de sa contrée, au seigneur qu'il voulait combattre en champ-clos, une épée rabattue et émoussée. Si

rien n'empêchait ce seigneur d'accepter le gage qui lui était présenté par le roi d'armes assisté de ses *tenants* et de ses *poursuivants*, il devenait *Défendant* et était tenu de se rendre au jour fixé dans le lieu qu'on avait choisi pour le tournoi. Les juges du camp étaient au nombre de quatre, tous élus par l'Appelant, mais celui-ci était tenu d'en choisir deux appartenant au pays du Défendant. Aussitôt que les juges avaient accepté la noble mission qui leur était offerte, le roi d'armes accompagné des hérauts se rendait dans les différentes localités où l'on voulait faire proclamer le tournoi et sur son ordre un des hérauts criait par trois fois (*par trois grandes alenées et par trois reposées*) : « Or oez ! or oez ! or oez ! » Puis il ajoutait : « On fait à sçavoir à tous » Princes, Seigneurs, Barons, Chevaliers et Ecuyers de la » Marche de France, de la Marche de Champagne, de la » Marche de Flandres, etc., et à tous autres de quelsconques » Marches qu'ils soient de ce royaulme et de tous autres » royaulmes chrestiens, s'ils ne sont bannis, ou ennemis du » roy nostre sire, à qui Dieu doint bonne vie ; que tel de ce » mois en tel lieu, de telle place sera un grandesime Par- » don d'armes : et très noble Tournoy, frappé de masses » de mesure et espées rabatues en harnois propres pour ce » faire, en tymbres, cottes d'armes et houssures de chevaulx, » armoyées des armes des nobles Tournoyeurs, ainsi que de » toute ancienneté est de coustume. Duquel Tournoy sont » chiefs très hault et très puissant Princes et mes tres re- » doubtez seigneurs le ..... pour Appellant et le ..... pour » Deffendant. » Suivent les conditions imposées par les juges, mais que nous ne pouvons reproduire ici à cause de leur étendue (1).

Après la proclamation du tournoi, le roi d'armes devait

(1) Marc de Wlson, sieur de Colombiere. *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse.*

crier à son tour par trois fois : *il dit vrai le noble héraut!* Après cela ils se retiraient et laissaient par écrit les articles du Pardon d'armes qu'ils venaient de publier (1).

« Dans ces Tournois et combats à *Plaisance*, » dit le sieur de la Colombiere, « il estoit absolument deffendu de » frapper personne de la pointe de l'espée, mais seulement » du plat ou du taillant qui estoit rabattu et émoussé et ce » seulement de la ceinture en haut, le bas estant deffendu : » ces choses se faisant plustost par forme d'exercice hon- » neste et sans danger, que par aucune malice ou van- » geance qu'on peut prendre d'aucun en ces occasions, y » ayant un Chevalier d'honneur nommé par les Dames, le- » quel avoit soin d'empescher que personne des combattans » ne fust mal-traité et trop rudement battu par les autres ; » estant ordonné que lorsque ledit Chevalier d'honneur tou- » cheroit quelqu'un avec l'escharpe ou le couvre-chef que » les Dames auroient attaché au bout de sa lance ; alors les » autres combattants estoient obligez de luy laisser prendre » haleine, et de cette sorte rarement y arrivoit-il aucun » mal-encontre. »

Ainsi, lorsque le chevalier d'honneur abaissait le couvre-chef de Plaisance sur l'un des combattants, celui-ci devait aussitôt cesser de frapper son adversaire, car dès ce moment les dames le prenaient sous leur protection immédiate, c'est pourquoi on appelait cet emblême de paix, la *Merci des dames.*

Les tournois se donnaient ordinairement à l'extérieur des villes situées dans le voisinage des forêts; toutefois, cette condition n'était pas absolument requise, car nous pourrions citer un grand nombre de tournois qui eurent lieu au sein des villes sur de vastes places publiques. On y construisait la *lice,* qui avait la figure d'un parallélogramme

(1) Marc de Wlson de la Colombiere.

formé par deux rangées de barrières en bois, faites de piquets ou *pals* équarris, fortement fichés en terre et liés entre eux par deux épaisses traverses horizontales, dont l'une était placée à hauteur du genou et l'autre, qui lui était parallèle, à hauteur du menton. Ces barrières servaient de clôture au champ, qui était couvert de sable pour empêcher les chevaux de tomber. A l'une des extrémités on voyait de hautes et belles estrades en forme de tribunes, garnies de tentures de velours ou de soie et pavoisées de bannières et de banderoles aux couleurs de l'Appelant et du Défendant. Ces estrades réservées aux dames s'étendaient sur toute la longueur de la lice, sauf qu'elles étaient séparées au centre par la tribune des juges, armoriée aux armes des seigneurs qui devaient l'occuper. En face de cette tribune, du côté opposé, s'élevait le *Perron* ou colonne haute d'environ dix toises, où on appendait des écussons d'or, d'argent et d'autres émaux. Ces écussons désignaient les différentes armes dont il était permis de faire usage ou quelquefois la manière de combattre; dans ce cas, l'écusson d'or signifiait le combat à pied et l'écusson d'argent le combat à cheval. Près du Perron, se tenait le roi d'armes, entouré des hérauts et des poursuivants; et chaque jouteur ou tournoieur, comme on les nommait en vieux langage, après avoir touché de la main l'un des écussons attachés au perron, devait remettre au roi d'armes ses armoiries, en déclinant son nom et ses titres. Cependant il y eut des exceptions à cette règle, car plus d'une fois on vit entrer en lice des chevaliers inconnus, qui conservèrent l'incognito même après avoir obtenu le prix réservé au vainqueur.

La lice avait deux entrées opposées, pratiquées dans les deux autres côtés du parrallélogramme, l'une pour l'Appelant et l'autre pour le Défendant qui y entraient en même temps, chacun avec sa compagnie. Dans l'intervalle établi

entre les barrières, on apercevait les clairons et les trompettes à cheval, attendant les ordres des juges ou du roi d'armes, pour donner les signaux. Cet intervalle était également occupé par des hommes armés chargés de contenir la foule qui se pressait autour de la lice.

Le jour même du tournoi, dès les onze heures du matin, les hérauts d'armes parcouraient la ville. Ils s'arrêtaient dans tous les quartiers habités par les tournoieurs, très reconnaissables aux blasons et aux bannières qui ornaient les maisons. Puis d'une voix forte ils faisaient entendre ce cri : *Lassez, lassez heaulmes, lassez heaulmes et yssez hors bannières pour convoyer la bannière du chef* (1). A ce cri chacun s'empresse de monter à cheval pour rejoindre l'Appelant ou le Défendant, sous la bannière duquel il doit se ranger. A midi tous sont à leur poste pour remplir encore quelques formalités en usage, et à une heure, les juges donnent le signal de la joute. A l'instant les cordes qui séparent les deux troupes, tombent sous les coups de la hache, les clairons retentissent et mêlent leur bruyants accords aux cris de guerre des combattants, qui s'entrechoquent et s'attaquent avec la même ardeur que s'il s'agissait de combattre un ennemi véritable.

Les tournois à outrance se donnaient à peu près de la même manière. Les dispositions du champ-clos étaient les mêmes, ainsi que les formalités à remplir. Les festins, les bals, les mascarades, en un mot toutes les réjouissances qui précédaient le tournoi à plaisance, avaient également lieu pour le tournoi à outrance; la différence consistait dans le dénouement. Si le premier se terminait d'une manière brillante et joyeuse, sans que l'on eût à déplorer la perte de l'un des combattants, le second laissait toujours une impression pénible, car le sang y avait coulé comme sur un

(1) Marc de Wlson de la Colombiere.

champ de bataille et souvent la mort y avait frappé plus d'un valeureux chevalier, dont le bras aurait pu servir à la défense d'une plus noble cause. Aussi, plusieurs papes défendirent-ils les tournois à outrance, sous des peines sévères; mais cette mesure étant restée sans effet, le concile de Latran qui eut lieu en 1179, sous le pontificat d'Alexandre III, en prit une nouvelle, et par son vingtième article, il refusa la sépulture en terre sainte à tous ceux qui succomberaient dans ces combats détestables, où l'homme risquait témérairement sa vie dans le seul but de l'arracher à autrui. Un des derniers actes du pape Clément V fut de lancer en 1313, l'excommunication contre les provocateurs de ces spectacles inhumains, que les souverains mêmes furent obligés d'interdire dans leurs états. « Tous ces » tournois à outrance et combats à fer esmoulu, dit le sieur » de la Colombiere, ont esté souvent deffendus et souvent » permis par nos rois : mais les plus sages d'iceux ont taschè » de les abolir par leurs ordonnances, et deffendre surtout » qu'ils ne se fissent sans leur permission. »

A présent que nous avons parlé des tournois en général, nous allons revenir à notre sujet et dire quelques mots de celui qui eut lieu à Gand le 25 février 1508, et qui fut peut-être le dernier combat à outrance que les annales de la chevalerie puissent mentionner.

Pendant la matinée du dimanche, l'empereur Maximilien s'était donc rendu au Marché du Vendredi, où il avait accompli l'acte important de la prestation du serment. Quelques heures après, les trompettes et les clairons annoncèrent le commencement du fameux tournoi mortel (*een Tornoy mortel dat scone was met scerpen glaiven, XXII persoonen teghen XXII,* comme il est dit dans le premier chapitre page 5). Toutes les formalités usitées en pareille circonstance avaient été observées, c'est-à-dire que

la proclamation avait été faite dans les formes prescrites (1).

Au milieu du marché on avait construit la lice, telle que nous l'avons décrite, avec ses tribunes pavoisées et sa double rangée de barrières, sauf le perron dont on n'avait nul besoin lorsque le combat avait lieu à armes égales contre un nombre égal de jouteurs. Quatre cent soixante charrettes de sable avaient été jetées dans la carrière où vingt-deux chevaliers flamands devaient lutter à outrance avec la lance, l'épée, la hache et la masse d'armes, contre vingt deux chevaliers allemands qui accompagnaient le comte Palatin et le prince de Saxe (2).

(1) Item betaelt edelen ende weerden Guillaume de Sent Michiel, ter causen vanden costen by hem ghedaen int steeckspel by hem beroupen binner deser stede, in lanchen ende anderssins, naer tverclaers van eenen pappiere by hem overghegheven, ende der ordonnantie van Scepenen vanden zevensten in maerte XV^{c} VIII, de somme van XI liv. XIX sc. VIII d gro.

Item betaelt Edelen ende Weerden Wauter van Eedvelde, hoofmeestere van edelen ende moghenden Heere mynen heere van Fiennes, de somme van C guldenen te XX st. tsick, ter cause van ghelycker somme die dese stede toegheleyt ende ghegheven heeft eenen ghenaemt Boucheron als steckere ende beronpere vanden steeckspele by hem binnen deser stede beroupen, als de voornomde K. M. hier binnen deser stede was, ende dat thulpen den cost die hy ter causen van dien supporteren moeste, welcke somme by den voornomden heere van Fiennes denzelven betaelt gheweest heeft, dus hier naer tverclaers vanden cedullen den XIII^{en} in april IX, naer Paesschen, de somme van XVI liv. XIII sc. IV d. gro.

Item betaelt Jan Van Melle van dat hy vuyt laste van Scepenen ten daghe vanden tournoyspele up de Vrindachmaeret, ghecondicht heeft tghuent dies de herraulten van hem begheerden ghecondicht thebbene, comt naer tverclaers vander cedullen vanden XIII^{en} in april, II sc. gro. — *Comptes de la ville.*

(2) Item betaelt Lievin Beyins ter causen van IIII^{c} LX kerren zavels by Scepenen ghedaen halen vuyt zynen putte te Galghenberghe om verhuerbuert te werden int parck vanden Tournoy ter Vrindachmaeret, comt naer tverclaers vanden cedullen vanden voornomden XIII^{en} in april, XX sc. gro. — *Idem.*

Ende tsachternoens was up de Vrydach maert eenen Tornocy be-

Il serait difficile de se former une idée exacte de l'aspect animé que présentait la vaste place devant servir de théâtre au spectacle émouvant qui se préparait. L'antique Marché du Vendredi, si célèbre dans les fastes de la Flandre, où tant de terribles drames s'étaient déroulés, était complétement encombré par la foule qui se ruait contre les barrières du champ-clos, comme les vagues d'une mer agitée se roulent contre les rochers inaccessibles qui les arrêtent. Les maisons à pignons de bois qui encadraient la place, étaient envahies jusque sur les toits par des spectateurs avides d'émotions, car le sang allait couler dans la lice comme il coula autrefois dans les arènes de Rome, lorsque les gladiateurs se disputaient les barbares applaudissements du peuple.

Mais l'heure de la joute approche. Les chevaliers flamands sont en lice, rangés en bataille devant les chevaliers allemands, tous en harnois de guerre, le heaume en tête, la visière baissée et armés de toutes pièces. Ils attendent avec impatience le signal du combat, car ils brûlent de donner des preuves de force, d'adresse et de courage. Tout à coup ce signal se fait entendre, les trompettes sonnent et aussitôt les deux troupes fondent l'une sur l'autre avec une impétuosité incroyable. La mêlée devient extrême et augmente encore à mesure que les combattants s'échauffent et s'animent. Le cliquetis des armes qui s'émoussent ou se brisent sur les armures, se mêle aux cris des jouteurs et aux exclamations des spectateurs, car dans cette lutte à outrance, l'honneur national de chacun est en jeu. Toutefois il est impossible de prévoir auquel des deux partis restera la victoire; tous les deux se conduisent vaillamment. L'Empereur, le

ropen XX (*sic.*) Duutschen jeghens XX (*sic.*) Vlaeminghen, dat zeer lustich om zien was, daer Bauwin Borlunt een vanden Vlaeminghen, groote heere behaelde. — *Bouck van memorien der stadt Ghendt,* fol. 255.

comte Palatin et le prince de Saxe sont à cheval dans la lice et veillent à ce que tout se passe avec loyauté et selon les règles établies. Cependant la lutte continue acharnée et sanglante, mais elle n'est plus égale. Un chevalier flamand d'une haute stature porte des coups tellement rudes à ses adversaires, que la victoire ne peut rester longtemps douteuse. Aussi, tous les yeux se fixent-ils sur lui. A son blazon armorié *d'azur à trois cerfs passants d'or,* écartelé des armes de d'Ailly de Formelles, qui sont de *gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits, et à la bordure engrélée d'or,* on reconnaît Baudouin Borluut, seigneur de Schoonberghe. Déjà il a fait mordre la poussière à deux chevaliers allemands, mais un troisième voulant sans doute venger la mort de ses compagnons d'armes, l'attaque avec tant d'intrépidité que les jours du Flamand semblent en péril; heureusement il sait éviter avec adresse les coups de son antagoniste. Pendant quelques instants l'avantage se balance entre eux; lorsque Borluut brandissant sa formidable hache d'armes sur la tête de l'Allemand, lui en assène un coup si terrible et si bien calculé, qu'il le fait rouler à ses pieds baigné dans son sang. Aussitôt un cri de victoire se fait entendre de toute part. Les Flamands triomphent et Borluut reçoit le prix destiné au vainqueur. Puis, selon l'ancien usage, il tient la lice ouverte pendant quatre jours contre tout venant (1). Les prouesses du chevalier gantois excitèrent l'admiration du jeune archiduc Charles, qui se l'attacha; et lorsque ce prince arriva plus tard à l'empire,

(1) Item de Keysere, de palsgrave vanden Ryn ende de hertoghe van Sassen waeren selve in persone inde baene, omme daer af de zorghe te draeghene. Ende daer bleven inde rede twee oft drye duutschen heeren doot ende van ghelycken de perden. Ende daer naer wasser beroupen een steecspeel dat drye oft vier daeghen ghedneerde, daer Banwin Borluut de baene hilt teghen eleken die quam. *Bouck van memorien der stadt Gendt,* fol. 255.

il promut le seigneur de Schoonberghe, qu'il avait pris en véritable affection, au grade de capitaine lieutenant-général, commandant les troupes allemandes en Espagne. Mortellement blessé au siége de Fontarabie, il fut transporté à Saint-Sebastien, où il expira en 1524.

IV.

L'Empereur résida à Gand pendant environ quinze jours, qu'il passa en réjouissances publiques et en festins (1). Le Magistrat lui donna deux splendides banquets : l'un à l'hôtel de ville et l'autre au *Collatie-zolder,* antique bâtiment isolé de même que l'église de S^t^-Jacques, sur l'immense Marché du Vendredi. Anciennement cet édifice, si célèbre dans les annales de Gand, existait tel que le représente la gravure placée en tête de cet opuscule; mais, depuis l'année 1508, il est tombé insensiblement dans l'état de dégradation où nous le voyons aujourd'hui. Il n'y a pas encore un demi-siècle que la partie supérieure de l'élégante tourelle qui s'élève à l'un de ses angles, a disparu pour faire place à un toit conique destiné à garantir cette partie du monument contre les injures de l'air. Une grâcieuse galerie à feuille de trèfle, entièrement sculptée à jour et dont il existe encore des vestiges, régnait au-dessus de la corniche de la façade principale et entourait la tourelle jusque contre la façade latérale du bâtiment. C'était à cette galerie circulaire, appelée *den lynwaed-ring,* que l'on attachait pour

(1) Item betaelt den zelven (Jan Bauwins) voor zyn occupatie ende moeyte van XIIII daghen tyts dat hy ten bevele van Scepenen gheoccupeirt gheweest heeft metten fourriers vander K. M. ende onsen harde gheduchten Heere etc., int fourieren ende logieren van huerlieder volcke, naer tverclaers vander cedullen vanden XIII^en^ in wedemaent. III sc. VI d. gro. — *Comptes de la ville.*

y être exposées au blâme public, les pièces de toile jugées défectueuses par les experts (1).

Quant à la cloche servant à annoncer l'ouverture du marché aux toiles, elle date de l'an 1511 et porte l'inscription suivante :

MARIA EST NOMEN MEUM ET GEORGIUS WAGHENEUS ME FECIT ANNO DNI XV^{c} XI.

Au-dessous de ces mots on remarque un joli dessin en relief à moitié effacé par le temps, représentant l'*Adoration des Mages,* dans un encadrement gothique. De l'autre côté de la cloche on distingue un lion *rampant,* couronné de la couronne impériale.

A l'intérieur, un escalier de pierre en spirale, pratiqué dans la tourelle, conduit au premier étage, qui consistait autrefois en une vaste salle à plancher, ornée d'une large cheminée à manteau. Cette pièce recevait le jour de deux côtés par sept fenêtres carrées longues, divisées par une croix de pierre; et dans leurs profondes embrâsures, deux personnes pouvaient facilement s'asseoir face à face sur des siéges en maçonnerie qui y étaient ménagés. Le gitage du plafond reposait sur cinq longues poutres, appuyées sur des consoles à moulures. Les extrémités ou *allonges* de ces poutres, étaient sculptées et représentaient, à en juger d'après l'image de S^{t}-Pierre qui subsiste encore, les figures de dix saints, placées dans des niches gothiques du meilleur goût. Le même escalier con-

(1) Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* tome II, page 139.

duit au second étage, consistant également en une pièce de même grandeur que celle dont nous venons de parler, et dans les combles où l'on admire encore la belle et solide charpente qui soutient la toiture de l'édifice.

C'était dans la salle du premier étage que se réunissaient en *collace* (1) les chefs des corporations et les principaux bourgeois de la ville, pour délibérer sur les affaires de la commune; délibérations souvent tumultueuses, dont les annales de la Flandre ont conservé de sanglants souvenirs. Ce fut aussi dans cette salle qu'eut lieu le banquet offert par le Magistrat à la famille impériale. Les murs nus et blanchis à la chaux, étaient cachés sous de riches et épaisses tentures de diverses couleurs, sur lesquelles brillaient les armes de l'Empire, de Flandre et de Gand. D'ingénieuses devises et des chronogrammes de toute espèce, en langues flamande, française et latine, dûs sans doute à la plume de quelque docte rhétoricien, se mêlaient grâcieusement à l'ornementation générale. Il serait inutile de chercher à donner une description détaillée de ce splendide festin, qui, de même que toutes les autres solennités, dut être magnifique. Toutefois les comptes de la ville nous apprennent que les vaisselles d'argent et d'étain appartenant à la commune, y figurèrent sur des dressoirs; que deux boutilliers versaient constamment le vin du Rhin et le vin de

(1) La Collace était d'abord composée des Échevins qui avaient été en fonction les deux années précédentes, auxquels on ajoutait 42 nobles ou bourgeois des plus notables, savoir : six de chacune des sept paroisses de la ville au choix du Grand-Bailli, et des Échevins de l'année courante. Chaque Collace ou assemblée n'était représentative que pour une seule session, et l'on ne pouvait pas la lever avant qu'on n'y fut parvenu à un résultat affirmatif ou négatif. Comme on ne renouvelait plus de nos jours le collége des Échevins tous les ans, la Collace ne consistait en dernier lieu que dans 42 bourgeois nobles ou des plus notables, nommés en flamand *edele ende notabele.* Diericx, *Mém. sur la ville de Gand,* t. I, p. 75.

Beaune; et que pendant le repas des musiciens ou ménétriers jouèrent de leurs instruments, musique peu harmonieuse, dont les trompettes et les clairons faisaient en grande partie les frais (1).

(1) Item betaelt Lievin Griele ende Augustin Bauwins over haerlieder dienst ende moeyte, van dat zy gheweest hebben bottelliers int bancket by deser stede ghegheven der K. M. ende onsen harde ghedughten Heere. Comt naer tverclaers vander cedullen vanden XIX^en^ in maerte. III sc. IV d. gro.

Item betaelt Justaes vanden Bogaerde ende Wauter Blienburghe, serganten vander Kuere, over huerlieder moeyte ende zuerghe van twee daghen ende eender nacht die zy gheoccupeert gheweest hadden int vergaderen ende bewaren vanden zelvere ghestelt up tritsoor int voornomde bancket, elcken van hemlieden II sc. VI d. gro. Comt naer tverclaers vanden cedullen vanden XIII^en^ in april. V sc. gro.

Item betaelt ter cause vanden banequette by deser stede ghegheven der K. M. onsen harde ghedughten Heere ende Prince, ertshertoghe Kaerle, ende mynder vrauwe der douaigiere van Savoyen, bedraghende naer tverclaers vanden cohiere daer af wesende ende gheapprobeirt by Scepenen voornomt, de somme van XXXVI liv. VII d. gro.

Item betaelt Jan Bauwins sergant, voor zyn moeyte ende arbeyt, van twee daghen dat hy met Claes Lambrecht secretaris vander Kuere gheoccupeert gheweest heeft int gaderen ende ontleenen vanden zelverweercke by der stede ontleent, omme te stoffeirene tritsoor up den Collatie zoldere, ten banckette by deser stede ghegheven der K. M. onsen harde ghedughten Heere ende Prince erdshertoghe Kaerle ende mynder vrauwen de douaigiere van Savoyen, naer tverclaers vander cedullen vanden XIII^en^ in wedemaent. II sc. gro.

Item betaelt den viere menestreurs deser stede van dat zy met huerlieder instrumenten te twee reysen ghespeelt hebben, te wetene up twee poorten ter blyder incomste vander K. M. ende up den Collatie zoldere ten banequette, daer vooren hemlieden by Scepenen toegheleit, naer tverclaers vander ordonnantie ten zelven dagen. VIII sc. gro.

Item betaelt Lievin De Neckere messagier, van dat hy tritsoor metten zelvere hilp bewaren up den Collatie zoldere, ten banquette by deser stede ghegheven der K. Majesteit, naer 't verclaers vander cedullen, den XIII^en^ in wedemaent. VI sc. gro.

Item betaelt des zes trompetten van deser stede, dat zy trompten ende speelden op huerlieder instrumenten, ten voornomde banequette, naer tverclaers vander ordonnantie. III sc. gro.

Item betaelt der weduwe van Jan Pype. II sc. gro. ende dat ter cau-

A cette époque les vins du Rhin et de Bourgogne jouissaient en Belgique et notamment en Flandre, d'une faveur universelle. On les servait avec profusion à toutes les tables et surtout aux banquets qui avaient lieu dans des occasions solennelles. Au reste nous trouvons dans les comptes de la ville qu'il était facile de se procurer ces vins à des prix peu élevés. Ainsi, une aime de vin du Rhin ne coutait que trente-trois escalins (Liv. 1, 13 es.) et le vin de Beaune, qui était fort estimé, valait 2 livres 15 escalins l'aime (1).

Si le Magistrat de Gand reçut dignement ses augustes

sen van een tenen commekin weghende omtrent IV Lib. der zelvere toebehoorende, twelck verlooren was ten banequette gheghcven der K. M. volghende der ordonnantie daer af wesende, comt II sc. gro. — *Comptes de la ville.*

(1) Item betaelt Mathys Dhooghe van eender kuewe Beanen die ghesconcken was der K. M. tzynder blyder incomste te V liv. X sc. grooten de kuewe. Ende Jacop Heveraert van eenen toelast Rynsch, houdende viere hamen, twaelf stoopen ende een half, te XXXIII sc. gro. dhame. Welck oock ghesconcken was der voornomde K. M. naer tverclaers vanden cedullen vanden IIIIen in april XII liv. VIII sc. IX gro.

Item betaelt denzelven Mathys van eenen quarteel Beane ter voornomder incomste ghepresenteert onsen harden ghedueht en heere Prince den Hertoghe Kaerle. Ende insghelycx Pieter De Curte van II hamen LII stoopen ende een half rynsch wyn, ter zelver tydt ghepretsenteert onsen voornomder heere den hertoghe Kaerle, ter voornomder incomste vander K. M. Welck was den XXIIIen february XVe achte, tquarteel Beane tot II .liv XV sc. gro., ende den Rynsch wyn te XXXIII sc. gro. d'hame. Comt naer tverclaars vander cedullen VII liv. IX sc. gro.

Item betaelt eersamen ende wysen Cornelis Fromault, procureur generael in de camere vanden Rade in Vlaenderen, van eenen quarteel wyns Beane, dwelck ghesconcken was mynder vrauwe der douaigiere van Savoyen, ter voornomder incomste vander K. M. Insgelycx betaelt Mathys Dhooghe van twee hamen achtien stoopen claren Rynsch wyn ten zelven tyden ghepresenteert mynder voornomder vrauwe van Savoyen, te XXXIII sc. grooten d'hame. Comt naer tverclaers vanden cedullen van Scepenen VI liv. XVI sc. V gro.

Item vanden voornomden zes sticken wyns te scroedene, III sc. gro. — *Comptes de la ville.*

hôtes, il ne se montra pas moins libéral envers les personnes attachées à leurs maisons, car tous les huissiers de chambre reçurent de généreuses gratifications (1).

Cette brillante réception avait coûté à la ville environ 200 livres de gros, et quoique cette somme paraisse peu importante aujourd'hui, elle représentait cependant à cette époque où le numéraire était d'une rareté extrême, un capital considérable.

Ici se terminent nos investigations que nous avons tâché de pousser aussi loin que possible, afin de rétablir les faits tels que la description contemporaine dont nous regrettons la perte, a dû les donner. Toutefois nous n'osons garantir que nous ayons passé en revue toutes les solennités qui eurent lieu à Gand lors de l'inauguration de l'empereur Maximilien. Quinze jours se sont passés en fêtes auxquelles les peuples des provinces environnantes assistèrent en foule, et il est probable qu'indépendamment de l'entrée aux flambeaux décrite dans le deuxième chapitre et du tournoy à outrance qui se donna au Marché du Vendredi, il y eut encore d'autres fêtes dont les documents que nous avons consultés ne font pas mention, mais sur lesquelles le LIVRE PERDU aurait indubitablement pu nous apprendre quelques particularités intéressantes. Hélas! ce livre, rédigé sans doute en termes pompeux et imprimé dans le but de

(1) Item betaelt Willem Bachelier huuchier vanden secreten Rade myns gheduchs Heeren over hem ende zyne medeghesellen in hoosceden ende gratuiteyten by Scepenen hem toegheleit ter blyder incomste vander K. M. naer tverclaers vander cedullen vanden tweesten in maerte XV^{e} VIII. — IV sc. II gro.

Item betaelt in den handen van Jacop Hueribloek pentionnaris deser stede, VI Philips ghuldenen, omme die ghegheven te werdene eenen huuchier ende andere zyne medeghesellen dienaers vander Camere vander K. M. Comt naer tverclaers vander cedullen van Scepenen vanden XIX^{en} in maerte XV^{c} VIII. — XXV sc. gro. — *Comptes de la ville.*

perpétuer jusque dans les générations futures le souvenir d'une série de fêtes fastueuses, données par l'une des plus grandes cités de l'Europe au plus puissant monarque du XV ^e siècle, a disparu comme tout doit disparaître un jour, sous la main inexorable du temps, car : RIEN NE DEMEURE, TOUT S'USE, TOUT S'ÉTEINT !

PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

Essai historique

SUR

JEAN LE VICTORIEUX, DUC DE BRABANT.

(Suite. — V. année 1849, p. 465).

Cependant au milieu de ces hostilités, la paix continuait de se négocier. Jean n'oubliait rien de ce qui pouvait donner des droits fondés à ses prétentions, et par sa munificence, il amena Cunégonde, veuve du dernier duc de Limbourg, à lui céder tous les droits qu'elle pouvait avoir sur ce pays. Les conférences pour la paix devant avoir lieu à la Pentecôte, il se rendit à Maestricht pour attendre dans cette ville les résultats des pourparlers avec les princes réunis à Fauquemont.

Mais tandis que ses envoyés travaillaient à un accord, de nouvelles intrigues auxquelles présidait la comtesse de Flandre, présente aux conférences, s'ourdissaient contre lui. Elle tâchait de faire considérer comme nulle la cession faite par le comte de Berg au duc de Brabant, et comme le comte de Gueldres n'avait droit qu'à l'usufruit, et que le comte de Luxembourg était le plus proche héritier de la succession du Limbourg après le comte de Berg, qui, par le fait même de la cession qu'il avait faite au duc Jean, ne pouvait plus y prétendre, elle amena à terme un concordat par lequel le comte de Gueldre se désista de tous ses droits en faveur du comte de Luxembourg et de son frère Waleram de Ligny. — Tous les princes présents aux con-

férences acceptèrent ce nouvel arrangement, et jurèrent de le soutenir envers et contre tous (1).

C'était ramener la question aux nécessités de la guerre. Aussi un nouveau plan de campagne fut-il débattu, pour renforcer la coalition et tout tenter pour refouler le duc de Brabant sur son propre territoire, et lui enlever toutes les positions du Limbourg.

Jean, averti de ce complot, jura de le prévenir, et partant aussitôt de Maestricht à la tête de quinze cents chevaux et de quelques troupes à pied, il marcha droit sur Fauquemont.

Mais déjà les princes, instruits de son approche, s'étaient retirés. Le comte de Flandre seul était resté, et pour sauver le château, il engagea sa parole que le comte de Fauquemont resterait désormais neutre dans la guerre qui concernait le Limbourg, au risque de payer quatre mille marcs, accord dont Gui de Flandre se fit caution.

Jean, sans s'arrêter, se mit à la poursuite de l'archevêque, à la tête de sa cavalerie, et envoya l'ordre au maréchal de Wesemaele de marcher avec le gros de son armée sur le Rhin.

L'armée ennemie était elle-même placée entre Redbourg et Bercheim, où le rendez-vous général des diverses bannières qui devaient envahir le Brabant avait été donné. Soit impuissance de l'archevêque à pouvoir arrêter la marche du prince, soit, au contraire, politique de sa part de l'attirer sur les derrières des coalisés, il ne tint ni à Leinsberg ni à Wassenberg, où le Duc l'atteignit, et le laissa avancer, sans combattre, jusqu'à Brühl.

Ce château, où tout le luxe des archevêques était déployé, servit pendant quelques jours de résidence au Duc, et en attendant les renforts qui devaient lui arriver, il y tint sa

(1) 23 mai 1288.

cour au milieu des plaisirs et des parties de chasse, dont le superbe parc du lieu fut le théâtre. Les comtes de Berg et de la Marck, le comte de Juliers, prévôt d'Aix-la-Chapelle, vinrent l'y trouver; et il y reçut une députation de Cologne, ville qui alors était en contestation avec l'archevêque et dont les députés vinrent demander la protection du prince brabançon.

Cologne avait, l'année précédente, renouvelé envers l'archevêque le serment de fidélité et de soumission, et sa bourgeoisie s'était engagée à n'entrer, sans le consentement du prélat, dans aucune confédération avec prince ou seigneur quelconque, à l'exception du comte de Berg, avec lequel elle avait conclu un traité, portant que, pour assurer la liberté de la navigation du Rhin, il ne serait construit de forteresse sur l'une ni l'autre rive du fleuve, entre les villages de Zündorf et de Rheindorf.

Cependant tandis que ce traité donnait toute sécurité à son commerce au Sud de son territoire, cette sécurité était de plus en plus menacée au Nord par les tours de Woeringen, où l'archevêque entretenait une bande de hardis aventuriers, qui détroussaient les marchands sur le Rhin et sur les routes et étaient le fléau de la contrée.

Jean s'était, par ses traités antérieurs avec l'archevêque et les comtes de Gueldre et de Clèves, fait garant de la sécurité du commerce sur le Rhin et de la sûreté des chemins de tous les pays d'entre ce fleuve et la Meuse. Les habitants de Cologne réclamèrent l'exécution de ces traités, et n'ayant pu obtenir justice du prélat, ils vinrent par leurs députés l'implorer de la part du Duc et lui demander du secours contre ces hardis déprédateurs.

Wesemaele était arrivé, amenant avec lui les bannières de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Nivelles et de Tirlemont et l'arrière-garde, que commandait le sire de Grimberghe. Fort de ces secours, auxquels s'étaient joints une

foule de chevaliers avec leurs paysans, le Duc qui tenait à prouver aux villes sa sollicitude pour le bien-être général, leva son camp et passant sous les murs de Cologne, vint planter sa bannière sous le château de Woeringen.

Cette forteresse, bâtie sur les ruines d'un antique castel romain, dominait la rive gauche du Rhin entre Cologne et Nuys, et ses fossés profonds, ses grosses tours et ses hautes murailles en faisaient une place de guerre importante.

Le prélat, averti du projet des Brabançons, s'avança pour dégager le château, et le 4 juin 1288, il vint avec ses alliés camper à une lieue de leurs avant-postes.

Une bataille devenait imminente, et toute la nuit les feux furent entretenus des deux côtés sur toute la ligne.

L'armée de Brabant était à-peu-près de moitié inférieure en nombre à celle des princes coalisés, auxquels s'étaient joints tous les barons et seigneurs des quartiers du Rhin et de la Westphalie.

Dès l'aube du jour, chacun se prépara à combattre, et tandis que l'archevêque implorait le Dieu des armées, célébrait lui-même la messe pour encourager ses soldats et lançait l'excommunication sur le Duc et son armée, ce dernier, récitant à haute voix sa prière et haranguant ses bataillons, créait un grand nombre de chevaliers et cherchait à électriser l'ardeur de ses troupes. Les bannières se déployèrent des deux côtés, et les trompettes et les clairons appelèrent toutes les compagnies sous les armes.

L'armée de l'archevêque était partagée en trois corps, dont le premier était sous ses ordres immédiats, et les deux autres commandés par les comtes de Luxembourg et de Gueldre.

Jean suivit le même ordre de bataille et se plaça au centre de son armée, ayant sous lui son frère Godefroid, sire d'Aerschot, et Hugues et Gui de Chatillon, fils du comte de S^{t}-Pol. Vingt-trois bannières s'y déployaient, parmi les-

quelles se remarquaient les deux bannières de Bréda et de Jodogne, données en garde aux princes de Chatillon.

Le second corps d'armée brabançon était commandé par Arnoud, comte de Looz, et le troisième par Adolphe, comte de Berg, qu'accompagnait en sous-ordre son frère Henri, sire de Windeck. — On voyait parmi les bannières du Brabant flotter, dans cette division, l'étendard de Cologne, et les drapeaux de plusieurs barons et seigneurs d'outre-Rhin, qui s'étaient attachés à la cause du Duc.

Cependant avant le combat, des frères de l'ordre Teutonique et d'autres religieux cherchèrent, en se jetant entre les deux partis, à arrêter par leurs exhortations, l'effusion du sang. Les soldats animés des deux côtés par l'appât du gain et l'espoir de vaincre, furent sourds à leurs prières, et bientôt on vit l'archevêque s'ébranler avec sa colonne et fondre avec elle sur le corps du comte de Berg.

Il était six heures du matin, et déjà le soleil de juin dardait ses rayons sur les riches armures des chefs, dont le rang se reconnaissait aux couleurs de leurs cottes d'armes et aux emblèmes de leurs housses et de leurs bannières.

A la vue du mouvement exécuté par l'archevêque, Jean, suivi de Wautier de Warfusé, sire de Momale, et du bâtard de Wesemaele, bannerets commis à sa garde, fit porter sa bannière, que tenait près de sa personne le sire de Grès, au-delà d'un ravin qui séparait sa colonne de celle du comte de Berg. Le maréchal de Wesemaele parcourait le front de la colonne, pour faire serrer les rangs et opposer une masse compacte à l'ennemi. Le choc fut terrible, et pendant un moment les Brabançons reculèrent. Mais leurs rangs ne purent être rompus, et les deux ailes où commandaient les sires de Kuik et de Heusden, d'abord menacées d'être séparées du gros de la troupe par la multitude d'ennemis qui les assaillait, reprirent bientôt l'offensive, grâce aux secours que le Duc leur fit parvenir.

Le comte de Luxembourg, qui, avec quelques-uns de ses chevaliers, s'était, à la vue du mouvement que le Duc avait fait, détaché de son corps d'armée pour venir lui-même le joindre et le combattre, fut d'abord arrêté par Godefroid de Brabant, qui d'un coup de masse d'armes fit acculer son cheval. Mais enfin il rejoignit le prince, et pendant quelque temps tous deux se tinrent embrassés au milieu de la plus épouvantable mêlée, jusqu'à ce que le Duc, blessé au bras par un écuyer du nom de Wautier de Wes, qui ensuite fut fait prisonnier, se vit contraint de lâcher prise. Waleran, frère du comte de Luxembourg, mourut à ses côtés. Le comte, en le voyant tomber, n'en devint que plus furieux et plus terrible. Le Duc eut son cheval tué sous lui. Celui du sire de Grès, qui, à cette journée, portait l'étendard de Brabant (1), fut renversé.

Le sire d'Ouden se saisit aussitôt de la bannière, la releva, et de concert avec Wautier de la Chapelle, il la porta jusqu'à la fin de la journée.

Jean, en encourageant ceux qui combattaient à ses côtés, eut un second cheval tué sous lui. Il remonta aussitôt sur celui d'un de ses chevaliers, Arnold de Hofstadt, qui se jeta à terre, et poussant avec une nouvelle impétuosité vers le comte de Luxembourg, il fit à son tour tomber sa bannière. Au moment où le comte, haussé sur ses étriers, essayait de le frapper, il fut atteint et tué d'un coup d'épée dans le fondement par le chevalier Van den Bisdomme.

Jean versa sur le lieu même de cette scène des pleurs amers sur la mort de son ennemi.

Cependant la bannière de l'archevêque, hissée sur un chariot en forme de tour, que défendaient des hommes d'armes, avait de son côté été repoussée par d'Aerschot et les enfants de S^{t}-Pol. Les paysans, simplement armés de pi-

(1) Le sire d'Assche était malade.

ques et de bâtons ferrés, qui composaient en grande partie l'armée du comte de Berg, et qui d'abord s'étaient montrés indécis, s'étaient laissés électriser par la harangue d'un religieux convers, et, conduits au-delà d'un fossé par un varlet du Duc, ils vinrent avec de grands cris et unis à ceux de Cologne, se ruer sur le derrière du corps d'armée de l'archevêque et y porter le désordre. Cette charge des paysans soutenue par le comte de la Marck et ses chevaliers, produisit un tel effet, que bientôt les troupes ennemies se débandèrent; Wassenberg se sauva le premier. Bientôt chacun ne chercha plus qu'à suivre cet exemple. Le prélat, abandonné et craignant de tomber au pouvoir de ceux de Cologne, voulut se mettre au pouvoir du sire d'Aerschot; mais séparé de lui par une trop grande distance, il fut contraint de se constituer prisonnier du comte de Berg, qui le fit conduire au-delà du Rhin dans l'église de Monheim, où il fut gardé à vue jusqu'à ce que le Duc eut prononcé sur son sort.

L'aile gauche de l'ennemi, où commandait le comte de Gueldre, ayant en sous-ordre le sire de Borne, tenait seule encore. Le porte-bannière de ce dernier chevalier, qui était un de ses fils naturels, était tombé au milieu même des Brabançons, où il s'était avancé, et Gérard, son fils et légitime héritier, avait été fait prisonnier. Lui-même avait eu le bras fracassé d'un coup de bâton, et, emporté par son cheval blessé, qui bientôt succomba dans sa course, il n'avait été sauvé que par la présence de son second fils. Le sire de Burkele avait perdu la vie, et sa bannière avait été foulée aux pieds; le porte-étendard de Keppele avait pris la fuite, ainsi que celui du lieutenant du comte de Gueldre, qui, voyant les Brabançons s'avancer, au lieu de chercher à les contenir, alla piller les bagages.

Cependant le comte Renaud, après avoir fait tout ce que l'honneur commandait, affaibli par la retraite d'une partie

de ses troupes, et réduit a combattre à pied, se vit enveloppé par les sergents du comte de Looz, qui lui fit enlever sa cotte de maille armoriée pour lui sauver la vie. Il le donna en garde au châtelain de Montenach, qui toutefois ne put l'arracher des mains des Brabançons. Mais il fut sauvé, et il ne fut reconnu qu'après la bataille, quand on voulut le désarmer.

Le sire de Fauquemont, lieutenant du comte de Luxembourg, obligé, après la mort de ce prince, de se rallier à l'aile droite de l'armée, arrivait en ce moment avec sa bannière et ses chevaliers.

Il se lança dans la mêlée en jetant son cri de guerre, et fit preuve du courage le plus désespéré. Deux fois sa bannière fut abattue; deux fois elle se releva, jusqu'à ce qu'enfin refoulé et couvert de blessures, il se vit contraint de fuir.

La bataille était gagnée, et déjà la plupart des bannières étaient à bas. Celle du Schaepdriesche, que dirigeait comme chef Conrad de Lonsies, fut la dernière qui resta debout.

Onze cents chevaliers, sans compter les soldats mercenaires, tombèrent dans cette journée du côté des coalisés. Il n'y eut du côté des Brabançons que quarante personnes de marque qui succombèrent, et un nombre minime de soldats comparativement aux pertes de l'ennemi. De ce nombre fut Walter Bertout, avoyer et sire de Malines, que son cheval emporta au milieu des escadrons ennemis, où il fut massacré. Quatre mille chevaux restèrent tués des deux côtés sur le champ de bataille. Le combat avait commencé avec la sixième heure du jour; il ne cessa qu'à trois heures de l'après-midi. Les Brabançons firent une immense quantité de prisonniers, et entre autres les deux comtes Waleram et Adolphe de Nassau, Waleram de Juliers et nombre de chevaliers du Rhin et de la Westphalie, tous issus des premières familles. Quand Adolphe de Nassau, qui plus tard s'assit sur le trône impérial, fut pris, après avoir tué cinq

des plus vaillants chevaliers de Jean I, « Qui êtes-vous, che-» valier, » lui demanda le Duc, « vous dont la valeur m'a » causé tant de peine aujourd'hui? » — « Je suis le comte » de Nassau, » répondit le prince; « mais vous qui m'avez » fait prisonnier, qui êtes-vous? » — « Je suis ce duc de » Brabant, que vous n'avez cessé de poursuivre dans la » mêlée, » répondit Jean. — « En ce cas, » répliqua (1) fièrement Adolphe, « cette épée n'aurait pas dû vous manquer. »

Et cette parole pleine de franchise sur un champ de bataille, fit rendre la liberté à celui qui l'avait prononcée, et Adolphe de Nassau devint l'ami de celui qui la lui donna.

Jean ne se montra pas aussi généreux envers les autres prisonniers, et le comte de Gueldre et l'archevêque furent traités en captifs. Le premier resta au pouvoir du Duc, le second fut laissé au comte de Berg, qui le renferma dans le château de Brensbure (2). Malgré toutes les recherches, on ne put retrouver les cadavres du comte de Luxembourg et de son frère, ni celui du sire de Malines, qui restèrent confondus sur le champ de bataille avec ceux des autres victimes.

Le château de Woeringen, sommé de se rendre, ouvrit ses portes le soir même. L'armée victorieuse coucha sur le lieu du combat, à la belle étoile, ses tentes et ses bagages ayant été pillés par le lieutenant du comte de Gueldre, et les vivandiers et les filles publiques qui suivaient le camp ayant été dispersés.

Cette victoire, une des plus mémorables du XIII^e^ siècle, fut le fait d'armes le plus brillant du duc Jean et lui valut le nom de Victorieux, que la postérité lui a conservé. Elle eut une influence politique très-grande sur toutes les

(1) Chronic. Leobiens. dans *Pezii script. rer. Austriac.*, I, p. 867.
(2) *Gesta Trevirorum*, vol. II, p. 192.

provinces du Bas-Rhin, et pour résultat la conquête du Limbourg, qui depuis fut attaché au Brabant. Lorsque la nouvelle en parvint à Bruxelles, l'enthousiasme fut au comble, et le magistrat et la bourgeoisie décidèrent unanimement qu'une église serait dédiée à Notre-Dame des Victoires en commémoration de cette journée. L'église de Ste-Gudule reçut un autel en l'honneur des trois rois qu'on vénère à Cologne, et que le Duc, au fort du combat, avait, dit-on, invoqués.

Après avoir pris quelque repos sur le champ de bataille et avoir donné ses ordres pour les blessés, Jean I descendit le Rhin jusqu'à Cologne, où éclata l'enthousiasme des habitants. La ville lui fit don d'une maison, avec droit de franchise et d'asile : cet édifice fut depuis nommé la cour de Brabant; elle lui concéda en outre le droit de bourgeoisie, et le magistrat posa la première pierre d'une église, qui fut dédiée à St-Boniface, dont la fête avait eu lieu le jour même de la bataille; une inscription devait en rappeler la mémoire (1).

Le retour du Duc dans ses états fut un triomphe continuel. Tout le clergé alla à sa rencontre; dans toutes les villes, ce furent des fêtes accompagnées de feux de joie et de danses, des acclamations, des marques de sympathie, qui prouvent combien la nation comprenait l'importance d'une conquête qui lui avait coûté de si grands sacrifices; car, pour soutenir son prince dans ses droits sur le Limbourg, le peuple brabançon s'était grevé de dettes, et il regardait avec orgueil le succès que tant de dévouement avait obtenu.

Cependant, quoique la bataille de Woeringen eut été décisive, il fallut combattre encore avant la paix définitive.

(1) Le 5 juin de chaque année, le magistrat s'y rendait processionnellement. V. *Cronica der heiliger stall van Coellen*, fol. CCXLI.

Gui de Flandre, guidé par cet esprit de spéculation qui fit le fond de son caractère, s'était flatté de s'approprier à lui-même la jouissance du Limbourg, et il ne voulut point en remettre les châteaux sans que l'argent qu'il avait avancé au comte de Gueldre, pour les avoir en sa puissance, lui eut été remboursé.

Le sire de Fauquemont tenait de lui le château de Rode, et au nom de la comtesse de Flandre, le gouvernement du comté de Namur. Quoique vassal de Brabant, il avait, ainsi que nous l'avons vu, joué un rôle actif dans tous les traités qui avaient eu pour objet l'exclusion du Duc de la possession du Limbourg.

Échappé de la bataille de Woeringen, où il avait combattu au mépris de la parole qu'avait donnée pour lui le comte de Flandre, Fauquemont se rendit à Namur, et les intrigues entre le prince flamand et le seigneur subalterne continuant, Jean se vit contraint de reprendre les armes pour obtenir sa soumission.

Il envoya des troupes dans la Flandre impériale, et alla en personne mettre le siége devant le château de Fauquemont.

Waleram, par un coup de main hardi, quitta Namur et tomba lui-même sur le Brabant, afin de forcer le Duc à se désister de son entreprise.

Les hostilités se seraient prolongées, si à l'invitation des cours de France et d'Angleterre, Engueram de Créqui, évêque de Cambrai, ne se fut interposé comme médiateur. Ce prélat, dévoué aux intérêts de Gui, son oncle, se rendit au camp du Duc devant Fauquemont et obtint de lui la levée du siége et une suspension d'armes. La trêve signée aux derniers jours d'octobre, fut suivie de plusieurs actes et compromis, dont les résultats cependant furent nuls par le refus que Jean fit de remettre en liberté le comte de Gueldre, à la délivrance duquel le comte de Flandre attachait surtout le plus grand prix.

Peu s'en fallut que les hostilités ne recommençassent. Gui de Flandre, qui en redoutait la reprise, forma le 6 février 1289 une nouvelle ligue avec le sire de Fauquemont, pour la défense du comté de Gueldre.

Cependant l'archevêque de Cologne sortit de sa prison après onze mois de captivité, grâce à la modération du comte de Berg et de ses alliés et après avoir signé le 19 mai un traité de paix entre le comte et lui, deux autres traités avec Waleram de Juliers, Everard de la Marck et Otton de Waldeck, et un quatrième avec le duc de Brabant, par lequel il s'engageait entre autres à ne pas intervenir dans la guerre du Duc avec le comte de Flandre au sujet du Limbourg.

Ce traité de paix amena, le 18 juin suivant, un accord entre le prélat et les habitants de Cologne.

L'archevêque était déjà en liberté depuis trois mois lorsque des lettres de Nicolas IV, signées des 5, 8 et 9 août suivants, parvinrent aux comtes de Juliers et de Berg pour réclamer cette mise en liberté, à l'archevêque de Trèves et aux évêques de Worms et de Strasbourg, pour les charger du soin de faire redresser les torts faits à l'église de Cologne, et aux habitants de cette cité, pour les exhorter à coopérer à élargir leur archevêque et à lui restituer ses biens.

Cette circonstance permet de révoquer en doute la part qu'on prétend qu'un légat envoyé de Rome par le souverain pontife, eut dans la délivrance du prélat; il est plus probable que, comme le comte de Gueldre, il fut traité avec les égards dûs à son rang et avec une modération que l'on peut préjuger d'après les traités qui terminèrent sa captivité (1).

(1) On sait que le romantique se rencontre souvent dans les faits racontés par les vieilles chroniques, et combien la forme dramatique sous

Les différends du Limbourg n'ayant pu être applanis par l'évêque de Cambrai, le Duc, d'un commun accord avec Renaud et le comte de Flandre, invita le roi de France à prononcer sur leurs droits.

La diplomatie s'empara donc de nouveau à Paris d'une question qu'Engueram de Créqui n'avait pu parvenir à résoudre.

La sentence que Philippe-le-Bel publia, eut pour résultat d'ouvrir au comte de Gueldre une prison où il avait été retenu pendant quinze mois, et de donner enfin le Limbourg au prince brabançon. Le comte de Gueldre

laquelle ces faits sont présentés, manque souvent de vérité. — Ainsi, par exemple, dans les *Annales de Trithème*, t. II, p. 52, on trouve que le prélat fut retenu captif pendant sept ans : « *Sifridus quoque Archiepiscopus Coloniensis in eodem captus est bello quem Adolphus Comes de Monte pro suo interesse abducens, septennio ferme captivum tenuit : quoniam dare pecuniam pro liberatione sui postulatam recusavit..... At ille constans animo, cum turpem honori suo conditionem nullam penitus consentiret admittere captivitatem suam in septennium usque compulsus est tolerare.* » On trouve le même fait dans les annales de Nuys : *Annales Novesienses*, dans le *Veterum scriptorum et monumentorum Amplissima collectio*, t. III, p. 578-79. — « 1295. *Siphridus Archiepiscopus post septennium suae captivitatis multo tamen pretio, de manu Comitis Montensis liberatus est; multa enim castella et pagos pro lytro suo comiti dederat inter alia autem silvam ingentem murium semita, dictam vulgo* Muspfadt, *quae sè a Rheno extendit usque ad Montana.* »

Le prince ecclésiastique, continue la chronique, ayant plus tard pris à son tour son ennemi, le retint captif dans une cage de fer. L'été il le faisait frotter tout nu de miel, afin d'attirer les mouches, pour le contraindre à lui rendre ce qu'il lui avait extorqué. Mais le prisonnier préféra souffrir plutôt que de céder, et mourut en effet dans les fers : « *Non diu post idem Archiepiscopus arte et industria usus, cum jam equitaret Bensbergio Tuitium, à Comite petiit, et propriâ personâ sibi salvum conductum prœstaret Tuitium usque. Comes nil mali metuens, cum Archiepiscopo proficiscitur, Tuitium veniens ab equitibus quos Siphridus in insidiis habebat capitur, idque contra juramentum foederis duro carceri usque ad mortem mancipatus. Aestate solebat ipsum comitem nudum caveae*

dut à perpétuité abandonner au Duc tous les droits qu'il avait et qu'il pouvait avoir sur ce duché, ainsi que sur les châteaux d'Usenbourg, de Wassemberg, d'Herve, de Sprémont et de leurs appartenances; il dut de plus payer au duc de Brabant 4309 marcs de Cologne, sur les 8609 qu'il avait reçus de l'archevêque pour gage du château de Wassenberg, et décharger le dit château et celui d'Usenbourg de toutes les dettes qu'il avait contractées sur eux; et comme le comte avait pu grever d'autres charges tous ces châteaux, depuis la mort de la comtesse son épouse, il fut tenu, si ce cas se présentait, d'en indemniser le Duc. La ville de Thiel

ferreae includere, melle illitum muscarum morlibus et aculeis hoc modo objicere quoad vixit, etc.... »

La chronique en vers de Horneck, *Pezii Scriptores rerum Austriacarum,* III, p. 502-510, contient aussi sur la prison de l'archevêque quelques passages très-poétiques, qui, tout dramatiques qu'ils sont, ne peuvent non plus servir de preuves historiques. Elle aussi cite l'envoi d'un légat du pape, qui vint de la part du souverain pontife sommer le duc Jean de relâcher son prisonnier.

Jean, d'après cette chronique, avait fait renfermer l'archevêque dans une obscure prison, où on le contraignait toujours de garder le heaume, le haubert, l'épée et la pesante armure qu'il avait eue en combattant. Lorsqu'on lui donnait à manger, ajoute le poète, on lui ôtait pour un moment le heaume et les manicles, mais on les lui remettait aussitôt après le repas, de manière qu'il devait les garder, même au lit. Le pape ayant appris ce traitement, envoya son légat, qui arrivé dans le pays, invita le duc de la part du saint Père de mettre un terme aux tortures du prisonnier. Jean protesta de son zèle pour l'Église et répondit que jamais il ne s'était permis de maltraiter un de ses membres : « Il est vrai, ajouta-t-il, que j'ai fait des prisonniers dans la dernière » bataille, et que j'en garde encore un armé de pied en cap ; mais sous » ce costume je ne puis reconnaître un prêtre; et je vous demande à » vous même, » dit-il, en le lui montrant dans le souterrain où il le conduisit, « si c'est là ce qu'on appelle un prêtre. »

Le légat témoigna le désir d'avoir une entrevue avec le prisonnier, et après une conférence avec le prélat, et après avoir entendu ses plaintes, il lui ôta lui-même le heaume, et travailla sans relache et de tous ses moyens à faire tomber ses fers, et à rétablir la paix et l'amitié entre les partis.

devait être rendue dans l'état où elle était avant la guerre, et le Duc, par contre, dut restituer les îles de Bommelre-weerde et de Thiel-weerde, sauf à conserver l'hommage que le comte lui devait à cause d'elles, avec la liberté de démolir le fort de Driele qu'il y avait fait élever.

Sur ces bases fut rétablie la paix que les deux parties jurèrent de maintenir à perpétuité, et à laquelle accédèrent, d'un côté, les comtes de Hollande, de Berg, de Juliers, de Clèves et de la Marck, ainsi que les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, et, de l'autre, le sire de Fauquemont pour lequel, sans y comprendre sa forteresse, le comte de Flandre s'était fait caution envers le Duc de 4000 marcs, que le prince flamand fut obligé de payer.

Ainsi finit cette guerre du Limbourg qui avait duré près de cinq ans.

Jean fit aussitôt prendre possession des châteaux par le sire de Berlaer, son cousin, et négocia auprès de l'Empereur, afin d'obtenir de lui l'investiture du duché. Ces négociations cependant traînèrent en longueur, soit que l'ascendant que Philippe-le-Bel avait pris dans l'affaire du Limbourg eût déplu au souverain, soit qu'il se laissât influencer par la cour de Rome. Le pape, en effet, adressa le 18 janvier 1290 à l'archevêque de Cologne une nouvelle bulle, dans laquelle il le déliait de tous les engagements que la force lui avait fait prendre et de tous ses serments. En même temps, par un bref en date du 31 janvier de la même année, il exhorta les comtes de Juliers et de la Marck, à délivrer les prisonniers et à restituer à l'église de Cologne les biens qu'ils retenaient encore. Il invita les archevêques de Mayence et de Trèves, ainsi que l'évêque de Strasbourg, à faire une enquête sur les causes et les effets de la guerre de 1288.

(1) Voyez l'ordonnance du roi de France dans Dumont, *Corps diplomat.*, I, p. 268, et dans le *Recueil des traités de paix*, I, p. 103.

Ces actes du Vatican ne durent pas être inconnus à la chancellerie impériale, et il est à penser que les plaintes du pontife ne furent point sans influence sur l'esprit d'indécision qui la guida. Quoiqu'il en soit, ce ne fut qu'après la mort de l'Empereur, que Jean obtint en 1292 l'investiture de Limbourg, sur la déclaration de droit que donnèrent le comte de la Marck, les sires de Kuik et de Greifenstein et le châtelain de Rynchove, à l'arbitrage desquels l'affaire fut enfin portée par le Duc et le successeur de Rodolphe.

Jean profita du retour de la paix pour continuer dans ses états les reformes et les améliorations qu'il avait commencé d'y introduire. Ses ordonnances sur les droits de tonlieu dans diverses localités, les priviléges dont furent dotées les villes de Lierre, de Léau et de Louvain, ses ordonnances sur les péages, ses règlements sur les monnaies, et les priviléges que reçurent les monnayeurs des villes de Bruxelles et de Louvain, les *keures* ou chartes qu'il octroya à Bruxelles et à Nivelle, sont autant de preuves de cet amour d'ordre et de progrès, qui signala les dernières années de la vie de ce prince.

Ces chartes données aux villes, étaient les codes qui régissaient l'administration, la justice, la police de ces cités. Jean, en les leur octroyant, devint le vrai fondateur de la liberté des communes, dont l'indépendance fut d'autant plus grande qu'elles jouirent de plus de liberté dans l'élection de leurs magistrats. Quoiqu'avant le règne du Duc, le peuple des villes nommât périodiquement ses échevins et ses jurés, le prince y avait des officiers qui représentaient le souverain, et qu'il nommait et révoquait à volonté (1).

(1) L'amman à Bruxelles; le mayeur à Louvain et à Tirlemont; l'écoutète à Anvers et à Bois-le-Duc; le *villicus* à Herenthals et à Léau; le bailli à Nivelles, etc.

La bourgeoisie depuis longtemps voyait d'un œil hostile cet état de choses, qui donnait au pouvoir ducal une trop grande influence dans les intérêts locaux de la cité. Jean se rendit au vœu de ses sujets, et consentit à ce que les sous-mayeurs et les officiers supérieurs fussent choisis par le peuple. « Nous nommerons ceux qui seront choisis par » la majeure partie des habitants, » dit-il, « sous réserve de » pouvoir les révoquer à notre volonté; mais si quelque offi» cier élu, est démis de ses fonctions par nous, les habitants » en choisiront un autre, et celui là, nous le leur donne» rons. »

L'esprit libéral du prince se révéla aussi dans les dispositions prises à l'égard des étrangers. Ils furent protégés comme les entremetteurs du commerce, que le Duc chercha par tous les moyens à faire prospérer, et qui atteignit, en effet, sous son règne une extension considérable. Les relations s'étendirent surtout, quand après la conquête du Limbourg, la tranquillité fut rétablie sur le Rhin et sur la Meuse, et que les villes, siéges de l'industrie, purent faire écouler leurs produits et créer à la patrie les ressources les plus opulentes. Nous avons vu avec quel zèle il travailla à provoquer les traités internationaux qui tendaient à faciliter non moins qu'à assurer les transactions commerciales. Ce sont autant de monuments de sa sollicitude pour la prospérité de son pays. Il redoubla d'efforts, dans l'intérêt de la fortune publique, à seconder cette noble tendance, lorsque la paix fut rétablie, et par une politique aussi libérale qu'adroite, il voulut que les étrangers pussent avec leurs familles et leurs enfants, jouir sur le sol brabançon des mêmes droits et des mêmes libertés qu'ils avaient eus chez eux, pourvu qu'ils en justifiassent. C'était naturellement faire écouler dans le pays les capitaux dont ces étrangers avaient à disposer.

On pourrait s'étonner, en lisant les chartes de ce règne,

de voir la protection spéciale que le prince accordait aux Juifs et aux Lombards. Mais il ne faut point oublier combien, à cette époque, ces deux classes d'hommes essentiellement adonnés au trafic et aux spéculations d'argent, étaient un mal invétéré dans la société. La féodalité réglait l'ordre politique en général, et l'état des propriétés et des personnes, les honneurs, les distinctions en particulier; les droits et les devoirs de la famille lui étaient soumis. Mais les Juifs formaient un corps séparé, une société distincte, que l'on trouve d'autant plus de justice à voir protéger par ce prince, qu'ils étaient partout au moyen-âge l'objet de l'aversion des masses.

Jean, en réunissant le Limbourg à ses états, en assimila les habitants à ceux du Brabant. Il chercha à y éteindre les haines de familles que les longues guerres de partis y avaient soulevées, et parvint à réunir par une alliance les puissantes maisons des Schaepdriesche et des Maurepas.

Une même sollicitude le porta au maintien de la paix parmi les princes ses voisins, où son influence ne cessa de grandir; il y parvint en partie, dans les contestations qui s'élevèrent en 1290, entre les comtes de Flandre et de Hollande, et entre ce dernier prince et quelques seigneurs de la Zélande, à l'occasion de quelques points de droit et de juridiction, sur lesquels ils n'étaient point d'accord. Le 15 octobre 1292, il s'entremit de nouveau entre les comtes de Flandre et de Hainaut, comme il l'avait fait dix ans auparavant.

Déjà en 1278, il avait fait négocier à Londres le mariage de son fils, Jean, avec Marguerite, fille d'Edouard d'Angleterre. Les deux futurs étaient alors dans l'âge le plus tendre (1). Il paraît cependant que la proposition n'avait point été rejettée par le roi, qui, à la reprise des négociations,

(1) Ils étaient nés l'un et l'autre en 1275.

appela en Angleterre le jeune prince comme fiancé de sa fille. Ce fut à cette occasion que Van Heelu, le chantre de Woeringen, composa son poème qu'il dédia à la princesse (1). Edouard qui voyait à cette époque ses possessions du midi de la France menacées par Philippe-le-Bel, s'associa d'autant plus volontiers à la politique du duc Jean, qu'en servant les intérêts de ce prince, il servait les siens, et en s'en faisant un allié, espérait diviser les forces de son rival à ses frontières du Nord ou du moins les neutraliser.

Jean cependant n'en continua pas moins les plus amicales relations avec la cour de France.

Il chercha à se rapprocher de la maison de Luxembourg, qui, malgré son adhésion passive à l'état présent des choses, n'avait point encore renoué avec le Brabant les anciens liens qui les avaient unis; et fit négocier le mariage de sa fille Marguerite avec le comte Henri, dont le malheureux père avait si misérablement péri à la bataille de Woeringen. Marie de Brabant, sa sœur, veuve de Philippe-le-Hardi, dont il connaissait l'influence sur la comtesse-mère, Béatrix de Luxembourg, fut chargée de cette négociation, ainsi que le comte de Flandre, le duc de Bourgogne et plusieurs autres princes et seigneurs, parmi lesquels figurait le sire de Nesle, connétable de France. Marie triompha auprès de la comtesse des obstacles que cette union rencontra d'abord, et les agents du Duc surent si bien faire comprendre aux princes de Luxembourg, l'intérêt de conciliation que cette alliance offrait aux deux pays, que le roi de France lui-même, auquel l'affaire fut portée, y donna son assentiment et apposa sa signature au contrat. Comme les deux futurs époux étaient parents au troisième degré, Jean fit faire un réquisitoire par l'archevêque de Cologne et les évêques de

(1) *Pour que l'envie,* dit-il, *de connaître les exploits héroïques de son beau-père, lui donne le désir d'apprendre la langue flamande.*

Munster et de Noyon, afin d'obtenir la dispense du pape. Henri reçut le 9 juin 1292, le premier à-compte de la dot de sa femme (1), qu'il alla chercher dans les premiers jours d'avril au château de Tervueren, où le mariage fut célébré au milieu des fêtes les plus splendides et des joûtes et des tournois.

Cependant la guerre de Limbourg avait, comme nous l'avons dit, coûté au peuple brabançon les plus énormes sacrifices. Malgré toutes les améliorations que le prince cherchait à introduire dans le domaine public et dans l'administration, le pays s'en ressentait encore, et il semblait que la bourgeoisie revenue de l'enthousiasme qu'elle avait d'abord exprimé, craignît que cette prestation extraordinaire à laquelle elle s'était soumise, ne fut par la suite regardée comme un droit. Toutes les charges pécuniaires étaient tombées sur elle, et elle n'avait pas donné moins que le vingtième de ses biens, don auquel la noblesse qui avait servi de sa personne, n'avait en rien contribué.

Jean se montra loyal envers son peuple, et pour faire renaître la confiance, il parla le langage de la franchise. — Le 20 avril 1292, parut un manifeste dans lequel le souverain reconnaissait le don que le peuple lui avait fait du

(1) 5500 livres sans doute, à compte des 33,000 dont Gui de Flandre s'était fait caution et à laquelle il s'était engagé pour le duc avec Marie, reine de France; Robert, due de Bourgogne; Huon de Châtillon, comte de Blois; Jean, comte de Dreux; Philippe, fils aîné du comte d'Artois; Godefroid de Brabant, Raoul de Clermont, Guyon et Jacquemon, frères du comte de Blois, et Robert de Dreux, chevalier. Voyez Saint-Genois, *Monuments anciens*, I, p. 804.

(2) On rapporte qu'au milieu d'une de ces fêtes, le comte de Luxembourg demanda au duc de Brabant quel était celui qui avait tué son père, et s'il était chevalier. Le duc lui répondit affirmativement à la dernière question, et lui dit qu'il le lui montrerait s'il voulait lui pardonner, car il n'avait eu le malheur de tuer le comte qu'en se défendant lui-même. On l'appela. C'était le chevalier Van den Bisdomme. Le comte l'accueillit avec faveur, lui donna l'accolade et le reçut en grâce.

vingtième de ses biens, don qu'il tenait de la bonté spéciale de ses sujets et de leur bon vouloir, sans qu'il pût le considérer comme un droit. Il promit par serment, *les mains sur l'Évangile,* que jamais à l'avenir il ne requerrait ni ferait requérir pareil don de ses sujets et vassaux, et s'y obligea non-seulement pour lui et pour ses hoirs, mais encore promit de faire prêter le même serment au prince Jean, son futur successeur, et au comte de Luxembourg pour les enfants qu'il pourrait avoir de sa nouvelle épouse, Marguerite de Brabant. Pour donner plus de poids à sa promesse, il permit à ses vassaux d'user de toutes leurs forces contre lui ou contre ses descendants, si jamais ils y contrevenaient, et prit l'engagement de faire confirmer ce manifeste par l'Empereur et les autres princes ecclésiastiques et séculiers les plus puissants.

Ce diplôme (1) est un des documents les plus intéressants du règne du duc Jean, et mérite d'autant plus l'attention de l'historien, qu'il montre l'esprit du siècle où il fut écrit et les rapports qui existaient entre le prince et ses sujets.

Adolphe se ressouvint, sous la pourpre impériale, de la clémence dont le Duc avait usé envers lui à Woeringen.

Il reçut son hommage et lui conféra le 30 juin l'investiture du duché de Limbourg. Le 25 août, il le chargea de recevoir l'hommage du comte Florent de Hollande, et par ses lettres du 21 septembre, il le prit sous sa protection spéciale, et déclara l'agréger à sa famille. Jean lui ayant fourni 16000 marcs de Cologne, le souverain lui assigna divers tonlieux et revenus entre la Moselle et la mer, et le 18 novembre, il lui conféra l'avouerie principale, le gouvernement et la juridiction universelle de tous les pays depuis la mer jusqu'à la Moselle et depuis le Rhin jusqu'en

(1) Il est aux archives de Louvain. Voyez Gachard, *Collection de documents inédits,* III, p. 184

Westphalie, voulant, dit le décret, qu'il commandât à tous princes tant ecclésiastiques que séculiers, prélats, comtes, barons, nobles, ministériels, chevaliers, vassaux, communautés, villes et villages et à tous fidèles sujets de l'empire dans les susdites limites.

Pendant les préparatifs, qui se firent à Aix-la-Chapelle pour son couronnement, Adolphe vint établir sa cour à Lachenberg, petite ville et château du comté de Sayn, en Westphalie.

Jean se rendit près de sa personne, autour de laquelle vinrent se réunir tous les princes du Rhin. Le comte de Flandre y envoya le chevalier d'Ysembourg, pour faire part au souverain des empêchements qui le privaient de venir lui-même rendre hommage à l'Empereur des fiefs qu'il tenait de l'empire, étant retenu par la guerre qu'il soutenait pour défendre son héritage, autant que par le peu de sûreté des chemins et par le danger qu'il courait d'être pris.

La trêve que le duc de Brabant avait amenée à bonne fin le 14 octobre 1294, entre son beau-père et le comte de Hainaut et entre leurs aidants et leurs alliés, n'avait pu être suivie, en effet, d'un accord définitif, et les hostilités avaient recommencé entre les deux partis.

On sait qu'Adolphe de Nassau ne fut pas plus favorable à Gui de Flandre que ne l'avait été son prédécesseur, dont il confirma plusieurs fois les décisions à son égard.

Ysembourg offrit à l'Empereur de lui prêter, au nom de son maître, l'hommage et le serment de fidélité, ou de permettre que le comte envoyât, à cet effet, une autre personne : il le supplia dans tous les cas, attendu que le jour solennel du couronnement devait bientôt arriver, de vouloir bien proroger le terme accordé au comte pour lui rendre cet hommage, jusqu'à ce qu'il pût venir près de lui en toute sûreté.

Adolphe n'admit point ces excuses, et le procureur de l'empire ayant affirmé qu'elles étaient légitimes, et l'ayant excusé de façon que la prescription ne put courir contre le comte de Flandre, prit à témoin le duc de Brabant, qui, avec les comtes de la Marck et de Fauquemont, avec le sire de Belli et plusieurs autres chevaliers, lui donna par écrit ce témoignage (12 juin 1293) (1).

Malgré ces démêlés politiques à ses frontieres, le Brabant resta cependant tranquille.

Jean jouissait de sa gloire et de la reconnaissance de son peuple, quand le malheureux événement qui mit fin à ses jours plongea ses sujets dans la consternation.

Edouard d'Angleterre, poursuivant ses projets d'alliance au nord de la France, avait à la fois traité de l'union de Éléonore, sa fille, avec le comte de Bar, et de celle de son fils Edouard avec Philippine, fille du comte de Flandre. Le premier de ces deux mariages s'était réglé. La princesse vint aux premiers jours d'avril débarquer au port d'Anvers, et le Duc se rendit à sa rencontre dans cette ville, où il lui fit la réception la plus magnifique. Il l'accompagna jusqu'à Bar, où les noces furent célébrées avec pompe et où se donna à cette occasion un tournoi, auquel vint assister la plus haute noblesse de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Jean, dont cette sorte d'exercices était une des passions dominantes, voulut y briser une lance, et entra en lice avec le chevalier Pierre de Beaufremont. Le malheur voulut que le cordon qui retenait le gantelet de sa main droite se brisât, et la lance du chevalier ayant atteint le bras du prince, le perça d'outre en outre, et lui causa la blessure la plus grave.

Jean fut obligé de se faire transporter en Brabant et arriva à Lierre, d'où la nouvelle de ce terrible événement

(1) Voyez Saint-Genois, *Monuments anciens*, I, p. 818.

se répandit bientôt dans le pays et y porta un découragement général.

Gui, son beau-père, vint l'y trouver, et au lit de mort de son beau-fils, prit au sujet de l'union qu'Edouard lui proposait, une détermination qu'il avait reculée depuis un an et qui tendait à former le plan d'une confédération entre les peuples d'origine germanique.

La mort de Jean en entrava l'exécution, et fut d'autant plus fatale à l'indépendance de la Belgique, que cette alliance eut à jamais empêché l'influence désastreuse que la France exerça sur ses destinées politiques depuis le XIV^e^ siècle.

Jean mourut à Lierre le 3 mai 1294, âgé d'environ 43 ans. Si jamais homme né pour commander à d'autres eut de brillantes qualités, ce fut lui. Généreux et magnanime, d'une bravoure qui tenait de l'audace, à la fois profond politique et guerrier intrépide, il eut toutes les vertus qui parent le souverain et aucun des vices qui dégradent l'homme. Son caractère était noble et beau, et si quelques faiblesses amoureuses peuvent lui être reprochées, elles ne furent du moins pas scandaleuses, et jamais le peuple n'en fut la victime. Son esprit était cultivé, et le peu de poésies qui nous restent de lui, ont suffi pour le placer au rang des trouvères les plus distingués du XIII^e^ siècle (1). Il aima les plaisirs, mais sans négliger les soins du gouvernement dont tous ses actes font foi, et qui rendirent sa nation à la fois libre et grande. La Belgique entière à sa mort pleura sur le grand homme, et la postérité a recueilli ces regrets comme le plus beau tribut qu'un peuple ait pu payer à celui qui lui légua la gloire, et qui fut l'un des fondateurs de sa puissance.

Strasbourg, le 5 septembre 1849.

M^en^ De Ring.

(1) Elles ont été recueillies par Von der Hagen, dans son beau travail sur les *Minnesinger*, t. I, p. 15 et suiv.

Recherches

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE QUELQUES IMPRIMEURS BELGES, ÉTABLIS A L'ÉTRANGER, PENDANT LES XV^e^ ET XVI^e^ SIÈCLES (1).

X.

RENAUD DE NIMÈGUE ET THÉODORE DE RHYNSBURG, IMPRIMEURS A VENISE DE 1477-96.

A l'époque où l'art typographique se répandit en Italie, Venise était parvenue à l'apogée de sa puissance politique et de son activité commerciale; vers la même époque s'accomplit aussi sa régénération artistique et sa rénovation littéraire.

Jusque vers le milieu du XIV^e^ siècle, la République ne possédait sur la terre ferme qu'une étroite lisière du littoral contigu à ses lagunes; un siècle plus tard, elle avait successivement réduit à son autorité : au nord, la marche Trévisane, le Feltrin, le Bellunese et le Cadorin; à l'orient, le Frioul; au midi, le Padouan, le Vicentin, la Véronèse, le Bergamasc, et reculé ainsi ses frontières jusqu'à la ligne de l'Adda.

Dans le Levant, ses succès ne furent ni moins rapides, ni moins éclatants. La République y avait formé de bonne

(1) Suite. Voyez année 1843, p. 431; année 1844, p. 9 et 291; année 1845, p. 28; année 1846, p. 373, et année 1847, p. 292.

heure des établissements considérables. Lors de la chute de l'empire de Constantinople, elle s'empara de presque tous les points maritimes du littoral de la Méditerranée, et consolida de cette manière sa prépondérance dans ce pays, où elle eut de tout temps de si nombreux et de si importants intérêts à surveiller et à défendre.

Son commerce se trouvait également à cette même époque, dans un état non moins florissant. L'Italie était séparée de l'Allemagne par la chaîne des Alpes, alors presque impraticables pour le commerce; l'heureuse situation de Venise, au fond de l'Adriatique et à l'embouchure du plus beau fleuve de l'Italie, fit promptement de cette ville l'entrepôt naturel du commerce du Levant. Elle établit successivement des comptoirs sur toutes les côtes de la Méditerranée : à Tyr, à Berythe, à Ptolemaïs et sur tous les points intermédiaires, depuis l'embouchure du Tanaïs jusqu'en Italie (1). Dans le but d'ouvrir au commerce de nouvelles routes et à l'industrie de nouveaux débouchés, d'intrépides voyageurs vénitiens explorèrent tous les pays, depuis les confins de l'Asie méridonale jusqu'aux mers inaccessibles des régions polaires; au XIII^e^ siècle déjà, Marc Pol avait parcouru en tous sens le vaste continent asiatique, et en 1390, les frères Zéno avaient poussé leurs aventureuses expéditions jusqu'en Islande et même jusqu'aux extrêmes limites du Groenland. De nombreux vaisseaux quittaient annuellement le port de Venise, pour aller offrir aux nations les plus éloignées les produits variés de son industrieuse activité.

Une escadre faisait régulièrement voile vers la mer Noire, visitant successivement les côtes de la Grèce, Constantinople, s'arrêtant à Sinope et à Trébizonde, sur la côte

(1) Carl. Ant. Marin, *Storia civile e politica del commercio de Veneziani,* t. IV, l. 2, c. 7.

méridionale du Pont-Euxin, pour y recevoir les productions de l'Asie, arrivées par le Phase.

Une autre escadre parcourait les ports de Syrie et d'Égypte, et en apportait les marchandises de l'Asie, arrivées par la route de Damas et de la mer Rouge.

Mais l'escadre destinée au plus long voyage, était celle qu'on appellait la flotte de Flandre. Elle touchait d'abord à Brindes, à Otrante et à Manfredonia, dans le royaume de Naples, cinglait de là vers la côte d'Afrique, faisait échelle à Tripoli, Tunis, Alger, Oran et Tanger, poursuivait ensuite sa route par les côtes occidentales du Portugal, de l'Espagne et de la France, et venait déposer sur les marchés de Bruges, d'Anvers et de Londres, les marchandises d'Orient, que les navires des villes hanséatiques transportaient de là dans les ports de l'Europe septentrionale.

On aura une idée de la prodigieuse extension que la puissance politique et commerciale de Venise avait prise au XV^e^ siècle, par ce seul fait que son arsenal n'occupait pas moins de seize mille ouvriers et trente-six mille marins, et que le chiffre de ses exportations s'élevait annuellement à près de 75,000,000 fr. (1).

On serait tenté de croire que l'esprit mercantile, si généralement répandu chez les Vénitiens, a dû être peu favorable à la culture des arts et aux travaux de la pensée. Cependant dès le XV^e^ siècle, Venise comptait déjà plusieurs peintres de mérite, parmi lesquels on cite Gentile, Jean Bellini et surtout Dominique Veneziano, élève d'Antonello de Messine, de qui il reçut le secret de la peinture à l'huile, qu'il tenait lui-même de Jean Van Eyck.

(1) Daru, *Hist. de Venise*, t. II, p. 187 et suiv. — Voyez aussi le discours que Sanuto met dans la bouche de Mocenigo, dans ses *Vite di Duchi di Venezia*, dans les *Script. Rer. Ital.*, t. XXII, p. 958.

L'art de la gravure devait également avoir fait déjà des progrès notables, puisqu'en 1441, les graveurs de Venise réclamèrent du sénat des mesures protectrices en faveur de leur commerce, qui souffrait considérablement de l'immense quantité d'images de saints, de cartes à jouer et d'autres ouvrages imprimés et enluminés, qu'on importait du dehors (1).

Quant au mouvement littéraire et scientifique, il se déploya à la même époque avec autant d'éclat que d'énergie.

Dès la fin du XIV^e^ siècle, s'était manifesté en Italie, une tendance prononcée vers l'étude des monuments de l'antiquité lettrée. Les rapports fréquents que Venise entretenait avec l'empire de Constantinople, y développèrent de bonne heure le goût de la langue et de la littérature grecques. Plus tard, quand les doctes proscrits de la Grèce durent se réfugier en Italie, pour se soustraire aux malheurs de leur patrie, ils reçurent de la République un accueil bienveillant et une hospitalité généreuse (2). Dès lors Venise entra résolu-

(1) Nous reproduisons ici la requête présentée au magistrat de Venise; cette pièce, qui forme un document extrêmement curieux pour l'histoire de l'art, a été découverte dans les registres des arts et métiers de Venise, par Tommaso Temanza; elle est conçue en ces termes : « MCCCCXLI. A di xi otubrio. Conciosia che l'arte e mestier delle » carte, et figure stampide, che se fano in Venezia è vegnudo a total » deffaction, e questo sia per la gran quantità de carte de zugar, e » fegure depenti stampide, le qual vien fate de fuora de Venezia, a la » qual cosa è da meter rimedio.... Séa ordenado, e statuido... che da » mo in avante non possa venir over esser condulto in questa terra » aloun lavorerio de la predicta arte, che sia stampido o depento in » tela o in carte, come sono anchonc e carte de zugare, e cadaun altro » lavorerio de la so arte facto à penello e stampido. » (Voyez *Raccolta di litt. sulla Pitt.*, t. V, p. 321; Heinecken, Idée d'une collection d'estampes, p. 246, et surtout Eméric-David, Discours hist. sur la gravure en taille-douce et sur la gravure en bois, p. 38 et 39).

(2) Comme preuve de l'accueil distingué que les refugiés grecs reçurent de la part du sénat de Venise, les historiens rapportent que le savant Candiote, George de Trébisonde, présenta au Doge une tra-

ment dans le mouvement de régénération intellectuelle qui éclatait de toute part, et, comme les autres peuples d'Italie, s'éprit d'enthousiasme pour les splendeurs de la littérature ancienne; les bibliothèques furent fouillées en tous sens, et plusieurs Vénitiens de mérite mirent au jour les nombreux chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, enfouis depuis des siècles sous la poussière des monastères; d'autres, et le nombre en fut grand, traduisirent et commentèrent les écrits les plus remarquables de l'antiquité savante.

Le gouvernement ne resta pas étranger à cette activité générale, qui s'était emparée de tous les esprits. Dès 1309, Venise avait eu des écoles publiques, qu'illustrèrent dans la suite Guarino de Vérone, Gasparino Barzizza, Francesco Filelfo, Georges de Trébisonde et d'autres célébrités de l'époque. En 1470, le sénat créa une université, qui produisit plusieurs professeurs distingués. Chose digne de remarque et qui prouve combien les études étaient alors en honneur, les patriciens ne croyaient pas déroger à leur dignité, en s'y livrant publiquement à l'enseignement; le sénat s'y était même réservé quelques chaires, afin de pouvoir contribuer ainsi au progrès des sciences.

Un autre genre d'institution, destiné également à répandre le goût de l'instruction et à venir en aide aux hommes d'études, fut fondé de bonne heure par le gouvernement vénitien. Nous voulons parler des bibliothèques.

Celle de S^{t}-Marc, qui a survécu à la chute de la République de Venise, eut Pétrarque pour premier bienfaiteur; au XV^{e} siècle, elle reçut un accroissement considérable, grâce au don d'une riche collection de manuscrits, que lui fit le célèbre cardinal de Bessarion, et qui selon Platina, lui avait couté plus de 30,000 écus d'or.

---

duction latine des lois de Platon et que sa seigneurie le récompensa en lui donnant une chaire de professeur, avec 150 ducats de traitement. Voyez Daru, *Hist. de Venise*, t. II, p. 433.

Tel était l'état de Venise, quand l'art d'imprimer parut en Italie. On comprend qu'une découverte qui répondait si bien aux besoins intellectuels de l'époque, dont d'ailleurs l'industrie et le commerce pouvaient s'emparer avec succès, devait y être accueillie avec un empressement des plus vifs; aussi n'y eut-il aucune ville d'Italie où l'imprimerie fit des progrès plus rapides et plus remarquables. Depuis l'année 1469, date de l'introduction de la nouvelle découverte, jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, on n'y compta pas moins de *deux cents* imprimeurs, dont les presses produisirent 2980 différents ouvrages (1).

La gloire d'avoir doté Venise du premier établissement typographique, revient à un Allemand, à Jean de Spire. Il mit sous presse en 1469, et publia la même année une édition des *Lettres familières* de Cicéron, dont il ne tira que cent exemplaires. Le sénat lui accorda pour cet ouvrage un privilége de cinq ans (1). C'est le plus ancien acte de ce genre qu'offre l'histoire de la Typographie.

Jean de Spire ne survécut pas longtemps à la publication de cet ouvrage. Il mourut en 1470. Son frère Wendelin, reprit son imprimerie et acheva l'édition *De civitate Dei,* de S^t^-Augustin, que Jean avait mis sous presse, au moment où la mort le surprit au milieu de ses travaux. La République accorda à Wendelin de Spire, une protection toute spéciale; cet artiste en fut tellement reconnaissant, que dans quelques-unes de ses éditions, il consigna le serment de ne jamais quitter sa patrie adoptive.

Parmi les nombreux artistes qui accoururent à Venise, attirés par les richesses littéraires de la Bibliothèque de S^t^-Marc, par le grand nombre de savants qui pouvaient en

(1) Falkenstein, *Geschichte der Buchdruckerkunst,* p. 213.

(2) Maria Sanuto, dans son *Hist. des Doges de Venise,* réimprimée dans Muratori, t. XXII, col. 1189.

éclaircir ou en épurer les textes, et par la munificence d'une noblesse éclairée, il en est un que la Neérlande réclame avec un juste orgueil : Renaud de Nimègue, dont les travaux contribuèrent à donner à Venise un rang si distingué dans l'histoire typographique du XV^e^ siècle, était originaire de la capitale de l'ancien duché de Gueldre (1).

Cependant, comme Lisieux, Noyon et S^t^-Paul-Trois-Châteaux en France, et Spire en Allemagne, portaient également en latin le nom de *Noviomagum,* on pourrait être tenté de croire que notre artiste n'était pas étranger à l'une ou l'autre de ces villes. Et d'abord, il ne peut être question ni de Lisieux, ni de Noyon, ni de S^t^-Paul-Trois-Châteaux, puisque Renaud dit lui-même à la fin de plusieurs de ses éditions, qu'il appartenait par sa naissance à la grande famille germanique (2); et quant à Spire, pour prouver qu'il n'en pouvait être originaire, il suffit de faire remarquer que le nom de cette ville se traduit ordinairement en latin par *Spira,* et que celui de *Noviomagum Nemetum* ne se trouve sur aucune édition imprimée au XV^e^ siècle; de manière qu'on peut admettre avec certitude que cette dénomination était très-peu en usage à l'époque où vécut l'artiste dont il s'agit ici.

En effet, trois imprimeurs originaires de Spire, exercèrent leur art à Venise, dans les premières années qui suivirent l'introduction de l'imprimerie en cette ville : *Joannes de Spira, Vendelinus de Spira,* son frère, et *Joannes Emericus de Spira;* aucun d'eux n'a jamais pris la dénomination de *Noviomagensis,* dans les souscriptions qui

(1) De Vries, *Arguments des Allemands en faveur de leur prétention à l'invention de l'imprimerie,* trad. du hollandais, par M. Noordziek. La Haye, 1845, p. 155.

(2) Entr'autres dans la souscription de son édition de 1480, des commentaires de Gui de Bayso, sur les Décrétales, où on lit : *Arte et industria Rainaldi de Novimagio ex Germania ortum ducentis.*

se trouvent au bas de leurs nombreuses éditions. Il y a plus, Panzer décrit 73 ouvrages, imprimés à Spire de 1471-1500, *aucun* ne porte *Impressum Noviomagi Nemetum,* toutes se terminent par ces mots : *Impressum,* ou *exaratum,* ou *finitum* Spiræ. Qu'en conclure, si ce n'est que notre artiste était réellement originaire des Pays-Bas.

Renaud de Nimègue s'établit à Venise en 1477; il y prit pour associé un de ses compatriotes, Théodore de Rhynsburg, originaire de Rhynsburg, village aux environs de Leide, dans la Hollande méridionale.

A l'époque de leur arrivée à Venise, l'Italie n'était pas encore revenue de son inconcevable engouement pour cet Aristotélisme corrompu et dénaturé, qu'on décorait du nom de Philosophie scholastique. Paul Venetus, aujourd'hui parfaitement inconnu, en avait été le représentant le plus célèbre (1). Les ouvrages de ce *prince des philosophes, du monarque universel des arts libéraux,* comme on l'appelait de son temps (2), n'avaient encore rien perdu de la vogue constante dont ils jouissaient déjà depuis un demi-siècle.

Les deux associés choisirent parmi ses nombreux écrits, un de ceux qui n'avaient pas encore été reproduits par la presse. Ils publièrent le 14 juin 1477, son Commentaire sur les deux derniers livres d'Aristote. Cette édition, dont six réimpressions faites en moins de vingt-cinq ans, justifièrent l'incontestable succès (3), fut confiée aux soins éclairés du bachelier François de Benzonibus et du frère Mineur Marjotus de Pistorio. Cet ouvrage fut suivi, la même année, d'un

(1) Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana,* t. VI, p. 329 et suiv.

(2) Guinguené, *Hist. litt. d'Italie,* t. III, p. 569.

(3) Les autres éditions de cet ouvrage sont celles de Venise de 1481, de 1486, de 1491 et de 1496, et de Florence, sans nom d'imprimeur ni de date.

autre appartenant aussi à un auteur dont les écrits jouissaient alors aussi de la faveur publique.

Jean Fidenza, religieux Franciscain, plus connu sous le nom de S^t^-Bonaventure ou de *Docteur séraphique,* avait écrit un nombre prodigieux d'ouvrages théologiques, très-estimés au XV^e^ siècle, entre autres un Commentaire sur le livre des Sentences; Lichtenstein en avait déjà donné une édition à Trévise, en 1477; Renaud de Nimègue et Théodore de Rhynsburg en publièrent une nouvelle en la même année; le texte en fut soigneusement revu par le docteur Thomas Penketh, savant Augustin anglais, professeur à l'université de Padoue.

L'année suivante, ils mirent au jour, d'abord une édition de la Bible de S^t^-Jerôme, ensuite les *Triomphes* et les *Sonnets* de Pétrarque, enrichis d'un commentaire de Philelphe et de Bernardo Glicino de Sena. Cette dernière édition, dédiée au duc de Modène et à Marie-Ange, duc de Milan, est devenue aujourd'hui d'une rareté extrême et ne se trouve que dans quelques bibliothèques privilégiées.

Il faut croire que vers la fin de l'année 1478, la mort aura enlevé Théodore de Rhynsburg à ses utiles travaux; car son nom ne paraît plus dans aucun des nombreux ouvrages publiés dans la suite par son habile associé.

Malgré la perte d'un collaborateur si précieux, l'activité de Renaud ne se ralentit pas un instant; on dirait même qu'il a puisé de nouvelles forces dans l'état d'isolement où l'avait laissé la mort de son associé; car dès le mois de février 1479, on vit sortir de ses presses une belle édition des œuvres médicales de Mesua, avec les additions de François de Pedemont, qui s'y trouvent imprimées pour la première fois; ensuite et à de courts intervalles, deux traités du médecin arabe Serapio, et un Manuel de la confession, par Antoine, archevêque de Florence.

Il est probable que toutes les productions sorties des pres-

ses de notre artiste, en 1480, ne sont pas parvenues jusqu'à nous; car nous ne connaissons imprimées en cette année, que le Commentaire de S^t^-Grégoire le Grand sur le livre de Job, qui parut le 14 juin, et l'*editio princeps* de la *Lectura super sexto decretalium* de l'archevêque de Bologne, Gui de Bayso, publiée au mois de décembre.

Quoiqu'il en soit, l'année suivante se fit remarquer par une plus grande activité, et chose singulière, ce sont des commentaires sur divers ouvrages d'Aristote, qui alimentent presqu'exclusivement ses presses. En effet, des cinq éditions imprimées en cette année, trois se rapportent à des écrits du célèbre chef de l'Ecole péripatéticienne, les deux autres contiennent une nouvelle version des antiquités juives et de la guerre des Juifs de Flave-Joseph.

Dans les premiers temps de la découverte de l'art typographique, les imprimeurs, afin de mieux imiter les manuscrits, n'employaient généralement que des caractères gothiques ou semi-gothiques; notre artiste ne servit pas d'autres jusqu'en 1482. Un Français, Nicolas Jenson, graveur des monnaies à Tours, avait été envoyé à Mayence par Charles VII, vers l'année 1458, pour y apprendre l'art d'imprimer, afin d'en doter ensuite sa patrie (1). Au lieu de revenir en France, il se rendit à Venise et y monta un atelier typographique.

Jenson, dit M. Crapelet (2), mettant alors à profit son incontestable talent pour la gravure, imagina les caractères romains, dont il emprunta les majuscules ou capitales, à

(1) Chevillier, La Caille et autres prétendent que ce fut Louis XI, qui envoya Jenson à Mayence, pour y apprendre le *nouvel art de faire des livres*. M. Capelle se fondant sur des documents découverts par feu M. Nodier, ancien conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, a réfuté cette assertion dans son *Manuel de la Typographie française*.

(2) Crapelet, *Études pratiques et littéraires sur la Typographie*, t. I, p. 11.

l'écriture latine, et il donna aux minuscules une forme qui participait de celle des lettres latines, lombardes, saxonnes et françaises. Ce caractère fut appelé romain, parce qu'il avait le plus d'analogie avec l'écriture romaine.

Ce perfectionnement donna aussitôt une grande réputation aux presses vénitiennes, et les imprimeurs en publiant de nouvelles éditions, eurent soin pour se concilier la faveur publique, d'annoncer qu'elles étaient faites avec des caractères fondus à Venise : *Impressum caracteribus Venetis*. Leurs formes sont en général plus agréables à l'œil, et elles réunissent la justesse des proportions à l'élégance et à la simplicité du dessin.

Renaud adopta promptement ce nouveau caractère. Il l'employa pour la première fois le 27 septembre 1482, dans son édition de Virgile, ensuite au mois de décembre de la même année, dans son édition des Satyres de Perse, dont Barthélemi Fonti venait de donner un commentaire, et dans l'Histoire naturelle de Pline, qui parut le 6 mars 1483.

A en juger par le nombre des éditions parvenues jusqu'à nous, une grande activité doit avoir constamment régné dans l'établissement que notre artiste dirigeait avec tant de succès. Cependant il y a lieu de croire que toutes ses productions ne nous auront pas été conservées, car nous ne possédons aucun ouvrage publié en 1485, 1487, 1491, 1492, 1493 et 1494. Est-il resté dans l'inaction pendant ces six années, ou a-t-il été offrir son industrie à un des nombreux imprimeurs que Venise possédait à cette époque? Ces suppositions ne sont guère probables. Quoiqu'il en soit, il poursuivit le cours de ses travaux jusqu'en 1496, et après une longue et laborieuse carrière, il mourut à un âge avancé.

Aucun biographe que nous sachions, n'a parlé de Renaud de Nimègue; les auteurs mêmes qui se sont occupés de l'histoire de la Typographie au XV^e^ siècle, ont à peine

cité son nom. Cependant quand on considère qu'il était passé *maître* dans son art, ce qui n'était pas chose facile à cette époque, comme nous l'avons prouvé précédemment, quand on voit surtout le degré de perfection qu'il est parvenu à donner à ses nombreuses productions, on ne peut méconnaître qu'il n'ait été réellement un artiste de mérite.

En effet, malgré l'imperfection des procédés typographiques d'alors, malgré le défaut de précision et de solidité des presses, ses impressions ne sont dépourvues ni de goût, ni même d'une certaine élégance.

Le papier qu'il employait, est d'une qualité supérieure; il a cette épaisseur et cette solidité que savaient lui donner les fabriques déjà célèbres du Frioul, de Brescia ou de Bergame, où il s'approvisionnait sans doute; les caractères dénotent un graveur habile, et le tirage paraît parfaitement égal.

Le format auquel Renaud semble avoir donné la préférence, est le petit et le grand in-folio, alors le plus généralement en usage. Cependant quelques-unes de ses éditions sont tirées in-4° et même in-8°. Toutes se distinguent par des marges plantureuses.

Les feuillets sont imprimés quelquefois avec titres courants, signatures ou chiffres, mais toujours sans réclames. Tantôt elles sont sur deux colonnes, tantôt à longues lignes, dont le nombre varie de 40 à 95. Les initiales sont généralement laissées en blanc, afin de les pouvoir peindre en différentes couleurs et les rehausser d'or.

Dans la gravure des caractères, notre artiste a su éviter la forme maigre et grêle, employée par quelques imprimeurs du XV^e^ siècle, ainsi que la rudesse et la grossièreté du vieux type allemand; aussi ses impressions ne manquent-elles pas d'un certain éclat, qui flatte agréablement l'œil.

Les abréviations sont fréquentes et parfois si nombreuses et si variées, qu'il est nécessaire d'en faire une étude particulière.

L'usage du vélin ne lui était pas inconnu. On possède quatre ouvrages imprimés avec cette recherche, à laquelle les curieux attachent tant de prix. Ce sont les *Triomphes* de Pétrarque, la première édition du livre de morale de S^t^-Grégoire le Grand, le commentaire de S^t^-Thomas d'Aquin, sur le traité de l'âme d'Aristote, et le *Breviarium in usum sarum*. Le premier de ces ouvrages, imprimé en 1478, se trouve dans la Bibliothèque de S^t^-Marc à Venise. Le vélin en est très-mince et d'une extrême blancheur; au commencement de chaque *Triomphe,* on trouve une initiale peinte en or et en couleurs, et la première page du texte est entourée de jolis ornements, dans lesquels on remarque un Amour décochant une flèche. Le deuxième, qui se trouve aujourd'hui au Musée britannique à Londres, est aussi enrichi d'une belle miniature. Le troisième, décrit par M. Van Praet, appartenait autrefois à Harley; enfin le quatrième, qui se trouvait chez Mac-Carthy, se conserve actuellement à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Quant à la partie littéraire, elle faisait également l'objet de ses soins éclairés. Plusieurs correcteurs instruits étaient attachés à ses ateliers. Leur mission consistait à préparer les textes et à revoir les épreuves. Aussi ses éditions sont-elles exemptes de ces négligences et de ces fautes grossières, qui déparent les plus belles productions de la Typographie moderne. Renaud a soin d'en prévenir ses lecteurs, comme le firent plus tard les Alde, les Bade et les Etienne, afin de se concilier ainsi la faveur et la confiance du public. La souscription qui termine son édition des OEuvres de Mesua, est sous ce rapport curieuse et mérite d'être rapportée. *Opera inquam,* dit-il, *accuratissime prospecta* UT IN EIS ERROR ALICUJUS PONDERIS DEPREHENDI NON POSSIT, et ailleurs entre autres dans le *Breviaire* du médecin Sépario : *itaque existimatur esse* ABSQUE ERRORE ALIQUO *cum auxilio summi redemptoris.*

Le nombre de ses éditions est assez considérable; nous allons les faire connaître dans l'ordre de leur publication.

ÉDITIONS IMPRIMÉES A VENISE PAR RENAUD DE NIMÈGUE ET THÉODORE DE RHYNSBURG.

I.

Pauli Veneti ordinis Eremitarum S. Augustini expositio duorum Aristotelis librorum posteriorum. Venetiis, per magistrum Theodorum de Reinsburch et Renaldum de Novimagio Socios, 1477, in-fol.

Édition imprimée en car. goth., à deux col., de 49 et 50 lignes par page, sans chiffres ni réclames, mais avec les signatures *a*2-*z*3. Elle se compose de 179 feuillets (Hain n'en indique que 176), dont le premier et le dernier sont blancs; et commence ainsi au recto du 2e feuillet :

( ) Nuis doctrina
et omnis disciplina intellectiua fit ex
preexistenti cognitione.

Au verso du 178e feuillet, au bas de la seconde colonne, on trouve la souscription suivante, en 13 lignes :

Expositioni clarissimi artium et sacre theologie doctoris Pauli Veneti ordinis heremitarum beatissimi Augustini ex proprio originali per venerandum fratrem Franciscum de Benzonibus de Crema : logyce baccalarium : et fratrem Mariotum de Pistorio ordinis minorum magna cum diligentia emendate : finis impositus ex Venetiis.
Impressum que est hoc opus per magistrum Theodorum de Reinsburch et Renaldum de Nouimagio socios.
1477. die. 14. mensis Junij.

M. le sénateur Vergauwen, à Gand, possède un exemplaire de cette édition.

Voy. Maittaire, Ann. typ., t. II, p. 774. — Panzer, Ann.

typ., t. III, p. 132, n° 312. — Hain, Repert. bibliogr., t. II, n° 12511.

II.

Bonaventura super secundo sententiarum. Venetiis, per Theodoricum de Reynsburch et Raynaldum de Novimagio, 1477, in-fol.

Édition de 335 feuillets, imprimée en caract. goth., à deux colonnes, de 50 lignes par page, sans chiffres, signatures, ni réclames.

Le volume commence au recto du 1er feuillet, marqué *a*2, par cet intitulé, en cinq lignes :

> Uiri excellentissimi artium et sacre
> theologie diui monarce summique pro-
> fessoris : super 2° sententiarum dni Bonauen-
> ture minorum ex ordine opus preclarissi-
> mum feliciter incipit.

Au verso du 332e feuillet se trouve la souscription suivante, suivie du registre :

> Religiosi patris Bonaventure ordinis
> Minorum veritatis theologie professoris
> eximii : sacreque apostolice sedis Cardinal
> super secundum sententiarum scriptus finit
> Per excellentissimum sacre theologie do-
> ctorem magistrum Thomam penketh anglı-
> cum ordinis fratrum heremitarum sancti Au-
> gustini in famosissimo studio patauı-
> no ordinarie legentem maxima cum diligentia
> emendatum. Anno salutis nostre M. cccc.
> lxxvij per Theodoricum de Reynsburch
> et Raynaldum de Novimagio socios
> Venetiis feliciter impressum.

Consultez : Maittaire, Ann. typ., p. 382, not. 2. — Laire, Index, t. I, p. 420. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 132, n° 311. — Catal. Boutourlin, t. I, n° 265. — Hain, Repert. bibl., t. I, n° 3538.

III.

Biblia sacra latina, vulgatæ editionis (*ex translatione et cum præfat. S. Hieronymi*). *Venetiis, Theodoricus de Reynsburch et Reynaldus de Novimagio,* 1478, in-fol.

Édition de 454 feuillets, imprimée à deux colonnes, de 53 lignes, sans chiffres ni réclames. L'ouvrage commence ainsi au recto du 1^er^ feuillet :

> Incipit epistola sancti Hieronymi ad Paulinum presbiterum de omnibus Diuine historie libris.

La souscription suivante se trouve au verso du 421^e^ feuillet, 2^e^ col.:

> Biblia impressa Venetiis opera atque impensa Theodorici de Reynsburch et Reynaldi de Novimagio Theutonicorum ac sociorum. M. cccc. Lxxviij.

Au recto du 422^e^ feuillet, sign. A, commence la table, précédée de cet intitulé sur deux lignes :

> Incipiunt interpretationes hebraicorum nominum secundum ordinem alphabeti.

L'ouvrage se termine ainsi au verso du 454^e^ feuillet :

> Expliciunt interpretationes hebraicorum nominum.
> Laus Deo.

Comparez : Maittaire, Ann. typogr., t. I, p. 384. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 143, n° 373. — Catal. de Mac-Carthy, n° 73. — Idem de la Vallière, t. I, n^is^ 36 et 37. — Hain, Rep. bibl., t. I, n° 3070. — Bibl. Sussex, t. I, n° 921.

IV.

Triomphi de Francesco Petrarca, col commento di Bernardo (*Glicino*) *da Sena. In Venezia, Teodoro de Reynsburch e Reynaldo de Novimagio,* 1478 *a di* VI *de Febraro.*

— *Sonetti et Canzone, col commenti del Philelpho. In Venezia, Teodoro de Reynsburch e Reynaldo de Novimagio,* 1478, *adi xxx março,* 2 part. in-fol.

Ces deux parties qu'il est très-difficile de trouver réunies, sont imprimées en caractères semi-gothiques, à longues lignes, de 51 sur les pages entières, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures et des minuscules en place d'initiales. La première partie a 195 feuillets, selon M. Van Praet, et 196 selon M. Marsand; la seconde a 89 feuillets. Les *Triumphes* commencent au recto du 1[er] feuillet par une épître de Glicino :

(a)D Illustrissimum Mutine Ducem Diuū
Borsium Estensem Bernardi Glicini Medicine
ac philosophie discipuli in triumphorū Cl.
P. Fra. Petrarce expositio Incipit.

et finissent par un registre des signatures et des cahiers, en 4 colonnes, suivi de cette souscription au recto du dernier feuillet :

Finisse il cōmeto deli triumphi del Petrarcha composto per il pstantissi—mo ph' ochiamato messer Bernardo da Sena impsso nella inclita citta— da Uenexia per Theodor. de Reynsburch et Reynaldū de Nouima—gio compagni. nelli anni del signore. M. cccc. lxxviij. adi. vi. del mese — de Febraro.

La seconde partie commence par une dédicace de Philelfe à Philippe Marie Ange, duc de Milan, dont voici les premières lignes :

(p) Rohemio del prestante Oratore et Poeta Messer Francesco Philelpho al illustrissimo et Invictissimo principe Phelippo Maria Anglo Duca de Milano circa la interpretatioe per lui sopragli sonetti et canzone de Messer Fracesco Petrarcha facta.

La souscription suivante se trouve à la fin du registre des cahiers :

Finisse il commento de li sonetti et canzone el prestantissimo

oratore et poeta Messer Francesco Philelpho; impresso nella inclita citta de Uenexia : per Theodorum de Reynsburch et Raynaldum de Nouimagio Todeschi et compagni nelli anni del signore. M. CCCC. lxxviii a di xxx março.

Cette édition précieuse se trouvait dans les bibliothèques de Gaignat, de Pinelli, du comte Boutourlin et chez M. Grenville et lord Spencer en Angleterre. M. Van Praet a décrit un exemplaire de la première partie, tirée sur PEAU DE VÉLIN, se trouvant à la bibliothèque de S^t^-Marc à Venise et provenant de celle des Bénédictins de S^t^-George de la même ville. Le vélin en est très-blanc et extraordinairement mince; au commencement de chaque *triomphe* et de chaque chapitre, on trouve une initiale peinte en or et en couleurs; dans de jolis ornements qui décorent la première page du texte, on voit un Amour décochant un de ses traits.

Voyez : Maittaire, Ann. typogr., t. II, p. 388. — De Bure, n° 3350. — Laire, Ind., t. I, p. 448. — Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 96. — Cat. de la Vallière, t. II, p. 501. — Cat. de Gaignat, t. I, p. 492. — Cat. bibl. Pinelli, t. IV, p. 344. — Hain, Rep. bibl., t. II, n° 12767. — Cat. du comte de Boutourlin, t. I, n° 1230. — La Serna Santander, Dict. bibl., t. III, p. 249. — Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 143, n° 174-75. — Dibdin, Ædes althorp., t. II, p. 226. — Bibl. Grenvell., t. II, p. 538. — Brunet, Manuel, t. III, p. 695. — Van Praet, Cat. des liv. imp. sur vélin, de la bibl. du roi, t. IV, p. 129-30, n° 160.

V.

Diui Mesue opera. Venetiis opere et impensis Raynaldi Novimagii teutonici, M. CCCC. LXXVIIII, pridie kalendas Februarii, in-fol.

Édition recherchée, parce qu'elle contient quelques traités qui ne se trouvent pas dans les éditions antérieures; elle se compose de 391 feuillets, impr. en caract. goth., à deux colonnes, de 53 lignes, avec sign.

L'ouvrage commence au recto du 1^er^ feuillet : *In* (la majuscule I est en blanc) *nomine dei misericordis cuius nutu....* La souscription se trouve au recto du 390^e^ feuillet, avant le registre qui occupe le feuillet suivant :

Finit liber servitoris de preparatione medicinarum simplicium.
Hoc loci consummantur universa opera Divi Joannis Mesue cum complemento et additionibus clarissimi doctoris Francisci de pedemontium. Ac Nicolao de servitore anno salvatoris Cristi Jesu. M. IIII. LXXVIIII. pridie kalendas Februarii. Impressa Venetiis opere et impensis Rainaldi Novimagii teutonici. Opera inquam accuratissime prospecta ut in eis error alicuius ponderis deprehendi non possit. Laus glorioso et omnipotenti Deo.

Maittaire cite cette édition par erreur, sous la rubrique d'Anvers.

Voyez : Hain, Rep. bibl., t. II, n° 11108. — La Serna Santander, Dict. bibl. du XV^e^ siècle, t. III, p. 169, n° 947. — Maittaire, Ann. typ., t. I, p. 402. — Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 148, n° 403. — Brunet, Manuel, t. III, p. 374.

VI.

Joannis Filii Serapionis opera simplicium et ægritudinum particularium, ex translatione Gerardi Cremonensis. Venetiis, per Renaldum de Novimagio, 1479, in-fol.

Cette édition, imprimée en car. goth., se compose de 136 feuillets, à deux colonnes, de 52 lignes, avec signatures.

Le volume commence par la table, qui occupe les trois premiers feuillets; suit le texte, précédé de cet intitulé, en 4 lignes :

Liber Serapionis aggregatus in medi-

cinis simplicibus. Translatio Symonis la-
nuensis interprete Abraam iudeo tortuosi-
ensi de arabico in latinum....

La souscription, suivie du registre, se trouve au recto du 136e feuillet, col. 2 :

Opus impressum Venetiis per magi-
strum Reynaldum de Novimagio al-
manum. Anno domini. M. cccc. lxxix.
die octavo mensis Junii.

Cette édition est citée entr'autres dans les ouvrages suivants : Maittaire, Ann. typ., t. I, p. 404. — Laire, Index, t. I, p. 464, n° 26. — Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 148, n° 404. — Hain, Rep. bibl., t. II, n° 14692. — Brunet, Manuel, t. IV, p. 261.

VII.

Breviarium Joannis filii Serapionis medici. Venetiis, per Rainaldum Novimagensem. M. CCCC. LXXIX, in-fol.

Cette édition, décrite par Hain, se compose de 149 feuillets, impr. en car. goth., à deux colonnes, de 52 lignes, avec signatures; elle commence, au recto du 1er feuillet, par cet intitulé :

Tractatus primus breviarii Joannis
filii Serapionis medici. Inquit Joannes.

La souscription suivante se trouve au verso du 141e feuillet, col. 2 :

Completa sunt hec opera S. simplicium et egritudinum
particularium Johannis filii serapi-
onis : ac impressa Venetiis summo studio et ar-
te magistri Rainaldi Novimagensis Alemani
Atque emendata per claros medicos solertissi-
mos : itaque existimantur esse absque errore aliq°
cum auxilio summi redemptoris q° sit bene-
dictus. Amen.

Suit la table qui occupe le recto des feuillets 142-49, suivie de cette seconde souscription :

Completum Anno domini M° cccc°. lxxix, in kalendis mensis Agusti (*sic*).

Voyez : Panzer, Ann. typ., t. III, p. 148, n° 405. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 14693.

VIII.

Confessionale in vulgari sermone, editum per venerabilem P. D. Antonium Archiepiscopum Florentiæ, ordinis prædicatorum. In Venesia, per Raynaldum de Novimagio. M. CCCC. LXXIX, petit in-4°.

Cette édition qui est restée inconnue à Orlandi, Maittaire, Fontanini et Zéno, et qui n'a pas été mentionnée par M. Brunet, est imprimée en caractères gothiques, avec signatures. La souscription est conçue en ces termes :

Finisse lo confessionale stampato a Venesia per Raynaldo de Novimagio a laude et gloria di Christo Jesu omnipotenti M. cccc. lxxix.

A la fin se trouve un catéchisme, intitulé : *El libretto de la doctrina christiana.*

Voir : Crévenna, Cat. raisonné, t. I, p. 76. — Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 149, n° 406. — Hain, Repert. bibliogr., t. I, n° 1223.

IX.

B. Gregorii Papæ moralium lib. super Job. Venetiis, Reynardus de Novimagio, 1480, gr. in-fol.

Édition composée de 347 feuillets, à deux colonnes, de 55 lignes, imprimée en caractères gothiques, sans chiffres ni réclames, mais avec les signatures *a*2-J3.

Le volume commence au verso du 1er feuillet par une préface, dont voici l'intitulé :

Reuerendissimus dominus dominicus episcopus Brixiensis summo pontificis
Sixti vicarius hanc prefationem moralibus beati Gregorii pape inserait.

Au recto du 18e feuillet, en deux lignes :

> Epistola beati Gregorii pape ad Leandrum episcopum in libros moralium : super Job.

Et au verso du 346e feuillet, et avant le registre qui se trouve au recto du feuillet suivant, on lit cette souscription :

> Expletum est opus istud Moralium
> beati Gregorii pape diligentissime correctum et emendatum per. d. Bartholomeum Cremon. canonicum regularem
> Impressum Venetiis per Reynaldum
> de Nouimagio Teotentonicum Anno
> domini Millesimo quadringentesimo
> octuagesimo quarto decimo Junij presidente Venetiis Inclyto duce Joanne
> Mozenigo.

J'en ai vu à la bibliothèque de Pavie un exemplaire, orné d'un miniature très-bien peinte; Van Praet en décrit un autre, imprimé sur PEAU DE VÉLIN, décoré aussi d'une belle miniature. Cet exemplaire, après avoir passé de la bibliothèque de Smith dans celle du roi d'Angleterre, se trouve aujourd'hui au Musée britannique, à Londres.

Voyez Maittaire, Ann. typ., t. II, p. 405. — Biblioth. Pinelli, t. I, p. 97. — Weislingeri Armamentarium catholicum perantiquæ Bibliothecæ ordin. S. Augustini Argent., p. 214. — Schnizers, der Kirchen biblioth. zu Neustadt, III Anzeige, p. 34. — Vincenzo di Poggio, notitia della libreria de Padri Dominicani di S. Romano de Lucca, p. 73. — Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 156, n° 446. — Hain, Repert. bibl., t. I, n° 7930. — Brunet, Manuel, t. II, p. 453. — Van Praet, Cat. de livres impr. sur vélin, t. I, p. 174, n° 491. — Bibl. Smith, in-4°, p. CCVII.

X.

Guido de Bayso, archidiaconus Bononiensis super Decretales, cura Petri Albignani Trecii. Venetiis, Rainaldus de Novimagio, 1480, gr. in-fol.

Édition de 413 feuillets, en caract. goth., à deux col., de 73 lignes, avec signatures. Elle commence au verso du 1er feuillet par une préface, dont voici l'intitulé :

Ad Reuerendissimum in Christo patrem D. Franciscum Picolomiensem sancti Eustachii Diaconem. — Cardinalem dignissimum in Archidiaconi comentarios super Decretorum volumina Petri Albignani Trecij prefatio feliciter.

Elle se termine par cette souscription :

Sexto. iiij. summo pontifice. Federico iiij. imperante Johanne Mocenico inclyto Venetorum principe. Hi Archidiaconi commentarii in decretorum volumina per egregium ac clarisstmum (*sic*) iurisconsultum Petrum albignanum Trecium accuratissime emendati. arte et industria Rainaldi de Nouimagio ex germania ortum ducentis. Venetijs impressi pridie idus decembris Anno salutis dominice. M. cccc. lxxx.

Suivie du registre, précédé d'une épître dédicatoire, commençant par ces mots :

Pauli Pisani ep. ad Petrum Albignanum Trecinum, ejusdemque responsoria.

Consultez : Panzer, Ann. typ., t. III, p. 156, n° 447. — Hain, Rep. bibl., t. I, p. 352, n° 2716.

XI.

Josephi libri antiquitatum Judaicarum de græco in Latinum traducti per venerabilem presbyterum Ruffinum aquilejensem. Venetiis, per magistrum Raynaldum de Novimagio Almanum, M. CCCC. LXXXI, in-fol.

Édition de 235 feuillets, en caract. goth., à longues

lignes, de 48 par page, sans chiffres ni réclames, mais avec les sign. *a*2-3.

Nous donnons la description de cette édition d'après un exemplaire (incomplet malheureusement de 2 feuillets), que possède M. le sénateur Vergauwen.

Le volume commence par un prologue, précédé de cet intitulé, en trois lignes :

Josephi iudei historiographi viri clarissimi prologus in libros antiquitatum viginti incipit feliciter de greco in latinum traductus per venerabilem presbyterum Rufinum Aquiliensem virum doctissimum.

Le texte commence au verso du 2e feuillet. La souscription, suivie de la vie de Flave-Joseph, dédiée à Renaud de Nimègue, par Hieronymus Squarsaficus d'Alexandrie, et du registre des signatures, est conçue comme suit :

Impressum Venetiis per Raynaldum de Novimagio. Anno domini M. CCCC. decimo die Maij.

Voyez : Mittarelli, Bibl. codic. Manusc. Monasterii S. Michaelis Venet. cum app. librorum impress. sæc. XV, p. 218. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 168, n° 524, p. 493, n° 2759. — Denis, Suppl., p. 135.

XII.

Flavius Josephus de bello judaico et contra Appionem (*In fine*) : *Impressum in inclyta civitate Uenetiarum per magistrum Raynaldum de Nouimagio almanum. Anno salutis. M. CCCC. LXXXI. Ultima die martii,* in-fol.

Cette édition est imprimée avec les mêmes caractères que celle des *Antiquités juives* du même auteur; peut-être forme-t-elle la seconde partie de cet ouvrage?

Voyez Denis, Suppl., p. 135. — Laire, Index, t. II, p. 47. — Cat. de Bolongaro Crevenna, t. IV, p. 39. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 168, n° 523.

XIII.

Thomæ de Aquino Commentum super libros Aristotelis de anima. Venetiis, Raynaldus de Novimagio, 1481, in-fol.

Édition en lettres de somme, de 60 feuillets; elle est imprimée en caractères gothiques, à deux colonnes, sans signatures, de 48 lignes.

Le volume commence par cet intitulé, en 3 lignes :

> Incipiunt commentaria gloriosissimi doctoris sancti Thome de Aquino almi ordinis predicatorum super libros aristotelis de anima.

et se termine par la souscription suivante, en six lignes :

> Explicit commentum sancti Thome de Aquino de ordine predicatorum super libros aristotelis de anima : Venetiis impressum per magistrum Reynaldum de Novimagio alamanum. Anno Christi. M. CCCC. LXXXI die vigesima secunda maii.

Van Praet cite de cette édition un seul exemplaire sur PEAU DE VÉLIN, qui a d'abord appartenu à Harley, et a ensuite paru dans le catalogue du libraire Osborne, publié sous le nom de Webbe.

Voir : Maittaire, Annal. typ., p. 425. — Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 142. — Vincenzo di Poggio notitia della libreria de Padri Dominicani de S. Romano di Lucca, p. 76. — Hain, Repert. bibliogr., t. I, n° 1519. — Panzer, Annal. typ., t. III, p. 168, n° 525. — Brunet, Manuel, t. IV, p. 469. — Van Praet, Cat. de livres impr. sur vélin, t. I, p. 249, n° 7. — Bibl. Harl., t. I, p. 266, n° 5369, et t. III, p. 217, n° 3207. — Cat. de Webbe, the second part. 1752, p. 16, n° 227.

XIV.

Petri Nigri ordinis Prædicatorum liber acutissimarum quæstionum super arte veteri aristotelis, qui Thomistarum clypeus appellatur. Venetiis, per magistrum Reynaldum de Nouimagio theutonicum, anno domini 1481, in-fol.

Édition en caract. goth., de 199 feuillets, à deux colonnes, de 55 lignes à la page entière, sans chiffres ni réclames, mais avec les sign. *a-cc*3.

Ce volume commence au recto du 1^er^ feuillet par cet intitulé, suivi d'une dédicace à Mathieu Corvin, roi de Hongrie.

Titulus libri

Clipeus Thomistarum in quoscumque adversos : per venerabilem virum fratrem Petrum Nigri ex ordine predicatorum sacre theologie professorem nuperrime editus ac invictissimo principi Mathie Ungarie Boemieque Regi obsequenter inscriptus
Epistola ad Regem.

Au recto du 199^e^ feuillet se trouve la souscription suivante, suivie du registre :

Explicit clipeus thomistarum fratris petri nigri ordinis prædicatorum : Venetiis per magistrum Raynaldum de novimagio theothonicum. Anno dni 1481.

J'ai vu un exemplaire de cette édition à la bibliothèque universitaire de Pavie.

Voir : Maittaire, Ann. typ., t. II, p. 425. — Quétif et Echard, Scriptores ordinis prædicatorum, t. I, p. 862. — Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 168, n° 526. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 11888.

XV.

Alberti Magni commentaria in tres libros Aristotelis de anima, nec non in librum de intellectu et intelligibili. Venetiis, per Magistrum Raynaldum de Novimagio, 1481, in-fol.

Edition imprimée en car. goth., avec signatures; elle est terminée par cette souscription, suivie du registre :

Alberti magni expliciunt libri de anima et de intellectu et intelligibili Venetiis per magistrum Raynaldum de Novimagio impressi 1481.

Voyez : Maittaire, p. 777. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 168, n° 527.

XVI.

Publii Virgilii Maronis opera, cum commentariis Servii. Venetiis, per Magistrum Renaldum de Novimagio theutonicum, anno M. CCCC. LXXXII, die XXVII septembris, in-fol.

Édition rare, décrite par Panzer d'après l'exemplaire de sa bibliothèque; elle est imprimée en caractères romains, avec signatures. Le texte est précédé de la vie de Virgile; après le XIII^e^ livre de l'Enéide, se trouvent les opuscules qu'on attribue communément au poëte de Mantoue. L'ouvrage se termine par cette souscription, suivie de la table et du registre :

Publii Virgilii Maronis Vatis eminentissimi Volumina hec Vna cum commentariis : Ac eiusdem poete uita Venetiis impressa. Per Magistrum Renaldum de Nouimagio Theutonicum. Anno domini Millesimo. CCCC. LXXXII. Die XXVII Septembris.

Voyez : Maittaire, Ann. typ., t. I, p. 433. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 179, n° 595. — Brunet, Manuel, t. IV, p. 648.

XVII.

Terentii vita. Impressa Venetiis, per Magistrum Renaldum de Novimagio Theodonicum, anno domini M. CCCC. LXXXII. Die xxvii Novembris, in-fol.

Édition rare, qui n'est citée, que nous sachions, que par Hain; elle se compose de 123 feuillets, impr. en car. goth., à longues lignes, de 45 et 58 par page.

Le 1er feuillet portant la sign. *a*2, commence au verso par cet intitulé :

Terentii vita :

( ) ublius Terentius Afer Cartagine natus : servivit Romæ Terentiō Lucano....

Suivi d'un traité sur la comédie. La souscription suivante se trouve au recto du 123e feuillet :

Publii Terentii Liber Carthagine natus explicit ac eiusdem poetæ vita Venetiis impressa Per Magistrum Renaldum de Novimagio Theodonicum anno domini Millesimo. cccc. lxxxii. Die XXVII. Novembris.

Voyez : Hain, Repert. bibl., t. II, n° 15411.

XVIII.

A. Persii Flacci satyrarum opus cum commentario Bartholomœi Fontii. Venetiis, per Magistrum Renaldum de Nouimagio Theutonicum, anno M. CCCC. LXXXII, mensis Decembris Die XXIIII, in-fol.

Édition peu commune et une des premières avec le commentaire de Fontius; elle se compose de 21 feuillets, en caractères ronds, de 57 lignes, avec signatures.

Le 1er feuillet est occupé par un *Proœmium,* adressé à Laurent de Médicis, commencant par ces mots :

Bartholomei Fontii proœmium in Persium Poetam ad Laurentium Medicen.

Suivi du texte des satyres de Perse, imprimé dans un encadrement contenant le commentaire de Fontius. La souscription, suivie de la vie de Perse et du registre, se trouve au verso du 20e feuillet; elle est conçue en ces termes :

A. Persii Flacci satyrarum Finis. Anno M. CCCC. LXXXII. Mensis Decembris Die XXIIII. Per me Magistrum Renaldum de Novimagio Theutonicum Venetiis impressum.

Citée: par Maittaire, Ann. typ., p. 433. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 179, n° 596. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 12722. — Dibdin, Bibl. Spencer., t. II, p. 224.

XIX.

C. Plinii historiæ naturalis libri XXXVII. Venetiis, opera et impensa Rainaldi de Nouimagio, anno nativitatis Domini. M. CCCC. LXXXIII, die sexta Mensis Junii, in-fol.

Édition recherchée, quoiqu'assez commune. Elle se compose de 355 feuillets, à longues lignes, de 49 dans les pages entières, imprimée en caractères ronds, avec signatures.

Le volume commence ainsi, au recto du 1er feuillet : *Caius Plinius Marco suo salutem.*

Suivi de : *Varia testimonia de Plinio.*

Au verso du 2e feuillet on trouve ce qui suit, en trois lignes :

Caii Plynii secundi naturalis hystoriæ liber primus
Caius Plinius secundus Novocomensis T. Vespasiano
Salutem.

La souscription se trouve au verso du 352e feuillet :

Caii Plynii secundi Naturalis hystoriæ Liber trigesimus et ultimus Finis.

Venetiis impressus opera et impensa Rainaldi de Novimagio Almani Anno Nativitatis.

Domini. M. CCCC. LXXXIII. Die sexta Mensis Junii. Regnante illustrissimo principe Joanni (*sic*) Mocenigo.

Les *errata* et le registre occupent les feuillets 353-355.

Cette édition que Maittaire rapporte à l'année 1494, se trouvait chez le duc De la Vallière, Crevenna, Soubise, etc.

Voyez : Maittaire, Ann. typ., t. I, p. 442 et 573. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 189-90, n° 672. — Catal. de La Vallière, t. I, p. 432, n° 1451. — Cat. de Soubise, p. 214. — Cat. de Bolongaro Crevenna, t. II, p. 137. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 13095. — Brunet, Manuel, t. III, p. 770.

XX.

Christophori Laudini Florentini in Q. Horatii opera omnia interpretationes. Venetiis, per Raynaldum de Noviomagio, 1483, *VI Septembris,* in-fol.

Édition de 56 feuillets, de 56 lignes, avec signatures, impr. en caract. gothiques de différentes formes. L'ouvrage commence au recto du 1er feuillet, par cet intitulé, en deux lignes :

Christophori Laudini Florentini in Q. Oratii Flacci carmina interpretationes incipiunt fæliciter.

Au recto du 159e feuillet se trouve cette souscription, suivie du commentaire de Laudini, d'une ode à Horace, par Politien, et du registre, qui occupent les 159e, 160e, 161e, 162e et 163e feuillets :

Christophori Laudini florentini in Q. Oratii flacci carmina interpretationes Expliciunt fœliciter.
Impressum Venetiis. Per Magistrum Reynaldum de Novimagio Almanum. Anno salutis M. CCCC. LXXXIII. Die VI Septembris.
Deo gratias amen.
finis.

Il existe un exemplaire de cette édition dans la bibliothèque Magliabechi, à Florence, décrit par Fossi.

Voyez : Fossi catalogus codicum sæc. XV impressorum qui in Bibl. Magliabechiana Florentiæ asservantur, t. I, p. 804. — — Maittaire, Ann. typ., t. I, p. 445. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 190, n° 673. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 6882. — Brunet, Manuel, t. II, p. 631.

XXI.

Breviarium secundum sarum. Venetiis, Reynaldus de Novimagio, 1483, in-8°.

Édition en lettres de somme, avec signatures, imprimée sur deux colonnes, de 40 lignes chacune; elle contient 357 feuillets, dont les six premiers renferment le calendrier.

Le septième commence au recto, première colonne, par ce sommaire, en rouge :

In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Incipit ordo Breuiarij : secundum morem et consuetudinem Ecclesie Sarum : Anglicane.

Au recto, seconde colonne de l'avant-dernier feuillet, on lit cette souscription, en huit lignes :

Explicit breuiarium secundum ordinem sarum magna diligentia Uenetijs impressum per magistrum Reynaldum de Nouimagio alamanum. Anno dominice incarnationis. M. cccc. lxxxiii. x kalen. Octobris.
Deo gratias.

Au verso du même feuillet et au recto du dernier se trouve le registre des signatures et des cahiers, imprimés sur trois colonnes.

Maittaire, le premier qui ait mentionné cette édition de ce Bréviaire de l'Église d'Angleterre, lui donne un format in-folio; Panzer, qui sans doute n'avait pas eu l'occasion de la voir, est tombé dans la même erreur, qui a été reproduite par Hain; mais il résulte de la description donnée par Van Praet, qu'elle est bien réellement de format in-8°.

Il en existe un seul exemplaire, imprimé sur Peau de vélin, qui de la vente de Mac-Carthy, où il a été payé 51 francs, est passé dans la Bibliothèque nationale de Paris; il est partagé en 2 vol., de 158 millimètres de hauteur.

Comparez : Maittaire, Ann. typogr., vol. II, p. 450. — Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 189, n° 671. — Hain, Repert. bibl., t. I, n° 3934. — Cat. de Mac-Carthy, t. I, p. 57, n° 354. — Van Praet, Catal. des livres impr. sur vélin de la Bibliothèque du Roi, t. I, p. 226, n° 315. — Brunet, Manuel, t. I, p. 457.

XXII.

Gregorii Magni moralium libri. Venetiis, per Reinaldum de Novimagio Teoteutonicum, 1484, 10 *Junii,* in-fol.

Deuxième édition de cet ouvrage, imprimé par Renaud de Nimègue; elle contient 347 feuillets, impr. en caract. goth., à 2 col., de 55 lignes, avec sign.

Au verso du 1er feuillet se trouve la préface, commençant ainsi :

Reverendissimus dominus dominicus episcopus Brixiensis sum. pontificis
Sixti vicarius hanc prefationem moralibus beati gregorii pape inseruit.

Suit au recto du 2e feuillet la table alphabétique :

Incipit registrum breve et utile omnium pun-

ctorum tactorum in moralibus beati Gregorii pape secundum ordinem alphabeti inferius annotatum.

La souscription se trouve au verso du 346e feuillet et le registre au recto du feuillet suivant :

Expletum est opus istud Moralium
beati Gregorij pape diligentissime cor-
rectum et emendatum per. d. Bartholo-
meum Cremon. canonicum regularem
Impressum Venetiis per Raynaldum
de Novimagio Teoteutonicum Anno
domini Millesimo quadringentesimo
octuagesimo quarto decimo Junij. pre-
sidente Venetijs Inclyto duce Joanne
Mozenigo.

Denis cite par erreur une autre édition de cet ouvrage, prétenduement imprimée en 1494.

Voyez : Panzer, Ann. typ., t. III, p. 205, n° 767. — Hain, Repert. bibl., t. I, n° 7930.

XXIII.

Hervei Britonis Theologi quatuor quodlibeta. Venetiis, per magistrum Raynaldum de Nouimagio Theotonicum : sub anno domini M. CCCC. LXXXVI, die vero XI mensis Julii summa cum diligentia completa, in-fol.

Édition en caract. goth., de 95 feuillets, impr. à 2 col., de 74 lignes, avec sign.

Le 1er feuillet commence au verso par la table :

Tabula super quatuor quolibeta Hervei sacre pagine doctoris excellentissimi ac generalis magistri tocius ordinis fratrum prædicatorum secundum ordinem questionum feliciter incipit.

Suit au verso du 3e feuillet la table alphabétique, et au recto du 7e feuillet le texte, qui se termine au verso du 95e par cette souscription, suivie du registre :

Hervei Natalis Britonis magistri in theologia ordinis predicatorum quolibetum quartum finit feliciter. Impressa sunt hec quolibeta Venetiis per magistrum Raynaldum de Novimagio Theotonicum : sub anno domini M. cccc. lxxxvi Die vero XI. mensis Julii summa cum diligentia completa.

Il s'en trouvait un exemplaire à la Bibliothèque des Dominicains, à Lucques.

Voyez : Maittaire, Ann. typ., t. I, p. 477. — Fed. Vincenzo di Poggio, notitia della libreria de Padri Dominicani di S. Romano di Lucca, p. 92. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 227, n° 904. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 8530.

XXIV.

S. Antonini Archiepiscopi Flor. summula confessionis. Venetiis per Raynaldum de Novimagio Theoteutonicum, Anno salutis, 1486, in-4°.

Édition sur laquelle on ne trouve pas de renseignements. Hain la cite d'après Panzer et celui-ci d'après Denis.

Voyez : Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 210. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 227, n° 906. — Hain, Repert. bibliogr., t. I, n° 1194.

XXV.

Bartholomœi de Chaymis interrogatorium seu confessionale. Impressum Venetiis per Raynaldum de Novimagio teoteutonicum, anno salutis 1486, *adi* 28 *septembris,* in-4°.

Opuscule de 55 feuillets, en caract. goth., à 2 col., de 48 lignes; avec signatures *a-g*.

Le 1er feuillet est blanc, le 2e portant la sign. *a*2, contient la table; au 3e commence le texte, précédé de cet intitulé :

> Incipit interrogatorium sive confessionale per venerabilem fratrem Bar-

tholomeum de Chaimis de mediolano ordinis minorum compositum in loco sancte Marie de angelis apud mediolanum : et distinguitur in quattuor partes principales.

La souscription est conçue en trois lignes.

Impressum Venetijs per Reynaldum de Novimagio teoteutonicum : Anno salutis. 1486, adi. 28 Septembris.

Il s'en trouvait un exemplaire dans la bibliothèque de l'abbaye de S^t^-Michel, à Venise.

Consultez : Mittarelli, Bibl. cod. manusc. monast. S. Michaelis, cum appendice libr. impr. sæc. XV. — Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 210. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 227, n° 905. — Hain, Rep. bibl., t. I, n° 2488.

XXVI.

Alberti Magni libri quatuor Methaurorum. Venetiis, per Renaldum de Novimagio theotonicum. Anno domini M. CCCC. LXXXVIII, mensis Maii die XXIIII, in-fol.

Édition imprimée en car. goth., à 2 col., sans chiffres ni réclames, mais avec les sign. a^2-q^4.

La souscription suivante se trouve à la fin du volume, après la table et le registre :

Expliciunt libri quatuor Methaurorum Alberti Magni excellentissimi sacre theologie doctoris nec non philosophie principis ordinis predicatorum impressi per Renaldum de Nouimagio theotonicum. Anno domini M. cccc. lxxxviii. Mensis Maij die xxiiij.

Il en existait un exemplaire dans la bibliothèque du monastère de S^t^-Michel, à Venise, et un autre dans celle de l'Université de Pavie, d'après lequel cette notice a été faite.

Voyez : Mittarelli, Bibl. cod. manuscr. monasterii S. Michaeli

Venet., cum app. libr. impress. sæc. XV, p. 7. — Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 7. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 249, n° 1050. — Hain, Repert. bibl., t. I, n° 513.

XXVII.

Digestum vetus et infortiatum, cum glossa. Venetiis, per me Raynaldum de Novimagio theodonicum. Anno M. CCCC. LXXXIX, die XIIII Novembris, in-fol. mag.

Édition de 350 feuillets, impr. en car. goth., à 2 col., avec chiffres et signatures. Elle commence ainsi au recto du 1er feuillet :

> In nomine domini Jesu Christi
> Imperator Justinianus Cesar fla-
> vius. Alamanicus, Gothicus...

La souscription se trouve au verso du 349e feuillet, suivie de la marque de l'imprimeur, des rubriques et du registre, qui occupent le 350e feuillet :

Opus hoc insigne atque preclarum : summaque diligentia : emendatum — Venetiis est impressum : per me Raynaldum de Novimagio theo — tonicum. Anno M. CCCC. LXXXIX, die XIIII. Novembris.

Voyez : Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 264. — Panzer, Ann., typ., t. III, p. 265, n° 1160. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 9554.

XXVIII.

Justiniani Institutiones cum apparatu. Venetiis, per Raynaldum de Novimagio, 1490, in-fol.

Voyez : Panzer, Ann. typ., t. IV, p. 442, n° 1293. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 9522.

XXIX.

Francisci de Accoltis de Constitutionibus et rescriptis. Venetiis, per Raynaldum de Novimagio teutonicum. M. CCCC. LXXXXV. Die XIIII Septembris, in-fol. maj.

Opuscule de 17 feuillets, en car. goth., à 2 colonnes de 62 lignes, avec signatures.

Le volume commence ainsi :

Commenta super aliquibus titulis decretalium edita per excellentissimum utriusque iuris doctorem et militem Franciscum de accoltis de Aretio. De constitutionibus rubrica.

La souscription est conçue comme suit :

Venetiis per Raynaldum de Novimagio teutonicum. M. CCCC. L XXXXV. Die XIIII Setembris (*sic*) Laus Deo.

Voyez : Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 706. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 366. n° 1884. — Hain, Repert. bibliogr., t. I, n° 50.

XXX.

Joannis de Anania consiliorum pars prima seu concilia XV, per Ludovicum Bologninum edita. Venetiis, per magistrum Raynaldum de Nouimagio, M. CCCC. XXXI, die mensis septembris XIIII, in-fol. maj.

Édition imprimée en caract. goth., à 2 col., avec sign. Le texte est précédé de 8 feuillets, contenant la table des matières et une épître dédicatoire. La souscription suivante se trouve à la fin du volume :

Expliciunt consilia ultimo loco litteris eneis impressa per magistrum Raynaldum de Novimagio Venetiis commorantem, M. CCCC. XCVI. die vero mensis Septembris XIIII.

Cette édition est décrite par Seemiller, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de l'Université d'Ingolstadt.

Voyez : Seemiller, Bibl. academiæ Ingolstadiensis, t. IV, p. 67. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 383, n° 2003. — Hain, Rep. bibl., t. I, n° 937.

XXXI.

Francisci Lucani de Parma, tractatus de privilegio fisci. Venetiis, per Raynaldum de Novimagio, 1496. *die* 20 *Octobris,* in-fol. maj.

Opuscule de 17 feuillets, en caract. goth., à 2 col. de 63 lignes, avec signatures. Nous en donnons la description d'après Hain.

Le volume commence ainsi au recto du 1er feuillet :

> Celeberrimi iuris utriusque doctoris domini Francisci Lucani de Parma optimi practici : et ex magistris in tractarum ducalium Mediolani Tractatus de privilegio Fisci : ad illustrissimum olim Mediolani ducem Johannem Galeatium vice comitem quintum feliciter incipit.

La souscription suivante se trouve à la fin :

> Impressum Venetiis per Raynaldum de Nouimagio. 1496. die 20. Octobris. Laus Deo.

Voyez : Seemiller, Catal. Bibl. acad. Ingolstad, t. IV, p. 66. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 383, n° 2004. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 10249.

XXXII.

Tractatus de iure prothomiseos : cum commento domini Matthei de Afflictis Neapolitani et Baldi de Perusio. Impressum Venetiis, per Raynaldum de Novimagio. 1496, *die* 20 *Octobris. Laus Deo,* in-fol.

Édition mentionnée par Seemiller, Catal. bibl. academiæ In-

golstadiensis, t. IV, p. 67. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 383, n° 2005. — Hain, Repert. bibl., t. II, n° 9476.

XXXIII.

Reverendissimi in Christo Patris Domini Fantini Dandulo Archiepiscopi cretensis pro catholicæ fidei instructione, in-4°.

Opuscule de 16 feuillets, à 2 col. de 46 lignes, avec chiffres au bas des pages, imprimé avec les caractères gothiques de Renaud de Nimègue.

Le volume commence par la table, suit au recto du 2e feuillet le texte, précédé de cet intitulé, en cinq lignes :

> Incipit compendium Reverendis-
> simi in Christo patris et d. domini Fantini
> Dandulo Archiepiscopi cretens. : pro ca-
> tholice fidei instructione : breve ac uti-
> le clericis et maxime presbyteris pro ani-
> marum salute circa eorum subditos.

Ce traité se termine au recto du 16e feuillet, 2e col., 46e ligne, sans aucune souscription.

Voyez: Denis, Suppl., p. 550. — Mittarelli, Bibl. cod. manus. monasterii S. Michaelis Venet., p. 116 et 134. — Panzer, Ann. typ., t. III, p. 493, n° 2760. — Hain, Repert. bibl., t. I, n° 5920.

P.-C. Van der Meersch.

Origine

DE L'HOSPICE DE SAINTE-CATHERINE,

DIT

Kinderen Alyn's Hospitael,

A GAND.

—

HISTOIRE D'UN PROCÈS CRIMINEL DU XIV^e^ SIÈCLE.

Les fondations destinées au soulagement des pauvres, des malheureux et des infirmes, étaient très-nombreuses à Gand au moyen-âge, et il en devait être ainsi dans cette puissante et laborieuse cité, où l'industrie entassait dans de vastes ateliers, une population d'ouvriers qui s'usait vite et qui, sans le secours de la charité chrétienne, aurait été exposée à mille souffrances, à mille privations.

La plupart des institutions de ce genre, chez nous, remontent à une époque reculée. L'hôpital de la Byloke (*Portus sanctæ Mariæ*) fut fondé en 1225, par Foulques Uutenhove; celui de S^t^-Aubert (*Poort-acker*) en 1278; celui de S^t^-Jean à l'Huile (*St-Jan ten Dullen*) en 1237; l'hospice de S^t^-Laurent (*Wenemaer's Hospitael*) date de 1323; celui d'Hebberecht ou Schreyboom, de 1330; celui de S^t^-Jacques, de 1283; celui de S^t^-Léonard ou des Tisserands, de 1360 (1).

(1) Warnkönig, *Hist. de Flandre,* traduit par Gheldolf, III, 37-39.

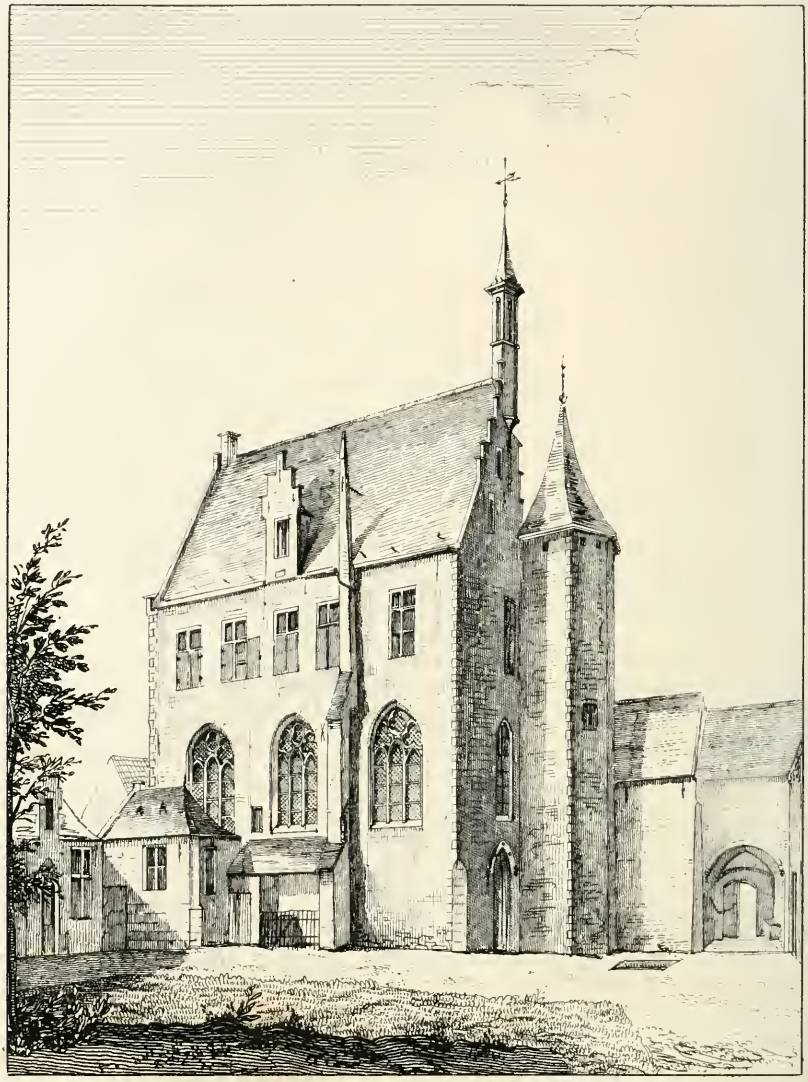

HOSPICE DE Sᴱ CATHERINE

DIT KINDEREN ALLYN'S HOSPITAEL

Appelée tantôt Hospice de Ste-Catherine, tantôt Hospice d'Alyn ou des Enfants d'Alyn (*Alyn's kinderen*), la fondation dont nous allons nous occuper, remonte à l'année 1363.

Si nous en faisons de préférence aujourd'hui l'objet d'un travail spécial, bien que l'institution en elle-même ne fût jamais ni puissante ni considérable, c'est que l'expiation d'un horrible crime se rattache à sa naissance et que ce crime même est un de ces sanglants épisodes de l'histoire de notre ancienne vie communale, telle qu'elle était dans les industrieuses cités flamandes des XIIIe et XIVe siècles.

La tradition populaire assigne, comme à la plupart des fondations de ce genre, une origine toute romanesque à l'hospice de Ste-Catherine. Il semble que l'imagination du vulgaire ait toujours besoin de poétiser ce qui se trouve placé hors de sa sphère. S'il fallait en croire la légende, voici quelle serait cette mystérieuse histoire.

A Gand, la corporation des Tisserands, comme on le sait, avait toujours été ennemie jurée de celle des Foulons. Un jeune homme, nommé Halyn ou Alyn, appartenant à ce dernier métier, aimait une jeune fille appelée Godelieve, dont la famille tenait un rang distingué parmi les Tisserands. Par haine pour les Foulons, son père refusait de consentir à leur mariage et prétendait donner la main de son enfant à un riche praticien, nommé Simon Rym, qui, par les liens du sang, sortait du métier des Tisserands. Blessé par le refus que lui opposait Godelieve, autant qu'excité par l'aversion que lui inspirait une industrie rivale, Rym jura de se venger des dédains de la jeune fille. A cet effet, il se rendit avec son frère et plusieurs complices dans l'église de St-Jean, aujourd'hui St-Bavon, et y assassina en plein jour et pendant le service divin, Henri Alyn, son frère Siger et leur serviteur. Puis, tout souillé encore du sang répandu, il courut trouver Godelieve, la força à le suivre et s'enfuit avec elle. Poursuivi immédiatement, le meur-

trier dut abandonner sa proie. La jeune fille, échappée des mains de son ravisseur, quitta le monde pour entrer au Grand Béguinage de Gand; Rym et ses complices furent condamnés à un bannissement perpétuel, et en expiation du forfait horrible que nous venons de raconter, la famille des assassins fonda un hospice pour de pauvres malades (1).

Dans cette sombre histoire, il y a, comme du reste dans toutes les fables, un fond de vérité que nous exposerons tout à l'heure. Nous ignorons cependant l'époque à laquelle les faits ont été altérés, et nous ne serions pas surpris que ce récit se soit accrédité à la suite de quelque ballade ou poème flamand, que la nature du sujet aura peut-être popularisé au XIV^e^ ou XV^e^ siècle.

N'en a-t-il pas été de même de l'histoire de Roméo et Juliette et des sanglants démêlés des Capulet et des Montaigu, qui a tant d'affinités avec la nôtre?

Sur le dire de Dierickx (2), qui attribue aussi à une anecdote amoureuse l'origine de cette fondation, A. Voisin (3) et Steyaert (4) accueillent cette histoire comme véridique. Sanderus, d'autre part, qui écrivait au XVII^e^ siècle, n'en fait nulle mention ni dans ses *Gandavensium rerum libri sex,* p. 469, ni dans sa *Flandria illustrata,* I, 332, où il dit quelques mots de cet hospice. Gramaye, *Gandavum,* p. 28, n'en parle pas davantage (5). L'Espinoy, *Recherches de la noblesse de Flandre,* raconte l'homicide, mais ne fait point mention de l'érection de l'hospice. Il prétend (p. 480)

(1) Nous rappellerons ici que cette dramatique légende nous a fourni le sujet d'un de nos premiers essais littéraires que nous avons publié dans le *Journal des Flandres,* année 1834, 24 décembre, n° 358.

(2) *Mémoires sur la ville de Gand,* II, 550.

(3) *Guide de Gand,* p. 178 (1843).

(4) *Beschryving van Gent,* p. 331.

(5) Voir aussi Van Vaernewyck, *Historie van Belgis,* II, Supplément, p. 5 (Gand, 1829), composé par Th. Schellinck.

que la paix ne fut conclue entre les Rym et les Alyn, qu'à l'intervention du duc de Brabant et du comte de Hainaut.

Le fait du meurtre est réel; de nombreux documents authentiques, conservés aujourd'hui aux archives des hospices civils de Gand, nous fournissent la preuve que c'est à la suite de l'assassinat des frères Alyn que l'hospice de Ste-Catherine a été établi.

Selon toute apparence, la querelle des Alyn et des Rym est une de ces lamentables histoires qui fourmillent dans les annales de nos métiers au moyen-âge. On sait entre autres qu'à Gand, les Tisserands et les Foulons étaient des corporations rivales, qui ensanglantèrent plus d'une fois les rues de cette populeuse cité. On n'a pas oublié l'histoire du *Mauvais Lundi,* journée fatale où, au dire de l'historien Oudegherst (1), quinze cents Foulons périrent au Marché du Vendredi, en l'an 1344.

Nous allons tâcher de rétablir les faits conformément à la vérité.

Simon Rym et son frère Gossuin, qui appartenaient à une des plus anciennes et des plus considérables familles de la Flandre, accusaient Henri Alyn, qui était échevin de Gand en 1352 (2), et son frère Siger d'avoir tenu contre eux des propos outrageants, dont la nature ne nous est pas expliquée. Ceci semble s'être passé en l'année 1352 (3). Il en était résulté une haine profonde (*wanconst, rancuer, nyt ende onminne*) entre les deux familles et leurs adhé-

(1) *Annales de Flandre* (éd. Lesbroussart), II, 462.

(2) L'Espinoy, *Recherches,* p. 488. Nous y trouvons que Henri Alyn fut un des commissaires de la ville, en 1347, pour le renouvellement du magistrat et qu'il occupait aussi les fonctions d'échevin en 1349. — (Ibid., p. 473 et 479). Son père, Simon Alyn, avait été revêtu de la même dignité en 1323, 1327, 1332 et 1335 (Ibid., p. 418, 425, 436 et 442).

(3) Dierick, cité, II, 551.

rents, et l'ordre public avait été plus d'une fois menacé par ces querelles intestines, qui avaient déjà eu souvent des voies de fait pour résultat. Dès l'an 1353, le comte, instruit de ces dissensions, avait chargé les échevins pacificateurs ou *apaiseurs* (*paysierders*), en vertu des devoirs qui leur incombaient d'après les lois du temps, d'amener la réconciliation des deux parties.

Dans les lettres données le 15 août 1354, plus d'un an après la perpétration du meurtre (1), le comte rappelle la mission qu'il avait donnée aux magistrats gantois du chef de cette réconciliation : « De welcke woorden wy bevalen » onsen scepenen van Ghend dat zy den vorseiden wan- » const, rancuer, nyt ende onminne themwaert namen » gheel ende al omme daer af te makene ende te ordi- » neerne in den name van ons een eeuwelic vast ende » wettelic zoendinc tusschen beide voorseiden partyen. »

Se conformant au désir du comte, les échevins appelèrent les parties devant eux et les constituèrent en état de trêve légale (*zoendinc*). Simon Rym et son frère Gossuin, Gilles De Pape (2), Josse De Leyns, Simon De Rycke, Simon Bette et Jean Leyscoef, d'une part; Henri Alyn, Siger, son frère, Henri Alyn, leur oncle, Jean Van der Ziekele, *dit* du Marché aux Poissons, et Jean Van der Ziekele, fils de Simon, Simon d'Amman et Jacques de Wackene, d'autre part, comparurent tous en personne dans cette circonstance (3).

Les Alyn déclarèrent ouvertement et protestèrent sous serment qu'ils ne s'étaient point rendus coupables des injures dont on les accusait.

(1) Archives des hospices civils, boîte XII, n° 43.

(2) Le même que nous trouvons désigné plus tard sous le nom de Gelnot De Pape et qui avait épousé Catherine Alyn. — L'Espinoy, *Recherches*, p. 480.

(3) Archives citées.

Les Rym se proclamèrent satisfaits. Alors les échevins leur firent promettre solennellement et par tout ce qu'il y avait de plus sacré pour eux : « Bi trouwen, bi eede, bi » waerheden, ende bi al dien dat zi van Gode houdende » waren, als kerstenen lieden, » — d'oublier le passé, de ne point porter atteinte à cette réconciliation et de ne plus troubler la paix publique, sous peine de devoir payer une somme de 300 liv. par. à la partie qui souffrirait de l'infraction.

Comme d'après la législation du temps, il était impossible de se refuser au *zoendinc* (réconciliation par voie légale), à moins de s'exposer à passer pour vouloir violer la paix publique, les parties acceptèrent ces conditions et y souscrivirent, — au moins en apparence, — de leur libre volonté.

Nonobstant ces engagements solennels, Simon et Gossuin Rym, assistés de leurs adhérents : à savoir Jean, bâtard de Walembeke, Thierri ou Lancelot, serviteur de Simon Rym, Jean Bette, frère de Josse, Gilles de Baerbeke, Fiérin dit le Juif (*de Juede*), Giselbert Van den Briele, Laurent Van der Elst et Jean dit le Diable (*de Dievel*), qui demeurait chez Gossuin Rym et qui était originaire d'au-dessus d'Audenarde, se rendirent traîtreusement et avec préméditation dans l'église de S^{t}-Jean, aujourd'hui S^{t}-Bavon, et y assassinèrent Henri Alyn, blessèrent sur le cimetière Siger, son frère (1), qui mourut quelques jours après, et tuèrent leur serviteur, pendant qu'on célébrait, dans divers endroits, le service divin, auquel assistaient un grand nombre de femmes du peuple et de dames, dont la terreur fit avorter quelques-unes qui étaient enceintes, « ende van vare eenige » bedorven syn ende de vrucht die si droughen. »

(1) Archives de la ville de Gand, n° 416 du nouvel inventaire des chartes.

Ce meurtre, qui se compliquait du crime de sacrilége et de lèse-majesté échevinale, puisqu'il avait eu lieu dans une église et sur la personne d'un membre du magistrat de Gand (*Henri Alyn*), fut commis au commencement de l'année 1354 (n. s.), et les assassins prirent immédiatement la fuite.

Le comte de Flandre, à la compétence duquel ce crime pouvait, du chef de sa nature sacrilége, être considéré comme reservé, en qualité de haut-justicier, se rendit immédiatement à Gand : « ende om de groothede en horri-» belhede van den vorseiden faite onse stede vorseid zeere » onsteld ende beroert was, wy trocken in onse vorseide » stede van Ghent omme tforseide fait scerpelike te doene » corrigieren daer de partien van den doden ende ghequet-» sten vorseid staphants voor ons quamen, ontfaermeliken » ende bitterliken claghende ende ons toghende tforseide » horrible fait (1). » Il évoqua l'affaire devant son conseil le 9 mai 1354, sans préjudice des droits des magistrats de la ville, qui avaient à connaître du meurtre. Et auxquels il déféra l'examen de la cause « daden segghen ende beve-» len onsen vorseiden scepenen van Ghent dat zy tforseide » fait naer de groothede ende horribelhede vorseid corri-» gieren zouden (2). »

Le 6 juin suivant, les échevins qui avaient en quelque sorte à venger la mort d'un des leurs, furent saisis légalement de l'affaire, et par suite de la non-comparution des inculpés, conformément au droit usité à cette époque envers les contumaces, ils déclarèrent les fugitifs hors de la loi et ordonnèrent de démolir leurs habitations, avec défense pour eux et leurs hoirs de les reconstruire, le tout selon la

(1) Archives de la ville de Gand, n° 416 du nouvel inventaire des chartes.

(2) Même charte.

coutume de l'arsin et de l'abattis des maisons, alors encore en vigueur (1).

Pour que cet horrible forfait reçût plus sûrement le châtiment qu'il méritait, les magistrats mirent la tête des coupables à prix et promirent à celui qui ôterait la vie à l'un d'eux une gratification de 100 liv. tourn., à prendre sur le trésor de la ville. Cette mesure était peut-être extra-légale, mais la gravité du crime commis en expliquait les motifs.

Nous reproduisons ici en entier la pièce authentique où tous ces détails sont consignés; elle offre d'ailleurs un intérêt très-grand pour l'histoire judiciaire de cette époque.

Wij Lodewijc, Grave van Vlaenderen, van Nevers ende van Rhetel, doen te wetene allen den ghuenen die desen lettren sullen zien of horen lesen, dat wij int jaer ons Heren M. CCC. vier ende vichtich den neghene ende twintichsten dach van wedemaend, zaghen ene lettre souffisantelike ghezeghelt geheel ende gans zonder enige suspectie metten groten zeghel van onse stede van Ghend, inhebbende van worde te worde de vorme hier naer volghende : « Allen den ghenen die dese lettren sullen zien of horen lesen ende specialeec Edelen machtighen lieden ende werden allen princhen, princhessen, bailliuz, scoutheeten, ammans, meyeren, serianten, beriders, vanghers ende alle manieren van wethouders of hare stede houdende ende allen zonderlinghe ten wien dese lettren sullen werden ghetoghen scepenen, raed ende al tcommuun vander stede van Ghend, salut met kennissen der waerheden, weten alle ende elc zonderlinghe dat wij Scepenen ende raed boven gescreven orconden bi trauwen ende met waerheiden ons verstaende ende aneziende, dat een wanconst, rancuer, nijt ende onminne was tusscen eenen Sijmoene Rijm ende Goessine Rijm, sinen broeder, onsen portren in dien tijd up enen Heinrijc Halin ende Segheren sinen broeder, ooc onse porteren, omme enighe woorde die Heinrijc vorseid gheseid zoude hebben, toucherende den vorseiden Sijmoene ende Goessine, also si hem

(1) V. sur ce genre de peine, Le Glay, *De l'arsin et de l'abattis.*

ceghen (*sic*) ende betughende waren; van welken woorden, wij den vors. wanconst, rancuer, nijt ende onminne tonswaerd namen gheel ende al, omme daer af te makene ende te ordinerne een eeuwelijc vast ende wettelic zoendinc tusscen beiden den vors. partien over hemlieden ende haren maghen, beede gheborne ende ongheborne, daertoe dat zij in allen ziden consent daden beede de vorseide partien met goeden wille ende met grote begharten, dachvaerde daeraf houdende vore ons also wise an hunlieden begheerden naer costume ende usage vander stede van Ghend, omme te anehoorne harer beede eesch, andworde ende beclach. Ter welker dachvaerd Heinric Halin vorzeid over hem ende Zegheren sinen broeder, compareerde voor ons, sine onscult doende mondsprekende met eede ende met al dat hi doen mochte, noynt alsulcke worde hebben ghesproken te Symoene ofte te Goessine waerd als zy hem upleeghende waren, daer ute dat de onminne ende de onvrienscepe tusscen heurl. spruutte. Van welker ontsculd Goessin vorseid over hem ende over sinen broeder hem hilt inde presentie van ons, wel ghepayt ende ghemoedt van Heinricke ende Segheren, sinen broeder vors. Ende omme dat wij ne gheen mesdoen bevonden tusscen hemlieden, wij Goessine, over hem ende over Symoene, sinen broeder an deene zide, Heinricke Halin ende Segheren, sinen broeder an dandre zide, daden zweeren bi trouwen, bi ede, bi waerheiden ende bi aldien dat zi van Gode houdende waren, als kerstine liede, goed wettelijc zoendinc te houdene ende pays te blivene te eeuweliken daghen, an elke zide ende oec so waest verbonden op eene peyne van drien dusentich ponden par. te verbuerne der partien diere ieghen ghinghe ofte dade emmermeer teenighen daghe ieghen tvorzeide zoendinc. So dat boven desen wetteliken zoendinghe, aldus bi ons ghemaeckt, gheconfirmeerd ende verbonden up de vorseide peyne, zonder eenich bedwanc ofte constraint van iemene, maer ghedaen met goeden vryen wille in beede ziden, de vorseide Symoen Rijm ende Goossin sijn broeder met haren hulperen, dats te wetene : Janne den bastaerd van Walembeke, Diedericke of Lanzeloets, Symoen Rijms knecht, Janne Betten Ser Joes broeder, Gillise van Baerbeke, Fierin den Juede, die hem also doet heeten, Goossin Rijms cnape, Ghiselbrecht van den Briele, Ghiselbrechts zone, Lauwerine van der Elst ende Janne

den Dievel, die met Goossine Rime wuende van boven Audenaerde ofte hoe hi ghehecten es, sijn comen, bi voorzienicheiden met beradenen rade, met erghen laghen ende met verranessen, ende hebben Heinricke Halin, Segheren, sinen broeder, ende enen haren cnape bracht van live ter doot, in de kerke tsente Jans in onse stede, daer men messe deide ende den dienst ons Heren te vele steden, daer meneghe vrauwe ende jouevrauwe was ende van vare eenighe bedorven sijn ende de vruchte die si droughen, also men bi gheruchte seicht in onse stede. Ende dit alboven wetteliken ghezwoornen zoendinghe, waeraf wise ende hare hulperen vors. te eenweliken daghen ute harer wet ghedaen hebben ende wetteloes ghemaect na recht, costume ende usage van onser stede; ende daertoe hare huse doen afbreken ende die nemmermeer te betemmerne tecughen daghen, bi also dat si staen up haerlieder erve. Ende staen si up anders mans erve, dies de erve es sal met sinen erve doen sinen wille ende ooc de peyne verbuerd. Omme welc horribel, onghesien jammerlic fait ende mordaet aldus ghevallen ieghen tghelove van Gode ende alle kerstine lieden, wij supplyeren ende verzouken vriendelic allen edelen princhen, princhessen ende bidden en verzoucken allen anderen onder wien de vorseide Goossin ende Symoen Rijm ende hare vorseide hulperen wesen, commen habiteren ofte wandelen moghen, dat zise uphouden ende doen uphouden, ende letten omme dat van deser jammerliker mord, ghedaen boven wetteliken zoendinghe daer hem elc kerstin meinsce up sculdich es te verlatene zulcke correxie ende justicie ghevallen moete dat te eeuweliken daghen moghe sijn exemple, elken hem te castyene ende te wachtene van alsulken moerdaden ende horriblen faite te doene. Ende ooc hebben wij ghewijst met enen vonnesse na onze privelegie dat so wie die enighen van desen vors. personen ter doot bringhen zal ende van desen misdoeners, die zal hebben van onser stede goede honderd pond. torn. Hier inne also vele doende ter neerenster bede ende supplicatie van ons, als elc zoude willen verzouken dat wij daden van gheliken, daerin wij niet ne souden willen sparen no sijn te curte, want wij tfait nemen ghedaen up ons mids dat hem partyen verlieten up tsoendinc dat wij maecten ende ordineerden, met alsulker voorzienicheiden als boven gescreven staet. In orconscepen ende kenlycheiden der wareiden hebben wij

dese ieghenwoordighe lettren doen bezeghelen metten groten zeghele der vors. stede van Ghend hunthanghende, die waren ghemaect ende ghegheven int jaer ons Heren als men screef M. CCC. viere ende vichtich, upten zesten dach in wedemaend. » — Waeromme dat wij verzouken ende neerenstelike bidden allen edelen, onedelen ende justiciers ombieden ende scerpelike bevelen, allen onsen subjicen ende elken zonderlinghe, dat zij die teneur van den vonnesse, verzouke, supplicatien van onse scepenen boven gescreven ende al dat de vorseide lettren in hebben vulcommen ende doen willen in manieren dadt exemple zij allen mesdoeres van zulke horrible moerdaet ende wettelike zoendinc. In kennissen ende confirmatien van der wareiden vanden dinghen vors., so hebben wij dese lettren doen zeghelen met onsen zeghele. Ghegheven te Male den dach ende int jaer boven ghescreven.

Bi min here den Grave in sinen rade,
(Signé) Coppin.

Orig. Petit sceau en cire jaune du comte de Flandre, pendant à » double queue de parchemin.

Comme on le voit par le vidimus, dans lequel cette pièce est insérée, le comte confirma cette sentence le 29 juin 1354 et ordonna à tous ses sujets de la mettre à exécution.

Dans d'autres lettres que nous avons déjà citées plus haut (1) et où sont rappelés tous les faits de la sentence des échevins, le comte déclare considérer le crime comme commis contre lui, attendu qu'il y a eu rupture du *zoendinc* auquel il avait contribué : « want vorseide fayt nemen » ghedaen up ons, mids dat de partye diere brocht es van » live ter doot, hare verliet up tsoendinc dat ghemaect was » ende geordineert by onse wet van Ghend; » c'est-à-dire que les Alyn s'étaient reposés sur lui de la sainteté des engagements pris par les deux parties.

Déjà dans l'intervalle, c'est-à-dire le 26 mai 1354, Pierre

(1) 15 août 1354. Arch. hospices civils, boite XII, n° 43.

Alyn, frère des deux victimes et époux de Marie Rym, sœur de Simon et de Gossuin Rym, promet solennellement de ne point tirer vengeance de ce meurtre, sous peine de 1000 livr. tournois et sous caution de huit personnes de sa famille, à savoir Pierre Borluut, Ogier t'Suul, Philippe d'Audenarde, Henri Alyn, Simon d'Amman, tous deux oncles des victimes; Jean Van der Zickele et Godefroi Serthomas. Il s'oblige en même temps à ne point revoir sa femme : « No te gane no te slane metten joncvrouwe, synen » wive, no te hare huuse te comen, het en ware bi consente » van vader ende moeder (1). » Mais il manqua bientôt à cette dernière partie de sa promesse; car le 26 déc. 1355, les échevins le condamnèrent à payer l'amende de 1000 liv. tournois, pour être retourné sous le toit conjugal. Le 26 mars 1356 (n. s.), il fut même convaincu, par sentence échevinale, d'avoir pris part à l'assassinat de ses frères, d'abord, comme ayant eu connaissance du crime et ensuite comme s'étant joint au parti des meurtriers; de ce chef il fut condamné à un bannissement de cinquante ans (2).

(1) Archives hospices civils.

(2) Scepenen vander stede van Ghend, maken kent ende kenlic allen lieden dat een Pieter Allyn, f. Symoens, es wettelic gebannen uten lande van Vlaenderen inder vormen ende manieren dat hier naer bescreven staet : « Pieter Alijn, f. Symoens, L. jaer uten lande van Vlaen- » deren, omme dat hij wiste van rade ende van dade ende toebringhere » was van den jammerliken faite dat gheviel te Sente Jans in de kerke » daer Heinric (*) ende Zegher zijne broedre, beede ende haerlieder cnape » brocht waren van live ter doet, welke hij claerlec heelt ghetoeght, » mids dat hij buten wetene van zijnen vrienden, es ghetrocken tote » de ghene die hem zijne broedre namen, omme twelke hij moet bliven » een ergh, valsch ende onghelovich man voor alle goede liede. » Biden orconfscepen van desen lettren gheseghelt metten seghele van zaken der vors. stede van Ghend huuthanghende, ende ghegheven int jaer ons Heeren M. CCC. vive en vyftich den xvi dach in maerte.

(Orig. Sceau conservé).

(*) Alijn.

En examinant les différentes pièces de ce mystérieux procès, on est tenté d'en tirer la preuve que Pierre Alyn fut entraîné dans le parti des assassins par sa femme, Marie Rym, leur sœur.

Les principaux coupables étaient toujours fugitifs, lorsque par lettres du 17 mai 1361 (n. s.), Simon Rym déclara s'en remettre pour le meurtre des frères Alyn, au comte de Flandre, aux échevins de Gand, au doyen des Petits-Métiers et au doyen des Tisserands, et le 30 janvier 1362 Marie Rym, sa sœur, renonce, tant pour elle que pour Simon, fils mineur de Gossuin, à toutes représailles, à toute vengeance et pardonne les excès dont elle a été l'objet (*sconfieringhe ende grief*), tant en sa personne qu'en ce qui concerne l'abattis de sa maison (*van hare husinghe te brekene*) (1). Elle promet qu'à sa majorité, son

(1) Joncvronw Marie Rym, Jans Ryms dochter, in de Scelstrate, scelt quite al de scade sconfieringhe ende grief die haer gedaen siin omme tocquison vander doot van Heinricke Aline, Segheren Aline ghebroederen ende van dat daeran meer cleven mach, eist van hare hunsinghen te brekene ofte in wat andere maniere dadt gesien heeft, ende belooft Symoen den Amman, Heinricke Aline noch den haren, nemmermeer, by hare noch by andren der af jet eessghene, te mesdoene noch te doen mesdoene ende daertoe setten goede borghtocht ende suffissante verzekerhede met VIII. van haren naesten maghen van elke zide II. dat wanneer hare hautste zone commen zal wesen tsinen jaren, dat hij ghelike quytsceldinghe ende alsnke beloften doen zal. Ende die oec doen doen sinen andren broeders, wanneer en also varing als elc vuljaert zal siin ende hier af setten goede ende suffisante borghtocht ende dit up zekere painen. Ende wanneer dese zaken bij den hautsten sone inder maniere vors. ghedaen zullen siin, so zullen der joncvronwe borghe die soe ghestelt zal hebben quite wesen, tvors. belof es up VI^{m} lib. par.

Jan Borluut, f. Gherems,
Boudin van Ravenscoet,
Jacob Willebert,
Pieter Rijm,
Jan vanden Kerchove, f^{s} Jans,
Pieter Borluut,

fils aîné ratifiera cet engagement et le fera ratifier par ses autres frères (1).

Ces conditions ne suffisant pas encore à la sécurité de la famille de la partie adverse, Simon d'Amman et Henri Alyn, oncles des victimes, exigent que des cautions soient désignées au nom du jeune Simon (*Moenkine Rym*), fils de Gossuin, lesquelles, après avoir fait abandon pour le cas présent de leur qualité de bourgeois de Gand, s'obligent solidairement à payer l'amende de 6000 livres, imposée au susdit *Moenkine* Rym et à ses autres frères, s'il contrevenait à pareille rénonciation. Cette pièce est du 13 février 1362 (n. s.); elle renferme des particularités si intéressantes pour la procédure de cette époque, que nous la reproduisons ici en entier.

Wy Lodewijc Grave van Vlaendren, Hertoghe van Brabant, Grave van Nevers, van Reth ende here van Machline, doen te wetene allen lieden dat wy tonswaert hebben ende in onsen handen letteren bezeghelt van onsen bailliu van Ghend, ende van onsen mannen. Inhoudende van woerde te woerde also hier naer volbecht (2)... « Wy Olivier vanden Hove, ruddere, Bailliu van Ghend ende van den Gendschen, ende wettelic manere mijns gheduchts heeren van Vlaendren, in deze zaken ten casteele te Ghend ten tide dat deze dinghen waren ghedaen, Jan Mulaert heere van Exaerde, ruddere, Diederic van Leyns, Robberecht Buffel, Jacop van Mituschole, Sijmoen Zonderdane, Jan Servolkers, Jan Utenhove, diemen heet de Rof, Jacop van West, Jacops sone van West, Pieter Rabon, Jacop Stelline ende Jan Van der

Pieter de Rike,
Jan vanden Pitte, Lakesnidere ;
dese acht persone worden borghen vander voorscrevener zake inden ghemeene hoop van scepenen up VI^m^ lib. par. ghelijc dat se vore staet verclaerd ende elc vore al. — 31 january 1361 (1362).

(1) Simon Rym, fils de Gossuin, accomplit une promesse du même genre par lettre du 7 sept. 1369 (Arch. hosp. civils).

(2) Lisez : *vollecht,* sequitur.

Ecken, die men heet Alaerds, mannen mijns heeren van Vlaendren vorseyd, ten selven tide, doen te wetene allen lieden, dat vore ons quam in propren persone, als vor heere ende vore wette, Symoen Damman, in doudeborgh, over hem, over Heinric Alijne ende harer partijen, diemens wancommen (1) mach, ute dien dat Symoen Rijm ende Goessin sijn broeder wetteloes sijn binnen der stede van Ghend, ende alwaert dat zy in tiden toe te commene eenich fayt daden ofte daden doen up den vorschreven Symoene den Amman, Heinric Alijne ofte op de hare, dies niet ghevallen en moete, dat men op hemlieden gheene wet doenen soude, so begheerde Symoen Damman vorseit, over hem ende over sine partijen, ende verzochte an den Baillin vorseit dat hy goede zekere borghtocht ontfaen wilde over Moenkine Goessin Rijms oudste sone tote eere sommen van zesse dusentich ponden pars. nemmermeer by hemlieden noch by andren van haren weghe te mesdoene, no te doen mesdoene in eenegher manieren up Symoene den Amman, Heinric Alijne, nochte up de hare no up niemene diemens wancommen mach, maer beloven tseeghen van minre heere van Vlaenderen, ende tsoendinc datter af ghemaect es als van der doot Heinric Alijns ende Segher sijns broeder, Symoen Alijns kindre waren, wel ende ghetrouwelic te houdene teeweliken daghen up de vorseide peyne van vj^{m} lib. par. te verbeurne, up datter Symoen ofte Goessin sijn broeder vorseid ofte hiemen van harelieder weghe, als van harer partijen, jeghen tseeghen ende zoendinc, dade ofte dade doen in eenegher manieren, ende so wanneer dat Goessin Rijms, oudste sone commen werdt te sinen jaren, dat hy commen moet ende accorderen, 't soendinc, dat hy Symoen sijn oem ende Goessine sijn vader ghedaen hebben, over hemlieden ende over alle de ghone diemens wancommen mach, ende beloven dat te houdene ende te vulcommene up de peyne van zesse dusentich ponden par. ende doen de verzekerthede met sine naesten maghen ende vrienden ende al dire ghelike so zullent sine andere broeders moeten doen up datter eeneghe sijn al te niet, dat zy *vuliaert* (2) zullen wesen ende up de vorseyde peyne, ende aldus waest gheordineert te

(1) *Wankennen,* soupçonner ; *wankost* ou *wanconst,* suspicion.
(2) Majeurs d'âge : *voljaerd.*

doene ende overbroght by minen heere van Vlaendren, ende by sinen rade, ende na de begheerte van Sijmoene den Amman, omme hem ende ziere partijen verzekert te sin over de vorseide Goessins kindre tote eere sommen van vj^{m} lib. par. tseeghen ende tsoendinc wel te houdene over hemlieden, over haren oem ende vader vorseyt ende omme de ordinanche te vulcomene als zy te haren jaren commen zullen sijn, so vraegde de vorseyde Bailliu, her Philipse van Axele, her Symoene Van der Couderborgh, her Philipse van Steelant, her Philipse Tollin, her Philipse Vylein, her Woutren Van Herzele, ruddren, Symoene Van den Kerchove, Pietren den Broesschen, Willemme Van den Putte, Willems sone, ende Godeveerde Van den Kerchove, de welke aldaer commen waren, omme borghtocht te doene over Goessine Rijms kindren, ende hadden hem ontpoortert vor scepenen van Ghend in dese zake, dewelke die poerters waren omme den vorseiden zeker ende borghtocht te vulcommene, ofte zyliede ende elc van hemlieden zonderlinghe borghe wesende over al, de somme van zesse dusentich ponden par. up hemlieden, over de vors. kindre verkennen wilden, ende die kennissen te doene in kennissen van den mannen mijns heeren van Vlaendren. Ten welken zyliede ende elc van hemlieden zonderlinghe montsprekende, andewoordden ende seiden dat zy ghereet waren den zeker ende de borghtocht van vj^{m} lib. par. up hemlieden te verkenne, over de vorseyde kindre, ende begheerden aldaer dat de vorseyde manne, als manne, de kennesse ende de borghtocht, die zy ghedaen hadden, kenden up hemlieden ende in ghedinckenessen hilden, ende na de kennesse die de vorseide borghen ghedaen hadden also vorseyd es, so maende de bailliu vorseyd de manne ofte zy kenden dat de vorseyde borghen ende elc zonderlinghe borghe wesende over al, de borghtocht van zesse dusentich pond. pars. so wel ende so wettelic verkent hebben ende ghelooft over de vorseyde kindre, dat se sculdich es stede te houdene ende van weerden te blivene, de manne bespraken hem ende quamen in, ende vraeghden den vorseyde borghen ende elken zonderlinghe ofte zy wilden ende begheerden dat mijns heeren mannen van Vlaendren up hemlieden kenden, waert so dat tvorseide soendinc niet ghehouden en worde, ofte als Goessin Rijms kindre, waert een ofte meer vuliaert worden, de ordinanche die vorscreven es

niet en vulquamen, ende tsoendinc datter ghedaen es niet en hielden, dat zy liede ende elc van hemlieden zonderlinghe borghe wesende over al verbuert hebben de peyne van zesse dusentich ponden par., teen heelft te mijns heeren bouf van Vlaendren ende tander heelft te Symoens Ammanes bouf ende te ziere partijen nochtan behouden den compromisse ute ghedaen also verre alst toucheert scepenen van beeden den bancken ende den tween dekenen van Ghend, up twelke de vorseide borghen ende elc zonderlinghe montsprekende, andwoorden ende seiden dat zy wilden ende begheerden de kennisse ende de borghtocht die zy ghedaen hadden over de vorseide kindre, dat se de manne, als manne mijns heeren van Vlaendren onthilden ende in ghedinckenesse hilden, so dat de borghtocht ende de kennisse blive ghehouden goet, vast, ghestade ende van weerden, ende toe wijsten de mannen de borghtocht die zy ontfaen hadden van den vorseide borghen ende van elken zonderlinghe ghehouden te sine ende van weerden te blivene. In al der manieren dat vorscreven es ende alle dese vorseide dinghe ende elke zonderlinghe, waren ghedaen wel wetteliken ende al wetteliken also mense sculdigh was te doene met allen den wetteliken maninghen ende vonnessen diere toebehoorden te doene naer costume ende usage van den casteele te Ghend, ende omme dat wy bailliu ende mannen bovenghenoemt alle dese vorseide kennessen ende borghtochten kennen so wel ende so wetteliken ghedaen ende verkent dat zy sculdich sijn stede te houdene ende van weerden te blivene, hebben wy desen jeghewordeghen tsaertre bezeghelt elkerlijc van onslieden met sinen zeghele huuthanghende in ortonscepen ende kennessen der waerheden. Dit was ghedaen up den 13^sten^ *dach van sporcle int jaer ons Heeren alsmen screef* 1361... (1362).» De welke lettren vorseid wy tonswaert houden zullen, omme ons ende partyen daer mede te ghehelpene in tiden toecommende up dats noot ware, ende gheloven daer af partyen vorseid ghereedscepe te doene wanneer ende tallen tiden dat wijs verzocht sullen sijn ende hemlieden daerin by te staene ende te doen houdene ende vulcommen alle zaken, die in de vorseide lettren verclaert sijn, ende omme dat wy kennen de vorseide lettren tonswaert hebbende ende te houdene inder manieren vorseid, so hebben wy den vorseiden partyen ende elken, zonderlinghe daeraf copie

ghegheven, bezeghelt onder onsen zeghel. Dit was ghedaen te Ghend den 19 dach van Meye int jaer ons Heeren 1362.

Sur le pli : *Bi minen heere in sinen Raet present,*

C. Lamb.

(Orig. sceau du comte, en cire jaune, en partie détruit).

Malgré tant de promesses solennelles, ces fatales dissensions intestines qui divisaient plusieurs des plus puissantes familles de Gand, continuaient à s'envenimer; le meurtre des deux Alyn avait donné un nouvel aliment à leur implacable haine, un sourd désir de vengeance grondait parmi les ennemis des Rym, et de part et d'autre on se livrait à des excès et des vexations qui troublaient la paix publique. De nouveaux malheurs étaient donc à craindre, lorsque trois personnages considérables par leur rang et leur caractère, à savoir Jean Van der Zickele, receveur de Flandre, Gilles Van Lathem, doyen des Petits-Métiers, et Eustache Van den Hole, doyen des Tisserands, résolurent de s'entremettre entre les deux oncles des défunts : Simon d'Amman et Henri Alyn et leurs amis d'une part, et Simon Rym, Gossuin, son frère, et leurs adhérents d'autre part. Pour arriver à un arrangement, ils proposèrent les points suivants:

1° Les deux parties renonceront à toutes représailles, à toute vengeance du chef des excès commis de part et d'autre, antérieurement au présent accord, et se pardonneront mutuellement ce qui est arrivé des deux côtés;

2° Il sera affecté une rente perpétuelle de 100 liv. par. à l'érection d'un hospice, et une autre rente perpétuelle de 20 liv. à l'institution d'une chapellenie;

3° Si les Alyn le préfèrent, on leur délivrera en une fois une somme de 200 liv. tourn. en deniers comptants, au lieu de créer une rente perpétuelle de 100 liv.;

4° Simon Rym accomplira un pélerinage à S^{t}-Pierre et S^{t}-Paul à Rome et à S^{t}-Jacques en Gallice.

Simon Rym que nous avons vu prêt depuis le 17 mai 1361

à faire la paix (V. p. 109), intervient en personne dans le compromis et s'engage à en observer les conditions. Mais son frère Gossuin, qui continuait à se déclarer innocent, allégua qu'en acceptant les conditions susmentionnées, il irait à l'encontre du serment qu'il avait fait antérieurement en présence de plusieurs chevaliers, écuyers et hommes de loi, chargés en quelque sorte dans cette circonstance du rôle des anciens *compurgatores,* qu'il n'avait pris aucune part au meurtre des frères Alyn : *in rade ende in dade;* et il déclara ne pas vouloir aller à l'encontre de ce serment. On lui répondit que la justice ayant prononcé, elle devait avoir son cours et que son serment ne pouvait prévaloir contre une décision juridique. — Ainsi, forcé d'accepter cet arrangement provisoire, Gossuin Rym consentit à s'en rapporter purement et simplement à la justice du comte et d'accomplir loyalement ce qu'il déciderait. Les Alyn de leur côté accueillirent cette proposition, et Louis de Male prit l'engagement formel de procéder dans cette affaire selon les lois et priviléges établis, se réservant de maintenir la première décision des arbitres, s'il y avait lieu, et de prononcer telles autres décisions qu'il jugerait convenable (1).

(1) Wy Lodewijc, Grave van Vlaendren ende Hertoghe van Brabant, midsgaders scepenen van beeden den bancken die wijse toe nemen willen ende den tween dekenen in onse stede van Ghend, doen te wetene allen lieden : Dat also discoort, contest ende gescil was tusschen Heinricke Aline, Symoene den Amman, haren maghen ende vrienden ende diere toebehoren an deen zide, Symoene Rime, Goessine Rime haren maghen ende vrienden an dander zide toecommende ende wesende, als van der doot Heinric Alijns ende Zegher Alijns ghebroedre Symoen Alijns kindre waren, diere God de zielen hebben moete. Daer tusschen ghesproken es in voermen van payse by weerden lieden, twelke gheschien moet ter eeren van Gode, ziere liever moeder ende allen Gods heleghen. Ende sijn partijen gheaccordeert in dese manieren dat van alle mesgrepe ende mesdoene vors. de zaken ghekeert sijn tonswaert Grave van Vlaendren vors. midsgaders den ghenen diere ons ghelieft toetenemene als vors. es, dat partijen dat houden zullen eewelic en

Comme suite de cet arrangement préalable, qui eut lieu dans les premiers jours de l'an 1362, nous voyons que par

emmermeer, ende ommedat Jan Van der Zickelen, ontfanghere van Vlaendren, in desen tijd ende Gilles Van Lathem ende Justaes Van den Hole als dekene ten selven tide hier tussehen spraken, al eer de tijd dat tonswaert ghekeert was up zekere presentatien, condicien ende gheloften diere af ghedaen waren by hemlieden, also tonser kennessen waert commen es. So eist dat wy Grave van Vlaendren vors. willen ende begheeren, dat alle die presentatien, conditien ende gheloften by den vors. ontfanghere ende dekene ghepresenteert wesen ende bliven zullen van weerden, dewelke presentatien, conditien ende gheloften, wy hier naer verclaren : Int eerste dat van allen scaden, costen en lasten die Symoen ende Goessin Rijm ghebroedre ende alle andre wie zy sijn ghehadt moghen hebben, zidert Heinric ende Zegher Allijn, ghebroedre of eenich van hen beeden voere van live ter doot, waest by vervolghene van maghen ende vrienden Heinric ende Zeghers vors. ofte van doene of doen doene ofte die so wat vanghen dat was ofte in wat vanghen dat hiemen van hemlieden, scade, verlies, cost of last ghenomen hebben of by wien. Dat Symoen ende Goessin Rijm ghebroedre over hemlieden, over hare hoyr ende nacommers, ende over alle andre so wien dat aengaen mach, nemmermeer verhalen zullen, no doen no pinen te verhaelne, in gheere manieren up thiemene die leeft of wesen mach, gheboren of ongheboren, noch wanconst draghen, waervan al tal vergheten ende verghevene sonder eenich expres of middel. Vort so was gheboden ende ghepresenteert, by den vors. ontfanghere Willise ende Justaesse dat men gheven saude C. lib. par. tsiaers erveliker renten, teenen eeweliken hospitale, ende XX lib. par. tsiaers erveliker renten teere capelrien, wel beset up drie milen na der stede van Ghend. Of hadden de maghe ende de vriende van Heinricke ende van Segheren vors. liever, men soude hemlieden delivreren twee honderd pond. gro. torn. in ghereede ghelde over de ervelike rente van hospitale ende capelrie vors. Vort sonde de vors. Sijmoene Rijm doen eene pelegrimagie te Sente Pieters ende te Sente Pauwele ten hoghen Rome. Ende eene pelegrimagie te Sente Jacops in Galissien. Ende vort es te wetene dat vanden vors. accorde ende blivene ende van al dat wire vort af seeghen zullen, midsgaders die wire toe nemen zullen es commen emmer toe Symoen Rijm over hem en over alle de ghene diere of bewetticht sijn ende over hem allen die mens wanconst weten mach waer zy sijn. Ende heeft ghepresenteert ende ghelooft, goeden soffisanten zeker te doene, so dat partijen ghenoughen sal, tseeghen van ons dat wire ute seeghen zullen, tsoendine te hoghene,

lettres des 3 et 12 février 1362 (n. s.), les échevins font connaître que Bernard d'Herzeele, Rasse Mulaerd, Gilles De Paepe, chevaliers, Simon Van den Kerchove, Bernard Van Belle, Josse Van Leins, Pierre De Broessche et Godevard Van den Kerchove, Gérard de Steenhuize, Philippe d'Axel, seigneur de Synghem, Simon Van der Kouder-

te beterne ende te verscoenne boven al datter af ghepresenteert es, dat wel te houdene ende te vulcommene, te doen houdene ende te doen vulcommene ende daer toe alle dandre pointe die hier voren bescreven sijn. Ende Goessin Rijm wille gheloven ende presenteert alle de zaken die Symoen, sijn broeder, ghepresenteert heeft ende ghelooft, dat hy die wille helpen houden ende helpen vulcommen, midsgaders Symoene, sinen broeder, up dwelke de maghe ende de vriende van Heinricke ende Segheren Aline, ghebroedre vors. begheerden dat Goessijn Rijm staen soude ghelijc Symoen, sinen broeder daer up dat Goessin dede antwoorden : Dat waert so dat hy dat dade dat hy dan ghemoeten (*) soude den eed die hy vortijd dede vor heeren Riddren ende cnapen ende vor wetten, want hy gezworen hadde dat hy onsculdich ware van den fayte als vander doot van Heinricke ende van Segheren vors. beede in rade ende in dade ende dat hem dies niet en stoede te doene. Waerup men hem verantwoorde dat partyen niet te doene en hadden met eenighen eede die Goessin ghedaen hadde vor heeren Riddren, cnapen of wette, mids der eerlicheden van minen heere van Vlaendren ende der wettelicheden diere af verleden es. Omme twelke gescil dese zake van den zoendinghe wel verachtert mochte hebben gheweest. Ende dit aneziende vele goeder liede, diere tusschen ghesproken hebben, hebbene partijen gheaccordeert, behouden allen andren pointen vorscrevene. So dat Goessin ghekeert heeft, tonsen ghedughten prinche waert van Vlaendren van desen pointe. Ende heeft ghelooft soffisanten zeker te doene up dat ; so wat hem mijn heere onse ghedughte prinche heeten sal ende bevelen, dat hi dat doen sal. Ende al diere ghelike hebben partijen van Heinricke ende van Segheren vors. ghekeert dit point, te minen heeren waert van Vlaendren. Ende in deser manieren hebben partijen in beeden ziden hierin gheaccordeert ende ghelooft met zoendinghe voort te gane ende wel beschreden in allen zaken, behouden ons ghedughts princhen ende heeren eerlichede den privilegien vryheden, wittelicheden ende vonnessen ende allen zaken diere af verleden sijn toten daghe van heden binnen der stede van Ghend.

Copie non datée, écriture du temps.

(*) Tegengaen, *aller à l'encontre.*

borch, Baudouin Rym, Philippe Vilain, Wautier d'Herzeele et Guillaume Van de Pitte, tous bourgeois de Gand, comparurent en leur présence et y firent, pour le cas présent, abandon de leur droit de bourgeoisie, afin de pouvoir être caution envers le comte de Flandre dans le *zoendinc* qu'il allait prononcer sur le meurtre des frères Alyn, promettant de ne point invoquer ledit droit en leur faveur dans l'affaire pour laquelle ils étaient appelés (I).

Conformément à ces premiers points ainsi arrêtés, le comte assembla tout son conseil le 5 mai 1362, dans l'abbaye de Tronchiennes, et là, en présence de ceux qui en faisaient partie, à savoir : Louis de Namur, son neveu, le vicomte de Dixmude, les seigneurs d'Axel, de la Woestine, de Nevele, de Poucke, Roland de Poucke, Gérard de Rassenghien, Louis de le Walle, le prévôt d'Harlebeke, son chancelier, et Pierre, son receveur de Flandre, il prononça une sentence solennelle, dont voici les principaux points :

1° Les deux parties renonceront à toutes représailles et ne tireront point vengeance des faits antérieurement arrivés; ils se tiendront de part et d'autre quittes de tous dommages, réclamations et poursuites.

2° Simon et Gossuin Rym constitueront une rente annuelle de 100 liv. par., dont le produit sera consacré à l'entretien d'un hospice.

3° Comme il y a eu deux victimes du meurtre, ils affecteront deux rentes perpétuelles de 20 liv. par. chacune, à la fondation de deux chapellenies.

4° Ces rentes seront hypothéquées sur des biens situés dans un rayon de trois milles autour de la ville de Gand, sous la surveillance de Henri Alyn, Simon d'Amman et autres parents et amis des défunts.

5° Si ces derniers le préfèrent, la rente de 100 liv. par.

(1) Archives des hospices civils, orig.

pourra être convertie en une somme de 2000 liv. tourn., à payer en deniers comptants.

6° En expiation du crime, les pélerinages suivants devront être accomplis, avant la prochaine fête de S^t^-Jean-Baptiste : Simon Rym se rendra à S^t^-Pierre et S^t^-Paul, à Rome; Gossuin Rym, à S^te^-Catherine de Harnau; le bâtard de Walembeke, à S^t^-Nicolas de Bar, en Lorraine; Thierry ou Lancelot, valet de Simon Rym, à S^t^-Louis, à Marseille; Jean Bette, à S^t^-Marc, à Venise; Gilles Van Baerbeke, à Notre-Dame du Puy; Fiérin le Juif (*de Juede*), valet de Gossuin Rym, à S^te^-Croix, à Liége; Giselbert Van den Briele, à S^t^-André, en Ecosse; Laurent Van der Elst, à S^t^-Cyr, à Nevers; Jean le Diable (*de Dievel*), à Notre-Dame de Pedegonte, près de Naples. Après son retour de Rome, Simon Rym fera dans les 40 jours un second pélerinage à S^t^-Jacques en Gallice. S'il n'accomplit pas ces deux voyages, il ne pourra, avant trois ans, reparaître de ce côté ci de la Somme. Quant à Gossuin Rym, le comte suspend encore sa peine; il ne devra partir qu'un mois après qu'il en aura été requis.

6° Il ratifie la promesse que la femme de Gossuin Rym a faite, de renoncer à toute indemnité du chef des dommages qui lui ont été causés pendant la durée de ces longues dissensions.

7° Enfin il veut qu'il y ait bonne et perpétuelle paix entre les parties, et que la réconciliation soit sincère entre les Rym d'une part et leurs adhérents d'autre part (1).

(1) Wy Lodewijc, Grave van Vlaendren, Hertoghe van Brabant, Grave van Nevers, van Rethe, ende here van Machline, doen te wetene allen lieden dat als zware veechte was tusschen Heinric Aline, Symoen den Amman, haren maghen ende vrienden ende diere toebehoren an deene zide ende Symoen Riime, Gossin Riime, haren mannen, maghen ende vrienden ende die daertoe behoren an d'andere, als van der doot van Heinric Aline ende Zegher Aline, ghebroeders, Symoen Alins kin-

dre waren, dies God ghenadech zy; daerof wy omme ruste ende pais te makene tusschen den vors. partien dickent ghemoeyt waren ende ghevollecht van diversen personen hebbende tbelcet van onser stede van Ghend, ende van den vrienden ende maghen Symoens ende Gossins vorseid ende van den haren so verre dat wy ons deraf ondervonden hebben ende so verre dertoe ghedaen ten vervolghe vorseid dat de veechte van den doden vorseid ende alle zaken die daerute ghespruut ende comen waren van al tat tonswaert bleven siin ende tousen seghene ende ordenance, behouden alle zaken die voren daerof ghetreliert ende ghepresentert waren naer den compromisse dat daeraf ons overghegheven was van beeden partien om die te verbeterne, te hoghene ende te verschoonne alsoo ons goed sonde dinken, up d'welke zulke ende so souffisante verzekertheiden ende borch-tuchten ghedaen hebben ghesiin ende verkent voor onse manne ende voor onze wet van Ghend, om te houdene onse segghen ende ordenance van al dat wy daeraf segghen ende ordeneren souden, naer alle zaken die daeraf voren ghetraitiert ende ghepresentiert hebben ghesiin, ende naer den compromisse alsooc vorseid es, dat wy ende partien daerof mits den versekertheden, borch-tuchten ende kennessen die daerof beseghelt ende ghedaen siin voor onse manne ende voor onse scepenen van Ghend ende op sulke painen als daerin verclaerst siin, ons wel daeraf vernoucht ghehouden hebben, wy up tbliven op de borch-tucht op de versekertheide ende up de painen vors., hebben gheordenert, gheprononchiert ende gheseit onse segghen ende ordenance tussehen den vors. partien van allen zaken vorseid in dese manieren: — Int eerste, dat van allen scaden, costen ende lasten die Symoen ende Gossin Riim ende alle andre wie zy siin, gehat moghen hebben sidert dat Heinric ende Zegher Aline of enich van hem voeren van live ter doot, waest bi vervolghene van maeghen ende vrienden Heinricx ende Seghers vors., of van doene of van doen doene of in'wat manieren dat was, of in wat vonghen dat genen van hemlieden scade, verlies of last ghenomen hebben, of bi wien dat Symoen ende Gossin, ghebroedre, over hemlieden, over hare hoir ende naercommers ende over alle andre zowien dat anghaen mach, die nemmermeer verhalen sullen no doen piinen te verhaelne in ghenre manieren up gemen die eist of wesen mach, gheboren of ongheboren, noch wanconst dinghen, maer van al tal vergheten ende vergheven sullen ziin zonder enich expres of middel.. Item zo zullen Symoen ende Gossin Riim vorseid of haere borghen gheven in rechten zoendinghe, in zalicheiden ende over de zielen van den doden vorseid ende in de eere van Gode ende van den vrienden ende maghen, hondert pond. paris. siaers erveliker renten, teenen eeweliken hospitale ende twintech pond. paris. siaers erveliker renten

et Simon d'Amman, d'une part, et les cautions de Moenkine

teenre capelrien bouf, wel beset op drie milen naer den stede van Ghend; ende dese renten sullen zy bewysen wel ende souffisanteleke, binnen eenen jare Heinric Aline, Symoen Damman ende den maghen ende vrienden van Heinric en Zegheren vorseid, omme die te bestelne ende te bekeerne teenen eeweliken hospitale ende teenre capelrie, daert hemlieden ghenoughelixt wesen sal, behouden emmer onsen rechte; ende hadden de maghe ende vriende van Heinrike ende Zegheren vors. lievere, so sullen Symoen ende Goessin Riim vors., op hare boorghen hemlieden delivreren twee hondert pond. groter tornoyse, in ghereeden ghelde, binder tijt vors. over de ervelike renten van den hospitale ende capelrie vorseid. Item zo zal Symoen doen eene pelgrimage tsinte Pieters ende tsinte Pauwels ten hoghen Rome ende eene pelgrimaige tsinte Jacops in Galissen, in de eere van den vrienden ende maghen van den doden vorseid. Ende omme dat wy macht hebben bi wille, versouke ende consente van partien, tsoendinc vorseid te hoghene, te beterne ende te verschoonne boven allen den vorseiden pointen ende elc zonderlinghe, dewelke pointe voren waren ghetreliert ende ghepresentert tusschen den vorseiden partien ghelijc zy vorscreven zijn, zo zegghen wy ende wysen int hoghen, int beteren ende int versconen van den zoendinghe vors. up alsulke versekertheden, borch-tuchten ende painen als derof ghedaen sijn in deser manieren : Eerst daer zy ghehoden hebben twintech pond. paris. siaers erveliker renten om eene capelrie, mids datter twee ghebroeders doot waren, zo zegghen wy ende verschonen dat van noch eene andre capelrie ooc van twintech ponden paris. siaers, ervelike, so datter twee capelrien wesen sullen over elx broeders doot : eene elke capelrie van twintech ponden paris. siaers ervelike, ende die te besettene ghelijc den andren. Item zal Symoen Riim purren omme te doene de eerste pelgrimaige te sinte Pieters ende tsinte Pauwels ten hoghe Rome, bin sinte Jans daghe nutghaende oust eerst commende ende hem van daer wederghekeert wezende, zo sal hi binnen veertech daghen daernaer weder purren ende doen sine andre pelgrimaige te sinte Jacops in Galissien ende goede lettren bringhen dat hise wel ende ghenauwelike ghedaen heeft, ende ne sal niet moghen commen an desside der Sommen, bin drien jaren naer dat hi dachterste pelgrimaige ghedaen sal hebben, tenware bi den orlove ende consente van ons. Item so sal Gossin Riim doen eene pelgrimaige te sinte Kathelinen te Harnau. Ende purren om die te doene bin eene maent naer dat wijs hem vermanen sullen of doen vermanen. Item de bastard van Walembeke zal doen eene pelgrimaige tsinte Niclaens ten Oostren Baren, ende purren bin tsinte Jans daghe nutghaende oust eerst commende. Item Diederic die men zeicht Lanceloot, Symoen Riim knecht, sal doen een

Rym, fils mineur de Gossuin, d'autre part, se portent ga-

pelgrimaige tsinte Lodewijcs in Marsaillen ende sal purren bin tsinte Jans daghe uutghaende oust. Item Jhan Bette, s'her Joos broeder, sal doen eene pelgrimaige tsinte Marcx in Venegien ende purren bin sinte Jhans daghe vorseid. Item Gillis van Barbeke op dat hi noch levende es, zal doen eene pelgrimaige tonser vrauwen te Putte ende purren bin tsinte Jans daghe vorseid. Item Fierin de Jeude, die hem also doet heeten, Gossin Riim knape, sal doen eene pelgrimaige ten beleghen cruce te Luken ende purren bin sinte Jhans daghe vorseid. Item Ghiselbrecht Van den Briele sal doen eene pelgrimaige tsinte Andries in Scotland, ende purren bin sinte Jhans daghe vorseid. Item Lauwerin Van der Helst sal doen eene pelgrimaige te sinte Chire in Nevers, ende purren bin sinte Jans daghe vorseid. Item Jhan de Dievel sal doen eene pelgrimaige tonser Vrauwen te Pedegonte bi Napels an de poort, ende purren bin sinte Jhans daghe vors. Ende waert so dat enich van den personen vors. eneghe nootziine hadden, bi den welken de pelgrimagien niet ghedaen waren, daerof houden wy de kennesse tonswaert up de painen en borchtuchte vorseid. Ende mids desen zoendinghe, zo zeghen wy dat Symoen ende Goessin Riim bringhen sullen tonswaert bin veertech daghen alle lettren ende ghescriften die zy hebben themwaert als van eneghen zoendinghe dat Symoen of Gossin voortijts voor dit zoendinc ghedaen mochten hebben, also men zeicht, ieghen Pieter Aline, daermede hem Symoen of Goessin vors. naermaels helpen mochten iof wilden ghehelpen, in enegher maniere omme die te nieute te doene of alsoot ons ghelieven sal. Item als van Pieter Aline dat houden wy tonswaert, omme daeraf onse segghen te zegghene in tiden ende in wilen, alsooc ons ghenoughen sal van dat hi mesgrepen mach hebben enimer gheheel zoendinc wesende ende den vors. Pieter wesende binnen zoendinghe, zonder frande ende ooghelist. Item als van der quijtsceldinghe van der Jonckvrauwe Gossin Riim wyve, die ghedaen es over haer en alle de ghone die beschaet mochten siin als van de schaden sconfiericheide ende grief, die hare of den haren bin der veechten ghedaen moghen ziin, in wat manieren dat ghesien heist ende de painen ende versekertheiden die daerop ghedaen ende ghemaekt siin ende alle anderen, die wysen wy van waerden, ende ghehouden blivende ghelijc dat zy ghedaen ziin. Ende, voort waert zo dat in enich point van onsen segghene vorseid enighe donkerheit, twifel of ghescil ware, daeraf onthouden wy de kennesse ende verclaersinghe tonswaert ende tonsen hoire ende naercommers, up de painen, versekertheiden ende bortuchten vors. Ende mids desen zegghene ende verschonne van den zoendinghe vors. so es onse zeggen ende wijsdomme, dat een goed gheheel zoendinc zy van allen zaken tusschen Heinric Aline, Symoen den Amman,

rants, les premiers sous peine de 10,000 liv. paris., le dernier de 7,000 liv., de toutes les infractions qui pourraient être faites à cet accord (1).

La sentence stipulait en outre que chacun des coupables rapporterait au retour de son voyage, une attestation en due forme, qui prouvât qu'il avait accompli le pélerinage auquel il avait été condamné.

La plupart de ces pélerinages furent entrepris sans délai. Déjà le 11 juin 1362, Thomas, prieur de l'église de St-André, en Ecosse, délivre à Giselbert Van den Briele un certificat authentique, d'où il résulte qu'il a touché en personne : *limina beati Andreæ apostoli* (2).

Le 8 août suivant, une attestation du même genre est délivrée à Jean le Diable (*de Dievel*), par l'abbé Marin de Pedegonte; nous la transcrivons ici en entier :

Marinus Brancacius de Neapoli, abbas et retor ecclesie Beate Marie de Pedegonte, site prope Neâp. iuxta mare : Notum fa-

haren maghen ende vrienden ende die daertoe behoren, an deene zide, ende Symoen Riim, Goessin Riim over hemlieden ende alle de ghone die daerof bewetticht zijn ende over alle hare maghe, vriende ende over alle de ghone diemens wanconnen mach ende hem toebehoren an dandere. Ende dit vors. zoendinc ende zegghen wel te houdene up de painen, borch-tuchten ende verseckertheiden die daerof ghenomen siin an dene zide ende an dandere ende up zoendinc brake, behouden emmer als van Pieter Aline dat wy dat tonswaert houden ende ghebeel, zoendinc wesende van hem ende allen andren die den vors. partien an beeden ziden anghaen moghen also vors. es. — Hierover waren van onsen rade H. Lodewijc van Namen, onse neve, de borchgrave van Dixmude, de here van Axele, de here Van der Woestine ende van Nevele, de here Van Pouke, H. Roeland Van Pouke, H. Gherard van Rasseghem, H. Lodewijc Van den Walle, de Proest van Harlebeke, onse cancellier, ende Pieter, Jans zone, onse ontfanghere van Vlaenderen, ende vele andre. Dit was ghedaen te Dronghine, in de abdie, den vijften dach van Meye, int jaer ons Heren dusentech drie hondert twee ende zestech.

Orig. Sceau du comte en cire jaune, conservé.

(1) Arch. des hosp. civils, acte du 19 mai 1362.

(2) Ibid.

cimus universis Christi fidelibus, presentes litteras inspecturis, tam presentibus quam futuris quod Johannes dictus Dyabolus, Dornacensis dioc., sicut dixit, causa devotionis et oracionis ac pro causa sibi iniuncta per dominum Comitem Frandrie fideliter et reverenter, pro nece commissa, per eum, sicut asserit, in personam Herrici dicti Aliyns (1) et Signeri, eius fratris, limina dicte ecclesie Beate Marie visitavit, ut debuit ibique aliquibus diebus congruis honoribus frequenter jugiter veneravit, multosque labores pertulit et degustavit amaritudinem, satis videtur justum equitati conveniens ut quietem habeat post laborem. In cuius rei testimonium et omnium quorum et cuius inde interest et interesse poterit certitudinem, domini Johannis cautelam has nostras presentes testimoniales litteras ei exinde fieri fecimus, nostro sigillo munitas. Data Neapoli. Anno domini millessimo ccc LXII, die VIII° aug., XV indictione Pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini, domini nostri Innocentii pape VI, anno decimo.

Orig. Sceau de Marin Brancancius.

Deux autres certificats prouvent que Simon Rym s'est confessé en l'église de S^t^-Pierre, à Rome, le 13 septembre 1362, et que Jean, bâtard de Walembeke, a été vu à S^t^-Nicolas à Bar, par le recteur de cette église et par Jean d'Enghien.

Ces curieuses pièces font également partie des archives des hospices civils; elles sont à la fois un témoignage de la piété de nos ancêtres et des singulières pénalités qu'on infligeait aux coupables à une époque où la justice humaine empruntait encore à la religion toute sa force, toute sa majesté.

Quant à l'hospice pour l'entretien duquel avait été stipulée la création d'une rente perpétuelle de 200 liv. par., il fallait d'abord y affecter un bâtiment convenable. Déjà de leur vivant et ne voulant pas sans doute demeurer en reste de générosité avec les meurtriers, Simon Alyn et

(1) Henri et Siger Alyn.

Catherine Zelverberchs, parents des victimes, assignèrent pour y établir l'hospice susmentionné, la maison qu'ils habitaient près de la rue du Vieux-Bourg, non loin de la Lys, à l'endroit où nous voyons encore cette fondation aujourd'hui. Par acte de dernière volonté, ils chargèrent en qualité de principal exécuteur testamentaire, leur beau-frère, Simon d'Amman, celui que nous trouvons constamment mêlé dans ces graves débats, de mettre cette partie de leur testament à exécution.

Le 23 juillet 1363, l'abbé de S^t^-Bavon, à qui appartenait le droit de patronat de la cure de l'église de S^t^-Michel, sous la juridiction de laquelle ce nouvel hospice était situé, consent à ratifier le legs des époux Alyn, ainsi que la construction d'un oratoire avec cloche et tourelle et la fondation de deux chapellenies (1).

Le 15 août suivant, le comte de Flandre confirma cette

(1) Universis presentes litteras inspecturis, Johannes, permissione divina, Abbas monasterii sancti Bavonis Gandensis, ordinis sancti Benedicti, Tornacensis diocesis, salutem in Domino sempiternam. Cum exequutores testamenti seu ultime voluntatis venerabiles viri Symonis Alin, quondam civis Gandensis ac domicelle Katarine (*), cius coniugis, de bonis datis seu solutis in emendam mortis venerabilium virorum Henrici et Sygeri Alin, filiorum predictorum Symonis atque Katarine, juxta dictum et ordinationem illustrissimi principis domini nostri Comitis Flandrie, in domo habitationis eorumdem coniugum, sita infra limites parochie sancti Michaelis Gandensis, nostri patronatus, hospitale, capellam cam campanili et campana in honore beate Katharine virginis et martiris, nec non duas capellanias perpetuò desserviendas, ibidem fundare et dotare proponant. Nos fundationi et dotationi omnium predictorum assensum nostrum tenore presentium imperpertimur, jure tamen patronatûs in predictis nobis et nostris successoribus, in omnibus semper salvo et quolibet alieno. In cuius rei testimoninm sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum in monasterio nostro predicto, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo tertio, XXIII die mensis julii.

Orig. sceau en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

(*) Zelverbrecht.

donation et autorisa Simon d'Amman et les parents et amis des frères Alyn, à convertir en hôpital les *maison, gardin* et *treffons* de leurs parents ; il prend en même temps le titre de fondateur et de protecteur de cet établissement, en mémoire du *zoendinc* solennel qu'il a été appelé à prononcer sur la mort des deux victimes. Voici cette pièce :

Nous Loys, contes de Flandres, duc de Brabant, contes de Nevers et de Rhetel et sires de Malines, faisons savoir à tous : que, à la humble supplicacion de nostre amé varlet Symon Lamman, bourgois de nostre ville de Gand, et des parens et amis de feu Symon Alin et damoiselle Catherine Zelverberchs, sa femme, et pour laugmentation dou service divin, ensuivans les bonnes œures de nos prédecesseurs, avons consenti et ottroié, consentons et ottroions par ces présentes lettres, que les dessudis Symon et les parens et amis de feu Symon Alin et sa femme puissent ordener à un perpetuel hospital et faire benir, les maisons, gardin et treffons, jadis appertenans asdessus dis Symon Alin et damoiselle Katherine, sa femme, seans en nostre ville de Gand, en la paroche Saint Michiel, qui se extendent pardevant au leis vers zuut, sur le Lys et sur le rue appelé le Oudeborchstrate, là aiant en largeur au front de la rue siept verges pau plus au moins. Et qui se extendent par derriere au leis vers le noort sous le rue appelée le Boongardstrate, là aiant en largeur au front de le rue chinc verges et demie, pau plus au moins, lesquelles maisons, gardin et treffons ont du lonc de l'une rue à l'autre onse verghes et demie ou environ. Et le maison et treffons Henry le Vlascopere sont assis au leis orient, et le maison et treffons Jehan de Tournay au leis occident. Adfin que oudit lieu on puisse célebrer et faire le service divin, recevoir, tenir et visiter les pouvres et faire toutes œvres de miséricorde. Et ce avons fait et faisons pour être participans à tous les bienfais que on fera perpétuelement oudit hospital, comme fondateur dicelle, par ledit que nous avons prononchie de la pais et zoendinc que nous fesimes de la mort de Henri Alin et Sohier Alin, frères, fieux as dessusdis Symon Alin et damoiselle Catherine, sa femme, sauve en tous autres cas nostre droit et lautruy et sauve ce aussi que nous avons retenu et retenons pour nous, nos hoirs et successeurs, contes de Flandres, la

garde dudit hospital, et que nous serons gardyen dicelli perpétuellement sans fraude et malengien, ainsi que nous lavons à sainte Elisabeth et à Poortackere en nostre dicte ville de Gand. Par le tesmoinz de ces lettres scelleez de nostre scel. Donnée à Gand le jour nostre dame, myaoust, lan de grace Mil. ccc. soissante et trois.

Plus bas :

Pour Monseigneur vous présent et passée et lievée devant le conseil.

(Signé) Lamb.

Orig. Petit sceau endommagé du comte Louis, pendant à double queue de parchemin.

Déjà le 29 mars précédent, Avezoete et Gertrude Rym, filles de Simon, l'un des meurtriers, religieuses au couvent des Riches-Claires lez-Gand (1), abandonnent au profit du futur hospice une rente affectée sur un bonnier et demi de prairie qu'elles avaient à Heusden, et le 14 avril suivant, un autre proche parent de la famille, Jean Borluut, fils de Gerem, fait don dans le même but d'une rente de 24 liv. paris., hypothéquée sur un bien appelé *Danckaerdseecke,* situé à Assenede.

Ces pièces et d'autres du même genre, se trouvent aux archives susmentionnées.

On le voit donc, dès l'origine cette institution fut assez bien dotée par les deux familles, qui voulant effacer par des actes de générosité, les déplorables traces de leurs vieilles haines, assurèrent dans le principe la prospérité de leur monument expiatoire.

Enfin, le 10 novembre 1364, les échevins de Gand déclarent qu'en leur présence est venu en chambre de conseil, Simon Van der Zickele, et qu'il a remis ès-mains des proviseurs et administrateurs de l'hospice, appelé dès-lors *Alyn's hospitael,* les différentes sommes provenant de la

(1) Ce couvent, situé près de l'Escaut, à Gentbrugge, fut détruit par les Calvinistes en 1577.

part contributive des parents paternels dans le *zoengeld,* et destinés à l'entretien dudit hospice.

Kenlic zy allen lieden dat van al der sommen van goede die Symoen Van der Zickelen, f. Symoens, onder hem hadde, commende van der peynen vander doet Heinric Alins ende Zegher Alins ghebroeders, wiere God ghedincken moete, also verre als de maghe ende vrienden van sfader zyde toebehoerde. So cam vor scepenen van der Cuere in Ghend, H. Hughen van Lembeke, Sanders couten ende meer haren ghezellen, in scepenen camere, de vors. Symoen Van der Zickelen, ende brochte die vors. somme met hem ende telivrerde die in presentien van ons scepenen vors. den provisceurs en beleeders van den hospitale die men eedt Alins hospitael, bi consente ende ottroye vanden vrienden van sfader zyde, te wetene es : Janne Van der Zickelen, Symoens broeder vors., Heinric Aline, Pietren Van der Zickelen, over hem zelven ende over Claise, zinen broeder, Pietren en Jac. Van den Kerchove, ghebroederen, Lievine Acharis, Bondine ende Janne Acharis ende de kindre van Neele, die hy alle in dese zake vervinc Symoen Aline ende Janne zine broeder, die hy in dese zake vervinc Willem Utenhove, Hertelief Utenhove, der Ghelloet de pape over hem ende over zine kindre ende Bondin Vanden Walle, de welke alle ende elc zonderlinghe hem wil der afhilden ghepait ende scoldert of quyte Symoene vors. ende alle andre wien dather quytance af behord te hebbene teuweliken daghen. Dit was ghedaen den x dach in November int jaer ons Heeren als men screef M° CCC° viere ende zestech.

(Copie du temps).

Comme toutes ces fondations étaient soumises à la sanction de l'ordinaire du diocèse, Philippe, évêque de Tournai, par lettres du 7 septembre 1365, confirme cet établissement et rappelle les faits qui y ont donné lieu.

« De longues et malheureuses discordes, dit-il, ont eu » lieu à l'occasion de la mort de Henri et Siger Alyn, per- » pétrée par Gossuin Rym et ses adhérents. Ces discordes » ont été instiguées par l'esprit malin, ennemi de toute paix » et de l'humanité, qui cherche à répandre partout le poi-

» son de ses tromperies et méchancetés ordinaires. Une » réconciliation (*zoendinc*), ayant eu lieu à l'intervention » du comte de Flandre, les exécuteurs testamentaires et hoirs » de Simon Alyn et de Catherine Zilverberchs ont été char- » gés de convertir en hospice, les biens délaissés à cette fin » par les défunts, avec clause de n'y recevoir que des pau- » vres, infirmes et chétives personnes. »

L'évêque consent à l'érection de cet hospice, ainsi qu'à la construction d'un oratoire (1), avec un clocher surmonté d'une croix, mais ni plus élevé ni plus apparent que les clochers des autres établissements de ce genre. Les chapellenies devront être desservies à l'intention des deux frères Alyn, et les chapelains qui y seront nommés, seront tenus d'être ordonnés prêtres dans l'année de leur nomination et de résider dans l'hospice même. Les dépenses d'entretien des murailles, toitures, etc., de la chapelle, ainsi que le traitement du sacristain, l'achat d'un calice, missel, chasubles, ornements d'autel, les frais du luminaire seront prélevés sur les sommes affectées à la fondation. — La collation des chapellenies dépendra de l'évêque de Tournai, sur la proposition des proviseurs et recteurs de l'hospice. Le droit de présentation appartiendra à Simon d'Amman et à ses héritiers, qui devront procéder au remplacement du titulaire dans les deux mois après son décès. — Afin que l'hospice soit gouverné convenablement au temporel, les héritiers mâles en ligne directe de Simon d'Amman en seront de droit proviseurs, au nombre de deux; ils exerceront ces fonctions gratuitement, comme cela a lieu dans les autres hospices de Gand.

En exécution de ces choses, ils recevront immédiatement dans cet établissement huit personnes vieilles, pauvres

(1) Comme l'abbé de St-Bavon l'avait fait précédemment, le 23 juillet 1363.

et infirmes, et ils répartiront entre elles les revenus affectés à l'hospice, déduction faite des frais généraux, ainsi que le produit d'autres actes de libéralité qui pourraient être faits en faveur de cette fondation; le tout sans préjudice au bon entretien et aux réparations qu'exige l'établissement. — Selon que les ressources seront suffisantes ou insuffisantes, les proviseurs pourront augmenter ou diminuer le nombre des *prébendiers*. Tous les ans ils rendront compte de leur gestion, en présence de deux autres membres de la famille, d'un délégué du comte et d'un délégué de l'évêque. Ces quatre commissaires porteront le titre de Régents supérieurs (*overste*) et ne recevront aucun émolument. Si la postérité de Simon dA'mman et de ses héritiers venait à s'éteindre entièrement, la direction supérieure de l'hospice passera de droit entre les mains du comte et de l'évêque ou de leurs délégués.

Cette longue ordonnance, remarquable par la sagesse des mesures qu'elle renferme, se trouve en original aux archives des hospices civils et en copie dans un petit cartulaire des mêmes archives, intitulé *Alyn's Hospitael,* 1353, in-4°, sur parchemin.

Le réglement primitif qui régissait l'établissement, n'est pas moins intéressant, pour connaître l'organisation à la fois simple, morale et religieuse de ces sortes d'institutions. Nous en donnons ici les points les plus remarquables, avertissant du reste le lecteur que ces dispositions organiques étaient en général, au moyen-âge, chez nous, les mêmes pour toutes les institutions de bienfaisance :

1° Si quelque contestation s'élève dans l'hospice de S^te^-Catherine, elle sera déférée à l'avis des recteurs et proviseurs pour l'aplanir; les prébendiers qui refuseront de se conformer à leur décision, seront privés de leur prébende.

2° Toute personne, homme ou femme, une fois admise dans l'hospice, abandonne à l'institution tout ce qu'elle possède en meuble, argent ou joyaux.

3° Tout prébendier, propriétaire de maisons situées hors de l'hospice, doit les entretenir à ses frais, sans que jamais l'hospice soit tenu d'y contribuer.

4° Les prébendiers s'abstiendront de fréquenter de mauvaises sociétés, de tout excès en boire et manger. — *Misseliken ofte costeliken geselscepe ende van onredelike conversatien en wandelinghen, van etene, drinckene, slapene, husene, hovene, of van weerliken uterliken habyten die ten hospitale niet en behoorden.* — Les régents sont seuls juges des infractions en cette matière.

5° On n'admettra dans l'hospice que des gens de bonne renommée, enfants de la sainte Église, libres d'engagements — *sonder band of schult,* — et âgés de plus de quarante ans, à moins qu'il y ait des motifs de dispense pour cette dernière condition.

6° Il est défendu de vendre ou de promettre une des prébendes, avant qu'il y ait vacature.

7° Tout prébendier est tenu de demeurer dans l'hospice et d'y faire emploi de la pitance qui lui est assignée. Celui qui aura été absent pendant plus de huit jours, n'aura aucun droit à la pitance pendant cet intervalle.

8° Tous les soirs, les prébendiers assisteront à la prière en commun peu après l'heure du couvre-feu (*werc-clokke*), sous peine de la perte d'un pain pour chaque absence. Ils devront aussi être présents aux offices qui auront lieu les dimanches et fêtes.

9° Les portes de l'hospice devront être ouvertes le matin et fermées le soir, immédiatement après que la cloche de travail (*werc-clokke*) aura sonné.

10° Ceux qui resteront la nuit dehors, devront prouver qu'ils l'ont passée dans d'honnêtes maisons (1). Sinon ils

(1) Aujourd'hui cette clause est changée ; on paie indistinctement 4 centimes pour toute nuit passée dehors.

seront suspendus pendant huit jours de la jouissance de leur prébende.

11° Les prébendiers seuls auront le droit de porter une clé de l'hôpital ou des chambres de l'établissement.

12° Tout prébendier qui injurie son confrère ou lui dit : *vous mentez,* sera privé d'un pain; de deux pains s'il blasphème ou maudit, s'il s'enivre au point de produire du scandale, s'il porte sur lui des armes probibées.

13° Sera suspendu pendant deux fois 40 jours, tout prébendier qui sera surpris disant du mal de l'hospice, calomniant ses confrères, cachant des infidélités commises au préjudice de l'hospice, ou vivant en état d'hérésie ou de concubinage, — et pendant 40 jours seulement, celui qui aura prononcé de *vilaines* paroles contre les autres prébendiers.

14° Nul ne pourra serancer du lin à la lumière de la chandelle, — ou emporter du feu de la cuisine, à moins que ce soit dans un vase couvert. — Avant de se séparer, les prébendiers auront soin de couvrir le feu. — La provision de tourbes qu'ils brûleront, doit être assez eloignée du foyer pour éviter tout danger d'incendie.

15° Les régents sont tenus de veiller à la stricte exécution de toutes ces mesures (1).

Un autre document qui caractérise bien l'époque, indique les différentes prières que les prébendiers devaient réciter. Ainsi ils étaient tenus de dire à certains jours un *Pater* pour le repos de l'âme de Simon Alyn et de sa femme Catherine Zelverberchs; — des deux frères Allyn, victimes du meurtre de l'an 1352; — de tous ceux qui avaient fait du bien à la fondation. Ils devaient prier aussi pour la conservation du prince, pour le bonheur, la prospérité et la

(1) Deux copies de ce réglement se trouvent dans le cartulaire souvent cité.

paix de la ville de Gand et du comté de Flandre : « Over » de stede van Gend, dat se God behoeden en beschermen » wille van plaghen, van brande ende van viants handen » — te weerdichhede vor tgemeen land van Vlaenderen, » dat onse heere God in payse ende in vrede wille be- » houden (1). »

Ainsi établie sur des bases solides, garantie par la sainteté d'une réconciliation à laquelle avaient contribué, avec l'autorité du comte de Flandre et des magistrats, les plus puissantes familles de Gand, parmi lesquels les Kerchove, Van der Sickele, De Pape, d'Amman, Utenhove, Borluut, Bette, Wackene (2), assurée de son avenir par des dotations sans nombre, organisée dès le principe avec sagesse et vigeur, cette pieuse fondation semblait promettre de longues années de prospérité.

Les discordes intestines qui avaient divisé les Rym et les Alyn, furent étouffées et nous perdons bientôt la trace des meurtriers et de leurs complices; seulement nous savons que Gossuin Rym mourut en l'an 1373. Il fut inhumé dans l'église du couvent des Riches-Claires près de Gand, où on lisait son épitaphe, ainsi conçue :

Anno Domini M. CCC. LXXIII, ultima Decembris, obiit Gosuinus Rym. Anima eius requiescat in pace (3).

D'autres sépultures de la même famille existaient dans cette église.

Quant à Simon Rym, nous trouvons que pendant les funestes troubles de Flandre en 1380, un Simon Rym, fuyant les discordes civils de sa ville natale, fut pris par les Gantois, près du village d'Ertvelde, et livré à la mort

(1) Cette pièce se trouve dans le même manuscrit.

(2) Presque tous les personnages qui apparaissent dans ce procès, sont cités par L'Espinoy, comme ayant occupé à Gand les fonctions publiques les plus honorables.

(3) Registre de sépultures, à M. Jules de Saint-Genois, t. I, p. 245.

avec son valet. Est-ce l'auteur du meurtre des frères Allyn? c'est ce que nous n'oserions affirmer (1). Peut-être est-ce Simon Rym, fils de Gossuin.

Quant aux fastes subséquents de l'hospice de Ste-Catherine dont nous avons à parler, ils se bornent à peu de chose. Nous trouvons qu'en 1366 Simon d'Amman, l'un des exécuteurs testamentaires des Alyn, et Gelnot De Pape étaient gouverneurs de cet établissement. En 1430, ces fonctions étaient entre les mains de Jean Sersanders et de Jean Alyn; enfin, en 1468, entre celles de Jean Tollin et de Jean Sersanders (2).

En 1513, soit par suite de mauvaise administration ou de toute autre cause, l'hospice tombant en ruines, Liévin Van Pottelsberghe et Liévine Van Steelandt, sa femme, derniers descendants des Alyn, en firent l'acquisition, par transport, et le rebâtirent en entier à leurs frais. Ils firent construire à cet effet seize nouvelles habitations pour les prébendiers, et, en 1529, ils fondèrent huit nouvelles prébendes, six à leurs frais et deux sur ce qui restait des biens de l'hospice. Enfin, en l'an 1543, François Van Pottelsberghe, leur fils, posa la première pierre de la nouvelle chapelle que nous voyons encore aujourd'hui et dont nous donnons le dessin dû au crayon de Mr Ch. Onghena. Sa femme contribua largement à sa construction et la fit bénir le 29 mars 1546 par l'évêque de Tournai. La tourelle qui surmonte l'édifice, fut élevée en 1549.

Ces détails se trouvent consignés sur une plaque en cuivre, incrustrée dans la muraille de la chapelle :

Dit naervolghen zijn de schoone ghiften ende besetten die edele ende weerde heere mer Lievin Van Pottelsberghe, ridder, heere van Vinderhaute, Meerendré, etc., ende vr Lievine van

(1) Meyer, *Annales Flandriæ*, p. 177.
(2) Diericx, II, 552.

Steelandt, syne gheselnede, ghefondeert, beset ende ghemaect hebben in dit godshuus van sinte Cathelynen ; eerst int jaer m̄. v^{c} ende xiii vercreghen zy by transporte tvoors. godshuus twelke lach gheheel te ruyne, ende deden up maken thurlj^{er} coste zonder den cost van dit godshuus, alle de huusen vanden provingiers tot xvi^{en}; item int jaer xv^{c} xix hebben zy noch acht provenen int selve godshuus ghefondeert, de zesse met huerl. propren goede en̄ de twee met godshuus goet; van de xvi^{en} brouden hebben zy fondateurs de thiene, ende de vijfne, Immerzele ende tsestienste gheven zy by toure, int jaer m v^{c} xliii den xxix^{en} in Meye leyde mer̄ Franchois Van Pottelsberghe huerli. beeder sone, den eersten steen van des. nieuwer cappelle; om die up te maken gaf mer̄ voorn. vr̄. liberalic van haeren goede ende de selve vrauwe dede dese cappelle weyen by den souffragant van Doornycke int jaer m̄ v^{c} vi den xxix^{en} in maerte. Den torre was ghemaect M̄ V^{c} XLVII, xxxi in hoy. Alzoo al int langhe ende by goeden verclaerse blijct by de lren̄ van myn heē den bijsscop van Doornycke, mijnheere vand^{r} rade in Vlaen̄. ende scepenen vand. kue̅. in Ghent mitghs. by diversche rekenen̄ ende bewysen by Pieter Snouc, als ontfanghere vand. godshuus, gheleyt int secret van Godshuuse. Bidt God almachtich voor huerl. ziele.

Les quatre coins de cette plaque étaient ornés d'écussons, qui ont disparu.

Il y a confusion dans Diericx à propos de cette reconstruction; l'inscription rapportée ici, nous a permis de rétablir les faits. La contestation dont il s'agit et sur laquelle le conseil de Flandre eut à se prononcer, se rapporte à l'année 1571.

Une autre inscription sur pierre qui se trouve dans la même chapelle, porte que les prébendes et habitations qui composaient alors la fondation, appartenaient aux familles Sersanders, Immerseel, Van Pottelsberghe et Steeland, qui s'en partagaient la collation et qui gouvernaient ensemble

l'établissement, selon l'appointement passé devant les échevins le 14 décembre 1571 (1).

De provenden ende huusen van desen hospitale sijn gefundeert ende ghedaen maken by de edele ende weerde voorsaten van dē naervolghende patronen, ende verciert met huerlieden wapenen danof mēr Enghelbert van Immerzele burgmē vander stede ende lande van Aelst, toebehooren zes provenden ende zo vele huusen; Joncheer Niclays Sersanders ghelyeke zes provenden ēn huusen; Joncheeren Cornelis Van Pottelsberghe ende Jan Van Steelant tsamen, competeren zes provenden ende zo vele huusen, welcke patronen tvoorn. hospitael ende de goedynghē ghesaemdelic gouverneren ende administreren conforme den wettelicken appointement ghepasseert voor scepenen vander keure den 14 December anno 1571.

Sauf les modifications survenues dans la législation sur les établissements de bienfaisance, cette fondation n'a point changé de destination. Mais elle n'est plus habitée que par des femmes seules qui y demeurent au nombre de dix-huit, dans un nombre égal d'habitations Ces femmes jouissent pendant l'été d'un émolument de 32 cent. (*une plaquette*), et pendant l'hiver de 36 cent. (*4 stuivers*). — Elles sont soumises à l'autorité, à la vérité très-restreinte, d'une d'entre elles qui porte le nom de maîtresse (*meesterse* ou *meesterige*), et qui est chargée de la garde de la chapelle et des ornements sacerdotaux, ainsi que de la distribution aux prébendières de leurs émoluments quotidiens et à la fermeture des portes de l'hospice.

L'hospice forme un enclos assez peu spacieux, ayant sa façade de devant sur le Quai aux Oignons, à la naissance de la rue du Vieux-Bourg, et derrière donnant par une petite porte dans la rue du Verger (*Boomgaerd-straet*).

La construction des dix-huit maisons que nous y voyons,

(1) Diericx, II, 553.

ne remonte pas au-delà du XVII^e^ siècle. Elles entourent une cour ou préau, que bordent du côté du quai les bâtiments de la chapelle de l'hospice. Cet édifice qui appartient à la dernière période de l'architecture *gothique,* a été construit, comme nous l'avons dit, en 1543. La chapelle consiste en une seule nef, recevant le jour par trois fenêtres ogivales donnant sur la cour. La voute est à nervures et assez élevée. L'autel date du XVII^e^ siècle; il est orné d'un bon tableau de L. Bernaerdt, portant la date de 1648. A l'entrée de la chapelle, dans le coin à gauche, il y a un joli jubé en pierre dans le style gothique. L'intérieur de l'hospice a encore cet aspect claustral et paisible, qui est le cachet des anciennes fondations religieuses. Les maisons, qui se composent la plupart de trois chambres, dont une à l'étage, sont tenues avec une grande propreté. Celles qui y habitent, joignent à leurs revenus qui seraient insuffisants pour vivre, le produit de leur travail manuel. Pour y être admis, il faut avoir 60 ans accomplis.

Nous ajouterons qu'au-dessus de la chapelle se trouve une assez vaste salle, où les gouverneurs ou proviseurs de l'hospice avaient coutume de se réunir autrefois. Il y a quelques années un recommandable artiste de cette ville, M. Sloedens, y avait ouvert une école gratuite de dessin pour des jeunes gens (1).

La collation des prébendes de cet hospice appartient aujourd'hui à l'administration des hospices civils, qui par une tolérance que l'histoire de cette institution explique, admet encore la famille Van Pottelsberghe à présenter des prébendières pour trois maisons quand elles sont vacantes.

Jules De Saint-Genois.

(1) Steyaert, *Beschryving,* p. 333.

Notice

SUR

UN PETIT MONUMENT ANTIQUE (1).

Le petit buste en bronze, que nous donnons ici en regard en sa grandeur exacte, représente celui d'un enfant et ne laisse par sa belle patine aucun doute sur son antiquité.

La base sur laquelle il se trouve posé, quelques traces d'ajustage qu'on y remarque à la partie inférieure et qui semblent rappeler une idée de précision, nous ont fait supposer qu'il pourrait être un poids antique.

Nous en avons d'abord pris la pesanteur exacte : 79 gram. 3.

Afin de fixer ce monument sur un petit socle, une main maladroite y a foré un trou pour y passer une vis. Nous calculons qu'il fandrait pour le remplissage de ce vide, un volume de bronze à peu près égal aux 3/4 de la vis. La vis pesant 4 gram. 25,

nous avons pour les 3/4.	3 gram.	19
Poids de la figurine.	79	3
Poids total du petit monument.	82 gram.	49

(1) Ce monument curieux fait partie du cabinet d'antiquités du vicomte Lambert de Baré de Comogne, au château de Fléron, près de Huy.

Nous avons ensuite fait des recherches dans le beau travail de Romé de Lille (Métrologie ou tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des anciens, Paris, 1789, 1 vol. in-4°), et après une comparaison successive de notre petit bronze avec quatorze espèces de poids grecs, nous l'avons trouvé en rapport parfait avec celui de *Chalcis en Eubée*.

Il est à remarquer que la base des poids était fondée sur le nombre 12, avec ses multiples et ses subdivisions, ce qui formait une sorte de système duodécimal.

Romé de Lille, p. 59, fixe la drachme de Chalcis à 66 grains (poids de marc).

Selon le Régulateur universel des poids et mesures, etc., par C. F. Martin (Paris ou Avignon, 1809), la valeur de 66 grains égale 3 gram. 505. Multipliant par 4, nous avons 14 gram. 02, ce qui représente le poids de la tétradrachme (ou 4 drachmes) de Chalcis.

Supposant le petit buste du poids de 6 tétradrachmes, nous multiplions . . . . . 14 gram. 02

par 6

nous avons. . . . . 84 gram. 12

La petite figurine pesant . . . . . 82 gram. 49

La différence en moins est de. . . . . 1 gram. 63

Elle est minime, et l'on peut admettre qu'un bronze portant des traces de déchet, ait pu, en traversant dix-huit ou vingt siècles, perdre environ 1 1/2 gramme de son poids primitif.

Ayant visité à Gand le cabinet de M. Bénoni Verhelst, nous avons remarqué parmi ses curieuses collections plusieurs poids antiques en bronze, dont deux sont formés de plaques servant de base et supportant en haut-relief, l'un un masque antique, l'autre une tête de Mercure, bien reconnaissable aux deux ailes qui accompagnent la coiffure.

Le premier poids pèse 26 gram. 55, ce qui égale le poids de 6 grandes drachmes attiques, sauf une différence en moins de 2 décigr. (La grande drachme attique = 1 gros 12 grains ou 4 gram. 46; 6 drachmes = 7 gros ou 26 gram. 76).

Le second pèse 49 gram. 9, ce qui égale le poids de 12 drachmes attiques moyennes, sauf une différence de 2 décigr. en plus, ce qui peut être attribué à la couche de carbonate de cuivre dont ce poids est couvert. (La drachme attique moyenne = 1 gros 6 grains ou 4 gram. 142; 12 drachmes = 13 gros ou 49 gram. 7).

Ne serait-ce pas faire au hasard une part trop grande de supposer que, sans être des poids, trois monuments pris dans deux collections pussent reproduire la division antique de 6, 12 et 24 drachmes, et être *en rapport exact* avec les poids de la grande drachme attique, de la drachme attique moyenne et de la drachme de Chalcis?

La plupart des poids antiques portent des inscriptions et leur forme n'est point celle des poids que nous présentons; nous croyons donc devoir appeler l'attention des archéologues sur des raretés inconnues et si remarquables par la précision de leur rapport avec trois poids grecs.

Le petit monument dont nous nous occupons, n'est pas d'un travail élégant; son apparence est romaine, sa valeur pondérale est grecque.

Nous ne supposons pas que les petits objets d'usage journalier aient dû, chez les Grecs, être tous confectionnés par les artistes les plus éminents. Les Romains peuvent de leur côté avoir fabriqué des poids ayant les valeurs grecques et s'en être servis dans leurs nombreuses relations avec les habitants de la Grèce; nous ne déciderons pas la question.

Bien que la petite figure ne porte pour tout emblême que le bandeau de verdure dont sa tête est ceinte, la chevelure courte, la forte constitution de la tête, la largeur des

épaules, permettent de supposer qu'il représente un *Hercule jeune*.

En effet, parmi les médailles appartenant aux différents poids grecs décrits par Romé de Lille, on en remarque beaucoup au type d'Hercule jeune; nous en trouvons trois du même type, appartenant au poids de Chalcis, p. 59, 60 et 61.

Dans l'Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières, etc. (édit. de Paris), 1790, t. III, p. 163, nous lisons :

« Hercule, ainsi que Mercure, présidait aux poids et aux » mesures; on lui avait donné ce département à cause de » sa justice. Les étrangers avaient précédé les Romains dans » cette attribution, car on trouve au cabinet de Florence » des poids antiques, marqués d'une massue et de lettres » étrusques. »

Plusieurs inscriptions latines attestent ce département d'Hercule.

Nous en citerons une :

HERCULI PONDERUM
Q. ÆMILIUS VIBIANUS
B. TRIB. COH. III.

Retrouvant donc dans trois monuments antiques le système duodécimal et un rapport parfait avec trois espèces de poids grecs, observant en outre une grande analogie de forme et de disposition entre trois bronzes, dont deux portent les têtes de Mercure et d'Hercule, divinités qui présidaient aux poids et aux mesures, remarquant de plus que le petit buste est celui d'un enfant fortement constitué, portant le bandeau comme Hercule, et que beaucoup de médailles en rapport de pesanteur avec les poids grecs portaient l'effigie d'Hercule jeune, nous croyons que notre petit monument représente un Hercule jeune et peut être considéré comme un poids de 6 tétradrachmes ou 24 drachmes de Chalcis, en Eubée.

L. B. C.

Revue bibliographique.

167° Histoire de l'architecture en Belgique, par A.-B.-G. Schayes, t. II. Bruxelles, 1849.

Le 2e volume de l'intéressante histoire de l'architecture en Belgique de M. Schayes, traite de l'époque romane de cet art, c'est-à-dire de cette période de transition qui n'a plus la pureté du style ancien et qui ne participe pas encore à l'élégante recherche du *gothique* proprement dit. Cette matière a de nouveau fourni l'occasion à l'auteur de montrer les vastes connaissances qu'il a dans l'art de Vitruve et de Vignolles au point de vue de l'histoire de l'architecture. — Aucun monument qui rappelle le goût *roman* n'a été omis. Il cite dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux tous les débris qui en existent encore chez nous, et parmi lesquels ne sont pas les moins importants le Château des Comtes et les ruines du cloître de St-Bavon, à Gand; aussi M. Schayes en a-t-il tiré constamment parti pour les nombreuses vignettes de détails qui enrichissent sa publication. Inutile de dire que les grandes planches dont ce 2e vol. est orné, sont dues au burin délicat de M. Henderickx.

168° OEuvres complètes de Félix Bogaerts. Anvers, 1850; in-8°, 428 pp.

Publier, de son vivant, des œuvres complètes, c'est presque dire adieu à la vie littéraire. Est-ce l'intention de M. Bogaerts? pour lui et pour nous, nous ne le croyons point. — Jurer de ne plus écrire, n'est pour un auteur de quarante ans qu'un serment d'ivrogne, qu'on nous pardonne la trivialité de cette expression.

Nous verrons. En attendant, disons que M. Bogaerts dont la réputation littéraire était déjà justement établie, a revu et corrigé ses principales œuvres et qu'il les a réunies dans ce volume. A notre avis, il eut dû user de plus de sévérité encore envers lui-même, et écarter de cette publication, des écrits de trop peu d'importance pour figurer dans des *Œuvres complètes*. En les accueillant dans cette édition, on voit trop l'intention de grossir, jusqu'à une certaine limite, un in-8° à deux colonnes!

169° Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique, par le baron De Reiffenberg. Bruxelles, 1850, in-12°, 248 pp.

L'annuaire de la Bibliothèque royale est aujourd'hui arrivé à sa onzième année, grâce à l'activité et au savoir de M. le baron de Reiffenberg, qui sait mettre de l'esprit, du goût et de la science dans les plus petites choses. Malgré une maladie longue et aiguë qui l'accable depuis longtemps, c'est toujours la même verve, la même chaleur, la même élégance que nous trouvons dans ses écrits d'il y a vingt ans. L'âge et les souffrances n'ont rien ôté à cette organisation littéraire privilégiée. Parcourez cet annuaire, et les détails les plus fastidieux y sont relevés par un je ne sais quoi de bon ton qui n'abandonne jamais l'auteur; bibliographe instruit, il vous fait aimer les livres malgré vous, et quand vous êtes à la dernière page, vous attendez avec impatience le volume qui doit paraître l'année suivante. Puisse-t-il longtemps encore satisfaire à cette légitime impatience.

170° Nederduitsch letterkundig Jaerboekje voor 1850. XVII^e^ jaer. Gent, in-12, 190 pp.

Seize ans se sont écoulés depuis l'apparition du 1^er^ volume de l'annuaire flamand que nous annonçons aujourd'hui. Filet d'eau à son origine, la littérature flamande est aujourd'hui un limpide ruisseau, qui se grossit chaque jour d'affluents nouveaux et qui deviendra quelque jour un fleuve majestueux digne d'attirer tous les regards. En parcourant les anciens volumes de cette collection, on constate avec bonheur, les progrès littéraires que nous

avons faits depuis 1834. Alors quelques noms à peine contribuaient à relever les lettres flamandes de leur abaissement ; aujourd'hui c'est toute une pléïade d'écrivains recommandables, qui s'appellent Courtmans, Snellaert, Nolet de Brauwere, Conscience, Rens, Blommaert, David. Là chacune apporte sa pierre et se dispute à l'envi l'honneur de parcourir une carrière longtemps négligée. A une activité prodigieuse se mêle le sentiment d'une dignité méconnue : il y a là de l'étoffe pour arriver à de beaux résultats.

171° Palfyn, vaderlandsch gedicht, door vrouwe Van Ackere. Gent, 1849, in-4°, met platen, 20 pp.

Il appartenait à une femme de chanter un nom comme Palfyn. La gloire de l'inventeur du *forceps* ne pouvait avoir un interprète plus éloquent, plus pénétré de reconnaissance pour ce bienfaiteur de l'humanité. M^me^ Van Ackere dont nous connaissons depuis longtemps les charmantes poésies flamandes, se distingue par une délicatesse de sentiment, un choix d'expression, une tournure de phrase à la fois simple et noble, qui la mettent au premier rang de nos poètes nationaux. Aussi dans une intéressante fête qui a eu lieu à la fin de l'année dernière à Dixmude, M. le ministre de l'intérieur s'est-il plu à rendre un juste tribut d'hommages à ce talent à la fois si vrai et si modeste, qui semblable à l'humble violette, a beau se cacher dans une retraite lointaine, n'échappe cependant pas à l'ovation, quand le moment est venu.

172° De Loteling, door Hendrik Conscience. Antwerpen, 1850; in-12, 150 pp.

M. Conscience qui depuis quelques années a acquis, non seulement chez nous, mais encore à l'étranger, une si juste popularité, doit surtout sa réputation à l'exquise délicatesse, à la vérité, à l'exactitude avec laquelle il nous dépeint la vie intérieure, la vie de famille. Le drame bourgeois est son élément. S'il y a dans ses romans historiques des qualités qu'on ne saurait méconnaître, il se rencontre dans ses romans des mœurs des mérites qui valent mieux, parce qu'ils vont droit à l'âme et qu'ils vous émeuvent

constamment, sans qu'il cherche à provoquer ces sentiments par des moyens artificiels. Dans le *Loteling*, l'auteur nous raconte avec une simplicité délicieuse la vie et les misères d'un Conscrit. Il sait nous faire pleurer et rire sans effort, et dans sa narration, l'intérêt va toujours croissant. Il y a à la fois dans ce livre de l'idylle et de l'épopée. On y voit briller à chaque page le génie d'un écrivain profond et original. Ces peintures respirent tour à tour la grâce et la majesté. S'il nous initie à la vie simple du paysan, il nous cache aussi habilement ce que cette vie offre de trivial et de monotone. Ennoblir un sujet vulgaire, est le cachet d'un véritable talent!

173° Codex diplomaticus Lossensis, ou Recueil et analyses de chartes servant de preuves à l'histoire de l'ancien comté de Looz, par M.-J. Wolters. Gand, 1849; in-8°, IV et 452 pp.

Mantelius était le seul auteur qui eut écrit *ex professo* sur l'ancien comté de Looz, et encore sait-on combien cet ouvrage est incomplet et défectueux. Pour rédiger un travail de quelque valeur sur cette intéressante contrée de la Belgique, il fallait faire ce que M. Wolters a mis à exécution, c'est-à-dire procéder par monographies et nous donner des descriptions des parties avant d'attaquer la description du tout. Dans différentes notices séparées, l'auteur nous a successivement parlé du comté de Reckheim, de la commune de Rummen et de ses dépendances féodales d'autrefois, des commanderie, abbayes et chapitre de Herckenrode, des Vieux-Joncs, Averboden et Munsterbilsen. Aujourd'hui et en attendant une histoire du comté de Looz, il termine cette série de mémoires par le *Codex Lossensis*, où il a réuni, soit en les transcrivant en entier, soit en se contentant de les analyser, quand elles étaient imprimées, 528 chartes, toutes relatives à l'ancien comté de Looz et embrassant les années 714 à 1693. — Parmi ces documents, quelques-uns n'ont pas seulement une importance locale, mais offrent encore de l'intérêt pour l'histoire des Pays-Bas entiers et de l'Empire. Butkens, Miræus, Martène et Durand, Lacomblet, Mantelius, Nyhoff et d'autres diplomatistes estimés

ont permis à M. Wolters de restreindre le nombre des pièces à imprimer en entier. Celles-ci cependant occupent encore la plus grande partie du *Codex,* et offrent un ensemble d'autant plus digne d'attention, que jusqu'ici on ignorait l'existence de la plupart. Seulement nous eussions voulu que M. Wolters eut indiqué chaque fois le dépôt où reposent les pièces qu'il publie; en diplomatique, on doit toujours, au besoin, pouvoir recourir aux originaux. Les sommaires qui sont placés en tête de chaque document, sont écrits avec clarté et donnent une analyse suffisante de ce qu'ils contiennent. La table des noms de personnes, de familles ou de lieux qui termine le volume, a été faite avec un soin qui prouve que M. Wolters se préoccupe non-seulement de son sujet, mais encore des facilités qu'il faut offrir au lecteur en pareille occasion. L'ouvrage, imprimé du reste avec une correction digne d'éloge, est en outre orné de deux planches gravées, représentant des sceaux de comtes de Looz.

174° Le désert de Marlagne, par l'auteur d'Alfred Nicolas. Namur, 1849; in-8°, 243 pp.

M. Alfred Nicolas, que nous appelerions volontiers M. Grandgagnage si nous n'avions cure de respecter l'anonyme littéraire, a énormément d'esprit, et l'on sait qu'il aime à le dépenser sans bruit et sans ostentation. L'ouvrage que nous annonçons et qui fait partie des *Annales de la Société archéologique de Namur,* est une nouvelle wallonade où l'auteur tance vertement, en vers et en prose, les travers de notre siècle, réhabilite volontiers de vieilles et honorables traditions, tombe à bras racourcis sur les épiciers de la finance, de l'administration et de la noblesse, parle patriotisme et souvenirs nationaux, fait un peu d'archéologie, un peu de science étymologique, un peu de politique, un peu de poésie, et beaucoup de fine et spirituelle critique à propos de choux et de raves. Le *Désert de Marlagne,* tout désert qu'il est, est émaillé de fleurs charmantes, qu'on cueille sans effort. — On s'y promène avec délice, avec une cicérone aussi instruit et aussi beau conteur que M. G. G. G. G. Sous l'apparence d'un dilettantisme léger et frivole, chaque chapitre fait penser au *castigat ridendo mores,* et l'on se demande, quand on en a achevé la lecture, si

ce n'est pas là un ouvrage tout-à-fait sérieux, dont la gravité a été habilement cachée sous le manteau de la plaisanterie. Au reste, ceux qui ont lu les productions de M. G. G. G. G. sont tous de cet avis, et s'il y a ça et là un bruit de grelot étourdissant dans sa manière d'écrire, on se rappellera volontiers qu'autrefois les *fols* étaient, malgré leur marotte, des hommes fort sages, qui savaient, à point nommé, exprimer d'excellentes vérités. — Nous reprochons seulement à l'auteur un péché d'habitude, que nous mettons plutôt sur le compte de la tendance rieuse de son esprit que sur le compte de ses intentions : nous voulons parler de l'espèce d'acharnement avec lequel, en dépit de l'évidence des faits, il repousse la renaissance de la littérature flamande et le développement de la nationalité flamande proprement dite. Les *Wallonades* n'entraveront pas la marche de ce mouvement résurrectionnel, et les Flamands diront de leur langue comme Galilée de la terre : *è pure se muove!*

175° Notice historique sur la ville de Termonde, par Klemens Wytsman. Gand, 1849; in-12, pp. VIII et 191.

Tel est le titre d'une petite histoire de Termonde, où l'auteur a réuni en faisceau toutes les données historiques qu'il a pu rassembler sur sa ville natale et qui se trouvaient surtout éparpillées dans les feuilletons du *Courrier de la Dendre,* journal hebdomadaire de la localité. Quand il traite des origines, nous voudrions voir chez lui plus d'esprit de critique; il est vrai qu'il a la jeunesse et l'inexpérience pour excuses. Il est mieux inspiré lorsqu'il parle d'époques plus rapprochées de nous. Ses notices biographiques sur les personnages célèbres qui ont vu le jour à Termonde, sont sans contredit la partie la plus intéressante de son livre. Le volume est terminé par quelques documents originaux, cités à l'appui de ses assertions.

176° Annuaire de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1850; in-12, 168 pp.

L'économie générale de ce volume est la même que les années précédentes. Seulement nous y remarquons deux notices biogra-

phiques, bien écrites, bien pensées surtout, dues à l'infatigable secrétaire perpétuel de l'Académie, Mr A. Quetelet : l'une concerne le mathématicien P. Verhulst; l'autre, l'immortel poète Weustenraad, dont la Belgique pleurera longtemps la mort prématurée.

177° Leven van S. Christina de Wonderbare, in oud dietsche rymen, uitgegeven door J.-H. Bormans. Gent, 1850; in-4°, LXXI, lij et 591 pp., avec fac-simile.

Ce magnifique volume, sorti des presses de M. Annoot à Gand, au talent typographique duquel il fait le plus grand honneur, est dû à la patience et aux profondes connaissances linguistiques de M. le professeur Bormans, de Liége. Le poème qui sert de fondement à cette publication, a été découvert par hasard, et le savant éditeur a trouvé moyen de grouper autour des 1949 vers qui le composent, un faisceau d'observations, de notes et de textes comparatifs, qui renferment tout le génie grammatical de l'ancienne langue flamande. Ceux qui sont familiarisés avec ce genre d'études, pourront seuls apprécier l'intérêt qui s'attache à un livre de cette importance. Dans l'introduction, M. Bormans a traité de la prosodie flamande proprement dite, et a émis à ce propos des vues ingénieuses et pleines de sagacité. — Impossible d'analyser un tel travail, où tout est détail, observations isolées, si l'on veut, mais où tout aussi se rattache à un point commun, l'exposition des qualités et des formes constitutives d'un idiome, qui était déjà si perfectionné il y a près de six siècles.

178° Francisci Sonnii ad Viglium Zuichemum Epistolæ. Ed. et illustravit P. F. X. De Ram. Bruxellis, 1850; in-8°, pp. XLVI et 115.

On n'écrit plus beaucoup en latin, surtout en Belgique, et on le conçoit aisément dans un siècle où l'engouement pour les études faciles a fait prendre la connaissance de la langue de Cicéron pour un pur dilettantisme littéraire. Cependant nous éprouvons un secret plaisir chaque fois que nous voyons un homme de science s'exprimer dans ce riche et harmonieux idiome, qui nous a légué tant et de si beaux chefs-d'œuvre. Parmi ceux à qui cette langue

est encore restée *élégamment* familière, M. le chanoine De Ram occupe chez nous le premier rang; son style est clair, coulant, net; on dirait, en le lisant, qu'on est aux bons jours de l'Université de Louvain au XVI^e^ siècle. *Sonnius,* dont cet auteur vient de publier les lettres, fut successivement évêque de Bois-le-Duc et d'Anvers, et joua un rôle important dans l'histoire religieuse et politique des Pays-Bas. Il mourut en 1576. Les écrits qu'il nous a laissés, renferment sur cette époque des détails d'un haut intérêt, que M. De Ram a parfaitement appréciés dans son introduction. Ses lettres sont au nombre de 76; elles nous donnent sur le président Viglius des renseignements intimes, qui complètent ceux contenus dans les lettres de Joachim Hopperus. La biographie de Sonnius, qui précède ces lettres, avait été négligée jusqu'ici; M. le chanoine De Ram nous prouve qu'elle est digne de faire l'objet d'un travail spécial.

179° Wat eene moeder lyden kan. Burgerlyk tooneelspel in vier bedryven, door Jacob Van Bel. Leuven, 1850; in-8°, X et 74 pp.

Tout le monde connaît l'immense succès, qu'obtint il y a quelques années, une nouvelle de Henri Conscience, traduite aujourd'hui dans la plupart des langues de l'Europe et qui a pour titre : *Wat eene moeder lyden kan* (*Ce qu'une mère peut souffrir*). Ce sujet si vrai et si simple, a inspiré un autre littérateur flamand, M^r^ J. Van Bel, qui en a fait un drame bourgeois en quatre actes, où nous trouvons des situations bien ménagées et un style facile, déparé malheureusement par des longueurs et des répétitions sans nombre. Un sentiment d'honnêteté au-dessus de tout éloge caractérise cette pièce et s'y joint à un intérêt sans cesse croissant. En présence des traductions de mauvais drames français que l'on se plaît à représenter sur quelques théâtres flamands, sous prétexte de moraliser le peuple, nous ne saurions trop applaudir au but que se propose le jeune dramaturge, et nous faisons des vœux pour qu'il continue à marcher dans une voie où il y a à recueillir des succès si nombreux et de si bon aloi !

180° La Belgique judiciaire, gazette des tribunaux belges et étrangers, publiée sous la direction de MM. Arntz, Lavallée, J. Bartels et A. Orts. VI° et VII° volumes. Bruxelles, 1848 et 1849; in-folio (de 1816 et 1750 pages).

Si cette revue n'appartenait aux matières qui forment la spécialité de notre recueil que par les liens qui unissent le droit à l'histoire, nous devrions déjà dire qu'elle rend de grands services à l'étude du droit en Belgique, — en stimulant les cours et tribunaux par la publication et la comparaison de leurs décisions, — en nous apprenant à secouer le joug de la doctrine et de la jurisprudence française, — en conservant une foule de documents utiles, d'importantes monographies, et de travaux de toute espèce qui, sans cette voie de publicité, n'eussent jamais vu le jour; — enfin, en nous faisant connaître les décisions les plus remarquables des cours de La Haye, de Cologne et de Berlin, qui jusqu'ici n'avaient été imprimées dans aucun ouvrage français.

Mais il est une autre partie de cet exellent recueil qui nous intéresse plus directement; c'est celle qui touche à l'histoire du droit en Belgique, et partant directement aussi à l'histoire de la patrie. Parmi les travaux de cette nature, nous avons remarqué les pages curieuses de M. Altmeyer sur le *Droit d'asile dans le Brabant au commencement du XVIII° siècle,* et l'intéressante étude de droit public, du même auteur, sous le titre : *Louis XIV ou le démembrement de la Belgique;* les discours de rentrée de M. le procureur-général Raikem sur l'ancien droit liégeois, et de M. De Bavay sur Burgundius et le marquis de Prié; une dissertation de M. Van Dievoet sur l'*origine des différentes coutumes locales de Belgique;* une dissertation de M^r^ E. Verhaghen sur cette question : *Les titres de noblesse sont-ils encore héréditaires en Belgique; le procès de l'évêque de Verdun; — l'Enseignement du droit public à l'ancienne Université de Louvain,* etc., etc. A. D.

181° Des avocats en Belgique, par L. Jottrand. Bruxelles, Decq, 1850. Broch. in-8°, de 46 pp.

Le travail de M. Jottrand a d'abord paru dans *Belgique judiciaire* (VIII, p. 241 et 257), accompagné de notes et de citations,

qui, dans ce recueil de droit, étaient de la couleur locale, comme dit le spirituel auteur, mais qu'il a retranchées « parce que l'avocat dépose sa robe et sa toque lorsqu'il s'adresse au public. » Ne les eut-il pas déposées, M. Jottrand sera toujours dans ses écrits plus homme de lettres qu'homme du palais, tant son érudition est pure de tout esprit pédantesque, et son style plein de laisser-aller et de grâce. — M. Jottrand recherche les différences qui existaient avant 1789 et qui existent depuis 1830, entre la position des avocats français et celle des avocats belges; et il montre que notre ancienne organisation judiciaire, comme la constitution belge, ont fait à l'avocat une position plus indépendante de tout arbitraire ministériel, plus libre en tous points, et partant plus honorable, que celle qu'il a conservée en France. Nous aimons à voir les institutions de notre pays mériter les éloges d'un publiciste aussi distingué. A. D.

182° Pasinomie, ou recueil de toutes les lois, décrets, ordonnances, arrêtés et réglements, rendus obligatoires en Belgique, depuis 1789 jusqu'à ce jour. — Introduction à la première série, par A. Delebecque, avocat-général à la cour de Cassation. — Brux., Meline, 1849, 312 pp., liv. 2 et 3.

Encore un livre qui appartient autant à l'histoire qu'au droit. La Pasinomie à laquelle ont successivement travaillé MM. J. Plaisant, Ranwet, Delebecque, sera précédée d'un volume d'introduction, dont M. Delebecque vient de publier deux livraisons.

Nous y trouvons un recueil complet de tous les arrêtés, décrets et actes publiés à Bruxelles et relatifs à l'administration de cette ville, pendant la première occupation de la Belgique par les armées françaises (28 oct. 1792 au 5 avril 1793). Pendant ces cinq mois, dit l'auteur, il n'y a point d'administration centrale; le gouvernement est en quelque sorte réduit aux limites de la commune; l'histoire de la Belgique dans ce temps, ce serait l'histoire de toutes les villes, presque de toutes les communes. Pour Bruxelles, cette histoire est désormais faite. Il faut jeter un coup-d'œil sur l'énumération de toutes les sources où l'auteur a puisées pour se faire une idée des difficultés et du mérite de ce travail.

A. D.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Statue de Jacques Van Artevelde. — Le dessin ci-contre représente la statue colossale de Jacques Van Artevelde, telle que nous l'avons vu figurer au cortége des Fêtes historiques de Gand, l'année dernière. La tête qui est d'une coupe pleine de noblesse et de majesté, est due au ciseau de Mr Pierre Devigne, habile sculpteur de notre ville, qui a déjà exécuté le buste en bronze du même personnage pour l'hôtel-de-ville, où il est destiné à rappeler en même temps deux autres noms chers à notre cité, ceux de MM. Van Caneghem et Cornelissen, qui ont contribué à son exécution.

Population belge. Recensement général de 1846. — Le ministre de l'intérieur vient de publier le résultat du recensement effectué le 15 octobre 1846. Cet important document statistique n'a pas moins de 550 pages grand in-4°. Il est précédé d'une introduction de LXIX pages, où est décrit l'historique de cette vaste et difficile opération, qui fait honneur et à ceux qui l'ont conçue et à ceux qui ont été chargés de la mettre à exécution. Nous devons aussi un juste tribut d'hommages à M. Lesigne, dans l'établissement typographique duquel ces multiples tableaux de toute espèce, chargés de chiffres, d'accolades et de lignes, ont été imprimés. C'est sans contredit la plus belle et la plus intéressante publication officielle qui ait encore été imprimée par le gouvernement depuis 1830. Nous extrayons de cet important volume les renseignements suivants, qui sont particulièrement curieux pour l'histoire ethnographique de nos provinces.

La population, à l'époque du recensement, se trouvait répartie ainsi qu'il suit, entre les neuf provinces dont se compose le royaume :

PROVINCES.	Population absolue proportionnelle.		Étendue des provinces en hectares.	Population relative ou par 100 h.
Anvers	406,354	0,094	283,310	143
Brabant	691,337	0,159	328,322	211
Flandre occidentale.	643,004	0,148	323,449	199
Flandre orientale. .	793,264	0,183	299,787	265
Hainaut	714,708	0,165	372,206	192
Liége	452,828	0,104	289,319	157
Limbourg	185,913	0,043	241,315	77
Luxembourg. . . .	186,265	0,043	441,704	42
Namur	263,503	0,061	366,181	72
Le royaume	4,337,196	1,000	2,945,593	

Considérée d'une manière *absolue,* la population des deux Flandres forme à peu près le tiers de la population du royaume : la population du Brabant avec celle du Hainaut compose environ le deuxième tiers, et le reste se trouve réparti dans les cinq autres provinces.

La province la plus populeuse, celle de la Flandre orientale, contient, à elle seule, presque autant d'habitants que les quatre provinces réunies de Limbourg, Luxembourg, Namur et Anvers.

Considérée sous le rapport de la population *relative* ou spécifique, la Flandre orientale se place encore en première ligne : on y compte 265 habitants par 100 hectares, tandis que dans le Luxembourg il ne s'en trouve que 42.

Les populations relatives de ces deux provinces occupent les extrémités de l'échelle, et sont dans le rapport de 6 à 1 environ.

En moyenne on compte, dans le royaume, trois habitants par deux hectares. Les provinces se présentent dans l'ordre suivant, eu égard à leur population relative : Flandre orientale, Brabant, Flandre occidentale, Hainaut, Liége, Anvers, Limbourg, Luxembourg, Namur.

La commission de statistique donne ensuite des détails sur l'augmentation de la population, sur sa division par sexe, par âge, et par professiou, sur ses rapports avec l'étendue du sol, avec le nombre des maisons et d'appartements habités, etc. Nous nous bornerons à donner le tableau suivant qui présente la statistique des

langues parlées en Belgique. Ces chiffres indiquent le nombre des personnes qui parlent habituellement une langue, et non celles qui ne comprennent que cette langue.

ÉNUMÉRATION DES HABITANTS D'APRÈS LA LANGUE PARLÉE.

PROVINCES.	Français ou Wallon.	Flamand ou Hollandais.
Anvers.	7,045	396,342
Brabant	220,547	467,636
Flandre occidentale.	34,800	607,413
Flandre orientale	13,234	779,463
Hainaut	693,528	20,739
Liége	427,442	20,971
Limbourg	9,347	176,454
Luxembourg	159,798	686
Namur.	261,813	1,484
	1,826,141	2,471,248

Les autres langues sont représentées par 39,814 personnes.

Ainsi, le français et le flamand, avec leurs dialectes, sont à peu près les seules langues parlées dans la Belgique. Le flamand prédomine sur le français dans le rapport de 560 à 421 ou de 3/4 à environ. Les provinces des deux Flandres, d'Anvers, de Limbourg et de Brabant, sont celles où le flamand est particulièrement parlé. Dans cette dernière province cependant, une assez grande partie des habitants parlent français ou plutôt wallon; leur nombre est à celui des Flamands comme 1 est à 2 environ.

Les autres langues ne sont parlées en Belgique que par les ouvriers que l'industrie et le commerce y ont appelés, et les étrangers qui s'y trouvent momentanément ou de passage; il faut en excepter cependant l'allemand, qui est la langue d'une partie du Luxembourg.

Géants de Wetteren. — Nous avons à consigner ici un épisode, le dernier peut-être, de l'histoire des Géants de Wetteren. La chose n'est pas arrivée d'hier; il s'agit de l'année de grâce 1810, alors que le grand Empereur parcourait son vaste empire, pour lui montrer la jeune et belle conquête dont il était si fier. Il s'avançait donc à bride abattue vers sa bonne ville de Gand, suivi d'un détachement du 22e régiment de cavalerie légère, de ce va-

leureux corps qui s'illustra sur tous les champs de bataille de l'Europe et de l'Afrique. Cette escorte était commandée par un de nos braves concitoyens, aujourd'hui bourgmestre d'une de nos principales communes.

Arrivée à Oordeghem, la voiture s'arrêta pour changer les chevaux épuisés. L'Empereur descendit et fut accosté par *Janneken* et *Mietjen* et leur rejeton nain-géant. Cette brusque apparition jeta l'épouvante dans l'âme du monarque, non pour lui, mais pour sa compagne, mais pour la position intéressante, dans laquelle il aimait à croire que se trouvait S. M. Aussi s'écria-t-il : « *Arrière, manants, pas de monstres devant l'Impératrice.* » Et faisant avancer l'officier de son escorte, il lui donna l'ordre de refouler bien loin ces pauvres géants, ces représentants d'une antique race, dont le souvenir s'est perpétué chez presque toutes les nations.

Les hussards se mirent à la besogne, comme s'ils avaient eu à enfoncer une phalange ennemie. Ils bousculèrent et spectateurs et géants : ces malheureux bourgeois de Wetteren furent foulés aux pieds des chevaux, ils furent éventrés et pollués : quelques hussards même se fourvoyèrent dans leurs ventres d'osier.

Quelques secondes suffirent pour faire disparaître les monstres, qui dans la sollicitude de l'Empereur, auraient pu avoir une néfaste conséquence pour le rejeton impérial. Napoléon s'empressa de remonter en voiture et de rassurer l'Impératrice sur l'échauffourée des hussards, qui ne s'étaient pas retirés du ventre de leurs victimes sans égratignures. A.

Sociétés historiques du Nord de la France. — Le Nord de la France se distingue particulièrement par son goût pour les études historiques. A Douai, à Valenciens, à Cambrai, à Arras, à Amiens, à Abbeville, à Lille il existe partout des sociétés, pleines d'activité et de zèle, qui s'occupent à réunir les souvenirs du passé et travaillent à conserver ce que le temps et le vandalisme des hommes a épargné jusqu'aujourd'hui. — Parmi les publications consacrées à ce genre de recherches, nous devons surtout citer les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* revue dirigée aujourd'hui par Mr Arthur Dinaux, et où l'on a recueilli depuis quelques années les renseignements les plus curieux sur les hommes et les choses. A côté de cet important recueil vient

se placer le *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais,* qui se publie à Arras. Nous y avons trouvé bien des particularités intéressantes pour la Belgique; nous y lisons entre autres (page 19), que le curé d'Azincourt a formé le projet de convertir en chapelle expiatoire une dépendance de son église, afin d'y conserver les ossements des victimes de la funeste bataille d'Azincourt, exhumées dans les fouilles impies, entreprises en 1815 par les Anglais. On a le projet d'y placer les blasons de plusieurs nobles de Flandre, d'Artois et de Picardie, qui succombèrent dans cette fatale journée.

A la page 34, le secrétaire de la Société, M. Godin, fait rapport sur la trouvaille du mausolée en marbre bleu du seigneur d'Hymbercourt, décapité à Gand, comme on sait, en 1477, avec Hugonet. Ce monument qui a été découvert dans les fouilles opérées sur la place de la Préfecture, est sculpté en ronde bosse et représente les effigies du coupable ministre de Marie de Bourgogne, et d'Antoinette de Rambures, sa femme. L'inscription qui y a été gravée et qui n'était pas connue jusqu'ici, que nous sachions, porte ce qui suit :

« Cy gist noble et puissant seigneur Guy de Brimeu, en son » vivant chevalier, comte de Meghem, seigneur d'Hembercourt, » conseiller et chambellan de très haut et très redoubté prince, » Charles duc de Bourgogne et de Brabant, son lieutenant géné- » ral des pays de Liége et de Loz et d'oultre la rivière de Meuse, » et gouverneur de la ville et comté de Namur, lequel trépassa » l'an mil IIII^c LXXVI, le III^e jour d'apvril. Pryes Dieu pour » son ame. »

Et ensuite :

« ... Pres dudit comte et seigneur Guy de Brimeu, gist noble » et puissante dame Anthoine de Rambures, son épouse, comtesse » et dame... d'Esprelecques, laquelle trespassa en lan de grace » mil.... Pryes Dieu pour leurs ames. »

Ce monument qui nous intéresse à tant d'égards, a été déposé au musée d'Arras.

Enfin, à la page 42, on y signale une statue de S^te-Ide, mère de Godefroi de Bouillon, qu'on a trouvée dans le village du Wast, où cette pieuse princesse fut inhumée en 1122, dans l'église qu'elle avait fondée.

Ornementation des églises. — Nous signalons avec plaisir à l'attention des amis des arts les efforts qu'on tente de tous côtés, surtout en Angleterre, pour faire rentrer l'architecture chrétienne dans les bonnes traditions de l'Église primitive, d'où le mauvais goût et l'engoûment pour une mode passagère l'avaient fait dévier. Parmi les prélats qui semblent devoir particulièrement faire acte de zèle pour le retour aux idées saines et vraies en cette matière, nous nous plaisons à citer Monseigneur Malou, évêque de Bruges, dont la science et le respect pour les monuments du passé sont assez connus. Un programme qui vient d'émaner de S. G. annnonce un concours d'architecture, de sculpture et de peinture, appliquées à l'ornementation des églises. Cette année le sujet du concours sera un *crucifix sculpté*. Il y aura deux prix, l'un de 200 fr., l'autre de 100 fr. Le terme fatal de l'envoi pour les crucifix à présenter au concours est fixé au 7 mai 1850.

Ce programme nous apprend en outre que Mgr. l'évêque ouvrira un musée ecclésiastique, où seront déposés les objets remarquables par leur forme ou leur antiquité, qui ont été mis hors d'usage dans les églises du diocèse. On y ajoutera des copies fidèles des objets les mieux travaillés qui servent encore. Enfin le musée s'enrichira des pièces qui auront été offertes au concours artistique.

Biographie de Cornelius Scepperus. — Un descendant de l'illustre Scepperus, qui fut successivement conseiller du roi Christiern II et ambassadeur de Charles-Quint, M. Yssel de Scepper, membre des États provinciaux de la province d'Overyssel, à Olst (Pays-Bas), s'occupe activement de réunir tous les éléments d'une biographie complète de ce célèbre personnage, dont le nom se trouve mêlé à tous les grands événements de la première moitié du XVI^e^ siècle. A mesure que ce savant avance dans son travail, il sent la nécessité d'élargir son cadre, de telle sorte que sa dissertion formera un ouvrage étendu, qui portera le titre de *Cornelius Scepperus et son époque*. « Mes recherches, nous écrit-il, se divi- » sent comme d'elles-mêmes en deux catégories; les unes regardent » Scepperus pendant qu'il était au service du roi Christiern, les » autres pendant qu'il était attaché à Charles-Quint.... Afin de » donner un bon aperçu de l'état de l'Europe à cette époque, j'ai » commencé la seconde partie de mon travail par l'élection de

» Charles-Quint en qualité d'empereur; à partir de cette intéressante période, j'ai donné une idée des grands événements, où, » dès 1528, Scepperus joue un rôle important. — De temps à » autre je me suis permis de faire une excursion dans l'histoire » des mœurs, des fêtes, des solennités, du mouvement intellectuel » du XVI^e^ siècle, afin que mon récit en ait un caractère plus » accusé. L'histoire de la diplomatie de cette époque m'a surtout » occupé et je n'ai rien négligé pour restituer à mon héros le rang » qui lui est dû. » On voit par ce peu de lignes que M. Yssel de Scepper comprend comme il convient sa tâche de biographe, et qu'il y aura d'utiles renseignements à puiser dans son travail.

Renaissance de l'art chrétien. — A propos de la construction de la nouvelle église de la Madelaine, à Bruges, il s'est élevé sur le caractère architectural à donner à cet édifice une polémique assez vive entre M. Carton, promoteur du plan d'une part, et M^r^ T.-H. King, jeune Anglais converti, élève de l'architecte Pugin, d'autre part. Ce dernier avait d'abord sous forme de lettre, émis quelques idées dignes d'être méditées, sur l'art chrétien en général et s'était exprimé avec amertume au sujet du mauvais goût qui règne, surtout en Belgique, dans les constructions religieuses et dans la réparation des églises; il critiquait ensuite avec une sévérité outrée le plan de la Madelaine. M. Carton riposta avec non moins de vivacité pour défendre le projet en question, et dans une seconde lettre adressée à ce dernier, M. King reprend l'offensive. Nous ne voulons pas entrer dans cette querelle, mais un débat de cette nature entre gens instruits a toujours pour résultat de profiter à la science. C'est ce qui est arrivé, et nous avons trouvé dans les écrits des deux adversaires un grand nombre d'aperçus ingénieux, d'idées originales, de renseignements curieux, dont nous voudrions de grand cœur que nos architecte fissent usage avant de composer des plans d'églises nouvelles. Les lettres de M. King ont paru à Bruges, chez Fockenier, 1849, in-8°; la réponse de M. Carton, dans la 4^e^ livr. des *Annales de la Société d'émulation de la Flandre occidentale,* année 1849.

Voyage de Guillaume Rubruquis. — Nous apprenons à l'instant que la publication de ce voyage, qui devait avoir lieu avec

des notes, commentaires et appendices, par les soins de la *Hackluyt Society,* fondée à Londres (V. *Messager des Sciences,* 1849, p. 275), est encore différée pour longtemps, par suite de l'état financier peu prospère de cette utile société, dont l'actif secrétaire, Mr W. Cooley, a été obligé de donner sa démission, par suite du mauvais état de sa santé. — On espère cependant que ses membres, qui sont tous animés du plus beau zèle pour la science géographique, n'en poursuivront pas moins leurs travaux d'investigation.

Nécrologie : P. B. De Groote. — Le plus ancien journal de Gand, la *Gazette van Gent,* qui existe, comme on sait, depuis l'année 1667, vient de perdre son principal rédacteur dans la personne de M. Pierre-Bernard De Groote, mort en cette ville (où il était né), le 7 février dernier, à l'âge de 45 ans. C'est aussi à ce modeste écrivain que nous devons la publication annuelle du *Gentsche Wegwyzer,* almanach plein de détails curieux, dont le premier volume parut en 1769. Humble manœuvre de cette association littéraire à laquelle on est convenu de donner le nom de monvement flamand, M. De Groote était un défenseur éclairé de la langue flamande. Plusieurs de ses articles mériteraient d'être recueillis. On lui doit aussi quelques bonnes appréciations critiques sur les dernières expositions triennales de peinture et de sculpture qui ont eu lieu à Gand.

Album der schoone Kunsten. — Tel est le titre d'un nouveau recueil littéraire périodique, qui paraît à Harlem depuis le 1er janvier, sous la direction de M. Van Brederode. Rédigée par tout ce que la Hollande compte de littérateurs estimés: Tollens, N. Beets, Van Lennep, Alberdingk-Thijm, Ter Haar, Jonckbloet, Hofdijk, Da Costa, cette revue a aussi accueilli parmi ses collaborateurs quelques noms belges qui se sont fait une réputation dans la littérature flamande, nous citerons entre autres MM. Conscience, Van Duyse, Rens, Snellaert, l'abbé David, André Van Hasselt. Les meilleurs artistes des deux pays ont promis d'orner cette intéressante publication de leurs dessins, de façon à en faire une revue de salons, à la fois élégante et de nature à piquer la curiosité des gens du monde.

Roland de Lassé,

COMPOSITEUR BELGE,

NÉ A MONS EN 1520 (1).

Hic ille Orlandus Lassus qui recreat orbem.
(Verset contemporain de l'artiste).

Quel que soit le jugement que l'histoire portera un jour sur le roi Louis de Bavière, son nom vivra dans la capitale qu'il se plut à embellir et à couvrir de monuments, aussi longtemps que les traces de ces monuments frapperont les regards des futures populations.

Ce fut peu avant les troubles qui le dégoutèrent du trône où il se montra si généreux envers les arts, qu'il conçut la noble pensée d'élever une statue au plus grand des compositeurs qui illustrèrent la Bavière, et que la Belgique revendique à juste titre comme l'un de ses enfants les plus célèbres.

Lassé, ai-je dit dans un article où je développai l'histo-

(1) Feu Henri Delmotte a publié une notice détaillée sur Roland de Lattre, Lassé ou Lassus (Valenciennes, 1836, in-8°, 168 pages), avec son portrait. Dans la notice que nous insérons ici aujourd'hui, l'auteur s'est contenté de tracer à grands traits la vie du célèbre *Maestro*, pour arriver à parler de la statue que le roi Louis de Bavière a élevée à ce compositeur. On y trouvera cependant quelques détails nouveaux qui n'ont pas été consignés dans le travail de M. Delmotte.

(*Note de la Rédaction*).

rique de l'école de musique flamande au moyen-âge (1), était né à Mons en 1520.

Son père avait porté le nom de Lattre. Mais cet homme, jusque là probe, ayant eu le malheur de se laisser entraîner à la fabrication de fausses monnayes, et ayant, pour ce crime, été condamné à une peine infamante, la honte qui rejaillit sur son nom porta par la suite son fils, dont les talents déjà développés pour l'art donnaient les plus grandes espérances, à le changer en celui de Lassé qu'il devait rendre si glorieux, et qu'il continua de porter jusqu'à sa mort.

Le jeune Roland avait, dès l'âge de sept ans, été instruit dans les lettres, et il avait de bonne heure aussi commencé son instruction artistique. Sa voix était d'une rare beauté, et comme enfant de chœur à l'eglise de St-Nicolas de Mons, où son père vivait dans la rue Gerlande (2), il charmait le nombreux auditoire qui se portait dans le temple pour l'écouter. On prétend que plusieurs fois son chant fit une telle impressiou, que dans leur enthousiasme, quelques-uns de ses auditeurs l'enlevèrent à sa famille. Samuel Quikelberg, qui rapporte ce fait (3), semble donner à entendre qu'il connut lui-même Lassé et qu'il eut de lui quelques détails sur sa vie; son assertion mérite donc d'être prise en considération. Cependant, comme aucun document ne constate ces enlèvements, ils n'ont de vraisemblance qu'autant qu'on se rappelle les jalouses rivalités qui existaient entre les églises, pour la composition de leurs chœurs, à l'époque où le jeune artiste vécut, et combien les chapitres tenaient

(1) V. *Messager des Sciences historiques de Belgique,* année 1848, p. 146-147.

(2) Dans la maison qui avait pour enseigne la *Noble Teste.* — Voir Vinchant, *Annales du Hainaut.*

(3) Dans la *Prosopographia heroum atque illustrium virorum totius Germaniae.* Basileæ, 1566, p. 541-542.

à avoir des sujets distingués pour chanter aux grandes solennités les louanges du Seigneur.

Quoiqu'il en soit, Roland s'était aussi attiré l'attention de Ferdinand de Gonzague, occupé alors à lever en Belgique des troupes pour aller soutenir la cause du roi Don Carlos en Sicile. Le général, en quittant le pays, se fit accompagner du jeune enfant, qui alors prit le nom de Lassé, et qui suivit son protecteur en Sicile et à Milan, et auprès duquel son génie se révéla, muri par les études profondes de l'art que sa position auprès du vice-roi lui permit de poursuivre. Roland lui resta attaché pendant six ans, et se rendit ensuite avec Constantin Castrieto à Naples, où il s'arrêta pendant trois ans dans la maison du marquis de la Terza. En 1541, il visita Florence, et apres un séjour de six mois dans cette ville, où il fut continuellement l'hôte de l'archevêque, il obtint à Rome, où sa réputation l'avait dévancé, la place de maître de chapelle à l'eglise de Saint-Jean de Latran. De cette époque datent plusieurs de ses œuvres sacrées, exécutées sous sa direction. Cependant, ayant, en 1543, appris l'état maladif de ses parents, et leur désir de le revoir avant qu'ils ne quittassent ce monde, il délaissa cette position brillante pour se rendre de nouveau dans sa patrie. Mais ceux qu'il venait y consoler, avaient déjà cessé de vivre avant son arrivée, et il parcourut alors l'Angleterre et la France suivi d'un artiste contemporain, Cæsar Brancacio, qu'il avait mené avec lui en Belgique. Il finit par se fixer pendant deux ans à Anvers, où il écrivit plusieurs de ses compositions musicales, et où tout ce que cette ville renfermait de plus noble, de plus instruit, de plus policé se plaisait à l'entendre et à l'admirer.

Il parait que pendant les quatorze ans qui suivirent son séjour dans cette ville, et sur lesquels se taisent toutes les notices que nous avons consultées, il fit un second voyage en Italie, ou du moins, à la même époque, plusieurs de ses ouvrages furent imprimés à Venise.

Albert V, dit le Magnanime, régnait alors en Bavière.

Ce prince, protecteur des lettres et fondateur de la bibliothèque de Munich, qui, pendant sa vie, se montra si jaloux de voir fleurir dans ses états tous les arts libéraux, appela en 1557 près de lui l'artiste célèbre, dont la réputation commençait à remplir toute l'Europe, et l'attacha à sa personne avec plusieurs autres artistes belges que sa munificence attira.

Lassé, dans cette nouvelle position, sut non-seulement se concilier les faveurs et la bienveillance du souverain, mais encore, par ses qualités extérieures et par l'affabilité de son caractère, il s'attira l'attention et l'amitié de toute la cour. Il n'était point encore à Munich depuis un an, que déjà il épousait une fille d'honneur de la Duchesse, la belle Régina Weckinger, et en 1562, il fut nommé directeur de la chapelle du prince; celle-ci devint bientôt la plus renommée de toute l'Europe, et pour mieux la compléter, Lassé fit un nouveau voyage en Belgique et à Anvers, d'où il ramena avec lui les sujets les plus distingués et les chanteurs les plus éminents.

Ce fut alors que se développa tout son génie et qu'il étonna le monde musical par l'importance et l'extrême fécondité de ses productions. Il n'est plus connu dès lors que sous le nom de *Prince des musiciens,* et en Allemagne, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, partout son nom reçoit les hommages de ses contemporains (1). En 1570,

(1) Étienne Jodelle, peu lu aujourd'hui, mais qui cependant fut le premier qui imita sur la scène française la forme grecque dans ses deux tragédies de Cléopâtre et de Didon, a fait sur Lassé un poëme de 172 vers, dont je transcris ici le commencement. Ces vers sont ampoulés comme tous ceux de l'époque, mais ils prouvent l'enthousiasme qu'excitait le nom de Lassé et ils ne contiennent rien que ne justifient les œuvres du compositeur :

l'Empereur Maximilien II, à la diète de Spire, lui décerna le 5 décembre, des lettres de noblesse, et en 1571, le 6 avril, le pape Grégoire VIII lui conféra l'ordre de l'Éperon d'or. A l'exemple de ces souverains, les princes et seigneurs les plus puissants se plaisaient à le combler d'honneurs et à lui prouver leur bienveillance. Quand, en 1571, Lassé fit un voyage à Paris, Charles IX le reçut avec la distinction la plus marquée et lui offrit les plus riches présents. Lorsqu'un an après, le massacre de la S^t^-Barthélemy eut épouvanté le royaume, et que l'âme du roi, bourrelée de

S'il faut que tes chansons graues ensemble et douces
Sur l'aile des beaux chants qu'on leur doit inuenter,
Jusqu'aux Roys (ô ma Muse) ains jusqu'aux dieux tu pousses
Des vers en contr'échange icy tu dois chanter
Pour Orlande, qui peut aux vers l'aile si belle
D'un heur, d'un air, d'un art, admirable prester.
L'aile qu'Orlande peut donner aux vers est telle,
Que son vol animé de mouuements si beaux,
Si prompts, si haults, surpasse en volant toute autre aile.
D'enfer au ciel, du ciel aux infernales eaux,
Mercure en un moment remonte et redeuale,
Ayant au chef, aux pieds, ses ailerons iumaux.
Ce beau vol peut porter à la riue infernale
Nos vers, au ciel, aux coins de la terre, sans peur
De ce qui fit en mer cheoir le fils de Dédale.
Mercure aussi qu'on fait fort subtil inuenteur
En Musique, peut estre, est la Musique même,
Haussant, baissant, par tout ce beau vol enchanteur.
Puis donc qu'un tel art donne et course et force extrême
Aux vers, et puisqu'Orlande un tel vers façonnant,
Est des vieux et nouueaux ouuriers l'ouurier suprême :
Muses, qui d'un tel art irez toujiours tenant
Comme l'art tient de vous, il ne faut qu'on refuse
D'orner ce qui vous peut donner tant d'ornement.
Puis la Musique a pris son beau nom de la Muse,
Mesme l'air des beaux chants inspirez dans les vers,
Est comme en un beau corps une belle ame infuse, etc.
. . . . . .

JODELLE, *Poëme sur Lassé.*

remords, se fut assombrie, on dit qu'en entendant les douces mélodies des sept Psaumes de la pénitence, l'œuvre la plus étonnante peut-être de Lassé, celle du moins où il a mis le plus de pathétique, il sentit la consolation entrer dans son cœur, et qu'il désira avoir près de lui l'artiste qui lui avait procuré ce soulagement. Il lui fit offrir la direction de sa chapelle, emploi que le duc de Bavière, malgré la peine que lui causait le départ de Roland, lui conseilla d'accepter dans son propre intérêt et par considération pour le malheureux prince. Mais Lassé n'était encore arrivé qu'à Francfort, lorsque la nouvelle de la mort de Charles IX lui parvint, et il s'empressa de retourner à Munich, où le duc Albert le reçut de nouveau avec sa bonté accoutumée et le réintégra même dans son emploi.

Cependant son protecteur lui-même mourut le 24 octobre 1579, et quoique son fils et successeur, Guillaume V, ait continué à traiter l'artiste avec la plus grande considération, qu'il lui ait même fait présent d'une petite ferme près de Mersing, et qu'il ait accordé à sa femme une pension viagère, l'intimité entre le prince et le musicien cessa.

Lassé demanda au duc, en 1587, qu'il lui permît de passer annuellement quelques mois à sa petite ferme, pour se reposer de ses longs travaux et pour refaire sa santé qui commençait à faiblir. Le prince lui accorda cette demande, à condition toutefois qu'il ne recevrait que la moitié de sa solde. Mais Lassé considéra cette réponse comme une espèce de refus, et il continua son service avec un redoublement de zèle qui valut encore au monde artistique quelques nouvelles compositions.

Cependant tant de travaux finirent par anéantir ses forces, et il tomba bientôt dans un état de démence, dont, malgré tous les soins de ses médecins, il ne guérit plus ja-

mais radicalement. Il resta depuis toujours sombre et mélancolique, et il prit le parti d'écrire au duc qu'il était décidé à quitter son service, s'il voulait remplir à son égard les promesses que lui avait faites Albert le Magnanime, et lui conserver son traitement de 400 florins. La réponse de Guillaume fut qu'il devait rester à son service, comme il l'avait fait jusqu'alors; mais que si cependant il s'opiniâtrait dans sa demande, il aurait son congé. Cette menace affecta tellement le vieillard qu'il mourut peu de temps après.

Les historiens qui ont parlé de Lassé, ne s'accordent point sur l'année de sa mort. Il est prouvé aujourd'hui, par l'inscription retrouvée sur sa tombe, que ce fut en 1595, date qui fut aussi inscrite sur le piédestal du monument que le roi Louis lui fit élever.

Cette tombe élégante date incontestablement du commencement du XVII[e] siècle; elle se trouvait primitivement placée dans l'église de Notre Dame, d'où sans doute elle aura plus tard été enlevée lors de l'agrandissement de ce temple (1). Oubliée ensuite et perdue, elle fut retrouvée, il y a deux ans, chez un scieur de pierres et achetée par le roi Louis, qui la fit, en attendant de pouvoir lui donner une autre destination, placer dans le jardin de l'Académie des Beaux-Arts à Munich, où elle se trouve encore. Elle est en marbre rouge et contient, sur la partie supérieure, un haut-relief représentant l'inhumation du Christ, et de chaque

(1) Le dessin qui accompagne cette notice a été exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude et exprès pour l'auteur de cette notice, par M. Sébold, à Munich, qui a bien voulu aussi se charger de faire le dessin de la statue. Selon M. Delmotte qui en a publié un autre dessin, ce tombeau était encore en 1800 placé dans le cimetière des Franciscains, et il passa plus tard en la possession d'un artiste du théatre de Munich, qui le fit transporter dans son jardin. Ce jardin qui appartint par la suite à mademoiselle de Mauntich, le recélait encore en 1830. L'achat que le roi Louis de Bavière a fait de ce tombeau, le sauvera dorénavant de tout oubli.

côté l'épitaphe de Lassé (1). Sur la partie inférieure sont, au centre, les armoiries (2) de l'artiste et celles de son épouse, et de chaque côté, un rang de figures agenouillées et les mains jointes, dont la plus éloignée (à droite) paraît être celle de Lassé, accompagné de ses fils et petits-fils, et la plus à gauche, celle de son épouse, que précèdent ses filles et petites-filles. L'écusson de famille est du moins placé entre les deux figures qui sont devant la mère, et au pied de la première est un jeune enfant encore dans le maillot.

(1) La voici :

EPITAPHIVM
ORLANDI CINERES, EHEV!
MODO DVLCE LOQVENTES
NVNC MVTOS, EHEV!
FLEBILIS VRNA PREMIT.
LASSÆ, SVNT FLENDO
CHARITES, TVA FVNERA, LASSE.
PRINCIPIBVS MVLTVM
CHARÆQUE CÆSARIBVS
BELGICA QVEM TELLVS
GENITRIX DEDIT INGENIORVM,
INGENIORVM ALTRIX
BOIA FOVIT HVMVS.
CORPORIS EXUVIAS EADEM,
QVOD BOIA TEXIT,
POST LVSTRA AC HYEMES
SENA BIS ACTA DVAS
ROBORA, SAXA, FERAS ORPHEVS,
AT HIC ORPHEA TRAXIT,
HARMONIÆQVE DVCES
PERCVLIT HARMONIA,
NVNC, QVIA COMPLEVIT
TOTVM CONCENTEVS ORBEM
VICTOR, CVM SVPERIS
CERTAT APVD SVPEROS.

(2) Ces armoiries sont parlantes, et contiennent un dièse, un bécarre et un bémol sur la bande qui coupe l'écusson. La croix de chevalier de l'Empire orne les deux champs de l'écu, qui se répètent au-dessus et au-dessous de cette bande. V. la planche représentant le tombeau.

EPITAPHIVM
PLEBILIS VRNA PREMIT
GENITRIX DEDIT INGENORVM
M·D·XCV
QVOD
ROBORA SAXA FERAS
HARMONIÆQVA DVCES
NVNC QVIA
VICTOR CVM
CERTAT APVD

Seboldt del

Lassé eut de son épouse quatre fils et deux filles, et il est présumable que c'est la lignée du célèbre artiste que le sculpteur, chargé de l'exécution du tombeau, a représenté agenouillée avec tous ses enfants. Le millésime de M.D.XCV se lit sur la tombe où le Christ est déposé et derrière lequel se voient au loin les signes du Calvaire, et à l'opposé, la sainte Jérusalem du salut.

Si l'on pense au rôle que le grand artiste joua à Munich pendant sa longue carrière, et à l'admiration dont il y fut l'objet, on ne peut assez s'étonner de l'oubli auquel ses restes furent plus tard condamnés. Il était digne de notre époque, toujours prête à rendre hommage aux hommes qui s'illustrèrent dans les sciences et dans les arts, de réparer cet oubli des siècles précédents.

Les services que Lassé rendit en effet à l'art sont immenses, tant sous le rapport de la marche qu'il lui imprima, que par les innovations qu'il lui fit subir. Il y introduisit un intérêt, une élévation, un spiritualisme qu'aucun de ses compatriotes n'avait connus. Il enrichit la modulation et la simplifia en même temps; il ennoblit les formes, qui dans les œuvres de ses prédécesseurs se montrent toujours dominées par le mécanisme et les lois qu'il régit; tout prit chez lui une expression de vie, qui touche d'autant plus le sentiment qu'elle s'éloigne de la froide spéculation et en rejette les proportions abstraites. On peut dire que Lassé, le premier de tous les maîtres neérlandais, commença à introduire l'expression et le sentiment dans la musique; et il est sans contredit le plus grand compositeur de cette école dont il fut l'avant-dernier représentant. Il rivalisa avec le chef de l'école romaine, Palestrina, qui l'emporte, il est vrai, sur lui dans la facture et a sur lui l'avantage d'une plus grande clarté, mais qui n'a point sa profondeur. Aussi est-il plus facile de comprendre et d'étudier le maître italien que Lassé. Mais c'est à tort que Baïni a voulu déver-

ser sur le dernier les reproches d'une réputation imméritée. Jamais artiste ne jouit d'une plus grande popularité et ne reçut du public plus de marques de reconnaissance. Nul n'écrivit davantage, et si dans le nombre de ses ouvrages, quelques-uns sont d'une moindre importance, la plupart sont autant de chefs-d'œuvre qui attestent son génie. Le catalogue de ses œuvres, conservé dans la bibliothèque de Munich, cite de lui jusqu'à 2357 numéros, dont 1572 sur des sujets sacrés. La moindre quantité a été imprimée en Italie, en Allemagne, en Belgique et en France. La plupart ont été dispersés en manuscrit, à l'exception de ce que la bibliothèque de Munich en possède encore.

La statue que le roi Louis lui érigea, en même temps qu'il sauvait de l'oubli sa tombe abandonnée, fut inaugurée le 15 octobre 1849, jour anniversaire de la naissance de la reine Marie et de la fête de la reine Thérèse.

Cette statue en bronze (1) modelée par Maximilien Wiedemann, et coulée à la fonderie royale de Munich, par M. Müller, élève du célèbre Stiegelmayer, représente Lassé debout, en costume du moyen-âge, s'appuyant sur un orgue, et tenant à la main un rouleau de musique où est gravé le commencement d'un *Kyrie-Eleison* de sa composition. La pose en est digne et noble, et son regard exprime la pensée divine qui inspira ses accords.

La lithographie ci-jointe reproduit fidèlement cette belle œuvre.

Sous le piédestal, de marbre gris, où, devant, on lit le nom de l'illustre artiste, et à l'opposé la dédicace du roi, a été scellé dans une boite de plomb, un *fac-simile* du magnifique manuscrit sur parchemin des sept Psaumes de

(1) Son poids est de 400 livres ; sa hauteur de 11 1/2 pieds, mesure de Bavière.

la pénitence que la bibliothèque de Munich conserve (1).

Lorsqu'on inaugura le monument sur la place de l'Odéon, où toute la cour, toute la capitale s'étaient rendues, un choral du grand maître fut exécuté par la chapelle du roi, les artistes du théâtre royal allemand, les trois sociétés philharmoniques de Munich et un grand nombre d'artistes et d'amateurs. M. Suntz, premier maître de chapelle de la cour, dirigea l'orchestre, qui ensuite exécuta une cantate écrite à cette occasion, et que son chef, successeur de l'homme illustre à qui cet honneur était rendu, avait lui-même mise en musique.

MM. Suntz et le baron de Laroche, grand maréchal de la cour, prononcèrent ensuite deux discours.

Le premier rendit hommage au génie de Lassé, et parla surtout de son inépuisable fécondité; le second se plut à rappeler les honneurs dont Lassé avait été comblé de son vivant, l'intimité dans laquelle il vécut avec Albert-le-Magnanime, et les derniers moments pleins d'agitation de cette vie si active.

Des quatre fils du compositeur, deux seulement sont connus dans le monde musical. L'ainé, Ferdinand, eut l'emploi de son père qu'il obtint après la mort de Jean de Tosta,

(1)

ROLAND DE LATTRE
GENANT
ORLANDO DI LASSO
TONDICHTER.

—

ERRICHTET
VON LVDWIG I
KÖNIG VON BAYERN.

—

Sur le côté :

ERFUNDEN UND MODELIRT VON
MAX WIEDEMANN
GEGOSSEN VON
FERDINAND MULLER.

auquel il succéda; et le second, Rodolphe, fut organiste à Munich, et laissa quelques compositions qui ne manquent point de mérite. Ce furent eux qui en 1604, après la mort de leur père, éditèrent ses motets sous le nom de *Magnum opus musicum,* dont 17 cahiers *in-folio* parurent alors, mais cette publication devait probablement embrasser une plus grande partie des œuvres de l'auteur; malheureusement elle resta inachevée.

Mᵉⁿ De Ring (1).

(1) Le tombeau de Lassus ayant déjà été gravé par M. Onghena, en 1836, pour la notice de M. Delmotte susmentionnée, nous ne nous proposions pas de le reproduire ici; mais M. De Ring nous ayant donné l'assurance positive que le dessin de M. Sébold représentait, *avec la plus scrupuleuse exactitude,* le monument du célèbre Maestro, nous nous sommes décidé à le faire exécuter de nouveau par M. Onghena. On remarquera que les deux dessins, quoique semblables pour le fond, diffèrent cependant, d'une manière essentielle, dans le caractère des figures et des accessoires. Celui gravé en 1836, paraît avoir été copié d'après une gravure ancienne fort belle peut-être, mais inexacte comme reproduction fidèle du tombeau.

(*Note de la Rédaction*).

Les Flamands de France.

I.

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA LANGUE FLAMANDE EN FRANCE.

La seule région de France où, de nos jours, existent encore des Flamands, c'est-à-dire une population parlant la langue flamande ou le *Nederduitsch,* est cet angle du territoire français, baigné au nord par l'Océan; à l'ouest, par la rivière d'Aa et le canal de St-Omer à la Lys; au midi, par la Lys, et borné à l'est par la Belgique.

Cette région, appelée avant 89 la Flandre maritime, ayant une superficie de soixante kilomètres de longueur et de quarante kilomètres de largeur, était primitivement un pays couvert de *moeres,* de broussailles et de forêts; et, à l'époque de l'invasion romaine, habité par des peuplades belges, originaires pour la plupart de Germanie (*plerosque Belgas esse ortos à Germanis*) (1).

Quand les légions de César eurent subjugué cette contrée avec le reste des Gaules, Rome imposa aux vaincus non seulement ses lois, ses mœurs et ses magistrats, mais encore sa langue. C'est ce qui a fait dire à St-Augustin, dans sa *Cité de Dieu,* liv. XIX, chap. 7 : « *At enim opera data est ut imperiosa civitas non solùm jugum, verùm etiam linguam imponat.* » Ce que voyant, Strabon s'écria : Les

(1) Cæs., *De bell. gall.*, lib. II.

Gaulois ne peuvent plus être appelés des barbares, puisqu'ils ont changé de langage, de coutumes et de mœurs.

Cependant, au moment où Rome dispose en souveraine de l'empire gaulois écroulé, un mouvement de nations éclate tout-à-coup du côté du Rhin et de l'Elbe, là précisément où cinq ou six cents ans auparavant, des tribus germaniques s'étaient donné rendez-vous pour venir envahir les Gaules. Ce sont des hordes barbares qui s'agitent au fond de la Scandinavie, et qu'on désigne d'abord vaguement, tantôt sous le nom de Franks, tantôt sous celui de Saxons. Mais dès le IV^e^ siècle, ces hommes du Nord ont déjà fondé un établissement sur les côtes de la Frise et poussé leurs barques de peaux cousues, à travers la mer de Bretagne, sur celles des Gaules. Autant de rameurs, dit Sidoine Apollinaire, autant de pirates. Au milieu des flots et des écueils périlleux, ils se réjouissent des dangers, soutenus par l'espérance (1).

Au V^e^ siècle, de nouveaux Saxons dressent leurs tentes sur le rivage de l'Océan, qui s'appellera LITTUS SAXONICUM. « *Saxones, gentem in Oceani littoribus et paludibus sitam, virtute atque agilitate terribilem*, dit Orose, liv. VII (2). » Ce sont des fugitifs ou des bannis, qui dans leur nouvelle patrie, prendront le nom de *Flamings* (3).

Il y eut aussi de ces aventuriers qui se fixèrent sur les rives de l'Escaut et de la Meuse, dans les terres de ces Ménapiens qui avaient constamment refusé d'être les *socii*

(1) *Quin et aremoricus piratam Saxona tractus*
Sperabat, cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.
SID. APOLL., *Carm. VII*, v. 369.

(2) Voyez la belle *Histoire de Flandre*, par Kervyn de Lettenhove.

(3) Saxon : *flema, flyma, flyming;* islandais, *flaeming,* fugitif, banni. Flyman, id est, forbannitum. *Lex Edw. ap. Bronton,* p. 838. Flyman, id est, fugitivum. *Lex Athelst. ibid.*, p. 845. — V. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, I. p. 110.

populi romani. Ils y formèrent cette fameuse ligue de *Francks* ou d'*hommes libres,* qui sous Clodion s'emparèrent de Tournay et de Cambray. Suivant Olivier Devrée, ce pays des confédérés fut nommé dans d'anciennes chartes *terra franca* ou *Francia* (1), et l'historien Meyer fait observer que les terres ménapiennes furent presque toutes comprises dans la Flandre. *Tota propè Flandria pagus menapiscus nominabatur* (Rer. Flandric., t. II). Dans ce pays, ancien berceau des Franks, a dit admirablement Chateaubriand, s'est maintenu jusqu'à nos jours, ce feu d'indépendance et de courage qui animait les compagnons de Klovig. Ce sont ces Franks qui, poussés par la Providence, chassèrent les Romains des Gaules et fondèrent le royaume de France, VRANCK-RYK, le royaume des Franks, des hommes libres.

Avec les Franks pénétra dans la Gaule la langue d'outre-Rhin, la langue de Germanie, d'où étaient issus ces nouveaux envahisseurs. « Toutefois, remarque le professeur » Moke, ni Clovis, ni ses successeurs ne se proposèrent » d'abolir la civilisation que les Romains avaient introduite » dans la Gaule, ni de proscrire leur langage qui semblait » la représenter. C'était l'idiome de la religion, des lois, de » l'administration municipale encore toute puissante à l'in- » térieur des cités, et il aurait été impossible de lui sub- » stituer celui des tribus conquérantes qui ne savaient guère » que combattre. Aussi les rois mérovingiens s'en servirent- » ils constamment dans leurs actes publics et dans leurs » rapports avec leurs sujets, avec l'église, avec les princes » étrangers. Ils allèrent jusqu'à donner une forme latine » aux anciens codes des nations germaniques et aux décrets » qui devaient les modifier; mais la langue dont ils adop- » taient ainsi l'usage, et que leurs guerriers s'efforçaient

(1) De Seghels van Vlaenderen.

» d'apprendre, n'en dépérit pas moins autour d'eux, comme » elle s'était naguère altérée parmi les populations rurales, » et comme elle se dénatura bientôt en Espagne et en » Italie, sous la domination des Goths et des Lombards. » Chacune des provinces romaines que la victoire avait » livrées à de nouveaux maîtres vit le latin s'éteindre pour » faire place à d'autres dialectes, composés presque entiè- » rement de ses débris (1). »

C'est au VII^e^ siècle, que la langue de Rome commence seulement à perdre de sa pureté; alors son orthographe change. Vers 630, Dagobert, roi des Franks, expédie un diplôme écrit en latin, dont les termes attestent déjà la corruption de cet idiome : « *Dagobertus, rex francorum, vir inluster etc. — De omnes negotiantes in regno existentes, vel de ultrà mare venientes in illâ stradâ quie vadit ad Parisiis etc. — Cœteri pagenses de alias civitates persolvant de illos navigios de unaquaque puarradâ etc.* »

Cent vingt ans après, vers 753, un autre roi frank, Pepin, s'exprima ainsi : « *Vir inluster rex Francorum,* etc. — *De omnis necutientes tam Saxones quam Frisones vel alias naciones promiscuas de quâcumque pages vel provincias ad festivitate S^t^-Dionisii martyris,* etc. »

Par ces deux documents, celui qui comprend le latin se fera facilement une idée de l'état d'altération où se trouve cette langue aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, altération causée par le contact du teuton. Un auteur du X^e^ siècle fait remarquer que le nom de S^t^-Ursmar, qui a vécu au VII^e^ sur les côtes ménapiennes, était composé de deux mots usités dans les Gaules, l'un latin, et l'autre teutonique : *Ursmarus,* formé du latin *Ursus,* ours, et du teuton *meer,* mer, — ours des bords de la mer (2).

(1) Moke, *Hist. de la litt. française.* Bibl. nat. Brux., 1849.

(2) Folc., *ap d'Ach. in specil.*, II, 732, in-fol. — Reiffenberg, *Introd. à la chron. rim. de Phil. Mouskes.*

S[t]-Eloi, évêque de Noyon et de Tournay, parcourant en 646 les dunes où se trouve Dunkerque, y prêche en langue teutonique : « *Ad vos simplici et rusticano utentes eloquio convertemur* (1). »

Baudemond, moine d'Elnon, dans la vie de S[t]-Amand, dit aussi que ce saint s'énonça en idiome rustique ou tudesque, quand il parcourut les rives de la Lys : « *Rustico ac plebeis sermone, propter exemplum et imitationem, memoriæ, contemptâ verecundiâ, tradere curabo* (2). »

Après la mort de S[t]-Éloi, S[t]-Momelin, qui s'était établi sur la rivière d'Aa, fut élu à la place de cet évêque, non-seulement à cause de ses éminentes vertus, mais encore à cause de sa connaissance de la langue tudesque. « *Cujus in loco famâ honorum operum, quià prævalebat non tantùm in teutonicâ sed etiam in romanâ linguâ Lotharii regis III, ad aures usque perveniente, præfatus Mummolinus ad pastoralis regiminis curam subrogatus est episcopus* (3). »

Les Saxons Willebrod et Winoc enseignent l'Evangile en teuton; le premier, auprès d'un hâvre qui prend d'abord le nom du saint missionnaire, et plus tard celui de Gravelines; le second, sur la verte colline du Groenberg.

Au VIII[e] siècle, la langue du Nord était déjà parvenue jusqu'aux rives de la Seine; car un religieux de S[t]-Wandrille au pays de Caux, écrivait à un de ses amis qui venait de recevoir une mission du pape Boniface : « *Memento saxonicum verbum,*

Ost dead lata domœ :
Foreldit sigi
Sitha gahuem
Suurltit thiana. »

(1) Tom. I, *in Bibl. patrum.* — Reiffenb., ibid.
(2) *Acta Sanct. Belgii,* IV, 245.
(3) *Acta Sanct. Belgii,* IV, 413.

« Un peuple est-il ruiné, abandonnez ses maisons ; ses affaires sont-elles prospères, soyez là promptement pour servir les gens. »

Mais le religieux ajoute aussitôt : ce n'est pas que je vous attribue un pareil sentiment. *Sed tamen tale quid in te haud scio,* etc. (1).

En 730, un moine de Fontenelle, Paschase, disciple d'Adelard, abbé de Corbie en Picardie, dit en parlant de son supérieur, qu'il était aussi éloquent en teuton, qu'en latin et en roman. « *Quem si vulgò* (en roman) *audisses, dulcifluus emanabat, si verò idem barbara quam teutiscam dicunt, linguâ loqueretur, præeminebat charitatis eloquio ; quod si latinè jam alterius, prae aviditate dulcoris, non erat spiritus* (2). » Ce passage prouve qu'à cette époque une troisième langue avait déjà pris naissance, la langue romane qui fut propre aux populations méridionales. Aussi voit-on les prêtres, suivant les prescriptions d'un décret du concile de Rheims, prêcher en latin pour les clercs, en langue rustique romane pour le peuple, en idiôme teutonique pour les hommes d'origine franque.

En 812, la ligne de démarcation du roman et du tudesque était si prononcée, que le concile de Tours ordonna que les évêques traduisissent leurs instructions, les uns, en tudesque pour les églises du côté de la mer germanique; les autres, en roman pour celles du pays de France.

Louis-le-Débonnaire fit mettre la Bible en vers teutons. Charles-le-Chauve envoya des moines de Ferrières à Pruym, pour se familiariser avec la langue germanique (3).

En 851, le concile d'Arles exigea que les prières et les

(1) Desroches, Expl. d'une lettre difficile, *Mém. de l'Académie de Bruxelles,* I, 509.

(2) Surius, t. I, 2 janv. — Raoux, *Orig. des lang. wallonne et flamande.*

(3) Chateaubriand, *Étud. hist.*

homélies fussent traduites en roman et en thiois, afin que tout le monde pût les comprendre. « *Et easdem homelias quisque transfere studeat in romanam ac theodiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* »

Mais la distinction des deux idiomes apparaît de la manière la plus solennelle et la plus officielle, à cette fameuse cérémonie qui eut lieu à Strasbourg, pour la prestation du serment de coalition des rois de France et de Germanie contre Lother.

Klodewig le prononça en roman : « Pro Deo amur, dit-» il, et pro christian poblo et nostro commun salvament, » dist di in avant in quant Deus savir et podir me dunat, » si salvari eo cist meon fradre Karlo, et en adjudha, et in » cadhuna cosa, si com om perdreit son fadra salvar dist, » in o quid il mi alæ si fazet, et ab Lud-her nul plaid nun-» quam prendrai, qui meon vol cist fradre Karle, in damno » sit. »

En français moderne : « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut de ce jour et en avant en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karl ici présent par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, et jamais avec Lother je ne ferai aucun accord qui, de ma volonté, soit préjudiciable à mon frère Karl. »

Karl répéta ces paroles en langue franke ou teutonique : « In Godes minna ind um tes christianes folches ind unser bedher gealtnissi fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got gewizei indi mahd furgibit, so hald ih tesam minam Bruodher, soso man mit rechtu sinan Bruder seal, inthiu thaz ermig soso ma duo; indi mit lutheren inno kleinnin thing ne geganga zhe minam willon imo ce scanden werden (1). »

(1) Nithard, *Histoire des dissensions des fils de Louis le Débon-*

Voilà donc le tudesque devenu la langue de nos rois! Ce triomphe, hâtons-nous de le dire, ne fut pas de longue durée; car, dès 876, cette langue commença de se retirer devant sa rivale, la romane. *Lingua teutonica,* dit Ferri de Locre, d'après Du Tillet, dans son *Chronicon belgicum, quae abs Pharamundi regis aetate in Gallias penetrarat, sensim pedem refert, atque infrà Flandriae terminos sese continere jubetur.*

Déjà, en 912, le tudesque n'est plus compris à la cour. Lorsque Rollon, à qui Charles-le-Simple avait cédé le duché de Normandie pour avoir la paix avec les Normands, se présenta devant le roi de France, il prononça les mots teutoniques *By got.* Le monarque et ses courtisans, pour qui ces paroles étaient inintelligibles, se prirent à rire. Charles et Rollon ne purent s'expliquer qu'au moyen d'un interprète (1).

Toutefois, la connaissance du teuton et du roman conduisait encore, au XI[e] siècle, aux dignités ecclésiastiques, s'il faut en croire le Spicilége d'Achery, II, 674 : « *Idoneus illis videbatur ad regendam abbatiam, quoniam theutonica et gualicana lingua expeditus, liberalibus artibus egregiè eruditus, in prosâ et versu nulli esset, suo tempore, secundus dulci et altissimâ sonorus vocalitate.*

Pour soutenir que la langue teutonique n'était pas inconnue au XI[e] siècle dans la Picardie, nous pourrions répéter ici avec M. de Roquefort (2), Dom Bouquet (3), Des

naire. — Serments prêtés à Strasbourg, par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique et leurs armées respectives, traduits en français, avec des notes et un spécimen du manuscrit. Paris, Didot, 1815, in-8°.

(1) Dom. Bouquet VIII, p. 316. — Reiffenb., *Intr. à la Chron. de Ph. Mouskes,* CX.

(2) Mémoire couronné sur l'état de la poésie française dans les XII[e] et XIII[e] siècles.

(3) *Recueil des hist. de France,* t. IX.

Roches (1), l'abbé De la Rue (2), l'abbé Le Beuf (3), M. Raoux (4), M. Grigny (5) et Lebroussart (6), que des vers teutoniques, composés en l'honneur de Louis-le-Germanique, étaient chantés à cette époque par tout le Ponthieu. Mais M. Willems, si prématurément enlevé aux lettres, a démontré de la manière la plus victorieuse que le *Chronicon centulense,* sur lequel les auteurs que nous venons de citer se sont appuyés pour avancer ce fait, ne renferme rien qui rappelle un chant tudesque, un chant de victoire. M. Willems pense même que la chanson de Louis-le-Germanique, qu'il attribue à un moine d'Elnon ou de S^t^-Amand dans le Hainaut, n'a jamais été chantée dans le Ponthieu (7).

Dans son introduction à la Chronique rimée de Philippe Mouskes, M. le baron de Reiffenberg, cette grande gloire littéraire de la Belgique, qui vient de s'éteindre aussi il y a quelques semaines, affirme en s'étayant sur un texte latin de 1119, que la langue tudesque n'était plus en usage au XII^e^ siècle dans les provinces wallonnes et qu'elle avait alors les mêmes limites que de nos jours. Il est vrai que dans ce temps on rédige déjà dans le Hainaut et le Cambrésis des actes en langue romane; ainsi, on possède un testament conjonctif de Renaud seigneur de Haucourt, et de Eve des Eries, sa femme, fait en 1133; des lettres de 1197, contenant vente d'une rente de six deniers lœnisiens par Gérard de S^t^-Amand à Henri Wanbe; une dona-

(1) *Epitome Hist. Belg.*, t. I, p. 214.

(2) *Essai hist. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères.*

(3) Mémoire inséré dans le XXIV^e^ vol. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

(4) *Ancienne démarcation des pays flamands et wallons,* p. 447.

(5) État des villes de la Gaule belgique, avant le XII^e^ siècle, avec des recherches étymolog.

(6) Annotations sur les *Annales d'Oudegherst.*

(7) Nous renvoyons à la savante dissertation de M. Willems, intitulée : *Elnonensia.* Gand, 1837, in-8°.

tion en 1198, d'une pièce de terre aux religieux de Femy par le seigneur de Haussi et sa femme (1). Mais il ne résulte pas de là que le peuple de ces contrées ne comprenait plus le tudesque au XII[e] siècle. M. Willems conclut au contraire du document invoqué par M. le baron de Reiffenberg, que l'idiome teutonique était compris en 1119 à Valenciennes, dans le Hainaut. Voici ce document; c'est la relation faite de la prédication de S[t]-Norbert dans ce pays : « *Cum tribus venit* (Norbertus) *Valentias sabbato palmarum. In crastinum ergo fecit sermonem ad populum, vix adhuc aliquid sciens vel intelligens de linguâ illâ, romana videlicet, quia numquam eam didicerat. Sed non diffidebat quin, si materna lingua verbum Dei adoriretur, spiritus sanctus, qui quondam centum viginti linguarum erudierat diversitatem, linguae teutonicae barbariem, vel latinae eloquentiae difficultatem, auditoribus habilem ad intelligendum faceret.* » — Si j'entends bien ce récit, dit le savant linguiste, il signifie que S[t]-Norbert était hors d'état de faire un sermon dans la langue parlée par le peuple de Valenciennes, parce qu'il n'avait jamais appris cette langue. Cependant par le peu qu'il en savait, il avait été à même de remarquer qu'il existait une grande affinité entre elle et le latin; et comme le peuple entendait tant soit peu le tudesque, il n'hésita pas à prêcher dans cette dernière langue, qu'il lui rendit compréhensible en s'exprimant dans des termes très-vulgaires, et en intermêlant son discours de quelques citations latines (2). Au surplus, le tudesque n'a jamais entièrement disparu du Hainaut; car cinq villages y parlent encore aujourd'hui le flamand, qui n'est autre que la langue modifiée des Teutons (3).

(1) Voyez *Recueil d'actes des XII[e] et XIII[e] siècles,* en langue romane du nord de la France, par Taillar, in-8°. Douai, 1849.

(2) *Elnonensia,* par Willems, p. 14 et 15.

(3) Ce sont Enghien, Marcq, S[t]-Pierre-Capelle, Bievene et Deux-Akres. — *Die vlaemische Bewegung,* von Gustaf Höfken. Stutgart, 1845.

Il y a cinquante ans à peine, tout le monde parlait flamand dans la partie du village de Comines, qui est aujourd'hui à la France; les épitaphes de ce temps sont toutes dans cet idiome, qui y est maintenant oublié (1). Avant la révolution française, on imprimait des livres flamands à Lille; en 1790, on y prêchait en flamand dans certaines communautés religieuses (2).

Et puis, dans les provinces wallonnes dont parle M. De Reiffenberg, faut-il comprendre celle de l'Artois? Au temps des comtes de Guines, un d'eux qui, près de rendre le dernier soupir, entendait un de ses neveux lui adresser la parole en français, lui répondit qu'il n'avait plus le temps de s'adonner aux jeux et aux plaisanteries. *Nugis aut jocis non posse vacare respondit.* Lamb. d'Ardres. Il n'y a pas quatre-vingts ans qu'on a vu arriver les premiers curés et maîtres d'école français dans le pays de Bredenarde. Moi-même, j'ai ouï dire à des vieillards qu'ils ont assisté à des sermons flamands à S^t^-Omer, et j'ai vu quantité de livres flamands sortis des presses audomaroises, datés du dernier siècle.

En 1843, M. l'avocat Jottrand, de Bruxelles, étant venu étudier le caractère et les mœurs des provinces limitrophes de la Belgique, s'arrêta à S^t^-Omer. Il alla visiter les ruines de S^t^-Bertin, au moment où l'on y pratiquait des fouilles. Il remarqua que parmi les ouvriers employés à ces travaux, il y en avait qui parlaient le flamand. « En nous adressant à un d'eux dans sa langue, dit ce publiciste, l'idée nous vint de lui manifester notre regret de ce que la tour de S^t^-Bertin fût aussi abandonnée sans restauration aux injures du temps. Il en est autrement en Belgique, ajoutions-nous; et nous songions en parlant ainsi, qu'on exagé-

(1) Grigny, *État des villes de la Gaule Belgique,* etc., déjà cité.
(2) V. Derode, *Hist. de Lille,* t. I, p. 136.

rait même quelquefois, chez nous, la sollicitude pour la conservation des monuments antiques, témoin notre porte de Hal, à Bruxelles.

» L'ouvrier nous répondit naïvement : « *Wy zyn geen' meesters hier* (nous ne sommes pas les maîtres ici); » ce qu'il entendait très-certainement de sa position et de celle de ses camarades comme simples subordonnés de ceux qui dirigeaient leurs travaux. Mais le langage dans lequel cette réponse nous était faite, et la comparaison entre la Belgique et la France qui avait terminé notre interrogation firent d'abord jaillir à notre esprit un tout autre sens pour cette réponse : « Nous ne sommes plus maîtres ici, pauvres Flamands ! Notre langue est opprimée. On ne tient aucun compte de nos mœurs et de nos sentiments. Nos ancêtres nous avaient transmis aussi le goût des arts, et le respect pour les grandes choses du passé que tant de beaux monuments avaient écrites sur notre sol. Mais, dans ces provinces détachées de l'ancienne et commune patrie, on ne laisse plus d'élan à notre caractère national. Nous ne nous gouvernons plus nous-mêmes : *Wy zyn geen' meesters hier !* »

Aujourd'hui, l'idiome des anciens Franks, la langue tudesque ou flamande (ce qui est la même chose, ainsi que nous l'établirons plus bas) s'est concentrée en France dans cette région septentrionale, qui fut l'ancienne Flandre maritime et qui comprend maintenant les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

II.

« L'idiome germanique, écrit M. Snellaert dans son histoire de la littérature flamande, se divise en deux branches principales, aussi distinctes l'une de l'autre par la forme et par l'accent que les contrées où on les parle ont un aspect différent, et que sous le rapport du goût, les peuples ger-

mains de l'est ressemblent peu à ceux de l'ouest. On pourrait les nommer, l'une aux inflexions plus molles, la langue maritime; l'autre à l'accentuation plus rude, la langue montagnarde.

» A la première de ces deux langues, outre les dialectes scandinaves qui, de bonne heure, constituèrent un groupe à part, appartiennent l'anglo-saxon, le saxon et le frison. L'anglo-saxon forma insensiblement la langue moderne des Anglais. Moins cultivé dans le nord de l'Allemagne et mêlé au haut-allemand, le saxon dégénéra bientôt en *platduitsch,* tandis que dans les Pays-Bas, il resta l'élément principal de la langue du pays, du flamand ou *nederduitsch.* » Plus loin, l'auteur dit encore que le saxon diffère peu du *frank.*

Des passages de l'ancienne littérature franque, mis sous les yeux du lecteur, prouveront mieux que le raisonnement, l'affinité qui existe entre la langue des Franks et le flamand ou *nederduitsch.*

Un écrivain nommé Béat de Rhein (*Beatus Rhenanus*), étant en 1530 à Fressinghe, en Bavière, pour faire des recherches historiques sur Tite-Live, découvrit dans la bibliothèque de S^t^-Corbian une traductien paraphrasée de l'Évangile, écrite sept cents ans auparavant, en dialecte frank, par le moine Otfried.

Le religieux dédie son œuvre au roi Louis-le-Pieux; voici les premiers vers de l'épitre dédicatoire :

Frank.	*Flamand.*
Ludowig ther snello	Lodewyk den snellen
Thes wisduames follo	Van wysheid vol
Er Ostarrichi rihtit al,	Die Oostenryk beregtet,
So franekono kuning scal.	Alzoo een frankischen koning zal.
Er hiar in thesen redion	Hy hier in dezen redenen
Mag horen Evangelion,	Mag hooren 't Evangelium,
Waz Christus in then gebiete	Wat Christus daer in gebied
Francono Thicte.	Aen 't frankische volk.

Manega waron	Menige waren
The sia ira mod gespon	Die hunnen moed spanden
Thas sia bigunnun	Dat zy begonnen
Word Godos reckean	't Woord Gods uyt te reiken,
That girum that thi ricco Christ	Dat geroemde dat den ryken Christ
Undat mancunnea	Onder mannen-kunnen
Maritha, gifrumde	Vermelde, en gevroomde
Mit wordun endi mid wereun.	Met woorden en met werken.
Nu wil ick schriban onser heyl	Nu wil ik schriven onze heilige
Evangeliono deyl,	Evangelie deel,
Zo wir nu hiar begunnen	Zoo gaen nu hier beginnen
In Franckigsa zungun.	In Franckigs zangen.

Traduction française : « Au brave Louis, doué de sagesse, qui règne en Austrasie comme doit le faire un roi des Francs.... Qu'il apprenne en ce discours l'Évangile et tout ce que Jésus-Christ y ordonne au peuple frank.... Plusieurs ont osé entreprendre la publication du verbe de Dieu; cette parole admirable que Jésus-Christ annonça au genre humain et qu'il confirma par ses paroles et ses actions.... Je veux maintenant écrire une partie de notre saint Évangile. Ainsi, je vais le commencer ici en chants francs. »

Autre spécimen : c'est le commencement du dialogue d'Hervare, au moment où elle évoque le mânes de son père Angantyr, pour lui demander l'épée fatale qu'il avait emportée au tombeau.

Frank.	*Flamand.*
Waknadu Argantyr	Ontwaek Angantyr
Veky dig Hervor	Hervor wekt u
Einka dotter	Uw eenige dochter
Ykar Sunfu	En ook van Sunfu.
Sel du mer ut hange	Geeft my uit uw graf
Hardan nuckir	Het harde sweerd
Van er Suafurlama	Dat voor u sloeg
Logu duergar.	Suafurlam den dwerg.

Traduction : « Sors, Angantyr, du sommeil de la mort! C'est Hervore qui t'éveille du fond de ce tombeau, ta fille unique, la

fille de Snafa. Donne moi ce glaive tranchant, que fit jadis pour toi le nain Snafurlame (1). »

Mais le plus ancien monument connu de l'idiome teutonique, dit M. Lebrocquy dans ses *Analogies linguistiques,* pag. 52, est une formule d'abjuration rédigée en 743, au concile de Leptines, en Hainaut. Des auteurs le citent comme appartenant particulièrement au dialecte des Franks, parce que les Belges et les Bataves avaient formé une notable partie de la race franque.

Nous copions cette formule :

1° Forsachistu diabolæ?
Ec forsacho diabolæ.

2° End allum diabolgelde?
End ec forsacho allum diabolgelde.

3° End allum diaboles wercum?
End ec forsacho allom diaboles wercum, end wordum, Thunaer ende Woden, end Saxonote ende allem them unholdum, the hira genotas sint.

4° Gelobis tu in Got alamehtigan fadaer?
Ec gelobo in Got alamehtigan fadaer.

5° Gelobis tu in Crist Godes suno?
Ec gelobo in Crist Godes suno.

6° Gelobis tu in halogan Gast?
Ec gelobo in halogan Gast.

1° Verzaekt gy den duivel?
Ik verzake den duivel.

2° En alle duivelsgilde?
En ik verzake alle duivelsgilde.

3° En alle duivels werken?
Ik verzake alle duivels werken, en woorden, Thor en Wodin, en Saxonot, en alle de onheiligen die hunne genooten zyn.

4° Gelooft gy in God almagtigen vader?
Ik geloof in God almagtigen vader.

5° Gelooft gy in Christus zynen zoon?
Ik geloof in Christus zynen zoon.

6° Gelooft gy in den heiligen Geest?
Ik geloof in den heiligen Geest.

Traduction.

1° Renonces-tu au démon? — Je renonce au démon. 2° Et à toutes les volontés du démon. — Et je renonce à toutes les volontés du démon. 3° Et à toutes les actions du démon. — Et je renonce à toutes les actions du démon et à ses paroles, à Thor et Wodin, et Saxonot, et à tous leurs serviteurs. — 4° Crois-tu à Dieu tout-puissant? — Je crois à Dieu tout-puissant. 5° Crois-tu à Christ son fils? — Je crois à Christ son fils. 6° Crois-tu au Saint-Esprit? — Je crois au Saint-Esprit.

(1) Des Roches, *Mém. de l'Académie de Bruxelles,* t. I, 1780.

Ces deux fragments prouvent suffisamment combien le flamand a des rapports intimes avec l'ancienne langue du Rhin. Le flamand, écrit aussi l'historien O. Vredius, est la langue de notre pays, elle est la même que la teutonique, qui est toujours en usage parmi nous. Mais ce ne fut qu'au XIII^e^ siècle, qu'elle entra dans les discours et actes officiels des magistrats de la Flandre. En 1251, la comtesse Marguerite de Constantinople rendit ses décrets en flamand; avant elle, les chartes des comtes de Flandre étaient rédigées en latin. *Naer de voordaet van Margriete, hebben voortaen gebruyckt de vlaemsche ofte de duytsche, eyghen tale van het land, die alhier was ende altyd gebleven heeft* (De Seghels van Vlaenderen, pag. 29).

On a remarqué peut-être qu'un de ces fragments littéraires remonte à la première moitié du VIII^e^ siècle. M. Ampère se trompe donc lorsqu'il avance, dans ses *Études scandinaves,* que le plus ancien monument des langues teutoniques est un fragment épique du VIII^e^ ou IX^e^ siecle, conservé dans un manuscrit contenant le Livre de la Sagesse et quelques autres traités religieux, manuscrit originaire de l'abbaye de Fulde, maintenant déposé dans la bibliothèque de Cassel en Allemagne. « Il nous intéresse à » double titre, ajoute le savant professeur, car ce monument » germanique est pour nous un monument national. La » langue dans laquelle il est écrit est le haut-allemand, » dont l'idiome des Francs était un dialecte. » Ce document intéresse sans doute comme tout ce qui touche à notre nationalité; mais assurément ce n'est pas le plus ancien des langues teutoniques. Car, outre la *formule d'abjuration* que nous avons citée plus haut, il existe une traduction mœsogothique de l'Evangile, laquelle date de l'an 360. Cette traduction est de l'évêque Ulphilas, que l'empereur Valens avait envoyé chez les Goths de la Mœsie pour les attirer à l'arianisme. Son manuscrit, rapporte Des Roches

dans son histoire ancienne des Pays-Bas, est connu sous le nom de *Codex argenteus,* parce qu'il est écrit en lettres d'argent sur parchemin violet avec des initiales en or. Ce beau morceau fut trouvé lors du pillage de l'abbaye de Werden au XVII^e^ siècle pendant les guerres d'Allemagne, et les Suédois l'emportèrent avec le reste du butin. Il passa ensuite en Hollande on ne sait comment. Le comte Magnus de la Gardie, l'ayant acheté en dernier lieu 600 écus, le rapporta en Suède et le déposa à la bibliothèque d'Upsal, où on l'a conservé jusqu'à ce jour.

Le philologue Lebrocquy qui a vu cette œuvre d'Ulphilas, prétend que sous le rapport lexique, le méso-gothique est une langue essentiellement teutone, et qu'il n'est peut-être pas un seul de ses mots qui ne se retrouve dans l'un ou l'autre des dialectes germaniques modernes. Dans ses formes verbales, il tient à la fois du haut-allemand et du *Nederduitsch,* beaucoup plus cependant du second que du premier.

Voici quelques lignes de l'*Ulphilas,* avec une traduction interlinéaire flamande ; c'est le chap. V, vers. 34 et suivants de l'Évangile selon S^t^-Mathieu :

« *Aththan ik quitha izwis, ni swaran allis. ni*
« Echter ik zeg u : niet zweer geheel en al! niet
bi himina. unte stols ist Goths. ni bi airthai.
by (den) hemel, omdat (de) stoel is Gods; niet by aerde,
unte fotubaurd ist fotiwe is. nih bi Jairusaulymai.
omdat voetbank is van voeten van hem; niet by Jerusalem,
unte baurgs ist this mikilins thindanis. nih bi haubida
want burg is des grooten konings; niet by hoofd
theinamma swarais. unte ni magt ain tagl hweit
dyn (uw) zweer; want niet moogt een haer wit
aiththau swart gataujan. syaith than waurd izwar. ja.
of zwart doen (maken): zy dan woord uw : ja!

ja. ne. ne. ith thata managizo thaim us thamma
ja! neen! neen! want dat meerdere (dan) dit uit den
ubilin ist. »
euvel is. »

Traduction française : « Mais moi, je vous dis : ne jurez en aucune manière : ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu ; — ni par la terre, car c'est le marche-pied de ses pieds : ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. — Tu ne jureras point non plus par ta tête : car tu ne peux faire un cheveu blanc ou noir. — Mais que votre parole soit : oui, oui; non, non : car ce qui est de plus est du malin (1). »

Au travers de la rouille d'une ancienne orthographe qui emploie les *a* pour les *e*, les *au* pour les *o* et quelques *s* ou *z* inutiles, on aperçoit ici bien clairement notre langue. Toute cette tirade ne présente que quatre ou cinq mots maintenant inusités, mais qu'entendent facilement ceux qui ont étudié le flamand de nos anciens manuscrits. Ce passage d'Ulphilas est un exemple frappant du peu d'altération qu'a souffert la langue flamande depuis tant de siècles (2).

Nous, Flamands de France, nous avons donc conservé intacte la langue de nos ancêtres franks, la vieille langue des fondateurs de la vieille monarchie française. Cet idiome germanique est resté persistant parmi nous, toujours vivace sur le sol de notre pays essentiellement germanique, malgré tous les changements de circonscription territoriale que la politique lui a fait subir

Notre Flandre a toujours eu sa langue particulière, le *nederduitsch* ou le flamand ; elle l'a toujours conservée intacte malgré les déchirements de son territoire, malgré les pouvoirs d'origine diverse qui ont pesé sur ses destinées.

Lorsque Louis XIV s'empara de cette portion de la Flan-

(1) Lebrocquy, *loco citato.*

(2) Des Roches, *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens.* Anvers, 1787.

dre, qui s'appelait *Flandre maritime,* la Flandre maritime conserva, après la conquête, sa langue maternelle, la langue de l'ancienne patrie. Et depuis deux siècles, elle n'y a pas renoncé!

Le peuple parle toujours le flamand dans cette partie de la France; tout y est encore flamand, ses mœurs, ses usages, ses fêtes! Les noms de ses villes, de ses hameaux, sont des noms teutoniques, et on les écrit et les prononce encore, comme si les soldats de la France n'avaient pas passé par là (1)!

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rechercher la signification de tous ces noms de lieux. Ce travail pourra aider à éclaircir bien des doutes historiques. MM. Willems et De Smet l'ont fait pour les communes de la Flandre orientale belge, dont Gand est le chef-lieu. Nous le tenterons pour la Flandre maritime française.

Chez nos ancêtres germains, dit M. Willems, les noms propres étaient tous *significatifs.* Ces braves gens, à l'exemple de notre premier père, nommaient chaque chose par son vrai nom, par un nom compréhensible. Il faut inférer de là que la désignation la plus naturelle est celle qui se rapporte à l'aspect physique du lieu, une montagne, un bois, une rivière, un ruisseau, voire même un arbre ou une plante.

C'est d'après ces principes posés par le savant philologue belge, que nous tâcherons d'expliquer le nom de chacune des communes de l'ancienne Flandre maritime, à laquelle correspond de nos jours, comme nous l'avons déjà dit, le territoire formé des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

(1) A l'exeption toutefois des noms de Merville, Estaires et Lagorgue qui sont francisés.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

CANTON DE BERGUES.

Aremboutscappel.

Ce village tire son origine d'une chapelle fondée par un seigneur Arembald, *Arembaldi-capella*. Un Arembald figure dans l'acte de donation faite en 1067, par Baudouin de Lille à Romuald, abbé de S^t^-Winoc à Bergues. On montre encore à Aremboutscappel, l'endroit, où, d'après la tradition, aurait été anciennement le château du seigneur Arembald. Cependant Gramaye, dans ses *Antiquités de la Flandre,* appelle ce village *Arnoldi Fanum*.

Bergues.

S^t^-Winox-berg, Winociberga, Winoci-mons, ces divers noms trouvés dans d'anciennes chartes, indiquent que la ville de Bergues doit sa naissance a S^t^-Winoc, qui bâtit un monastère sur la colline de *Groenberg;* d'où Bergues-S^t^-Winoc.

Bierne.

Bierne n'est autre que *Beernhem, Bernardi domus,* séjour de Bernard. Le nom de ce village figure dans l'acte de donation de Baudouin de Lille à Romuald, abbé de S^t^-Winoc en 1067. Voy. *Opera diplomatica Aub. Mirœi.*

Bissezeele.

Les Flamands de l'endroit disent *Bussezeele*. Ne faudrait-il pas dire *Busch* ou *Boschezeele,* ce qui signifierait *résidence dans le bois,* de *Bosch,* bois, et de *zeele,* résidence, synonime de *sala,* expression latine du moyen-âge qui veut dire : *manoir*.

Malbrancq appelle Bissezeele *Bissinglisella*. En décomposant ce mot, nous y trouvons le verbe teuton *besingelen, environner, entourer,* et le substantif *sella* ou *sella, chapelle*

ou *manoir*. J'ai ouï dire aux anciens du village que leur église était primitivement entourée de bois.

Crochte.

Ce mot correspond à notre terme *cabaret, taverne;* c'est le *krocht* des Flamands, qui signifie aussi *église souterraine.*

Crochte est cité dans la donation de Charles-le-Bon, en 1121, à l'abbaye de Bergues, et dans un acte de 1150 inséré dans le *Chronicon abbatiæ sancti Nicolaï,* p. 81.

Eringhem.

Demeure de la famille du seigneur. Pour trouver cette signification dans le mot Eringhem, nous le décomposons ainsi : *Hem - her - ing.* On sait que le *hem* germanique se traduit par *séjour,* et *heer* par *seigneur.* La terminaison *ing* signifie famille ou descendance (du seigneur). C'est ainsi, dit M. Willems, que les descendants de *Bode* d'Anvers, sont nommés *Bodingers* dans un acte scabinal du 8 octobre 1476. Cependant, d'après la *Grammaire de Grimm,* t. II, p. 349 et suiv., la terminaison *inghe* veut dire *champ* et *pré.* Si nous adoptons l'explication du célèbre linguiste d'Allemagne, il nous faudra traduire *Eringhem* par *séjour champêtre du seigneur.*

Hoymille.

Hameau qui doit son nom à un *moulin situé au milieu de prairies à foin,* nom formé de *hoy,* foin, et *mille* ou *molen,* moulin. Il figure déjà au XI^e^ siècle, dans la donation de Baudouin de Lille, rapportée par Miræus.

Pitgam.

Au milieu de ce village est un *fossé* ou *puits,* en latin *puteus,* en flamand *put,* qui est la propriété de la commune. Autour de ce *put* se sont groupées quelques maisons. De là *Pitgam,* qui signifie *résidence* ou *hameau* près d'un puits. En Belgique, dans la Flandre orientale, nous

voyons plusieurs communes qui ont nom Peteghem, et Willems donne à ce nom la même étymologie.

Quaedypre.

En décomposant ce mot, nous y trouvons *quaed,* mal, mauvais, et *ypen,* ypereau, ormeau. Quaedypre aurait donc été primitivement un endroit bien pauvre où croissaient avec peine quelques ormes rabougris.

Baudouin de Lille donna, en 1067, la dîme de ce village à l'abbaye de S^{t}-Winoc.

Socx.

Dans cette même donation de 1067, le nom de Socx est écrit *Oxhem*; ce qui signiferait *demeure d'en haut,* de *hem,* manoir, séjour, résidence, et de *ox,* haut, élevé. Socx est en effet situé sur une légère élévation de terrain.

Peut-être le fond des mots *Socx* et *Oxhem* est *os,* bœuf.

Steene.

Steen est synonime, d'après Willems, de *maison forte bâtie en pierres, forteresse, château.* Il y dans ce village un antique château, bâti peut-être sur l'emplacement d'un vieux donjon. Il est fait mention de Steene dans un diplôme de 1121, délivré par le comte de Flandre Charles-le-Bon.

Westcappel.

Chapelle à l'ouest, telle est la signification de Westcappel, par opposition à Oostcappel, qui veut dire *chapelle à l'est.* Pour comprendre cette orientation, il faut se placer à Rexpoede; alors Westcappel est à l'ouest, et Oostcappel à l'est de ce village.

Wylder

Lieu *sauvage* ou *désert* (peut-être du flamand *wild*). Drogon, évêque de Thérouanne, y fit ériger en 1096 un autel pour le salut de l'âme du roi de France, Robert, et de son fils, Henri.

CANTON DE BOURBOURG.

Bourbourg.

Cette ville, une des plus anciennes de la Flandre maritime, a son berceau dans un *château-fort situé dans un marais.* Son nom s'écrivait primitivement *Broucburg,* formé de *broek,* marais, et de *burg,* château-fort, forteresse.

On voyait encore, il y a quelques années, des restes du vieux château de Bourbourg.

Brouckerque.

Église au marais est la traduction fidèle de Brouckerque, qui se décompose en *broek,* marais, et *kerke,* église.

Cappellebrouck.

Chapelle au marais; de *cappelle,* chapelle, et *broek,* marais.

Dringham.

Ce mot, composé de *drink* et de *ham,* désigne un *endroit où l'on boit,* une hôtellerie peut-être, ou bien une résidence dans un lieu aquatique.

Guillaume de Drincham figure comme témoin dans un acte de 1172, fait par Baudouin, châtelain de Bourbourg.

Holque.

Charles-le-Chauve, dans un diplôme de 877, appelle ce village *Hilquinum;* ce qui voudrait dire manoir d'Hildegard; car d'après le *Dictionarium belgico-latinum* de François Pomey, *hil* est le diminutif du nom propre Hildegard. Cependant, il est très-possible qu'on ait retranché (ce qui est très-souvent arrivé) la lettre *m* de *Holquehem;* dans ce cas il faudrait traduire par *demeure d'Odilia.* En effet, *Oolken, Odelken,* toujours d'après Pomey, signifie Odilia ou Aldegonde.

Loobergue.

Suivant Willems, *Loo* désigne un bois, *lucus,* bois sacré.

Loo-bergues; bois sacré près de Bergues ou dans le Berg-ambacht, pour le distinguer de *Loo* près de Furnes. Le chemin de Loo, qui existe encore de nos jours, conduit de l'un à l'autre de ces endroits.

Millam.

Philippe d'Alsace fit dessécher un immense marais qui s'étendait de Watten à Bourbourg, et le donna en 1169 aux chanoines de S^t^-Pierre d'Aire, avec le moulin de Watten, porte la donation; *cum molendino de Watenes* (*Oper. dipl. Aub. Mir.*).

Ce moulin, qui se trouvait à deux ou trois kilomètres de Watten, à l'endroit où est aujourd'hui situé Wattendam, a peut-être donné naissance au village de Millam qui en est proche; *Meulen-ham,* hameau du moulin (*meulen,* moulin, et *ham,* hameau, résidence, séjour).

S^t^-Momelin.

Le lieu où S^t^-Momelin aborda est devenu le village qui porte aujourd'hui son nom, sur la colline baignée par la rivière d'Aa.

S^t^-Pierrebrouck.

Marais de S^t^-Pierre (de *brouk,* marais). L'église de ce village est sous le patronage de S^t^-Pierre.

Spycker.

En allemand et en flamand *Spyker,* signifie *grenier d'abondance.* Sanderus dit que ce village reçoit son nom d'une famille seigneuriale de l'endroit; mais M. Willems pense au contraire que les familles seigneuriales portaient plutôt le nom des terres qu'elles habitaient ou possédaient.

Watten.

« Du cap Blancnez, près de Calais, dit M. Baude dans sa » notice sur les côtes de Flandre, jusqu'au-dessus d'Anvers, » la mer du Nord et l'Escaut sont bordés d'une zône de

» tourbières et d'alluvions dont le niveau est supérieur à » celui de la basse mer, mais inférieur à celui de la haute. » Cette formation récente est appuyée sur des terrains ter- » tiaires, sortis du sein des eaux à une époque géologique » éloignée : des dunes et des levées faites de main d'homme » les protègent aujourd'hui contre les marées, et leurs eaux » intérieures s'écoulent à la mer par des écluses qui s'ou- » vrent lorsqu'elle baisse, et se ferment lorsqu'elle remonte. » Ce pays est celui dont Pline disait, à l'époque où, délaissé » par l'homme, il était alternativement découvert et sub- » mergé, qu'on ne savait s'il appartenait à la mer ou à la » terre, et sa transformation en campagnes fécondes est, » apres la création du sol de la Hollande, la plus grande » entreprise qu'ait jamais accomplie l'esprit d'association.

» La partie occidentale de ce territoire appartient aux » départements du Pas-de-Calais et du Nord, et la ligne qui » la sépare du sol plus ancien et plus élevé, qui servit lui- » même autrefois de rivage à l'océan, commence à Sangate » et passe par Ardres, Audruick, Watten, Bergues et Hond- » schote. Tout ce qui est au nord de cette ligne constitue la » région des *Wateringues* ou des écoulements d'eau. Le » domaine de la mer s'est même étendu au sud jusqu'au- » delà de S^t^-Omer. Les eaux pénétraient *dans le goulet de* » *Watten* et formaient en arrière une rade intérieure dont » l'ancien niveau se reconnaît encore à l'horizontalité des » dépôts qui en ont pris place; c'est par là qu'en 1633, les » Espagnols attaqués dans S^t^-Omer n'eurent pour en inon- » der les alentours, qu'à barrer, à dix kilomètres plus bas, » le vallon de Watten. »

Eh bien! ce *goulet de Watten,* que l'ancien conseiller d'État de France a constaté géologiquement, est précisément ce qui a donné naissance au nom de ce village; car, suivant Jean-Jacques Chiffliet, Watten s'appelait, tout au commencement de notre ère, *vatenum,* formé du teuton

vat, vase; c'est-à-dire, que le lit des eaux qui coulaient de la mer à Watten avait la forme d'un vase, dont le goulet était à cette ancienne station romaine. Cette opinion est aussi celle du général Vallongue : « Le golphe se rétrécit à » Watten, dit-il, qui devient ainsi une espèce de *porte;* c'est » en effet ce que ce nom désigne; on y reconnaît facilement » le mot *gate* (trou), car, le G et le W se permutent faci- » lement (1). »

Le chroniqueur Ebrard, qui vivait au XI^e^ siècle, appelait les habitants de Watten *Guattinenses.*

Wulferdinghe.

Wolffertinghe, champ ou pré de Wolffert (de *inghe,* champ ou pré, et de *Wolffert,* Wolfardus). *Wolf,* en flamand, signifie loup; Wulferdinghe pourrait donc avoir été primitivement un séjour hanté des loups.

CANTON DE DUNKERQUE-EST.

Coudekerke.

Froide église (de *koud,* froid, et de *kerke,* église). Il est fait mention, pour la première fois, de ce village dans un diplôme de Charles-le-Bon de 1121, rapporté dans les *Oper. diplom. Aub. Miræ.*

Dunkerque.

Vers l'an 646, S^t^-Éloi prêcha l'Évangile et donna le baptême aux Diabintes, peuple de pêcheurs, qui vivait autour d'un hâvre destiné à devenir célèbre. Il bâtit au milieu d'eux l'*église des Dunes* (*Duyne-kerke*).

Leffrinckhouke.

Leffrinck-hoeck, coin de Leffrinck (de *hoek,* coin, et *Leffrinck,* nom propre). D'anciennes cartes géographiques

(1) M. Hermand dans sa notice sur Watten fait dériver ce nom de *Woestynen,* en latin *Wastinæ,* désert.

portent *Lafernouk*. Le nom de ce village figure encore dans un diplôme de 1241, émané de Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, où il est othographié ainsi : *Lefringhehoeck*. Dans un autre diplôme de 1269, délivré par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, il est écrit tout à la fois *Leffringhehoec* et *Lefringhènhouke*.

Teteghem.

Malbrancq dit *Tetingahem*, que Gramaye traduit par *demeure de Théodoric,* parce que là séjournait le *miles* Théodoric ; *à Théodorico milite olim nuncupatus locus est.* Ce village est nommé dans un titre de 1182, signé du cardinal Guillaume, archevêque de Rheims.

Uxem.

Ukesham d'après Malbrancq ; ce nom signifie *demeure d'Udon* (de *Ukes,* Udon, et de *ham,* demeure)*;* c'est du moins l'interprétation que lui donne Gramaye, *Udonis domicilium.*

Uxem est cité en 1121 dans la charte de Charles-le-Bon, par laquelle ce prince accorde la dîme de ce village à l'abbaye de S^{t}-Winoc à Bergues.

Zuydcoote.

Dans le diplôme de 1121 que nous venons de désigner, on lit *Soutcota,* cabane au sel (de *sout,* sel, et de *kot,* cabane, *cella.*) Zuydcote, baigné par la mer, devrait donc son origine à une saline. Il ne serait pas surprenant, dit Des Roches dans ses *Recherches sur l'ancienne Belgique,* qu'il y eût eu dès la plus haute antiquité des sauneries établies chez les deux peuples habitants de la côte de Flandre, les Morins et les Ménapiens. Ce qui est incontestable, c'est que les uns et les autres en eurent sous la domination romaine. On a trouvé à Rimini deux belles inscriptions en l'honneur de Lepidus, brave officier qui mérita sous Vespa-

sien plusieurs récompenses militaires. La première lui est dédiée par le corps des sauniers établis dans le pays des Ménapiens, *salinatores civitatis Menapiorem;* la seconde par les sauniers de la nation des Morins, *salinatores civitatis Morinorum.* On peut les voir dans le recueil de Gruter, pag. 1096, édition de Grævius.

M. Raymond de Bertrand, dans sa notice sur Zuydcoote, fait dériver le nom de ce village de *zud* et de *kot,* cabane, chaumière du sud. Cette opinion est partagée par M. de Saint-Genois.

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST.

Mardick.

Fossé de la mer (de *mar* ou *meer,* eau, lac, et de *dyk,* fossé) On prétend que Mardick est une ancienne station romaine sur la mer. Sa dîme est donnée en 1121 par Charles-le-Bon, comte de Flandre, à l'abbaye de Bergues.

Grande-Synthe.

Ce village doit son nom à une précieuse relique, dont son église était dépositaire, à une parcelle de la croix sur laquelle mourut le Sauveur du monde, le SAINT par excellence; *Synthonis,* suivant une charte de Baudouin de Lille de 1067; *sancti templum,* suivant un manuscrit de l'évêché de Thérouanne.

Petite-Synthe.

La guerre exerçant ses ravages dans les environs de Grande-Synthe, on transporta la sainte relique à quelque distance de là, et on la cacha dans un puits. L'eau en devint limpide; les malades qui en burent furent miraculeusement guéris. Une chapelle, érigée en cet endroit, donna naissance à Petite-Synthe, *sancti capella,* dont l'existence ne remonte pas au-delà du XV^e^ siècle.

CANTON DE GRAVELINES.

Craywick.

Séjour aux corbeaux (de *kraei,* corbeau, et *wyk,* demeure, bourg, du latin *vicus*). *Mont d'Escouffles,* près Cassel, et *Ravensberg,* près Bollezelle, étaient aussi des lieux hantés par des corbeaux.

S^t^-Georges.

Une église bâtie par des Anglais et dédiée à S^t^-Georges, voilà l'origine du nom de ce village, qui date du XIV^e^ siècle.

Gravelines.

Cette ville s'appela d'abord *S^t^-Willebrod,* parce que ce saint missionnaire saxon y aborda au VII^e^ siècle. Ensuite, lorsque le cours de l'Aa, devenu plus libre, y eut creusé un hâvre, elle prit le nom de *Nieuport,* nom qu'elle conserva jusqu'au XIII^e^ siècle. Depuis, elle eut celui de *Gravelines* qui, d'après Hennebert, serait une contraction de *grand ravelin.* D'autres pensent que Gravelines, en flamand *Grevelinghe,* signifie *canal du comte* (de *graef,* comte, et *linghe,* canal) ou bien *champ aux cailloux* (de *graveel,* gravier, caillou, et de *inghe,* champ).

Loon.

Sanderus, d'après l'Espinois, dit que Loon fut ainsi nommé par la noble famille de Planques qui y avait son château. Il est probable qu'elle lui donna le nom d'un de ses membres *Loon,* qui est le diminutif d'*Apollonia,* selon Pomey, *Dict. belg. lat.*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bambecque.

Ne faudrait-il pas écrire *Brambeque?* Ruisseau aux ronces, entouré de ronces (formé de *braem,* buisson, ronce, et *beke,* becque, ruisseau), ou bien *Bombeque,* du fla-

mand *boom,* arbre, ruisseau qui coule au milieu d'arbres.

M. de Saint-Genois remarque qu'il y a une grande similitude entre *Bambecque* et *Bambrughe,* village dans la Flandre orientale, pont banal, de *bam* mis pour *ban.*

Ghyvelde.

Ghys-velt, champ de Gys, diminutif de *Gysbrecht, Gisbertus.* Gramaye appelle Ghyvelde *Ægidii campus, Gillisvelt.*

Ce village est cité dans la donation de Baudouin de Lille (1067).

Hondschoote.

On pense que l'origine de cette ville remonte au IX^e^ ou X^e^ siècle. Son nom désigne un *enclos aux chiens* (de *hond,* chien, et de *schoot, schote, scheut,* enclos (*beschutting*).

Killem.

Formé de *Kyl, Kilianus,* Kilian, et de *hem,* séjour, manoir, signifie : *Demeure de Kilian.* J'avais pensé d'abord que *Kilhem* voulait dire : *Froide demeure* (de *kil,* froid).

Les Moëres.

C'est le nom d'un village bâti au milieu d'un vaste marais, divisé en *grandes et petites moëres* (de *moer,* marais, étang).

Oostcappel.

Chapelle à l'est de Rexpoede.

Rexpoede.

Sanderus écrit *Rexpoele,* mot flamand qui désigne une *suite de marais,* étant formé des composants *reeks,* suite, et *poel,* marais, étang, flaque d'eau.

Warhem.

Dans la Flandre occidentale, province de Belgique, il y a un village du nom de *Waereghem,* qui signifie *demeure*

du garde (de *waren,* garder, et *hem,* manoir). Il est très-possible que Warhem ne soit qu'une contraction de Waereghem. Au X^e^ siècle, il y avait un seigneur de Warhem, qui était châtelain ou gardien de Bergues.

CANTON DE WORMHOUT.

Bollezeele.

Guichardin raconte que de son temps *s'est trouvée, près Bollezeele, en terre par un laboureur une cruche blanche avec une gueule estroite, dans laquelle y avoit* 2000 *deniers ayant l'effigie et superscription* POSTHUMI IN GALLIA CÆSARIS A LOLLIANO DEVICTI ATQUE CÆSI. C'est peut-être à ce Lollianus que Bollezeele doit son nom. Dans la suite des temps la lettre L aura été remplacée par B et on aura dit *Bollianisella,* demeure de Bollianus.

Toutefois *Bolle* et *Boule* sont le diminutif d'un nom propre du moyen-âge, qui se traduit en latin, suivant Pomey, par *Babolenus.* Dans ce cas, Bollezeele serait synonime de *séjour de Boule* ou *Babolenus.* Il y a Bollebeck en Brabant.

Broxeele.

Résidence au marais (de *broek,* marais, et *zeele,* résidence). Broxeele est cité dans la Chronique de Balderic (XI^e^ siècle); *cum ægrotaret* (*B. Vindicianus*) *apud Brosellam, diœcesis suæ territorium.* S^t^-Vindicien est tombé malade à Broxeele, au diocèse de Cambrai.

Esquelbecq.

Ekels-beke, ruisseau aux glands (de *eekel,* gland, fruit du chêne, et de *beke,* ruisseau, bèque). Ainsi nommé des chênes qui croissaient sur ses bords.

Herzeele.

Heeren-zeele, résidence des seigneurs. Gramaye dit que

ce village est ainsi nommé, parce que *messeigneurs* les chanoines de Thérouanne y avaient une habitation.

Il y a aussi un Herzeele dans la Flandre orientale (Belgique).

Lederzeele.

Ledera-zeele, résidence sur le Leder, petit ruisseau qui donne son nom, suivant Sanderus, à plusieurs villages : *Ledera pluribus ab ortu suo pagis nomen communicat.*

Rodolphe de Lederzeele partit en 1096 pour la Palestine, avec Robert de Jérusalem. Baudouin de Lederzeele signa en 1142 des lettres de Thierry d'Alsace. Fernand et Jeanne de Flandre accordèrent des priviléges à Lederzeele en 1232.

Ledringhem.

Sanderus dit que Ledringhem, appelé par Malbrancq *Leodringas,* situé entre les ruisseaux la Peene et la Leder, reçoit son nom, comme Lederzeele, de ce dernier courant d'eau.

Merckeghem.

Marke-ghem, demeure sur la frontière (de *marke* ou *merk,* frontière, limite).

Nieurlet.

Les Français appellent ainsi cette paroisse par corruption, du flamand *Nieuwerledt,* mot formé de deux mots flamands *nieuw,* nouveau, et *verlaten,* abandonner.

Avant le XII^e^ siècle, Nieurlet était un lieu couvert d'eau. Les travaux de canalisation de la rivière d'Aa exécutés depuis le XII^e^ siècle, ont fait que les eaux s'en sont retirées. C'est cette transformation du sol qu'indique *Nieurlet,* mot qui signifie *nouvel attérissement, un relais des eaux.*

Il est fait mention de Nieurlet dans la charte de Guillaume Cliton, 1127 (1).

(1) *Essai sur les chartes confirmatives des institutions communales de S^t^-Omer,* par L. de Givenchy. — *Mém. des antiq. de la Mor.,* t. IV.

Volkerinkhove.

Volckert-hof, ferme, jardin, lieu de plaisance de Volckert ou Folquin (formé de *Volckert,* Volquerus, Folquinus, Folquin, et de *hof,* ferme, jardin).

L'église de Volkerinkhove est dediée à S^t^-Folquin, et une portion de cet édifice paraît contemporaine de cet évêque de la Morinie.

Wormhout.

Worom-holt (bois vermoulu) paraît déjà dès le VII^e^ siècle dans un acte de donation, faite par le seigneur Heremare à S^t^-Winoc, commençant par ces termes : *Omnibus præsentibus et futuris, qui Christiana censentur,* etc., et finissant par ceux-ci : *Actum in Sithiu monasterio, kalendis novembris, anno primo Hildebertis Regis.*

Zegerscappel.

En remontant le cours des âges, nous voyons le nom de Zegerscappel (*Fanum Sigeri,* chapelle de Siger) figurer pour la première fois dans une charte du XII^e^ siècle. Un Gislebert de Zegerscappel signa en 1186 des lettres, par lesquelles Guillaume, châtelain de S^t^-Omer, et sa femme, Ida d'Avesnes, cédèrent aux moines de S^t^-André, une certaine redevance sur le vin, *foragium vini* (*Opera diplom. Aub. Mirœi,* t. I, p. 551).

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Bailleul.

En flamand *Belle.* Meyer dit que cette ville a été fondée par des Belges qui, poursuivis par les Romains, se sont réfugiés dans cette partie de la Gaule-Belgique qui devint la Flandre. Au temps des romains, Bailleul s'appelait *Belgiolum,* siége des Belges. Depuis, on l'a nommé *Baliolum,* et enfin *Bellula,* Belle. *Habeo authores qui hos progeniem*

fuisse confirment eorum Belgarum, qui ex Nerviis ab Romanis olim pressis in sylvas et æstuaria dimittebantur, eosque, ad Odoacris usque adventum, littora Morinorum, ubi nunc Flandria est, incoluisse; ac Belgiolum pro montibus condidisse, id quod nunc Baliolum dicimus, quanquam et Bellula idem nominetur in memoriis vetustis (*Rerum Flandricarum,* tom. tertius).

M. le chanoine De Smet, dans son *Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre orientale,* dit que *Belle* dérive du nom d'un arbre, le tremble, *populus alba.* Mais M. le baron de Saint-Genois, dans son rapport sur ce travail, n'admet pas ce sentiment et pense au contraire que *Belle* (en latin *Balliolum*) signifie *petit baillage, baillie, baillagium.*

Nieppe.

La forêt de Nieppe, *het bosch van Ypen.* L'*n* finale d'une préposition ou d'un article placé devant le mot *Ypen*, fesait entendre dans la prononciation : *Nypen;* d'où *Nieppe* en français.

Forêt de Nieppe est donc synonime de *forêt d'ormes,* arbres qui en sont en effet la principale essence.

Le village de Nieppe, en flamand *Niep-kerke,* doit sa naissance à cette forêt. Il y a encore un hameau appelé *den Ypen* ou *den Nypen.*

S^{t}-Jans-Cappel.

Chapelle dédiée à S^{t}-Jean, ou *chapelle de S^{t}-Jean.*

Steenwerck.

Ouvrage en pierre, fortification en pierre. Steenwerck est peu distant de Bailleul ; c'était peut-être quelque forteresse élevée pour protéger cette ville nouvelle contre les attaques des Romains; Sanderus écrit : *Quem a saxeo opere sive mole vocant.* — Steenwerck reçoit en 1160 des priviléges de Thierry d'Alsace.

Berthen.

Bert-hem, résidence de Gisbertus. En Flandre, *Bert* est encore le diminutif des noms propres Gisbert, Robert, Lambert, Libert, etc. Dans une charte de Philippe d'Alsace (1182), il est fait mention d'un ruisseau, nommé *Bertine,* qui a son cours sur le territoire de Bailleul, *intra parochiam de Belle.*

Vleteren et *Meteren.*

Nous venons de voir que Bailleul a été fondé par des Belges pourchassés par les Romains. Nous pensons que *Vleteren* et *Meteren,* éloignés l'un de 6 kilom. et l'autre de 3 kilomètres de Bailleul, ont eu aussi pour fondateurs des émigrés belges. Plusieurs villages du nom de *Vleteren* se trouvent en Belgique, et dans l'arrondissement d'Audenarde, il y a le village de *Maeter,* dont le nom s'écrivait en 998 *Materna,* en 1224 et 1227 *Meterne.* Par une bulle du pape Alexandre III, Milon, évêque de Thérouanne, est confirmé dans la possession de *Meternes* près Bailleul (1158). Au IX^e^ siècle, Fletre est désigné *Fletrinium*; à la fin du XI^e^ siècle, *Fleternes.*

Merris.

Sanderus rapporte qu'il a vu des actes extraits des archives de Thérouanne, où le nom de ce village était écrit : *Mernes.* — Suivant M. Snellaert, la terminaison *nes* ou *nesse* doit se traduire par *lieu humide. Merris* signifierait donc : *marais très-humide* (de *meer,* marais, et *nes* ou *nesse,* lieu *humide*).

Vieux-Berquin.

En Belgique et en Allemagne, il y a grand nombre de lieux qui portent le nom de *Berchem,* lequel était écrit en 1042 : *Berchem,* que M. de Saint-Genois croit être synonime de *séjour* hanté de *sangliers* (*beeren*).

Berquin ne dériverait-il pas de *Beer-ghem,* demeure du

seigneur? On sait que des barons de Flandre étaient anciennement qualifiés de *Beer*.

Berquin est cité dans une charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre (1160). *Ego Theodoricus Dei gratiâ Flandriæ Comes, et Philippus unà filius meus, hominibus nostris de Berkin et de Steenwerc usque ad calceam d'Estaires, triticum annuatim nobis solventibus eadem concedimus libertatem, quam comes Robertus et Uxor ejus Clementia eis concesserunt.*

CANTON DE CASSEL.

Arneke.

Aren-eke, chêne-sec ou bien chêne aux aigles (de *aren,* sec ou aigle, et *eke,* chêne). Ce village était déjà connu au X^e^ siècle, époque à laquelle S^t^-Godehard en était pasteur.

Bavinchove.

Cour, courtil, jardin de Bavon (de *Baef, Bavo,* Bavon, et *hof,* cour, jardin)? Il y a en Belgique un *Baveghem,* qu'on écrivait en 976 *Bavingehem,* en 1230, *Bevinghem.* M. Willems se demande si ce nom peut être traduit par *demeure de Bavon?* Le monastère de S^t^-Bavon de Gand avait la dîme de Bavinchove. Il est possible que Bavinchove doive son origine à une ferme qu'avait là la célèbre abbaye. — Il y aussi un Bavinchove près de Courtrai.

Buysscheure.

Bosch-schuer, grange au bois.

Cassel.

Castellum Morinorum ou plutôt *Menapiorum; casteel,* château fort, bâti par les Romains. Un ancien auteur écrit *Castletum,* et dit que ce nom dérive de *Cast-Leydt,* colonie de Cattes.

Hardifort.

Hard-voorde, chemin dur, empierré (de *voorde,* chemin,

passage, et de *hard,* dur). Hardifort est situé près d'une voie romaine qui descend de Cassel à la mer.

Sainte-Marie-Cappelle.

Chapelle dédiée à Sainte-Marie ou *Chapelle de Sainte-Marie.* C'est un village qui s'est formé autour d'une chapelle dont la Mère de Dieu était la patronne. On voyait encore, il y a quelques années, des restes du monument primitif.

Noordpeene.

Au nord de la Peene. Ce lieu est ainsi nommé à cause de sa situation topographique au nord du ruisseau la *Peene.*

Ochtezeele.

Dans un diplôme de 1267, par lequel Égide de Havreskerke vend la dîme d'Hondeghem à l'église de Thérouanne, on voit écrit : *Ostingesele,* ce qui veut dire : *demeure à l'est,* de *oost,* est, et *zeele,* séjour. Ochtezeele est à l'est de Cassel.

Rubrouck.

En flamand on dit : *Roubrouck,* ce qui signifie : *Marais inégal, raboteux* (de l'allemand *ruh* ou *ruhe,* ou bien du flamand *rou* ou *rouw,* mal-uni, inégal, raboteux, et de *broek,* marais). M. Hermant, de S^t^-Omer, dans sa notice sur le château de Rihout (*Ruholt*), explique de même le nom de cette ancienne résidence des comtes de Flandre.

Oxlaere.

Ox-laere, terrain inculte aux bœufs (de *osse,* bœuf, et *laere,* que Willems traduit par *terrain inculte, terrain vague*). Oxlaere est près le mont Cassel, et Malbrancq l'appelle *Osclara,* eau limpide, d'un petit ruisseau, connu sous le nom de *Schoubeque.*

Wemaerscappel.

Chapelle de Wemaere, fondée par Wemaer ou Wene-

maer. — Ce nom patronimique existe encore en Flandre. Ce village est aussi appelé, en flamand, *Blauw-cappel.*

Zermezeele.

Lazius, dans son *Traité de la république romaine,* dit qu'il existait une colonie du nom de *Zarmis, colonia zarmis.* Zermezeele serait-il une réminiscence de cette ancienne colonie italienne? Ce n'est guère admissible. Notons toutefois que Zermezeele est situé sur une voie romaine, qui va de Cassel à Mardyck.

Zuytpeene.

Village au sud du ruisseau *la Peene.*

CANTON D'HAZEBROUCK.

Blaringhem.

Il y avait sur la rive gauche de la Meuse une ancienne station romaine connue sous le nom de *Blariacum.* Cet endroit est aujourd'hui *Blerick,* d'après Desroches (*Recherches sur l'ancienne Belgique,* p. 86).

Blariacum était au pays des Ménapiens, et l'on sait que des Ménapiens se sont réfugiés dans la Morinie. Il est donc très-possible qu'une colonie ménapienne ait fondé *Blaringhem* (résidence de Blerick).

Blaringhem est mentionné dans la bulle d'Alexandre III, par laquelle ce pape confirme, en 1159, l'évêque de Thérouanne, Milon, dans la possession de cette terre donnée en 1126.

Caestre.

Il y avait en Belgique beaucoup de lieux qui s'appelaient *Castra,* c'étaient des emplacements de camps romains. La plupart de ces *castra* ont été détruits au cinquième siècle.

Ainsi, l'endroit où fut bâtie la ville de Mons était nommé *Castri-locus : Montem illi quemdam, qui nunc Castrilocus*

dicitur, designavit (Act. SS., tom. I, april., pag. 839. — *Waldetrudis.... elegit sibi locum in proprio allodio suo, qui Castrilocus dicitur, ad habitandum* (Chron. Gisbert., pag. 15).

Castre reçoit aussi son nom d'un *castrum* des Romains, situé près d'une voie romaine, encore visible dans les environs de la *Chapelle*. On prétend que l'emplacement du camp était à peu de distance du terrain sur lequel on a construit l'église.

Ebblinghem.

D'après un traité intitulé : *Vérité de l'église de S^t^-Omer,* cité par l'abbé Lefebvre, la terre de *Sithiu* était appelée, au temps d'Adroald, *Hebbingahem*. Il est possible que, lorsque cette terre fut nommée *Sithiu,* le nom d'*Hebbingahem* fut donné à une autre terre, désignée aujourd'hui par celui d'*Ebblinghem,* village éloigné d'environ un myriamètre de la ville de S^t^-Omer, l'antique Sithiu.

Hazebrouck.

Marais du seigneur de Haze (le Lièvre). Un des bâtards du comte Louis de Nevers s'appelait le *Haes* de Flandre.

Hondeghem.

Séjour de chien, canis-villa, kien-ville (de *hond,* chien, et *ghem,* séjour, demeure).

Lynde.

Tilleul, arbre qui croît dans ce lieu; *à tilia nomen,* dit Sanderus. Le tilleul qui a donné naissance à Lynde existe encore. C'est un beau vieillard qui a traversé huit à dix siècles.

Renescure.

En flamand *Ruisschuer,* grange qui bruit, bourdonne (de *ruisschen,* bruire, bourdonner, et *schuer,* grange). Mais une charte de 1159 porte : *Renescura;* peut-être ce mot

signifierait-il : *grange de Réné?* une pierre tombale de 1428 porte *Ruwerschuere.*

Adolphe de Pamele, dans son manuscrit sur la généalogie des comtes de Flandre, dit que Ruyschuere ou Rutschuere reçoit son nom des *Ruthènes,* peuple qui habita des premiers la Flandre maritime. *Cœterum Ruyschuere quasi Ruytschuere, et alia quœdam his familia deducit à Ruthenis quos Maritima præsertim Flandriœ incoluisse olim non ambigitur.*

Sercus.

Zerk-huis, maison de la tombe, mausolée (de *zerk,* tombe, pierre tombale, et *huis,* maison?) Sur des cartes géographiques, Sercus est désigné par *Sekele,* qui signifie *faucille.* Sanderus écrit *Zerkele;* en 1240, il est fait mention de *Sarcus* dans un acte de vente.

Staple.

Stapel, chantier ou amas, en flamand. Les archives de S'-Pierre de Lille citent Staple en 1238.

Walloncappel.

En flamand *Waelscappel,* chapelle des Wallons (de *Wael,* Wallon, et de *kapelle,* chapelle).

CANTON D'HAZEBROUCK (sud).

Boeseghem.

Résidence au bois (de *bosch,* bois, et *ghem,* demeure).

Borre.

Fontaine, source, ruisseau, en flamand. Ce village est situé sur le ruisseau *la Borre.* La dîme de Borre est donnée en 1220 à l'évêque de Thérouanne.

Morbeque.

Ruisseau au marais, de *moer,* marais et *beke,* bèque, ruisseau. Sanderus rapporte qu'il y en avait qui appelaient

ce village *ruisseau des Morins*, MORINORUMBEKA, parce que les Morins ont occupé ce pays (1).

Pradelles.

Origine inconnue. Il est fait mention d'un Jean de Pradelles dans un traité de paix de 1198.

Steenbeque.

Ruisseau près du château-fort (de *steen*, château, forteresse, maison bâtie en pierres, et de *beke*, ruisseau, becque).

Strazeele.

Straet-zeele, demeure près de la voie (de *straet*, chemin, voie, route, et de *zeele*, séjour, résidence).

Une voie romaine passait à Strazeele. Le nom de ce village figure dans une charte de Thierry d'Alsace (1160), où signe Chrétien de Stracelles.

Thiennes.

Il y a dans le Brabant la ville de Tirlemont, qu'on appelle en flamand *Tienen*. Une colonie brabançonne serait-elle venue se fixer à Thiennes, qu'elle a ainsi nommé en souvenir de la patrie absente? ou bien Thiennes indiquerait-il un lieu planté de *tilleuls* ou *tilles*?

CANTON DE MERVILLE.

Estaires.

Ætii terra, la terre d'Ætius. On suppose qu'Estaires est l'ancien *Miniriacum* des Romains, parce qu'on y a trouvé des vases et des monnaies qui datent du temps de ces conquérants des Gaules. Estaires est appelé en flamand *Stegers*.

On lit dans le calendrier des saints de la Morinie que

(1) Le prince de Morbecque s'appelait *Princeps Morinorum*. Cela résulte d'une inscription qui se trouve sur le clocher de l'église de Morbecque : *Princeps Morinorum conficit.*

S^{t}-Vaast bénit, au sixième siècle, un autel à Cofort, *dans la terre d'Ætius; In Ætii terrâ, Covordo vico, memoria S. Vedasti qui altare ibi consecravit.*

Aëtius était un chef de Gaulois qui se battit, en 453, contre les Huns (Voy. *Flandria illustrata,* III, 98).

Haverskerque.

Il y a un village en Belgique, dont le nom s'écrivait en 1208 : *Havesdunc* (aujourd'hui Haesdonc). M. Willems, dans son mémoire sur les noms des communes, dit que *Haves* signifie *vautour,* oiseau de proie. En suivant cette interprétation, *Haverskerque* désignerait une église située dans un champ hanté d'oiseaux carnassiers.

Haverskerque était déjà connu au XII^{e} siècle. La famille seigneuriale de ce nom a été très-célèbre (1).

Lagorgue.

Le nom de ce village signifie *gouffre,* de *gurgis.*

Le cours de la Lys a nécessité à cet endroit des travaux hydrauliques. — Je n'ai pu découvrir le nom teutonique de Lagorgue, qui a été de bonne heure en la possession des Wallons.

Merville.

En flamand *Meerghem,* séjour au marais (de *meer, moer,* marais, et de *ghem,* demeure). Au VII^{e} siecle, ce lieu s'appelait *Broyle* (terrain marécageux). Ce fut là que S^{t}-Maurant bâtit un monastère, vers l'an 678. Des maisons se groupèrent bientôt autour de cette sainte retraite ; puis, il y eut une ville qu'on nomma *Morandghem, Morantivilla, Merghem, Merville.*

Neuf-Berquin.

Voyez *Vieux-Berquin,* dont l'existence est antérieure à celle de *Neuf-Berquin.*

(1) Voy. *Not. hist. sur Watten,* par M. Hermand.

Boeschepe.

Juridiction sur le bois (de *bosch,* bois, et de *schepe,* juridiction), ancienne résidence peut-être de quelque personnage préposé à la surveillance des forêts. Boeschepe est cité dans la bulle du pape Alexandre III (1158).

Eecke.

S^{t}-Vulmar, s'étant réfugié du Boulonnais en Flandre, se cacha dans le creux d'un chêne, où il fut pendant trois jours privé d'aliments. A sa mort, qui arriva en 697, les habitants de la forêt devenus chrétiens, érigèrent une eglise à sa mémoire, et le village qui se forma autour, fut appelé *Eecke* (chêne), du nom de l'arbre où le saint avait séjourné (Meyerus, *Rerum Flandric.*, tom. III).

Godewaersvelde.

Godehards-veld (champ de Godehard). Nous avons déjà vu que le nom de *Godehard* ou *Goewart* était connu au X^{e} siècle. Suivant le *Christianum Cameracum,* c'est *Godefridi* ou *Godoaldi campus,* champ de Godefroy.

Houtkerque.

Avant le IX^{e} siècle, la plupart des églises étaient construites en bois. Au témoignage de Gramaye, *Houtkerque* a été ainsi nommé parce que son église était de bois; *à veteri ligno ecclesia;* peut-être mieux église dans la forêt. Cette église a été bénie, ajoute Gramaye, par S^{t}-Amé, le compagnon de S^{t}-Maurant.

En 1047, le *miles* Jean assigne au monastère de Broyle certaine part des revenus de son comté de *Holtkerke* (de *holt* ou *hout,* bois, et de *kerke,* église).

Oudezeele.

Oude-Zeele, ancienne résidence (de *oude,* vieux, ancien,

et de *zeele*, demeure, résidence). Mais dans un acte de 1308, on lit *Boudens-Zeele;* ce qui signifierait demeure de Baudouin.

Steenvoorde.

Steen-voorde, chemin de pierre (de *steen,* pierre, et de *voorde,* passage, chemin, voie). Une voie romaine passe à Steenvoorde; le nom de ce bourg est mentionné, en 1158, dans la bulle du pape Alexandre III.

S^t^-Sylvestre-Cappelle.

Chapelle de S^t^-Sylvestre.

Terdeghem.

Ter-ding-hem, à la maison des plaids, prétoire où se rend la justice (de la préposition *ter,* à ; de *ding,* plaid, et de *hem,* maison, demeure).

Winnezeele.

M. Degrave, dans sa *République des Champs élysées,* dit (tom. I, pag. 196), que *Winendaele* signifie : *vallée consacrée,* parce que ce mot est formée de *wyen,* consacrer, et de *dael,* vallée. Si nous appliquons cette explication du mot *Winendale* à celui de *Winnezeele*, nous dirons que ce dernier désigne *un lieu consacré.* Toutefois *wyn* est aussi le diminutif de *Winocus,* et dans ce cas Winnezeele correspondrait à l'expression : *demeure de Winoc.*

III.

Au point de vue de la statistique, tous les noms des lieux que nous venons d'énumérer, peuvent être classés en sept catégories :

I^re^ *Catégorie.* — *Noms qui se rapportent à l'aspect physique des lieux.* — Bergues, Bissezeele, Pitgam, Socx,

Wylder, Dringham, Watten, Mardick, Gravelines, Bambecque, les Moëres, Rexpoede, Broxelle, Esquelbecq, Wormhout, Merris, Ochterzeele, Oxlaere, Rubrouck, Boeseghem, Pradelles, Merville.

II^e *Catégorie. — Noms patronimiques ou de famille.* — Aremboutscappelle, Eringhem, Holque, Wulverdinghe, Leffrinckhouke, Teteghem, Uxem, Loon, Ghyvelde, Killem, Bollezeele, Herzeele, Volkerinkhove, Zegerscappel, Bailleul, Berthen, Bavinchove, Wemaerscappel, Hazebrouck, Estaires, Godewaersvelde, Winnezeele, Bierne.

III^e *Catégorie. — Noms de situation par rapport à d'autres lieux.* — Westcappel, Looberghe, Petite-Synthe, Oostcappel, Lederzeele, Ledringhem, Merckeghem, Neuf-Berquin, Noordpeene, Zuydpeene, Borre, Morbecque, Steenbecque, Strazeele, Thiennes, Steenvoorde, Hardifort.

IV^e *Catégorie. — Noms dérivés d'anciens établissements, cours, églises, couvents,* etc. — Hoymille, Steene, Bourbourg, Brouckerque, Dunkerque, Zuydcoote, Warhem, Nieppe, Steenwerck, Ruysscheure, Cassel, Caestre, Renescure, Sercus, Staple, Haverskerke, Boeschepe, Houtkerque, Terdeghem, Crochte.

V^e *Catégorie. — Noms dérivés de saints de paroisse.* — S^t-Momelin, S^t-Pierrebrouck, Grande-Synthe, S^t-Georges, S^t-Jans-Cappel, S^te-Marie-Cappelle, S^t-Sylvestrecappel.

VI^e *Catégorie. — Noms empruntés au règne animal et végétal.* — Quaedypre, Craeywick, Hondschoote, Arnecke, Hondeghem, Haverskerque, Eecke, Lynde.

VII^e *Catégorie. — Noms importés par des immigrations.* — Flêtre, Meteren, Zermezeele, Blaringhem, Ebblinghem, Wallon-Cappel.

Nous eussions peut-être pu former une huitième catégorie avec les noms empruntés à la mythologie germanique, et y classer *Oudezeele* et *Winnezeele;* car il est très-possible

que le premier de ces villages ait été un lieu où l'on adorait la divinité *Wode,* le dieu du commerce, le Mercure des Germains, et que *Winnezeele,* tout proche et limitrophe d'Oudezeele, ait été la place où l'on trafiquait, un marché public (de *winnen,* gagner).

IV.

Nous avons dit plus haut que les noms de la plupart des villes et villages de l'ancienne Flandre maritime, sont la preuve que nos ancêtres étaient d'origine germanique. Après l'explication que nous venons de donner de ces noms de lieux, nous osons penser qu'il n'existera aucun doute sur l'exactitude de notre assertion. Ce qui va suivre en sera la confirmation.

Tacite raconte que nul peuple de la Germanie n'habitait des villes, ni même des villages où les maisons se touchaient. Tous préféraient des demeures isolées; et chacun allait se loger, comme il lui plaisait, ou près d'une fontaine, ou dans le voisinage d'un champ, ou au milieu d'une forêt. « *Nullas Germanorum populis urbes habitari, satis* » *notum est; ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt* » *discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit* (Tac. Germ., 16).

Les noms de *Borre,* d'*Ekelsbecque,* de *Ledringhem,* de *Bambecque,* de *Ghyvelde*, de *Godewaersvelde,* de *Lederzeele,* de *Boeseghem,* de *Busscheure,* de *Bussezeele,* de *Wormhout,* ne constatent-ils pas cette habitude des Germains de se fixer, soit près d'une fontaine ou ruisseau, soit près d'un champ ou pré, soit dans un bois?

Quand on lit les historiens romains, dit Des Roches dans ses recherches sur l'ancienne Belgique (pag. 196), on voit clairement que les provinces payaient des contributions

en grains; que cette imposition en nature emportait la dixième partie de la récolte; que le gouvernement établissait des magistrats et des officiers chargés de faire la collecte. Ils amassaient ces blés *dans les greniers* publics, veillaient à leur conservation, présidaient au transport dans les lieux où la distribution en était nécessaire, ainsi qu'à la vente du superflu, et ce commerce exclusivement réservé au fisc, produisait encore un revenu considérable.

Ces greniers publics, connus dans le pays flamand, sous la dénomination de *Schuere* (1), ont donné naissance aux villages de *Ruysscheure, Buysscheure, Spycker*. On les connoissait encore, ces greniers, sous le nom de *Voudemont;* c'est ainsi qu'ils sont désignés dans un acte de 1308, où nous voyons qu'un Jean le Moine rend compte des revenus du *Voudumont* d'Hondschoote, Killem, Hoymille, Rexpoede, Wormhout, Quaedypre, Sox, Chrochte, Bergues, Bavinchove, Looberghe, Bessezeele, Brouckerque et Boudens-zeele (2).

Un autre acte du XIV^e^ siècle prouve encore combien les mœurs germaniques ont été tenaces et profondément enracinées dans la Flandre maritime.

Les Germains, au témoignage de Tacite, avaient coutume de compter l'espace du temps par *nuits,* au lieu de le compter par jour; *numerum noctium computant* (3). Chez eux, le jeu de dés était une passion; les dés et les osselets étaient pour eux une occupation sérieuse et importante; après avoir joué tout leur bien, ils finissaient par louer leur personne et leur liberté. *Aleam sobrii inter seria exercent, tantâ lucrandi perdendive temeritate, ut,*

(1) *Scuria.* — *Lex sal.*, tit. XVIII, §§ 1, 3.

(2) *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre,* déposées anciennement au château de Rupelmonde, par le baron Jules de St-Genois.

(3) Tacit. *Germ.*, II. — Cæs. VI, 18.

quùm omnia defecerunt, extremo ac novissimo jactu de libertate et de corpore contendant (Tacit. Germ., cap. 14). Eh bien! cette habitude de compter par nuits, cette passion pour le jeu de dés se sont perpétuées chez nos pères jusqu'au XIV^e^ siècle. Déjà Jeanne de Constantinople avait défendu aux habitants de Bergues et de Bourbourg, par sa *Keure* de 1240, de jouer aux dés et aux osselets sous peine de vingt sols d'amende(1). Un acte scabinal de 1336, conservé aux archives de la ville d'Hazebrouck, mentionne la vieille division du temps par nuits et défend aussi sous peine d'amende le jeu de dés.

Ce document, écrit en langue flamande, est très-curieux et du plus haut intérêt.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus en France une Flandre ayant une existence politique à elle, la langue flamande, exclue de l'enseignement public, des tribunaux, des administrations, des actes authentiques, ira s'appauvrissant jusqu'à ce qu'elle aura disparu de la surface de la France; car le français s'avance toujours, la pressant de l'occident et du midi et la chassant vers les frontières de Belgique.

Avec le système suivi contre la langue flamande, il arrivera un jour que le français régnera seul dans nos chaumières, dans nos églises, dans toutes nos relations sociales, dans ces quatre-vingt-douze communes de France (2), qui parlent encore le flamand, comme pour rappeler chaque jour qu'elles conservent religieusement l'idiome du frank, le dialecte primitif de la patrie.

Maintenant, y a-t-il intérêt, progrès à abandonner la langue flamande? L'étude de cette langue n'est-elle plus

(1) Voyez mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, in-8°. Bruges, 1849.

(2) Voy. *Hist. de Lille*, par Victor Derode. — *Bullet. de la commis. hist. du Nord.*

d'aucune utilité? Nous ne sommes pas assez versé dans les mystères de sa grammaire et de ses beautés littéraires, pour répondre convenablement aux questions que nous venons de poser. Nous nous contenterons de faire remarquer que le *Nederduitsch* commence à être regardé à l'etranger comme n'étant nullement indigne d'attirer l'attention. En effet, deux savants anglais, le docteur Bowring et le docteur Bosworth, ont récemment signalé son importance dans un écrit, que leurs compatriotes ont accueilli avec empressement. Mr Octave Delepierre, qui a longtemps habité Londres comme attaché à l'ambassade de Belgique en Angleterre, et qui a par conséquent été à même de constater la faveur dont jouit dans ce pays l'étude du flamand, s'exprime à cet égard dans les termes suivants : « Ce n'est pas seulement comme objet d'étude philologique et à cause de sa grande affinité avec l'anglais et l'allemand, que la langue flamande acquiert du prix aux yeux de l'homme de lettres, mais encore parce qu'elle donne la clé des anciens auteurs allemands et anglais. Il y aurait un travail très-curieux à faire sur les passages de Chaucer et Shakespeare, au sujet desquels le flamand fournirait une explication que bien des Anglais mêmes sont réduits à chercher péniblement.

» Outre une revue succincte de nos siècles littéraires, on trouve dans l'opuscule du docteur Bosworth, des aveux précieux et bien propres à faire rougir ceux d'entre nous qui nourrissent des préjugés contre leur langue maternelle. Son caractère distinctif est l'énergie. Elle déploie une grande richesse dans la composition de ses mots et a le mérite d'une haute antiquité. »

(*La suite à une prochaine livraison*).

L. De Baecker.

Bergues (Nord), mai 1850.

Van Zevecote.

I.

C'était en 1612 — année de cicatrisation, de réparation, disent les uns; année de résignation, de léthargie, disent les autres. Une guerre qu'au rapport d'un ambassadeur tout le monde avait crue éternelle, s'était arrêtée, reprenant haleine pour de nouveaux hasards. La Flandre n'entendait plus les chœurs sauvages des hardis matelots de la *gueuserie,* et sur les remparts espagnols l'insolent *muchacho* pouvait rêver moins anxieusement à quelque blonde fille du pays, sans voir ses rêves troublés en sursaut par l'alarmante nouvelle que le brillant Maurice débarquait en Zélande pendant qu'on le croyait posté derrière le Rhin. Le tumulte des batailles s'était éloigné dans la direction de l'Allemagne, où les débats de la succession de Juliers préludaient à la *Guerre de trente ans,* et où l'empereur Mathias, encore meurtri de ses déconvenues en Belgique, se préparait une revanche d'ambition. La trêve d'Anvers, premier échec diplomatique à cette finasserie espagnole qui déclarait les hérétiques *indignes de bonne foi,* avait, pour douze années, abaissé les barrières qu'un demi-siècle de luttes d'indépendance avait déjà élevées entre deux peuples de même race. Comme à la Pacification de Gand de 1576, cette fois encore une halte dans les fureurs guerrières permettait aux émigrés et aux proscrits de revoir la patrie abandonnée pour l'honneur de l'Idée, et d'y venir de leurs yeux mesu-

rer le rapide abaissement de leurs compatriotes d'autrefois (1).

A Gand, où les longs combats de croyances divorcées et les nécessités de l'exil avaient comme frappé de mort des rues entières, théâtre jusqu'alors assourdissant de joyeuse industrie, on voyait errer ces graves hôtes de la paix, mâles figures flamandes, encore retrempées dans les orages de la liberté, mais portant empreints en traits profonds les amers souvenirs des luttes du cœur et de l'intelligence. Ils n'étaient pas indignes de la patrie flamande (2) ces inébranlables soldats de la libre pensée, mais sans doute, en ces temps de désastreuse confusion, plus d'une âme belle et forte dut épuiser les amertumes de la vie, ne pouvant pas guérir le mal du pays par les hauts ravissements de la pensée et les enchantements de la dignité reconquise. « Nous avons détesté l'Espagnol, disaient-ils, là est la source de nos malheurs. » Fatalité inouïe, expiation peut-être d'une grandeur qui n'eut pas de rivale et dont nous avons peine aujourd'hui à mesurer, à concevoir la réalité ! Une tempête de tyrannie avait emporté vers les terres étrangères, les plus nobles, les plus vigoureux enfants de la Belgique : leur courage, leur dévouement, les inventions de leur génie,

(1) « De onderlinge gemeenschap tusschen den Vereenigden Staet en de spaensche Nederlanden ook hersteld zynde, bezochten de wederzydsche ingezetenen elkander, zonder schroom. Predikanten en krygsbevelhebbers gingen, van hier, hunne vrienden zien, in Brabant en in Vlaenderen. » Wagenaer, *Vaderlandsche historie,* XXXVII.

(2) Antiquae turres dilectaque tecta meorum
Et tantum puero cognita Ganda mihi,
Si merui tua rura, parens, calcare domosque,
Da veniam....
Non ego civiles armavi in praelia dextras
Inque tuos movi perfidus arma lares.

D. Heinsius *ad urbem Gandavum.*

l'éclat de leur parole et la puissance créatrice de leur pensée payèrent le prix de l'hospitalité reçue. L'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande surtout, hérita des forces dispersées d'un pays fatalement livré à un maître inhabile, même à exploiter le génie de son esclave. Les Utenhove, les Dathenus, les Stevin, les Kerkhove, les Lumey, les Boissot, les Marnix de Ste-Aldegonde et tant d'autres noms dont le nombre fatiguerait la mémoire la plus patriotique, donnèrent à la jeune république à peine sortie de ses joncs et de ses marais (1), des marins improvisant la science avec la soudaineté des élans courageux, des soldats habiles dans leur audace, des ambassadeurs redoutés à Paris, à Londres, à Venise, en Suède, en Moscovie, au Maroc, en Perse, en Turquie, des savants qui créaient par l'heureuse alliance de la théorie et de la pratique, et qui approfondissaient sans s'abîmer, des poètes qui savaient des chants érudits et des chants naïfs, des orateurs dont la parole ou fougueuse ou solennelle montrait les trésors de la langue nationale, et des professeurs qui interrogeaient les temps antiques pour y trouver des leçons d'infatigable patriotisme.....

Daniel Heinsius (2), le plus connu de ces noms dont la Hollande découronna la Belgique par un juste droit de supériorité d'initiative, était venu à Gand visiter pieusement la maison natale et retrouver ces attaches auxquelles il avait été arraché de si bonne heure et que l'on ne vénère jamais mieux que lorsqu'il a fallu, sans elles, tenter les pre-

(1) Europa zag verbaesd, het ryzend wonder wassen,
Het ongekend kleinood, verscholen in moerassen,
Uit wier en dras geweld.

TOLLENS.

(2) Son véritable nom était *Daniel Heins*. Né à Gand en 1580, nommé à 18 ans professeur à l'université de Leyde, il avait trente-deux ans quand en 1612 il vint revoir sa patrie.

miers pas dans la vie. (1). Sur la terre de l'exil, son père lui avait donné comme premier aliment à son imagination les merveilleuses aventures de la grande ville d'Artevelde. Le vieux Gantois, caché dans Middelbourg en Zélande, n'avait pu perdre le souvenir de sa fière cité qui, naguère encore, sous la dictature d'Hembyze avait voulu recommencer la république du moyen-âge, et depuis, avait attendu les extrémités de la faim, avant de subir la honte d'une garnison espagnole (2).

Dans cette ville qui si longtemps lui était apparue comme dans un mirage fantastique, Daniel Heinsius ne trouvait de vivant que les souvenirs et les monuments d'autrefois, *publica saxa*. En dépit de l'affaissement général des esprits et de cet égoïsme trembleur qui saisit les sociétés déconcertées par la tyrannie longtemps victorieuse, l'éloquent professeur d'histoire pouvait encore arrêter sa curieuse pensée sur ce hardi donjon de souveraineté populaire, appelé le *Beffroi*, et ça et là sur ce qui restait des chapelles, des arsenaux et des hospices des corporations ouvrières, irrécusable témoignage de cet esprit si flamand de solidarité industrielle. Qu'elle était calme maintenant la fière rivale de Bruges et l'indomptable ennemie de la féodalité française! Ces innombrables couvents, ces refuges de tout ordre et de toute invocation, concentrés dans la ville depuis que le plat-pays avait été livré aux dévastations luthériennes et calvinistes, ajoutaient encore, si cela se peut dire, à ce silence de mort

(1) Tu quoque, magna parens, crevisti carmine nostro,
Et memini nomen saepe vocare tuum....
Saepe meae videor contingere moenia Gandae,
Et quae vix memini tecta videre, coelo.
(D. Heinsius).

(2) On avait fait contre l'obstination des Gantois une chanson dont le refrain était :
« Komt, komt, gy Crabbenist (*pauvre gueux*),
Zonder kaes noch melk moet gy worden papist. »

qui pesait sur ce qui avait été autrefois une si bruyante commune que des royaumes entiers tressaillaient à ses clameurs. Où étaient ces chants énergiques de l'ouvrier-soldat? Où ces légendes rimées qu'une teinte mélancolique enveloppait délicatement pour en mieux conserver la calme fraicheur, la gaîté profonde et confiante en l'avenir? D'autres chants s'élevaient qu'on entendait peut-être mieux depuis qu'ils étaient seuls, et qui disaient un long et monotone adieu à ces jouissances de la terre, à cette félicité matérielle, si longtemps l'orgueil et la trop vive préoccupation, hélas! de l'industrie corporative (1)!

Il y avait alors à Gand un quartier plus morne et plus recueilli que tous les autres. C'était cette partie jadis entièrement féodale du Vieuxbourg, dans le rayon de la rue du château, de la cour des Templiers et du refuge de Tronchiennes, et où semble s'être maintenue jusqu'à nos jours la débonnaire tranquillité des temps des Archiducs. Si quelquefois de ce côté de Gand la rue s'éveillait et secouait sa torpeur, ce n'était qu'au passage des écoliers du collége des Augustins. Dans cette école latine, patronée par les Borluut, et alors des plus renommées et des plus peuplées, on apprenait mieux qu'ailleurs en Flandre, à tourner le vers assez galamment et à faire des pastiches d'un goût assez pur, en s'inspirant de Virgile, d'Horace ou d'Ovide. La jeune génération trouvait ainsi une diversion séduisante, qui tenait loin de son cœur le regret de l'ancienne activité politique. Aussi bien l'histoire des communes était pour presque tous aussi inaccessible que le livre scellé des sept sceaux.

Parmi l'essaim pétulant, effronté de ces jeunes adeptes de la latinité, on aurait pu remarquer à cette époque par

(1) C'est dans la *Flandria illustrata*, d'Antoine Sanderus, qu'on peut le mieux se rendre compte de cette transformation de ville industrielle en nécropole monacale.

l'exubérance de ses mouvements et la folle expansion de sa parole un jeune homme de seize ans, mobile, nerveux, et soutenant une organisation physique des plus frêles par une indomptable fièvre d'action et d'agitation. Jacques Van Zevecote, ainsi se nommait l'élève des Augustins, était la radieuse espérance d'une vieille et noble famille qui gardait, avec une sorte d'orgueil posthume, son traditionnel blason d'or au dragon ailé de sable, lampassé de gueules. La muse avait souri de bonne heure à l'imagination de l'écolier : enfant gâté de la nature, sa verve ne connaissait ni les lenteurs ni les efforts; il montrait une facilité des plus souples à jouer avec les richesses de la langue flamande, quand il revenait chargé des fleurs butinées dans les mystérieux sentiers de la poésie néo-latine.

Mais à son âge et à son époque, quelque bonheur d'expression dans la langue classique devait mieux caresser la vanité naissante que l'harmonie, presque instinctive, qu'il rencontrait dans ses vers flamands. Ce n'est pas à l'âge qu'on dit naïf que l'on trouve le goût du naïf (1) : on ne commence pas par regarder en soi ni près de soi : ce qui est étranger et lointain semble d'abord bien plus digne de convoitise. Zevecote était donc fier avant tout de sa précocité de latiniste, et l'on s'imaginera aisément les transports du jeune homme, quand un jour de janvier de cette année 1612, qu'il ne devait plus oublier, il put embrasser son cousin Daniel Heinsius, ce *Théocrite gantois,* comme on disait, cette lumière de l'université de Leide — étonnante académie où un puissant enseignement s'était organisé au bruit des arquebusades et des canonnades.

Dans l'enivrement de sa joie, il conçut un projet dont

(1) Ce qui est vrai des individus, se dit aussi des sociétés. Mme de Staël (Littérature, XIII) dit que : « presque toutes les littératures d'Europe ont débuté par l'affectation. »

la soudaineté hardie devait plaire à cette nature aventureuse. Il voulait, sous les auspices de son savant cousin, tenter la fortune poétique dans un pays qui, au milieu des secousses et des périls d'une indépendance ébauchée, savait déjà d'instinct l'importance patriotique des lettres et des sciences. Ah! que son cœur battait, que son regard brillait d'enthousiasme, quand Heinsius venait chez lui, dans cette placide rue du Château, dans cette claustrale et somnolente maison du vieux François Van Zevecote, et qu'assis près de l'âtre patriarchal, il racontait à cette famille suspendue à sa parole, ses succès rapides, ses glorieux travaux et ses triomphes oratoires! A ces heures solennelles, on pouvait voir se peindre tour à tour sur la figure du jeune poète et l'espoir d'un plus brillant théâtre, et le dédain d'une réputation de collége, et cet épanouissement enfin d'un génie qui pressent sa force et qui se dit résolument : « Et moi aussi je serai poète! »

Gand, sans doute, avait sa pleïade poétique : les Torrentius, les Vriendtius, les Harduinus et tant d'autres cachaient sous les fleurs d'une poésie à la fois savante et d'un tour aisé et grâcieux les ruines, les regrets, les incertitudes, les hontes peut-être. Aucune ville du pays qui produisît alors plus de poètes (1), et qui sût mieux résister à la funeste influence de la littérature rhétoricale. Et Zevecote avait pu déjà se désigner sa place dans ces rangs enviés. Il n'avait pas seize ans encore que déjà Jacob Van Marcke lui adressait de savants distiques où il lui montrait que cette vigueur poétique, si tôt venue, n'avait pu être donnée que par le ciel. Puis, l'on n'a pas de peine à supposer les incessantes acclamations du collége et d'autres distiques moins magistralement agencés peut-être que ceux de Jacob Van

(1) P. Hofman Peerlkamp, *De Belgis qui latina carmina composuerunt.* Brux. Mém. cour. 1822, p. 152.

Marcke, mais d'une expression sinon plus franche, du moins plus intime et plus émue. Mais qu'y faire ? La venue de Daniel Heinsius, de ce facile génie dont la renaissance allemande se réclama en ce siècle, remuait profondément l'âme de Jacques Van Zevecote, d'ailleurs amoureuse de l'inconnu. Il sentait brusquement mourir en lui ses premières prédilections, ses félicités calmes et mesurées; chaque parole de l'émigré élargissait et éclairait un horizon artistique qu'il fallait plus grand pour un essor désormais plus hardi. Mais sa famille croyait mieux connaître les dangers de cette ambition d'étude : le vieux François Van Zevecote n'écouta pas les vœux, les supplications de son fils : Y pensait-on? aller à l'université de Leide, en cette officine des téméraires pensées et des doctrines de rébellion !... Et quant à cet espoir de vers flamands rivaux en immortalité des vers latins ou grecs, cela devait peu toucher depuis que le récent déchaînement de la presse flamande avait mis en véhémente suspicion la langue de Van Maerlandt et de Van Heelu (1).....

« Les astres me sont ennemis, disait Van Zevecote à Heinsius dans une épître flamande écrite au fort de ces débats du foyer domestique, l'âme rigide de mon père ne se laisse pas émouvoir. N'espère donc pas, ô mon ami, que jamais ma tête se couronne des lauriers d'Apollon... Quand je t'ai montré l'autre jour les essais de ma pensée poétique, tu m'as dit de ne jamais quitter la glorieuse voie du savoir et du devoir : tu m'embrassais, tu augurais pour moi des couronnes et des acclamations... Mais je crains que tu ne te trompes : ce pays a des goûts étranges : il n'estime pas à leur prix les génies qu'il a fait naître... Ah ! si les Dieux me donnaient de vivre parmi ces esprits d'une aile si haute

(1) Willems, *Verhandeling over de nederduitsche Letterkunde*, II, p. 6.

et non ici où l'honneur ne stimule plus les arts!... Dans la langue de l'étranger, comme dans la langue de nos pères, tu serais mon maître!... (1) »

Daniel partit seul, mais n'oublia pas son enthousiaste ami. Le maître se plut à envoyer de loin en loin à l'élève regretté ses rapides élégies à la grace antique, rajeunies par les chauds souvenirs de la patrie perdue. Elles arrivaient, fidèles messagères, insaisissables conspiratrices, suscitant chez le jeune élève des Augustins de fougueuses et dévorantes pensées, soit qu'elles se fussent imprégnées d'enivrants arômes au contact des muses classiques, soit qu'elles vinssent éveiller en son âme à demi-éclose ces indécises aspirations, et ces molles rêveries, tristesses d'un bonheur qui pressent sa fragilité (2). Il lui sembla qu'il ne pouvait se

(1) Ick vrees dat ghy faelt, dit lant is vremt van aert,
't En acht niet soo 't behoort de geesten die het baert.
Zevecote's *Gedichten.*

L'édition de Mr Philippe Blommaert (Gand 1840) a été la base, disons mieux, l'inspiration de mon travail. M. Blommaert a surtout comme éditeur la main heureuse : nous lui devons la vulgarisation, peut-être la conservation de monuments franchement flamands : trouvaille plus rare qu'on ne pense. — Les doléances du jeune poète gantois nous ont remis en mémoire un passage d'un historien littéraire allemand, dont les réflexions seront ici d'une application plus spéciale et plus directe que le fameux : *Nul n'est prophète en son pays.* Voici donc ce passage : « Il n'existait point parmi les Germains une classe sociale à laquelle le soin de la poésie fut particulièrement confié, et s'il en existait, elle ne suscitait ni cette vénération ni ce prestige dont les confidents de la Muse étaient entourés en Grèce; d'ailleurs, la coutume ne leur accordait jamais le privilége exclusif du chant ni de la poésie. Chacun chantait selon les hasards de l'inspiration, comme encore aujourd'hui en Carélie et au fond de la Bothnie orientale, chaque paysan sait faire sa chanson de circonstance... — Dès son berceau la poésie germanique se trouve entre les mains des masses.... — La participation de tous à quelque art a presque toujours pour conséquence une universelle dépréciation. » Gervinus, *Histoire de la poésie nationale des Allemands,* I, 37 (Leipzig, 1846).

(2) Les *tristesses attirantes* de Jean-Jacques.

dérober à ces indéfinissables anxiétés d'un cœur qui se cherche et s'écoute pour la première fois, qu'en se rejetant avec une sorte de fureur dans les études les plus âpres et les plus impérieuses, ou en livrant à toutes les témérités de la fantaisie l'aventureux essor de son génie des vers. L'historien a peine à suivre, à saisir cette fiévreuse activité, cette insolence du travail, ce *labor improbus,* et cette mobilité étourdie, cette ardeur acharnée qui ressemble à ce que Gœthe appelle la soif de la soif.

Pauvre âme en peine d'échapper à elle-même! Qu'il s'engage résolument dans les épineux et farouches labyrinthes de la philosophie scolastique, que sous les auspices des graves docteurs de Louvain il s'essaie aux subtilités des Décrétales ou des Pandectes et s'efforce de maintenir dans ces vertigineuses régions le pas libre et fier de la pensée originale et native, ou bien encore qu'il crayonne le plan d'une tragédie et s'apprête à dérober aux poètes vénérés quelque ciselure à vives saillies ou quelque forme aux plis suaves (1), le vide s'élargit à mesure qu'il pense le combler. Il faudra bien que le poète entende le bouillonnement des sens, et succombe à ces langueurs inexpliquées, à ces tourments de vagues désirs, à cette incurable mélancolie où s'entremêlent tumultueusement les élans au ciel et les séductions de la terre. Si l'habitude des idées éternelles, si le goût des horizons infinis le soutient au-dessus de ces flots dont tant de naufrages attestent la fureur, si la discipline du travail lui fait traverser sans profonde blessure ce vieux champ des luttes furieuses où le corps étreint l'âme, l'heure sonne enfin, où il suspend sa fuite haletante. Il s'arrête au détour de la route; le soleil est au plus haut, l'azur éthéré n'a pas un pli, pas un flocon de nuage : il y a une halte dans cette course fatale qui s'appelle la vie. On dirait que l'âme s'as-

(1) Foppens et Paquot. S. V.

soupit : elle se recueille dans une contemplation pleine de larmes délicieuses et de voluptueux soupirs. C'est qu'elle va toucher la réalité de la vie à l'un de ses moments extatiques : c'est que si tout à l'heure elle aimait à aimer (1), maintenant elle va s'attarder en un amour fixe, où les vénérations du souvenir et les ambitions de l'espérance se concentrent et se perdent en une seule absorbante pensée : la pensée de l'actuel.... que l'on croit alors saisir.

Si c'est le commun destin qu'en certaines rencontres il soit donné à l'homme de se ramasser sur lui-même, d'accumuler ses forces aimantes en un point magique et de saisir comme une note fugitive de l'harmonie idéale, bien peu reçoivent le privilége de prolonger dans leurs œuvres le reflet de ces suprêmes épisodes de la vie.

Amour, patrie, humanité, nostalgie céleste, qui n'a senti cela à quelque degré? Mais de reproduire ce qu'on a éprouvé, c'est l'office, c'est l'honneur de ces élus de la race humaine qui expliquent à leurs frères moins heureusement doués les magnificences des dons divins.

C'était un vrai poète que ce Van Zevecote, vainement détourné de sa voie par des travaux en contradiction avec sa nature. Chez lui le sentiment rayonnait dans tous les sens; fidèle truchement de sa pensée, son style répercutait sans trop les affaiblir les émotions du patriotisme ou de l'amour, du bonheur et de la foi. Que la nature lui dit de choses, et avec quelle facilité il sait nous les redire! Oui, Platon a dit vrai : le poète est un mélodieux écho d'une inspiration trop haute pour les âmes vulgaires (2).

(1) D. Augustini Confessionum, lib. III, c. 1. Amore, quem venabatur, capitur. — Veni Carthaginem et circumstrepebat me undique sartago flagitiosorum amorum. Nondum amabam et amari amabam.

(2) Le *naturalisme* est, sans doute, un élément caractéristique des littératures germaniques, mais il y a fort à dire en faveur du vrai sentiment du paysage chez les *Neerlandais*.

Remarquable enchaînement des influences! En Zevecote la passion de l'art suscita le goût des splendeurs de la campagne, et ce fut enivré des pénétrantes senteurs de la nature à son reveil printanier qu'il s'abandonna à l'extase amoureuse. « Heureux, s'écriait-il, qui dans les champs, sans connaître le tourment des soucis, peut user ses jours et défendu contre les angoisses de la crainte ou de l'espérance, ne voit pas le faste et la richesse emporter sa joie!

Gelukkig die in 't velt,
Van sorgen ongequelt,
Verslyten mag zijn dagen,
Daer hem noch pracht noch goet
Van vrees en hoop behoet,
Zijn blijtschap en ontdragen!

« Si les Dieux m'avaient donné de disposer à mon gré de l'existence, j'aurais entièrement méprisé l'argent, la richesse et le luxe de toutes les jouissances de la ville, qui sont emmêlées de douleur et de peine, de soins et de soupirs.

Ick hadde gans veracht
Gelt, rijkdom, ende pracht,
En al de stats genuchten,
Die ondermengelt sijn
Met droefheyt en met pijn,
Met sorgen en met suchten.

» Au printemps, les ruisseaux affranchis de la morne loi de l'hiver, de la glace et des chaînes du Nord, coulent pleins d'ondes argentées avec un murmure qui invite au sommeil, avec un bruit qui enchante.

De beecxkens onbelet
Van 's winters droeve wet,
Van ijs, en nortsche boeijen,
Met slaperig gedruys,
En liefelick geruys
Vol silver water vloeyen.

On ne saurait rendre sans en ôter le frais velouté ces

vœux de douce et paisible existence exprimés par cette âme agitée. Il faut lire dans sa langue harmonieuse à force de simplicité ce plan charmant d'une humble retraite, qui rappelle le *hoc erat in votis* d'Horace.

Aveugle ou fou qui n'aime pas! *Die niet en mint is sot of blint,* et le poète parle enfin de son étoile du nord, de son réconfort, de la plus douce fille de Gand : « Voyez, dit-il, ces nœuds dorés de sa blonde chevelure tordue, doux nœuds où toujours mon cœur s'emprisonne; et vous jurerez que rien de tel ne s'est vu dans le pays :

Siet de gouden stricken maer
Van haer blont gestruyvelt haer,
Soete stricken, daer mijn hert
Altijt in gevangen wert;
Ghy sult sweeren dat men niet
Dies gelijck in 't lant en siet.

« Voyez encore les yeux, pleins de douce fascination, qui me font sourire dans ma peine, et me rendent triste au milieu de ma joie;

Siet de oogen ook daerby
Vol van soete toovery,
Die my lachen doen in pijn,
Die my droef in vreugt doen sijn.

C'est Thaumantis : elle a le même nom d'amour que la *suavissima puella* de Daniel Heinsius. Que de fois il a suivi les capricieux contours de la Lys azurée, en rêvant à cette femme qui remplissait sa vie! Comme au sein des mystérieuses harmonies de la nature un nom, toujours le même, naissait furtivement sur ses lèvres!

Mais déjà sont venues les heures désenchantées : cette tout jolie bouche de rose a murmuré des paroles sans âme; ce beau sein cache d'abjectes émotions. Les fauves reflets de l'or ont ébloui ces yeux plus noirs que le jais : hélas! pauvre poète, comment vas-tu lutter contre le prestige de la richesse? En vain tu te prosternes et tu pleures devant

la porte muette de ton adorée (1); en vain tu lui dénonces la grossière ignorance de ton rival, elle sacrifiera au veau d'or : elle n'avait voulu quant à toi qu'essayer la magie d'une beauté dont elle est trop vaine !

Adieu les joies de la nature reverdie ! Que sont les champs sans les amours ! Elle est passée, passée sans retour cette heure de sensualité contenue et d'épicuréisme à demi-payen. Plus de lumineuse sérénité, plus d'harmonieux soupirs à la manière du gentil Ovide : plus de vers en ce vieux flamand si limpide et si argentin, car ces sons naïfs rappelleraient de trop près les amères souvenances. Désabusé, défiant, il voit tout se décolorer à travers le prisme d'un amour trompé : le ciel s'est voilé, les oiseaux se cachent, de rauques gémissements troublent l'harmonieux empire des champs et des forêts : allons ! il faut penser à la retraite...

Les chants d'amour ont cessé : *felices carmina faciant.* Que les heureux fassent des vers !... Les souffrances de la désillusion se calmeront sans doute, mais la première insouciance ne saurait plus revenir. Une religieuse mélancolie s'étendra comme un voile de nuages à l'horizon de sa pensée.

« O mon père, s'écrie-t-il dans une de ses plaintives élégies, ô le plus aimé, pourquoi gênerais-tu l'essor de mes vœux de renoncement? J'ai regret et ennui à servir un monde menteur; Dieu m'appelle : j'aime mieux le joug du Christ que le joug de la terre. Loin de moi le myrte infâme de Vénus : je veux les combats pour mériter la céleste patrie !...

Me quoque pro patrio delectant praelia coelo (2).

(1) Le poète dit plutôt *sourde.* — Die doove deur... — Tout le monde se rappellera le *surdos fores* d'Ovide, etc.

(2) P. F. Jacobi Zevecotii J. U. B. ord. Eromi S. P. Aug. proemata. « Ad patrem. » Antv. 1623.

Il fallut bien céder à tant de tristesse, à cet abattement obstiné, à ce désenchantement qui semblait sans retour. Zevecote entra en religion dans ce même institut des Augustins encore plein des prodiges de son enfance. On peut penser que sa venue fut saluée comme une fortune inespérée pour ce collége, dont il serait plus que jamais l'ornement et l'orgueil. Mais, ô fragilité des vœux humains! le moine ne sut pas étouffer sous la robe monacale les indociles élancements de l'amoureuse peine, ni comprimer les soubresauts impétueux d'une âme rêveuse, emprisonnée peut-être par surprise. Inquiet, inapaisé, il confiait à sa morne et muette cellule le secret de ses combats intérieurs, de sa vigueur chancelante, et bien des fois, quand des bouffées de l'atmosphère mondaine pénétraient dans l'étroite enceinte, on eût pu voir la triste victime d'une inexorable nature étendue toute en larmes sur la dalle insensible.

C'était en 1616. Il n'avait pas vingt ans ce Zevecote déjà remué par tant de secousses, éprouvé par des joies profondes et de poignantes amertumes. Il pensa tromper son mal en voyageant : il l'emporta au-delà des montagnes. *Post equitem sedet atra cura.*

Voir Rome cependant! La ville éternelle dont un Gantois, Ryckius, venait d'étaler les imposantes beautés (1), n'aurait-elle donc pas des enchantements capables d'absorber, de fasciner sa pensée, et de guérir l'amour par l'oubli? On pouvait du moins le croire : il le crut et se prépara pour la longue route.

« L'hiver est à sa fin, disait-il dans la charmante pièce flamande : *les Adieux à Gand.* En avant, il faut partir : adieu, douce patrie, qui si souvent éveillais ma veine. Adieu, champs d'Oostacker; quand les soins et les peines me tourmentaient, votre herbe vive, votre inépuisable ver-

(1) Justi Rycxii de capitalio Romano. Gandavi.

dure dissipaient mes angoisses. Gand, je ne te verrai plus! Ma nacelle ne me portera plus jusqu'à Tronchiennes, le long des vertes prairies où s'engraissent et pâturent les bœufs que le Danemarck nous envoie. Adieu, adieu! il faut partir; je dois escalader l'étroit sentier des rochers dont la tête hardie, toujours couverte de neige, défie les hauteurs des cieux. »

Vaert wel! 't is tijt om gaen,
Ick moet de enge baen
Opklemmen van de rotsen,
Die metten steylen kop,
Daer altijt snee ligt op,
Den hoogen hemel trotsen.

« Thaumantis qui m'as endolori, étendu dans la poussière, qui m'as fait connaître l'amour, tes yeux si beaux mais si cruels n'agiteront plus mon cœur... — Il est temps de fuir : avant que je n'aie vu Rome, je n'aurai pas de repos. »

Jamque dies aderat cum te, pulcherrima rerum;
Infausto potuit linquere, Ganda, pede.

« Et déjà le jour était là, écrivait depuis en mélodieux distiques le poète émigrant à Justus Harduin (1), que je devais quitter la patrie. Hélas! que de fois et mes frères et mes sœurs me prédirent les fatalités de la route! Que de fois les oiseaux me donnèrent de sinistres présages. Mais un amour insensé m'entraînait vers tes neiges, ô Saint-Gothard aux cimes chénues! »

(1) C'était le cousin de Zevecote et l'ami de Juste Lipse. Il naquit à Gand en 1582. Sa qualité de prêtre ne l'empêcha pas de composer des poésies érotiques flamandes où la grâce du langage naïf n'est pas le moins du monde altérée pas le mélange de sentiments mystiques, comme on le voit encore aujourd'hui chez les poètes persans et hindoustanis.

Le chef-d'œuvre d'Harduin est la pièce qui débute ainsi :

Allerliefste, 't is te langh
Hier te wonen in bedwangh;
Ké! gaen wy met dit saysoen
Ons verquicken in het groen.

Dans la grande ville de Milan, il rencontra bien des âmes irritées, frémissant sous le joug espagnol, dont il dévait, lui aussi, répudier un jour la honte. A Bologne, il s'étonna de rencontrer si peu de science et si peu de goût dans ces écoles si vantées : « Fausse grimace de gravité, se dit-il : de la science il n'y a plus que le masque maussade. Belges, ne quittez pas votre pays pour ces écoles endormies ! » (1)

Ce fut le 6 juin, que par le calme solennel du soir et sur un cheval épuisé par une longue route, Zevecote pénétra dans la maîtresse-ville, *dominam urbem*. Les cardinaux l'applaudirent : depuis longtemps ils n'avaient pas entendu des vers si purs et d'un tour si sûr et si facile. Rome, il faut le dire, songeait peu alors aux douces confidences des Muses : les troubles d'Allemagne occupaient les esprits : des intrigues se nouaient et se dénouaient où les intérêts du monde servaient d'enjeu. « Le dieu des vers, écrivait Zevecote, s'est exilé de ces lieux : Rome n'a plus ses doctes génies : les ruines seules parlent aux âmes rêveuses, et la science semble s'être réfugiée dans les galeries encombrées du Vatican. »

De toutes parts venaient les offres séduisantes et les honneurs inattendus. Tour à tour le palais d'un Borghèse, d'un Maffei ou d'un Cobellutio retentissait des vers sonores d'un enfant de cette Ménapie dont Martial jadis avait raillé la lourde atmosphère et la stérile intelligence. On dit même que plus d'un *monsignor* s'affubla de quelque lambeau de sa gloire, et l'on alla jusqu'à voir dans maint édit pontifical les traces lumineuses de l'élégante latinité de ce poète étrangement sorti des brumes du Nord (2).

(*La suite à une prochaine livraison*).

J. Stecher.

(1) Cela fait penser aux récriminations de Boccace (Décam. 8e journée, 9e nouvelle) et d'Erasme (passage de sa correspondance que j'ai cité dans la biographie de Meyer, — *Flandre libérale*).

(2) Struvii *Act. Litt.*, Fasc. VII, p. 27.

Relations

ENTRE LA FLANDRE ET L'ANGLETERRE.

ADDITION A LA NOTE DE M. GHELDOLF.

Le savant traducteur de l'histoire de la Flandre de Warnkœnig a publié dans le 3e volume de cet ouvrage, pp. 195 à 218, une note des plus intéressantes sur les relations entre la Flandre et l'Angleterre, jusqu'à la fin du XIIIe siècle(1); mais en histoire, comme dans la plupart des sciences, il n'est donné à personne d'épuiser une matière, surtout dans ce siècle d'activité historique où, de toute part, on fouille dans les archives pour en arracher quelques documents nouveaux. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons rencontré dans un livre, que M. Gheldolf n'avait pas sous la main lors de la rédaction de sa note, quelques chartes dont il n'a point fait mention. Elles sont extraites des *Rotuli chartarum in turri Londinensi asservati; vol. I, pars I,* publié par la Commission des Records.

Règne de Jean sans Terre, 1199-1216.

1199, 23 août. — Jean déclare devoir à Hugo Oisel, dix-sept marcs d'argent et lui avoir concédé, par suite de cette dette, le change général de la monnaie d'Angleterre, à partir de la St-Michel suivante.

1199, 26 août. — Le roi prend sous sa protection spéciale Hugo Oisel, d'Ypres, lui-même et toutes ses marchan-

(1) Cette note a paru dans le *Messager des Sciences historiques,* année 1844, p. 59.

dises : il lui permet de commercer librement en Angleterre, quelles que soient les mesures qui pourraient être prises contre les autres Flamands. Il l'affranchit de tout tonlieu, péage, ou autre droit de cette nature.

1200, 13 avril. — Le roi confirme au comte de *Penbroc* la possession de diverses terres sises en Angleterre, que Baudouin, comte de Guines, a données à celui-ci en échange des terres que ledit comte de Penbroc possédait en Flandre.

1200, 20 avril. — Jean donne à Gérard, prévôt de Bruges et chancelier de Flandre, une rente annuelle de cent livres sterling.

1200, 18 mai. — Le roi Jean fait connaître qu'il a donné un sauf-conduit général à tous les marchands de Flandre qui se rendront dans ses possessions, où ils jouiront partout des mêmes garanties qui protègent les Anglais en Flandre.

1208, 13 septembre — Jean permet aux marchands d'Ypres, de Gand, de Bruges, de S^t^-Omer, de Douai et de Lille, de se rendre dans le royaume d'Angleterre, de s'y arrêter avec leurs marchandises, d'y commercer et d'en revenir librement, pour autant toutefois qu'ils se comportent selon les lois du royaume.

1213. — Acte signé à Gand, par lequel Ferrand, comte de Flandre, s'engage envers le roi d'Angleterre, à ne conclure avec Philippe, roi de France, ni avec Louis son fils, aucun traité de paix, aucune trêve sans le consentement dudit roi d'Angleterre : le comte jure, sur les saints sacrements, d'observer cette promesse; comme gage de sa parole, il donne en otage au roi d'Angleterre plusieurs jeunes nobles flamands.

La comtesse Jeanne prend, par un acte identiquement semblable, le même engagement. Les promesses du comte et de la comtesse sont formellement garanties par les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres, qui interviennent dans l'acte lui-même.

V. Gaillard.

Aperçu

DE

L'HISTOIRE DE L'ORIGINE DES BÉGUINES EN BELGIQUE,

PAR LE DOCTEUR HALLMANN.

En 1843, il a paru en Allemagne un petit travail historique et critique sur l'origine des Béguines dans notre pays. Nous avons pu nous convaincre, en lisant dans le *Messager des Sciences historiques* (année 1849, p. 277), un intéressant article sur *le Béguinage de Mons,* que l'ouvrage de M. le docteur Hallmann n'est pas encore connu en Belgique comme il mérite de l'être; c'est ce qui nous a déterminé à présenter ici à nos lecteurs un aperçu analytique de ce livre, qui porte pour titre : *Die Geschichte des Ursprungs des Belgische Beghinen, nebst einer authentischen Berichtigung der im XVII^e^ Jahrhundert, durch Verfälschung van Urkunde in den selben augestiftes Verwirrung;* von D^r^ E. Hallmann. Berlin, 1843, bei Reimer, in-8°, avec trois planches (1).

L'auteur de ce livre est un docteur en médecine, connu de nos lecteurs par différentes notices qui furent publiées par lui dans le *Messager des Sciences historiques;* il a re-

(1) Nous n'avons pas en ce moment l'ouvrage sous les yeux, l'analyse que nous en donnons a été faite par nous, en 1843, à Berlin, au moment même de sa publication.

cueilli les matériaux de son ouvrage pendant un séjour qu'il fit à Bruxelles il y a quelques années. Des documents qu'il a trouvés à la Bibliothèque, dite de Bourgogne, l'ont mis à même, à ce qu'il nous assure, d'écrire l'histoire authentique de l'origine des Béguines en Belgique : il prétend que cette histoire a été faussée au XVII^e^ siècle par la production de certain titre, qui tendait à faire regarder comme fondatrice de la communauté des Béguines, S^te^-Begga, duchesse de Brabant, qui vivait au VII^e^ siècle, tandis qu'on ne doit faire remonter son origine qu'à Lambert Lebegue, prêtre liégeois, qui mourut dans la seconde moitié du XII^e^ siècle (1).

Cet ouvrage qui ne compte que 132 pages, est divisé en six chapitres et suivi d'un *appendice*.

Dans le *chapitre 1^er^*, l'auteur après nous avoir peint l'état déplorable dans lequel se trouvait l'évêché de Liége, tant sous le rapport religieux que moral, du temps du prince-évêque Raoul (1167-1192), nous raconte comment un simple prêtre, nommé Lambert Lebegue, non content de s'élever du haut de la chaire contre tant d'abus, avisa aux moyens de soustraire les personnes du sexe aux séductions auxquelles elles se trouvaient exposées dans une société profondément corrompue; à cet effet, il consacra sa fortune personnelle, qui était considérable, en œuvres propres à assurer à des filles et des veuves honnêtes les moyens de vivre d'une manière agréable à Dieu, sans cependant renoncer au monde. Il fit construire, dans un vaste jardin, situé près du *Pons avrotanus,* sur les bords

(1) Nous croyons devoir faire remarquer que cette opinion est aussi celle de plusieurs auteurs belges, tels que Diericx, *Mém. sur la ville de Gand,* II, p. 335. — Feller, *Dictionnaire historique,* v° Lambert le Begue, etc. On peut voir les raisons de ceux qui attribuent l'institution des Béguines à S^te^-Begga, dans les *Diplomat. Belgic.* de Foppens, II, 948.

de la Meuse, un grand nombre d'habitations isolées, qu'il ouvrit aux personnes du sexe, sans distinction de rang ou de fortune, mais sous la condition d'éviter le commerce des hommes. Ces femmes prirent le nom de *Béguines,* du nom de leur bienfaiteur *Lebegue,* qui bientôt après fit bâtir une église au milieu du jardin et y joignit six verges de terre, qu'il fit entourer d'un mur, pour servir de cimetière à ces réfugiées : l'église fut consacrée le 26 mars 1154, et Lambert y préposa un prêtre auquel il confia la surveillance de la communauté. Jaloux de la popularité qu'il s'était acquise par ses vertus et par sa bienfaisance, ses ennemis l'accusèrent auprès de l'évêque et le firent mettre en prison quelque temps après; à la date du 28 avril 1185, la ville de Liége ayant été ravagée par un terrible incendie prédit par Lambert, on accusa celui-ci de magie; mais la commission qui avait mission d'instruire le procès, n'ayant rien trouvé à sa charge, fut forcée de le remettre en liberté pour apaiser les murmures du peuple; elle lui permit de faire le voyage de Rome, où il voulait soumettre sa conduite au jugement du saint Père. Le pape ayant reconnu l'innocence de Lambert, lui remit une bulle par laquelle il le reconnaissait en qualité de supérieur de la communauté qu'il venait de fonder; Lebegue repartit immédiatement pour Liége, afin de mettre la dernière main à son œuvre, mais il mourut six semaines après son retour. Cinquante années plus tard, l'église se trouvant trop petite pour la communauté qui ne comptait pas moins de 1500 membres, fut considérablement agrandie. Depuis cette époque, on célébra la fête de fondation chaque année au mois de mars, et à cette occasion on ne manquait pas de rappeler au peuple la mémoire de Lambert Lebegue, fondateur de la communauté des Béguines. De même qu'à Liége, on vit s'établir dans le XIII^e^ siècle des Béguinages dans la plupart des villes de la Belgique et des contrées voisines : à Tirle-

mont en 1202, à Valenciennes en 1212, à Douai en 1219, à Gand en 1227, à Anvers en 1230, à Louvain et à Bruges en 1234, à Bruxelles en 1250, à Malines en 1257, etc.

Voilà en résumé l'histoire de la fondation des Béguines telle que la raconte le Dr Hallmann; il nous assure avoir puisé ses renseignements à des sources aussi anciennes que véridiques; il les cite du reste dans son ouvrage à la page 7, avec cette exactitude minutieuse que les écrivains allemands ont l'habitude d'apporter à ces indications.

La communauté de nos Béguines étant peu connue en Allemagne, l'auteur, à l'effet de donner à ses compatriotes une idée complète de cette institution, a cru utile de leur offrir le tableau de l'intérieur d'un Béguinage : il paraît que les statuts et les réglements que Lambert Lebegue a donnés à son institution ne nous sont pas parvenus; mais on trouve dans les écrits de l'évêque de Liége, Henricus Gueldrus, que déjà en 1240 sous l'épiscopat de *Robert,* il existait des ordonnances écrites sur la manière de vivre des Béguines, et postérieurement on en fit plusieurs concernant le costume des Béguines, l'administration des Béguinages, et les occupations des femmes qui y vivaient : ainsi Jean Hauchin, deuxième archevêque de Malines (1583-1589), ordonne aux Béguines de son diocèse d'adopter la *couleur noire,* pour leur habillement (il paraît qu'avant cette époque la couleur grise était portée à Liége, le bleu dans d'autres villes, et qu'à Namur et à Nivelles le costume des Béguines ne différait pas de celui des gens du monde); il leur défend de chanter et de faire de la musique chez elles, et de tenir de petits chiens, sous peine de 3 florins d'amende; de travailler à des habillements de fête ou de noces, sous peine de 2 florins d'amende; il enjoint aux Béguines qui voulaient se marier de se retirer à temps de la communauté avec leurs hardes et bagages, sous peine de 12 florins d'amende; à propos de cette dernière disposition,

l'auteur allemand observe qu'il manque de renseignements statistiques sur la fréquence de ces rentrées dans le monde. Mais que, si on doit s'en tenir à ce qu'écrivait en 1630 un évêque de Bois-le-Duc « *in his partibus ob moderatam cli-* » *matis temperaturam raro ignem noxium Belgicae virgines* » *sentiunt et nescire virum suave putant, Christum spon-* » *sum habentes,* » il y a tout lieu de croire qu'à cette époque, comme de nos jours, ces cas étaient extrêmement rares.

A la page 18, nous trouvons l'énumération des différents ouvrages dans lesquels on trouve des descriptions du costume des béguines et le détail de celui que portent actuellement les Béguines de Gand; une lithographie coloriée, que le docteur Hallman a fait exécuter d'après nature, est jointe au texte.

A la fin de ce chapitre l'auteur rapporte un extrait d'un mémoire, dans lequel l'évêque d'Anvers, *Jean Malderus,* caractérise, en 1630, l'institution des Béguines d'une manière remarquable, à peu près en ces termes (nous traduisons l'ouvrage allemand): « L'institution des béguines n'est » pas un ordre religieux, mais une association pieuse dans » laquelle les femmes et les filles de la Belgique qui sont » portées à la dévotion, peuvent vivre d'une manière qui » semble très-appropriée au caractère national; car les » Belges sont jaloux de leur liberté et préfèrent se laisser » conduire que de se voir contraints. Bien qu'il soit incon- » testablement plus méritoire de se consacrer à Dieu par » les vœux solennels de chasteté, d'obéissance et de pau- » vreté, et qu'il y ait beaucoup de femmes en Belgique qui » fassent ces vœux, cependant la plupart s'effrayent de ces » engagements irrévocables; elles préfèrent garder une » chasteté inviolable que de la promettre; elles veulent » obéir, mais sans s'être formellement soumises à l'obeis- » sance; elles aiment mieux se vouer à la pauvreté en jouis- » sant avec modération de leurs biens, que de les aban-

» donner tout d'un coup, et de se voir privées ainsi de la » possibilité de secourir d'après leurs moyens les pauvres » qui le méritent ; elles préfèrent enfin renouveler sans » cesse un servage volontaire que de se priver tout d'une fois » de leur liberté, pour compenser en quelque sorte par ce » sacrifice journalier et volontaire, le mérite attaché à une » renonciation irrévocable. »

Dans le *chapitre II,* le Dr Hallmann examine en érudit la question de savoir si Ste-Begga, duchesse de Brabant, a fondé l'institution des Béguines vers la fin du VIIe siècle. Nous ne pouvons suivre l'auteur sur ce terrain, parce que cela nous mènerait trop loin de l'objet de cet article et qu'une discussion de ce genre n'est guère susceptible d'être présentée par forme d'analyse; nous nous bornerons à faire remarquer d'après l'auteur, qu'au commencement du XVIIe siècle, malgré la divergence d'opinion sur la date de la fondation des Béguines, on s'accordait généralement sur ce point qu'il fallait attribuer cette fondation soit à *Ste-Begga,* soit à *Lambert Lebegue.* Les choses en étaient dans cet état, lorsque en 1630 Puteanus, professeur à l'université de Louvain, publia un écrit qui semblait devoir mettre fin à toute controverse (1). Il y annonce qu'il a découvert à Vilvorde un document portant la date de 1065, duquel il résulte que déjà dans le XIe siècle, le Béguinage de cette ville se trouvait dans un état florissant, et il en conclut que Lambert Lebegue ne saurait par conséquent être regardé comme le fondateur de l'institution des Béguines, et que cette qualité revient à Ste-Begga.

(1) Intitulé : *De Begginarum apud Belgas instituto et nomine, suffragium, quo controversia recius excitata sopitur,* dans la *Vita S. Begga* de J. Q. de Ryckel : Lovan., 1621, in-4°, pp. 67-84. — « Puteanus, dit Paquot (*Mémoires,* t. XIII, p. 441), croyait avoir vu » des preuves incontestables, pour ôter au vénérable Lambert Lebegue, » la qualité de fondateur des Béguines. »

Depuis cette époque, l'opinion de Puteanus appuyée sur un titre qui paraissait authentique, fut assez généralement, paraît-il, adoptée en Belgique. C'est dans cet état qu'était la question de la fondation des Béguinages, lorsque le Dr Hallmann fit paraître le livre que nous analysons; les *chapitres IV, V* et *VI* sont consacrés à établir la fausseté du titre découvert par Puteanus; l'auteur s'efforce de prouver :

1° Qu'il y a un anachronisme dans ce titre;

2° Qu'il est contredit par l'histoire authentique du Béguinage de Vilvorde;

3° Que le caractère même de l'écriture du document en éprouve la *Postdate,* les paléographes étant unanimes à reconnaître qu'elle ne remonte pas au-delà du commencement du XVe ou de la fin du XIVe siècle.

La conclusion de l'ouvrage du docteur Hallmann est : que l'opinion de ceux qui regardent Ste-Begga comme fondatrice de la communauté des Béguines, à défaut du titre sur lequel elle se base, ne saurait plus se soutenir aujourd'hui; et que l'histoire de l'origine des Béguinages en Belgique, telle qu'elle a été exposée dans le *chapitre I,* doit être regardée désormais comme la seule vraie, la seule admissible.

Dans un *appendice* l'auteur se livre à des recherches : 1° sur l'étymologie et l'orthographe du mot *Béguine;* 2° sur les Béguines de l'Allemagne; 3° sur les *Begarden,* et termine par la nomenclature des sources auxquelles il a puisé et des ouvrages qu'il a consultés pour rectifier un fait de l'histoire ecclésiastique qu'il se félicite d'avoir enfin rétabli dans son véritable jour.

Is. H.

Note

SUR UN LEXIQUE HÉBREU, QU'A PUBLIÉ A LOUVAIN, EN 1615, JOSEPH ABUDACNUS, DIT BARBATUS, CHRÉTIEN D'ÉGYPTE.

La rencontre d'un livre assez rare de philologie orientale a été pour nous l'occasion de rédiger la présente notice : si ce livre n'a pas eu l'influence d'une publication de premier ordre, il offre l'intérêt d'un de ces livres méthodiques qui préparent le succès d'autres écrits, d'une de ces tentatives qui préludent aux théories définitives des sciences; de plus, la publication du travail fort curieux d'un étranger s'est faite en Belgique, dans la ville qui était encore au XVII^e^ siècle le principal centre d'études dans nos provinces.

Puisqu'il s'agit cette fois encore du sort de l'érudition orientale à une des belles époques de notre histoire littéraire, qu'il me soit permis d'indiquer les points principaux que j'ai compris dans mes premiers travaux. Nous ne pouvons nous empêcher de rattacher aujourd'hui ces nouveaux aperçus à plusieurs notices sur la même branche d'érudition, qui ont été insérées dans les *Analectes* publiés par M^r^ P. F. X. De Ram pour servir à l'histoire de l'Université de Louvain. Nous y avons retracé les efforts qui furent faits à partir du XVI^e^ siècle dans cette ancienne Université, pour répandre la connaissance de l'hébreu; afin de le prouver, nous nous sommes attaché aux noms de quelques hommes

qui ont été chargés de l'enseignement de cette langue, depuis Nicolas Cleynarts et Jean Campensis, jusqu'à Valère André, professeur d'hébreu et historien du Collége des Trois Langues, et enfin, jusqu'à Étienne Heuschling, le dernier titulaire de la chaire d'hébreu dans ce même collége (1). Après avoir constaté quel fut le succès des leçons de langue hébraïque données dans cet établissement spécial, après avoir rendu justice aux hommes qui lui ont appartenu, il ne resterait plus qu'à glaner dans la partie de notre histoire littéraire relative aux études hébraïques. On n'aurait plus qu'à citer de siècle en siècle quelques hommes qui ont appliqué une connaissance élémentaire de l'hébreu à la culture d'autres sciences et surtout de la théologie. Ainsi devrait-on attribuer à deux religieux récollets du XVI^e^ siècle des notions d'hébreu qu'il était difficile d'acquérir de leur temps sans de très-grandes peines : ce sont François Titelmans, de Hasselt (2), qui avait étudié à Louvain, et Amand de Ziriksée, en Zélande, qui a longtemps enseigné dans un couvent de son ordre de la même ville, où il est mort en 1534 (3). Dans le même siècle, on montrerait deux théologiens sortis des écoles de Louvain faisant usage de la langue sainte dans des controverses devenues célèbres : J. Latomus, l'un des premiers adversaires de Luther, et Jacques Van Hoogstraten (Hoogstratanus), défenseur de la foi dans les provinces rhénanes, mais malheureux dans sa polémique contre Reuchlin (4). Il serait juste de dire encore avec quelle habileté Augustin Hunnaeus (Huens), de

(1) Voir les *Analectes*, n^os^ 7, 8, 9 et 11, et l'*Annuaire de l'univ. cathol. de Louvain*, années 1844-45-46-48.

(2) Mantelius, *Husseletum*, p. 103-7.

(3) Voir la notice sur ce personnage par le comte Fr. de Bylandt, dans les *Archives philologiques* de M. de Reiffenberg, t. III, p. 239-52 (Louvain, 1827).

(4) V. la *Vie d'Erasme*, par Burigny, t. I, p. 229-33.

Malines, mit en œuvre la connaissance de l'hébreu, quand il fut chargé de surveiller la publication de la *Polyglotte* d'Anvers, de concert avec l'Espagnol Arias Montanus; il faudrait faire en même temps une assez belle part de travail et de mérite dans cette grande entreprise à un autre de nos compatriotes, André Maes ou Masius.

Conservant le point de vue que nous avons pris dans nos précédentes notices, nous ne nous bornerons pas à examiner quelle est la valeur du travail de philologie hébraïque publié en Belgique par un étranger il y a plus de deux cents ans; nous nous proposons de rechercher, par tous les moyens qui sont présentement à notre disposition, quel rôle a joué dans notre patrie l'auteur de cette publication, et s'il a été chargé de quelque enseignement, soit à Louvain, soit dans une autre ville.

Le livre qui nous a mis dans la voie de ces recherches est un petit in-folio, composé de vingt-quatre feuillets sans pagination. C'est un lexique hébreu, dont la disposition en tableaux synoptiques est très-originale, et auquel son auteur a cru devoir donner en conséquence le titre de miroir :

Speculum hebraicum, *quo omnium omnino radicum hebraearum, praecipuorumque inde derivatorum significata, facili methodo est intueri.* — Auctore Josepho Barbato, Memphitico, linguarum orientalium professore. — Lovanii, in officina typographica Gerardi Rivii (1). An. MDCV. cum gratia et privilegio.

La gravure sur bois qui est placée au milieu du titre est la vignette que portent d'autres impressions du même temps : la figure du Parnasse, duquel s'élance Pégase, tandis que les Muses sont assises en chantant au pied de la montagne (avec la légende : *totum sic irrigat orbem*).

(1) Il nous paraît probable que cet imprimeur faisait encore usage des mêmes caractères hébreux qui avaient servi à l'impression des livres élémentaires de J. Campensis et de N. Cleynarts, en 1528 et 1529.

Ce miroir lexicographique a pour auteur un Égyptien, qui se nomme ici Josephus Barbatus, de Memphis, mais qui est plus connu sous le nom de Josephus Abudacnus, natif du Caire : nous ne faisons que constater dès à présent qu'il s'agit, sans le moindre doute, d'un seul et même personnage; mais, avant de nous occuper du séjour qu'il fit en Belgique, nous allons décrire brièvement la forme et le but du livre mentionné plus haut.

Le *Speculum hebraicum* de Josephus Barbatus n'est indiqué que dans très-peu d'ouvrages d'érudition et de répertoires bibliographiques; il n'a obtenu aucune mention de Gesenius et de Hetzel dans leurs histoires de la langue hébraïque; il est simplement cité par le P. C. J. Imbonati, l'éditeur de la *Bibliotheca latino-hebraea* (1) : « Josephus » Barbatus, Menephiticus (*sic*), typis evulgavit librum in- » scriptum : *Speculum hebraicum*. Lovan. anno 1615. » Le titre du livre n'a pas trouvé place, plus que le nom de l'auteur, dans nos anciens ouvrages de bibliographie nationale : le livre lui-même manque sans doute à plusieurs de nos grandes bibliothèques (2).

L'arrangement du *Speculum* est fondé sur la forme trilitère des racines hébraïques qui servent de thèmes verbaux et qui créent régulièrement les mots dans toutes les parties du discours : de là un système de dictionnaire, consistant à présenter en un seul tableau toutes les racines commençant par la même lettre. Le mécanisme en est fort simple; il suffit de quelques lignes à notre hébraïsant pour l'expliquer clairement dans son avis au lecteur studieux. Dans la colonne de droite de chaque tableau sont indiquées les let-

(1) De scriptoribus latinis qui contrà Judeos vel de re hebraica utcumque scripsere, etc., p. 135 (Romae, 1694, in-folio).

(2) Nous l'avons cherché en vain dans l'immense catalogue de la Bibliothèque Van Hulthem, devenue propriété nationale.

tres initiales d'une classe entière de racines et de dérivés; une ligne horizontale supérieure porte la série complète des lettres de l'alphabet, qui est encore répétée dans la dernière colonne verticale, à la gauche du même tableau. Veut-on trouver la signification d'une racine, on va de l'initiale à la seconde lettre de cette racine, indiquée à la marge supérieure, et on en cherche la troisième lettre, la lettre finale, dans l'alphabet de la marge gauche. Le carré du tableau où se rencontrent les deux dernières lettres du radical en donne la traduction latine (1), et il en est de même pour les noms tirés de racines perdues ou non usitées dans la conjugaison. Les thèmes quadrilitères, qui ne rentrent pas dans les divisions régulières de chaque tableau, sont indiqués séparément et ils sont de même traduits en latin.

La méthode appliquée par Joseph Barbatus dans ses tables synoptiques permet de rechercher avec facilité le sens de tous les vocables de la langue sainte qu'il est utile de connaître pour la lecture de la Bible : si elle ne satisfait pas aux renseignements qu'on attend d'un dictionnaire critique et complet, si elle ne comporte pas la citation d'exemples et de passages, elle répond du moins à la destination d'un lexique manuel qui donne rapidement à ceux qui le feuillettent l'intelligence des textes bibliques. Sans décider si notre grammairien a été guidé dans son travail par le plan d'un travail antérieur au sien, nous devons indiquer un essai entièrement semblable de dictionnaire hébreu sous la forme de tableaux, fait à la fin du XVI^e^ siècle par un philologue allemand, Elias Hutter : il avait placé ses tableaux avec interprétation allemande des mots hébreux à la suite de son édition hébraïque de la Bible, publiée à Hambourg (1587,

(1) Le radical ABAL, pleurer, par exemple, se trouve traduit au point où se rencontrent dans les lignes du premier tableau (*aleph*) les consonnes *b* (*beth*) et *l* (*lamed*) : « Lugere vere, profectò. »

in-folio). Ce travail philologique de Hutter fut traduit en latin et publié par David Wolder l'année suivante, sous ce titre (1) : « *Cubus alphabeticus sanctae linguae,* vel lexici » hebraici novum compendium Τετράγωνον in tabulas alphabeticas digestum, etc. » Récemment encore, M. J. Benlevi, de Hildesheim, a reproduit le même plan de dictionnaire synoptique dans un *Indicateur des racines hébraïques* (2); il en a fait un lexique complet, où toutes les formes issues d'un même thème sont exactement indiquées et traduites en allemand. Plusieurs exemplaires de ce recueil ont été répandus en Belgique il y a quelques années.

Revenant maintenant à la biographie de l'éditeur du *Speculum hebraicum,* nous commençons par établir sous quel rapport il est surtout connu dans le monde savant : Joseph Abudacnus, dit aussi Barbatus, était Égyptien de naissance; s'il s'est nommé lui-même *Memphiticus,* c'est qu'il a sans doute désigné son endroit natal, la ville du Caire, par le nom ancien de Memphis, plus usité pour désigner la même contrée dans la langue des érudits d'Europe. Son nom latin de Barbatus paraît être la traduction de son nom patronymique oriental où l'on retrouve un sens équivalent (3). Quelles circonstances conduisirent Abudacnus en Europe, quels motifs l'amenèrent en Belgique; de quelle durée fut son sejour dans ce pays, ce sont là autant de points sur lesquels nous manquons de renseignements positifs. Les seules données de quelque certitude sur ce per-

(1) Hamburg, 1588. Voir sur ces éditions la *Bibliotheca sacra* du P. Lelong. ed. Masch, pars. I, p. 35-36.

(2) *Hebräischer Wurzelzeiger oder tabellarischer hebräisch-deutsches Wörterbuch für Schulen und zum Selbstgebrauche.* Hannover, 1833, pp. IV-46. gr. in-folio.

(3) *Abu-dacn* ne serait-il pas ramené à la même signification, si l'on tient compte de la valeur du radical arabe DAQANA, frapper la *barbe* de quelqu'un?

sonnage ont été recueillies dans le *Dictionnaire général des Savants,* publié par Joecher au milieu du siècle dernier (1), et continué par J. Ch. Adelung et d'autres savants allemands (2). Nous allons combiner ces données avec celles que nous fournissent les premières pages du lexique publié en 1615, à Louvain.

Joseph Abudacnus aurait enseigné la langue arabe à Oxford, et il y aurait composé un traité historique sur les Jacobites ou Coptes, chrétiens d'Égypte : ce travail rédigé en latin a été publié à Oxford en 1675, en un volume in-12 (pp. 73), dont un tirage in-4° fut fait probablement en même temps. La date de cette publication ne nous éclaire pas cependant sur l'époque de la résidence d'Abudacnus en Angleterre. On peut le ranger parmi ces Orientaux qui ont reçu bon accueil au sein des écoles européennes à cause de leur connaissance pratique de quelques langues; Abudacnus, chrétien Jacobite comme presque tous ceux de l'Égypte, aura été invité à rédiger une courte histoire de ses compatriotes : tâche qu'on n'aurait point réclamée d'un juif ou d'un arabe converti. Il y a lieu de croire que le manuscrit de notre auteur aura été publié par les soins du célèbre Thomas Marshall, recteur du collége de Lincoln, qui avait acquis une profonde connaissance du Copte et qui devait trouver beaucoup d'intérêt dans une publication de ce genre (3). On trouve en effet annoncée dans la préface de l'histoire des Coptes (édit. d'Oxford), l'édition

(1) *Allgemeines Gelehrten-Lexicon.* Leipzig, 1750, part. I, p. 44.

(2) *Fortsetzung und Ergänzungen. u. s. w.* Leipzig, 1784, t. I. p. 84.

(3) L'éditeur s'exprime en ces termes : « Cum ergò *Josephus Abudacnus* in ipso Cairo natus, vit quidem parvus literatus, sed inculpatis moribus, et rerum in patria sua gestarum testis locuples, brevem commentarium de cultis et moribus popularium suorum *nuper* contexuerit: non abs re futurum judicavimus, si publica luce donaremus..... »

du nouveau Testament en langue copte, que la mort (1685) a empêché Marshall de terminer (1).

Le petit livre d'Abudacnus sera devenu bientôt une rareté; deux éditions en furent faites dans la première partie du XVIII^e^ siècle; la première, par les soins de Jean Henri de Seelen, avec quelques notes (Lubeck, 1733, in-8°), la seconde, par les soins de Sigebert Haverkamp à Leyden, en 1740, avec des notes très étendues de Jean Nicolaï, ancien professeur de l'Université de Tubingue, publiées pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'éditeur (2). Haverkamp n'a pas connu, paraît-il, l'édition faite en Allemagne par Seelen; il n'entre dans aucun détail ni sur la personne et la vie de l'auteur étranger, ni sur les autorités que celui-ci a invoquées, bien que les notes critiques de Nicolaï soient conçues dans un esprit tout-à-fait protestant concernant les croyances et les usages d'une des anciennes Églises. Disons en passant que cette histoire des Coptes n'a pas joui d'un grand crédit dans le domaine de l'érudition historique (3), en présence de travaux plus considérables, comme l'histoire du siége d'Alexandrie, par le P. Vansleb, l'histoire des patriarches Jacobites d'Alexandrie, par Eusèbe Renaudot, et la collection des Liturgies Orientales où ce savant s'est occupé des Coptes.

La préface de l'édition donnée par Seelen renfermait quelques éclaircissements sur la vie d'Abudacnus : on y lit

(1) V. Et. Quatremère, *Recherches crit. et histor. sur la langue et la littér. de l'Egypte*, p. 62-65.

(2) Historia Jacobitarum, *seu Coptorum in Ægypto, Lybia, Nubia, OEthiopia tota, et Cypri insulae parte habitantium*, opera Joseph Abudacni, seu Barbati, etc., pp. 206, in-8°.

(3) C. J. Trommler a traduit cette histoire en allemand : *Abbildung der Jacobitischen oder Coptischen Kirche* (Jena, 1749, in-8°); Tenzel s'occupe de l'ouvrage dans ses *Monatliche Unterredungen* (1693, p. 202-09), et Mosheim dans ses *Dissertationes ad hist. eccles. pertin.* (t. II, p. 226).

qu'après avoir professé à Oxford, il se rendit à Louvain, et que, d'après l'opinion de quelques-uns (*nach einiger Meinung*), il y enseigna les langues orientales. Un peu plus tard, il serait entré dans la compagnie de Jésus : mais l'époque de sa mort resterait inconnue. Un seul auteur, Henke, dans son histoire de l'Église (3e part., p. 271), fait mourir Joseph Barbatus vers 1630 (1).

En tirant parti de ces renseignements, si peu satisfaisants qu'ils soient, nous serions d'abord portés à conjecturer que Joseph Abudacnus est venu en Belgique avant de se rendre en Angleterre, et qu'il a fait un nouveau séjour dans notre pays, où il aurait pris l'habit religieux. Vers 1615, il aurait habité une première fois la Belgique, ce que prouve la publication de son lexique; il se serait fixé ensuite pour quelque temps à Oxford, et y aurait fait connaître l'état religieux de sa nation au point de vue de la communion orientale des Jacobites; devenu plus tard catholique, il aurait appartenu à l'Ordre des Jésuites et résidé dans quelqu'une des maisons de la province belge. Nous n'avons pu d'ailleurs trouver aucun éclaircissement sur ce fait dans les recueils bien connus de Ribadineira, Alegambe et Sotwel, consacrés aux écrivains de leur ordre.

Ce qui ferait admettre que le séjour d'Abudacnus en Belgique était le début de sa carrière dans les écoles d'Europe, c'est qu'il parle de lui, dans la préface du *Speculum*, comme d'un homme à peine connu (*imo vix notum*); s'adressant au marquis et aux magistrats d'Anvers, à qui sa publication est dédiée (2), il les remercie d'une protection qu'il n'a pu encore meriter par des actes, puisqu'il n'a pas

(1) Voir l'article de G. F. S. Petri sur Abudacnus, dans l'*Encyclopédie allem.* de Ersch et Gruber (sect. I, t. I, p. 211. — Leipzig 1818).

(2) Amplissimis dominis Marc-gravio, Consulibus, totique senatui reipublicae antverpiensis.

encore pris possession de sa charge (1); mais il espère répondre à un aussi bienveillant accueil par de nouveaux travaux qui auront une véritable utilité pour la jeunesse d'Anvers (2). Joseph Barbatus est appelé, dans le Privilége accordé au libraire, comme sur le titre même du livre, *Orientalium linguarum professor;* mais il nous paraît probable ou que cette qualité lui avait été conférée dans quelque ville d'étude, peut-être à Rome, ou qu'elle lui a été décernée quand une autorité quelconque de la Belgique l'eût admis à faire des leçons d'hébreu. D'après cela, J. Barbatus aurait été jugé digne d'une charge publique : l'exerça-t-il à Anvers même, le fait ne serait pas en lui-même invraisemblable; on supposerait avec autant de raison qu'il ouvrit un cours dans quelque collége de Louvain, d'après les vues de personnes d'Anvers qui portaient intérêt à ce genre d'enseignement. Que Joseph Barbatus ait fait des leçons d'hébreu au Collége des Trois-Langues, on ne l'admettrait qu'avec peine, puisque trois ans auparavant, en 1612, Valère André avait pris possession de la chaire d'hébreu dans le même établissement. On ne sait rien de plus positif sur les efforts et les succès du maître étranger qu'avait accueilli notre pays : toujours est-il vrai qu'il ne fut pas revêtu de quelque dignité officielle par l'Université de Louvain, et qu'il n'eut pas le temps sans doute de justifier par des fruits abondants son aptitude aux fonctions scientifiques qu'on lui avait confiées. Non-seulement aucune mention n'est faite de sa personne et de son livre dans les deux ouvrages de Valère André, la *Bibliotheca Belgica* et les *Fasti Academici;* mais encore un historiographe d'Anvers, Fr. Swertius, les a également passés sous silence dans ses

(1) « Prinsquam officii mei rationem inierim.... »

(2) « Ex quibus non mediocris Juventuti Antverpiensi emanabit (ut confido) utilitas. »

Athenae Belgicae. Ce dernier fait empêche de supposer que Valère André seul ait oublié à dessein de citer la tentative d'un hébraïsant qui n'avait pas de titre égal au sien et qui n'aurait enseigné que par tolérance.

Quoi qu'il en soit, le *Speculum hebraicum* de Joseph Abudacnus a été le principal gage de savoir qu'il ait pu donner à notre pays. Il est au moins douteux si, comme l'a conjecturé J. Ch. Wolf (1), J. Barbatus est l'auteur de la *Sylva radicum hebraicarum* qui se trouve imprimée dans la grammaire hébraïque de Robert Bellarmin (Paris, 1622, in-8°), parce que l'auteur y est désigné par les initiales J. B. M. e S. J. (Jos. Barbatus Memphit. e Soc. Jesu). Il est difficile d'admettre cette donnée, puisqu'il n'y a pas un intervalle assez grand entre 1615, date de sa première publication, et cette autre date (1622), pour y placer un voyage de J. Abudacnus en Angleterre, où il continua à s'occuper d'études. Resterait cette autre hypothèse suivant laquelle, bien que J. Abudacnus parlât des prémices de ses travaux dans sa dédicace aux magistrats d'Anvers, il en eût accompli un grand nombre sans avoir pu jusqu'alors en publier aucun. Ce serait au retour d'Oxford que le savant Égyptien aurait offert ses services à quelque ville de nos provinces, et quelques années après, il aurait exécuté, comme membre de la compagnie de Jésus, un de ces travaux utiles qui sont imprimés à peu près sous le voile de l'anonyme. Ainsi serait-on amené à accueillir l'assertion de Henke, qui place vers 1630 la mort de ce personnage.

On supposerait en ce cas que déjà J. Abudacnus avait pu à Oxford mettre à profit et approfondir l'étude de l'arabe et d'autres idiomes : en déclarant qu'il a terminé promptement son lexique hébreu pour satisfaire aux vœux des personnes désireuses d'étudier la langue sainte, il ose

(1) *Bibliotheca hebraica*, part. II, p. 550.

promettre de plus grands travaux à ceux qui aiment les langues arabe et syriaque (1). Que J. Abudacnus ait consacré quelque temps à ces études spéciales, soit à Oxford, soit ailleurs, la chose est mise hors de doute, parce que l'on a conservé à la bibliothèque impériale de Vienne deux exemplaires d'un abrégé de grammaire arabe qu'il avait rédigé (2) : *Compendium grammaticae arabicae*, A. 1620.

On aurait quelque peine, ce nous semble, à concilier ces données contradictoires sur l'époque et sur l'ordre des relations, après tout passagères, que J. Abudacnus noua avec des corps savants qui n'ont pas consigné son nom dans leurs annales : on en est réduit aux deux hypothèses que nous avons énoncées et qui reposent sur l'interprétation de faits isolés. Joseph Abudacnus n'a pu donner à Oxford que des leçons privées, sous le patronage de quelque membre de l'université, peut-être de Thomas Marshall : il n'a pas joui d'une des fondations académiques devenues célèbres dans l'histoire des lettres Une chaire d'arabe a été créée dans cette université, seulement en 1635, grâce à un legs de l'archevêque Laud (3), et l'on sait quel en fut le premier titulaire : Edouard Pococke, qui en avait pris possession en 1636, se fit suppléer par Thomas Greaves pendant un voyage de trois années dans le Levant, et il reprit son enseignement en 1640. Il n'est donc aucun fait qui permette de fixer avec assurance la date du séjour de J. Abudacnus à Oxford, et celle de sa première arrivée ou de son retour en Belgique.

Félix Nève,
Prof. à l'Univ. de Louvain.

(1) « Et tum Syriacae tum Arabicae linguae amatoribus majora promitto. »

(2) D'après la première édition de P. Lambecius : *Commentar. de augusl. bibliotheca caes. Vindobon. libri VIII* (t. I, p. 176). — L'auteur du *Compendium* est appelé par le bibliographe : « Linguae sanctae caeterarumque orientalium in Academia Lovaniensi prof. »

(3) *Oxonia illustrata*, 1675, lib. II, p. 45.

Notes

POUR UNE FUTURE BIOGRAPHIE DE FRÈRE ROMAIN, ARCHITECTE.

François Romain (ou Roman) (1), cet homme si célèbre naguère, tant à l'étranger qu'en Belgique, et que ses compagnons citent à l'envi comme un des architectes les plus habiles de son temps, est presque oublié aujourd'hui; il a subi en cela le sort de beaucoup d'autres savants et artistes belges, dont les mérites et les travaux, presque inconnus de nos jours, faisaient cependant la gloire de leur patrie autrefois.

Depuis quelques années, combien d'efforts n'ont pas été tentés par des écrivains distingués, pour faire rendre à ces hommes le tribut d'hommage qui leur revient! Parmi ceux qui ont obtenu cet honneur, se trouve Frère Romain. A notre tour nous pensons accomplir un devoir, en réunissant ici en faisceau les différentes notions que nous avons trouvées dans divers auteurs estimables sur notre frère Dominicain (2), et auxquelles nous ajouterons peu de chose de

(1) C'est ainsi que le nomme le P. De Jonghe, *Belgium Dominicacum*, p. 262. Cette manière d'écrire son nom, plus conforme au génie de la langue flamande, nous paraît aussi la plus exacte.

(2) V. Bulletin de la Commission d'histoire, t. XIV. p. 87. — Les *Délices de la Belgique*, 1844, p. 289. — J. B. de Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris*. — M. Van Vaernewyck, *Historie van Belgis*, édit. Vanderhaeghen, 1830, à la fin du 2e vol. — Immerzeel, *Hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, enz. Amst. 1843; etc., etc. — Mr Pr. Van Duyse, archiviste de la ville, a consacré quelques vers à notre artiste gantois. V. *Vaderlandsche Poëzy*, D. 3, bl. 18.

FRÈRE ROMAIN.

nos propres recherches : nous appellerons principalement l'attention sur des documents qui nous ont été fournis par une chronique manuscrite du couvent des Dominicains de Maestricht, compilée par le R. P. Vinc. Huntjens, S. Th. D. et dernier prieur de ce couvent supprimé.

Frère Romain était Belge : il naquit à Gand en 1646 ou 1647. Une tradition ancienne et constante, si nous en croyons M. l'architecte Goetghebuer, porte que ses parents habitaient hors de la porte de la Colline (*de Euver-poort*), non loin de la chapelle de S^{t}-Daniël. Voilà tout ce qui nous est connu touchant les parents et la date de naissance de notre religieux (1).

(1) Quoiqu'il en soit, les Français le regardent depuis longtemps comme un enfant de la France ; nos voisins, comme on sait, prétendent avoir droit de vie et de mort sur les noms propres : c'est un droit qu'ils exercent à leur façon, surtout si ce nom a acquis les honneurs de la célébrité ; ils l'estropient avec bon goût, afin de donner à cet illustre invalide un air de famille française, ou peut-être seulement, afin de parvenir à le prononcer euphoniquement. C'est beaucoup sacrifier à l'oreille, ce juge superbe. Que s'en suit-il ? qu'il faut se méfier quelque peu de l'espèce de lettres de naturalisation accordées à tout grand homme que la nation française a spécialement honoré.

Ceci soit dit à propos de notre illustre architecte, vulgairement nommé Frère Romain. Comme beaucoup d'autres noms de famille, celui de cet illustre artiste sera né d'un nom de saint. D'après le dialecte gantois, qui prononce assez souvent comme brèves des syllabes longues, le Romaen, provenant du latin *Romanus,* aura été changé en Ro-, Roe- ou Rooman.

Dans l'absence d'une signature autographe, nous nous demandons s'il y a des documents authentiques qui établissent que François Romain ou Roman naquit à Gand en 1646 ?

Si l'on consulte l'état civil de Gand, on y lit : *Die* 22 *Martii* 1647 *Franciscus f.*^{s} *Bertholomaei Rooman et Barbarae Lambrecht, conjug*[*um*] *suscep*[*erunt*]. *D.*^{s} *ac M.*^{r} *Franciscus Sturlewaghen et Petronilla Van Theemsche, natus ejusdem hora,* 6 *mane.*

La tradition fait naître notre François hors de la porte dite *Euver-*

En 1672, dans la 26e année de son âge, il se présenta comme frère convers au couvent des Frères Prêcheurs de Maestricht. Après un noviciat de trois ans, temps requis pour les frères lais, François Romain prononça ses vœux de religion, le 7 mai 1675. Dès son entrée dans le cloître, le frère Romain fut employé à des ouvrages d'art, pour lesquels il semblait avoir des dispositions toutes particulières. Nous pensons que ce fut de son temps qu'on exécuta au couvent de Maestricht, le spacieux bâtiment que fit construire à ses frais le R. P. Hechtermans, dont parle le P. De Jonghe (1), et qui est destiné à recevoir les étrangers et les infirmes. C'est en travaillant ainsi pour ses frères et en restaurant leur modeste demeure qu'il annonça son remarquable génie.

Une occasion vint bientôt augmenter la renommée du frère Prêcheur. Les habitants de Maestricht réclamaient vivement un pont en pierre sur la Meuse, en face de la ville, à l'endroit où ce fleuve présente une grande largeur. L'entreprise était difficile. Frère Romain dont les talents étaient déjà connus, obtint l'honneur d'être choisi par les États protestants de Hollande pour exécuter ce grand ouvrage : et notre habile Dominicain n'hésita pas un instant à répondre à la confiance que la Hollande avait placée dans celui qui cultivait avec amour des arts que l'on nomme

poort, à Gand : les registres de l'état civil de St-Pierre lez-Gand, interrogés à ce sujet, sont restés muets.

On sait que le nom de famille de Rooman n'est pas encore éteint aujourd'hui dans la ville de Gand, qui parmi ses citoyens compte M. le sénateur Roman.

Si l'acte authentique que nous venons de transcrire, se rattachait réellement à la naissance de l'architecte Dominicain, comme nous sommes portés à le croire, il s'en suivrait qu'il faut reculer cette naissance d'une année. Les biographes la portent en effet à l'année 1646.

(*Note communiquée*).

(1) *Belgium Dominicanum,* p. 281.

communément *libéraux*. Ce pont remarquable, qui a cinq cents pieds de longueur, fut commencé en 1684. Notre frère Dominicain en jeta les fondements avec beaucoup de bonheur; mais à peine en avait-il achevé la première arche en pierre, qu'il dut abandonner cette œuvre, pour se rendre immédiatement à Paris où l'attendait un ouvrage encore plus important (1).

Jusqu'en 1632, on ne communiquait du faubourg Saint-Germain au Louvre et aux Tuileries que par un bac, établi en cet endroit. A cette époque, un particulier nommé Barbier, fit construire un pont de bois qui, aligné sur la rue de Beaume, fut brisé plusieurs fois par la violence des glaces et par la rapidité du courant, et qui enfin fut entièrement emporté le 20 février 1684. Alors Louis XIV ordonna qu'il fût rebâti en pierres et à ses dépens. Le célèbre sculpteur et architecte Jules Hardouin Mansart en exécuta les dessins, publiés dans le temps, et Gabriel en fut nommé l'entrepreneur. Ceci eut lieu en 1685. Cependant des difficultés immenses et qui paraissaient insurmontables, vinrent de prime

(1) On pourrait s'étonner de voir un simple religieux employé à ce genre de travaux. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans l'ouvrage *De l'état religieux, par M. l'abbé de B..... et M. l'abbé B. de B., avocat en parlement* (Paris, 1784), p. 143 : « Les religieux contribuèrent aussi » à répandre parmi nous le goût des arts, et les cloitres furent souvent » des ateliers. Au douzième siècle, les Prémontrés de l'abbaye de Vico- » gne firent une châsse qui excita l'admiration de tous leurs contempo- » rains : les ouvriers les plus renommés en tout genre étaient appelés » de toute part pour la construction des églises. Formés à leur école, » plusieurs d'entre eux nous ont laissé des preuves, qui attestent encore » aujourd'hui leurs connaissances en architecture. Cluni a été bâti par » le moine Hèzelon ; et Prémontré, par Hugues, compagnon de S. Nor- » bert. — Nous leur devons en outre des monuments d'utilité publique. » Le petit pont (à Paris) et celui de Notre-Dame sont l'ouvrage d'un » Cordelier nommé Jean Joconde. » Voyez pour les artistes Dominicains : P. L. Vinc. Marchese, *Memorie dei piu insigni pittori, scultori e architecti Dominicani*. Firenze, presso Alcide Parenti, 1845, 2 vol. in-8°.

abord en arrêter la construction. Le roi, ayant appris par la renommée l'aptitude extraordinaire de Frère Romain dans ce genre de constructions, s'adressa aux supérieurs de son Ordre, pour l'appeler à Paris. Comme une distinction si éclatante aurait pu blesser la susceptibilité de plus d'une sommité française, Louis XIV envoya un sauf-conduit à notre religieux pour se rendre dans la capitale du royaume (1).

Frère Romain, après avoir mûrement examiné tous les obstacles qui jusqu'alors avaient effrayé les plus habiles architectes, se chargea de les lever : il eut la gloire d'y réussir; il trouva surtout le moyen de faire évacuer les eaux abondantes produites par quantité de sources, et ne négligea rien pour assurer l'entière solidité d'un monument exposé à la fureur des débordements et à la rapidité d'un grand fleuve, qui en cet endroit est plus profond, et dont le lit est plus étroit qu'ailleurs, en sorte qu'il s'y écoule avec plus de violence.

Ce pont solide et magnifique consiste en quatre piles, ayant chacune neuf pieds de longueur, et en deux culées, qui forment cinq arches en pierre de taille dont les cintres sont surbaissés; l'arche du milieu présente une largeur de 12 toises ou 72 pieds; les deux à côté, 11 toises ou 66 pieds, et les deux culées, 10 toises ou 60 pieds. Les deux extrémités du pont sont construites en trompes fort larges, afin d'en faciliter l'entrée aux voitures. Ce fut le 25 octob. 1685 qu'on plaça avec une grande solennité une boite de bois de cèdre, au milieu de la première pile; elle contenait : une plaque de cuivre doré de 9 pouces de longueur sur 5 de largeur, sur laquelle est gravée en caractères qui font saillie l'inscription suivante :

(1) *Chronicon abbrev.*, p. 104.

LUDOVICUS. MAGNUS
REX. CHRISTIANISSIMUS
DEVICTIS. HOSTIBUS
PACE. EUROPAE. INDICTA
REGIAE. CIVITATIS. COMMODO. INTENTUS
PONTEM. LAPIDEUM. LIGNEO. ET. CADUCO
AD. LUPARAM. SUBSTITUIT
ANNO. D. DC. LXXXV;

On y ajouta une médaille en or, pesant 1 marc 7 gros 24 grains, représentant d'un côté le buste du Roi, avec cette légende :

LUDOVICUS. MAGNUS. REX. CHRISTIANISSIMUS.

Au revers :

URBIS. ORNAMENTO
ET. COMMODO
PONS
AD. LUPARAM. CONSTR.;

et douze médailles en argent, pesant ensemble 6 marcs 1 once et 6 gros, et dont chacune représente un fait mémorable du règne glorieux de Louis XIV (1). Le petit coffre dans lequel sont déposées ces médailles, est revêtu en dedans de satin bleu, sur lequel on a peint les armes de France. Le même coffre se trouve ensuite enfermé dans un autre de plomb soudé, qu'on a maçonné dans une pierre de taille de 5 pieds de longueur sur 3 de largeur. Quant à cette pierre, elle se trouve à la neuvième rangée de la pile.

Le pont dont la dépense ne monta qu'à la somme de 720,000 francs, fut dès-lors appelé Pont-Royal. Sa longueur est d'environ 72 toises ou 432 pieds, sur 8 toises 4 pieds (56 pieds) de largeur, y compris les parapets,

(1) V. M. Van Vaernewyck, édit. de 1830, art. *Fr. Romain,* p. 107-109 du Supplément, à la fin du 2e vol.

qui ont 2 pieds d'épaisseur, ainsi que les deux trottoirs, qui en ont chacun 9. Comme nous l'avons déjà dit, les plans et les devis de ce pont sont dus au célèbre Mansart : cependant frère Romain ne les suivit pas servilement; du consentement du Roi, il y fit des changements qu'il jugea nécessaires ou utiles.

L'heureuse exécution d'une entreprise si difficile procura au frère Dominicain l'honneur d'être chargé des commissions les plus importantes, d'abord dans quelques provinces, et ensuite dans presque toute l'étendue de la France. L'auteur du *Chronicon abbreviatum* du couvent de Maestricht dit, que ce vaste royaume est redevable à notre célèbre architecte de bien de ponts et de chaussées superbes, ainsi que d'un grand nombre de palais magnifiques qui font l'honneur de ce beau pays. C'est dommage que le chroniqueur ne soit pas entré sur ce sujet dans de plus amples détails, et qu'il n'ait pas indiqué les principales constructions de Frère Romain (1).

Louis XIV, on le sait, aimait à récompenser noblement : il reconnut les talents et les services du Dominicain par des pensions considérables. Dix ans après l'exécution de

(1) Voici un passage du *Chronicon abbreviatum,* qui est encore de nature à intéresser ceux qui s'occupent de la biographie de F. Romain.

Memoria seu Narratio.

« Quomodo et quando Reliquiæ SS. Eligii Conf. et Ep. Noviodunensis, » et S. Marculphi, abbatis Nantevillensis conf. pervenerint ad hunc nos- » trum conventum Mosæ-Trajectensem S. Ord. FF. Prædicatorum.

1688.

« Frater Franciscus Romain, conversus, hujus conventus filius, opi- » fer cœmentarius expertissimus, rejiciens fornices et campanile Ecclesiæ » abbatialis Canonicorum Regularium S. Augustini in monte S. Eligii » propre Atrebatum in Arthesia, accepit ab abbate N. N., cum consensu » sui capituli, pro munere (pro conventu suo nativo), partem Reliquia- » rum Corporis S. Eligii Episc. ibidem cum magnâ veneratione requies- » centis, etc. » *Chron. abbrev.*, p. 141.

cette œuvre vraiment *royale,* ce prince nomma l'architecte étranger inspecteur-général des Ponts et Chaussées du royaume et architecte du Domaine du Roi, comme il appert par lettres-patentes expédiées le 11 octobre 1695 (1).

Frère Romain n'était pas seulement un architecte célèbre, c'était encore un digne religieux. Quoiqu'il eut à diverses reprises jusqu'à mille ouvriers sous ses ordres, tant de travaux ne lui firent pas négliger les devoirs et les vertus propres à son état religieux. On voyait briller dans ce moine éminent un attachement inébranlable à la discipline régulière : il était d'une humilité profonde, il jouissait de l'amitié des hommes les plus élevés, les plus distingués de la capitale : le grand chancelier du Roi, Monsieur de Pontchartrain, aimait surtout à l'accueillir et l'honorait de toute sa confiance; l'humble religieux n'en fuyait pas moins

(1) *Extrait des Registres du Conseil-d'État :* « Le Roi voulant commettre une personne intelligente et capable pour faire les visites, » dresser les devis et les rapports pour la réception des ouvrages des » Ponts-et-Chaussées, réparation des bâtiments dépendants des domaines de S. M. et autres ouvrages publics dans toute l'étendue de la » Généralité de Paris, au lieu du Sr Bruand, qui ne se trouve plus par » ses infirmitez, en état de les faire; et S. M. étant informée de la capacité du Frère Romain, Convers, Profès de l'Ordre des Dominicains, » natif de Gand, par la conduite et inspection qu'il a eue du pont de » pierre que S. M. a fait construire en 1685, vis-à-vis le grand Pavillon » de son palais des Thuilleries, par le compte qu'il a rendu de plusieurs » autres ouvrages, tant de ladite Généralité, que de quelques autres » Généralités et Provinces du royaume, dont il a depuis fait les visites » et dressé les plans et devis; S. M. aurait jugé à propos d'en faire » choix. A quoi voulant pourvoir : ouy le rapport du sieur Phelypeaux » de Pontchartrain, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur-» général des finances; S. M. en son conseil a commis et commet ledit » Frère Romain pour faire les visites et constructions à neuf, ou entre-» tenements des ponts, chemins, etc. Fait au conseil d'État du Roi, » tenu à Fontainebleau le onzième jour d'octobre 1695. Signé Delaistre. » Collationné, etc. Registré au bureau des finances de la Généralité de » Paris : Oisi, le Procureur du Roi, suivant l'ordonnance du 29 décembre 1695. Collationné, etc. »

le monde autant qu'il le pouvait. Frère convers, il préférait la compagnie de ses confrères aux sociétés les plus brillantes, il se réjouissait dans leurs travaux obscurs, se complaisait à leur table frugale et oubliait toutes les faveurs qui l'avaient accueilli et renonçait volontiers à toutes celles qui l'attendaient. Dès que les ouvrages glorieux dont il était chargé, étaient achevés, il rentrait dans l'obscurité du cloître. On pouvait dire de Frère Romain, qu'il était riche dans la pauvreté et pauvre au milieu des richesses. Nous avons déjà fait observer, que Louis XIV lui avait accordé des pensions considérables; il en jouit jusqu'à sa mort: il ne les employa guère pour son usage; elles devinrent le patrimoine des pauvres. La Providence voulut que ces grands revenus servirent également à restaurer ou à rebâtir les couvents et les églises de son ordre dans les Pays-Bas qui, du temps des Iconoclastes du XVI^e^ siècle, avaient beaucoup souffert de leur rage destructrice. Les Dominicains de Maestricht, dit le *Chronicon abbreviatum,* ont eu le plus de part aux libéralités de leur confrère; c'est à Frère Romain que leur couvent doit réellement sa restauration, et l'église tous ses embellissements (1). Dans ce local aujour-

(1) « Interim conventus noster, ne de Gandensi aliisque loquar, maximâ » pro parte restaurationem, et ecclesia ornamentum huic viro debent. » *Chron. abbrev.*, p. 105. — Un autre bienfaiteur de ce couvent fut le P. Hechtermans, mort en 1679. V. *Belg. Domin.*, p. 281. — Nous croyons autant céder à l'opportunité qu'à la reconnaissance, en consignant ici une note sur un troisième personnage qui concourut efficacement à restaurer le couvent et l'église des Dominicains de Maestricht; savoir : « R. P. Wynants, S. Th. D., Imperatoris Leopoldi I^mi^ Theologus » et Consiliarius, Caroli VI pædagogus... magnus hujus sui conventus » benefactor. Obiit Viennæ in Austria 7 Martii 1695. Beneficentiæ illius » monumenta sunt sequentia :... 4° Donavit 300 Imperiales in exstruc- » tione 3 Camerarum hospitum... 8° Denique post mortem ejus con- » ventus habuit 4000 Imperialium : ex quibus pecuniis 2000 Imperiales » impensi fuerunt restaurationi et renovationi frontispicii totius ecclesiæ, » uti et tecti ejus : item reparationi Braxatorii... » *Chronic.*, p. 89-90 ; *Belg Dom.*, p. 282.

d'hui converti en athénée, on remarque encore le beau quartier du directeur qui fut bâti sur les dessins de notre architecte : il est orné de son portrait (1).

Les Dominicains de Gand n'ont pas été oubliés par leur compatriote : il leur fournit avec sa générosité habituelle les moyens de restaurer leur maison. La tourelle de bois qui se trouvait anciennement au milieu de leur église, et la grande façade de ce bâtiment qui donne sur la Lys, menaçaient ruine et demandaient instamment une coûteuse restauration. Les Pères du couvent s'adressèrent à Frère Romain. Il fit les dessins d'une nouvelle tour en pierre, ainsi que de la grandiose fenêtre qui domine le maître-autel : il supporta lui-même en grande partie les dépenses de cette importante construction, qui fut exécutée en 1728.

Après avoir édifié ses confrères par ses vertus, et avoir acquis une renommée pour ainsi dire européenne, l'illustre moine s'endormit *dans le Seigneur dans une heureuse vieillesse, à un âge fort avancé.* Il comptait 89 ans, et 60 ans de profession, *lorsqu'il fut réuni à son peuple,* au Noviciat-général de l'Ordre des Frères Prêcheurs à Paris (2),

(1) Nous le donnons à la tête de cette Notice, d'après le tableau du Musée de la ville de Gand, peint, d'après les uns, par J. B. de Champagne, de Bruxelles, d'après les autres, par Subleyras; le dessin que nous publions est dû au crayon si vrai, si moelleux de M. Oscar De Haas, jeune peintre, élève de Vanderhaert, qui donne les plus belles espérances. Nous rappellerons qu'un autre portrait de Romain a été exécuté à l'eau forte par Charles Sprnyt, en 1817, pour un concours ouvert par l'Académie royale de Peinture, etc., de Gand, lequel avait pour objet un buste de ce célèbre architecte. Le prix fut remporté par Charles Malaise, sculpteur de Bruxelles. Ce buste existe en plâtre au Musée de l'Académie, à Gand.

(2) Avant la révolution de 1789, l'ordre des frères Prêcheurs possédait trois couvents d'hommes à Paris, savoir : le couvent de S[t]-Jacques, fondé en 1213, maintenant abattu; celui de l'Annonciation, fondé en 1613 par le P. Sébastien Michaelis, dans la rue S[t]-Honoré; le troisième, celui du Noviciat général de S[t]-Dominique, érigé en 1631; l'église

au faubourg S^t^-Germain, le 7 janvier 1735. Voici l'épitaphe que lui fit le P. Matth. Texte, son confrère :

TITULUS SEPULCHRI
V. F. FRANCISCI ROMAIN, ORDINIS
FF. PRAEDICATORUM,
QUI, FRACTIS SUPERBAE SEQUANAE FLUCTIBUS,
ARCUATAE MOLIS PONTUM REGIUM,
PARISIIS, PROPE LUPARAM,
ARTE MIRABILI CONSTRUCTUM, ANNO D.
M. DC. LXXXV.
A FUNDAMENTIS EREXIT.
JACET HIC
FRATER FRANCISCUS ROMAIN, GANDAVUS,
NATUS ANNO R. S. M. DC. XLVI.
CONVENTUS TRAJECTENSIS AD MOSAM,
ORDINIS
FF. PRAEDICATORUM ALUMNUS,
DOMINII REGALIS ARCHITECTUS,
NECNON PONTIUM AGGERUMQUE
CONDUCTOR
IN GENERALITATE PARISIENSI EFFECTUS,
AC PER TOTAM FERE GALLIAM DELEGATUS,
DENATUS LUTETIAE PARISIORUM
DIE VII JANUARII, ANNI M. DCC. XXXV.
ORA VIATOR,
UT VIRUM RELIGIOSUM, PROFESSIONE
CONVERSUM,
PRUDENTIA ET MORIBUS
CONSPICUUM,
AULICIS MINISTRIS
ACCEPTISSIMUM,

de ce dernier couvent sert actuellement d'église paroissiale, sous le nom de S^t^-Thomas d'Aquin. — Le R. P. Lacordaire vient d'ériger une maison de Dominicains à Paris, dans l'ancien couvent des Carmes. L'installation solennelle en a eu lieu en présence de Mgr. l'archevêque, le 15 octobre 1849.

QUEM TOT PRAECLARIS ARCHITECTURAE
MONUMENTIS
CELEBREM
TERRA ET PONTUS UBIQUE COMMENDANT,
AETHEREAE SEDES SUSCIPIANT
GLORIOSUM.
AMEN.
LUGE AEVI NOSTRI OPIFICUM DECUS,
ILLIUSQUE NON IMMEMOR JACTURAE,
TUAM PRAEVIDE,
ABI
ET RESPICE.
SODALI CARISSIMO MOERENS POSUIT
F. MATTHAEUS TEXTE.

Telles sont les notes que nous avons pu réunir sur cet architecte célèbre; elles sont loin de renfermer une biographie complète, mais elles pourront peut-être servir à ceux qui voudraient écrire d'une manière détaillée la vie si pleine, si utile de notre compatriote.

Fr. B. C. B. Moulaert,
des Frères Prêcheurs.

Caractères cryptographiques

DU XI^e SIÈCLE.

La Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand possède un assez grand nombre de manuscrits très anciens, — *venerandæ antiquitatis,* comme auraient dit les Bénédictins, — et qui proviennent de la célèbre et riche abbaye impériale de S^t-Maximin, près de Trèves. Parmi ces *codex,* qui renferment presque tous des Pères de l'Église ou des matières théologiques, il en existe un du XI^e siècle, intitulé *Commentarii in librum Job,* dont le texte est dû comme on sait au pape S^t-Grégoire. Sur la marge extérieure du 1^er feuillet verso, nous lisons ce vers si connu de l'*Énéïde :*

Arma virumque cano Troiae qui primus ab oris.

Immédiatement au-dessous et correspondant à chacun des lettres du vers de VIRGILE, se trouvent des caractères inconnus, qui, à la première vue, portent le cachet des lettres runiques. Mais en consultant GRIMM, *Uber die deutsche Runen,* et DIETERICH, *Runen wörterbuch* (Stockholm, in-8°), nous avons pu nous convaincre que ces signes graphiques ne sont point décrits par ces deux savants philologues. Comme ils n'expriment point des mots germaniques, nordiques ou anglo-saxons, mais qu'ils ne font que reproduire les mots du vers latin cité, peut-être n'est-ce qu'un spécimen d'écriture cryptographique ou d'écriture de convention dont l'auteur a voulu laisser la trace sur ce

manuscrit. — A la suite de ce vers se trouvent les lettres *d, g, f, h, k, l, x. y, z,* avec leurs équivalents au-dessous; ces lettres ne faisant point partie des mots de la phrase latine, on les aura placés à la suite de cette dernière pour avoir un alphabet cryptographique complet. Quoiqu'il en soit, ces caractères appartenant comme le manuscrit lui-même à une époque extrêmement reculée, il est intéressant de les recueillir pour l'histoire de l'écriture. A cet effet, nous en offrons ici un fac-simile exact à nos lecteurs.

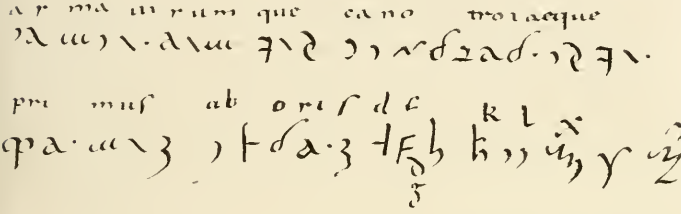

J. D. S. G.

Le Cameracum Christianum

DE M. LE GLAY (1).

Il y avait autrefois dans le monde chrétien, une association d'hommes pieux et érudits qui passaient leur temps à prier, à faire le bien et à publier, en commun, des œuvres colossales pour l'achèvement de chacune desquelles n'eussent pu suffire ni le savoir, ni le courage, ni la vie d'un seul. Ces hommes s'intitulaient *bénédictins;* et les monuments qu'ils ont élevé à la science sont impérissables, comme le nom de leur ordre est immortel. Les révolutions qui ne peuvent rien contre les livres, ont détruit cette éminente corporation d'écrivains; cependant en ce moment même, la tête du phénix se met à poindre à travers le monceau de cendres : les bénédictins ressuscitent à Solesmes; et, dès le début, ils s'efforcent de retrouver les traces de leurs illustres devanciers. Toutefois, on ne rebâtit pas un pareil ordre en un jour; et nous ne sommes pas la postérité pour vous dire le dernier mot de cette miraculeuse renaissance. Qu'il y ait aujourd'hui de véritables bénédictins à Solesmes, nous sommes tout disposé à le croire, n'eussions-nous d'autres garants que les noms des savants Dom Gueranger et Dom Pitra; mais ce que nous n'hésitons pas à affirmer, c'est que Solesmes ne possède pas le monopole des bénédictins modernes. En effet, nous connaissons, à Lille en Flandre, un écrivain auquel il ne manque absolument rien en savoir, en patience, en dévouement, pour avoir le droit d'arborer le titre glorieux de disciple de S^{t}-Benoit; celui-là est, à coup sur, un bénédictin de la

(1) Un vol. grand in-8°. Lille, 1849, chez L. Lefort, imprimeur-libraire. Nous en avons déjà dit quelques mots dans le *Messager des Sciences,* 1849, p. 501.

vieille roche, tenace, infatigable au travail, consciencieux dans ses assertions, soigneux dans son style, réservé et prudent en tous ses écrits, insouciant de sa gloire personnelle et apportant les plus belles pierres à l'édifice des connaissances humaines, sans songer à autre chose qu'à la splendeur de la science elle-même. A vrai dire, cet écrivain ne porte pas l'habit de l'ordre, mais il en possède l'esprit et le cœur; à telles enseignes, que déjà près de quarante années de sa vie ont été dépensées, sans en rabattre un jour, à entreprendre et mener à bien des travaux d'une profondeur toute bénédictine.

Maintenant, en vous disant que notre bénédictin laïc a nom Le Glay, nous sommes convaincu que vous nous dispenserez de faire la preuve des assertions qui précèdent. Du reste, nous n'avons pas à dresser ici la longue liste des recherches et des découvertes que la science historique doit à ce même écrivain; nous venons simplement vous entretenir du dernier-né de ses livres, le *Cameracum christianum*, qui n'est rien de moins qu'une des plus curieuses, des plus imposantes pages des fastes de la civilisation chrétienne.

Le *Cameracum christianum* a pour épigraphe : *Antiquam exquirite matrem....* Certes, le conseil est bon! Personne mieux que notre *vieille mère* l'Église flamande ne saurait nous dire les enseignements du passé, les commentaires du présent, et peut-être même les mystères de l'avenir.... En effet, notre organisation politique et administrative, nos libertés communales, notre agriculture, notre industrie, notre littérature, nos arts, tout est venu de là. Le principe chrétien est la base fondamentale sur laquelle se sont étagées, à travers les siècles, les différentes formes sociales que notre pays a successivement revêtu. Chez nous enfin, restituer les annales de l'Église, c'est véritablement écrire l'histoire de la civilisation elle-même.

Mais avant tout, il faut savoir que l'ancien diocèse de Cambrai, c'était l'Église flamande toute entière; il commençait aux sources de l'Escaut et ne se terminait qu'aux embouchures de ce fleuve; toute la rive droite lui appartenait; Cambrai, Arras, Douai, Ath, Malines, Bruxelles, Anvers, étaient les capitales de cette vaste principauté spirituelle. Quelque importants que fussent les autres centres diocésains de nos contrées, c'est de Cambrai que sont par-

ties les premières et les plus vigoureuses impulsions du mouvement chrétien dans la Gaule belgique. M. Le Glay nous fait suivre ce mouvement dans toutes ses phases, depuis l'apparition, au IV^e^ siècle, des missionnaires Superior et Diogène sur le territoire des Nerviens, jusqu'à nos jours. Ces catéchistes primitifs et les évêques et archevêques de Cambrai sont les jalons naturels dont la succession, sans lacune, éclaire la route du progrès politique et social parmi les populations flamandes. Nous voyons d'abord le Romain et le Gaulois se convertir, de compagnie, à la doctrine nouvelle et abjurer, celui-ci sa tyrannie barbare, celui-là son oppression organisée, pour adopter le principe de la fraternité chrétienne qui déclare les hommes égaux devant Dieu, émancipe les esclaves, fonde un droit à la protection pour le faible et sanctifie la famille en réhabilitant la femme.... Mais, au moment où la jeune société chrétienne commence à s'entourer d'institutions conformes à sa philosophie divine, surviennent les Vandales, les Suèves, les Hérules, les Gépides qui menacent de détruire ces précieux germes par le fer et par le feu; Bavai et Hermoniacum, deux stations romaines, deux cités chrétiennes, sont précipités au fond de leurs aqueducs; un miracle et l'épée de l'empereur Claude Constantin préservent Cambrai; la métropole de la chrétienté flamande survit et le principe chrétien avec elle!... Un peu plus tard, Clodion, à la tête de ses Franks païens et sauvages, a beau s'emparer de Cambrai et reprendre l'œuvre de destruction laissée incomplète par les Vandales et leurs alliés; le cinquième siècle dure encore, que déjà les conquérants eux-mêmes sont conquis par le christianisme; le catéchiste flamand, S^t^ Vaast, prépare Clovis au baptême; ses disciples, Vigor, Dominic, Védulphe, initient les Franks à la doctrine du Christ; et presqu'au même instant, on voit monter sur le siége métropolitain de la Flandre le premier évêque cambrésien, S^t^ Géri, illustre pontife dont la haute influence se fait immédiatement sentir dans l'organisation politique et administrative de tous les états, villes et communes composant et entourant les deux évêchés réunis d'Arras et de Cambrai.

Après avoir largement et savamment dessiné cette phase de fondation, M. Le Glay marque d'un trait caractéristique chacune des étapes successivement parcourues par le développement de l'idée chrétienne. Au VII^e^ siècle, appelé le *siècle des saints,* l'auteur du

Cameracum suspend son récit pour nous faire remarquer qu'un nouveau phénomène vient de se produire dans l'œuvre de propagande : en effet, nous avions vu jusqu'ici les missionnaires marcher isolement et comme en tirailleurs; le succès dépendait entièrement de l'action individuelle; les soldats de la foi n'avaient pas encore de corps d'armée; aussi toutes ces forces éparpillées ne produisaient-elles que des résultats lents et incomplets. Mais ce que les individus étaient impuissants à faire, voici que les associations vont l'accomplir.... Les monastères sont fondés! Le pays se couvre de ces espèces de colonies agricoles, qui par leur réglementation intérieure, par leur économie domestique, par leurs travaux de culture, par toutes les conditions enfin de leur vie d'association, de solidarité matérielle et morale, deviennent autant de spécimen d'une société meilleure offerte à l'imitation des peuples. En Flandre, le monastère et la commune se sont enseignés l'un à l'autre les premiers éléments de tout ce qu'ils ont su et pratiqué plus tard en fait de liberté, de bien-être et de civilisation. N'en déplaise à Louis-le-Gros, chez nous la commune et le monastère procèdent, tous deux, d'un seul et même père légitime : le christianisme!

Le VII^e^ siècle vit donc s'opérer, parmi nous, la consolidation de l'idée chrétienne dans les institutions civiles et religieuses. Les promoteurs de cette consolidation s'appelaient S^t^ Éloi, S^t^ Amand, S^t^ Aubert, S^t^ Vindicien; et leurs fondations les plus importantes furent les abbayes d'Elnon, de Marchiennes, de Sithiu, de S^t^-Vaast.

Au VIII^e^ et IX^e^ siècle, M. Le Glay nous montre l'administration ecclésiastique se complétant par l'organisation des paroisses. En même temps, les abbayes atteignent un tel degré d'influence et de puissance, que les barons laïcs, avides de prendre leur part de cette prospérité toujours croissante, usurpent la direction et les revenus des grandes communautés sous le titre d'*abbés-comtes;* mais aussitôt les énergiques protestations des conciles s'élèvent de toutes parts contre ces audacieuses usurpations sans parvenir toutefois à les refréner complétement. Ce n'étaient là du reste que les premières escaramouches de l'éternelle lutte entre le spirituel et le temporel. Quoiqu'il en soit, l'intrusion des barons laïcs eut du moins cet avantage de rendre la féodalité plus directement intéressée à la défense des propriétés ecclésiastiques contre les inva-

sions de ces terribles Normands qui saccagèrent alors nos contrées flamandes; et l'on peut dire, à la plus grande gloire de cette féodalité fondée par les fils de Charlemagne, qu'elle sauva, à cette époque, les destinées futures de la civilisation chrétienne.

Le X^e^ siècle amena une réforme radicale dans le système suivi pour la promotion des évêques de Cambrai. Jusques-là, ces évêques avaient été simplement nommés par les souverains; ils furent alors élus par le peuple et le clergé. Du reste, le principe de cette réforme avait été proclamé, dès l'an 803, par Charlemagne, dans son capitulaire d'Aix-la-Chapelle; et, en cela, l'Empereur lui-même n'avait fait que se conformer aux prescriptions expresses des saints canons. Il paraît que, dans ce temps-là, le vote universel était de droit divin....

M. Le Glay termine sa revue du X^e^ siècle par l'invasion des Madgyars (Hongrois), contre lesquels les évêques de Cambrai luttèrent à la tête des populations. Ces illustres pasteurs unissaient ainsi, pour la défense de leur troupeau, le courage du soldat aux vertus et aux lumières de l'apôtre.

Cependant, tous les évêques de Cambrai ne furent pas des saints.... et M. Le Glay nous parle d'un certain Bérengaire, noble germain, parent de l'Empereur, vrai barbare de langage et de mœurs, qui, vers cette époque, se servait de sa houlette pastorale comme d'une massue, opprimant et torturant à plaisir ses ouailles, jusqu'à ce qu'une vision miraculeuse le convertit et lui inspira un tel repentir qu'il en mourut. Au siècle suivant, l'église de Cambrai fut dédommagée de l'épiscopat de Bérengaire par l'avénement du pieux et savant évêque Gérard qui, dans un synode solennel tenu en 1025, sut vaincre l'hérésie des Gundulfiens par la seule puissance de sa parole. La chrétienté flamande compte ce XI^e^ siècle parmi les époques les plus heureuses et les plus splendides de son histoire; les hommes et les choses de ce temps-là furent des plus remarquables : alors vivait et écrivait Balderic, le fameux chroniqueur cambrésien dont M. Le Glay s'est fait le savant éditeur; les chapitres de S^t^-Pierre de Douai, de S^t^-Pierre de Lille, les abbayes de Phalempin, d'Anchin, etc., étaient fondés; l'évêque Liébert d'abord, le comte Robert ensuite, se faisaient les éclaireurs dévoués de la première armée latine qui devaient bientôt se mettre en route pour la Terre-sainte. Néanmoins, ce brillant tableau eut

aussi ses ombres : les princes et barons, désireux d'accroître leurs ressources pour les expéditions guerrières, organisèrent une espèce de trafic des évêchés et des abbayes, qui décida le pape Grégoire VII à décreter, en 1074, de sévères mesures de réforme. La commune de Cambrai, de son côte, se montrait alors tellement indisciplinée qu'il fallut la dissoudre.

Vint ensuite le XII^e^ siècle qui fut pour l'Église flamande le *siècle des docteurs*. En effet, voici qu'un savant professeur de philosophie réaliste, nommé Odon, renonce au monde et devient évêque de Cambrai; voici que le pape Innocent II, S^t^ Bernard et l'évêque de Cantorbery, Thomas Becket, visitent nos contrées, répandant partout autour d'eux les puissants reflets de leur haute intelligence. En même temps, les bienheureux Gilbert, Gérard, Raoul, Richard et Gossuin édifiaient et éclairaient le pays par leurs vertus et leur savoir; alors aussi Thierry d'Alsace fondait, dans le voisinage de la ville de Lille, la célèbre abbaye de Loos; enfin, devançant en cela d'un siècle le saint roi Louis IX, l'évêque de Cambrai, Roger de Wavrin, s'en allait mourir de la peste devant S^t^-Jean-d'Acre.

Le XIII^e^ siècle, lui aussi, fut une belle époque pour le diocèse de Cambrai : les Comtesses de Flandre, Jeanne et Marguerite, contribuèrent pour leur bonne part, à la splendeur de la métropole flamande; comme encore, les curieuses chroniques de Thomas de Cantinpré, les dissertations d'Alain de Lille surnommé *le docteur universel,* les vertus à la fois douces et austères de l'évêque Enguerrand de Créqui illustrèrent grandement alors cette période de notre histoire diocésaine.

Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, l'Église de Cambrai compta parmi ses évêques l'illustre Pierre d'Ailly et donna deux papes à la catholicité; en revanche, elle vit un instant sa crosse épiscopale s'égarer entre les mains de Jean, bâtard de Bourgogne qui, au dire d'Adrien Barlandus, chroniqueur brabançon, était un homme *sensuel, glouton* et *avare*....

Mais bientôt, au XVI^e^ siècle, nous voyons les plus illustres maisons des Pays-Bas se disputer l'honneur de donner des évêques au diocèse de Cambrai; Jacques de Croy l'emporte sur son compétiteur, François de Melun; Guillaume de Croy et son frère Robert montent à leur tour sur le siége épiscopal. Cambrai est érigé

en duché, puis en archevêché; il est vrai que les villes de Bruxelles et Anvers sont en même temps distraites de notre diocèse, par suite de la formation de quelques nouveaux évêchés, dont l'institution est jugée nécessaire pour mieux combattre la Réforme naissante de Luther et de Calvin.

Au siècle suivant, le Cambrésis tombe au pouvoir de Louis XIV, et le chapitre de Cambrai renonce au droit d'élire ses archevêques. Pour nous consoler de cette abdication, rappelons-nous que le premier archevêque nommé par le roi de France s'appelait Fenelon.... Nous trouvons à cet endroit du *Cameracum* une page très-curieuse dans laquelle M. Le Glay nous explique comment le *cygne de Cambrai* fut d'abord assez froidement accueilli par ses ouailles flamandes, et comment il s'y prit pour conquérir, en quelques jours, leur affection dévouée.

Mais voici venir le dix-huitième siècle qui dote Cambrai du plus étrange des archevêques.... En effet, nous voyons le fangeux Dubois s'asseoir à cette même place que vient de quitter l'illustre Fenelon! Par bonheur, Dubois avait bien autre chose à faire qu'à dire la messe à Cambrai, et le diocèse échappa au scandale de sa résidence. Le cardinal-archevêque Dubois se contenta de promener son rochet et sa pourpre à la cour du Régent; et même, il faut reconnaître qu'il ne se souvint de son archevêché que pour obtenir en faveur du diocèse quelques mesures sollicitées par le chapitre.

Après Dubois, vinrent les archevêques de Choiseul, de Fleury et enfin le prince de Rohan-Guemenée qui protesta contre la constitution civile du clergé promulguée le 24 août 1790 et se retira d'abord à Liége, puis à Munster, laissant la place libre aux évêques dits *constitutionnels*, jusqu'à ce que, le concordat de 1801 étant signé, il se démit de son siége archiépiscopal.

Le successeur du prince de Rohan fut M. Belmas, dont la parole éloquente et l'administration à la fois conciliante et ferme rendirent son ancien lustre au diocèse de Cambrai, redevenu toutefois un simple évêché. Cependant, M. Belmas étant mort en 1841, l'archevêché fut rétabli, et Cambrai vit un prélat des plus éminents par ses vertus et ses lumières ceindre sa mître archiépiscopale. Le cardinal Pierre Giraud vient de mourir, après avoir été pendant neuf ans, parmi nous, l'objet de l'affection et de la vénération des populations flamandes.

Tout ce passé historique dont nous ne vous donnons ici qu'un faible aperçu, M. Le Glay l'a curieusement et dramatiquement développé dans un Précis qui sert de préface au texte du *Cameracum christianum*. Ce texte se compose de deux parties bien distinctes : la première est extraite du *Gallia christiana*, la seconde a été rédigée par M. Le Glay lui-même. En effet, le *Gallia christiana*, publié au XVII^e^ siècle par les frères Scévole et Louis de S^te^-Marthe, puis refondu au XVIII^e^ siècle par un autre membre de la même famille, Denis de S^te^-Marthe, bénédictin de la congrégation de S^t^-Maur, s'arrêtait nécessairement à cette dernière époque et présentait en outre d'importantes lacunes, surtout en ce qui regarde les établissements monastiques. Il s'agissait donc de continuer l'œuvre jusqu'au temps actuel, de rectifier quelques erreurs, de compléter la chronologie historique des prévots et doyens des cathédrales et enfin d'ajouter ce qui manquait absolument, à savoir : les monographies des chapitres ou collégiales, des paroisses, de divers ordres religieux comme les Oratoriens, les Chartreux, les Jésuites, les Minimes, les Augustins, les disciples de S^t^-François d'Assise, de S^t^-Vincent-de-Paul etc. dont le *Gallia christiana* ne disait mot. M. Le Glay a pourvu à tout cela, et sa rédaction offre ceci de remarquable qu'elle nous révèle une latinité quasi *cicéronienne;* on écrivait à peu près comme cela au siècle d'Auguste. Or, les bénédictins, malgré tout leur savoir, n'ont jamais retrouvé une forme aussi pure; quelques écrivains jésuites ont été beaucoup plus heureux sous ce rapport. Au demeurant, remercions encore le savant latiniste M. Le Glay, de s'être montré plein de condescendance pour ceux de ses lecteurs qui auraient perdu de vue leurs études classiques, en faisant escorter son texte latin par une excellente traduciton française. De cette façon, personne n'aura le droit de s'écrier dans sa dédaigneuse paresse : *Græcum est, non legitur....*

Voici maintenant les divisions principales du *Cameracum christianum :*

1° Série des évêques et archevêques de Cambrai.
2° — des suffragants et coadjuteurs.
3° — des prévots.
4° Chapitres et églises collégiales du diocèse.
5° Monastères et abbayes.

6° Prieurés et prévotés.

7° Couvents d'ordres divers.

8° Hospices et hôpitaux.

9° Appendice contenant la division topographique du diocèse et le tableau historique des paroisses.

10° Pièces justificatives.

Plus, une carte de l'ancien diocèse de Cambrai (1559-1790).

Rien qu'en parcourant cette table abregée des matières, on voit qu'il s'agit ici d'un travail immense qui doit nécessairemeet avoir une haute portée au point de vue de l'histoire religieuse, politique et philosophique des provinces flamandes. Félicitons-nous de ce qu'une pareille œuvre ait rencontré, à notre époque, un homme capable de l'accomplir convenablement. Pour la première fois de notre vie de critique, nous ne trouvons rien à reprendre dans un livre contemporain; c'est qu'en effet, pour jeter une pierre si petite qu'elle fut dans ce plantureux jardin de science et de conscience, il faudrait d'abord avoir à sa disposition deux ou trois années d'examen et de contrôle à appliquer à ce déluge de recherches inabordables, de révélations inédites; il faudrait ensuite trouver le courage d'imaginer un blâme, lorsqu'on se sent naturellement, irrésistiblement entraîné à admirer de tout cœur un des plus beaux monuments de la patience et de l'intelligence humaine.

Amicus Plato.... Nous sommes des amis de M. Le Glay et nous nous en faisons honneur; mais si ce livre n'était pas réellement ce qu'il est... quelque inconnu que soit notre nom, nous ne l'écririons certes pas en toutes lettres au bas d'un pareil éloge.

Henry Bruneel.

Revue bibliographique.

183° Handelingen van het Nederlandsch Congres, gehouden te Gent, den 26-29 Augustus 1849. Gent, L. Hebbelynck, 1850; in-8°, pp. 180.

On a réuni dans ce volume les procès-verbaux des séances tenues à Gand au mois d'août 1849, par les littérateurs flamands et hollandais qui prirent part au congrès littéraire *néerlandais*, ainsi que les différents discours prononcés ou envoyés à cette occasion par MM. Snellaert, Van Duyse, De Jager, David, De Haerne, Sleeckx, Van Beers, Jottrand, Olivier, Casterman, J. De Jonghe, Gerth-Van-Wijk, Nolet de Brouwere, Suringar, Ecrevisse, Ter Haar, De Deyn, Buddingh, Zetternam, Van Halmaal, Ondereet, Blieck, Alberdingk-Thym et Des Amorie Van der Hoeven.

184° Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, publiée par la première fois par M. Gachard. T. II. Bruxelles, 1850; in-8°, CLXIII et 520 pag.

Ce beau volume, digne en tout point de son aîné, renferme 188 lettres écrites ou reçues par le Taciturne, suivies d'un appendice composé de cinquante-cinq autres lettres et documents relatifs au même personnage. Dans l'introduction, l'éditeur nous retrace de main de maître la vie de Guillaume d'Orange, pendant les années 1561 à 1567, époque qu'embrasse ce volume. Les négociations de son mariage avec Anne de Saxe, son départ des Pays-Bas, sa rupture avec Philippe II, la part qu'il prit au soulèvement de ces provinces contre la domination espagnole, enfin

tous ces événements qui préparèrent la sanglante révolution politique et religieuse dont notre patrie fut le théâtre, y sont parfaitement expliqués. Ce travail fait le plus grand honneur à M. Gachard. Quant aux pièces elles-mêmes, elles sont fidèlement reproduites; on voit qu'une main exercée a passé par-là : les textes sont exempts de ces horribles fautes typographiques qui déparent si souvent l'impression des documents anciens.

185° Inventaire des cartes et des plans conservés aux archives de la Flandre orientale, par P. C. Van der Meersch. Gand, 1850; in-4°, XI et 266 pag.

Cette publication qui fait suite à l'*Inventaire analytique des chartes de Rupelmonde,* paru en 1846, présente un état descriptif détaillé de toutes les cartes et plans qui se trouvent déposés aujourd'hui, au nombre de 809, aux archives provinciales à Gand. Ces documents aussi importants pour l'administration que pour l'histoire topographique du pays, sont classés dans l'ordre méthodique des lieux auxquels ils se rapportent. Le volume est terminé par des tables alphabétiques des noms de lieux et de personnes. Il a été imprimé par ordre du conseil provincial.

186° Histoire de Flandre, par Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1850; in-8°, t. V, 549 pag.

L'histoire de Flandre de M. Kervyn de Lettenhove, dont nous avons analysé longuement le vol. IV à la fin du volume du *Messager des Sciences,* 1849, s'achève rapidement; le VI° vol. est sous presse; il paraîtra prochainement. Celui que nous annonçons aujourd'hui embrasse l'époque du règne des ducs de Bourgogne, qui va de 1453 à 1500, c'est-à-dire un demi-siècle de querelles et de luttes entre le prince et le peuple flamand, qui amènent graduellement l'absorption du comté dans la vaste domination de Charles-Quint. A mesure qu'on achève la lecture de ces pages si pleines de recherches consciencieuses, d'aperçus ingénieux, de noble patriotisme, l'âme s'attriste involontairement en voyant s'éteindre petit à petit une nation grande et redoutable dans le passé. On gémit avec M. Kervyn sur ces fatales discordes intesti-

nes et cette lutte stérile entre le peuple et les gouvernants, qui nuisit si longtemps à la nationalité flamande proprement dite. Le courage n'abandonne cependant jamais l'auteur, et il parvient à nous intéresser jusqu'au bout aux efforts tentés par les Flamands pour conserver et défendre leur indépendance. Les points historiques qui ailleurs sont souvent à peine indiqués, lui fournissent ample matière à dissertation et il parvient ainsi à éclaircir plusieurs questions importantes, mal comprises jusqu'ici. Nous signalerons entre autres le procès intenté à Hugonet et Hymbercourt, ministres de Marie de Bourgogne, et les difficultés qui s'étaient élevées entre Maximilien et les Flamands au sujet de la tutelle de ses enfants. Tous ces points sont traités avec un luxe de citations et un esprit de critique qui consolident de plus en plus la réputation d'érudit et d'écrivain de M. Kervyn.

187° Éloge de Ballanche, par Félix Nève. Louvain, 1850; in-8°, pp. 59.

Ballanche est un des noms les plus respectables, les plus honnêtes de l'école philosophique française. Mais chez nous, certains préjugés l'ont fait passer pour l'écrivain le plus nuageux et le penseur le plus diffus; le *nébuleux Ballanche!* dit-on, et on croit avoir apprécié par cette épithète celui qui a consacré sa plume et son talent à défendre toute sa vie les saines doctrines de la société. Mr F. Nève vient de publier un opuscule où il résume avec impartialité les opinions que professait l'illustre philosophe et où il nous le montre plein de respect et de foi pour les grandes vérités du christianisme. Son talent d'écrivain y est parfaitement jugé, et comme homme et comme citoyen, M. Ballanche sera désormais pour nous le type d'un noble et beau caractère. Le jeune professeur de Louvain a la main heureuse; il jouit presque toujours du bonheur de choisir pour ses travaux des sujets qui lui attireront à coup sûr les sympathies du lecteur.

188° Catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci, par le Dr Rigollot. Paris, 1849; in-8°, pl. XXXIV et pp. 112.

Donner la monographie des œuvres que les grands maîtres de Rome, de Venise, de Milan, de Florence, etc., ont produites, se-

rait certainement le travail le plus complet pour faire apprécier cette magnifique et puissante école de peinture italienne qui n'a pas eu d'égale en Europe. Parmi ceux qui y ont acquis la gloire la plus durable et la plus méritée, il faut placer Léonard de Vinci, dont les productions répandues dans toutes les contrées, atteignent cependant à peine le chiffre de 111. M. le Dr Rigollot, d'Amiens, qui a étudié d'une manière toute spéciale tout ce qui se rapporte à l'histoire de la peinture et des arts graphiques, vient de détacher de ses *Recherches sur l'art du dessin,* une partie pleine de science et d'intérêt, où il traite *ex professo* de l'œuvre de Léonard de Vinci. Il passe d'abord en revue les recherches faites par différents auteurs sur ce maître célèbre et sur ses productions et aborde ensuite la description de chacune de celles-ci, avec toutes les particularités qui s'y rapportent. — M. Rigollot a exécuté sa tâche comme quelqu'un qui connaît toute l'importance attachée aujourd'hui à ces sortes de dissertation. Les investigations sont consciencieuses et ses appréciations marquées au coin du bon goût et de la saine critique artistique.

189° Observations sur les jurys d'examen et le projet de loi du 22 mars 1849, par Ad. Roussel, avocat, professeur de droit à l'Université de Bruxelles. — Bruxelles, 1849; in-8° de 66 pag.

Des nombreux écrits qui se sont produits à propos de la question d'organisation des jurys d'examen, soulevée par la discussion de la loi nouvelle, un seul se distingue entre tous, celui de Mr Ad. Roussel. Nul n'a émis sur cette question des vues plus justes, plus élevées et en même temps plus pratiques que le savant professeur de Bruxelles; nul n'a su mieux concilier les intérêts de la science avec les garanties dues à la liberté. Trois propositions font la base de son système : 1° Les professeurs ont seuls les qualités requises pour être membres du jury, — proposition aujourd'hui incontestée; 2° il faut un jury unique pour tout le pays, la collation des gardes académiques par les universités détruisant toute garantie de sévérité et d'impartialité; et enfin 3° les garanties dues à l'enseignement libre, exigent que le jury soit composé d'un nombre égal de membres pris dans chacune des uni-

versités de Belgique. — Nous pensons avec l'honorable écrivain que toute organisation qui n'est point conforme à ces règles, doit finir par trouver sa condamnation dans les abus qu'elle entraînera à sa suite. Aimant donc à croire que la question n'a point reçu de solution définitive, nous enregistrons l'écrit de M. Roussel (1) comme une œuvre qui doit être conservée, parce que nous avons foi dans la puissance des principes qu'il y met en évidence.

A. D.

190° De Eendragt, veertiendaegsch tydschrift voor letteren, kunsten en wetenschappen. Gent, Michiels; in-4°.

Ce journal fondé en 1846 et dont il paraît un numéro tous les quinze jours, est resté à la hauteur de la mission que ses fondateurs se sont imposée. En effet, on y rencontre de curieux articles sur les sciences et les arts, des biographies d'hommes éminents qui se sont illustrés dans la littérature flamande, des épisodes historiques d'un haut intérêt et des productions littéraires dues à la plume de nos meilleurs écrivains flamands. Dans les *mengelingen* qui n'est pas la partie le moins intéressante de ce journal, les ouvrages flamands sont soumis à une critique aussi impartiale qu'éclairée.

191° Iconographie chrétienne de Belgique, ou description et explication des attributs historiques ou allégoriques qui accompagnent les images des saints les plus vénérés dans notre pays, par Félix Bogaerts. Anvers, 1850; in-8°, 80 pag.

A une époque où de toutes parts l'on cherche à faire revivre dans les constructions et l'ornementation des églises, les traditions

(1) Le lecteur curieux de connaître l'ensemble des écrits de M. Roussel sur l'enseignement supérieur, pourra joindre à sa dernière brochure les réflexions sur les études de droit, qui se trouvent à la suite de son *Encyclopédie du Droit*, et la brochure qu'il consacrait en 1836, sous le pseudonyme de *Durozoir*, à l'*Examen du titre III du projet de loi sur l'Enseignement*, alors soumis aux chambres.

primitives de l'art chrétien, on ne saurait accueillir avec assez de faveur les publications sérieuses qui tendent vers ce but. Les allégories et les symboles qui se rattachent au culte des saints doivent jouer un grand rôle dans ce retour aux saines idées religieuses. Nous ne saurions donc trop louer M. Bogaerts d'avoir donné au public l'intéressant travail dont nous venons d'annoncer le titre. Les peintres et les sculpteurs qui s'inspirent de sujets sacrés, y trouveront des notions utiles pour échapper aux anachronismes et aux contre-sens qui affligent si souvent les regards des fidèles. L'auteur s'est partout appuyé sur des sources respectables. Il y a dans ce modeste travail plus de science et de connaissances esthétiques qu'on pourrait le penser. C'est un excellent manuel pour tous ceux qui par état ou autrement, sont chargés de représenter ou d'orner les saints qu'on vénère dans nos églises.

192° Les Eglises d'état, dernière cause d'intolérance. — Exemple tiré de la législation du canton de Vaud. — Utilité et possibilité de supprimer cette cause, — par L. Jottrand, ancien membre du Congrès belge. Bruxelles, Decq, 1849; in-12 de 192 pag.

Faisant le récit des luttes intestines qui ont jeté le trouble dans le canton de Vaud, l'auteur montre qu'elles n'ont d'autre cause que le maintien d'une église officielle, salariée et régie par l'état, et indique comme unique voie de salut la consécration immédiate de la liberté des cultes et la séparation de l'Église et de l'État. En d'autres termes, il propose à la Suisse démocratique et républicaine, de suivre l'exemple de la Belgique, pour arriver ensuite graduellement à la consécration des principes de séparation complète et absolue, admis aujourd'hui aux États-Unis.

Telle est la pensée qui a dicté l'œuvre de M. Jottrand, couronnée en Suisse par les juges du concours Haldimand, comme « le » meilleur écrit sur les actes par lesquels la liberté des cultes est » frappée dans le canton de Vaud, et sur les effets de la persécu- » tion religieuse, relativement à la morale publique et aux intérêts » généraux du peuple. » L'œuvre du judicieux publiciste était à tous égards digne de cette haute distinction. Le style en est clair,

rapide, correct et d'une remarquable simplicité. On voit que c'est bien plus par la vérité des réflexions et la justesse du raisonnement que l'auteur cherche à faire impression sur le lecteur que par les grands mots et les phrases à effet. Aussi le conduit-il tout naturellement à admettre comme parfaitement justifiées, toutes les conclusions de son écrit.

A. D.

193° La triumphante et solennelle entrée de Charles-Quint en sa ville de Bruges le 18 avril 1515; décrite par Remy Dupuys. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1850; in-4°, pp. 58.

La solennelle entrée de Charles-Quint à Bruges en 1515, imprimée à Paris chez Gilles de Courmont, est une curiosité bibliographique devenue presqu'introuvable. Grâce aux soins de la Société d'Émulation de Bruges, cet opuscule vient d'obtenir les honneurs d'une seconde édition, ornée de trente-deux planches, représentant diverses scènes de la solennelle entrée de l'empereur à Bruges, exécutées avec beaucoup de talent et de vérité d'après les gravures de l'édition originale.

194° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique; tome VII, 1re livr. Anvers, 1850; in-8°.

Cette publication que l'ou range avec raison parmi les bons recueils scientifiques de la Belgique, vient d'inaugurer sa septième année d'existence par le premier cahier de son septième volume, contenant entre autres productions une *Description de quelques antiquités trouvées dans les environs de Bruxelles,* par Mr Louis Galesloot; cet article qu'une planche accompagne, est suivi d'une dissertation sur la *Germania de Tacite,* par Mr André Van Hasselt; vient ensuite une série de documents communiqués par M. l'abbé Stroobant, au sujet des *Privilèges accordés à l'abbaye d'Alne par quelques souverains de Belgique.* Le cahier est terminé par un article fort important, intitulé: *Analectes archéologiques, historiques, géographiques,* etc., par M. Schayes. Ce savant archéologue a divisé ce travail en

plusieurs chapitres dans lesquels il donne de curieux détails sur la reconstruction et la restauration au XIV^e^ siècle, de plusieurs de nos monuments remarquables, dont quelques-uns n'existent plus aujourd'hui; ce travail qui sera continué dans la prochaine livraison, contient également quelques pièces inédites d'une importance historique incontestable.

195° Bulletin du Bibliophile belge. Tome VII, n° III. Publié par J. M. Heberlé. Cologne, Bonn et Bruxelles; in-8°.

Cette livraison contient une intéressante notice biographique sur M. le baron de Reiffenberg, dont la perte sera vivement et longtemps sentie par tous ceux qui cultivent les sciences et les lettres.

196° Verslag van 't Magistraet van Gent, nopens de godsdienstige beroerten aldaer, loopende van den 30 juny 1566 tot den 30 april 1567, gevolgd door talryke bewysstukken. Gent, 1850; in-8°, pp. XVI et 224.

Ce document extrêmement important pour l'histoire a été publié par M. Kervyn de Volkaersbeke, dans la deuxième série de la collection des *Bibliophiles flamands;* il est destiné à jeter un jour nouveau sur cette émouvante période de notre histoire nationale.

197° Geschiedenis van Antwerpen, door F. H. Mertens en K. L. Torfs.

La 2^e^ livraison du tome VI de cet ouvrage vient de paraître et porte les événements jusqu'à la première invasion des républicains français en 1792. Les auteurs y donnent un récit intéressant des réformes tentées par Joseph II, avec les particularités qui se rapportent à la ville d'Anvers. Les pillages et les assassinats dont la ville fut le théâtre en 1789.

La livraison est accompagnée de trois planches qui se rapportent au texte du tome V. Un plan très-exact du pont de bâteaux jeté sur l'Escaut par Farneze en 1585. Une vue à vol d'oiseau des

poldres inondés pendant le siége célèbre et le plan de la porte Royale, dont les deux façades ont été fournies dans la livraison précédente.

198° Reinaert de Vos, episch fabeldicht van de XII^e^ en XIII^e^ eeuw, met aenmerkingen en ophelderingen van J. F. Willems. Tweede uitgave; Gent, Gyselynck, 1850; in-8°, pp. 404.

On connaît l'intérêt avec lequel fut accueilli chez nous l'apparition du poème flamand original du *Renard*, publié pour la première fois par J. F. Willems en 1836. Cette première édition étant aujourd'hui épuisée, M. le D^r^ Snellaert s'est chargé d'en faire imprimer une nouvelle augmentée d'une post-face (*Nabericht*), où il a eu occasion de glisser d'excellentes observations critiques, qui redressent ça et là des opinions que Willems a pu émettre aisément à une époque où l'étude de la linguistique était moins avancée qu'aujourd'hui. A la suite de ces observations, l'éditeur publie la curieuse correspondance polémique de Willems avec M. Buddingh, qui s'échangea entre ces deux savants en 1837, au sujet de l'auteur de la 2° partie du Renard. Enfin, sous le titre de *Reinardiana*, le *Nabericht* contient les analectes que Willems publia lui-même sous cette rubrique dans le *Belgisch Museum*, t. VI et IX, et parmi lesquels nous citerons surtout les *Proverbia Ysengrimi*, tirés d'un MS. du XIII^e^ siècle de la Bibliothèque de Gand, coté n° 267. Ainsi enrichie et augmentée, nous pensons que cette nouvelle édition du célèbre et précieux monument de l'ancienne langue flamande, connu sous le nom de *Renard*, sera une bonne fortune pour les philologues et les linguistes.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Antiquités. — On vient de découvrir, en creusant le sol dans la propriété de M. le baron Gustave della Faille, située à Deurle, sur la Lys, une urne funéraire, ainsi que des fragments d'armes et d'armures, que l'on attribue à l'époque de la domination romaine. De nouvelles fouilles devant être faites, nous tiendrons nos lecteurs au courant de leur résultat.

Cornelis Sneyssone. — Voici encore un nom fameux dans l'histoire de Belgique, lequel a été probablement estropié par quelque typographe qui a mal suivi le manuscrit de l'annaliste Meyer. Le nom du courageux boucher de Gand, qui défendit jusqu'à la mort le drapeau de la commune en 1452, méritait bien de passer intact à la postérité : c'est *Seyssone* (c'est-à-dire fils de François), qu'il faut lire. Guillaume Seyssone, fils de Pierre, figure en l'année 1449, comme échevin des Parchons, dans le registre scabinal conservé au dépôt des archives de Gand, si inexactement reproduit dans l'ouvrage de l'Espinoy, *De la noblesse de Flandre*.

Pr. V. D.

Buste de David Lindanus. — Nos fêtes et nos réjouissances publiques se font remarquer, surtout depuis 1830, par ce caractère spécial qu'elles ont presque toutes pour but la glorification d'un personnage belge célèbre, d'un événement honorable pour la patrie, de quelque grand souvenir historique. A Liége on a inauguré avec une solennité digne des anciens temps, la statue de Grétry; à Anvers, celle de Rubens; à Bruges, celle de Simon Stevin; à

Bruxelles, celle de Vésale. Gand a eu sa fête pour la réception du buste d'Artevelde, Dixmude pour Van Poucke, et le village de Merckem pour Sidronius Hoschius; la capitale verra bientôt s'élever sur la place des Panoramas le monument destiné à perpétuer le souvenir du Congrès national; Marguerite d'Autriche est venue l'an dernier, au milieu des réjouissances jubilaires, s'installer sur la Grand'Place de Malines. Mons verra bientôt Roland de Lattre, et le buste du célèbre historien David Lindanus doit être inauguré, au mois d'août prochain, dans la ville de Termonde qu'il a décrite de façon à devenir modèle. Des fêtes qui promettent d'être brillantes, auront lieu à cette occasion, et nous apprenons que pour cette époque M. Prudent Van Duyse prépare une biographie détaillée de Lindanus et M. Léon De Burbure une cantate en son honneur. — L'exécution de ce buste a été confiée au ciseau de M. Franck, de Gand.

Nécrologie : Baron de Reiffenberg. — Si la Belgique déplore dans M. le baron de Reiffenberg qui vient de mourir à Bruxelles le 19 avril 1850, à peine âgé de 53 ans, un des hommes qui l'ont le plus honoré par son talent et ses écrits; la Rédaction du *Messager des Sciences historiques* perd en lui un collaborateur qui, surtout dans le principe de la fondation de ce Recueil, lui a donné des gages fréquents de sa sympathie et de l'intérêt qu'il portait à sa réussite. Plusieurs bons articles, dûs à son élégante plume, enrichissent les premiers volumes de notre Revue. Aussi l'amitié qui nous liait à lui, autant que la reconnaissance, nous fait un devoir de consacrer à ce savant un article biographique dans la prochaine livraison du *Messager des Sciences*.

— La mort vient de nous enlever M. Désiré-Jean Vanderhaeghen-Hulin, à l'âge de 52 ans : il était propriétaire d'une des principales imprimeries de la ville de Gand et du Nestor de nos journaux flamands (*Gazette van Gent*). Cet homme de bien aimait sincèrement son pays : aussi appréciait-il avec un intérêt particulier l'importance des recherches faites dans le but d'éclairer l'histoire et les antiquités de sa ville natale. Encourageant les auteurs qui s'en

occupaient à une époque où cette étude attirait peu les regards du public, il publia à ses risques et périls l'ouvrage connu sous le nom du Nouveau Vaernewyck, dont le second volume, édité en 1829, contient une biographie des Gantois célèbres. En 1836, la Régence établit une commission chargée de rédiger un mémoire sur les noms des rues de la ville de Gand. Vanderhaeghen y concourut avec zèle. Grâce à son infatigable activité, il donna également un développement plus large à l'Annuaire de la ville de Gand et partiellement de la province (*Wegwyzer der stad Gent*). Cet annuaire, qui est parvenu à sa 80e année, offre une foule de renseignements de la plus grande utilité : nous sommes portés à croire qu'aucune ville du royaume ne possède un annuaire aussi bien soigné, aussi complet. M. Vanderhaeghen édita le *Messager des Sciences* depuis 1833 jusqu'à 1835, ainsi que les premières publications faites par la Société des Bibliophiles flamands. Il est parvenu à réunir tous les volumes de la *Gazette van Gent,* depuis son apparition, sous le titre de *Posttyding,* jusqu'à ce jour, ce qui forme une collection complète et unique.

Lettre de Jeanne de Luxembourg. — On conserve aux archives de la ville de Gand, parmi une riche collection d'autographes, une lettre que Jeanne de Luxembourg, fille du comte de St-Pol et de Marie de Savoie, écrivit à son frère germain, le comte de Ligny, qui fut connétable de France. Jeanne était alors âgée de dix-huit ans, et désirait vivement prendre le voile dans le cloître de Ste-Agnès (ou de Jérusalem) à Gand : elle s'adresse à son frère pour lui en exprimer le désir.

Cette lettre, écrite toute entière de la main de Jeanne, est de la fin du XVe siècle : écrite en caractère gothique, elle est d'une netteté remarquable, malgré la hâte avec laquelle elle a été tracée, d'après ce qui est dit à cet égard vers la fin de cette missive. Deux sortes d'intérêt peuvent s'attacher à cet envoi : le premier est d'une nature historique, le second se trouve dans la forme et le fond de cette épître, empreinte de la naïveté mystique qu'on trouve dans les inspirations claustrales de cette époque. Nous avons essayé de remplir en partie les lacunes de cette lettre incomplète et non ponctuée.

« Tres noble Signeur et mon tres chier Frere bien amé :

» Je ne vous savoye rescrire autant que m'est posible, me [recommandant] tousjours à vostre bonne grace, moult fort desirrant de vous veoir et de pooir gouyr de vostre presence, ou mains.... aucusne bonne nouvelles, duquel m'a falu longement prendre paciense : vous prie pour che, mon tres amé Frere, que [je] puise plus souvent oyr de vous; car combien qu'il me samble que bien me mettes en oubly, je ne vous oublie poynt... que je vijs desirant nuyt et iour, et priant à nostre Createur pour vostre bien et salut en corps et en ame. [En amitié, tres chier] frere, vous prie tres affectueusent et bien acertes que de vostre grace vous pleese avoir en memore comment que tan[t de temps ja] ay demouré en la plache là où je suy pour le present, laquelle sy bien me pleet que y desirre à vivre et à morir et y [rester en] vie juskes à la fin; ousi j'ay tantos eu eage XVIII ans, et pour ce me samble bien tamps que faisse mieus soingnie et [mieus en] estat, comme mon cuer tres fort le desire, chest l'estat de religion. Et pour tant, tres noble Signeur et tres amé Frere, ayant pl[eine] fidense en vous et en tous mes autres amys que nuls ne sera sy desraisonnable que de moy refuser la plache et l'estat que tout mon ceur desirre, à cause qu'il n'y a que bien en honneur et grandement le salut de mon ame; et aucunnuy me voroye mettre en aucun lieu contre mon ceur : car de widier ou sangier la plache, seroyt ma mort sans faute en ame et en corps, et pareyllement longement demorer come suy pour l'eure point pourveue ne asseurée de l'estat et abijt de religion, ne ousy playne asseurauche de mon vivre me fera ousy languir en demorer en payne et en mal repos de ceur. Vous prye pour che trescordialement que a moy, vostre seur germaine, vous ne aves non plus nulle, vous pleese en che fayre assistence et léale ayde en conferer et communijquier telement aveuc mes autres amys que puisse aquerir mon desir et en tout brieve [déeision]. Car point aynchoys n'aray bien ne ceur repos, et en che me feres tressingulier pleesir, et seres participant se aucun bien puys faire ou serviche agreable à Dieu, auquel me ployrey selonc mon petyt pooir, et ne cesseroy point de prier pour vostre salut comme pour mon propre : en outre le porteur de ceste m'a priet treshumblement que voroye rescripre pour luy vers vous, affyn que l'euissies

pour recommandé, comme mesmes mieus vous diera son intension que ne l'ay entendu; nonobstant je vous prie que en veuillies avoir misericorde, et que vous pleese à luy faire assistence selonc ses nescessités. Vostre loyes en trouveres quant en ares mieux affaire vers Dieu tout puissant, lequel vous veuille, tres noble Signeur, touiours bien conserver en sa benoite protection en sainte grase. — Escrit en bien grant haste de ma propre mayn le XIIII[e] d'avryl, ou monastère sainct Angnes à Gandt. »

Vostre seur, Jeheane de Luxenbourch,
de tout mon ceur desirrant vostre salut.

L'adresse porte : « Tres noble puissant Signeur, Monseur le Compte de Ligni etc., mon tres chier frere, en nostre Signeur bien especialement amé. »

Pr. V. D.

Les Flamands de France.

(Suite. — Voir page 173).

II.

DE LA LITTÉRATURE CHANTÉE.

DE LA CHANSON FLAMANDE EN FRANCE.

La poésie est l'art que tous les peuples ont cultivé le premier. Elle était consacrée à chanter les dieux et les héros. Tacite enseigne que les Germains connaissaient cet art et qu'ils chantaient des vers en allant au combat. « *Ituri in praelia canunt. Sunt illis quoque sua carmina* (Germ. in initio). »

Avant le VIII^e^ siècle, leur poésie n'était pas rimée, suivant Des Roches. Elle ne différait de la prose que par la vivacité des expressions, la hardiesse des figures, les transpositions extraordinaires, et un certain nombre de syllabes, qui, sans être soumises à des règles invariables, ne laissaient pas de former des modulations, une cadence et quelque chose de chantant qu'on aperçoit avec plaisir, et qu'on préfère, si l'on ose ainsi parler, aux tintins insipides de nos rimes modernes, dont la scrupuleuse régularité étouffe le génie et ralentit le feu des passions. C'est ce qu'on est convenu d'appeler *allitération*.

Le IX^e^ siècle vit naître les rimes. Otfried qui passe avec raison pour l'écrivain le plus élégant et le plus poli de son

temps y mit assez d'exactitude. Les autres poètes n'étaient pas aussi scrupuleux; dans les quatrains, ils se contentaient souvent de deux vers rimés, sans observer la moindre consonnance dans les deux autres. Ils ne s'attachaient pas davantage au mélange des vers féminins et masculins. Otfried même y manque souvent (1).

Cette irrégularité règne encore dans les poésies du XIII^e^ et XIV^e^ siècle, comme il paraît par la bible rimée de Jacques Van Maerlant, la chronique de Louis Van Velthem et le *Dietsche doctrinael.*

On regardait comme une grande élégance, l'usage de finir une strophe par la lettre qui la commençait. Toute l'épître dédicatoire d'Otfried est dans ce genre.

Les premiers monuments de la littérature flamande sont des poèmes chantés, et nous les trouvons sur le littoral de la mer du Nord. C'est au milieu des dunes, entre Bruges et Dunkerque, dit le docteur Snellaert, de Gand, c'est sur les bords de la Lys, que jaillirent les étincelles d'une civilisation nouvelle. Celui de ces chants populaires qui paraît appartenir plus spécialement à la Flandre maritime, est la Goedroen, la Sacountala de l'Occident (2).

Dans le pays de Guisnes, il y avait un vieux château; c'était la demeure du seigneur Hartmoed. Celui-ci aimait passionnément Goedroen, la fille du roi Hétel, qui habitait à Wulpen, près de Furnes. Mais Goedroen n'aimait pas le seigneur Hartmoed, car elle était fiancée à Herwig. Irrité d'avoir un rival plus heureux que lui, le châtelain de Hartmoed enlève la royale enfant, et la soumet aux travaux les plus vils de la domesticité. On la voyait, au milieu de l'hiver, à peine vêtue, les pieds nus, laver le linge au ruisseau.

(1) *Dissertation académique* de Des Roches dans les Anc. Mém. de l'Acad. de Bruxelles.

(2) La Sacountala est l'héroïne d'un poème sanscrit.

Un jour, son frère Ortwin et son fiancé Herwig passèrent par là; ce spectacle attrista leur cœur. Ils s'en retournèrent aussitôt chez le roi Hétel, et revinrent à la tête de ses serviteurs attaquer les gens et le château d'Hartmoed. Les uns furent tués, l'autre démoli; et Herwig vainqueur devint l'époux de la fille du roi Hétel, sa bien-aimée.

Tel est le sujet du poème, la Goedroen! D'abord modeste *saga* danoise, ce chant prend les proportions d'une épopée dans la langue flamande, œuvre malheureusement perdue pour nous. La littérature haut-allemande seule en a gardé des traces.

Mais la langue flamande nous a conservé un autre poème historique. C'est un souvenir de ce temps qu'on appelle *barbare,* où le faible tremblait devant le fort, devant l'homme puissant; où le christianisme n'avait pas encore répandu ses bienfaits dans le nord des Gaules. D'âge en âge, il est parvenu jusqu'à nous sur les ailes de la chanson populaire. Nos bardes flamands, les *vinders,* allaient le soupirant sous les créneaux des donjons, sous les fenêtres des châteaux du moyen-âge. Les belles châtelaines pâlissaient de peur au nom d'*Halewyn,* ce redouté seigneur qui fesait périr les jeunes vierges. Cette barbarie n'eut fin que lorsque l'une d'elles, nouvelle Judith, eût tranché la tête au monstre.

C'est sans doute le courage de cette jeune fille qu'ont voulu consacrer les poètes de l'époque, tout en vouant à l'exécration de la postérité le nom du noble meurtrier.

On s'est demandé si Halewyn, le heros du poème, a jamais existé? — Écoutons ce que dit sur ce point l'historien Kervyn de Lettenhove. « M. Willems a inséré, dit-il, dans une publication éminemment utile à la littérature flamande, un chant de la plus haute antiquité; le héros s'appelle Halewyn. C'est, écrit l'éditeur, le fils d'un *iarl,* mais il s'empresse d'ajouter que son nom, immortalisé par la poé-

sie, n'est pas un de ceux que peut revendiquer l'histoire.

» Pour nous, nous ne saurions jamais trop faire pour réconcilier l'histoire et la poésie, car il nous paraît que l'on ne saurait révoquer en doute que les souvenirs des peuples se sont toujours perpétués aux temps héroïques sous la forme la plus vive, sous celle qui devait le mieux se conserver dans leur mémoire, en s'adressant à leur imagination.

» Si la Flandre du XIV^e^ siècle prêtait l'oreille au poète qui lui disait : mes vers vous entretiendront des Karls :

» *Wy willen van den Kerels zinghen....*

» Pourquoi, à l'origine même de ces imaginations qui constituèrent ce qu'il y eut de grand et de national dans le génie de nos pères, n'y aurait-il pas eu sur le même rivage, des chants consacrés à quelque iarl dont les fils cessèrent de régner en cessant de combattre?

» Halewyn sait une chanson qui attire vers lui tous ceux qui l'écoutent.

» Elle a été entendue par la fille du roi qui est si chère à ses parents.

» Et voici qu'elle se présente à son père : O mon père, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Non, ma fille, non, tu ne le peux pas; ceux qui vont à lui, ne reviennent jamais.

» Puis elle se présente à sa mère : O ma mère, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Non, ma fille, non, tu ne le peux pas; ceux qui vont à lui, ne reviennent jamais.

» Puis elle se présente à sa sœur : O ma sœur, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Non, ma sœur, non, tu ne le peux pas; ceux qui vont à lui, ne reviennent jamais.

» Puis elle se présente à son frère : O mon frère, puis-je aller trouver Halewyn?

— » Peu m'importe où tu désires aller, pourvu que tu conserves bien ton honneur et portes droit ta couronne.

» Déjà, elle est entrée dans sa chambre; elle revêt ses plus beaux vêtements.

» Que prend-elle d'abord? Une chemise plus fine que la soie.

» Que met-elle à son corsage? Des bandes d'or pour le soutenir.

» Que met-elle à sa jupe rouge? De point en point, un bouton d'or.

» Que met-elle à son *Keirle?* De point en point une perle.

» Que met-elle sur ses beaux cheveux blonds? Une lourde couronne d'or.

» Elle se dirige vers l'écurie de son père et y choisit le meilleur coursier.

» Elle s'élance aussitôt à cheval, puis elle traverse, en chantant, la forêt.

» Mais quand elle arrive au milieu de la forêt, Halewyn s'offre à ses regards.

— » Salut, lui dit-il, belle vierge aux yeux étincelants, venez près de moi et dénouez votre chevelure.

» Autant la chevelure de la jeune fille en se dénouant, formait d'anneaux, autant ses yeux laissaient s'échapper de larmes.

» Ils arrivèrent bientôt près d'un champ où s'élevait un gibet peuplé d'images de femmes.

» Et Halewyn élevait la voix : Puisque vous êtes la plus belle des vierges, choisissez vous-même comment vous voulez mourir : le moment en est venu.

— » C'est bien : puisque vous m'en laissez le choix, je veux mourir par le glaive;

» Mais couvrez-vous d'abord de votre manteau, car le sang d'une vierge se répand si loin, qu'il pourrait rejaillir sur vous, ce qui m'affligerait.

» Cependant avant qu'Halewyn ait déployé son manteau, sa tête est tombée aux pieds de la jeune fille; mais sa bouche murmure encore :

— » Allez dans les champs, faites résonner mon cor, pour que tous mes amis l'entendent.

— » Non, je n'irai pas dans les champs; je ne ferai pas résonner votre cor; je ne suis pas les conseils d'un meurtrier.

— » Allez donc au gibet, cherchez-y un onguent pour en frotter mon cou rouge de sang.

— » Je n'irai pas près du gibet; je ne veux pas frotter votre cou rouge de sang; je ne suis pas les conseils d'un meurtrier.

» Elle prit donc la tête d'Halewyn par les cheveux et la lava dans les eaux limpides d'une fontaine.

» Puis assise sur son coursier, elle traversa de nouveau, en chantant, la forêt.

» Et quand elle fut revenue, elle sonna du cor comme si elle eût été un homme.

» Son père se réjouit en la revoyant et la tête d'Halewyn fut placée au milieu de la table du banquet. »

« La passion féroce d'Halewyn ne revit-elle pas dans la perfidie de Hugues d'Halewyn qui trahit Burchard, rejeté par les hommes, rejeté par les flots mêmes qui ont horreur de son crime?

» Un jour toutefois le nom d'Halewyn fut sanctifié par le christianisme. Un pieux hermite l'avait purifié par le jeûne et la prière sous le hêtre de Beyla et sur la pierre de Medmedung, mais l'hagiographe lui-même l'appelle avant sa pénitence, *Prædo impiissimus.* »

On a retrouvé depuis le nom d'Halewyn dans des familles de Bruges, de Polinchove, de Swevezeele, de Roulers, de Cassel et d'autres lieux de la Flandre (1).

(1) Voyez *Fragments généalogiques.* — Génève, 1776.

Le poème flamand d'Halewyn a été recueilli par feu Mr Willems (1).

Ce poème se chantait avec l'intonation du *Credo;* ce qui prouve combien il est ancien. En effet, dans le principe de l'établissement du christianisme dans la Flandre, les chants les plus populaires étaient psalmodiés comme les mélodies religieuses. Le Franck marchait contre les Sarrasins du Midi et les païens du Nord, en répétant pour cri d'armes : *Alleluia* ou *Kyrie eleison!*

Voyez le fameux poème teuton qui a été composé pour célébrer la victoire, remportée à Vimeu sur les Normands, par le roi Louis le Germanique :

« Je connais un roi, nommé le seigneur Louis, qui sert Dieu volontiers, et que Dieu récompense, je le sais. . . . . .

. . . . . .

» La vie nous est donnée, aussi longtemps que Christ le permet; s'il veut notre trépas, il en est bien le maître. Quiconque viendra avec ardeur exécuter les ordres de Dieu sera récompensé par moi, dans sa personne, s'il survit, dans sa famille s'il succombe.

» Alors, il prit son bouclier et sa lance, poussa son cheval et brûla d'ardeur de se venger sur ses ennemis. En peu de temps il trouva les Normands et rendit grâce à Dieu, voyant ce qu'il cherchait. Le roi s'avança vaillamment, entonna un cantique saint, et toute l'armée chantait avec lui *Kyrie eleison* (2)! »

Ainsi on chantait en 881 ou 882. Depuis, le *Kyrie eleison* a servi de refrain à presque toutes les chansons flamandes. Quand St-Bernard prêcha la croisade en 1147, le peuple en le suivant faisait retentir l'air de ce chant tudesque : *Christ ons genade, kyrie eleison!* ou *Heiligen alle helpe ons!* Ce refrain est resté parmi nous; nos paysans flamands le redisent encore en rentrant les dernières gerbes de leurs moissons. A Morbecque, ils crient : *Kyri elei-*

(1) *Oude vlaemsche liederen.* — Gent, 1846.

(2) M. Willems en a publié le texte original dans les *Elnonensia.*

sen! Dans les environs de Bergues, *Kyrioole!* « On voit dans un capitulaire de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, recueilli par Baluze, que le *Kyrie eleison* était non seulement la prière du peuple, mais aussi que les bergers le chantaient en fesant paître leur troupeaux. Le docteur Henri Hoffmann a cité de nombreux documents historiques, desquels il résulte que ce chant était très-populaire avant le X^e^ siècle (1).

Ne vous est-il jamais arrivé, en descendant le soir, les sentiers élevés de la montagne de Cassel, à l'heure où l'*angelus* tinte dans les églises des villages d'alentour, de vous arrêter tout pensif et de prêter l'oreille à ces accents mélancoliques des jeunes bouviers :

Elei! Alooi!

Ces petits enfants répètent par intervalle ce *ranz,* en conduisant à la ferme leurs troupeaux tout repus de l'herbe des gras pâturages. Ne serait-ce pas là un reste du *Kyrie eleison* dont parle Baluze, et qui fesait au moyen-âge la finale des chansons champêtres?

Au reste, il n'est pas étonnant que ces refrains des hymnes religieux aient terminé les couplets populaires. Au moyen-âge, le peuple était, pour ainsi dire, acteur dans les cérémonies de l'église. Il chantait les pseaumes avec le prêtre; et les cantiques sacrés, qui avaient été répétés en chœur dans le temple, restaient gravés dans la mémoire des masses, parce que les paroles et la mélodie en avaient été mises à la portée de leur intelligence.

Des fragments de ces curieuses poésies de notre Fleanderlant ont été conservés par Visscher (2). Nous en extrayons les versets du psaume 54, traduits vers la fin du VIII^e^ siècle :

(1) De Coussemaker, *Bullet. de la commis. hist. du Nord,* t. II.

(2) *Bloemlezing uit de nederlandsche Dichters en Prozaschryvers,* 1^e^ deel. Leuven, 1829, in-8°

V. 2. « Behore Got gebet min in te furunir » bida mina thenke te mi in gehore » mi. »

V. 2. Exaucez, ô mon Dieu, ma prière ; et ne méprisez pas mon humble supplication : regardez-moi, et exaucez-moi.

V. 3 « Bidruouit bi an tilogon minro in » mostrot bin fan stimmon fiundes » in fan arbeide sundiges. »

V. 3. J'ai été rempli de tristesse dans l'exercice ; et le trouble m'a saisi à la voix de l'ennemi, et sous l'oppression du pécheur.

V. 4. « Uuanda geneigedon an mi unrecht » in abulge unsnoti uuarom mi. »

V. 4. Car ils m'ont chargé de plusieurs iniquités, et dans leur colère, ils m'ont affligé.

V. 5. « Herta min gedruouit ist an mi in » forta duodis fiel ouir mi. »

V. 5. Mon cœur est troublé au-dedans de moi, et la crainte de la mort est venue fondre sur moi

Les préceptes les plus sévères de la religion étaient de même chantés au peuple en langue vulgaire. Des clercs récitaient aux assistants dans leur idiome national l'Évangile du jour que le diacre venait de lire en latin. C'est à cette fin que les conciles ordonnèrent la traduction des livres saints. Nous avons déjà dit que le moine Otfried, d'après les ordres du roi Louis le Pieux, a mis l'Évangile en vers francks ou teutoniques. Graff a consigné dans son important ouvrage : *Althochdeusch Sprachschatz,* le récit en langue teutonique du miracle de la multiplication des pains; c'est une œuvre littéraire que l'auteur allemand fait remonter au IX^e^ siècle :

Abande gewortanemo, zuo gangente thie zuelivi quadan imo : furlaz theso menigi, thaz sio farento in burgi inti in thorf thiu thar umbi sint, sih gewenten inti finden phruonta. Bithiu wir hier in westeru steti birumes.

Quand le soir fut venu, les douze allèrent à lui, disant : Engagez cette foule à se répandre dans les villes et les bourgs, où ils trouveront de quoi se nourrir. Car nous sommes ici dans une place déserte.

Tho quad in ther Heilant : sie ni habent thurfti zi farannc, gebetir in ezzan.

Alors, le Seigneur leur dit : il n'est pas nécessaire que cette foule s'en aille. Donnez-lui à manger.

Tho antwurtita imo Philippus : zuei hunt phendingo brot ni gemugen in thaz iro einero luziles was inphabé.

Alors, Philippe lui répondit: deux cents panniers de pain ne suffiront pas pour donner un morceau à eux tous.

Tho quad Her in : wo managu brot habetir? Quad imo einer fon sinen iungiron, Andreas, bruoder Simones Petres : hier ist ein kneht ther habet finf leiba girstine inti zuene fisca; nobo was sint thisiu untar so managen?

Alors le Seigneur lui dit : Combien de pains avez-vous ? André, frère de Simon Pierre, un de ses disciples, lui dit : Il y a ici un homme qui a quatre pains d'orge et deux poissons ; mais qu'est cela pour tant de monde ?

Il était donc assez naturel que le peuple qui fesait sa pâture intellectuelle des hymnes et des mélodies sacrées, eût contracté l'habitude d'en mêler des phrases aux poèmes qu'il chantait le long des chemins ou dans ses veillées d'hiver.

Des chansons à refrains empruntés aux chants d'église sont parvenus jusqu'à nous. A Bailleul, quand une jeune fille a passé de vie à trépas et que le prêtre l'a déposée dans sa couche d'argile, ses compagnes, après avoir effeuillé sur sa tombe les roses de sa couronne virginale, s'emparent du poêle qui couvrait sa dépouille mortelle, et s'en vont en l'agitant à travers les rues de la cité, et en chantant avec un élan extraordinaire ces simples paroles, qui sont tout l'éloge funèbre de la défunte :

In den hemel is een dans,
Alleluia!
Daer dansen alle de maegdekens,
Benedicamus Domino!
Alleluia!
Al voor de heilige N...
Benedicamus Domino!
Alleluia!

« Lorsqu'une jeune vierge quitte cette vallée de larmes, il y a fête dans le ciel, car elle est sainte.... Ses compagnes ne s'affligent pas de sa mort, car elle revit dans le beau paradis. Toutes, elles chantent avec le chœur des anges un cantique d'allégresse, *alleluia!* Toutes, elles n'ont à adresser au seigneur que des actions de grâces. *Benedicamus Domino!* »

Cette chanson, flamande et chrétienne à la fois, n'est-elle pas un vestige des anciens jours? N'est-elle pas la sanction de cet admirable discours que S^t^-Ambroise tenait aux vierges et que Chateaubriand a traduit en ces termes magnifiques : « La pudeur, en colorant vos joues, vous rend » excellemment belles. Retirées loin de la vue des hommes,

» comme des roses solitaires, vos grâces ne sont point sou-
» mises à leurs faux jugements; toutefois vous descendez
» aussi dans la lice pour disputer le prix de la beauté, non
» de celle du corps, mais de celle de la vertu; beauté
» qu'aucune maladie n'altère, qu'aucun âge ne fane, et que
» la mort même ne peut ravir. Dieu seul s'établit juge de
» cette lutte des vierges, car il aime les belles âmes, même
» dans les corps hideux.... Une vierge ne connaît ni les
» inconvénients de la grossesse ni les douleurs de l'enfan-
» tement.... Elle est le don du ciel et la joie de ses proches.
» Elle exerce dans la maison paternelle le sacerdoce de la
» chasteté : c'est une victime qui s'immole chaque jour pour
» sa mère. »

Nous pensons que la chanson bailleuloise n'a pas moins de six cents ans d'existence. En effet, Mr Fr. Michel a cité dans son rapport au ministre de l'instruction publique de France, une chanson romane du XIIIe siècle, qu'il a trouvée dans un manuscrit du Musée britannique, et dont les vers sont aussi entremêlés de mots latins et d'*alleluia!*

C'est une chanson bachique intitulée : *Letabundus* et commençant ainsi :

« Or hi parra
» La cerveyse vos chantera :
» *Alleluia !*
» Qui que aukes en beyt,
» Si tel seyt com estre doit,
» *Res miranda !*

Les cinq couplets qui suivent sont tous coupés par deux vers latins.

Au Xe ou XIe siècle, des *sagas* ou contes populaires, des fabliaux ou *bestiaires* prirent naissance aux quartiers de Furnes, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Dunkerque et sur tout le *littus saxonicum*. C'étaient des récits d'aventure, où maître Renard et Isangrin le Loup jouaient les principaux rôles, et que la tradition transmettait de génération

en génération, jusqu'au jour où un prêtre d'Ardenbourg, nommé Guillaume Van Utenhove, les recueillit et les publia vers 1250, sous le titre de *Reinaert die Vos*.

Ce poème allégorique et satyrique parcourut bientôt tous les pays de l'Europe et pénétra jusque dans l'Orient. Jamais œuvre littéraire n'obtint succès si brillant; le roman du Renard fut conté, rimé et chanté dans toutes les cours, dans tous les manoirs. Des traductions en parurent dans toutes les langues (1); et il y eut même ceci de remarquable, c'est

(1) En langue Néerlandaise : 1° *Die historie van Reinaert die Vos,* imprimé à Gouden en Hollande chez Geeraert Leeu, le 17 août 1479. — 2° *Die historie van Reinaert de Vos.* Delft, in-4°, 1485. — 3° *Reynaert de Vos,* en français et neerlandais, petit in-8°. Anvers, chez Christophe Plantyn, 1566. — 4° *Reinaert de Vos,* Delft, 1603, 8°. — 5° *Een seer genoeglyke en vermakelyke historie van Reynaert den Vos.* Amsterdam, 1712. — 2° *Reintje de Vos van Hendrik van Alkmaar,* 8°. Haerlem, 1826. — *Reinaert de Vos,* naer de oudste berymiug, door Willems, petit in-8°. Eccloo, 1834.

En anglais : 1° *Hyer begynneth thystorye of Reynard the foxe,* 1481. — 2° *The most delectable history of Reynard the fox,* 1671 et 1681, in-4°. — 3° *The shifts of Reynardine,* in-4°, 1684. — 4° *The crafty courtier, or the fabel of Reinard,* in-8°, 1706.

En bas-saxon : 1° *Reyncke de Vos,* Lubeck, in-4°, 1498. — 2° *Reyneke de Voss,* Rostock, in-4°, 1522. — 3° *Van Reyneken Voss den Olden,* Francfort, in-4°, 1550. — Le même à Rostock, in-4°, 1592. — 5° A Hambourg, in-8°, 1608. — 6° Hambourg, 1660. — 7° Lubeck, 1711. — 8° Eutin, in 8°, 1798. — 9° Brunswick, in-8°, 1825. — 10° Breslau, in-8°, 1834.

En haut-allemand : *Reinicken fuchs.* Francfort, 1544. — Rostock, 1650 et 1662. — Leipzig et Amsterdam, 1752. — Dresde, 1791. — Berlin, 1794. — Tubinge, 1817. — Berlin, 1803. — Brunswich, 1823. — Heilbron, 1822.

En danois : *En Raeffuebog,* Lubeck, 1555.

En suédois : *Reyncke Foss,* Stockolm, 1621. — *Reinick fuchs.* Stockolm, 1775.

En français : *le livre de Maistre Renard.* Paris, 1521. — *Le Renard* ou *le procès des bestes,* Bruxelles, 1739.

En latin : *Opus poeticum de admirabili fallacia et astuciâ,* Francfort, 1567, 74, 79, 80, 84 et 95.

que dans la suite des temps, on ne sut plus dans quel idiôme avait été écrit l'original. Ainsi resta ignorée pendant des siècles la patrie de cette célèbre allégorie.

Aujourd'hui tous les doutes sont levés; Willems en Belgique, et Grimm en Allemagne, ont établi de la manière la plus solide que cette œuvre est née flamande et sur le territoire de la Flandre occidentale, dont une partie est enclavée dans la France. « *Einen thierfabel,* dit Grimm (1), *der* » *sich nichts anderswo zur seite stellen lasst. Die fulle* » *ihrer entstehung und ausbildung, uberbietet alles, was* » *das alterthum in der fabel hervogebracht hat. Mit der* » *ganzen kraft des epos, knospe anknospe schwellead, er-* » *blüthe sie ans deutschen stamm in den Niederlanden, dem* » *Nordlichen Frankreich und dem westlichen Deutsch-* » *land.* » Et Willems ajoute : « *Inderdaed, waer zou men* » *elders zulke gedichten kunnen aenwyzen als de* Isengri- » mus, Reinardus Vulpes *en* Reinaert, *alle drie op onzen* » *vlaemschen bodem voortgesprooten?* » Avant lui, Gauthier de Coinsy avait dit que rien n'était « plus délitout as bonnes » gens par S^{t}-Omer que contes de Renart (2). »

Dans ces dernières années, le savant Bethman (de Berlin) a visité les bibliothèques du Nord de la France, avec la pensée d'y trouver des vestiges de ces anciennes fables d'animaux. « Malgré les recherches auxquelles je me suis livré » à ce sujet, dit-il, je n'ai rien découvert, soit ici (S^{t}-Omer), » soit dans les autres bibliothèques du Nord de la France. » Ce qu'il y a de plus frappant, c'est que là où on devrait » s'attendre à en rencontrer, il ne s'en trouve pas, et que » dans un pays comme l'Italie, on trouve la fable du Renard,

(1) *Reinhart Fuchs,* p. XVI.

(2) Rien n'était plus agréable aux habitants du pays qui s'étend vers S^{t}-Omer que les contes du Renard.

» représentée sur un bas-relief du XII[e] ou du XIII[e] siècle, » dans l'église de San Pietro in Spolito (1). »

Ces *sagas* devinrent populaires à l'époque où les factions des Blavoetins et des Ingrekins ensanglantèrent les châtellenies de Bergues, Furnes, Bourbourg, Cassel et Bailleul avec les territoires de Gravelines et Dunkerque. Ceux que les exactions de la veuve de Philippe d'Alsace, Mathilde de Portugal, avaient irrités, s'étaient groupés autour de Riquard, surnommé *Blavoet,* les partisans de la reine et de sa cour étaient appelés Ingrekins ou *Isangrins.* C'est, on le voit, un épisode de l'éternelle lutte des grands et du peuple.

En danois et en suédois, le renard s'appelle *Blafot* ou pied bleu, bleu de froid et de faim comme le peuple qu'il représente; dans *Reinaert de Vos,* le loup, *Isangrin* ou *Isen-grim,* mine de fer, qui est la figure du grand seigneur toujours en colère contre le peuple. A qui, se demande M[r] Van de Velde de Furnes, à qui les animaux de la saga peuvent-ils avoir emprunté de pareils noms, si ce n'est à ceux près de qui leur signification trouve une juste application, et qui leur ont donné pendant plus d'un siècle une popularité et une célébrité presqu'égales (2). Et cette signification, où se trouvait-elle? Iperius nous l'apprend : dans les territoires de Furnes et de Bergues-S[t]-Winoc, où étaient situés les biens de l'église de S[t]-Bertin et que désolèrent pendant plusieurs années les combats désastreux des Blavoetins et des Isangrins.

Les Blavoetins assiégèrent Mathilde dans le château de Furnes, qu'elle avait choisi pour sa résidence. Elle eut à

(1) *Origine flamande du Roman du Renard,* par Van de Velde. — Broch. in-8°. Bruges, 1843.

(2) *Voyage hist. de M. Bethman dans le Nord de la France,* traduit par M. De Coussemaker. Paris, 1849.

peine le temps d'échapper à leur vengeance, car déjà la flamme dévorait son palais. Elle s'enfuit à Bergues qui lui était resté fidèle. Ses ennemis la poursuivirent à travers les moëres jusqu'aux portes de cette ville. Là, un jour de lundi, il se livra une bataille si désastreuse aux rebelles, que ce jour fut appelé *den rooden maendag,* le lundi rouge, à cause de la quantité de sang versé (1). La reine, après cette victoire, fixa momentanément sa demeure à Bergues (2).

« Le témoignage le plus ancien et le plus durable de la communauté de patrie des héros de l'histoire et de ceux de la saga, dit Mr Henri Van de Velde, se trouve inscrit en lettres ineffaçables sur le sol même qui les a vu naître.

» Une tradition qui remonte sans doute jusqu'aux temps les plus reculés, avait consacré une division territoriale fort curieuse dans une partie séparée et distincte de la Flandre et tracé des limites entre le pays des *Blavoetins* et celui des *Isangrins*. Les Blavoetins habitaient l'est de la ville et de la châtellenie de Furnes, du côté de Keyem et de Pervyse; les *Isangrins* se trouvaient à l'ouest et au midi, dans la partie flamingante baignée par l'*Isère* (3). Il serait difficile d'indiquer l'origine de ce partage. Une nation conquérante

(1) Oudegherst, *Annales de Flandre.*

(2) Par une charte de 1207 datée de Bergues, Mathilde dispose de la dîme de Waton. On y voit figurer les noms de ceux qui forment sa cour : Philippe, marquis de Namur; Ingelram, abbé de Bergues; Bauduin, prévôt de Cassel; Adam, châtelain de Bergues; Herbert de Furnes; Willem Scolebone; Baraet de Green; Iwain de Lensele; Gillebert, châtelain de Lille; Nicolas d'Armentières; maître Daniel Pelage; Nicholas de Brabant; Nicholas, doyen de Bergues. — *Extrait du* REGISTRUM RUBRUM *de S*t*-Martin d'Ypres*, p. 102, *où se trouve le texte en entier de la charte donnée par la Reine,* IN DOMO NOSTRA BERGIS. Je tiens cette note de l'obligeance de M. l'abbé Van de Putte.

(3) L'Isère passe dans les cantons d'Hondschoote, Wormhout et Cassel. C'est sur les rives fleuries de ce ruisseau que des auteurs placent le berceau de *Baldwin den Iseren,* comte de Flandre, *Balduinus Ferreus*. De là l'origine de son surnom.

est-elle venue se fixer dans ces derniers parages et asservir les indigènes qui sont restés du côté opposé? ou bien chaque région s'est-elle distinguée par une rivalité de partis qui trouvait chacune plus de sympathie dans une localité différente? Quoiqu'il en soit, quand les motifs de cette délimitation n'existaient plus, et que l'esprit d'indépendance des Blavotins s'était répandu par toute la Flandre et jusqu'en Zélande, les souvenirs de cette division géographique n'étaient pas éteints. On les retrouve dans les écrits de plusieurs auteurs du XII^e^ et XIII^e^ siècles.

» Guillaume le Breton explique cette singulière démarcation d'une façon remarquable :

> Indè movens iterum classis legit æquoris undas,
> Quod *Bloetinorum* candentia littora lambit,
> Quoque marescosos extendit Flandria campos,
> Et qua bellipotens media inter prælia terram
> Sulcat *Ysangrinus,* gladio munitus et hasta,
> Qua sol Furnus arat finibus vicina marinis,
> Quaque ruinosos ostendit belga penates
> Semirutasque domos regni monumenta vetusti,
> Nervius armipotens ubi bella frequentia gessit.

« Partie de Gravelines, la flotte, sillonnant les flots de » la mer, parcourut successivement les lieux où elle ronge » les rivages blanchâtres des *Blavotins,* ceux où la Flandre » s'étend en plaines marécageuses, ceux où l'*Ysangrin* » puissant à la guerre, armé de son glaive et de sa lance, » parcourt la terre combattant sans cesse; et ceux encore » où les habitants de Furnes labourent les champs voisins » de la mer et où le Belge montre maintenant ses pénates » en ruines. »

« Que l'on jette après cela un regard sur la carte du pays des *Isangrins* et des *Blavotins,* et l'on verra dans ce coin de terre représentés dans les noms des villes et des communes, et rangés comme sur un théâtre, la foule des héros qui figurent dans les poèmes de Renard : Wulveringhem et

Isenberghe (1), qui se font remarquer dans le centre, rappellent *Isangrin* le loup; Hondscote, son ami *Courtois* le chien (2); Katsberg, *Tibert* le chat; Kemmelberg et Lombaertzyde, le chameau *Lombardus;* Lampernisse, *Lampreel* le lapin; Hazebrouck, *Cuwaert* le lièvre qui se tient à l'écart comme un poltron; Beveren, *Panser* le castor; Avecappelle, dame *Ave* la pie; Ramscapelle, le malheureux belier, qui semble attendre dans la proximité du pays de *Renard,* le message qu'il se chargera de porter au roi. On chercherait vainement ailleurs une collection de pareils noms circonscrits dans un espace aussi étroit.

» Il est facile de concevoir pourquoi le lion et sa cour n'y ont pas leur place. L'ours est aussi indiqué dans la *Saga* comme un étranger venant des Ardennes. Nous avons néanmoins les communes de *Beernem,* de *Beirelaere* et de *Beirevelde* en Flandre, mais éloignés du pays des Isangrins. *Blafot* le renard n'a pas tant de nobles adhérents à sa suite; il se tient seul, comme il convient au milieu des paysans sans nom, au Blaeuvoetswal à *Pervyse.*

» Ne serait-on pas tenté de reconnaître dans chaque héros du roman du Renard le seigneur d'un domaine qui portait un nom correspondant, et dont le souvenir historique s'est malheureusement effacé (3)? »

La langue flamande se prête merveilleusement à la poésie populaire; c'est un instrument docile dont on peut tirer les sons les plus doux comme les plus graves; les notes les plus folles comme les plus tristes. Le génie de cette langue n'a pas vieilli; il a conservé la fraîcheur de la jeunesse, mais aussi une crudité d'expressions que la délicatesse et la politesse françaises n'approuvent pas toujours.

(1) Il y a aussi *Wulverdinghe :* dans le canton de Bourbourg.
(2) On pourrait ajouter *Hondeghem,* Kien-ville, *Canis villa.*
(3) *Origine flamande du roman du Renard.*

Y a-t-il quelque chose de plus suave, de plus tendre, que cette mélodie qui se chante dans des villages de l'arrondissement d'Hazebrouck?

1. Daer was een sneeuwit vogeltje,
Al op een steken dorentje.

2. Wilt gy mynheer de bode zyn?
— « Myn heer de bode wil ik wel zyn. »

3. Hy nam den brief in zynen bek,
Hy vloog er mede tot over 't hek.

4. Hy vloeg er mee tot zyn liefs deur:
— « En slaepje, of waekje, of zyt gy dood? »

5. — « 'K en slape, noch 'k en wake niet,
Ik ben getrouwd al een half jaer. »

6. — « Zyt gy getrouwd al een half jaer!
Het dochte my wel duizend jaer. »

Un petit oiseau, blanc comme neige, se balançait sur une branche d'aubépine.

— « Veux-tu te charger de ce message? »

— « De ce message je veux bien me charger. »

Il prit le billet dans son bec, et l'emporta en s'envolant.

Il s'envola jusqu'à la demeure de sa mie.

— « Dors-tu? veilles-tu? es-tu trépassée?

— « Je ne dors ni ne veille, je suis mariée depuis une demi-année.

— « Mariée depuis une demi-année! il me semblait que c'était depuis mille ans! »

Le poète Béranger ne s'adresse-t-il pas de même à l'oiseau voyageur?

« Nœris découvre un billet sous son aile;
» Il le portait vers des foyers chéris.
» Bois dans ma coupe, ô messager fidèle, etc., etc.

Comme le chansonnier français, la chanson flamande ne ménage pas davantage les travers de la société. Les incon-

vénients du mariage sont le point de mire de ses épigrammes et le but de ses satyres. Tous, nous avons entendu, le soir, dans les réunions de famille, de joyeux convives chanter assis autour d'une table :

'S avonds hebben wy geld by hoopen,
En 's morgens geen om brood te koopen.
En 's avonds, en 's avonds,
En 's avonds is het goed!

—

'S avonds zouden wy geeren trouwen,
En 's morgens, 's nugtens vroeg, berouwen.
En 's avonds, en 's avonds,
En 's avonds is het goed.

—

'S avonds zullen wy koeken bakken.
En 's morgens tegen zyn ooren plakken;
En 's avonds, en 's avonds,
En 's avonds is het goed! etc.

Traduction : « Le soir, nous avons de l'argent par tas, et le lendemain matin nous n'avons pas de quoi acheter du pain.

» Et le soir, le soir, tout est bien.

» Le soir, nous voudrions bien nous marier, mais le lendemain dès l'aurore nous avons changé d'avis, etc. »

Depuis la Noël jusqu'à la fête des Rois, des individus portant une étoile en carton au bout d'un bâton, parcourent les villes d'Hondschoote et d'Hazebrouck, en chantant cette complainte :

1. Daer kwamen drie koningen met een sterre
Uit vremde landen, het was al zoo verre;

2. Zy kwamen den nuwen berg op gegaen,
Zy zagen een sterre daer voor gaen.

3. Zy gingen met hunnen grooten trein,
Tot aen de stede van Jerusalein.

4. De sterre verdeide, men sagse niet meer.
't Is een teeken van God onzen Heer.

5. Zy zonden hunne boden al in de stad
Tot den koning Herodes al zoo ras.

6. Soo haest als Herodes den bode zag,
Hy was verlegen, bedroevige dag!

7. Herodes heeft zyn raed vergaerd,
En de machten zyn binnen gehaeld.

8. Zy spraken vol van ootmoed :
« Heer koning Herodes, wees van ons gegroet.

9. » Wy zyn zoekende den grooten vorst;
Hemel en aerde heeft veel moeite gekost.

10. » Geboren onder uw gebied,
't Is zeker, wy hebben het teeken des hemels gezien.

11. » Ons kamer was door engels verlicht,
Daer boven wy hoorden een bly gedicht.

12. » Zy zongen al in koor : *Gloria;*
Gloria in excelsis Deo, wy hooren naer.

13. » Zy hebben gezongen geheel den nacht,
Tot dat de zonne geresen was.

14. » Wy hebben daer op ons raed vergaerd
En de oude bybels vooren gehaeld.

15. »Wat dat er daer in beschreven stond
Dat er was geboren de arke van 't verbond.

16. » En dat al onder uw gebied,
't Is zeker, wy hebben weder het teeken des hemels gezien.

17. » Een sterre tusschen hemel en aerd
Bragt ons tot uwe poorten onbevaerd.

18. » Als wy uwe stad hebben gezien.
De sterre kwaem van ons weg te vlien.

19. » Wy zyn daerom in duizend gepeis
Dat hy is geboren in uw paleis. »

20. Herodes heeft zyn raed vergaerd,
En de oude bybels zyn vooren gehaeld.

21. Wat dat er daer in beschreven stond
Dat er was geboren de arke van 't verbond.

22. En dat, in zynen grooten trein,
In de kleine stede van Bethleem.

23. Zy hebben vol eere en ootmoed
Den koning Herodes vriendelyk gegroet.

24. Zy gingen met hunnen grooten trein
Tot de kleene stede van Bethleem.

25. De sterre stond stille en zy en roerde niet meer,
Zy riepen : « Een teeken van God onzen Heer. »

26. Tot Bethleem binnen de schoone stad
Waer Maria met heur kindeken zat.

27. Zy hebben vol eer en ootmoed
Het kindeken Jesus vriendelyk gegroet.

28. Zy leiden kroonen en scepter neêr,
En zy knielden voor hunnen koning neêr.

29. Goud en wierook en myrrhe voortaen
De koningen hebben gedaen.

30. Als zy de offrande hadden gedaen
Naer een ander land zyn ze gegaen.

Traduction.

« Il y avait trois rois, venus de terres lointaines; ils allaient, conduits par une étoile, à la ville de Jérusalem. Déjà l'étoile s'obscurcit, on ne la voit plus; c'est un signe du Seigneur. Ils envoyèrent aussitôt quelqu'un au roi Hérode. Hérode en voyant ce messager fut troublé; il réunit son conseil et les monarques furent introduits. Ceux-ci le saluèrent avec respect et lui dirent : Au seigneur Hérode, salut. Nous nous donnons beaucoup de peine pour trouver le Seigneur tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. Il est né dans votre royaume, c'est certain; nous avons vu un signe dans les cieux. Notre appartement était éclairé par les anges; nous entendîmes dans les airs des cantiques d'allégresse, ensuite un chœur chanter l'hymne *Gloria in excelsis Deo*. Ces

chants durèrent toute la nuit jusqu'au lever du soleil. Là-dessus nous avons réuni notre conseil et consulté les anciennes écritures. Elles nous annoncèrent l'arche de la nouvelle alliance. Nous vîmes, du côté de votre royaume, un signe dans le firmament. Une étoile entre ciel et terre nous conduisit jusqu'aux portes de votre ville. Quand nous approchâmes, elle disparut. Cela nous fait penser que celui que nous cherchons est né dans votre palais. Hérode réunit son conseil, et consulte les anciennes écritures; elles lui apprennent que l'arche de la nouvelle alliance est apparue dans la petite ville de Bethléem. Les rois saluèrent avec respect le seigneur Hérode, et s'acheminèrent vers la petite ville de Bethléem, devancés par l'étoile qui s'arrêta là. A Bethléem, dans la belle ville, où Marie était assise avec le petit enfant, les rois s'inclinèrent pleins de vénération devant Jésus; ils s'agenouillèrent et déposèrent aux pieds du divin enfant leur couronne et leur sceptre, de l'encens et de la myrrhe. Et quand ils eurent fini leur offrande, ils partirent pour d'autres contrées. »

Les chanteurs qui ont ainsi chanté la naissance de Jésus-Christ, vont ensuite de cabaret en cabaret répéter une chanson bachique, laquelle raconte comment un buveur passe la semaine de Quinquagésime :

Den zondag, den zondag 't is dag van Heere,
Me (1) doen ons mooi hemde aen
Daer bi ons mooije kleeren.
Violette des bons amis,
Varidondeine, varidondé;
C'est tout doux, courage, ma femme,
Draeit de pot spenage.

Den maendag, den maendag
Me gaen een pintie drinken,
Een pintie, twee of drie of wel vijf en twintig.
Violette, etc.

Den dijssendag, den dijssendag.
't Is te marcheren, wi liepen dan
Op den swier met boeren ende heeren.
Violette, etc.

(1) We.

Den woensdag, den woensdag,
't Is een kruisken te halen,
Wilt de pastor geen geven, ik zal 't by den koster halen.
Violette, etc.

Den donderdag, den donderdag, het is al vergeten.
Wi zijn in een droevig gevaer,
Wi en mogen bi naer niet eten.
Violette, etc.

Den vridag, den vridag,
En ook den zaterdag mede,
Wi en hebben al niet veel gevrogt,
Wi hebben een slechte weke.
Violette, etc.

Den zondag, den zondag,
Daer is miserie bi hoopen,
Wi hebben al ons geld verteerd,
Wi konnen geen aerdappelen koopen.
Violette, etc.

Traduction : « 1. Le dimanche, c'est le jour du Seigneur; on met une chemise propre et ses beaux habits. Violette des bons amis; tout doux, courage, ma femme, tourne le pot aux épinars. — 2. Le lundi, on va boire une pinte, une, deux ou trois ou bien vingt-cinq. Violette etc. — 3. Le mardi, c'est se masquer; on court, on fait le fou avec les messieurs et les paysans. — 4. Le mercredi, c'est chercher la croix de cendres; le curé ne veut-il pas en donner, j'irai au sacristain. — 5. Le jeudi tout est oublié; nous sommes dans une triste situation; nous pouvons à peine manger. — 6. Le vendredi et aussi le samedi, nous n'avons guère travaillé; çà nous fait une mauvaise semaine. — 7. Le dimanche, il y a misère en masse, nous avons dépensé tout notre argent, nous n'avons de quoi acheter des pommes de terre. Violette etc. »

A Dunkerque, aux jours du carnaval, on promenait par les rues de la ville, un mannequin en osier représentant un géant, appelé *Reuse* dans le langage du pays. En l'accompagnant, le peuple chantait sur l'air d'une folie bien

connue (1), ces paroles qui sont dans la mémoire de tous, des vieillards et des enfants :

« Die zeidt : Wi zijn van Reuzen gekomen ,
» Die liegen daerom.
» Keert u eens om , reusken , reusken ,
» Keert u eens om , reusken , reusken ,
Reuseblom , etc. »

Ces rimes rappellent quelque événement grandiose sans doute, mais un événement lointain dont l'histoire n'a pas gardé souvenir. « La mythologie, dit M. le président Quenson, nous offre presque partout, à l'origine des peuples, des géants, une race primitive d'hommes rebelles, dont nous ne serions que la descendance dégénérée. Les fables scandinaves abondent surtout en images de géants; et la religion des Germano-Belges, d'après M. Schayes, était, quant au dogme, la même que celle des Scandinaves.

» Dans les représentations des géants de la Gaule, l'Orient était venu mêler ses fictions à celles du Nord; et c'est surtout par les Arabes, assure M. de Reiffenberg, que ces aventures prodigieuses, où les géants interviennent, se sont principalement multipliées dans les productions littéraires, pour de là s'introduire dans les mœurs du moyen-âge et se perpétuer jusqu'à nous. Ainsi, a-t-on dépeint, dans nos romans de chevalerie, Charlemagne, Roland, Godefroy de Bouillon, le roi Artur, etc., etc., sous des formes gigantesques. Ainsi, dans nos poèmes religieux, S^t^-Christophe y est-il apparu comme un autre géant. Ainsi, plus tard a-t-on reproduit les formes de ces différents modèles dans les

(1) Il est très-possible que cet air ait été emprunté à un chant d'église; car M. De Coussemaker nous a fait observer qu'il existe une grande analogie entre l'air du *Reuze de Dunkerque*, et celui du *Creator alme siderùm*.

ouvrages de peinture, de sculpture et dans les représentations de nos fêtes publiques (1). »

La chanson dunkerquoise, elle aussi, semble faire allusion à des descendants de géants, *de Reuses :*

« *Die zeidt* : *Wy zyn van Reuzen gekomen* : »
Il y en a qui disent : Nous sommes les fils des Reuses.

Elle ne veut pas croire à l'existence de cette race :

« *Zy liegen daerom.* »
Ils ne disent pas vrai.

Cette chanson dunkerquoise ne nous reporte-t-elle pas à cette époque, où le *Fleanderland* est devenu la possesion d'un peuple de conquérants, de ces hommes du Nord, à haute stature, qui traversèrent la mer britannique et s'établirent sur le *littus saxonicum?* Tous les historiens ont dépeint l'intrépidité des *seekongars* et l'audace qu'ils montrent au milieu des mers et des tempêtes.

Ne semble-t-il pas que ce chant du *Reuse* atteste une lutte de races, une protestation des vaincus contre les vainqueurs?

Ils mentent ceux qui se disent les descendants des Reuses! Non, ils n'avoueront jamais les pêcheurs flamings que leurs dunes soient foulées par des hommes d'une plus noble origine que la leur! Cet aveu répugne à leur fierté nationale!

Ces luttes de races ont eté très-vives et tenaces dans la Flandre. M. Kervyn de Lettenhove en donne pour cause

(1) Quenson. — Gayant ou le géant de Douai, 1839. Notices politiques et litt. sur l'Allemagne, par St-Marc Girardin. Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, 1837. Introduction au livre de Mouskes, par Reiffenberg. Origine ganloise par la Tour d'Auvergne. — Cesar de bell. gall. Le Roman de Roncevals. Livre des légendes, par Leroux de Lincy. — Molan. de hist. ss. Imag. et Pictur. — Chateaub., Étud. hist

l'établissement dans ce pays des Karls saxons, établissement qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Suivant cet habile écrivain, les *Karls* forment avec les *Iarls* et les *Troelles,* les trois classes constitutives des sociétés septentrionales. Les *Iarls* étaient des rois ou des princes saxons, quelquefois même des chefs de parti, qui avaient su entraîner à leur suite des troupeaux d'esclaves pour les jeter sur les côtes du Nord des Gaules. C'est peut-être le souvenir d'un de ces *Iarls* qui nous est parvenu sous le nom de Reuse, et dont les habitants ont subi la puissance sans jamais la reconnaître?

Ainsi se perpétue la mémoire de grandes scènes historiques, qui seraient, sans la chanson, ignorées aujourd'hui! Pour être vrai, il faut dire cependant que les couplets chantés de nos jours, lors de la marche du Reuse, ne sont plus que la parodie de la chanson primitive :

« Géant, tourne-toi! regarde, petit géant!
» Mère, fais des tartines et du café
» Pour le géant. »

Voilà ce que débite de nos jours une population insoucieuse du passé! C'est que par ce temps d'indifférence nationale, les *géants* n'ont plus ni caractère sacré ou profane, ni signification bonne ou mauvaise; ce sont les *géants,* s'écrie un historien moderne, c'est-à-dire, les poupées d'un peuple qui a oublié jusqu'à ses traditions.

Au XIV^e^ siècle, le souvenir des Karls était encore vivant dans la Flandre maritime. Une chanson, qui se chantait depuis Bourbourg jusqu'à Bruges, en a conservé des traces. Ce document historique de la plus haute importance a été découvert par mon savant ami, M. l'abbé Carton, dans un manuscrit appartenant à M. le vicomte de Croeser. Nous sommes heureux de pouvoir le faire passer sous les yeux du lecteur :

Wi willen van den kerels zinghen :
Si sijn van quader aert ;
Si willen de ruters dwinghen ,
Si draghen enen langen baert.
Haer cleedren die zijn al ontnait ,
Een hoedekin op haer hooft ghecapt.
'T caproen staet al verdrayt ,
Haer cousen ende haer scoen ghelapt.
Wronghele ende wey , broot ende caes ,
Dat heit hi al den dach :
Daer omme es de kerel so daes ;
Hi hetes meer dan hijs mach.

Henen groten rueghinen cant ,
Es arde wel sijn ghenouch ,
Dien neimt hi in sijn hant ,
Als hi wil gaen ter plouch ;
Dan comt tot hem sijn wijf de vule ,
Spinnende met enen rocke ,
Een sleter omtrent haer mule ,
Ende gaet sijn scuetle brocken ,
Wronghele ende wey , etc.

Ter kermesse wille hi gaen ,
Hem dinct datti es een grave ,
Daer wil hi 't al omme slaen ,
Met sinen verroesten *stave*.
Daen gat hi drincken van den wine ,
Stappans es hi versmoort ;
Dan es al de werelt zine ,
Stede , lant ende poort ,
Wronghele ende wey , etc.

Met eenen zeeuschen *knive*,
So gaet hi duer sijn tassche.
. . . . . .
. . . . . .
God ghieve hem quade vaert ,
Wronghele ende wey , etc.

Wi willen de kerels doen greinsen ,
Al dravende over 't velt ;
Het 's al quaet daet si peinzen ,
Ic weetze wel bestelt.

Me salze slepen ende hanghen ,
Haer baert es al te lanc;
Sine connens niet ontganghen ,
Sine dochten niet sonder bedwanc.
Wronghele ende wey , etc.

« Les Karls sont le sujet de nos chansons; ils sont d'un caractère méchant et veulent se soumettre les chevaliers. Ils ont tous une longue barbe; ils portent des vêtements déchirés, leurs chaperons sont posés tout de travers sur leurs têtes, et leurs chaussures sont en lambeaux. Du lait caillé, du pain et du fromage, voilà ce que le Karl mange tout le jour, et plus qu'il n'en faut pour appesantir sa raison.

» Un gros morceau de pain de seigle suffit à ses besoins : il le tient à la main en se dirigeant vers sa charrue, suivi de sa femme déguenillée, qui, la bouche à demi remplie d'étoupes, agite sa quenouille jusqu'à ce qu'elle aille préparer l'écuelle du repas. Du lait caillé, du pain et du fromage, etc.

» Il se montre aux kermesses aussi fier qu'un comte et prêt à tout renverser avec sa massue noueuse. Il s'y abreuve de vin et, s'enivrant bientôt, il rêve que l'univers entier, villes, bourgs et domaines, lui appartient. Du lait caillé, du pain et du fromage, etc.

» Voyez marcher les Karls, laissant entrevoir dans leurs poches leurs *knives* zélandais. Ah! puisse le ciel les maudire à jamais! Nous saurons punir les Karls : nous lancerons nos chevaux à travers leurs champs. Ils ne nourrissent que de mauvais desseins... Nous les traînerons sur la claie, nous les pendrons. Ils ne peuvent nous échapper; il faut qu'ils retombent sous le joug. Du lait caillé, du pain et du fromage, etc. (1). »

(1) Kervyn de Lettenhove , *Histoire de Flandre*, et *Oudvlaemsche liederen en andere gedichten der XIV^e^ en XV^e^ eeuwen*, publié par les bibliophiles flamands , p. 156-158.

Le commentaire le plus complet de la chanson des *Karls* est ce passage d'une ancienne chronique de Flandre :

« Rebellavit populus contrà curatores, scabinos et dominos in territoriis Brucburgensi, Brugensi, Furnensi et alibi, et facientes capitaneos, incedebant per turmas contumaces et captivabant omnes praedictos curatores, scabinos et dominos, fugientiumque dominorum domos illico destruebant... Comes superficialiter tumultum sedavit per hunc modum quod omnes conjurationes cessarent... haec concordia modico duravit tempore... Populares... audaciores effecti opposuerunt ignem in domibus nobilium. Tunc comes et sui posuerunt munitiones in villâ de Ardemborg, villam de Ghistellâ consimiliter munire volentes. Interim exibant milites, domus popularium incendendo, et quotquot inveniebant ex illis vel perimendo, vel in captivitatem ducendo et quos sic captivos abduxerant, vel decapitabant eos, vel absque redemptione aliqua supra rotas altas elevabant (1). »

Jadis, la pratique de l'hospitalité était une des vertus caractéristiques de nos ancêtres; aussi, aux fêtes communales, aux kermesses, on entendait chanter :

« *Wel gekomen, kermes-volk*, etc.
» Bien venus, gens de la kermesse, etc.

C'était de la générosité qui débordait du cœur ! Depuis, on a ajouté :

« *Wanneer gael gy dueren?*
» Quand partez-vous ? »

(1) Il existe aux archives provinciales de Gand un acte d'enquête en français ouverte par Jn de Menin et Thierry Noethaet, à ce commis par le comte de Flandre : 1° Sur les violences et des outrages commis, bannière déployée, par ceux de Bergues-St-Winde, sur le bailli et le capitaine des villes et le territoire de ce nom, lorsqu'on voulut leur arracher des prisonniers; 2° sur le fait des alliances qu'ils firent pour tuer leurs magistrats. — *Invent. des archiv. du château des comtes de Flandre*, à Rupelmonde, par le baron de St-Genois.

Nos mœurs sont dépeintes par ces mots. Tient-on de nos jours à conserver des amis? Croit-on à l'amitié? Peut-on dire encore avec Cicéron : l'amitié n'est autre chose qu'un accord parfait sur les choses divines et humaines, accompagnée de bienveillance et de tendresse... Quel charme d'avoir quelqu'un à qui vous puissiez vous ouvrir comme à un autre vous-même! Dans la prospérité, jouirions-nous, si un autre homme n'en partageait le plaisir? Pour l'infortune, il faut un ami qui s'en afflige plus que nous-mêmes, afin que nous puissions la supporter (1)... Aujourd'hui le temps presse; il nous faut aller à toute heure au forum discuter les affaires de l'état, la patrie attend notre suffrage. Dans cette vie inquiète du citoyen, l'amitié tient peu de place. Nous n'avons pas le loisir d'aimer ceux qui nous aiment. O vous, qui venez de loin pour serrer la main de votre ami, quand partez-vous?

Ce sont là les plus anciennes chansons flamandes que nous ayons entendues dans notre Flandre maritime. Il nous serait difficile de fixer l'époque à laquelle la plupart d'entr'elles sont nées. Quoique nous en ayons cité une en vers teutoniques du IX^e^ siècle, cependant le recueil des chansons flamandes de Willems n'en renferme pas qui remontent au-delà du XII^e^.

Les *lais* ou *chansons de geste* étaient chantés par les *vinders* ou *trouvères,* les bardes du Nord qui transmettaient ainsi au peuple les événements du jour, de la contrée, des régions lointaines. Leur répertoire était l'Iliade du pays. Quand ces artistes récitaient aux seigneurs, bourgeois et manants les aventures chevaleresques, ils accompagnaient souvent le débit de leurs poèmes d'une musique instrumentale. Les différentes sortes d'instruments en usage au moyen-âge ont été énumérées dans des vers, que Roque-

(1) Cic. *De amicit.*

fort reproduit dans son livre de l'*État de la poésie française au XII^e^ et XIII^e^ siècles*, pag. 106 :

Viole, rubebe, guiterne
L'enmorache, le micamon
Citole et le psalterion ;
Harpes, tabours, trompes, nacaires,
Orgues, cornes plus de dix paires.
Cornemusus, flajos et chevrettes,
Douceines, simbales, clochettes,
Timbre, la flauste brehaingne,
Et le grand cornet d'Allemaingne,
Flajos de saus, fistule, pipe,
Muse d'Aussai, trompe petite,
Buisines, èles, monocorde (1)
Où il n'a qu'une seule corde,
Et muse de blet, tout ensemble.

Ailleurs, Roquefort cite encore le chalumeau, l'araine, la chifonie, le chorum, le clairon, l'estive, le frestel, la gigue, le glais, la graile, le luth, la loure, le moinel, l'orloges, la rote, la simphans, le triblère, le tube tympans.

Tels étaient les instruments de musique les plus usités parmi les *minnesangers* flamands, quand ils avaient à retracer les horreurs d'une bataille, ou l'ivresse d'une victoire, ou le trépas d'un chevalier chrétien. C'était un noble et beau métier que celui de chantre des grandes actions contemporaines! Par la bouche du ménétrier se propageait la sainte contagion des vertus sociales; cet homme du peu-

(1) L'empereur Charles-Quint, dans son enfance, a appris à jouer sur le *Monicordiom;* c'est ce qui résulte d'un compte de 1508, inséré dans le tome II des Archiv. hist. du nord de la France et du midi de la Belgique : *à maistre Van Viven, organiste, demourant à Lierre, la somme de trente et une livres cincq solz dudit pris que par le commandement de mesdits seigneurs et de madite dame ledit receveur-général lui a baillé et délivré comptant pour un manicordiom monté et accoustré comme il appartient, que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui pour ladite somme par marchié faict avec lui pour icellui apprendre à jouer pour son desduit et passe-temps, pour ce icy par sa quictance, XXX liv. V. s.* 11.

ple en honorant les grands de son pays, en était honoré à son tour; pour lui s'abaissait le pont-levis du château et sa place était désignée à la table du châtelain !

Malheureusement, le coin de terre qui nous occupe n'a conservé aucun vestige de ces mœurs si naïves et si poétiques des âges qui ne sont plus. Les châteaux de Drincham, de Bourbourg, d'Eringhem, de Westcappel, de Millam, de Flêtre, de Steenwerck, d'Oudezeele, de la Motte-au-Bois ont disparu, et le temps a enseveli sous leurs ruines les souvenirs de ceux qui portèrent jadis la joie sous leurs voûtes sombres.

Les chants populaires que nous entendons encore dans la rue, à certains jours de l'année, sont des chansons où la poésie ne brille que par son absence, comme celle qui se chante à la fête de S^te^-Anne :

I.

't Is van dage sint Anna-dag ,
Wi kiken al naer den klarendag
En wi kleen ons metter spoed
Om te gaen ter kerke toe.
Als de misse werd gedaen
Wi zin al blide van deure te gaen.
Josephus is gekomen al hier
Met zinen wagen en zijn bastier :

De provianden
Koeken en manden ,
De provianden
Dragen wi mêe.

Die willen met onzen meegaen,
Moet geheel jaer een metsdag doen ;
En die 't niet en hebben gedaen .
Moeten t'huus bliven en niet meegaen.

II.

Sint Anna-dag is deure ,
'K ben mijn geldeje kwijt ,
Nu zit ik hier en treure
Met kleenen appetijt.

'K en heb geen zin van werken,
Het werken doet mi pijn;
'K wilde dat t'heele dagen
Sint-Anna mogte zijn.

Les jeunes dentelières chantent ces lignes rimées, chaque année, à la fête de leur patronne, comme les tailleurs d'habits et les couturières en robes en chantent de semblables au mois de septembre, le jour qu'ils appellent : *Braed-appeldag*. Dans ces rimes, pas un mot qui rappelle un fait historique, qui indique un but moral; pas une idée, pas une expression poétique! on y parle de boire et de manger, voilà tout!

Cette chanson doit avoir été faite quand déjà la langue flamande dégénérait dans notre Flandre. Je préfère le refrain que chantent, la veille de la kermesse, les écoliers en promenant par les rues de Bergues, le front ceint d'une couronne de joncs, celui de leurs camarades arrivé le dernier en classe :

Kermes-kalf heeft een kroontjen op zijn hooft,
En heeft niet gestolen,
Maer heeft 't gewonnen met leeg te zijn
In de school van N....

Ici au moins il y a quelque chose, une peine infligée à la paresse! et cette couronne de jonc est peut-être une réminiscence des *mystères,* ces drames du moyen-âge; une scène de la vie de notre Seigneur, celle où les Juifs le montrent au peuple couronné d'épines, en disant : *Ecce homo!*

En recherchant les vieilles chansons flamandes de France, nous n'avons été que peu secondé. Le recueil de Willems nous en a fourni une ou deux (1); pour le reste, il a fallu nous contenter de celles que notre mémoire a retenues. Les

(1) Celles de l'Oiseau-messager et de la Ste-Anne.

auteurs français qui ont écrit sur l'ancienne poésie nationale, ne se sont jamais préoccupés de la partie flamande de la France, et même ceux qui n'ont exploré que le Nord n'ont jamais dépassé la Lys.

Chez toutes les nations de l'Europe, a dit M. Leroux de Lincy, on trouve en plus ou moins grande quantité des chansons populaires. En France, chaque temps, chaque événement, chaque province en a produit plusieurs; mais elles n'ont jamais été l'objet d'un recueil ou d'un travail complet. Malheureusement cette tâche devient tous les jours plus difficile à remplir; le souvenir de ces vieux refrains s'efface, et les hommes de la génération du dernier siècle, qui en savaient encore quelques uns, disparaissent peu à peu.

Eh bien! Ce qui est vrai pour la France l'est à plus forte raison pour la Flandre flamingante; car jamais les chants de nos bons aïeux n'ont été recueillis! Et nous, les derniers venus dans la carrière, nous n'avons pu en saisir que les faibles notes que nous apportait la voix expirante d'un écho lointain.....

Indulgence donc pour notre travail, car les matériaux nous ont manqué!

DE LA LITTÉRATURE ÉCRITE.

I.

SOUS LES COMTES DE FLANDRE.

« Pour faire une bonne histoire littéraire des Pays-Bas, écrit M. Leglay dans son *Nouveau programme d'études historiques,* il faudrait remonter jusqu'au VI^e^ siècle, s'enquérir de ce que fut chez nous à cette époque l'Instruction

publique, rechercher ce qu'étaient les écoles annexées aux églises et aux monastères, quels hommes ont laissé un nom comme instituteurs ou écrivains. » Si nous jetons les yeux sur notre ancienne Flandre maritime, à l'époque indiquée par l'auteur que nous venons de citer, nous la voyons couverte de forêts et de marécages, triste séjour d'habitants dont toute l'industrie est la pêche ou la chasse, et dont tout le génie s'applique à fendre un arbre ou dessécher un étang. Les hommes d'intelligence n'apparaîtront qu'un siècle plus tard sur cette terre qui sera un jour une des plus fertiles de France.

Ce fut au VII^e^ siècle seulement que S^t^-Winoc fonda un monastère au Groenberg; S^t^-Eloi, une chapelle dans les dunes; S^t^-Mauraut, un cloître près de la Lys, à Broïle où se trouve Merville. S^t^-Momelin évangélisa les habitants des bords de la rivière d'Aa; S^t^-Willembrod, ceux du littoral où s'élève Gravelines; S^t^-Vulmare, ceux de la forêt d'Eecke. D'après ce que nous savons de la constitution générale des monastères et de la direction des églises, tous ces saints apôtres étaient autant d'instituteurs du peuple. Sous le charme de leur parole enthousiaste et chaleureuse, se propagèrent des idées d'un ordre plus élevé que celles connues jusqu'alors.

Dans une excellente notice sur l'histoire de l'instruction primaire en France, M. le conseiller Taillar constate que, pendant la longue nuit du moyen-âge, c'est presque uniquement auprès du clergé que les classes moyennes et inférieure trouvent les éléments d'instruction. Les clercs sont les seuls éclairés, les savants par excellence; le mot *clergie* devient synonyme de science. Les nobles dédaignant les lettres pour ne s'exercer qu'au métier des armes, laissent aux vilains à recevoir des prêtres des leçons de lecture et d'écriture. Dans les églises cathédrales et collégiales, un ecclésiastique, désigné sous le nom d'écolâtre, est pourvu

d'une prébende à laquelle est attaché le droit d'institution et de juridiction sur ceux qui sont chargés d'instruire la jeunesse. Les anciennes églises épiscopales d'Arras et de Cambrai, déjà florissantes aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, possèdent de bonne heure un écolâtre ; et dans nos vieilles collégiales de Saint-Pierre de Lille et de Saint-Amé de Douai, nous voyons également qu'un écolâtre est chargé de diriger l'école attachée à la collégiale et de surveiller les maîtres d'écoles établis dans le rayon de la paroisse (1).

Remarquons de suite que notre compatriote du Nord garde le silence sur le mouvement intellectuel dans cette partie de la Flandre comprise entre la mer et la Lys ; c'est qu'en effet nul monument contemporain des hommes de génie qui sont venus civiliser et christianiser ce pays, ne leur a survécu pour témoigner de l'état des lumières et des sciences à cette époque que douze cents ans séparent déjà de nous. Depuis, la même obscurité, la même privation de documents. Pour découvrir une production de l'esprit humain, écrite dans notre contrée, il faut descendre jusqu'au XI^e^ siècle.

L'abbaye de S^t^-Winoc à Bergues cachait alors dans son sein (1040 à 1070), un religieux nommé Drogon. Ce moine a recueilli tout ce que la tradition avait conservé de la vie de S^t^-Winoc, patron de son monastère ; de celle du roi breton S^t^-Oswald et de S^te^-Levinne ; enfin, des miracles

(1) Van Maerlant dit qu'au XII^e^ siècle on enseignait les distiques de Caton, traduits en flamands, et qu'on les mettait entre les mains des commençants :

Cato screef een boec van seden
Dien vint men in vele steden.
In dietsce gemaect, dies latic bliven
Hier dat icker af souden scriven.
. . . . . .
Een boec dat die clerken lesen
Als si erst ter scolen gaen.

qui éclatèrent à la translation du corps de cette sainte au Groenberg, cérémonie qui eut lieu en 1058. Drogon a rassemblé toutes ces légendes en un volume auquel il a joint ses sermons, — beau manuscrit du XII^e^ siècle, in-fol. de 156 feuillets sur vélin, orné de vignettes et de fleurons richement coloriés et rehaussés d'or, le plus curieux joyau de la bibliothèque communale de Bergues.

MM. Bethman, de Berlin, et Leglay, de Lille, l'ont vu et ils l'ont décrit avec quelques détails; le premier, dans les Annales de la Société d'émulation de Bruges, année 1848; le second, dans son mémoire sur les bibliothèques du département du Nord. Au bas du recto du feuillet 21, on lit ces hexamètres :

> Pro nobis oret sub quo patre Flandria floret,
> Ac me scribentem, te respiciatque legentem.

C'était une manie au temps de Drogon d'écrire des vers partout et sur tout. Au XI^e^ siècle, fait observer M^r^ Constans Houillon, on avait employé la versification à faire des chroniques, à composer des légendes, des épitaphes; on avait même été jusqu'à graver des vers sur les cachets, sur les sceaux et autres objets (1).

Le père Germain ou Gormar, second abbé de la célèbre abbaye où Drogon était moine, a laissé après sa mort, qui arriva en 1041, un livre d'Heures ou de Sequences et de Répons, dont on se servait à l'office divin (2).

Vers ce même temps vécut à Bergues un poète dramatique, appelé Gossin. En révélant ce nom dans sa description historique de la ville et châtellenie de Bergues (1770), l'imprimeur François Legros nous apprend, sans indiquer toutefois les sources où il a puisé ses renseignements, que

(1) De la poésie latine dans le Nord de la France, depuis le VIII^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle. — *Arch. hist. du Nord*, t. III.

(2) Piers, *Notice sur Bergues*, pag. 72.

Gossin était contemporain de Loyaert-le-Rhéteur (peut-être faut-il dire le rhétoricien), et qu'il s'est attiré l'attention par ses tragédies qui ont été goûtées, malgré leur proximité avec l'ignorance du X^e^ siècle, mais dont il ne nous reste malheureusement aucun fragment.

L'abbaye de Watten possédait aussi, comme celle de S^t^-Winoc, un auteur qui a légué à la postérité un ouvrage du plus grand mérite pour l'histoire du temps où il vécut. Ebrard est son nom; il a écrit une chronique de son monastère, que Dom Martène et Dom Durand ont publiée, d'après un manuscrit de l'abbaye des Dunes, lequel se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Bruges.

M. Hermand, de S^t^-Omer, a consacré au moine de Watten une notice biographique, que nous faisons passer sous les yeux du lecteur.

« Ebrard naquit vers l'année 1045, et selon les probabilités, dans l'Anjou ou dans la Touraine. Ses liaisons intimes avec Renaud de Bellai, archevêque de Rheims, lorsque celui-ci n'était encore que trésorier de S^t^-Martin de Tours, font penser qu'il vit le jour dans une de ces deux provinces. Si Watten n'est pas le lieu de naissance d'Ebrard, c'est du moins celui où il plaça par choix sa résidence, c'est là, qu'après avoir quitté le monde, il reçut ses inspirations religieuses; c'est là qu'il a médité, qu'il a écrit, qu'il a vécu. Ses inspirations religieuses, il les doit au cénobite Alphume : celui-ci sut par ses conseils l'attacher irrévocablement au coteau sur lequel il avait prié. Ebrard, disciple d'Alphume, fit avec lui partie des premiers chanoines de la prévôté de Watten, établie en 1072; lui seul a fait connaître les circonstances détaillées de la fondation de ce monastère. La *Chronica monasterii Guatinensis* n'est pas le seul ouvrage sorti de sa plume; on lui doit encore la relation d'un miracle fait à Bruges en 1088 (*Miraculum per S. Donatianum*). Il est hors de doute, selon nous, qu'Ebrard

soit l'auteur de cette relation. Son style si embrouillé et son latin si difficile à comprendre s'y retrouvent absolument; bien plus, des phrases de sa chronique y sont reproduites presque mot pour mot. Cette relation, publiée dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, a été négligée par les auteurs du recueil des historiens des Gaules. Le motif qu'ils ont eu de ne pas la reproduire, a dû être celui du peu d'utilité dont elle était pour l'histoire. Ceci est vrai en général; cependant il s'y rencontre quelques lignes d'une utilité incontestable. On y trouve, par exemple, les limites si longtemps inconnues du *pagus mempiscus* au XI^e^ siècle, ainsi que quelques détails topographiques fort précieux. En somme, les deux productions d'Ebrard, sans être remarquables, ont leur degré d'importance, et l'on y puise des renseignements historiques que l'on aurait peine à trouver ailleurs (1). »

Drogon, Germain, Gossin, Ebrard! ce sont les seules étincelles du génie, sortant de ce long assoupissement de l'intelligence qui précéda l'an mil, terme fatal que la crédulité publique avait assigné à l'existence du monde.

Mais, quoiqu'on ne craignît plus cet effroyable cataclysme, l'esprit n'était pas calme. Bien souvent le penseur était troublé dans sa solitude; les événements du dehors, les guerres désastreuses qui désolèrent nos contrées flamandes aux XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ siècles retentissaient jusques dans sa cellule et jetaient l'épouvante dans son âme. Ainsi, en 1071, Bavinchove et les environs de Cassel sont ravagés par les armées de Richilde et de Robert-le-Frison, qui avait dans son camp les milices de Bourbourg, Cassel et Bergues. En 1127, Philippe de Flandre, second fils de Robert, s'empare de Cassel et de plusieurs autres villes. En 1144 et 1206, les factions des Blavoetins et des Ingrekins ensan-

(1) Voyez encore sur Ebrard : Paquot, *Mém. sur l'hist. litt. des Pays-Bas.*

glantent les plaines de Furnes, de Bergues, d'Ypres et de Bruges. En 1211, les Français saccagent Gravelines :

> « Le port de Gravelingues prennent
> » Toute la ville anéantissent, »

comme s'exprime Guillaume Guiart. En 1214, ils détruisent de même Cassel, Steenvoorde et Bailleul. En 1297, Philippe-le-Bel se rend maître des villes de Bergues, Dunkerque, Furnes, Cassel et Bourbourg, à la tête d'une armée de 70,000 hommes. En 1301, Guillaume de Juliers met le siége devant Bergues. En 1327 et 1347, le sang coule de nouveau au pied du mont Cassel; les Français et les Flamands s'y étaient donné rendez-vous, après avoir mis le feu à Lagorgue et Merville. En 1383, Louis de Male attaque des Anglais sur le chemin de Gravelines; Charles VI réduit en cendres Bailleul, Hondschoote et Bergues.

Ne soyons donc pas étonné de ne pas rencontrer sur notre sol flamand des noms littéraires dans cet espace de trois siècles. Comment l'ouvrier de la pensée, l'écrivain aurait-il pu se livrer à ses méditations, au milieu de ces cris d'alarme, de tout ce bruit des batailles, à la vue de ces lueurs sinistres que projetaient des villes incendiées? Pour se produire, les lettres et les arts ont besoin de paix et de liberté. Les armes effraient les muses.

D'ailleurs, indépendamment des guerres, il y eut encore d'autres causes qui empêchèrent la littérature de prendre racine parmi nous avant le XV^e^ siècle. « Avant cette époque, dit M. Coomans dans son histoire des *Communes belges*, le goût national, le goût des Flamands ne s'appliquait pas à la culture des lettres et des arts. Toutes les intelligences étaient absorbées par les études guerrières, industrielles et commerciales. On dédaignait comme des choses frivoles, fruits d'une éducation trop raffinée, la poésie, la rhétorique, la peinture et la sculpture. On se bornait à perfectionner

surtout ce qui paraissait le plus utile, et dans ce cas les dépenses de luxe n'étaient pas épargnées. On élevait des temples dont la hardiesse et la richesse architecturale nous étonnent encore. On fabriquait des armes magnifiques et parfaitement trempées, on confectionnait toutes sortes de tissus élégants et précieux que nos plus habiles ouvriers auraient de la peine à imiter aujourd'hui. Quant aux lettres, on lisait peu, parce que l'imprimerie n'était pas inventée; mais les seigneurs en qualité de capitaines, et les bourgeois en qualité de membres actifs de la communauté urbaine, n'étaient pas étrangers à l'éloquence des camps et de la place publique. »

Ainsi, d'un côte la guerre; de l'autre, l'établissement des communes, l'industrie et le commerce occupaient, avant le XV^e^ siècle, toute l'activité intellectuelle. En ce temps, on voit en effet les princes concéder des *Keures* à la plupart des villes et villages du Nord de la Flandre.

Le comte Thierry d'Alsace et Philippe, son fils, accordent en 1160, aux habitants de Berkin et de Steenwerk la même liberté et les mêmes priviléges, que le comte Robert leur avait donnés précédemment, savoir :

« Ils doivent être libres de toute œuvre servile et ne » doivent pas aller à l'armée.

» Personne ne pourra leur rien demander de la part du » comte, qu'il soit *préco* (maire), forestier ou châtelain.

» Ils pourront se choisir un ministre qui leur adminis- » trera la justice en présence du sénéchal du comte.

» Si ce ministre gouverne injustement, ils auront la li- » berté d'en élire un autre.

» Si le châtelain ou autre envoyé de la part du comte les » opprime, ils pourront en appeler.

» Ils seront tenus de payer le bois qu'ils iront chercher » dans la forêt pour faire du feu; mais si les habitants en » ont chez eux, le forestier ne pourra les inquiéter.

» Si les bestiaux vont paître dans la forêt, les habitants » paieront la valeur des herbes consommées. »

En 1218, Cassel avait déjà des franchises communales :

« Le lendemain du premier de l'an, c'est l'usage, de temps immémorial, de renouveler la loi de la *halle* de Cassel (1).

» Et pour ce faire, le bourgmestre ou *poortmeester* et les hommes de loi sortant se rendront, après le signal donné par la cloche, à la halle, où ils choisiront quatre notables dignes de foi et connus par leur loyauté, lesquels choisiront à leur tour un nouveau bourgmestre et cinq hommes de loi.

» Ceux-ci étant élus, et le nouveau bourgmestre ayant été installé par les anciens bourgmestre, poortmeester et hommes de loi, le susdit nouveau bourgmestre installera les nouveaux hommes de loi après serment.

» Les mêmes bourgmestre et jurés ou hommes de loi choisiront et installeront après serment un poortmeester, un greffier et un appariteur, en observant que ces poortmeester et appariteur ne peuvent être pris parmi les hommes de loi (2). »

Le comte de Flandre, Fernand, et Jeanne, sa femme, comtesse de Hainaut, exemptent par lettres d'août 1232, les habitants de Lederzeele, et ceux qui en tiennent des terres à Bollezeele, ou qui viendront y demeurer, de toute taille, exaction, redevances et forfait, excepté de l'incendie, du viol des femmes et du vol, et promettent de les traiter sui-

(1) *Halle* est un mot germanique qui signifie bâtiments ou salles destinés aux assemblées publiques. — *Schergii gloss. germ. maedii aevi,* v° Halle. Quelquefois il signifie un lieu où les marchands exposent leurs marchandises en vente.

(2) Traduit d'une ancienne charte flamande qui ne se trouve plus à Cassel, mais dont un fragment a été conservé par Sanderus.

vant les lois, coutumes et priviléges établis par Philippe, comte de Flandre.

Les villes de Bergues et de Bourbourg reçurent en 1240 du comte Thomas et de la comtesse Jeanne de Constantinople, une charte dont Warnkönig a rapporté les curieuses dispositions dans son *Histoire de Flandre*.

En 1262, la comtesse Marguerite octroya à la ville de Gravelines des priviléges, dont la teneur suit :

Premièrement. Dorénavant les mayeur et échevins de notre dite ville de Gravelines auront et devront avoir la connaissance de toutes causes qui pourraient avenir ès-mains de l'échevinage de Gravelines, reservé les causes féodales et de commerce, et sera puissant de conjurer notre bailli dudit lieu de Gravelines iceux échevins de et sur quelque fait que ce soit et d'icelui au conjurement dudit bailli auront le jugement desdits mayeur et échevins, ainsi par la manière que l'ont les autres échevins des autres bonnes villes de notre pays de Flandre. — *Deuxièmement.* Pourront lesdits échevins de Gravelines, ensemble notre bailli dudit lieu et par son consentement, faire constitutions, keures et édits en ladite ville et échevinage de Gravelines pour le bien et profit communs d'icelle ville, et ces constitutions, keures et édits ainsi faits, renouvelés et annullés toutes et quantes fois que bon leur semblera, et qu'ils verront être expédient, du consentement toujours dudit bailli et avec lui comme dit est. — *Troisièmement.* Que les bourgeois de Gravelines absents ne pourront par notre bailli dudit lieu être atteints par contumace en corps ni en biens, pour quelque cas que ce soit, reservé que, en cas d'excès et de crimes contre lesdits bourgeois absents, l'on pourra procéder à bien. — *Quatrièmement.* La loi de notre dite ville de Gravelines devra être par nous commencée, refaite et renouvelée chacun an, la veille de notre Dame mi-août, appelé notre bailli dudit lieu. — *Cinquième-*

ment. Tous bons usages et coutumes dont l'on a accoutumé d'ancien temps user, iceux maintenir par droit et loi. — *Sixièmement.* Nul ne se pourra ni devra mêler ou entremettre de faire marchandise bourgeoise, à sçavoir, de vendre vin ni autre breuvage, en broche ni en détail, ni aussi de tenir échoppe de métier ou d'autres denrées, s'il n'est bourgeois de ladite ville ou demeurant en icelle, payant et contribuant ès-affaires et charges d'icelle ville. — *Septièmement.* Si un bourgeois ou bourgeoise va de vie à trépas de qui les hoirs et successeurs sont au jour de leur trépas étrangers, iceux hoirs et successeurs payeront et devront payer issue à la dite ville, à sçavoir : le 10e denier de tout l'avoir tant cottal que l'héritage qu'ils auront eu du défunt, quelques parts que les dits héritages soient assis. — *Huitièmement.* Si aucune personne est prise par le bailli de Gravelines et détenue prisonnière pour cas de crime, et si le prisonnier demande ou requiert la loi et justice de la ville de Gravelines, le bailli sera tenu de lui faire droit de trois en trois jours sans plus long délai, et ne pourra ni ne devra, ledit bailli, produire aucuns témoignages contre ledit prisonnier s'ils ne sont dignes de foi et de créance. — *Neuvièmement.* Si un bourgeois de Gravelines fait arrêter un étranger, ou si un étranger fait aussi arrêter un autre étranger ès-mains de l'échevinage de Gravelines pour dettes, et si l'arrêté nie la dette, on leur devra faire loi et justice en tous temps, de trois jours en trois jours, au coût et frais du défaillant et de celui qui sera trouvé avoir tort, sauf le temps de la *hareng-saison* pendant lequel on n'a coutume de faire loi des dettes en ladite ville de Gravelines. — *Dixièmement.* Si aucuns habitans en ladite ville de Gravelines, non bourgeois d'icelle, ont demeuré en icelle ville an et jour, et après ce laps départent et vont demeurer en autre lieu hors de l'échevinage, ils payeront issue de tout leur avoir qu'ils auront en ladite

ville, excepté les officiers et serviteurs du prince demeurant en ladite ville. — *Onzièmement*. Et parce que les maisons, masures de notre dite ville de Gravelines, sont grandement chargées de toutes rentes au cours de ceux héritables, et encore sont taillées de plus, et par ces charges d'échoir et aller à ruine, si pourvu n'y est, comme lesdits exposans nous ont exposé, octroyons et consentons comme dessus, que toutes personnes qui doivent cours, rentes et autres charges à cause de leurs maisons et masures qu'ils ont en ladite ville qui ne sont point rentes ni charges très foncières, pourront les racheter en tous temps pour vingt deniers, chacun denier, reservé les rentes des églises qui sont amorties et les nôtres; et en outre que dorénavant l'on ne pourra vendre ni changer sur maisons ou masures étant en la ville de Gravelines aucunes rentes ou autres charges par dessus les rentes et charges très foncières d'icelles maisons et masures. Si donnons en mandement, etc.

En 1218, Jeanne de Constantinople accorda aux Dunkerquois, une charte dont Sanderus rapporte un fragment : « Sachez, y dit-elle, que j'ai placé sous ma protection les bourgeois de la nouvelle ville de Dunkerque et les ai affranchis à toujours, eux et leurs enfants, du droit de tonlieu, dans toute ma terre de Flandre, à l'exception toutefois de celui de S^{t}-Omer. »

Avant d'aller plus loin, fesons remarquer ici que ces chartes d'affranchissements, remplies de dispositions si naïves et si libérales, n'étaient point une concession faite à la violence, ainsi que l'ont prétendu des écrivains français et belges. L'établissement des garanties civiles et judiciaires en Flandre s'opéra par des moyens pacifiques, et il n'était pas besoin de soulèvements populaires. Nos ducs et comtes avaient un intérêt direct à s'appuyer sur une nombreuse population libre pour mieux résister à la France et à l'empire, et nos ancêtres qui ont toujours conservé, même sous

la domination des Romains et des Franks, la jouissance de certaines libertés individuelles, pouvaient tout naturellement recevoir une extension de priviléges.

Loin de voir les libertés communales surgir des insurrections, nous lisons au contraire dans une sentence d'arbitres du 13 avril 1265, que les habitants de Merville obtiennent des franchises, résultant d'une transaction librement discutée entre les doyen et chapitre de S^t^-Amé et la comtesse Marguerite :

« Les habitants de Merville, y est-il dit, ne pourront être traduits hors de la loi de leur ville pour des causes qui ont coutume d'être jugées par les échevins. — L'église aura les deux tiers et le comte un tiers de tous les biens fonds et meubles que délaisseront les bâtards et *estaiers* (étrangers). — L'église de S^t^-Amé jouira du tonlieu sur le pont de la Lys à Merville. — La Lys et la pêche appartiendront en toute propriété au comte de Flandre. — Les échevins connaîtront en demandes et saisies de navires qui se trouveront sur le rivage. — Les habitants de Merville pourront jouir des avantages de la rivière, et si elle est trop considérable, y faire de petits canaux d'un pied ou deux sur leurs terres, pourvu que l'eau retourne à la rivière. — La pêche de la rivière de la Bourre qui s'étend dans les *allœuds* de l'église sera commune à tous, et les échevins connaîtront de tous les forfaits (délits, contraventions) qui s'y commettront comme dans la ville. — Le comte aura seul sur les habitants de Merville, comme audedans l'allœud, le droit d'*Ost* (armée), comme anciennement, et d'arrière-ban; et l'on entend par arrière-ban, que la publication de l'armée se fera à Merville, huit jours après qu'elle aura été proclamée à Cassel ou dans les terres du comte (1).

(1) Voy. *Hist. des comtes de Flandre*, par Edw. Leglay. — *Rech. hist. sur la ville de Bergues.* — *Ann. statist. du département du Nord*, années 1834 et 1835.

Les libertés civiles une fois assurées, nos bourgeois flamands sollicitèrent des garanties pour leur industrie. La ville d'Hondschoote fut la première favorisée de ce côté. En 1373, elle obtint des priviléges pour ses manufactures de serges. Ayant découvert, aux archives communales d'Hondschoote, les lettres-patentes en flamand qui les octroyent, nous les avons traduites dans les termes suivants :

« Nous, Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers, de Rethel et de Malines, fesons savoir à tous, que sont venus à nous nos gens de notre bourg d'Hondschote, remontrant que de temps immémorial, on est dans l'habitude de fabriquer dans notre susdit bourg, des draps qu'on appelle *serges,* avec quoi nos gens se sont pourvus de toutes choses et ont gagné leur pain, mais que maintenant leur gain est singulièrement diminué, parce que dans le susdit bourg et ailleurs on fait des serges, qui ne sont plus d'aussi bonne qualité qu'elles l'étaient jadis; ce qui fait que les acheteurs sont trompés et le seront encore davantage, tant qu'il ne sera porté remède, ainsi qu'ils le disent. Et ils nous ont supplié d'ordonner qu'on ferait les susdites serges aussi bonnes et valables en longueur et en largeur qu'elles l'étaient au temps passé, et pour que tout le monde pût apprécier la valeur de l'objet acheté et fabriqué dans Hondschote, ils nous ont demandé d'accorder un *scel* pour sceller et marquer toutes les serges qui se fabriqueront dans notre susdit bourg, et d'établir des *warandeurs* et des *keures* pour l'avantage des draperies. Et afin de nous rendre favorables à leurs désirs, ils nous ont promis de payer à nous et à nos successeurs les comtes de Flandre, deux escalins parisis par chaque piece de serge fabriquée dans notre bourg d'Hondschote. Nous donc, voulant avant tout l'avancement de nos gens de notre susdit bourg et leur rendre service, voulant aussi l'amélioration de la fabrication des serges, avons consenti et accordé pour nous, nos hoirs et

nos successeurs les comtes de Flandre, consentons et accordons en toute franchise à nos gens de notre susdit bourg et à leurs descendants, de fabriquer serges et draperies de trente-six aunes de long et de sept-quart de large, et en outre de posséder un scel à nos armes avec certaines marques, pour sceller et marquer toutes les serges qui seront trouvées de bonne qualité, et ce, après les avoir fait vérifier par des warandeurs qui seront nommés et choisies tous les ans par notre bailli de Bergues, qui aura le pouvoir d'exiger que toutes les serges fabriquées soient soumises au scel, de faire toute *keure* ou ordonnance dans l'intérêt de la fabrication des serges et d'établir des amendes contre les contrevenants. Les fabricants payeront par chaque pièce de serge fabriquée et marquée deux escalins parisis. C'est pourquoi, nous et nos successeurs recevrons dix-huit deniers parisis, et Wautier d'Hondschote, ses hoirs et ses successeurs, auront pour livraison de plomb, pincettes et tout ce qui est nécessaire au scellage desdites serges, quatre deniers parisis à prendre dans les deux escalins parisis à nous affectés, et ce par chaque pièce de serge marquée de notre scel; et nos bonnes gens de Killem, Leseele et Houtem qui feront tisser des serges dans notre susdit bourg d'Hondschote, les présenteront de même aux warandeurs, les feront marquer du même scel et payeront les mêmes droits que nos gens d'Hondschote. Ceux de notre conseil présents à la confection de ces lettres furent : le prévôt de S^t^-Donat à Bruges, notre chancelier de Flandre, Philippe de Massieu, le prévôt de Notre-Dame à Bruges, le prévôt de S^te^-Pharaïlde de Gand, maître Testard de la Woestine, hôtelier de Tournay, Henri Lippin notre receveur, Maes Kempe et beaucoup d'autres. Et pour que nos dites gens d'Hondschote fussent tenues d'observer les présentes, nous les avons scellées de notre grand scel pendant extérieurement. Donné à Gand le VII^e^ jour de mars de l'année de notre Seigneur mil-trois-cent-soixante-treize. »

Cinq ans après, des priviléges semblables furent accordés aux Cassellois par leur dame, Yolande de Flandre. Une charte conservée dans la salle de l'ancienne châtellenie de Cassel, contient ces dispositions : « Nous, Yolande de Flandre, dame de Cassel, consentons, accordons et octroyons de certaine science et grâce spéciale à nos bonnes gens bourgeois et habitants dudit lieu, qu'en notre dite ville de Cassel ou mestier d'icelle, qu'on dit les onze paroisses, et appartenances d'icelui-mestier (Cassel ambacht) ils puissent avoir, tenir et maintenir draperie ordonnée, selon les points, formes et manières qu'il s'ensuit :

« Premièrement, pourront faire et ferons en notre dite ville et audit metier draps blans contenant chacun vingt et quatre aunes de long et sept quartiers et demi de large; item pourront faire et feront autres draps de couleurs et melles contenant chacun vingt et quatre aunes de long, et demy draps contenans douze ausnes ou plus l'un et l'autre, et large de sept quartiers et demy ou plus, tout retrait et retondu... Item que les draps et soies dessus dites soient apportez à Cassel pour les *eswarder* par les commis à ce, et pour les sceller du scel de ladite draperie; item que les draps et soies dessus dis soient mis à vente à la Halle de Cassel trois jours continuels l'un après l'autre avant qu'on les puisse ailleurs vendre, si ce n'est par grâce spéciale des eschevins de notre dite ville, pour les mener à certaines festes etc.

« Fait à notre conseil de Nieppe, l'an de grâce 1378, 16 août. »

Le 22 du même mois, cette charte fut confirmée par le comte Louis de Male.

A la mort de ce prince qui arriva à St-Omer, la Flandre tomba sous la domination de la maison de Bourgogne.

(*La fin à la prochaine livraison*).

L. De Baecker.

ÉGLISE ET MONASTÈRE

De l'ordre Saint Antoine,

A MAESTRICHT.

L'église avec tours ruinées, dont nous offrons ici le dessin, est un monument qu'on vient de détruire (1). On n'a pas respecté sa valeur historique, ni les souvenirs qui y étaient attachés, ni l'aspect pittoresque de ces masses richement dessinées et colorées, s'élevant au-dessus des constructions qui l'environnaient; ces motifs plaidaient cependant assez en faveur de la conservation d'un de ces anciens restes de l'architecture religieuse du moyen-âge, devenus déjà rares de nos jours!

L'église de Saint Antoine, en style ogival, disposée en croix avec bas-côtés à l'extrémité desquels s'élevaient les deux tours, formait le carré tracé par les constructions du monastère. Elle dut son origine à une modeste chapelle, bâtie au commencement du XIII^e^ siècle par le chevalier Arnoud Stirbolt, de Maestricht, qu'une église et un couvent plus vastes remplacèrent en 1380, des personnes pieuses coopérant alors, par des dons et des legs considérables, à l'œuvre commencée par de bienfaisants religieux. Le monument que nous venons de perdre et dont nous essayons de donner une

(1) Les travaux qu'on exécute en ce moment, pour établir le canal latéral à la Meuse de Liége à Maestricht, ont servi de motif à cette destruction.

Ar. Schaepkens del. [illegible]

ÉGLISE S. ARNOULT [illegible]

idée par la planche, dessinée d'après nature qui accompagne ces notes, datait donc de la fin du XIV^e^ siècle.

Les hospitaliers de saint Antoine vivaient régulièrement, pratiquaient les œuvres de miséricorde les plus difficiles, hebergeaient les pélerins, soignaient les malades et se consacraient particulièrement à soulager ceux qui souffraient du mal qu'on nommait, au moyen-âge, *le feu de Saint Antoine;* l'instruction gratuite aux enfants pauvres était également un de leurs devoirs. Dans les Pays-Bas, leurs supérieurs portaient le nom de précepteurs et de commandeurs (1).

(1) Précepteur est synonime de seigneur, prince, premier magistrat. Au X^e^ siècle on désignait par *praeceptores,* les abbes de monastères. Les Templiers et d'autres ordres militaires appelaient *praeceptores,* leurs commandeurs de province. et *praeceptoria* signifiait commanderie. En France, le supérieur de chaque maison de l'ordre de saint Antoine portait le titre de commandeur; l'abbé général seul, qui résidait à La Motte-Saint-Didier. prenait celui d'Abbé de St-Antoine. On a vu dans l'église de Maestricht des pierres sépulcrales rappelant des supérieurs avec titre de commandeur; elles pouvaient dater du XVI^e^ siècle, époque où les supérieurs de la maison portaient le titre de précepteur et de commandeur, comme il conste de l'élection d'un commandeur nommé Jean Blomart, en 1546, d'après un diplôme original conservé aux archives du royaume, à Bruxelles, que nous avons transcrit à ce dépôt et que nous publions ici. Le prédécesseur de Jean Blomart, Michel Mortels, portait ces mêmes titres.

« In nomine Domini amen. Gloriossissimo, illustrissimo et invictissimo principi ac domino nostro, domino Corlo quinto, divina favente cle-

Des services éminents rendus anciennement aux habitants de la ville et aux étrangers qui la visitaient, sem-

mentia Romanorum imperatori, semper augusto, Germanie, Hispaniarum regi catholico, archiduci Austrie et duci Brabantie, atque serenissime ac potentissime Regine Hungarie, nostrae dominae Marie, Ducatus terrarum Brabantie nostrae regente et sacre Cesarie majestatis ibidem loco tenen. humiles vestri Godefridus de Gorgea, necnon Wylhelmus de Bom, confratres ordinis sancti Anthonii in oppido Trajectensi, dicte Leodiens. dioces., constituti, in eorumdem domo preceptorie ibidem cohabitantes, unanimiter congregati, Reverendam debitam et devotam cum plena agnitione veritatis subcriptor.

Noveritis quod vacant. preceptoria dicte nostre domus sancti Anthonii oppidi Trajectensis, predicte Leod. dioc., per mortem pie memorie honorabilis ac devoti in Christo patris domini nostri confratris, Michaelis Mortels, ultimi dum vixit ejusdem nostre domus preceptoris, procuratoris atque commendatoris. Nos anno et die eodem quo decessit et migravit ex hoc mortali sepito, infrascript. ob hoc unamiter congregati, accedentes electioni predicte preceptori, procuratori atque commendatorie, gubernatione sic ut premittitur vacante, de laudabilibus usu et consuetudine ante dicte nostre domus ad nos spectasse et pertinuisse spectareque et pertinere. Volentes quod ob hoc et desiderantes diuturne vacationi ejusdem preceptorie obviare. In nomine Patris, Filii et Spiritus sancti, ac per viam Spiritus sancti, in honorabilem virum atque religiosum fratrem Johannem Blomart, confratrem nostrum, dicte ordinis sancti Anthonii professum, et ibidem in dicta domo nostra residentem, actu presbiterum, virum siquidem probum vite et moribus circumspectum, de legitimo thoro procreatum, et de probis parentibus natum, ac ad hujusmodi preceptorie gubernationem obtinendam valde idoneum, unanimiter per expressum direximus vota nostra, ac ipsum in nostrum et ecclesie sive domus nostre sancti Anthonii predicte in eorum nomine elegimus preceptorum atque commendatorum, et eundem Dominum electum, sic ut premittitur. quantum in nobis est, elegimus, direximus vota nostra et dirigimus per presentes ceteraque omnia alia requisita modo nostro consueto factam, eandem nostram electionem coram notario publico et scriba assumpto, subscripto publicari et conscribi fecimus. Necnon electionem nostram hujusmodi ante dicto domino Johanni Blomart electo presentavimus, requisivimusque instanter eundem electum quatenus hanc electionem acceptare et illi suum consensum adhibere dignaretur. Quiquidem dictus Johannes electus, licet renitens, divine tamen nolens resistere voluntati, predictam de se factum electionem acceptavit et illi suum assensum adhibuit. Hinc est quod nos confratres

blaient avoir dû créer des obligations pour la commune, car celle-ci avait acquis un titre de plus au respect de l'étranger. C'est donc en souvenir d'un ordre si bienfaisant, et comme un hommage à la mémoire des hospitaliers de l'ordre de saint Antoine, qu'on aurait dû conserver et

prefacti dicte domus sancti Anthonii, vestris illustrissimis et sincerissimis et invictissimis protectionibus electionem pretactam, sic ut premittitur factum, ipsius electionis decretum nostrum, unam prefato nostro electo, humiliter et devote perpetuum tenore presentamus, supplicant. vestris serenissimis, illustrissimis et invictissimis subterfugiis supra dictis quatenus electionem et electum hujusmodi quant. in nobis est et ad majestatem vestram spectat ejusdem preceptorie collatio atque provisio favorabiliter recipiend. et admittend. illam et illum per vos approbant et confirmand. per quoque vestras patentes litteras, ut moris est representare et elect. predict. authoritate vestra principali approbare et gratiose confirmare. necnon eidem electo curam et administrationem dicte preceptori committere digneminis et volitis. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum, presentes litteras sive presens publicum instrumentum nostre prt. election. in se continen. sive continens exinde fieri et per notarium infrascriptum signari et subscribi, sigillique dicte domus nostre sancti Anthonii quo in talibus utimur, jussimus et fecimus appensam communiri.

Data et acta Trajecti Mose, predicte leodiensis diocesis, sub anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo quadragesimo sexto, mensis maij, die decima nona stilo Leodiense, indictione quarta, hora sexta de mane, vel circiter, Pontificatus sanctissimi in Xristo patris et domini nostri domini Pauli, divina providentia pape tertii, anno suo duodecimo, presentibus ibidem providis et discretis viris, Adam de Overbunde, Johannes Plas, Francisco Leykens, et Gerardo in die Steyr, testibus ad premissa vocatis, pariter atque rogatis.

Plus bas :

Et ego Henricus de Quertu presbiter sacra apostolica auctoritate nets, quia premiss. omnino et singul. dum. sint ut premittetur fierent et asseretur, una ter presentibus testibus presens interfui eaque omnia et singula sic fieri vidi et audivi, ideoque hoc presens publicum instrumentum manu alterius fideliter scriptum manu tunc propria subscripsi et subsignari signo meo majori solito et consueto, in fidem ac robur etiam ex singulorum premissorum rogatu requisitus.

(A gauche le signum de Henri de Quertu).

reparer les ruines de leur église (1). A ces motifs historiques se joignait celui du mérite artistique, qui plaidait tout autant pour la conservation. Les proportions, les formes et les détails de l'édifice étaient largement conçus. Les nefs, quoique dépourvues de leur couronnement, inspiraient encore le respect que le beau style ogival ne manque jamais de produire; leur ensemble, avec les tours, était grand, sans lourdeur, et des ornements et des moulures bien profilés coupaient ces masses en zônes d'une heureuse proportion. De près, les ruines de Saint Antoine offraient un motif avantageux au peintre, qui se sentait ému en face d'un si beau tableau. Aux parties de leur appareil encore teintes du rouge dont on colorait les édifices au XVI^e^ siècle, succédaient d'autres ébrèchées par les boulets des Français — qui assiégèrent la ville en 1794 — portant les traces du feu qui consuma alors une partie de l'église et des tours, et plus rapprochés du spectateur, les constructions du couvent, quelques arbres, des débris de pierres et d'autres accessoires concouraient par une heureuse variété de lignes et de couleur à compléter ce pittoresque ensemble. Vues de loin, et surtout à quelque distance de la ville, ces deux tours, liées par l'ogive de la grande nef, dominaient la ligne monotone des maisons bourgeoises du quartier, et annonçaient favorablement la cité dont elles terminaient l'angle extrême Nord.

Pour donner une idée plus précise de l'église des Hospitaliers, nous offrons deux dessins qui reproduisent le monument vu de différents points. Le premier, placé au commencement de ces notes, est pris de l'intérieur de la cour du monastère; les nefs de l'église et les deux tours, en partie ruinées, s'offrent ici assez près de l'œil, un des clochers étant encore terminé par sa flèche, qui cependant s'élan-

(1) Envisagés sous le point de vue matériel et positif, ces murs solides, élevés sur un emplacement spacieux, auraient pu servir à maint établissement utile qui manque à la ville.

Église S^t Antoine

Eglise de l'ordre Teutonique

çait davantage anciennement. Entre l'église et le bâtiment à droite, se trouve l'entrée de la cour, à laquelle une grande porte donnait accès. Les profils des moulures, les dessins des ogives, des rosaces et des menaux des fenêtres, prouvent pour le style de l'édifice, dont elles dessinaient et ornaient les belles proportions.

Notre dessin ovale reproduit l'aspect de l'angle nord de la ville, baigné par la Meuse, telle qu'elle était au XVI^e^ siècle, avec l'église Saint Antoine, à côté de celle de l'ordre Teutonique. Une planche de l'ouvrage géographique par Braun et Hoefnagel, *Urbes precipuae totius mundi,* représentant une vue de Maestricht en 1580, nous a fourni le motif de cette vignette. L'église Saint Antoine s'y voit, à gauche, avec ses deux tours intactes et surmontées de leurs anciennes flèches; au centre du croisillon, sur la nef, s'élève une tourelle (1), terminée par une croix en forme de T, la même qui couronne les deux grandes flèches. Le grand édifice à droite, avec tour au centre, est la commanderie Teutonique dite Nouveaux Joncs — dépendance de la commanderie provinciale de Vieux Joncs, près de Bilsen, — autre monument non moins remarquable sous plus d'un rapport, auquel déjà antérieurement on avait fait subir le triste sort qui vient de frapper l'église Saint Antoine.

(1) Cette tourelle était la seule dont une église de couvent pouvait être surmontée, tandis que les églises de grands monastères, les collégiales et les paroissiales, avaient un ou plusieurs grands clochers. Ces deux grandes tours distinguaient donc l'église des Antonins de celles des autres couvents de la ville, parce que les membres de la maison étaient chanoines réguliers de l'ordre de saint Antoine.

Nous notons ici qu'à la suppression de la maison, deux cloches extraites des tours furent vendues à l'église du village de Voerendael (l'ancien Coriovallum, près de auquemont), dans le Limbourg : la grande, pesant 1928 livres, pour la somme de 1632 florins de Liége, et la petite pour 1047-4-0. A la vente des meubles de l'église, on adjugea pour la somme de 140 fl. un ancien tapis que nous croyons avoir eu un certain intérêt artistique ou archéologique.

L'ordre de saint Antoine a eu de l'analogie avec les ordres religieux-militaires, et comme les Templiers et les Teutoniques, ses chevaliers remplissaient les devoirs de la chevalerie religieuse, défendant les faibles contre les violences de leurs ennemis, soignant les malades, accordant l'hospitalité aux pélerins et répandant l'instruction parmi le peuple. Les Antonins tenaient ces statuts des ordres militaires qui prirent naissance dans la Terre sainte, et qui, après la perte du royaume de Jérusalem, se répandirent en Occident, où ils civilisèrent tant de contrées. Connus d'abord sous le nom de frères et d'ermites, nom primitif de toutes les corporations religieuses, on voit paraître les Antonins en France, à la fin du XI[e] siècle.

Vers la fin du X[e] siècle, un seigneur français, Josselin, également nommé Jacelin et Gozzelin, porta les reliques de saint Antoine, leur patron, de Constantinople en Dauphiné (1). Comme il possédait plusieurs terres dans cette province, il déposa ce trésor sacré dans celle de Chateau-

(1) Il paraît que Jocelin n'apporta pas le corps de saint Antoine en entier de Constantinople, car en 1231, Lambert, prévôt de la collégiale de Notre Dame de Bruges, apporta de cette ville à Bruges une partie du bras du saint. Bollandus cite cette particularité d'après des documents de l'église de Bruges, et dit qu'on conservait encore des reliques du saint abbé à Anvers, à Cologne et à Tournay. Maestricht a été également en possession de quelque relique du saint, d'après ce que nous voyons dans le catalogue du Trésor de saint Servais, où il est fait mention d'une corne blanche contenant des restes de saint Antoine. Bollandus cite encore une châsse faite en bois de cyprès, au XII[e] siècle, et une nouvelle, en argent, en 1238 pour le corps de saint Antoine. A cette dernière époque, on sépara du corps un bras, qui fut enchâssé séparément.

Un fait curieux pour l'histoire de l'architecture religieuse au moyen âge, à l'époque de Jocelin, c'est la conservation faite par ce seigneur d'une petite église paroissiale qu'il enferma dans la construction de la nouvelle église qu'il bâtit en l'honneur de saint Antoine. Au lieu de démolir le modeste oratoire, il le laissa intact dans l'enceinte formée par les allées du cloître, « intra ambitum novae ecclesiae. »

neuf de l'Albene, où il fut honoré durant plus de deux cents ans, jusqu'à ce que Guiges Didier, un des successeurs de Josselin, lui éleva vers l'an 1070 un mausolée. D'après d'autres, Guillaume de la Mothe-St-Didier commença cet ouvrage et Guigues son fils l'acheva. Les reliques de saint Antoine reposaient déjà presque un siècle entier en France, lorsqu'en 1090, le feu sacré commençait à sévir avec plus d'intensité. Cette maladie gangréneuse, la Sideration ou Esthiomene, qu'au moyen-âge on appella le « feu de saint Antoine, » exerçait alors de grands ravages. On invoqua d'abord pour ce mal la sainte Vierge, saint Martin, saint Piaton, sainte Rictrude; mais à cette époque ceux qui en étaient atteints, implorèrent le secours du ciel par une dévotion particulière à saint Antoine. Cette confiance dans l'intercession du saint anachorète auprès de Dieu, leur fut favorable; elle fortifiait leur courage, calmait le moral du patient et réagissait ainsi heureusement sur le physique des malades. Ceux-ci occupèrent continuellement les environs de l'église où se trouvaient les reliques de saint Antoine. Touchés de pitié, Gaston et Girin, son fils, gentilshommes voisins, bâtirent un hôpital (1095) pour y loger ces malheureux, qui souffraient de très-grandes incommodités, exposés comme ils l'étaient à toutes les injures de l'air. Six personnes se réunirent d'abord à Gaston et Girin pour se vouer au service des pauvres; et d'autres en plus grand nombre, suivirent ensuite leur exemple.

A son origine, l'ordre de saint Antoine fut donc une confrérie séculière, s'élevant progressivement par ses mérites, lorsqu'en 1218, Falcon, septième précepteur de la maison de Vienne, obtint du pape Honorius III, de pouvoir vivre d'après la règle de saint Augustin, en faisant les trois vœux. Les Antonins créèrent une forme d'institut, dont ils obtinrent l'approbation du souverain pontife, et changèrent le nom de la paroisse, appelée la Mothe au Bois, en celui

de Saint Antoine, à cause du saint qui y était honoré. Ils reçurent dans leur hôpital tous les pauvres, n'en refusant aucun qui fut atteint de la maladie, et leur modeste hôpital primitif devint dans la suite une célèbre abbaye, qui a été gouvernée, pendant près de deux siècles, par dix-sept supérieurs, avec qualité de Maîtres et de Commandeurs, jusqu'à Étienne III, mort en 1273. Aimon de Montagni, qui lui succéda, eut le premier le titre d'abbé. Il acquit la seigneurie et la juridiction temporelle de la ville Saint Antoine et obtint l'union du Prieuré de la grande église à l'hôpital, qu'on nommait alors la Maîtrise. L'église, où était le corps de saint Antoine, appartenant aux religieux Bénédictins de Montmajeur, d'Arles en Provence, le pape Boniface VIII assigna à ces religieux, en forme de dédommagement, treize cents livres de revenu annuel en fonds de terre, et leur accorda de plus quelques parties des reliques de saint Antoine. Il sépara aussi, par diplôme daté du IV des ides de juin, la 3e année de son pontificat, l'ordre de saint Antoine de celui de saint Benoit (1), dont il avait dépendu jusqu'alors, érigea l'hôpital de Saint Antoine en abbaye (1297) et le déclara chef de tous les autres hôpitaux. Aimon fit de nouveaux statuts, affermit la règle de saint Augustin dans cet ordre, qui lui doit presque tout ce qu'il a eu de splendeur et de dignité et le gouverna pendant quarante-trois ans. Il mourut en 1316, regretté par toute la chrétienté, et sous ses illustres successeurs l'ordre de saint Antoine se répandit dans tous les pays chrétiens.

Aimar Falcon, précepteur de la maison de saint Antoine de Bar-le-Duc, auteur d'une histoire de l'ordre continuée jusqu'à 1530, qu'il dédia à l'abbé de Vienne, Antoine de Langeac, rapporte la légende de l'origine de la confrérie de la manière suivante :

(1) *Monasticon augustinianum,* auctore F. Nicolao Crusenio, p. 142.

« Un gentilhomme de Dauphiné, nommé Gaston, d'une grande piété, souffrait d'une grave infirmité qui paralysait l'usage de ses membres. Dans sa douleur il adressait de ferventes prières au bienheureux Antoine et se recommandait à sa protection par des vœux auxquels il associa son fils Girin, Girondus, vœux que le ciel exauça en le rendant à la santé.

» Mais quelque temps après, Girin tomba également malade, et sa maladie empirait de jour en jour au point qu'il crut sa fin prochaine. Gaston voyant son fils si malade et persuadé de l'inefficacité des remèdes de l'art, se souvint de son patron et persuada à Girin, déjà à l'extrémité, de se vouer avec lui au service de saint Antoine, si le ciel lui rendrait ses forces. Après que les deux gentilshommes eurent fait ce vœu, le malade se sentit déjà plus fort.

» La même nuit, Gaston eut une vision pendant son sommeil. Il crut voir saint Antoine qui lui parla ainsi : « Pour-
» quoi, Gaston et votre fils, vous inquiétez-vous tant de cette
» vie de misère, continuellement agitée et troublée? Pour-
» quoi ne tendez-vous pas plutôt vers la paix du séjour
» céleste, et ne faites-vous pas des prières et des vœux pour
» l'obtenir? Cependant l'amour de Dieu a accordé à votre
» fils la grâce de recouvrer sa santé. Soyez donc fidèles à
» celui qui donne ces grâces, servez-le dans la crainte et
» glorifiez-le en tremblant... Prenez la règle afin de rester
» dans la voie du Seigneur. Moi j'accepte votre vœu et je
» vous reçois comme mes propres fils. Quant aux biens que
» vous m'avez offerts, je désire et je vous ordonne d'en user
» pour secourir les malheureux qui souffrent du feu sacré
» et que personne, par l'horreur qu'ils inspirent, ne veut
» voir ni recevoir; ces pauvres je les recommande à votre
» foi, et par ces œuvres de charité, la voie du ciel vous sera
» préparée sans aucun doute. »

» Gaston, après avoir entendu ces paroles qui le forti-

fièrent, rendit grâces au saint et se proposa d'accomplir sa volonté. Cependant dans sa réponse il prévoyait le grand nombre de malades qui se présenteraient et exprima au saint qu'il se méfiait de ses forces pour un si grand fardeau. Alors le saint père, tendant à Gaston la canne qu'il portait et qui avait la forme du Tau, lui ordonna de la fixer en terre. Gaston l'ayant fait, la canne changea à l'instant en un arbre à branches étendues, portant des fruits. Sous cet arbre on voyait une foule de pauvres languissants et mutilés, qui jouissaient de son ombre et de ses fruits, et au-dessus une main sortant du ciel qui répandait la bénédiction.

» Le saint vieillard adressa ensuite ces mots à Gaston qui vit cette admirable vision avec étonnement : « Voici que tu » planteras dans la souche de la piété et avec la racine de » la charité un arbre qui étendra ses branches de tous côtés; » par ses fruits les pauvres se fortifieront. Je vous recom- » mande surtout de pratiquer et d'observer la charité envers » les pauvres, et je désire que vous en ayez la plus grande » sollicitude, ainsi que ceux qui vous suivront. » Après ces mots, la vision disparut.

» Le jour venu, Girin, de moribond qu'il était, se sentit entièrement guéri, à la surprise de tous, et le lendemain après la vision, il se rendit en bonne santé à l'église pour rendre grâces au Seigneur de son rétablissement; depuis ce temps ce jour est fêté à cet endroit, en mémoire de ce miracle.

» Gaston et son fils, le cœur touché par ce bienfait et cet avertissement de Dieu, commencèrent dès ce moment à accomplir l'œuvre pieuse; ils fixèrent sur leurs habits, comme on rapporte, le signe du Tau d'après la forme de la canne de saint Antoine. Huit personnes mues par la crainte de Dieu et la dévotion, se joignirent bientôt à eux et fondèrent pour l'accomplissement de cette œuvre sainte une confrérie, fait qu'Aimar Falcon exprime ainsi :

» Gastonis voto societatis fratribus octo,
» Ordo est hic coeptus ad pietatis opus. »

Le cardinal Jacques de Vitry (XIII^e siècle), dans son *Historia Occidentalis,* parle de léproseries et hospices des pauvres qui existent en grand nombre, dit-il, dans toutes les contrées de l'Occident, desservies par des religieux et des religieuses vivant en communauté sous la règle de saint Augustin. Ils disent les heures canonicales pour autant que le service auprès des pauvres et les malades le leur permet. Jacques de Vitry semble désigner ici par « régions de l'Occident » particulièrement la Belgique, où au XII^e siècle et les siècles suivants on érigea beaucoup de léproseries et hospices desservis et administrés par des religieux des deux sexes.

Quelques auteurs prétendent qu'il y avait un ordre militaire de saint Antoine en Ethiopie, et qu'il se serait répandu de là en France. Cependant cette origine des maisons françaises et même l'existence des chevaliers en Ethiopie, qui portaient à la main une croix de fer et qui étaient habillés de jaune, est révoquée en doute par plusieurs écrivains. Au XVII^e siècle, plusieurs monastères de cet ordre existaient en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en d'autres contrées du monde chrétien. A Rome, se trouvait une maison de chevaliers français (1), qui d'après les *Deliciae equestrium sive militarium ordinum,* portaient sur leur manteau une croix bleue en forme de tau (2). Dans

(1) Falcon prétend qu'à Rome le pape Boniface VIII donna la basilique de saint André aux Antonins, et Miræus d'après lui. Il paraît cependant d'après Bollandus, que l'hospice était déjà antérieurement dédié à saint Antoine, comme on le voit par un passage de la vie de saint François. Un membre de la maison de saint Antoine, à Rome, suivait constamment la cour romaine pour recueillir les restes de la table du pape, et les donner en aumônes aux pauvres.

(2) La lettre *Tau* est déjà fameuse dans l'ancien Testament. Ezechiel, ch. 9, la designe en disant :

V. 4. « Et le Seigneur lui dit : Passez au travers de la ville, au milieu

les Pays-Bas, à cette époque, il n'existait plus qu'une seule maison, celle de Maestricht. Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, avait institué la maison des chevaliers de saint Antoine près de Mons, en Hainaut,

de Jérusalem, et marquez un tau sur le front des hommes qui gémissent, et qui sont dans la douleur de voir toutes les abominations qui se font au milieu d'elle. »

V. 6. « Tuez tout, sans qu'aucun échappe, vieillards, jeunes hommes, vierges, femmes et enfants; mais ne tuez aucun de ceux sur le front desquels vous verrez le tau écrit; et commencez par mon sanctuaire. Ils commencèrent donc le carnage par les plus anciens qui étaient devant la maison. »

Dans l'Apocalypse, S^t^ Jean en parle au chap. 7 :

V. 2. « Je vis encore un autre ange qui montait du côté de l'Orient, ayant le sceau du Dieu vivant; et il cria d'une voix forte aux quatre anges qui avaient reçu le pouvoir de frapper de plaies la terre et la mer :

V. 3. » Ne frappez point la terre, ni la mer, ni les arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué au front les serviteurs de notre Dieu. »

Les gentils et les païens usaient également de ce symbole de salut. D'après le témoignage de plusieurs auteurs ecclésiastiques, on le voyait sur les murs du temple de Sérapis, à Alexandrie. On le trouva aussi sur la poitrine de la statue de Sérapis, lors de la destruction du temple de ce dieu, par ordre de l'empereur Théodose le Grand. Les Égyptiens avaient ce signe dans leurs lettres sacrées ou sacerdotales; il signifiait la vie future. Ils croyaient par tradition que leur religion existerait jusqu'à l'apparition du tau, qui pour eux était le symbole de la vie, et cette croyance contribua beaucoup à la conversion de ce peuple, quand on vint lui prêcher l'Évangile.

Le tau est également le symbole de la perfection, parce qu'il termine l'alphabet hébraïque. Pour les chrétiens, le tau a été toujours un signe de salut, pour sa ressemblance avec l'instrument de supplice sur lequel le Sauveur expira, et conformément aux paroles d'Ézechiel : « Mais ne tuez aucun de ceux sur le front desquels vous verrez le tau écrit. »

C'est avec cette signification chrétienne, que les premiers instituteurs de l'ordre adoptèrent comme leur emblème l'antique et symbolique figure du tau.

l'année 1382 (1). On n'y conférait la distinction de l'ordre qu'à des nobles de très-bonne famille et aux savants les plus éminents. Dans ce monastère, appelé Barbe-Fosses, il y avait également des confrères de saint Antoine, dont les chevaliers se distinguaient particulièrement par le collier d'or, rappellant la ceinture d'hermite, auquel était attachée une béquille d'or — d'après d'autres un tau — et une sonnette (2). Ces chevaliers se trouvèrent à une croisade et furent les alliés de l'ordre Teutonique, auquel ils portèrent secours dans une guerre que celui-ci soutint en Prusse.

Pour revenir à notre monastère des Antonins à Maestricht, nous ferons observer qu'il était contigu à celui de l'ordre Teutonique (sous la dépendance de la commanderie de Vieux-Joncs), dans la même ville, de manière que les propriétés de ces deux monastères se touchaient. Le terrain sur lequel il était bâti, se trouvait en dehors de l'ancienne enceinte de la forteresse et faisait partie de l'ancien comté de Vroenhof, dont le seigneur avait conservé ses droits de justice sur plusieurs parties de la ville, anciennement des faubourgs, mais que la nouvelle enceinte du XIII^e^ siècle ajouta au noyeau ancien. Ces droits primitifs étaient renouvelés tous les ans à l'anniversaire du duc Antoine de Brabant, mort en 1415, pour le service que les Antonins

(1) L'écusson de ces chevaliers était de gueules, orné d'une béquille d'or, entouré du collier de l'ordre de saint Antoine (*Messager des Sciences historiq. de Belgique:* Fêtes populaires à Mons; année 1849, p. 164).

(2) Aimar Falcon et Miræus disent que Jacques, roi de Jérusalem et de Sicile, protecteur de l'ordre de saint Antoine qu'il affectionna, manda par testament de 1423, à ses héritiers et successeurs de porter au cou le symbole de l'ordre, savoir la *Potentia,* ou signe du Tau, en or pur, avec la clochette. Cette clochette nous fait souvenir d'un privilége dont jouissaient les Antonins et que leur accorda Grégoire XII, au seizième siècle. Il leur permit de faire des quêtes dans le diocèse où leur maison était établie, et dont ils devaient recevoir les malades, et de s'annoncer par une sonnette. Le pape accorda cette distinction à cet ordre seul.

devaient célébrer pour le repos de son âme (1). En instituant cet anniversaire, Jacqueline de Bavière, veuve du duc, avait gratifié la maison d'une île située devant celle-ci, dans la Meuse. Le magistrat du Vroenhof assistait à ce service funèbre, qui était suivi d'un repas, auquel on le conviait, en le gratifiant, pour prix de sa présence, du service de table ou d'une somme équivalente à sa valeur (2).

La charte de donation (3), par le chapitre de saint Servais, du terrain sur lequel les religieux élevèrent leur première chapelle, se conservait dans les archives de l'église donatrice. Elle portait la date de l'année 1209, le 15 des calendes de janvier, indiction VII, et stipulait la redevance annuelle d'une livre de cire, que les hospitaliers devaient payer à ceux de saint Servais, en reconnaissance du droit

(1) . . . . . .

1° Ut in anniversario ducum Brabantiae, licet satis pingui, quod olim apud Antonianos a quinque personis celebrabatur cum integro officio defunctorum, in ecclesiam collegiatam ante dicta satisfiat per decantationem unius nocturni cum laudibus a toto clero ejusdem collegiatae prestandam et missam cum diacono et subdiacono celebrandam.

(2) *Extract uit het Register der Resolutien van de Hoog Moogende Heeren Staaten Generaal der Vereenigde Neederlanden.*

Martis den 21 junii 1785.

. . . . . .

17mo. Het godshuijs van St Anthonis in de gewoonte geweest zijnde van aan de Heeren Schout, scheepenen en greffier van het graafschap van den Vroenhove jaarlijkx te geeven eene maaltijt en een mes : soo sal in plaatse van dien aen de actueele leeden voornoemd, jaerlijx op St Andries-dagh betaalt worden eene recognitie van een ducaat of negen guldens by afsterven, afstand off ontdoeninge van de actueele Resp. Hoogschoud, scheepenen en greffier sal komen te cesseeren.

. . . . . .

En sal eijndelyk meede een extract van deese H. H. Moogende Resolutie, voor soo veel aangaat D' 17e articul van de voorschreeve schikkinge gesonden worden aan Schoutb, schepenen en greffier van het graafschap van de Vroenhove, om te strekken tot derselver naarigt. Was geparapheert, etc....

(3) Catalogue de l'ordre de saint Servais, *in libro charlarum.*

de patronage. En outre, et pour la même raison, le précepteur de la maison était tenu de paraître annuellement, en costume de chapelain de saint Servais, à certaines fêtes et processions de cette église. Un programme de la grande procession avec la châsse en 1488 (1) mentionne la présence du précepteur avec ses conventuels, et on retrouve les Antonins à d'autres processions de saint Servais, avec leurs croix et bannière. Au XV^e^ siècle, un supérieur de la maison, nommé Bartholomé Conrard, refusa de rendre cet hommage au chapitre, dont celui-ci s'émut fortement. L'affaire s'arrangea cependant à l'amiable et motiva une bulle très-étendue du pape Nicolas, donnée à Rome le 3 des ides de janvier de l'année 1452 (2), où est approuvé l'arbitrage pour la soumission de Bartholomé Conrard et le nouveau concordat qui en était résulté. D'après ce concordat, mentionné dans la bulle, le précepteur s'engage à comparaître à six fêtes de l'Eglise dans l'année, sous peine de payer pour absence aux deux fêtes de saint Servais et de la dédicace de l'église, deux livres de cire, et une livre pour absence à chacune des quatre autres fêtes, outre la cire due pour fondation de la maison. Les deux parties s'y engagent en outre à ne pas détruire ou infirmer la convention, par quelque moyen que ce soit, sous peine, pour la partie contrevenante, de payer cinquante marcs d'argent pur. Une autre confirmation de cette sentence arbitrale, donnée la même année par le légat du pape, et dont la bulle de Nicolas fait mention, s'y conservait également; ils sont transcrits tous les deux dans un cartulaire (3). Par

(1) *Messager des Sciences historiques,* 2^e^ livr. 1849, Histoire de la châsse de S^t^ Servais, évêque de Tongres et de Maestricht.

(2) Nous n'avons pas publié la copie authentique de cette bulle, dont nous résumons le contenu par ces quelques mots, parce que sa longueur, à cause des redites continuelles qu'on y rencontre, aurait dépassé le cadre que nous avons tracé pour cette notice.

(3) Cette pièce n'est pour ainsi dire qu'une répétition de la précédente.

une charte datée de 1237, le chapitre de saint Servais fait don aux Antonins de Vienne d'une chapelle de saint Antoine, située à Maestricht, qui lui appartenait. Ce diplôme, qui suit, est inédit comme les autres que nous publions dans cette notice.

Henricus, Dei gratia decanus totumque capitulum ecclesie beati Servatii in Trajecto, omnibus presens scriptum inspecturis, notum esse volumus quod nos de unanimi consensu et voluntate pauperibus sancti Anthonii de Vienna capellam sancti Anthonii Trajectensis ad nos pertinentem cum omnibus suis attinentiis contulimus, ita q. ipsi ibidem sacerdotem vel sui ordinis fratrem ad divina celebranda perficient,... capellanus dicte capelle choram ecclesie nostre solemniter tenebitur frequentare et singulis horis interesse. Nobis vero in divino officio per jam dictam collationem unius sacerdotis ne desit servitium predicti pauperes sancti Anthonii in recompensionem effectus jam dicti sacerdotis nobis annuatim quatuor libras cere persolvent, quarum due sunt solvende in festo Marie Magdalene residue due in purificatione beati Virginis donec nobis per comparationem bonorum de quibus unus sacerdos vicarius, quem ad hoc deputavimus, sustentetur, quadraginta libras persolverint. de quibus quadraginta libris a festo Pentecostes proximo infra annum viginti libras ad bona comparanda nobis assignabunt, et hoc a pensione duarum librarum predictarum erunt absoluti, residuas vero viginti libras anno immediato sequente, similiter ut predictum est nobis assignabunt et a residuis duabus libris pensionariis tunc erunt absoluti, item in recognitionem juris patronatus dicte cappelle quolibet anno in vigilia patris nostri sancti Servatii libram cere persolvent, insuper quicumque ab eis prefectus in dicta capella sive sacerdos secularis, sive frater sui ordinis sex solemnitatibus anni, scilicet in Nativitate Domini, in Pascha, in festo sancti Servatii, in Ascensione Domini, in Pentecoste, in Dedicatione Ecclesie, chorum nostrum suppelliciatus tenebitur frequentare aliis temporibus quibuscumque voluerint poterint ad nos venire et choris divinis prout dictum est interesse et quidquid alicui ex sociis nostris choralibus illo tempore ratione chori fuerit administratum eidem similiter administrabitur. Idem etiam sacerdos sive frater ordinis-sententias

nostras observare et executioni solempniter prout nobis videbitur expedire tenebitur demandare, preterea sepe dictus sacerdos seu frater ordinis quotiescumque nos, cum processione ad dictam capellam contigerit declinare nos idem cum turibulo campanis pulsatis ac aliis processionem decentibus tenebitur recipere nos vero dictum sacerdotem seu fratrem ordinis a suis molestatoribus indebitis prout melius poterimus defendemus eidem in omnibus suis agendis tanquam uni ex sociis nostris choralibus fideliter assistentes. Nam predicta.... provisor dicti ordinis per episcopatum Leod. fide interposita in manus decani xanctum ac nostri scolastici promisit firmiter observare suo sigillo cum nostro presenti littere in testimonium appenso. Datum actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo septimo.

Un diplôme de 1241 « *de capella sancti Antonii,* » un autre de 1496, du 5 novembre, « *de beneficio sancti Antonii sub invocatione sancti Nicolai, et presentatio preceptoris,* » assurément relatif à un autel, et une pièce flamande de 1610, 6 août, « *Proces voor den preceptor van S. Antonii als gedelegeerden rechter,* » sont indiqués dans un catalogue des archives de saint Servais.

Une de ces pièces, celle de 1241, est une bulle d'Innocent IV aux Antonins de Vienne, établis vers cette époque à Maestricht. Le père Dominicain Thomas De Heer l'a insérée dans sa Chronique des Frères Prêcheurs, à Maestricht, ouvrage manuscrit qu'il dédia à la régence de la ville en 1677, et nous la publions d'après lui, à la page suivante. Il a trouvé cette pièce, dit-il, dans un ancien livre en parchemin contenant des diplômes, priviléges et donations d'empereurs, rois et princes, faits en faveur de l'église de saint Servais. Innocent IV, successeur de Célestin IV, fut élu le 24 juin 1243, du temps que l'empereur Fréderic II faisait la guerre au saint Siége. Ne pouvant ramener l'Empereur à de meilleurs sentiments, Innocent dut se réfugier en France en 1243, où il se retira à Lyon, convoquant dans cette ville un concile général pour

l'année 1245, dans lequel Fréderic II fut excommunié. Le pape confirme par cette bulle, qu'il adresse aux Antonins français du diocèse de Vienne, la donation d'une chapelle située hors de l'enceinte de Maestricht, « *in suburbio,* » que le chapitre de saint Servais leur avait faite à certaines conditions de patronat chapitral, mentionnées dans l'acte. Le proviseur ou supérieur de la maison de Vienne, Lancelme, y dit recevoir ce don au nom de son couvent et apposer son sceau conjointement avec ceux des autres contractants à cette donation, constitué par l'évêque de Liége. Comme Innocent IV fut élu pape le 24 juin 1243 et qu'il date sa bulle du 9 mai de la sixième année de son pontificat, il l'expédia donc de Lyon l'année 1249, quoique l'acte de donation qu'il confirme porte 1241 et eut lieu par conséquent sous un de ses deux prédécesseurs qui se suivirent de si près, Grégoire IX ou Célestin IV. Nous attribuons aux troubles que l'Empereur causa à cette époque au saint Siége, le long intervalle de temps écoulé entre ce don et la confirmation papale que voici :

Innocentius IV, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Magistro et fratribus hospitalis sancti Anthonii Viennensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Opera continue pietatis, et humanitatis laudande solatio, quibus totis incenditur viribus, circa genus miserabile, ac potissime miserandorum pauperum, scilicet percussorum plaga horrende, et pravestende vindicte, nos hortantur, admonent, et perurgent, ut nos quibus possumus promoveamus beneficiis, ac donis gratuitis honoremus. Cum igitur sicut nobis exponere curavistis, dilecti filii, prepositus, decanus et capitulum sancti Servatii Mosetrajecto, Leodiensis diocesis, pie considerantes et attendentes perinde quod in communes usus cedunt familie indigentes que nobis caritatis intuitu offeruntur, eorum capellam sancti Anthonii in Trajecto diocesis supradicte, hospitali vestro contulerint intuitu pietatis, pro ut ipsorum super hoc confectis litteris plenius continetur. Nos vestris postulationibus annuentes, collationem hujusmodi pie factam, gratam, et ratam habentes, ipsam auctoritate apostolica confirmamus, et pre-

sentis scripti proemio communimus. Tenorem autem ipsarum litterarum presentibus inseri fecimus, qui talis est. Otto Dei gratia prepositus, Henricus decanus, totumque capitulum sancti Servatii in Trajecto. Omnibus presens scriptum inspecturis, notum esse volumus, quod de unanimi consensu et voluntate, pauperibus sancti Anthonii de Vienois capellam sancti Anthonii in suburbio trajectensi sitam, et ad nos pertinentem cum omnibus suis attinentiis contulimus, ita quod ipsi in eamdem capellam sacerdotem secularem, vel sui ordinis fratrem ad divina celebranda preficient, et in recognitionem juris patronatus dicte capelle quolibet anno in vigiliis patris nostri sancti Servatii libram cere ecclesie nostre persolvent. Preterea quicumque ab eis in eadem capella celebranda prefectus, sive sit sacerdos secularis, sive frater ordinis ipsorum, sex solemnitatibus annorum, videlicet in Nativitate Domini, et in Pascha, et in festo sancti Servatii, et in Ascensione Domini, et in festo Pentecoste, et in dedicatione ecclesie, chorum nostrum superpelliceatus tenebitur frequentare, et aliis temporibus quandocumque ei placuerit, poterit ad nos venire, et choris divinis superpelliceatus interesse : quodcumque autem sociis nostris choralibus illo tempore ratione chori fuit administratum, eidem similiter administrabitur. Idem quoque sacerdos secularis, sive frater ordinis sancti Anthonii sententias a nobis, vel pro nobis pronuntiatas, observare, et executioni solemniter, pro ut nobis videbitur expedire, interesse tenebitur. Preterea quandocumque nos processione ad dictam capellam sancti Anthonii contigerit declinare, idem sacerdos secularis vel frater ordinis sancti Anthonii superpelliceatus cum thuribulo, campanis pulsatis et aliis circumstantiis que processionem decent, nos tenebitur recipere : nos vero eundem sacerdotem secularem, vel fratrem ordinis, ab omnibus suis molestatoribus injustis, pro ut melius poterimus defendemus, et in omnibus suis agendis tanquam unum ex sociis nostris choralibus fideliter assistentes, in cujus rei firmamentum nos Otto Dei gratia prepositus, Henricus decanus, Gerardus cantor, et Magister Godefridus Scholasticus, sigilla nostra cum sigillo ecclesie nostre huic scripto appendi fecimus. Ego vero Lancelmus, provisor supradicte domus sancti Anthonii de Vyenois, per episcopatum Leodiensem constitutus, nomine ejusdem domus, habens ad hoc mandatum, supradictam capellam recipio, et omnia pre-

dicta, et omnibus post me vite mee pro tempore fungentibus, fide corporaliter data servare repromitto, sigillo meo una cum sigillis predictis, huic scripto, in testimonium appenso. Datum anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo quadragesimo primo, indictione quarta decima, in die divisionis sanctorum Apostolorum. Nulli ergo homini liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire: si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Lugduni nona maij pontificatus nostri anno sexto.

Les hospitaliers de la maison de saint Antoine, à Maestricht, avaient le titre de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin (1). Leur costume ressemblait beaucoup à celui des religieux français (2). Outre la croix en tau, brodée sur leur habit (3), ils portaient en collier le même

(1) Le pape Boniface VIII ordonna en 1297, que les frères hospitaliers de S[t] Antoine vivraient sous la règle de S[t] Augustin, sans néanmoins quitter le T, qu'ils porteraient attaché sur leurs habits; qu'ils s'appelleraient chanoines réguliers; que leur chef prendrait la qualité d'abbé et que tous les religieux et toutes les maisons de cet ordre, en quelqu'endroit qu'ils se trouvassent, en dépendraient, et releveraient de l'abbaye qu'il déclarerait chef de tout l'ordre, et la soumettrait entièrement au saint siége.

(2) Le costume des religieux ressemblait beaucoup à celui des prêtres séculiers; ils portaient la soutane et le manteau noirs, marqués du côté gauche d'un tau bleu. Dans la plupart des maisons, les Antonins se conformaient, pour le costume de chœur, à celui des chanoines réguliers de l'église chapitrale où ils résidaient.

(3) L'empereur Maximilien, voulant distinguer particulièrement l'ordre des Antonins, lui donna pour armes, l'an 1502, celles de l'empire, savoir un aigle éployé de sable, becqué, membré et diadémé de gueules, timbré d'un thiare impériale d'or, et sur la poitrine un écusson d'or à tau d'azur.

En 1755, l'empereur François I donna pour armes aux religieux de l'ordre, à Maestricht, un tau d'argent sur un écu de gueules, placé sur l'aigle impérial aux ailes éployés.

emblême en argent, attaché à un ruban. Cette croix surmontait les flèches des tours — comme nous l'avons dit et tel qu'on le voit sur notre dessin ovale — et se trouve encore sculptée sur une des faces du couvent.

Au commencement du siècle précédent, les religieux comptaient parmi eux un peintre, nommé Geerdingen, qui avait peint plusieurs tableaux pour l'église; de cet artiste, qui était en même temps archéologue, la bibliothèque de la maison possédait un travail manuscrit sur les antiquités de sa ville natale (1).

Ce dernier et seul monastère de l'ordre dans les Pays-Bas ne subsista pas jusqu'à la suppression générale des ordres religieux par la République française; la maison de Maestricht fut supprimée avant la domination des Français, en 1783.

Des dissensions et des procès, qui s'étaient élevés entre ses membres et qui duraient déjà depuis quelques années, décidèrent la double autorité de Maestricht à supprimer la préceptorie et à incorporer ses membres au chapitre de Notre Dame; ce qui fut d'abord notifié à ce chapitre par une résolution des États fédérés des Pays-Bas, du 25 juin 1783 (2), communiquée par lettre des commis-

(1) Ce livre, qui avait pour titre : *Asinus ad Leyram,* passa de la maison de S[t] Antoine dans la bibliothèque des Augustins de Maestricht, d'où, à la suppression générale des ordres religieux, il parvint dans les mains d'un particulier.

(2) *Extract uit het Register der Resolutien van de Hoog Mogende Heeren Staaten Generaal der Vereenigde Nederlanden.*

Mercurii den 25 junii 1783.

Is gehoort het Rapport van de Heeren Randwijck en de andere Haar Hoog Moogende gedeputeerdens tot de saeken van de landen van Overmaaze, hebbende ingevolge en ter voldoeninge van haar Hoog Moogende Resolutien commissoriaal van den 3 deeser loopende maand geëxamineert een memorie van den Heere de Magis envoyé van sijne Hoogheijt den Heere Bisschop en Prince van Luijck, raakende de incorporatie van S[t] Antonis godshuijs in de collegiale kercke van Onze Lieve Vrouwe te

saires instructeurs du Brabant. Dans cette résolution, les États déclarent que la maison est supprimée du gré et con-

Maastricht vermelt in haar Hoog Moog. Resolutie van den 23 december des gepasseerde jaars, welke memorie in de Notulen van den 3 deeser loopende maand is geinsereert.

Waarop gedelibereert sijnde is goed gevonden, en verstaan, dat even op den selven voet als de geheele ordre van van S^t^-Anthonis in het koninckrijck van Vranckrijck alreets gesupprimeert is, en de respective Leedemaaten vandien in de ordre van Maltha geincorporeert zijn geworden, soo ook het selve godtshuijs van S^t^ Anthonis met alle syne roerende en onroerende goederen van welke natuur die ook mogten weesen in de collegiaale kercke van de Lieve Vrouwe te Maastricht sal worden geincorporeert, en diens volgens het voors. capittel met soo veele praebendens of canonisijen sal worden vermeerdert, als naa examinatie van den staat der goederen aan voorschreeven godshuijs behoorende gevoegelijks en sonder praejudicie van de actueele Leeden van voornoemde capittel sal kunnen geschieden. ten sulcken effect, dat agtervolgens de selve incorporatie en naa het voorschrift der capitulaire statuten van de Lieve Vrouwe kercke de teegenwoordige leeden van het meergemelde godshuijs met naamen Joannes van Gelcen, Marcellus Jorissen. Albertus Thomassen, Arnoldus Strengnarts en Franciscus Xaverius van Gulpen, in gedachte collegiaale kercke tot eene praebende off canonisije sullen gerecipieerd worden, active en passive stem in het capittel sullen hebben, en voorts generalijk en specialijk sullen jouisseren van alle de regten, voordeelen, emolumenten aan de canonicaale praebendens, volgens de statuten en de gerechtigheeden van voors. collegiale kerk geatthaceert, immers voor soo verre de goederen van voornoemd godshuijs tot het een en ander toerijkende bevonden sullen worden en welke praebende by afsterven off resignatie van de een off andere der voors. geincorporeerde canonisijen sullen worden begeeven op den voet als de andere praebendens, in cas van vacature in gemelde colegiaale kercke worden begeeven.

En sal gelijck extract door den agent van der Burg van Spirenshoeck gestelt worden in handen van gemelde Heer Magis met bijvoeginge, dat haar Hoog moogende niet en twijfelen off sijn Hoogheijt den Heer Bischop en Prince van Luijck sal daar meede genoegen neemen, en ten aansien van de goederen op hoogts des selfs Territoir geleegen, daartoe sooveel noodigh coopererende, soo ras doenelijk meede efficacieuse middelen beraamen, om de meergemelde Leeden van S^t^ Anthonis godshuijs, volgens de rite van de Roomsche kerck in voors. collegiaale kerck te doen incorporeeren. Was geparapheert : B. V. Santheuvel v^t^. Onderstont : accordeert met voors. Register. Was geteckent : H. Fagel.... Laager stont Colt. per copiam. Was geteeckent : It. Emil. Van Panhuijs.

sentement du prince-évêque de Liége et qu'elle sera incorporée et unie au chapitre de Notre Dame avec ses biens et propriétés, dont, sans préjudice pour les membres du chapitre, on fera des prébendes pour les Antonins. Le 30 juillet 1783, le chapitre députa, à la demande des commissaires, trois de ses membres pour conférer avec ceux-ci sur cet objet.

Entretemps une seconde résolution des États, de la même date que celle précitée, mais contenant de plus des élucidations concernant l'extinction et l'administration des biens, ainsi que pour la pension provisoire des membres jusqu'à conclusion finale de la convention, fut notifiée au chapitre de Notre Dame.

Le 8 août 1783, le doyen de Notre Dame produisit dans le chapitre le mandement de l'évêque de Liége, François-Charles comte de Veldbruck, en date du 18 avril 1785, par lequel le prince-évêque déclare supprimer la maison de saint Antoine. Ensuite de ces décisions, il s'établit des relations entre les commissaires instructeurs (pour les Etats de la Hollande) et le chapitre de Notre Dame, d'abord sur la question des édifices, l'église et le monastère, dont le corps chapitral ne voulut pas garder la propriété, prétextant les charges qu'imposait leur entretien. Les commissaires se firent également rendre compte des revenus de la maison, et pendant ces négociations les cinq religieux sollicitèrent du collége de Notre Dame de pouvoir obtenir provisionnellement l'usufruit des prébendes qu'on leur destinait, ce qu'on leur accorda le 22 juin 1784. L'église et le monastère furent occupés, quelque temps après, par les troupes de la garnison, par ordre du magistrat et pour pourvoir à la sûreté de la ville qui était menacée d'un siége (1).

(1) La maison servit encore d'hôpital militaire en 1748, époque du siége de Maestricht par Louis XV.

Les négociations continuèrent sur les biens et la création des cinq prébendes, mais les revenus ne suffirent point à ce nombre, et on dut se borner à trois pensions, d'où surgirent de grandes difficultés, qu'on parvint cependant à arranger à l'amiable. La convention finale entre le chapitre et les commissaires fut signée le 30 avril 1785, et les Etats l'approuvèrent le 25 juin de la même année. On pria alors l'évêque de Liége de faire ce qui était nécessaire à l'exécution de l'incorporation et d'obtenir du saint Siége la bulle de sécularisation, extinction, union et incorporation de la maison. L'évêque obtint cette bulle du pape — que nous avons eue en mains (1) — et la fit lire, à Liége, aux députés du chapitre. Ceux-ci y découvrirent une erreur, quant au nombre des prébendes, qui au lieu de trois, comme le permettaient les biens des Antonius, y étaient indiquées au nombre de cinq, et de là un nouveau retard à l'entière exécution de la convention. Cependant l'évêque, sur l'autorisation qu'il en avait reçue du pape, réduisit ce nombre à trois, et le 26 janvier 1786, le chapitre paya pour cette bulle la somme de 6466 florins et 12 sous de Liége (2).

(1) La bulle de suppression par le pape Pie VI nous a été montrée en original. Elle n'apprend pas plus que la résolution des États généraux de la Hollande et le consentement de l'évêque de Liége à la suppression de la maison ; c'est un grand cahier en parchemin dont le texte est d'une étendue considérable.

(2) *Exposita quae Ratione fatae incorporationis facta fuerunt et quae in Registro seu computu administrationis bonorum domus sancti Anthonii de anno* 1784 *computata non fuerunt.*

. . . . . .

26 januarii 1786. RR. DD. Deputati capituli restituerunt per illustri capitulo cathedralis ecclesiae Leod. et Haeredi celsiss. Domini Episcopi et Principis Leod. De Veltbrugge, expensas Romae solutas pro Bullam extinctionis, saecularisationis domus sancti Anthonii ejusque unionis huic capitulo. juxta quittanciam in archiviis repositam, idque per pecuniam a Dominâ viduâ Thelen Leodii deputatis subministratam, et

Les matricules manuscrites du clergé de Notre Dame mentionnent ainsi l'incorporation des cinq derniers Antonins dans les Pays-Bas :

« ... Les cinq chanoines réguliers précités (le manuscrit donne leurs noms) de l'ordre militaire de saint Antoine de Vienne, en Dauphiné, suivant la règle de saint Augustin, et fils de la maison de Maestricht, après l'incorporation (avec assentiment du pouvoir apostolique et royal) de leurs maisons en France dans l'ordre militaire de S[t] Jean de Jérusalem, sont incorporés, par ordre apostolique et de notre évêque le prince de Liége, et avec le consentement des hautes puissances de Hollande, dans le chapitre de Notre Dame etc. »

Chanoine régulier (18[e] siècle).

eidem vidnae Thelen per deputatos capitali restitutam 31 januarii 1786. 6466-12-0

. . . . . .

6ta Martii 1786 soluti sunt Mag. S. Duckers rectori scholae Marianae pro conclusae conventionis e linguâ flandricâ, in linguam latinam translatione. 7-00-0

. . . . . .

17 Maij 1786. Soluti sunt satelliti Meiling jura DD. Scab. Brabant. hujus civitatis et DD. Scabinorum Vroenhovii ratione venditionis Bonorum Domus sancti Anthonii sub eorum respective jurisdictionibus sitorum. 389-1-2

9a Martii 1786. Soluti sunt N. Osseweyer scribae Domini Receptoris generalis Vroenhovii pro annotatione sub nomine capituli 32 Bonuariorum 15 virgat. magn. et 3 parv. sub Vroenhovii sitorum olim ad domum sancti Anthonii spectantium 34-00-0

Les archives de la maison furent alors déposées dans l'église Notre Dame.

Le fait particulier que dans les provinces des Pays-Bas (Belgique et Hollande), il n'existait plus, depuis la fin du XVI^e^ siècle, qu'une seule maison de l'ordre de saint Antoine, et que la ville de Maestricht la possédait seule, est attesté par le savant Augustin Crusens, dans son *Monasticon Augustinianum,* en parlant de l'affranchissement de l'ordre (par le pape Boniface), qui avait dépendu jusqu'à ce temps de celui des Bénédictins. Le savant Bollandus, dans sa vie de saint Antoine, et Foppens, dans son *Supplément aux Diplômes de Miraeus* (édition de 1748), le disent également, ce dernier dans une note en tête d'un diplôme de 1306 (1). La survivance de près de deux siècles du monastère maestrichtois à celui de Bailleul, en Flandre (2), et à celui de Barbefosses, en Hainaut, nous semble assez remarquable, et nous aurions vu avec plaisir qu'on s'en fut souvenu avant de permettre l'anéantissement du monument.

(1) Voici le titre de ce diplôme : *Concordatum, inter praepositum ecclesiae collegiatae sancti Servatii Mosaetrajectensis, et Magistrum domus hospitalis sanctii Antonii ibidem* (*unicum quod superest in Belgio istius ordinis monasterium*) *super jure patronatus quorundam altarium, anno* 1306.

(2) La maison ou préceptorie, près de Bailleul, en Flandre, fut supprimée en 1568, par Philippe II, et le terrain et les édifices furent cédés aux religieux de l'abbaye de S^t^ Jean au Mont-lez-Thérouanne, dont le monastère avait été détruit. Dans la concession par Philippe, la suppression de cette maison est motivée ainsi : « A cause que iceluy » hospital, ensemble les église et édifices d'iceluy à faute de religieux » et de conduite, y joint leur pauvreté, alloient comme font de plus » en plus en décadence ; n'y étant qu'un ou deux religieux restans en » vie » (Foppens. *Supplément,* p. 309).

Cependant la coutume d'aller en pélerinage vers la chapelle de S^t^ Antoine continua encore, et ce concours de fidèles augmenta surtout en 1729, époque où la maladie fit de grands ravages dans les environs de Bailleul ! Le pape Urbain VIII institua cette même année, le VI des calendes de juin, une confrérie, dotée de grandes indugences.

Sceau de l'ordre des Antonins.

Aimar Falcon fait la description d'un ancien sceau de l'ordre, dont la représentation, selon lui, se rapporte à la vision de Gaston. Le sceau, dit-il, offre l'image d'un vieillard, qui, la tête nue, les épaules couvertes d'un manteau descendant jusqu'aux genoux, étend la main droite vers le signe du *Tau,* que le ciel lui envoie, et élève la main gauche en exprimant l'admiration; une main qui bénit, apparaît au ciel. Il donne ensuite les différentes opinions sur le symbole du *Tau,* rappellant les paroles d'Ezéchiel, et ajoute que d'autres lui donnent une signification de force et le représentent comme un bâton. Que dans ce sens, Gaston et Guerin, après s'être voués à l'office de la piété et au soutien des pauvres mutilés et des infirmes, prirent le symbole de la force, afin d'avouer et de confesser publiquement qu'ils voulaient être l'appui ou le bâton des malades et soulager les faibles et les infirmes, auxquels ils se dévouaient perpétuellement.

Le sceau de la maison de Maestricht, dont nous donnons ici le dessin, représentait un saint Antoine s'appuyant sur une béquille, élevant un peu la main droite comme expression de l'extase; de chaque côté de la tête se trouve un tau. Nous avons dessiné le sceau d'après celui attaché au diplôme daté de 1546, que nous publions en note à la page 347.

Al. Schaepkens.

DU CRIME DE SORCELLERIE.

LETTRE DU GRAND CONSEIL EN FLANDRE.

2 décembre 1595.

On peut voir dans la *Pratique criminelle* de l'ancien jurisconsulte Damhoudere, de Bruges, les souffrances qu'on infligeait aux sorciers, soit pour rechercher les preuves de leur crime, soit pour le punir (1). On trouve dans l'œuvre plus récente d'un autre criminaliste flamand, M. Cannaert, de curieux détails sur les procès intentés pour sorcellerie, le ridicule des accusations et le nombre effrayant des victimes (2). Mais on chercherait en vain dans ces ouvrages le fondement et l'origine d'une croyance qui paraît avoir été universelle. D'où est né le préjugé populaire qui a fait regarder certaines personnes, souvent irréprochables de mœurs et de conduite, comme les alliées du démon, punissables de peines plus cruelles que les brigands et les assassins? Comment d'aussi grossières et aussi funestes erreurs ont-elles pu se répandre, malgré la renaissance des lettres, au milieu d'une génération qui déjà portait le libre examen jusque dans les matières religieuses? Ce sont là des questions qui n'ont guère attiré l'attention des

(1) J. Damhoudere, *Praxis rerum criminalium* (1555).

(2) V. J.-B. Cannaert, *Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen.* Gent, 1835. — Un extrait de cet ouvrage a été publié en français sous le titre : *Olim, procès des sorcières en Belgique sous Philippe II, et le gouvernement des Archiducs, tirés d'actes judiciaires et de documents inédits.* Gand, 1847.

auteurs, comme presque toutes celles qui touchent à notre ancien droit criminel. Et cependant l'histoire des erreurs passées n'est utile, qu'à la condition de nous montrer quelles causes les ont amenées ; alors seulement elle acquiert la valeur d'une expérience complète, et devient pour nous un avertissement, une leçon.

La croyance à la magie est ancienne. Athènes et Rome dans les plus beaux siècles de leur histoire ne purent s'y soustraire. Le peuple a cru de tous temps aux rapports de quelques hommes extraordinaires avec des êtres surnaturels, comme à l'efficacité de pratiques mystérieuses pour se soustraire aux lois de la nature. Mais magie n'est point sorcellerie. Le crime de sorcellerie ne date que de la fin du XV^e^ siècle. Il en est pour la première fois question dans la bulle pontificale du 5 décembre 1484. Ni les édits de nos princes, ni nos coutumes n'en font mention avant cette époque ; et la législation pénale des autres peuples garde probablement le même silence.

Lucien, dans son dialogue intitulé *Philopseudes* ou l'ami du mensonge, nous apprend ce qu'étaient la magie et les sortiléges pour les hommes les plus distingués de son temps(1). Rome, république ou empire, et tout le moyen-âge crurent aux magiciens. Les faits dont on ne pouvait saisir la cause, on les attribuait à l'intervention de l'esprit malin.

(1) Voici, d'après lui, le remède que prescrivait contre la goutte Cleodème le Péripatéticien (le mal ne s'étant point perdu, il est bon de conserver la recette) : « Levez de terre avec la main gauche le dent d'une belette, renfermez-la dans la peau d'un lion nouvellement écorché et mettez-la autour des jambes du malade : la douleur s'apaisera sur le champ. » Le même auteur rapporte qu'un magicien originaire de la Chaldée, étant allé un matin dans un champ, y prononça sept noms sacrés, qu'il lut dans un vieux livre, fit trois fois le tour du champ, le purifia avec du soufre et un flambeau, et donna ordre à tous les serpents du lieu de venir à lui... Lorsqu'ils furent tous rassemblés, le magicien ne fit que souffler sur eux ; aussitôt ils crevèrent.

« L'imagination, dit Bayle, est une coureuse qui va de l'effet aux causes avec une extrême rapidité; elle trouve ce chemin si battu qu'elle parvient d'un bout à l'autre avant que la raison ait eu le temps de la retenir. » L'imagination était bien loin lorsque la raison fesait de temps à autre de stériles efforts pour la ramener; témoins les fines railleries de Lucien et de Cicéron, et les doutes motivés d'un autre sceptique, qui par la tournure de son esprit appartient à l'école du premier : Michel de Montaigne.

Avant la fin du XV^e^ siècle, aucun démérite ne se rattachait nécessairement à l'emploi de la magie; si quelques magiciens furent brûlés, si souvent ces magiciens inspiraient plus de répulsion que de confiance, c'est pour l'usage que la plupart fesaient de leur art, et non pas que cet art fût regardé comme criminel en soi. Dans le magicien qu'on punissait, on ne frappait point les relations avec le démon, mais les résultats qu'il en obtenait. On punissait un crime réel, prouvé ou non, qui serait encore crime aujourd'hui, et le juge ne commettait d'autre erreur que d'en chercher la cause dans l'intervention de l'esprit malin. Aussi l'appellation de magicien ne désignait-elle pas, comme celle de sorcier, un homme qui s'était rendu coupable du plus grave des méfaits, et contre lequel la société trouvait à peine, dans la mort par le feu, une punition assez sévère. Le magicien pouvait ne pas être coupable, mais le sorcier l'était nécessairement

Cette distinction se trouve établie par les dispositions de notre ancien droit. Tandis que dans les Placcarts postérieurs à 1484, il n'est plus question que d'appliquer aux sorciers la peine de mort sans qu'il soit besoin, disent les lettres patentes de 1592 (1), vu les commandements de

(1) Datées de Bruxelles, 20 juillet 1592, et imprimées dans la collection des Placcarts de Flandre, livre II, folio 37.

l'Écriture (1), de comminer des peines nouvelles, les coutumes antérieures à 1484 ne les punissent que de peines légères et dans des cas spéciaux.

Ainsi nous lisons dans la Somme rurale de Bottelgier : « Item ende oft yemant ghevonden word gokelaer, *toevenaer* oft waerzegger wezende, *die ander lieden schade oft prejuditie gedaen heeft bi syne toverie* oft gokelie, hi valt in de boeten van gheset te wezen op dye caeck, behangen met groote letteren, soo dattet een yeghelic sien mach ende lesen die saecke, waerom hi also aldaer gheset is, ende int eynde behoert hi gheteekent te wezen oft gebrand, na dat die saecke begheert (2) » Le sorcier n'était donc puni que s'il avait nui à autrui, *die schade oft prejudicie ghedaen heeft.*

Nous trouvons une disposition analogue dans les Institutes de Justinien, Liv. IV, tit. XVIII, § 5 : *Eadem lege Cornelia et venefici capite damnantur qui artibus odiosis, tam venenis quam* SUSURRIS MAGICIS *homines occiderint, vel mala medicamenta publice vendiderint ;* la loi romaine punit la magie comme elle punit l'empoisonnement : à titre d'homicide.

Les anciennes coutumes du Hainaut portent défense de rechercher et de découvrir par le secours de la magie des trésors cachés, et prononcent au profit du seigneur la confiscation des choses précieuses trouvées de cette manière. Si toute magie avait été punissable, cette disposition eût été inutile. Mais d'après les idées du temps, les trésors appartenaient au seigneur de la terre; se les approprier, c'était commettre un vol. C'était donc le vol qu'on punissait, et non l'intervention du démon.

(1) Ex. XXII, v. 13 : « Maleficos non patieris vivere. » V. aussi Levit., cap. 20, v. 27.

(2) *Somme rurael*, door Jan Bottelgier. Delff, 1483, cap. 356.

Mais à partir de la bulle pontificale du 5 décembre 1484, tout change. La chrétienté obéissait à la voix de l'Église, la législation pénale se modelait d'après les prescriptions de l'autorité spirituelle, sans que l'autorité civile se rendît compte à elle-même de l'influence qu'elle subissait. Lorsque Rome eut donné à ses mandataires l'ordre de sévir avec les dernières rigueurs contre ceux qui avaient conclu un pacte avec le démon (1), un crime nouveau prit place dans nos lois : le crime de sorcellerie; et vérification faite, on trouva que les peines comminées par les Écritures dispensaient le prince d'en établir de nouvelles. On ne punit donc plus les méfaits commis à l'aide de la magie; mais la magie devint elle-même criminelle, et les personnes les plus inoffensives furent appliquées à la torture et conduites au bûcher sur la ridicule accusation d'avoir été au sabbat, d'avoir signé un pacte avec le démon, et de porter sa marque sur le corps. Dans les nombreux actes de procédure rapportés par M. Cannaert (2), nous trouvons des arrêts de condamnation prononcés contre des femmes coupables, l'une d'avoir navigué en pleine mer, portée sur une botte de paille; une autre d'avoir donné à ses enfants quelques mets qui les avait rendus malades; une troisième d'avoir dansé un soir, sous les arbres avec un jeune homme habillé à la mode française et qui ne pouvait être que Belzébuth, et une foule d'autres enfin convaincues d'avoir apposé leurs signatures sur le contrat par lequel elles se livraient au diable. Veeth Pratzer, dont la triste l'histoire est racontée par Scheltema, fut exécuté pour avoir amusé par des tours d'adresse quelques compagnons de cabaret, et avoir fait sortir des souris d'un sac qu'on croyait vide.

(1) La bulle d'Innocent VIII se trouve rapportée en entier dans Scheltema, *Geschiedenis des Hekxen-processen.* Haarlem, 1828.

(2) Dans l'appendice à l'ouvrage : *Olim, procès des sorcières, etc.*

Il demeure établi par ces rapprochements, que les nombreuses condamnations pour sorcellerie prononcées au XVI^e^ siècle se distinguaient toutes des condamnations pour crimes commis à l'aide de la magie, par un caractère particulier. Il ne s'agit plus d'un délit contre la sûreté des personnes et contre le droit de propriété, mais d'une désobéissance aux lois de l'Eglise, d'un véritable délit contre la religion. Aussi voyons-nous dans plusieurs anciennes ordonnances, les *sorciers*, *magiciens, héretiques et vaudois* compris sous des dispositions communes pour être frappés des mêmes peines. Il en résulte encore que puisque c'est sur l'Ecriture qu'on se fondait pour punir les sorciers de la peine capitale, et que c'était l'Eglise qui avait pris l'initiative des poursuites, exprimer quelque doute sur l'existence des sorciers, c'était se rendre coupable d'impiété ou d'hérésie, et l'on sait quelles suites de pareilles accusations pouvaient entraîner.

Nulle part cette distinction entre l'ancienne magie et la sorcellerie n'est mieux établie que dans un passage de De Thou (1). Il assista à la défense présentée par un magicien qui fut jugé par le Parlement de Paris. Le magicien ne nia pas son commerce avec les démons, mais il soutint que sa magie ne tendait qu'à faire du bien à l'homme et qu'il y avait une extrême différence entre les sorciers et les magiciens. Un magicien, disait-il, n'a commerce qu'avec les esprits aëriens et célestes, bons et bienfaisants, qui lui apprennent mille secrets d'une grande utilité, tandis qu'un sorcier est un vil esclave des esprits malfaisants, et ne songe qu'à porter malheur aux hommes. Les magiciens commandent aux esprits, et dans l'intimité de leurs relations, leur arrachent des secrets inconnus du vulgaire, et que les livres ne revèlent pas. Annoncer l'avenir, détourner les maux qui

(1) Thuanus, *De vita sua*, lib. VI, p. 1233, 1234.

nous menacent, retrouver les choses perdues, transporter les corps d'un lieu dans un autre avec une vitesse inconnue, renouer l'amitié entre personnes qui ne devraient jamais se haïr, voilà les services que la magie peut rendre, tandis que la sorcellerie ne peut que nuire. Il ajoutait qu'il y avait en Espagne des écoles de magie, et qu'il y en avait eu en Allemagne aussi de très-célèbres, mais qu'elles avaient disparu depuis que Luther avait préché son hérésie. Telle fut la défense présentée par le magicien; il voulait rétablir l'ancienne distinction, et ne tenait pas compte des principes admis en France depuis la bulle de 1484. Aussi le Parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier supplice, trouvant des preuves suffisantes de son crime dans l'aveu de ses relations avec le démon.

Tandis que le Parlement de Paris *jugeait* les sorciers, en Flandre on les exécutait sans les entendre; et lorsque le roi Philippe II fit demander au Conseil de Flandre d'intervenir dans leur procès, celui-ci répondit que leur nombre était tel que le conseil n'aurait pu suffire à la besogne. La lettre de Philippe II a été imprimée, mais la réponse ne se trouve dans aucun recueil. Comme elle renferme quelques détails curieux, nous la donnons à la suite de cette note.

Croire aux sorciers semble avoir été pour les catholiques du XVI^e^ siècle, presque un point de foi. On aurait passé pour hérétique si l'on avait contredit en cette matière les préceptes de l'Eglise. C'est ce qui explique la retenue et le silence des écrivains de cette époque. Montaigne s'étant permis de doutes de la sorcellerie et avait dit que beaucoup de condamnations étaient plus criminelles que le crime (1), son compatriote Pierre de L'Ancre, conseiller de sa Majesté au Parlement de Bordeaux, fit un livre sur la sorcellerie

(1) *Essays*, liv. 3, chap. XI.

pour « confirmer les plus durs, stupides, aveugles et hébétez qu'il n'y a de quoy révocquer en doubte que la sorcellerie n'existe. »

Damhoudere déclare qu'il n'est permis de parler de ces matières qu'avec prudence, et nos jurisconsultes, en effet, en parlent assez peu. Ce qui est cependant digne de remarque, c'est que les premiers qui expriment des doutes sont des écrivains protestants. Si le Conseil de Flandre instituait à Gand en 1660 une commission spéciale pour la sorcellerie, composée de douze avocats, s'il brûlait encore les sorciers en 1679 (1), Simon Van Leeuwen, jurisconsulte hollandais et protestant, enseignait depuis 1656 dans son *Roomsch-Hollandsch Recht*, IV, p. 34, que les véritables ensorcelés étaient les juges qui croyaient à l'existence de sorciers amenés devant eux. Et Vinnius, l'auteur du Commentaire sur les Institutes, était presque aussi explicite lorsqu'il disait (2) : « *Ego sanè sic persuasum habeo, multa nimis temere credi, et veneficis sagisve multa affingi, multa per tormenta exprimi, quorum nihil unquam factum, atque incantationum prœtextu plerumque homines insontes ignibus tradi.* » Il invoquait à l'appui l'arrêt rendu par le Parlement de Paris le 20 mai 1491, en faveur des Vaudois d'Arras. Près d'un siècle plus tard, en 1758, un jurisconsulte appartenant aux provinces méridionales, De Ghewiet, se ressouvenant sans doute qu'en 1735 la Sorbonne avait solennellement déclaré qu'il y avait impiété à nier l'existence des sorciers, puisque l'Eglise avait établi des prières

(1) Arrêt du 15 septembre 1679, qui condamne N. à faire amende honorable, à être étranglé à un poteau, son corps brûlé, ses cendres jetées au vent pour avoir renoncé à son baptême, avoir été plusieurs fois de nuit aux assemblée des sorciers, avoir charnellement habité avec le diable et en avoir acheté de la graisse pour maleficier Marie Boulenger. (De Ghewiet, *Inst. du Droit belg.* II, p. 280).

(2) Vinnius, *ad Inst.*, § 5, liv. IV. tit. 18.

pour les exorciser, écrivait à ce sujet : « On peut dire à l'égard des sorciers et des sorcières comme à l'égard des démoniaques : *croire qu'il n'y en ait point, c'est une impiété*; croire tout ce qu'on en dit, c'est une faiblesse. »

De Ghewiet est peut-être le dernier auteur qui ait parlé de la sorcellerie en ces termes, car on ne trouve guère dans les auteurs postérieurs de traces des anciens préjugés. A peine aujourd'hui en est-il resté dans l'esprit des populations. Loin des villes, dans quelques hameaux reculés et pauvres, on peut encore rencontrer des personnes qui ajoutent foi aux histoires de magie; mais s'il est quelque maladroit escroc qui essaie de faire son profit de leur crédulité, il est bien rare que ses tentatives ne le conduisent devant le tribunal correctionnnel pour que sorcier et dupes y apprennent que les temps sont changés. D.

LETTRE DU GRAND CONSEIL EN FLANDRE SUR LE FAIT DE SORCELLERIE.

La lettre que l'archiduc de Parme écrivit le 8 novembre 1595, au nom du roi Philippe II, aux présidents et membres du Grand Conseil en Flandre, se trouve imprimée dans les *Analectes Belgiques* de M. Gachard, pag. 221 et suivantes. Jusqu'ici la réponse du Conseil n'avait point été publiée. Comme elle mérite d'être connue, nous la donnons d'après une copie que nous en avons trouvée dans un registre déposé (nous ne pouvons dire conservé) aux archives si précieuses et si abandonnées, de l'ancien Conseil.

Messeigneurs.

Nous avons le XIX de Novembre dernier reçeu lettres du Roy nostre sire du VIII d'icelui mois, mentionnantes du crime détestable de sorcellerie et magie diabolicque, lequel commence à pulluller en ces pays au très grand desplaisir de Sa Majesté; ensemble de la forme de conjecture et probation laquelle aujourd'hui se praticque

en plusieurs lieux endroict ceulx accusez et chargez de tel delict et malfice, en les jectans pieds et mains liéez en l'eau, non approuvée de droict et consiquament par trop dangereuse, et nullement admissible selon le contenu des susdites, déclarant en oultre à chose de si grand prix vouloir mettre la main souveraine pour deux effects, l'un pour radicalement extirper ces abominations, punissant par droict et procédures judiciaires et légitimes les coupibles d'icelles, et l'aultre qu'il ne soit fait tort aux simples personnes le plus souvent vieilles femmes délirant et infatuées d'ignorance, et vieillesse entachée de ce crime, désirant à fin d'y pourveoir Sa Majesté et vos Seigneuries savoir pour autant que concerne la province de nostre ressort, premièrement le nombre des executez depuis un an en ça pour ledict crime, davantage la forme qu'on tient à l'instruction des procès et vidange d'iceux, et puis pour le dernier, si ne trouverions convenir pour l'atrocité du cas comme *lesœ majestatis* que la connoissance et chastoy fust reservée aux consaulx de chacune province, et tout le moins aux chiefs lieux des villes, villages, chastellenies de chacun quartier ou bien que les inférieures justices n'en puissent vuider ni déterminer sans consulter leurs supérieures, du moins en communiquer avec gens de lettres expérimentez de la justice au nombre de cinq ou six.

Pour à quoi repondre et obtemperer, Messieurs, quant au premier poinct, comme ne tenons registre ni note de ce qui se passe chez les Magistrats subalternes de nostre ressort, ne saurons dire le nombre des executions en un an en ça par eulx faites des sorciers et sorcieres de leurs respectifs districts sans sur ce nous informer particulièrement et à meillieur loisir. En quoi si avant qu'il importe et mestier soit, volontiers nous employerons combien que ja soyons assez advertis qu'aux quartiers de Flandre confinans au Brabant et au Haynault, plusieurs convaincus dudict crime sont naguaires passez les mains de justice.

Et touchant la forme par les magistrats subalternes observée en la judicature desdits criminels, il nous serait aussi mal possible de par le menu décifrer comment qu'ils en usent si nous présumons lesdicts magistrats avoir la plupart suivi la voye et train permis de droict et coustume, ne soit que pour parvenir à la vérité d'un faict si pernicieux et ordinairement de très difficile investigation,

au moyen du maling esprit qui gouverne le corps et ames de si malheureuses personnes et les faict insensibles ès questions en les munissant du sort de taciturnité et opiniastreté, ils n'aient parfois pris leur recours aux remèdes et paines extraordinaires si comme d'exsorcisme, de l'application des choses sacrées, et mesme de l'essay vulgaire *aquæ frigidæ*, lequel moyen bien que aulcuns veullent le reprouver si est ce qu'ils s'en treuvent gens doctes et mesmes theologiens qui l'approuvent, finablement venant au poinct dernier, à scavoir quels juges debvrons doresnavant prendre la cognaissance et judicature desdits cas, il nous semble que combien qu'à notre advis les lois subalternes de cette province seroient supportéez de plusieurs depens au cas que les consaulx provinciaux en euissent cognaissance, toutefois comme d'autre coté aulcuns notables colliéges et vassaux se pourroient par là dire préjudice en leurs juridictions et qu'aussi la punission des sorciers et sorcieres doit estre par dessus aultres delicts exemplaires, mesmement au plat pays le plus infecté de cette peste et contagion, le meilleur ce nous semble serait de ne rien innover en ceste endroict de tant mesme qu'en attirant ceste charge privativement à nous ou aultres juges présidiaux n'y polvions vaquer et entendre sans très grand interest et retardement de la justice ordinaire, néantmoins, comme il y a grande difference entre sorciers et de leurs délicts, et que partant la forme des procédures et exécutions doit estre diverse en quoy les juges champestres se treuvent souvent bien empeschés, il nous est advis que l'on pourroit bien ordonner à tels juges au cas d'aulcune difficulté de consulter auparavant de procéder à la condamnation et absolution gens lettrés et versés au faict de la justice en nombre de deux ou trois selon l'exigence du cas, et avecq ce espérant avoir donné satisfaction aux susdites lettres de Sa Majesté, ne la ferons plus longue que pour nous recommander en toute humilité à la bonne grace de vos Seigneuries, priant Dieu qu'il doinct, Messieurs, à icelle la sienne très sainte, etc.

Gand, le second de Décembre 1595. En bas était écrit, vos serviteurs le président et gens du conseil du Roy, ordonné en Flandre.

Collation faicte à la minute.

Massau.

Un Mot

A propos d'un livre intitulé : Philippe II et la Belgique. *Résumé politique de l'histoire de la révolution belge du XVI^e^ siècle* (1555 à 1598), par Ad. Borgnet. Bruxelles, 1850, in-8°, VII et 234 pp.

Ce livre qui est destiné à servir d'introduction à un ouvrage plus étendu, est écrit dans un style correct et concis et prouve que l'auteur a fait des études consciencieuses et approfondies des causes et des résultats de cette terrible révolution qui ébranla l'ordre social au XVI^e^ siècle et dont les Pays-Bas furent le sanglant théâtre. M. Borgnet porte sur les personnages qui jouèrent les premiers rôles dans ce long et épouvantable drame, des jugements impartiaux dont on doit reconnaître l'incontestable justesse. Quelques caractères, entre autres ceux de Philippe II, de Marguerite de Parme, du prince d'Orange, du duc d'Albe et de plusieurs autres encore ont été étudiés avec tout le soin que leur importance exige. Cependant, nous ne partageons pas entièrement l'opinion que l'auteur émet sur le célèbre cardinal de Granvelle, malgré « l'admiration dont on reste frappé en » presence des innombrables documents écrits de sa main ou » sous sa dictée, monuments de son génie aussi remarqua- » bles par la clarté que par la profondeur des vues » (p. 31). Granvelle fut certainement un homme de génie dont la prodigieuse activité ne peut être révoquée en doute; mais s'il est vrai qu'il fut quelques fois l'objet d'indignes calomnies, il est

également avéré qu'il mérita quelques-uns des reproches qui lui furent adressés. Néanmoins, M. Borgnet nous dit que : « représenter Granvelle comme l'instigateur du mo- » narque espagnol, est une allégation qui n'a pu être admise » que par la crédulité des partis; » que « certaines mesures » dont on lui attribua l'idée furent même prises sans sa par- » ticipation, » et que « pour ajouter foi à de telles récrimi- » nations, il faut avoir oublié que jamais peut-être il n'exista » de souverain plus jaloux de son pouvoir, plus suscep- » tible sur l'initiative des mesures à prendre, que Phi- » lippe II. » Puis l'auteur termine ce paragraphe en disant qu'il « est prouvé aujourd'hui que souvent Granvelle dé- » conseilla les rigueurs excessives (p. 32). »

C'est donc à la crédulité des partis que le cardinal-ministre doit l'odieuse réputation que la postérité lui a faite; car selon l'opinion de M. Borgnet, cet habile homme d'état ne mérita point le reproche d'avoir *instigué* le monarque à prendre à l'égard de ses sujets des Pays-Bas, les mesures rigoureuses qui ont rendu le nom du fils de Charles-Quint tristement célèbre dans nos annales. Admettons que Granvelle n'ait pas été le mauvais génie constamment attaché à Philippe pour lui inspirer le mal, mais pour que nous puissions adopter l'opinion favorable que le savant professeur de l'Université de Liége paraît avoir de l'illustre cardinal, il faudrait que l'on puisse prouver que celui-ci n'est responsable d'aucun de ces actes qui ternissent le règne de son maître. Or, il est reconnu que le roi, malgré *sa susceptibilité sur l'initiative des mesures à prendre,* puisait souvent ses idées dans celles de son ministre, et parmi ces idées il n'en est pas de plus odieuse et de plus infernale que celle qui donna naissance au fameux Édit de prescription, lancé contre le prince d'Orange. Edit infâme, imaginé et élaboré par Granvelle, les documents publiés depuis peu d'années en font foi,

et accueilli par le vindicatif monarque avec une joie et un empressement dignes des Néron et des Tibère ! « Mettre à » prix la tête d'un homme, » dit M. Borgnet (p. 153) et nous sommes parfaitement d'accord avec lui, « est une horrible » coutume qui a disparu du code des nations civilisées, » mais dont personne alors, ajoute-t-il, ne songeait à con- » tester la légitimité. » N'en déplaise au respectable évêque Torrentius et à l'historien espagnol Carnero et à bien d'autres encore qui firent de Balthazar Gérard un saint martyr, un acte aussi atroce et aussi contraire aux doctrines du christianisme ne pouvait pas plus se légitimer au XVI^e^ siècle qu'au nôtre; quoique nous reconnaissions que la coutume de se défaire par le meurtre d'un personnage plus ou moins gênant, ait été adoptée dans mainte circonstance. Mais alors celui qui faisait répandre le sang ne jetait pas de grossières insultes à la face de sa victime, comme le fit Granvelle dans une lettre datée de Madrid le 18 février 1582, et adressée au prévôt Morillon qui devint peu de temps après évêque de Tournai. « Il me semble, » lui écrivait-il, que l'on prend maintenant le bon chemin » pour se faire quitte de la guerre et de tant de maux, » dont chacun de raison devroit en estre las, et les affaires » du prince d'Oranges vont de sorte que de luy, de sa non- » nain et de ses enfans incestueux, il semble que Dieu nous » offre le chemin, pour nous en faire quittes » (1).

Le même recueil d'où nous tirons ce fragment de lettre, recueil qui a servi de base au travail de M. Borgnet, nous fournit encore d'autres passages du même genre et par conséquent de nature à nous confirmer dans l'opinion que nous nous sommes formée du caractère et des mœurs de l'homme d'état, qui tint pendant si longtemps les

(1) *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, publiée par M. G. Groen van Prinsterer, t. VIII, p. 64.

destinées de notre patrie entre ses mains. Ainsi, lors de l'attentat de Jean Jaureguy, les Espagnols crurent à la mort du Taciturne et ils manifestèrent publiquement leur joie par des démonstrations extraordinaires. Granvelle que cet événement ne rendait pas moins heureux, s'exprime à ce sujet de la manière la plus triviale dans plusieurs lettres qu'il adresse à divers personnages. Il écrit le 7 avril 1582 au conseiller Fonck : « Les nouvelles qui arrivent de la » mort du prince d'Orange ne sont pas mauvaises, et » fussent esté meilleurs s'il fut mort vingt ans devant, » ou que deux douzaines de meschantz que l'on porroit » choisir, luy feysent campagnie. Dieu soit louhé de tout. » Le 10 avril à M. de Bellefontaine : « Le Duc d'An- » jou est en Anvers, se faisant duc de Brabant, et jà estoit » entré en diffidence avec le Prince d'Orange, mais pour » luy faire plus beaul large, l'on luy ha envoyé le Prince » d'Orange en l'autre monde, que luy fut esté mieulx il y a » XX ans; vous alrez jà là les nouvelles, et j'espère que, » devant la fin de may, comme je l'ay escript, Alençon, » avec toutes les farces qu'il faict, se repentira d'estre allé » aux Pays d'embas. » Le 27 avril, « C'est dommaige que » le Prince d'Orange ne soit mort dois longtemps, et avec » luy bon nombre de ceulx de sa suyte, et mesmes St. Al- » degonde. » Et le 28 avril : « Maintenant viennent nou- » velles que le Prince d'Orange est trépassé. Il ha vescu » de XX ans plus qu'il ne convenoit; le Roy est bien résolu » de faire teste avec grand effort contre les rebelles, et ce » devant la blessure d'Orange; tant plus le debvrait-il faire » avec raison estant mort; Dieu doint que ceste résolution » s'exécute à temps, je crains noz tardaires. » On le voit, Granvelle ne déconseille pas les *rigueurs excessives;* au contraire, il craint que le roi ne soit trop lent à frapper ses sujets. Le 28 avril il écrit de nouveau au conseiller Fonck : « Le Prince d'Orange a enduré une payne extrême, et

» vous pouvez penser quel estoit son beau visaige *pour* » *donner contentement à sa nonnain apostate* » (1).

Nous l'avons dit ailleurs en parlant du même personnage (2) : lorsque la haine aveugle ainsi ceux qui occupent les plus hauts dégrés de l'échelle sociale, ils perdent aux yeux de l'homme de bien tout le prestige qui les entoure, et ils lui paraissent d'autant plus méprisables que leur position est plus élevée.

Quant aux sources auxquelles M. Borgnet a puisé, elles sont des meilleures. Cependant nous nous étonnons qu'il n'ait pas profité de toutes les publications qui ont paru récemment, comme il l'annonce dans sa préface. Nos *Documents historiques inédits,* que nous venons de citer, auraient pu, nous semble-t-il, lui fournir d'utiles matériaux sur la plupart des grands événements de cette mémorable époque et notamment sur le fameux parti des Mécontents. La *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de Philippe II,* publiée par feu le baron de Reiffenberg, compte aussi parmi les sources les plus fécondes pour l'histoire du XVI^e^ siècle, et aurait pu être utilement consultée par l'auteur.

Quoiqu'il en soit, le travail de M. Borgnet est une œuvre sérieuse qu'on lit avec plaisir, ce qui n'arrive pas toujours, et qui deviendra le manuel indispensable pour tous ceux qui voudront étudier à fond l'histoire de nos provinces sous le règne de Philippe II.

Kervyn de Volkaersbeke.

(1) Groen van Prinsterer, t. VIII, p. 76.

(2) *Documents historiques inédits, concernant les troubles des Pays-Bas* (1577-1584). Gand, 1847-1850, t. II, p. 334.

Notice biographique

DE

M^r P.-J.-G. BARON SURMONT DE VOLSBERGHE,

PEINTRE-PAYSAGISTE.

Paul-Joseph-Ghuislain baron Surmont, fils puîné de feu M. Surmont de Volsberghe, ancien membre des États-généraux, est né à Gand le 25 avril 1802.

La vocation artistique se fit sentir chez lui dès sa plus tendre enfance : à l'âge de 7 ans il maniait le crayon, et sa main habile s'était déjà exercée depuis longtemps aux contours de mille petits objets qu'il découpait en carton. A l'institution primaire de l'excellent Bretel, des idées de dessin le préoccupaient continuellement. Il fit ses études d'humanités au college royal de Gand. Quoiqu'il n'y obtint pas de brillants succès, il était cependant bon élève, capable de se mettre à la tête de ses condisciples, si la tendance de son esprit ne l'avait pas toujours entraîné vers un but de prédilection. Ce ne fut guère qu'au collége que ses études du dessin furent soumises à une bonne direction. A cette époque, M. De Cauwer-Ronsse y était professeur : sous cet habile maître ses progrès furent remarquables, et il n'avait pas achevé ses humanités, que déjà (en 1817) il fréquentait l'atelier du peintre P. De Noter, qui lui donna les premières notions du maniement du pinceau.

En 1820, ses succès étaient si marqués que son maître lui permit d'exposer deux petits tableaux. Déjà à cette épo-

que il avait commencé son portefeuille d'études, qui acquit depuis de si riches proportions; c'était dans les campagnes des environs de Courtrai, qu'il fit ses premières études d'après nature. Sur la fin de l'été de la même année, nous fîmes ensemble une excursion sur les bords de la Meuse; il y exécuta bon nombre d'études et de dessins, rien ne pouvait rebuter son ardeur au travail. Je me rappelle que nous nous rendîmes le 21 septembre au château de Montaigle, à une lieue de distance de Dinant : c'était le jour de la fameuse éclipse annulaire du soleil. Nous eûmes tout le loisir d'admirer pendant notre marche les singuliers effets du lumière, que l'interposition de la lune produisait sur les immenses plaines que nous avions à traverser. Quand cet astre permit enfin aux rayons du soleil de dissiper la lueur blafarde-pourprée, qui assombrissait la nature, il esquissa les pittoresques ruines du *Mons-aquilae*. Ce château qui portait autrefois le nom de *faing, fania,* fut acquis en 1289 par Gui, comte de Namur, qui le donna pour apanage à son troisième fils. En 1431 les Liégeois le démantelèrent. Cette esquisse servit de premier jet à un tableau, qui forma les bases de sa réputation d'artiste.

M. Surmont de Volsberghe qui voulait diriger les idées de son fils vers les études du droit, exigea qu'il se rendît à l'une ou à l'autre des universités du royaume. Le choix de Paul fut bientôt fixé : les montagnes, les rochers, les vallées, les lointains vaporeux du pays de Liége le guidèrent plutôt que toute autre considération. Ce fut donc dans cette ville qu'il suivit les cours universitaires, au milieu de ses distractions artistiques. Nous ne voulons pas dire par là qu'il ne tira aucun avantage de ses études : son esprit l'avait toujours porté vers les choses sérieuses. Il possédait des notions positives sur les connaissances humaines les plus variées; aussi sa conversation intime avait-elle un charme indicible et son commerce était des plus agréables. Nous

avons été liés d'une amitié d'enfance, et dans quelques phases que nous nous soyons trouvés, jamais chez lui le bon camarade (qu'on me permette l'expression), l'ami dévoué, n'a fait défaut.

En 1822 il parcourut quelques *shires* de l'Angleterre; nous ne pensons pas qu'il y fit des études peintes; mais il en revint avec bon nombre de *mines de plomb,* exécutées avec cette délicatesse et ce tact, dont peu d'artistes ont le cachet. Ces dessins avaient été faits, comme il le disait, *au galop;* car pour échapper aux averses, et afin de pouvoir parcourir une plus grande étendue de pays, il avait travaillé dans un tilbury à l'abri d'un parapluie.

Cette excursion préluda au tour d'Europe, qu'il fit en compagnie de Mr Ch. De Loose, un ami éclairé des arts, et dont l'aimable caractère savait se complaire aux exigences de la vie de l'artiste.

A partir de 1824 et pendant vingt-cinq mois il parcourut tour-à-tour la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. En Italie il fit une étude spéciale et instinctive de tous les grands maîtres : son heureuse mémoire, après bien des années lui retraçait encore avec enthousiasme, toutes les beautés qui distinguaient les écoles diverses de cette terre classique des arts. Il s'y forma ce goût si exquis, qui présida depuis à l'exécution de toutes ses productions; fort de l'expérience de ses dévanciers, guidé par l'admirable nature que l'entourait, il ne tarda pas à s'initier par des études consciencieuses et innombrables à tous les secrets de son art. Il renonça à suivre son compagnon en Sicile, afin de pouvoir se consacrer plus spécialement à l'étude : bientôt une suite considérable d'excellentes esquisses vint grossir ses portefeuilles; en peu de mois il sut recueillir une riche et précieuse collection de matériaux, à laquelle d'autres, moins heureusement organisés, auraient dû consacrer des années entières.

Sa manière appartient à l'école italienne; son mode délicat et diaphane de traiter les derniers plans pourrait faire supposer qu'il étudia principalement Van Bloemen, cet artiste flamand si éminent, pour rendre cette partie si difficile du paysage, qu'on le surnomma l'*Horizonti*. Les lointains dans ce beau pays d'Italie, où l'air est si limpide, ne vous apparaissent que comme de légers nuages, transparents à la vue. Cette transparence, cette limpidité suave étaient reproduits par Surmont avec le plus rare bonheur; un petit tableau que possède Mr Ch. De Loose, réunit ces qualités essentielles à un haut degré. Les lointains de tous les tableaux qu'il a exécutés, sont traités avec une délicatesse et une vérité de pinceau, que peu d'artistes ont possédées : c'était la partie dans laquelle il excellait.

Les remarquables études qu'il fit en Italie le placèrent bientôt au haut du chevalet parmi les artistes paysagistes de la Belgique. Plusieurs de ses tableaux, la *Civita Castellana*, le *Golfe de Baïa*, une *riche crue de la luxuriante Tivoli*, etc., ornèrent bientôt les cabinets des amateurs du pays et de l'étranger, où l'on apprécie surtout le mérite de son talent.

Il se maria vers 1831 et fut se fixer à Mons; pendant quelque temps d'autres soins l'empêchèrent de se livrer à ses travaux ordinaires. Il y fut chargé des fonctions de commissaire de district; mais il ne put se résigner à abandonner les arts, il fit bientôt des démarches actives auprès du gouvernement, pour être déchargé d'une besogne, qui pour lui devait être un supplice. Un peintre, commissaire de district! chargé de faire restaurer les chemins vicinaux! lui qui ne voyait rien de plus pittoresque pour orner ses avant-plans que des fondrières, que des chemins défoncés et traversés par des eaux, se traçant une route vagabonde au milieu de leurs sillons boueux! A son point de vue, c'était à ne pas y tenir. Nous croyons qu'il fut bourgmestre jusqu'à sa mort de Vellereille-le-Sec, dans

le Hainaut, où il possédait d'immenses propriétés du côté de son épouse. Pendant son séjour à Mons il prit une large part à l'organisation de l'Académie de dessin de cette ville, et nous croyons qu'il contribua pour beaucoup à placer à la tête de cette institution un artiste des plus recommandables. Il conçut à cette époque le projet de reconstruire le perron de l'église de Ste-Waudru; ce projet, empreint du bon goût de son auteur, lui suscita bien des difficultés, qui prirent naissance dans la jalousie de quelques individus incapables de comprendre son désintéressement.

Ses tableaux se rencontrent peu ou point dans le commerce : quand il prenait la résolution de s'en défaire, c'était à l'avantage des artistes; il échangeait ses tableaux contre d'autres productions qui lui plaisaient, son talent faisait donc vivre des artistes, moins partagés de la fortune que lui. Ce n'était point par ces échanges qu'il s'était formé une riche collection d'objets d'art; car aucun sacrifice ne lui coûtait, quand il s'agissait d'un tableau méritant. Depuis qu'il vint de nouveau se fixer à Gand, il s'était plu à réunir dans sa demeure princière des gravures rarissimes, des statues et des tableaux du plus grand mérite. Il était l'heureux possesseur du chef-d'œuvre d'Ommeganck, provenant de la collection Franck, à Lokeren.

Son ardeur pour l'étude d'après nature ne connaissait pas de bornes : pendant les deux dernières années de son existence, il se consacra à l'étude consciencieuse d'anciens monuments de sa ville natale. Il s'enferma, pendant deux saisons, dans les ruines du monastère de St-Bavon, et les retraça sous tous leurs points de vue avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Ces études, tout autant par le talent, avec lequel elles ont été traitées, que par l'intérêt qu'elles offrent par elles-mêmes, conserveront le souvenir de ces débris de la civilisation naissante de nos contrées, bien longtemps après qu'ils auront cessé d'exister; car en atten-

dant la réalisation des vaines promesses de la Commission royale des monuments, le temps détruit peu à peu et parfois en masse, les traces de l'art au temps de Charlemagne et de nos premiers comtes de Flandre. Par des effets de soleil couchant, il se plaisait à perpétuer le souvenir d'autres monuments; un après-dîner, nous l'avons trouvé blotti, au pied d'un vieux mur, travaillant avec ardeur à retracer la porte d'eau de l'ancien canal de la Lieve. Ce fut probablement la dernière étude qu'il exécuta; c'était vers l'automne de 1849. Que j'étais loin de penser que je voyais son dernier ouvrage! Atteint d'une maladie cruelle au commencement de cette année, il y succomba le 14 avril 1850, après de cruelles souffrances. Malheureusement pour les amis des arts, cet éminent paysagiste était dans une position de fortune trop élevée, pour qu'il put laisser à la postérité un grand nombre de toiles; mais on peut le dire à sa gloire, aucune de ses productions n'est médiocre et beaucoup sont dignes des plus grands artistes. Il a assez fait pour sa renommée : son talent est un nouveau titre de noblesse pour ses descendants.

A. V. L.

Revue bibliographique.

199° Histoire du Droit des gens et des Relations internationales, par F. Laurent, professeur à l'université de Gand. — Tome I (l'Orient), 1re livraison. — Tome II (la Grèce), complet. — Gand, Hebbelynck, 1850; in-8° (1).

Le livre dont nous avons à annoncer l'apparition, français par la langue dans laquelle il est écrit, correctement et même avec élégance, est plutôt allemand par le fonds; allemand par l'étendue des recherches patientes et minutieuses qui l'ont préparé, par la scrupuleuse exactitude de l'auteur dans les moindres détails de son œuvre; — enfin et surtout par ce je ne sais quoi de vague dans l'exposé de la pensée générale, qui est souvent le cachet des écrivains allemands, en même temps que par certaines tendances philosophiques qui s'y révèlent à chaque page.

La préface nous fait connaître la pensée qui doit ressortir de l'œuvre entière. « L'histoire, dit l'auteur, a ses lois comme la raison. » Or il a pris à tâche de nous montrer une de ces lois providentielles, régissant l'humanité dans le passé. « Le genre humain s'avance vers un avenir de paix et d'unité... Les éléments hostiles vont en diminuant; les éléments pacifiques s'accroissent. » En présence des maux qui pèsent sur l'humanité, il lui reste la consolation de pouvoir dès maintenant prévoir que dans un avenir plus ou moins rapproché les maux nés de la guerre et des dissensions entre les nations, disparaîtront pour faire place à l'unité et à l'harmonie.

(1) Lorsque l'ouvrage sera achevé (il aura 3 volumes), nous espérons pouvoir en donner dans ce recueil, un compte-rendu, digne d'un livre de cette importance.

L'histoire du Droit des gens dans l'Orient, la Grèce et l'ancienne Rome, est une étude complète de la société antique envisagée sous ses aspects successifs. L'auteur ne s'est pas contenté d'épuiser tout ce que les écrivains anciens contiennent de détails se rapportant au sujet qu'il traite ; à l'étude approfondie des sources il joint la connaissance de toutes les opinions exprimées par les modernes sur les temps antiques ; il les compare et les discute avec un tel luxe de citations et une si vaste érudition, qu'il n'est peut-être point d'œuvre littéraire publiée en Belgique depuis 1830, qui suppose des notions plus étendues et qui ait été préparée par un travail plus consciencieux. D.

200° Poésies nationales et lyriques, par Amand Inghels, 2e édition. Bruxelles, De Hou, 1849; in-12, pp. 126.

Mr A. Inghels, que nous avons vu apparaître tout jeune sur la scène littéraire chez nous, il y a six ou sept ans, nous revient châtié, limé, mais encore plein de verve et de feu, bien qu'il soit rivé par état à des occupations sérieuses, qui n'ont rien de très-propre à l'inspiration. Ses Poésies nationales ne se ressentent nullement de son séjour dans l'atmosphère endormante d'un bureau administratif. Des élans de beaux et nobles sentiments que l'âge n'a fait que rechauffer chez lui, caractérisent presque tous ses vers. Dans le milieu d'un prosaïsme si désespérant où se meut aujourd'hui la société, on est heureux de sentir vibrer quelque part cette corde si puissante qu'on nomme patriotisme. Si la poésie devait un jour quitter notre pauvre terre, c'est dans l'amour du pays qu'elle aurait son dernier refuge.

201° Épaves littéraires, par Henri Bruneel. Lille, Danel, 1850; in-8°, pp. II et 217.

Sous ce titre bien modeste, bien timide, M. Bruneel, de Courtrai, aujourd'hui naturalisé Français, a réuni une série des meilleurs articles qu'il a publiés dans le cours de sa vie littéraire. M. Bruneel a de la verve, de l'entrain, de l'*humour*, de l'originalité dans le style; ce ne sont pas des qualités si peu rares dont on puisse faire litière. Aussi, pour notre part, pensons-nous que l'auteur est

de l'étoffe dont on fait des Stern et des Hoffmann, pourvu qu'ils mettent dans le travail de la pensée de l'unité et de la persévérance. De toutes les bonnes choses qu'il a mises dans ces articles isolés et sans liaison entre eux, il eut pu composer un excellent livre, ayant un but déterminé, un livre de longue haleine, un livre qui eut fait certainement sensation. Est-ce le temps, est-ce la volonté qui a manqué à M. Bruneel pour accomplir ainsi sa tâche, c'est ce que nous ne saurions dire. Contentons-nous de reconnaître que tel qu'il est, ce volume est d'une lecture des plus attachantes. S'il décrit, il captive l'attention par l'exactitude de ses tableaux; s'il parle au cœur, il vous attendrit; s'il se livre à la critique et à l'ironie, il châtie avec une délicieuse causticité les travers et les folies du siècle. Enfin il n'y a aucun des vingt-six articles dont se composent ces *Épares* qui n'ait un mérite véritable. Comme Belges, nous ne pouvons approuver toute l'argumentation qu'il emploie dans ses *Lettres françaises;* mais à part les opinions qu'il y émet et qu'il faut juger au point de vue de la nationalité de l'auteur, ses aperçus sont loin de manquer toujours de vérité. Puisse la mer où s'est embarqué l'auteur souvent rejeter sur la côte de semblables épaves; nous remercirions la tempête qui en doterait le monde littéraire.

202° Baes Gansendonck, door Hendrik Conscience, met vier platen door P. Dujardin. Antwerpen, Buschman, 1850; in-8°, 164 pages.

Décidément il n'existe pas en Europe, en ce moment, d'écrivain plus populaire que Henri Conscience. Un prospectus qu'un libraire allemand vient de nous envoyer, n'annonce pas moins de vingt-six traductions de ses différents écrits : en français, en allemand, en italien, en suédois, en anglais, en russe et même en langue tchèque. *Baes Gansendonck* appartient à la série de romans qui ont surtout établi la réputation de l'écrivain anversois : le roman de mœurs, le roman du foyer domestique. Un paysan enrichi et perdu par l'amour-propre, sacrifie sa fille à sa folle ambition et rend malheureux tout ce qui l'entoure, voilà le sujet fort simple de ce livre. De cette donnée sans portée apparente, M. Conscience a fait surgir un ensemble d'ingénieux aperçus et de vérités morales

propres surtout à frapper l'esprit du peuple que nous savons tous si disposé à se laisser égarer par les dehors de la richesse. A notre avis il a cependant outré le caractère de son héros. C'est au reste un défaut difficile à éviter dans un sujet de cette espèce. Quoiqu'il en soit, la physionomie des autres personnages souffre de cette exagération, et à l'insu de l'auteur, nous voyons de temps en temps la charge remplacer les grâces du naturel. Quant au style, c'est toujours cette verve, cette chaleur qui place M. Conscience au premier rang parmi les écrivains flamands.

203° Notice historique sur l'ancien chapitre impérial de chanoinesses à Thorn, dans la province actuelle du Limbourg. Gand, Gyselynck, 1850; in-8° de 240 pag., avec planches et cartes.

Ce qui donnera toujours du prix aux consciencieuses dissertations historiques de Mr M. Wolters, auteur de la présente notice, ce sont les nombreux documents authentiques, presque toujours inédits, dont il enrichit ses travaux. Au moyen de ces chartes et de ces diplômes, l'histoire des moindres localités acquiert un véritable intérêt politique et rentre plus directement dans l'histoire générale du pays. Les recherches numismatiques que l'auteur a jointes à son mémoire, prouvent d'autre part que nous avons encore du chemin à faire avant de connaître toutes les monnaies particulières de notre pays. En effet, les sept planches gravées par Ch. Onghena, qui servent à *illustrer* l'histoire numismatique du chapitre de Thorn, contiennent un grand nombre de monnaies dont on soupçonnait à peine l'existence. Si M. Wolters avait vécu au XVIIe siècle, il aurait été le Sanderus du Limbourg. Aujourd'hui l'on n'écrit plus d'in-folios comme la *Flandria illustrata* ou la *Brabantia illustrata*, mais cela n'empêche pas que les in-8°, quand ils sont composés comme les notices sur *Rummen, Reckheim,* la *Commanderie des vieux Joncs,* le *Codex Lossensis,* ont bien leur valeur. Le nombre des documents que M. Wolters a joints à sa Notice sur Thorn, est de 65; ils sont suivis d'un appendice non moins intéressant, intitulé *Fasciculus documentorum principatus et collegii Thorensis.* Une bonne table onomastique

termine le volume, qui est en outre orné de la vue de l'abbaye de Thorn et d'une carte d'une partie du Limbourg.

204° De l'inféodation du comté de Namur au comte de Hainaut, par Alex. Pinchart. Mons, Hoyois, 1850; in-8° de 79 pag.

Ce mémoire couronné par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainant, remplit une lacune dans l'histoire de deux de nos principales provinces. Les faits dont il y est question, sont à peine touchés dans nos chroniques, et c'est en les glanant dans un grand nombre de livres, de chartes et de diplômes, que M. Pinchart est parvenu à en faire une dissertation établissant parfaitement les liens politiques, qui existaient au moyen-âge entre le Hainaut et le comté de Namur. On est en général incomplètement fixé sur les relations internationales qui existaient entre les différentes parties de la Belgique ancienne. Par le travail de M. Pinchart, on voit que toutes isolées qu'elles étaient au point de vue du pouvoir qui les gouvernait, elles avaient cependant entre elles des rapports communs. Nous voudrions voir écrire de semblables mémoires pour nos autres provinces, bien que peut-être il ne conviendrait pas à cet égard de faire emploi du mot *inféodation*.

205° Géographie du moyen-âge, étudiée par Joachim Lelewel. Bruxelles, P. J. Voglet, 1850; oblong.

Pas n'est besoin, pensons-nous, de rappeler ici les services éminents que l'illustre exilé polonais a rendus à la science numismatique et à la géographie depuis que notre pays a eu l'honneur de lui donner l'hospitalité. L'année dernière, le premier atlas de la Géographie du moyen-âge qu'il fit paraître, contenait déjà 50 cartes. Le supplément que nous annonçons aujourd'hui et qui se délivré gratis à MM. les souscripteurs, en renferme encore quatorze. Ces documents géographiques, dessinés et exécutés avec une rare exactitude par l'auteur, sont indispensables pour quiconque veut étudier la configuration du monde connu au moyen-âge. Ces cartes sont suivies d'une table ou indicateur de longitudes

et de latitudes des géographes arabes, ainsi que du portulan général des cartes qui composent l'atlas, travail extrêmement intéressant pour ceux qui étudient la géographie ancienne.

206° Geschiedkundige onderzoekingen aangaande het verblijf des Heidens of Egijptiers in de noordelijke Nederlanden, door J. Dirks. Utrecht, 1850; in-8°, VIII et 160 pag.

La société historique provinciale d'Utrecht avait mis au concours une dissertation approfondie sur le séjour des prétendus Payens ou Bohémiens dans les Pays-Bas septentrionaux. M. l'avocat Dirks, de Leeuwaerde, aujourd'hui membre des États-généraux et connu déjà par son excellente dissertation : *de Judiciis vehmicis,* s'empressa de prendre part à ce concours, et le mémoire que nous annonçons ici, fut jugé digne de la médaille d'argent. L'histoire de cette race nomade, tour à tour nommée *Gypsi, Gitanos, Gyptenaren, Payens* et *Bohémiens,* a occupé plus d'un savant. Aujourd'hui il n'en existe guère de traces chez nous ; mais jusqu'aux sévères édits d'Albert et d'Isabelle sur les étrangers et les vagabonds, il semble que cette population errante séjournait fréquemment dans nos contrées et y avait de nombreuses étapes. On prétendait alors qu'elle se livrait aux crimes les plus odieux, qu'elle pratiquait la magie et qu'elle contribuait à répandre ou à entretenir l'hérésie dans les Pays-Bas. On voit d'un seul coup-d'œil à quelles recherches intéressantes un semblable sujet peut donner lieu. Aussi M. Dirks en a-t-il tiré parti pour écrire une des monographies historico-judiciaires les plus curieuses que nous connaissons sur les Bohémiens. Aucune source, imprimée ou manuscrite, ne lui a échappé. Leur origine, leurs mœurs, leurs cérémonies, leur langage, leur état civil dans les provinces de la Neérlande et enfin les derniers vestiges de leur présence parmi les habitants des Pays-Bas, y sont examinés avec un soin judicieux et un esprit de critique qui prouvent que l'auteur s'est familiarisé de longue main avec l'histoire de cette race étrange dont on retrouve encore des tribus entières dans quelques parties de l'Europe. Les pièces authentiques que M. Dirks invoque à l'appui de ses assertions, sont

en grand nombre et donnent ainsi un caractère véritablement scientifique à ses intéressantes investigations.

207° Catalogue du Musée d'Anvers. Anvers, 1850; in-12, 264 pag. et 4 planch.

Au mois de décembre 1846, M. Veydt, secrétaire du conseil d'administration de l'Académie d'Anvers, chargea M. De Laet de rédiger un catalogue descriptif des œuvres d'art du Musée. Répondant comme il le fallait à une si honorable mission, M. De Laet, au lieu de se contenter de copier dans les auteurs connus les détails biographiques qui trainent partout, se livra à des recherches consciencieuses dans les archives de l'ancienne confrérie de S^t^-Luc, dont l'Academie possède une partie, et parvint ainsi à recueillir des renseignements curieux sur nos plus grands peintres. La commission chargée d'examiner cet intéressant travail, en soumit tous les points à une sérieuse discussion, accepta la plupart des opinions de l'auteur sur les tableaux douteux et ordonna l'impression du catalogne, en rendant hommage dans la préface de ce livre au zèle et au talent de M. De Laet. On peut donc considérer cet excellent *Vade-mecum* du Musée d'Anvers comme étant le travail exclusif de M. De Laet, et nous sommes d'autant plus charmé de pouvoir le dire ici, que le judicieux auteur anversois n'a pas été traité dans cette circonstance avec tous les égards dont l'accomplissement d'une semblable tâche semblait devoir le rendre digne. Les descriptions de tous les tableaux ont été faites, au point de vue matériel et artistique, avec un soin tout particulier; les notices biographiques sont substantielles et concises, les appréciations du faire des artistes anciens et modernes, attestent chez l'auteur des connaissances esthétiques longues et réfléchies. Quatre planches de signatures de peintres accompagnent le volume. Ce n'est pas là un simple catalogue, c'est un véritable ouvrage *ex professo* sur l'art flamand.

208° Bulletin du Bibliophile belge, t. VII, n° V. Publié par J.-M. Heberlé. Cologne, Bonn et Bruxelles; in-8°.

Parmi les articles les plus importants contenus dans cette livrai-

son, nous citerons : celui de Mr A. Pinchart relativement à un petit bouquin in-4°, d'une grande rareté, contenant le *Testament de Louis Porquin;* un article critique sur le premier volume de l'ouvrage de *Georges Ticknor,* par Mr G. Brunet; *le catalogue d'un marchand de livres d'Anvers, en* 1491, accompagné d'intéressantes notes bibliographiques par Mr P. C. Van der Meersch. Vient ensuite un compte-rendu des deux premiers volumes de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* publiée par Mr Gachard, dû à la plume de Mr Ch. de Chênedollé; ce critique fait passer sous les yeux du lecteur de nombreux extraits de cette correspondance, dans lesquels on trouve, comme il le remarque lui-même, l'histoire secrète de l'imprimerie et de la librairie aux Pays-Bas, à l'époque où allait éclater la grande révolution du XVIe siècle. M. Chênedollé nous donne encore des *Renseignements sur diverses bibliothèques de la Belgique,* et nous regrettons avec lui, que les *Exposés de la situation administrative des provinces* d'Anvers, du Brabant et de la Flandre occidentale soient les seuls qui fassent mention des sciences et des lettres.

209° Manuel de droit notarial et fiscal, par M. Rutgeers, professeur ordinaire à l'Université de Louvain. Bruxelles, Labroue; 2 vol. grand in-8° de 500 pag. à 2 col.

Il y a deux manières de composer des livres de droit. D'après l'une, composer, c'est *cum ponere,* mettre ensemble tous les matériaux qui se rapportent à un sujet donné, à peu près comme se fait l'article *Nouvelles étrangères* dans un journal quotidien. Le modèle du genre est le Commentaire sur les *Commentaires de Troplong,* qui se publie à Bruxelles. Les livres de cette catégorie ont d'ordinaire pour épigraphe : *Da veniam scriptis quorum non gloria nobis causa, sed utilitas officiumque fuit,* ou quelque variante. Nous en connaissons même un, simple table des Commentaires de Voet, qui porte prétentieusement : *Ordo cujusque rei anima est* (Platon).

Quelques esprits résistent à ces tendances, pensant que c'est dépouiller la jurisprudence de toute valeur scientifique et de toute influence méritée que de la réduire à un recueil de décisions as-

semblées au hasard. Ils ont foi dans les principes, et tâchent de remonter aux sources des choses, se disant avec Cicéron, *Tardi ingenii est, rivulos consectari, fontes non videri;* ils prennent pour modèles Doneau, Pothier, Dornat,

MM. Rigaud et Championnière ont montré qu'on pouvait suivre cette seconde voie, tout en traitant du droit fiscal; M. Rutgeers a cependant préféré suivre la première, et quoiqu'il ait mieux réussi que M. Wodon dans son *Commentaire sur la loi du* 22 *frimaire an VII,* nous ne pouvons faire l'éloge de son travail. Où trouver dans cet amas de décisions quelquefois mal analysées par les arrêtistes, et souvent contradictoires, les principes qui doivent guider le lecteur dans la solution des difficultés non prévues; et que vaut un ouvrage de droit qui vous met sous les yeux les décisions erronées (comme il s'en trouve toujours) à côté des décisions les plus fondées, sans éclairer d'une lumière plus vive les principes générateurs qui doivent nous diriger dans notre choix?

A. D.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Commission royale d'Histoire. — Cette commission qui s'occupe toujours avec la plus louable activité de la publication de nos anciens documents historiques, a décidé, dans sa séance du 2 août dernier, d'insérer dans son *Bulletin des séances* un document inédit, communiqué par M. Bakhuizen van den Brinck, intitulé : *La retraite de Charles V; analyse d'un MS. espagnol contemporain, par un religieux de l'ordre de St-Jérôme, à Yuste,* pièce très-curieuse sur les dernières années de l'illustre Empereur. La même commission a commencé l'impression du MS. du voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, en 1501; il sera orné d'un portrait de ce prince. Elle a en outre autorisé un de ses membres, M. Bormans, à faire transcrire, pour en faire une publication séparée, la chronique en vers, intitulée : *Oorloghe tusschen den hertoch van Brabant, Goderaert, ende d'heeren van Mechelen en Grimberghen,* copiée en 1620, par Philippe De L'Espinoy. Enfin elle a accueilli un intéressant rapport de Mr E. Gachet, sur les chroniques qui pourraient entrer dans le *Corpus Chronicorum Flandriae,* dont la publication est confiée à M. le chanoine De Smet.

Madone de Raphael. — Le *Deutscher Kunstblatt* publie une curieuse lettre d'un iconographe bien connu, Mr Fr. Wagner, de Nuremberg, qui signale à l'attention du public une belle toile de Raphaël, découverte, il y a peu de temps, par M. Wuyts, d'Anvers, dans la possession de qui elle se trouve aujourd'hui. Ce tableau qu'on a nommé la *Madone aux langes,* est une des meilleures productions du fameux peintre d'Urbin et peut à ce titre soutenir la comparaison avec toutes les madones que cet illustre maître a laissées. M. Wagner se propose de reproduire cette œuvre éminente par la gravure; déjà nous avons appris que LL. MM. le

Roi et la Reine ont bien voulu accepter la dédicace de cette planche, qui pour l'exactitude et la perfection promet de ne rien laisser à désirer.

Voyage de Thetmar en Terre sainte, en 1217. — Dans sa séance du 2 août dernier, l'Académie royale de Belgique a décidé d'imprimer dans ses mémoires, le travail de M. le baron de St-Genois sur le voyage de Thetmar, fait en 1217 en Terre sainte. La relation de ce voyage, inconnu jusqu'ici à la plupart des bibliographes, renferme sur les principales villes de la Palestine et de l'Égypte des renseignements géographiques d'un grand intérêt. L'époque reculée du moyen-âge à laquelle Thetmar écrivit, donne à ce nouveau document historique une importance que n'ont point les écrivains du même genre appartenant à une époque plus récente. L'*Epistola Thetmari* est suivie d'une autre description, mais abrégée de la Terre sainte, due à Burchard *vicedominus* de Strasbourg, qui semble avoir rempli une mission diplomatique auprès du soudan Saladin, en l'année 1189.

Nordischer Telegraph. — Ce journal publié à Leipzig et consacré dès le principe à la défense des intérêts des petites nationalités germaniques, telles que le Danemarck, la Suède, la Hollande et la Belgique (pour la partie flamande), annonce dans son n° du 28 juin dernier, qu'il cesse de paraître. Les événements du Holstein et du Schleswig ont probablement contribué à cette cessation. Pour notre part, nous regrettons de voir s'éteindre cet organe de la presse allemande, qui, depuis deux ans, avait pris à tâche de s'occuper de la critique littéraire de nos principaux écrivains flamands et qui s'en acquittait avec beaucoup d'impartialité et de goût.

Le Livre d'or des métiers. — Sous ce titre, MM. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) et Ferdinand Seré ont entrepris la publication de l'histoire complète de toutes les corporations ouvrières de la France. Le premier volume de ce vaste travail, traitant de l'orfévrerie-joaillerie, a paru et nous donne par anticipation une grande idée des autres qui le suivront; il est intitulé : *Histoire de l'orfévrerie-joaillerie et des anciennes communautés et confréries*

d'orfévres-joailliers de la France et de la Belgique. Des miniatures, des planches imprimées à part et de nombreuses gravures dans le texte, ornent ce bel ouvrage, dans lequel l'auteur donne l'histoire de l'orfévrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Comme le titre l'annonce, plusieurs pages sont consacrées aux artistes belges. « Les villes du Nord de la » France, dit l'auteur (p. 53), celles de la Belgique avaient aussi » une orfévrerie traditionnelle, qui, moins ancienne que celle du » Languedoc, ne cessait de s'étendre et de se perfectionner : c'était » l'orfévrerie civile de *grosse vaisselle* d'or et d'argent, fondue, » moulée et finie au marteau; c'était la joaillerie somptuaire pour » les vêtements et la parure des nobles. Nous verrons bientôt cet » art nouveau s'élever rapidement à son plus haut degré de splen- » deur, sous l'influence protectrice des ducs de Bourgogne. Les » comtes de Flandre et de Hainaut l'avaient encouragé les premiers; » et il eut son berceau dans la riche cité de Gand, qui semblait » avoir acquis en Belgique la prépondérance politique et commer- » ciale de Venise en Italie. » Plus loin, l'auteur en parlant de l'orfévrerie de tous les pays, dit que le centre éclatant de cet art était à Gand et que les maîtres orfévres de cette ville avaient le pas sur tous les autres de la Belgique. Puis il ajoute (p. 83) : « Les orfévres » joailliers de la Belgique n'ont pas de rivaux en Europe au XV[e] » siècle : ils niellent et gravent comme à Florence et à Venise; ils » émaillent comme à Limoges; ils montent les pierreries comme » à Paris et en Lorraine; ils forgent et cisèlent mieux que partout » ailleurs. » On le voit, l'auteur rend un juste hommage au talent de nos artistes du XV[e] siècle et surtout à ceux de la corporation de Gand, dont la supériorité était reconnue. Il cite les noms (qu'il n'écrit pas toujours correctement) de la plupart de nos compatriotes qui se distinguèrent dans l'orfévrerie à cette époque brillante où le luxe avait envahi toutes les classes de la société. L'ouvrage de M. Paul Lacroix est d'une importance incontestable pour l'histoire de l'art dans notre pays, et nous devons reconnaître qu'il a puisé ses renseignements aux meilleures sources; sources, nous regrettons de devoir le dire, qu'il n'a pas toujours jugé convenable de citer. Pourquoi, par exemple, l'auteur ne dit-il pas qu'il a reproduit la gravure du magnifique collier de la corporation des orfévres de Gand, d'après le dessin qu'en a donné M. Félix De Vigne dans

ses *Recherches historiques sur les corporations?* et n'aurait-il pas également bien fait de citer le volume du *Messager des Sciences historiques et Archives des arts de Belgique,* où il a rencontré dans un article de Mr Van de Walle, intitulé : *De la richesse artistique et scientifique de la ville de Gand* (1), la gravure originale de la *Boîte aux saintes huiles,* qu'il a reproduite avec une fidélité irréprochable? Nous avons lieu de croire que les lecteurs de M. Lacroix auraient appris avec quelqu'intérêt qu'une autre gravure représentant l'écusson aux armes de la ville de Gand reproduite en regard de la *Boîte aux saintes huiles,* a été exactement prise d'après la gravure originale qui se trouve en tête d'une notice de M. l'archiviste Van Duyse, insérée dans le même *Messager des Sciences* (2), et intitulée : *Un chef-d'œuvre d'orfévrerie du quinzième siècle;* notice dans laquelle M. Lacroix a puisé tous les renseignements qu'il donne sur Corneille de Bonte, le célèbre orfévre gantois (3).

Nous avons toujours pensé et nous pensons encore qu'en littérature comme en toute autre chose, il convient de rendre à César ce qui est à César. Au reste, nous nous félicitons que notre recueil ait été utile à Mr Lacroix, et, si nous signalons ces omissions que nous mettons volontiers sur le compte d'un *lapsus memoriæ,* c'est parce que LE LIVRE D'OR DES MÉTIERS est un ouvrage trop important et qui intéresse trop directement notre pays pour que nous puissions nous dispenser de les relever. K. DE V.

(1) Année 1845.

(2) Année 1846.

(3) Pour l'histoire des corporations ouvrières d'Anvers, l'on trouve une intéressante note de M. le professeur Serrure, dans le tome troisième des *Archives philologiques* publiées par le baron de Reiffenberg.

Les Flamands de France.

(Fin. — Voir pag. 173 et 297).

III.

DE LA LITTÉRATURE ÉCRITE.

II.

SOUS LES MAISONS DE BOURGOGNE ET D'AUTRICHE

Avec l'avènement des ducs de Bourgogne au comté de Flandre, une ère nouvelle s'ouvre pour la littérature de nos contrées. C'est encore dans l'abbaye de S^t^-Winoc que nous trouvons le plus ancien nom littéraire de la seconde période de notre histoire. Thomas Diacre, religieux de cet illustre monastère, est auteur d'une chronique dans laquelle il a décrit l'épouvantable sac que subit la ville de Bergues en 1383. Meyer a reproduit cette description dans ses Annales, *lib.* XIII. *ad ann.* M.CCC.LXXXIII. C'est le moment où les Gantois se révoltent contre Louis de Male, les Anglais se joignant à eux pour les aider à s'emparer de la plupart des villes de la West-Flandre et se jeter dans Bergues.

Maîtres de cette position, les conjurés entourent à la hâte la ville d'un large fossé, en réparent les fortifications, élèvent une nouvelle muraille du côté de Dunkerque; en un mot, ils se mettent en état de résister aux forces supérieures des Français qui les pourchassent; car les Français avaient embrassé le parti du comte de Flandre.

Les Anglais Percy Hughes Chevarel, Thomas Trinet, Hugues Spencer et le flamand de Beaumont, sont chargés

de la défense de la place, et dans ce but, ils font brûler tout ce qui peut servir l'ennemi.

A la vue de l'immense incendie qui projette au loin des tourbillons de flammes et de fumée, les gens de la campagne se précipitent épouvantés dans la ville, n'emportant que les choses nécessaires. On fuit de tous côtés.

On dit même que des familles entières ne pouvant supporter plus longtemps le douloureux spectacle d'une patrie déchirée par les guerres civiles, cherchèrent un refuge, les unes en Artois, les autres en Brabant et en Hollande; d'autres en Angleterre. La consternation était partout; on n'entendait que sanglots et lamentations; on ne voyait que visages baignés de larmes, tant la désolation était grande!

Cependant l'armée française, commandée par Charles VI en personne, s'avançait... Aux premiers rangs se trouvait la noblesse flamande avec le comte de Flandre. Ce prince, dans son désir d'épargner à ceux de ses sujets qui lui étaient restés soumis, le triste sort réservé aux vaincus, les fit engager à se défaire de leur garnison étrangère et à se livrer à la clémence du roi. Les habitants de Bergues, qui haïssaient les Anglais et leurs alliés, prêtèrent volontiers l'oreille à ses sages conseils; mais il n'était pas en leur pouvoir de les suivre. Ils avaient à faire à des insurgés, et ceux-ci, redoutant la colère du comte et de son suzerain, désespérant de leur pardon, rejetèrent toute proposition de capitulation. Résolus à combattre avec la dernière énergie, ils refusèrent de se rendre.

Alors l'armée de France s'approcha de la place. Le premier jour, on s'en tint à des escarmouches; un noble français, favori du roi, périt dans une des premières rencontres en s'opposant à une sortie des assiégés. Charles VI, affligé de cette mort, animé de vengeance, fit aussitôt entourer la ville et travailler aux lignes de circonvallation. Le comte de Flandre et Jean, duc de Bourgogne, se portèrent à

l'orient avec les Flamands et les Bretons; Jean Devienne et le comte de Coucy, furent vers l'occident avec les soldats normands; le roi s'établit au midi avec les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon. Quand toutes les dispositions furent prises, l'attaque s'engagea. Si elle fut vigoureuse, terrible, la défense ne riposta pas avec une moindre véhémence. Assiégeants et assiégés, tous donnèrent dans cette affaire des marques éclatantes d'une bravoure éprouvée.

Mais les Anglais commençaient à se défier de la population toujours inclinée à faire la paix. Voyant qu'ils ne tiendraient plus longtemps contre le nombre et la valeur des Français, ils envoyèrent un héraut-d'armes au duc de Bretagne, le prier d'intercéder pour eux auprès du roi. Le duc était ami des Anglais; il obtint qu'ils sortiraient de la place sains et saufs. Dès que le héraut leur eût apporté la réponse du prince, les soldats d'Albion se hâtèrent de s'acheminer vers Gravelines, où ils furent suivis des Gantois et d'une grande partie des habitants. Heureuse prévoyance de la part de ces derniers! car ils ne furent pas témoins des malheurs du reste de leurs compatriotes.

Le prieur de St-Winoc et celui des Dominicains furent chargés de porter au roi les clefs de la ville et d'implorer sa clémence. Mais s'étant présentés pour remplir leur douloureuse mission, ils furent repoussés par les soldats victorieux et avides de pillage. Les Français avaient craint qu'en pénétrant jusqu'au monarque, ces hommes dévoués ne fussent parvenus à fléchir sa colère; dans leur impatience de s'emparer du riche butin renfermé dans Bergues, ils avaient craint de voir échapper leur proie.

Tout espoir de salut s'évanouit; les habitants s'abandonnèrent à la douleur la plus déchirante. Comme aux temps antiques, on courut aux temples se cacher à l'ombre des autels, pensant y trouver un abri contre la fureur des vainqueurs. Peines inutiles, précautions impuissantes! Dans la

nuit du huit septembre, les Normands, Jean Devienne à leur tête, franchissent les premiers les fossés, escaladent les remparts; le reste de l'armée les suit de près, la ville est prise d'assaut. Il faut renoncer à décrire les cruautés auxquelles se livra dans cette nuit fatale, une soldatesque effrénée. Hommes, femmes, vieillards, enfants, prêtres, laïcs, tous sont massacrés sans distinction, sans considération ni pour l'âge, ni pour le sexe ou le caractère des victimes. Il n'y eut qu'une exception en faveur de quelques nobles demoiselles, qui furent envoyées à S^{t}-Omer et soustraites ainsi à la brutalité du soldat.

Pendant que ces scènes de carnage se passent dans les rues, sur les places publiques, dans l'intérieur des maisons, une bande de Bourguignons et de Normands pénètrent dans l'abbaye à l'heure des matines. Le prieur, Simon de Haringhe, se jette aux genoux de leur chef, prie, pleure, demande grâce, pitié pour ses frères. Rien n'y fait, le cloître est dévasté, les vases sacrés sont profanés, brisés; les religieux sont foulés aux pieds, le feu est mis à la bibliothèque et les flammes dévorent les travaux de plusieurs siècles.

Le lendemain de cette horrible boucherie, Charles VI fit son entrée dans la ville conquise, et ordonna de la réduire en cendres. L'église de S^{t}-Pierre, le couvent des Dominicains, l'abbaye de S^{t}-Winoc, sont les seuls édifices qui furent préservés de cet embrasement général.

Telle est cette catastrophe dont Thomas Diacre a crayonné le tableau, malheureusement perdu pour nous (1)!

A l'époque où décéda de ce monde le Bénédictin du Groenberg, naquit à Cassel, vers le commencement du XV^{e} siècle, un enfant destiné aussi à être un jour, une des gloires de son pays. Il s'appelait Anien de Coussere. Jeune

(1) Meyer relate avec éloge cette description dans ses *Annales*.

encore, et voulant se consacrer au service de Dieu, il embrassa l'ordre de S^t^-Benoit et prononça les vœux de religion dans l'abbaye de S^t^-Winoc, dont il fut dans la suite nommé prévôt. Enlevé à ces fonctions en 1451 pour devenir le successeur d'Henri Ondemark, 25^e^ abbé d'Oudenbourg, il reçut la consécration abbatiale le 20 juin de la même année. De Coussere signala son séjour à Oudenbourg par la reconstruction de l'église de son monastère, et en dotant celui-ci d'un manuscrit connu sous le titre d'*Aniani chronicon universale, ab initio mundi usque ad sua tempora.* Il fit déposer les restes de S^t^-Arnoul dans une châsse magnifique, qui se voyait encore à la fin du XVIII^e^ siècle. Heureux du bien qu'il avait fait, l'abbé Anien rendit l'âme le 30 mai 1462 (1).

Alors, florissait à Louvain Nicolas Van den Helle, né à Dunkerque en 1434. Docteur et professeur en théologie, il fut élu quatre fois recteur de cette célèbre académie du Brabant, dont la renommée ne pouvait être comparée qu'à celle d'Athènes. Van den Helle écrivit plusieurs ouvrages en latin, estimés par les membres du haut clergé, et mourut à Louvain en 1505 (2).

Dans cette métropole du monde savant, enseignait en même temps que le célèbre dunkerquois, Charles Manneken de Cassel, connu sous le nom de *Virulus*. Né en 1413, il obtint, à l'âge de vingt-quatre ans, une chaire à la pédagogie du Lys et fut appelé ensuite à la direction de ce collége. Il publia un *formulaire de lettres,* qui reçut plusieurs

(1) Voy. Foppens, *Biblioth. Belgic.*

(2) On lui fit cette épitaphe : « M. Nicolao de Hellis, summo theologo, eccl. sancti Petri lovaniensis pastori, et hujus senochii prius collapsi tam in religione quàm in ædificiis, instauratori piissimo, viro pacifico et juris ecclesiastici propugnatori ardentissimo, in omnes egenos, præsertim studiosos, munificentissimo, monum. factum. Obiit anno 1505. »

Voy. Faulconnier, *Histoire de Dunkerque.* — *Biographie dunkerq.*

éditions en 1482, 1490 et 1503, tant à Paris qu'à Deventer, Cologne et ailleurs. « Comme Charles avait sous lui de nom-» breux élèves, dit un de ses contemporains, (Joan. Lud. » Vives *de traden. disciplinis,* lib. IV), leurs parents ou » amis qui venaient les voir, étaient invités selon l'usage, à » dîner dans l'établissement. Avant le repas, Charles causait » souvent avec les convives, s'informait de leur profession, » sondait leur savoir. L'un était marin, l'autre militaire, un » autre cultivateur, un autre fabricant, un autre pêcheur, » un autre cordonnier. Charles se retirait ensuite pendant » quelques instants pour méditer sur ces différents états. » Puis il venait à table, et pour amuser ses hôtes, il leur » parlait des choses qu'ils avaient particulièrement étudiées, » et expliquait à tous les secrets de leur art, comme s'il en » avait fait l'étude de toute sa vie. Charmé de cet entretien, » chaque convive s'en allait satisfait et plus instruit. »

Manneken mourut à Louvain âgé de quatre-vingts ans, et fut enterré dans l'église des chanoines réguliers de S^t^-Martin, dont il avait été un des fondateurs (1).

Erasme ne tenant pas compte de la distance qui séparait son époque de celle du professeur du Lys, a mis dans son livre où il traite du style épistolaire (*lib. de conscrib. epist.*), deux ou trois lignes assez dédaigneuses pour notre compatriote de Cassel. « Quand déjà les belles-lettres, dit-il, com-» mençaient à revivre en Italie, on accueillait à Louvain » avec de vifs applaudissements la lecture des épîtres d'un » certain Charles, que personne aujourd'hui ne trouve » dignes de prendre dans les mains (2). » Foppens en

(1) Voici son épitaphe : « Præfuit Pædagogio Lilio cum summâ gloriâ sex et quinquaginta annis, magnus hujus cœnobii dum vivit, suffragator, et pauperum elecmosynarius; universitatis quoque lovaniensis in litteris humanis, et omni humanitate decus. Obiit autem veidem maii, natale Christi anno M.CCCC.XCIII, ætatis LXXX. — Foppens, *Bibl. belg.*

(2) Jam apud Italos, cœperant reviviscere bonæ litteræ, cùm Lovanis cum magno applausu legerentur epistolæ Caroli cujusdam, qui multis

citant les expressions du philosophe de Rotterdam, fait sur elles cette reflexion très-sensée : « L'Académie de Louvain » dans son enfance pouvait-elle faire plus que balbutier la » langue latine (1)? »

Si le *petit homme* de Cassel (2) était applaudi au XV^e^ siècle pour ses naïves et simples lectures épistolaires, de quel éclat devait être entouré le trinitaire de Préavin, près la Motte-au-bois, ce moine profondément instruit que Châteaubriand aurait surnommé le *puits de science,* si Châteaubriand l'avait connu.

Cet homme extraordinaire avait nom Robert Gaguin. On ignore le véritable lieu de sa naissance. André Thevet, dans sa biographie des hommes illustres, le fait naître près d'Arras; Ferri de Locre, au village de Callone sur la Lys, et Foppens rapporte que Douai revendique son berceau. Toujours est-il que bien jeune il entra au couvent de la sainte Trinité, fondé par les duchesses de Bar non loin de leur château dans la forêt de Nieppe. Là, il passa la première moitié de sa vie, et c'est pour ce motif que nous le considérons comme une des gloires flamandes de France.

Le roi Charles VIII appela Gaguin à Paris pour lui confier la surveillance de sa bibliothèque du palais *Luparensi.* Le nouveau conservateur enrichit cet établissement d'un grand nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits, et profita de son séjour dans la capitale pour se faire recevoir docteur en théologie. Elu le 20^e^ général de son ordre en 1473, Charles VIII et Louis XII l'envoyèrent successivement comme ambassadeur près différentes cours, en Italie,

annis moderatus est pædagogium liliense, quas nunc nemo dignetur sumere in manus. — Erasmus, *lib. de conscrib. litt. epist.*

(1) Ex quibus animadverti potest, quæ fuerit in infantiâ Academiæ lovaniensis litterarum sermonisque latini, ut ità dicam, balbutien. — Foppens. *Bibl. belg.*

(2) *Manneken* signifie en latin *Virulus,* en français *petit homme.*

en Germanie et en Angleterre. Comme théologien, jurisconsulte, orateur, poète, historien, il mérita les éloges de Tritème et d'Erasme. Le premier dit de lui qu'il étonna les Italiens par son éloquence, et le second lui dédia ces vers :

.....Tuus ille Robertus
Exæquat sermone latino
Stemmato Francorum et decus, et fera prælia regum.
Jam nihil est, quod Gallia docto
Invideat Latio, suus ipse contigit alter
Livius, ac Salustius alter.

« Robert par ses discours défend l'honneur et la gloire » de la France, et détourne les guerres cruelles des rois. La » France n'a plus rien à envier à la savante Italie, car elle » a son Salluste et son Tite-Live. »

Gaguin a laissé en effet comme ces auteurs immortels, des œuvres historiques du plus haut intérêt. On a de lui :

1° *Annales rerum gallicarum, sive de origine et regibus Francorum usque ad Carolum VIII,* lib. XII. Cet ouvrage fut édité à Lyon et à Paris en 1477; en 1500, revu et corrigé par l'auteur; à Francfort en 1577, avec un supplément d'Hubert Velleius; à Douai en 1586, avec un appendice de Jacques Bourgeois, de l'ordre des Trinitaires.

2° *La mer des chroniques et miroir historal de France, avec les faits advenus depuis la destruction de Troyes, en France, Angleterre, Irlande, Espagne, Gascogne, Flandres* etc., *avec les généalogies de France et annales des Gaules,* in fol. avec gravures sur bois, 1525.

3° *De conceptione Virginis Deiparæ,* mémoire contre Vincent de Château-neuf, de l'ordre des frères prêcheurs, en vers et en prose; in-4°, Paris, 1498.

4° *De miserâ hominis conditione,* lib. I.

5° *De arte metrificandi,* lib. III. — 1505.

6° *Orationes et epigrammata,* in-4°, 1498.

7° *Les Commentaires de J. César et d'A. Hirtius et les*

Gestes de Charlemagne, traduits en français par ordre de Charles VIII.

8° *Epistolæ Gaguini,* in-4°. Paris, 1521.

9° *Passio S. Richardi martyris.* Cette légende a été insérée dans la collection des actes des saints par les Bollandistes, sous la date du 25 mai.

10° *Chronicon sui ordinis.* MS.

11° Une traduction en français de l'*Utile consilium contra labores et tribulationes* de Pic de Mirandole. Paris, 1518.

12° *La roine du bon repos ou bien le passe-temps d'oysiveté,* poème français écrit en Angleterre en 1489.

Gaguin mourut en 1501 ou 1502, le XI des kalendes de juin. Le poète Faust Andrelin qu'il avait amené avec lui d'Italie à la cour de Charles VIII, fit à sa mémoire cette épitaphe :

Illustris Gallo nituit qui splendor in orbe
Hic sua Robertus membra Gaguinus habet.
Si tanto non sæva viro Libitana pepercit,
Quid speret docti cætera turba chori (1).

Le corps de Robert fut-il embaumé? on l'ignore; mais Swertius raconte *in Athenis belgicis,* qu'on le trouva intact cinquante ans après sa mort. Jacques Bourgèse qui était à Paris en 1550, mu par un sentiment de vénération pour le merveilleux génie de l'ancien religieux du bois de Nieppe, en emporta la tête et la plaça dans la bibliothèque du couvent des Trinitaires de Douai.

Durant cette période de la domination bourguignonne, ne rencontrerons-nous pas un nom d'artiste sur notre sol flamand? On lit dans un compte de 1438-39 des Recettes de Flandre, ce qui suit :

« A Pierre Le Bout, verrier, demourant à Bourbourg, pour verrières que madite dame la Duchesse luy fit faire audit lieu, en

(1) Foppens, *Bibl. belg.*

l'ostel de S^t^-Bertin, où elle fut logée durant ce qu'elle fut à Bourbourg. . . . . VII flor. IIII esc.

M. le comte Léon de Laborde qui a enregistré cette note dans son admirable ouvrage sur les *Ducs de Bourgogne,* fait sur elle cette observation : « Il est évident qu'il s'agit uni- » quement de vîtres blanches nécessaires à la duchesse pour » se garantir du froid, et sauf le nom d'un vitrier qui ne » fut peut-être jamais peintre, je ne vois pas l'utilité de cette » citation. » Nous demandons pardon à l'honorable membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, de ne pouvoir dans cette circonstance partager son opinion sur le verrier de Bourbourg; car il n'est nullement évident pour nous qu'il s'agit ici *uniquement de vîtres blanches.* Nous pensons au contraire qu'il est très-possible que Le Bout ait placé de petites verrières peintes à l'hôtel de la duchesse de Bourgogne. Ce qui nous autorise à penser ainsi, c'est que nous avons vu dans nos campagnes, aux environs de Broxeele, une maisonnette bâtie en 1600, où il y avait de très-jolies verrières représentant des groupes d'enfants. Si des habitations rurales avaient encore au commencement du XVII^e^ siècle, de ces grâcieuses miniatures fesant partie des fenêtres, qu'y a-t-il d'étonnant à en rencontrer au XV^e^ dans l'hôtel d'une grande dame? Au XVI^e^ siècle, le château de Boesinghe, en Belgique, n'était-il pas aussi orné de verrières peintes? — « *A Mahieu de Waele, verrier à Ypres, pour plusieurs réparations faictes aux fenêtres et verrières dudict chasteau :* 5 *liv.* 8 *s.* 6 *d.* » — Voilà ce qui est écrit dans un compte de dépenses de 1572! Ne résulte-t-il pas de là que *fenêtre* et *verrière* ne sont pas une seule et même chose? que l'expression *fenêtre* s'applique à des vîtres blanches, et celle de *verrière* à des vîtres peintes? On voit même de simples particuliers se donner des verrières en présent, comme aujourd'hui on se donne des tableaux. Le poète Hemus,

de Courtrai, dit dans une de ses lettres à son ami, Jean Van Loo, prélat d'Eversame : « *De fenestrâ autem vitreâ quâ meam domum pro tuâ non vulgare munificentiâ decorare dignatus es.* » — Dans ta munificence, tu as bien voulu décorer ma maison d'une verrière (1).

L'empereur Charles-Quint, reconnaissant de l'hospitalité qu'il avait reçue au château de la Vichte, dans le Tournaisis, fit présent au seigneur de ce lieu; d'une riche verrière sur laquelle se lisait cette inscription en vers flamands :

Coninck Kaerle den laetsten van meye,
Gaf deze veinsters t'sinder bien alleye (2).

« Le roi Charles donna cette fenêtre pour sa bien-venue, » le dernier jour de mai. »

Après ces considérations, faut-il regarder encore le *verrier* Le Bout comme un modeste *vitrier?* Toute réflexion faite, nous préférons voir en lui un artiste, et un artiste de distinction, puisqu'il a été choisi par une duchesse, souveraine de Flandre, pour travailler aux verrières de son hôtel.

Ce fut aussi sous le règne des ducs de Bourgogne que s'organisèrent parmi nous les *ghildes* ou *chambres de Rhétorique*, associations formées de personnes que réunissait l'amour des lettres et des représentations théâtrales. Les *Gelsenders* et *Adrianistes* de Bailleul, les *Royaerts* de Bergues, les rhétoriciens de Dunkerque reçurent alors leurs constitutions; ce qui fait supposer que ces amateurs de poésie et de jeux scéniques préexistaient à cette époque. En effet, Nieuport possédait déjà en 1165 une pieuse confrérie, dont les membres s'exerçaient à faire des rimes

(1) West-Vleteren, Notes sur quelques peintres verriers, par l'abbé Van de Putte.

(2) Sanderus, *Flandr. illust.*, tom. III, pag. 282, édit. de La Haye.

en l'honneur de la sainte Vierge (1). Une chronique flamande de Furnes nous apprend que, lorsque Mathilde de Portugal séjournait dans cette ville ou à Bergues, elle s'entourait de comédiens et d'acteurs d'appartements, *comedianten en kamerspeelders die de princen en princessen maer op eten* (2).

Nous avons vu plus haut que les premiers dépositaires du feu sacré de la poésie flamande, étaient les *Vinders* ou Trouvères qui parcouraient le pays en modulant des chansons de gestes. C'étaient d'abord des artistes à la vie errante et isolée; mais il est probable que, lors du grand mouvement communal qui s'opéra vers le XII^e^ siècle, l'esprit d'association exerça aussi son influence sur les poètes. Ils se réunirent en *gildes* (3) ou confréries d'un caractère à la fois religieux et littéraire, comme d'autres se formaient à la guerre, en se réunissant en confréries d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriers et d'arquebusiers.

Les chambres de rhétorique contribuèrent activement à faire fleurir les sciences et les lettres, à préparer la renaissance des arts, à avancer les progrès de la raison et de l'esprit humain (4); car, *Rederyke kunst* ou *kunst van Rhetoryke* signifiait dans l'ancienne langue des Flamands,

(1) Voy. Explication de deux anciennes gravures provenant de la société de Rhétorique à Nieuport, par P. C. Lecluyse. — Bruges, 1845.

(2) Hendrix de Furnes.

(3) Cette expression était déjà connue du temps de Charlemagne; elle est citée dans ses capitulaires : *Gildonia, Gelda, Gilda.* Vers l'an 883, l'Empereur défend aux prêtres et à ses subordonnés de prendre part à aucune cotisation, connue sous le nom de *Gelde, ne collectam faciant quam vulgò geldam vocant;* et ailleurs : *Gildonia invicem conjurantibus nemo præsumat facere.* Que personne ne fasse des associations. Hincmare, évêque de Rheims, dit aussi : *Ut de collectis quas Gildonias seu confrarias vocant,* etc.

(4) Cornelissen, De l'origine, des progrès et de la décadence des chambres de Rhétorique. Gand, 1812.

une science ayant pour but les progrès de la raison et se prenait aussi pour tout ce qui pouvait charmer l'esprit (1).

Dans le principe, le sujet de leurs représentations théâtrales était puisé dans les *mystères* de la foi chrétienne, ou dans les relations des croisades et des pélérinages à Jérusalem ou à S^t^-Jacques de Compostelle. Ces premiers essais de l'art n'étaient souvent que des scènes muettes représentées d'abord sur des chariots dans les rues et les places publiques, aux jours des grandes fêtes, et qu'on appelait de là *wagenspel;* jouées ensuite dans des lieux fermés, les dimanches et fêtes ordinaires.

Les mystères variaient suivant les saisons. Quand, à l'approche de l'hiver, la nature devient triste, quand les arbres se dépouillent de leur feuillage, et que le givre commence à blanchir l'herbe des champs; quand l'église célèbre la fête des morts, les rhétoriciens donnaient une représentation du *Jugement dernier*. A la Noël, on jouait les *trois Rois* ou *la naissance de Jésus-Christ;* vers Pâques, la *Passion* ou les *souffrances du Christ*. A la fête des saints patrons des Rhétoriques, on mettait en scène la vie du saint sous la protection spéciale duquel une société s'était rangée. Les représentations les plus anciennes de ce genre, sont celles de S^te^-Catherine, des saints frères Crispin et Crispinien et de S^t^-Georges (2).

Plus tard, les salles de festin eurent des théâtres, ou furent exécutés des *entremets* pendant les banquets. On entendait par *entremets* ou *intermèdes,* des scènes qui figuraient des villes et des forteresses attaquées et défendues, des vaisseaux mis en mouvement au moyen de machines cachées, etc. Des danses, auxquelles se livraient combat-

(1) Popeliers, Précis de l'histoire des chambres de Rhétorique. — Bruxelles, 1844.

(2) Blommaert, Geschiedenis der Rhetorykkamers. — Gent, 1847.

tants et acteurs, terminaient quelquefois ces spectacles.

Toutefois, il y avait aussi des intermèdes qui consistaient en farces et sotties, petites pièces légères jouées par un petit nombre de personnes. Ils étaient nommés *Tafelspelen* (jeux de table).

« Depuis leur création jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, dit M^r^ Popeliers, les Rhétoriques étaient de deux sortes : Les libres (*vrye*), jouissant d'un octroi communal, et les volontaires (*onvrye* ou *vrywillige*), n'ayant point d'octroi, mais relevant d'une chambre suprême (*hoofdkamer*).

» Les chambres suprêmes possédaient des franchises accordées par le souverain; ou elles étaient suprêmes par droit d'ancienneté. Aucune confrérie ne pouvait s'ériger en rhétorique sans avoir obtenu sa charte d'une chambre suprême.

» Cette charte, appelée *kaert* ou *chaert*, contenait sur parchemin, le réglement de la nouvelle rhétorique.

» Les chambres se composaient comme suit : D'abord on avait les fondateurs (*ouders*), et les membres (*broeders* ou *gezellen*); à la tête de tous, étaient un empereur, un prince, souvent un prince héréditaire (*opper-prins* ou *erfprins*); puis venaient un président d'honneur (*hoofdman*), un grand doyen, un doyen, un bailli ou commissaire de police (*fiscael*), un porte-étendard (*vaendrager* ou *alpherus*) et un garçon (*knaep*), qui parfois se mêlait de poésie. Au moyen-âge, et à l'exemple des cours souveraines, on y voyait aussi un bouffon qui égayait l'assemblée et qui remplissait les principaux rôles dans les pièces comiques. C'était un personnage très-important; mais les plus considérables de tous étaient les *factors* ou *facteurs*, c'est-à-dire, les poètes qui se chargeaient de la *factie* (composition) des poèmes et des pièces de théâtre.

» En outre, chaque Rhétorique avait un blason représentant, au moyen d'une figure, son titre avec sa devise.

» Afin d'entretenir une noble émulation, les chambres donnaient des concours.

» Le concours, dans les grandes villes, se nommait *intrede* (entrée), à cause de la magnificence que les rhétoriques concurrentes déployaient en pareille circonstance; au plat-pays, il prenait le nom de *haeg-* ou *dorpspel* (jeu de village).

» Le prix principal dans les grandes villes, s'appelait *landjuweel* (joyau du pays), et dans les petites communes, *haegjuweel* (joyau de la haie). La société qui le remportait était tenue de donner à son tour un concours.

» Chaque lutte était annoncée au moyen d'un programme ou carte d'invitation. Ce programme, appelé *kaert*, contenait les questions mises au concours avec les conditions et les explications nécessaires, et le tout soigneusement riné. Il prit le nom de *missive* au XVII^e^ siècle. Ordinairement cette pièce de vers était lue dans toute la ville par un rhétoricien accompagné de deux sociétaires et précédé du trompette de la commune, tous à cheval. Après cette publication, des messagers également rhétoriciens, étaient chargés d'en porter un exemplaire aux chambres du pays.

» Si ces institutions n'ont pas eu la prépondérance des corps savants, au moins ont-elles exercé une influence d'autant plus salutaire que la civilisation de nos provinces en est le résultat. Marchant toujours avec les idées du temps, qu'elles faisaient progresser au profit des lettres, de la morale publique, de l'esprit national, elles prirent, à chaque bouleversement, une face nouvelle, plus de force, de couleur, de forme, des allures plus nettes, plus franches, enfin une route où poètes, comédiens, spectateurs, trouvaient tout pour embellir l'esprit et rien pour empoisonner le cœur (1). »

(1) Précis de l'histoire des chambres de Rhétorique. — Bruxelles, 1844.

Dans le récit de la période littéraire que nous venons de parcourir si rapidement, nous n'avons trouvé place pour un nom, qui, s'il n'appartient pas entièrement à la littérature, y touche du moins de très près, celui d'*Ameet* ou d'*Amet Tavernier,* de Bailleul. M. le baron de Reiffenberg, rapportant dans l'Annuaire de la Bibliothèque royale de la Belgique, pour 1849, pag. 175, l'opinion de Van Waernewick, attribue à ce Bailleulois l'invention en 1558 d'une espèce de caractère d'imprimerie, imitant l'écriture, et dont la première application aurait eu lieu en 1564 par Guillaume Sylvius, imprimeur d'Anvers. M. de Reiffenberg ajoute que la gloire inventive de Tavernier reste intacte, même après la citation d'ouvrages mis au jour par Gérard Mercator à Anvers, en 1557, et par Josse de Hondt, aussi a Anvers en 1594, parce que ces deux livres imitant l'écriture, n'ont pas été produits à l'aide de types séparés; le premier ayant été fait avec des planches solides sur bois, et l'autre étant gravé sur planches de cuivre. Voilà qui est bien pour l'illustration de Tavernier et de la ville de Bailleul (1)!

III.

SOUS LA MAISON D'ESPAGNE.

Sous les ducs de Bourgogne, un art des plus merveilleux avait été révélé, l'imprimerie. Au moyen de ce puissant instrument, se répandirent bientôt les livres et avec eux la diffusion des lumières. Les anciens auteurs grecs et latins furent imprimés; l'esprit se forma à l'étude de leurs beautés solides et de leur bon goût.

(1) Bullet. de la Commiss. hist. du Nord, tom. III, pag. 323.

Parmi les hommes célèbres du XVI^e^ siècle, qui s'inspirèrent du génie de l'école de Rome et d'Athènes, se place au premier rang le père de l'histoire de Flandre, Jacques Meyer, à qui la châtellenie de Bailleul s'enorgueillit d'avoir donné le jour.

Il naquit le 16 janvier 1491 à Vleteren ou Flêtre, village près de Bailleul; de là vient qu'il se nomme lui-même *Balliolanus*. Ferri de Locre dit que son père s'appelait Brandier (*Brandarius*) et sa mère Martine. Au commencement du tome X de ses *Rerum flandricarum,* De Meyere ou Meyer (car son nom est diversement orthographié) dit lui-même que le vénérable Jacques Poursins avait été son parrain. C'est de lui qu'il reçut les Commentaires de Philippe Wielandt en langue française; ce qui semblerait indiquer qu'il trouva dans son parrain un homme qui l'encourageait et le guidait dans ses études.

Issu de parents bourgeois, peu favorisés de la fortune, il sut trouver dans l'énergie de son caractère des ressources contre les difficultés de sa position. Ayant achevé le cours de ses humanités avec un grand succès, il accompagna à Paris un riche ecclésiastique, et se ménagea les moyens d'y gagner ses grades en philosophie et en théologie. Son courage justifia son espoir. L'université de Paris, alors à l'apogée de sa réputation, compta bientôt De Meyer parmi ses meilleurs élèves. Le jeune Flamand fut couronné par ses condisciples et complimenté par ses professeurs; il ne tarda pas à obtenir les grades de docteur en philosophie et en théologie. De Meyer fit l'épitaphe d'un de ses professeurs, auquel il semble avoir voué une estime particulière. C'était François Douce ou Douche, né en Flandre, et mort à Paris, le 7 août 1510, à peine âgé de 40 ans (1).

(1) Il résulte du rapprochement de cette date et de celle de 1491, que Meyer fréquentait déjà la Sorbonne avant l'âge de 19 ans.

L'ecclésiastique qui l'avait amené a Paris, voulut encore le conduire en Italie, où il lui assurait une position honorable; mais De Meyer refusa. Il aimait trop la Flandre et sa famille, pour que l'ambition pût le décider à tarder plus longtemps de les revoir. Il retourna donc pauvre dans sa patrie, mais riche de connaissances, et en relation intime avec les Belges les plus instruits de son temps, comme Erasme, à qui il fut cher ainsi qu'à tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître.

Peu de temps après son retour, il embrassa l'état ecclésiastique et alla se fixer à Ypres, où il ouvrit un cours de belles-lettres. C'est là qu'il connut d'abord Despautère; mais cette ville, quelque fréquentée qu'elle fût alors par les commerçants et les savants de tous les pays, ne semble pas lui avoir offert les ressources nécessaires pour remplir le but qu'il se proposait d'atteindre par ses études.

Il nourrissait depuis longtemps le désir d'éclaircir l'histoire de la Flandre et de la faire connaître aux étrangers. La tâche était difficile. Les matériaux ne manquaient sans doute pas, mais ils étaient dispersés, cachés dans les archives des couvents et des villes. Nous, qui jouissons de l'immense avantage de trouver dans nos bibliothèques presque tous les documents dont nous avons besoin pour nos travaux, nous ne pouvons guère comprendre quelle tâche pénible s'imposa De Meyer, quand il entreprit d'écrire notre histoire, d'en redresser les erreurs, dues à la malveillance ou à l'incurie, et de présenter en un corps d'ouvrage le résultat de ses recherches.

Loin de se laisser rebuter par les obstacles qu'il avait à vaincre, De Meyer commença par vendre son modeste patrimoine, dont le produit lui permit d'acheter quelques manuscrits et de subvenir à ses frais de voyage.

S'étant retiré, dit Coomans, dans une cellule d'un couvent de Bruges, il se mit à l'œuvre. Il est probable que ce

couvent fut celui des Guillelmins. Un des prieurs de ce couvent, nommé Jacques Driesschius, avait toujours fortement encouragé les études historiques, c'était à sa demande qu'Adrien But composa sa chronique des Dunes; c'est à ses instances que l'auteur du *Chronicon Blandinense* entreprit son travail. Le célèbre Krantz lui dédia ses vies de S^t^-Rembert et de S^t^-Anschaire. De Meyer mentionne, à l'année 1138, un ouvrage de ce Jacques Van den Driessche : *Quidam Gandavum meminerunt eodem anno* (1138) *abs Theodorico* (*Elsatio*) *comite fuisse obsessum, sed non captum fuisse. In his Jacobus Driesschius, sed rem non explicat.* Il est possible que ce Driesschius vécut encore lorsque Meyer se transporta à Bruges. Le couvent des Guillelmins s'occupa longtemps de la copie de manuscrits, et il est probable que tout ceci a décidé Meyer à le préférer à tout autre.

Lorsque notre historien se trouvait arrêté par le manque de matériaux ou par des doutes, il prenait son bâton et se mettait en route vers le lieu où il espérait trouver le manuscrit désiré ou les chartes dont il avait besoin. Ces pénibles investigations durèrent plusieurs années. Cela est constaté dans le privilége de Charles-Quint, inséré dans les *Annales,* édition de Nuremberg :

« De la part de nre sire Jaques De Meyere, natif de nre chastelenie de Bailleul, pbre, nous a esté remonstré comme passé longtemps, ledit suppliant a mis peine de rediger en escript et mectere en ordre en langue latine tout ce qu'il a peu trouver des histoires et premiers institutions de nre pays et comté de Flandres, et à ceste fin, passé plusieurs et longues années à tirtuyt et fait discours, pour toutes les anciennes maisons, clostres et monastères d'icelluy pays à ses très grands fraiz, paines et labuers. »

Les couvents lui permirent de fouiller dans la poussière des manuscrits, mais quelques villes crurent que la prudence devait les empêcher de laisser connaître leurs priviléges et furent jalouses de ce qu'elles appelaient leurs

secrets. De Meyer ne fut pas admis dans plusieurs localités à vérifier les chartes ou *keuren* sur les originaux. De là vient que le chroniqueur est généralement mieux instruit des affaires ecclésiastiques que des affaires civiles; il ne les a souvent pu apprécier que par inductions.

Les matériaux rassemblés par De Meyer durent être immenses, son premier ouvrage le prouve; dans un cadre très-serré, il contient une masse de notes qui supposent des recherches étendues. Ce premier ouvrage est intitulé : *Flandicarum rerum Tomi X.* Tous les biographes de De Meyer assurent que la première édition en parut à Bruges, in-4°, en 1531, et la seconde la même année à Anvers.

Quoique cette œuvre laisse beaucoup à désirer, elle n'est pas moins une source précieuse pour l'histoire de notre pays, surtout pour ce qui regarde les mœurs de nos pères durant le moyen-âge; elle forme comme une introduction aux Annales. Evidemment l'auteur avait l'intention de compléter ce travail, puisqu'il finit ce premier volume par ces mots : *Finis primæ decados.*

Les biographes assurent que les ressources pécuniaires de notre annaliste furent épuisées par suite de la publication de ses ouvrages, et qu'avant de pouvoir continuer sa tâche, il eut besoin de rétablir un peu sa fortune et sa santé.

Le savant de Flêtre ouvrit donc à Bruges un cours de belles-lettres et de philosophie, qui fut fréquenté par un auditoire nombreux pendant quatre années. Mais quand le tronc, placé à l'entrée de la salle et destiné à recevoir la rétribution volontaire de ses nombreux auditeurs, lui eut fourni les moyens de reprendre le cours de ses voyages et de ses recherches historiques en Flandre, il cessa ses leçons, au grand regret de la jeunesse studieuse, et retourna avec plus d'ardeur à ses études d'affection.

Il publia, en 1534, *Bellum quod Philippus Francorum*

rex cum Othone Anglis Flandrisque gessit, annis ab hinc 300 *conscriptum, nunc a mendis expurgatum, carmine heroïco. Antv. Mart. Caes.,* 1534, *petit in-*8°. Ce n'est qu'un fragment de la Philippide de Guillaume-le-Breton et les livres IX, X, XII presqu'en entier. De Meyer avait trouvé ce fragment à Bruges, et y fit des corrections pour le rendre plus latin. Il y joignit quelques poésies latines, fort médiocres, mais qui contiennent quelques détails sur leur auteur.

Un autre ouvrage de De Meyer a paru avant ses chroniques, il est intitulé : *Hymni aliquot ecclesiastici, meliores redditi, item carmina pia etc. Lov. Rutg. Rescius*, 1537, *in-*12°. Les hymnes ont été insérées dans les *Preces ecclesiasticæ* de George Cassander. Paquot trouve la correction qu'en a faite De Meyer, fort inférieure à celle des bréviaires de Rome et de Paris.

Entraîné par un goût irrésistible vers l'étude de l'histoire, Jacques De Meyer considéra sa tâche comme une espèce de mission à remplir dans l'intérêt de sa chère patrie. Il refusa en conséquence les propositions avantageuses de plusieurs villes qui désiraient le placer à la tête de leur enseignement. Possédant à fond la langue latine dans laquelle il écrit, il a une supériorité incontestable sur ceux qui écrivaient en langue vulgaire : éloquent et précis, nul ne possède à un plus haut degré l'esprit d'analyse, le grand talent de lier et de soutenir le récit. Aussi il ne négligea rien pour perfectionner son travail. Dévoué à son pays, jaloux de ses anciennes et glorieuses institutions, ainsi que de la mémoire des hommes marquants qui avaient contribué à leur établissement, il s'était laissé entraîner par son cœur, en écrivant plusieurs pages de ses Annales; mais en voulant imprimer ses idées généreuses, il rencontra la politique méticuleuse de Charles-Quint, et ses Annales durent subir les mutilations des censeurs.

M. Weiss a écrit dans la *Biographie universelle,* que la chronique de Flandre a été continuée par Antoine Meyer. Quoique Antoine ait donné l'édition de 1561, ce neveu assure lui-même qu'il n'y a rien ajouté, au contraire on en a retranché des passages que la liberté d'opinion familière à l'auteur, rendait sans doute suspects. C'est Philippe De Meyer, fils d'Antoine, qui continua les Annales de Flandre, depuis 1477 jusqu'en 1617. Ce supplément, divisé en dix livres, se conservait à l'abbaye de S^t^-Vaast d'Arras. Ferri de Locre et Jean Buzelin en ont fait usage, mais il n'a jamais été publié.

Antoine, neveu de Jacques De Meyer et son éditeur, a publié un abrégé des Annales de Flandre, ou plutôt de la vie des comtes de Flandre, en vers latins. Ce petit ouvrage de 66 pages in-12° est intitulé : *Comite Flandriæ, sive epitome rerum flandricarum, ex annalibus Jacobi Meyeri. Per Antonium Meyerum, ejusdem ex Henrico fratre nepotem. Additum est Cameracum, sive Encomium urbis ac populi Cameracensis. Antv.* 1556 (1).

De Meyer, de retour à Bruges, fut pourvu de la chapellenie des Trois Rois. En 1540, il fut présenté à l'évêque de Tournay pour la cure de Blankenberghe, vacante par la mort de Louis Wittewronghel. Il paraît qu'il s'est passé bien du temps avant que cette nomination fût agréée, car d'après les comptes de la ville de Blankenberghe, ce n'est qu'en 1543 qu'il obtint ses lettres.

Une fièvre maligne emporta enfin notre historien, le 5 février 1551. Des biographes avancent que De Meyer mourut à Blanckenberghe; cela n'est pas. Il mourut à Bruges,

(1) Antoine Meyer est né comme son oncle à Flètre. Il était poète et historien; il a écrit aussi : Cantonem christianum, lib. X. — R. Nili episcopi et martyris gnonus. — Isocratis ad Damonicum Parienesin, 1561, in-4°. — Threnodiam, seu illustrium virorum tumulos. Arras, 1594, in-4°.

et ses restes furent déposés dans l'église de S^{t}-Donat près de la porte du côté nord. Cette cathédrale a été démolie, et le lieu de sépulture de notre célèbre annaliste n'est plus marqué; il devait se trouver à peu-près vis-à-vis de la statue de Jean Van Eyck et vers le bord est du pavé qui mène du bourg à la rue Philipstock.

Arnoul Laurent de Berchem, dans ses poésies (Anv. 1560) exprime les regrets que cette mort excita, par une pièce intitulée : *Flandria Jacobi Meyeri chronographi sui mortem dolens.* De Meyer institua son neveu, Antoine, héritier de tout ce qu'il possédait, et parmi le legs se trouvaient dix volumes de notes et de recherches qui malheureusement n'ont pas été retrouvés. Paquot prétend que parmi les MMS. se trouvaient :

1° *Descriptio miraculorum ad reliquias SS. Marcellini et Petri; Româ Gandavum ad monasterium D. Bavonis translatas, editorum.*

2° *Vita S^{i} Ansgarii, episcopi Hamburgensis.* Il est possible que cette vie se trouvait en MS., mais De Meyer assure lui-même l'avoir publiée. Les collaborateurs de Pertz, qui citent cette édition, n'en ont pas non plus trouvé des exemplaires (1).

Quatre ans après que la châtellenie de Bailleul eût donné au monde Jacques De Meyer, celle de Cassel vit naître à Volkerinchove Michel Drieux ou *Driutius,* un des hommes les plus distingués de son temps, arrière-petit-fils de Jacques Drieux, chevalier de Jérusalem (2). Il montra dès son

(1) Cette notice sur Meyer est extraite de la préface de l'édition in-4° des *Tomi decem,* par l'abbé Carton, de Bruges. Citer ce nom qui nous est cher, c'est dire combien est consciencieusement fait le travail que nous venons de reproduire en partie.

(2) Mort à Ruysscheure dans la châtellenie de Cassel et enterré dans l'église de ce village, sous une pierre sépulcrale, ornée de ses armoiries: *Sepulture van M'Her Jacob Drieux, rudder van Jerusalem, die overleet deser werelt den 6 october* 1436, *en joeffrauwe Catherine van Steenbeke, syne wettelycke gezelnede, die overleet anno* 1428.

enfance une forte inclination pour l'étude, et obtint en 1521 la deuxième place en philosophie dans l'université de Louvain. Il se fit ensuite tellement remarquer par son savoir, que l'évêque, prince de Liége, le prit pour official de sa cour spirituelle. Après, Drieux obtint la chaire de professeur ordinaire des décrets, avec le grade de docteur en l'un et l'autre droit de l'université de Louvain. Ses éminentes qualités lui valurent enfin l'insigne honneur d'être appelé à la dignité de chancelier de cet illustre corps et de doyen de l'église collégiale de S^t^-Pierre. Accablé de travaux, Drieux expira à Louvain le 16 septembre 1559. Il rendit sa mémoire immortelle par la fondation du collége qui porta son nom, un des plus riches et des mieux dotés du Brabant.

Par son testament, reçu le 28 juillet 1559 par le notaire Dufkens, il créa des bourses en faveur d'étudiants issus de sa famille. A leur défaut, les jeunes gens nés aux villages de Volckerinchove, Bollezeele, Merchem ou Merckegem, Broxeele et Lederzeele, étaient les préférés; ensuite venaient ceux nés dans la châtellenie de Cassel, puis les natifs de Louvain. Les étudiants de sa famille avaient encore la faculté de demeurer pendant deux ans dans quelque autre université de France.

La collation de ces bourses appartenait au curé de Volckerinchove, et la présidence du collége était déférée par les deux plus anciens chanoines de S^t^-Pierre.

Michel Drieux eut un neveu qui devint évêque de Bruges sous le nom de *Remigius,* et qui naquit comme lui au village de Volckerinchove. Appelé à Louvain par son oncle, Remi s'adonna de bonne heure à la science et y fit tant de progrès, qu'à l'âge de vingt-cinq ans, il devint professeur ordinaire de droit civil. Il obtint ensuite en 1557, la place de conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, qu'il occupa pendant douze ans. Nommé en 1558 par

Philippe II à la prévôté de Notre-Dame à Bruges, et en 1560 évêque de Leeuwaerde, il assista en cette dernière qualité au concile provincial d'Utrecht. Transféré en 1569 à l'évêché de Bruges, Remi gouverna ce diocèse avec zèle et prudence pendant vingt-quatre ans, jusqu'au jour de sa mort, qui arriva le 12 mai 1594. Il était alors âgé de soixante-quinze ans. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Ce prélat, durant sa vie, porta le plus grand intérêt au collége fondé par son oncle, et contribua tant à son agrandissement, qu'il en est considéré comme le second fondateur.

Les Manneken, les Van den Helle et les Drieux qui avaient ouvert et frayé la carrière de l'enseignement, eurent, au XVI^e^ siècle, de dignes imitateurs dans Pomeran, Gya, Bernaert, De Coninck, De Strazeele, De Deckere, Cellarius, Curius, Despautère, Galen, Léopard, Nevius, Van den Bossche et Zouter (1).

Pierre Pomeran, de Cassel, enseigna en Italie, où il publia son livre *De ratione instituendi pueros et de studiis sapientiæ* (1542). Jean de Strazeele, qui fut ainsi nommé du lieu de sa naissance près Hazebrouck, étudia les belles-lettres à Louvain et se rendit de là à Paris, où il succéda à Pierre Danesius dans sa chaire de professeur royal de littérature grecque. Durant son professorat, il écrivit *Explanationem in aurœa carmina Pythagoræ,* in-quarto qui ne vit le jour que six ans après sa mort, en 1556 (2).

En même temps que De Strazeele, un autre Cassellois, Jean Gya, tenait aussi dans la capitale de la France un cours de littérature sacrée. Ami de Guillaume Budée, il fit

(1) Voy. sur ces savants *Bibliotheca belg.* de Foppens.

(2) Il y a un petit livre d'épitaphes grecques et latines sur la mort de Strazeele par Jean Doré. Ligier Duchêne, Robert de Strazeele et François Thooris.

paraître, en 1526, un ouvrage in-4° sous ce titre : *De contemptu rerum fortuitarum*, Lib. III, et mourut en 1557 (1).

D'un autre côté, se distinguèrent à Louvain dans les chaires de théologie et de philosophie Egide De Coninck, de Bailleul, Jean De Decker, d'Hazebrouck, et Vulmare Bernart, d'Eecke.

De Coninck est auteur : 1° de deux volumes in-f°, *Commentariorium ac disputationum in universam D. Thomæ doctrinam de sacramentis ac censuris;* 2° d'un in-f°, *de moralitate, naturâ et effectibus actuum supernaturalium et de fide, spe et charitate,* 1623; 3° d'une réfutation de l'ouvrage : *Disputationem, impugnantem absolutionem moribundi, sensibus destituti;* 4° enfin, d'une œuvre posthume intitulée : *De Deo trino et incarnato,* in-fol. Anvers, 1645 (2).

De Decker fit ses études à Douai sous Léonard Lessius, et fut envoyé à Rome pour être reçu dans la société de Jésus. De retour en Flandre, il enseigna la philosophie et la théologie, d'abord à Douai, ensuite à Louvain. Il alla de là en Grèce, où il devint chancelier de l'Académie Stirienne. Homme d'une vaste érudition, il travailla pendant vingt années à un grand ouvrage : *Theologicarum dissertationum mixtim et chronologicarum in Christi* Θεανθρωπος, *natalem seu de primario ac palmari divinæ ac humanæ chronologiæ vinculo, qui est annus ortus ac mortis Domini œconomia.* 3 vol. in-f°.

On a encore de lui : 1° *Exercitium christianæ pietatis;* 2° *Orationem panegyricam in exequiis serenif. Mariæ*

(1) Comme le démontre ce distique de François Thooris :

CasletUM genUIt, rapUIt te gaLLIa, gYa,
neXIbUs eXUtUs CorporIs, astra CoLIs.

(2) De Coninck mourut à Louvain en 1633, la veille des calendes de juin.

Annæ archiducis Austriæ uxoris Ferdinandi II, imp. Græcii dictam et excusam, ann. 1616, *in*-4°; 3° *Verificationem, seu theoramata de anno ortûs ac mortis Domini, deque universâ Jesu-Christi præsidio in disputationem adductâ; unà cum tabulâ chronographicâ à captâ per Pompeium Jerosolyma usque ad deletam à Tito urbem ac templum.* Græcii, in-4°, 1606. — Épuisé de travaux, Jean De Decker mourut en Grèce, le 10 janvier 1619, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Bernart, maître ès-arts de l'université de Louvain, ensuite son recteur magnifique, débuta par être professeur de philosophie au collége du Lys, dont il était sorti quelques années auparavant. Puis, il fut nommé professeur extraordinaire des saints canons. Il assista en 1550 au Concile de Trente, comme représentant de son académie et des ordres ecclésiastiques de Belgique. Il trépassa à Louvain le 23 janvier 1570, laissant, au témoignage de Swertius, plusieurs opuscules et entr'autres un sur *les peines canoniques*.

Le collége de la petite ville de Bergues eut aussi des maîtres distingués, dont les talents ont attiré sur cet établissement une auréole de gloire. Nous nous plaisons à citer Chrétien Cellarius, né à Isenberghe, près Hondschoote, auteur d'un poème héroïque sur la guerre de Charles-Quint contre Soliman, et d'une relation de l'incendie de Delft; Pierre Curius, auteur d'une grammaire grecque et latine et d'un dictionnaire grec, latin et flamand (1); Paul Léopard, humaniste de grand mérite, qui refusa une chaire de professeur royal en grec à Paris, traducteur de quelques vies de Plutarque; enfin Jean Despautère, l'élève de Névius, d'Hondschoote (2), l'ami d'Erasme et l'épouvantail

(1) Ces deux ouvrages sont sortis de l'imprimerie de Jean Van Loo, d'Anvers, 1530.

(2) Jean Névius a laissé quelques épîtres latines, écrites avec élégance.

De l'écolier, qui ne s'amusoit guère
A feuilleter Clenard et Despautère.

Le célèbre professeur a réuni en un volume in-f°, sous le titre de *Commentarii grammatici,* des rudiments, une grammaire, une syntaxe, une prosodie, un traité des figures et des tropes. Ces divers ouvrages, imprimés en 1537 chez Robert Etienne, étaient autrefois dans tous les colléges; mais depuis qu'on en a fait de plus méthodiques, ils ne sont plus consultés que par les savants. Ils sont excellents pour l'intelligence de la langue latine. Le Despautère de Robert Etienne est bien différent des Despautères châtrés et mutilés, tels qu'on les avait accommodés pour les élèves (1). M. le baron de Reiffenberg a passé en revue, dans son troisième mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain, les écrits délaissés de notre professeur, *borgne plus clairvoyant qu'Argus,* ainsi que nous l'apprend l'épitaphe gravée sur sa tombe :

Hic jacet unoculus visu præstantior Argo
Nomen Johannes cui Ninivita fuit.

La ville d'Hondschoote peut citer de même le maître d'école Pascal Zouter, qui a écrit en 1524 des mélanges de grammaire; et Dunkerque n'a pas oublié qu'Antoine Van den Bossche, directeur du collége de Vilvorde, était un de ses enfants. Il forma des élèves qui devinrent des écrivains renommés, comme Cornil Scriban et le poète Gilles Briander; et lui-même composa plusieurs livres, parmi lesquels des *Dialogues latins-français et flamands,* imprimés à Louvain en 1575 (2).

Autour de ces précepteurs de la jeunesse, viennent se grouper des savants, qui se sont fait un nom dans la mé-

(1) Il existe à la bibliothèque de Bergues une syntaxe de Despautère, intitulée : *Syntaxis Joannis Despauterii Ninivitæ*, dont la préface est datée de cette ville.

(2) Biog. Dunk.

decine, la jurisprudence, la théologie, l'histoire naturelle, la philologie et l'histoire.

Nicolas Baselius (1), Victor Ghiselin (2), tous deux originaires de Bergues, Jacques de Castres, né à Hazebrouck (3), Nicaise Ellebode, de Cassel, ont écrit sur l'art de guérir. Ce dernier, philosophe et médecin, vécut dans l'intimité du cardinal de Granvelle, aussi longtemps qu'il resta dans les Pays-Bas. S'étant retiré ensuite en Italie, il s'unit d'amitié avec Vincent Pinelli. Sa renommée se répandit de là insensiblement au loin et le mit en relation avec la plupart des savants de l'Europe. Le premier il découvrit et traduisit en latin l'ouvrage faussement attribué à Grégoire Nyssène : *Nemesium episc. et philos. de naturâ hominis,* in-8°, imprimé chez Plantin, 1565. Janus Gruter publia en 1617 ses lettres et poésies inédites (4).

Les lois et la jurisprudence eurent d'habiles interprètes dans Pierre Du Bois, Guillaume Marten, Thomas Rye, Guillaume Corenhuyse et Lambert de Briarde.

Du Bois, connu sous le nom de Petrus Ligneus, né à Gravelines en 1520, avocat à Louvain en 1554, cultiva avec un égal succès la jurisprudence et la poésie. Il est auteur de commentaires très-estimés sur les Institutes de Justinien et d'une tragédie intitulée : *Didon,* avec des notes sur les quatre premiers livres de l'Enéide (5).

Marten, savant jurisconsulte et président du conseil pro-

(1) Médecin et chirurgien très-réputé de son temps: il donna la description de la comète qui apparut le 14 novembre 1577.

(2) Médecin renommé; il publia quelques œuvres sur son art. On assure qu'il prévit le jour et l'heure de son décès par les principes de la médecine et qu'il en fit part à ses amis peu de temps avant de mourir.

(3) Médecin à Anvers; il écrivit à ses confrères de Gand une lettre sur la sueur épidémique ou la suette, qu'on appelait l'anglaise, in-8°. Anvers, 1529.

(4) Ellebode est mort à Possoz en Hongrie.

(5) Bibli. belg. — Paquot. Mémoires pour l'hist. litt. des Pays-Bas.

vincial de Luxembourg, naquit à Dunkerque. Il fit une étude particulière de la littérature latine et écrivit sur les lois un volume en vers, connu sous le titre *De regulis diversis juris antiqui,* imprimé à Louvain en 1553. Son goût pour les sciences et sa profonde érudition le rendirent cher au savant Alciat (1).

Comme Marten, Thomas Rye ou Rius, de Bergues, fut un légiste éminent. Ignace de Mendoza, ambassadeur du roi d'Espagne, le chargea de plaider sa cause devant le pape Pie IV. Son remarquable plaidoyer fut livré au public qui le lut avec avidité.

D'abord avocat au Parlement de Flandre, Guillaume Corenhuyse, de Bailleul, y entra bientôt en qualité de conseiller, puis comme président. Ses fortes études des lettres, des langues et des lois lui valurent l'honneur de s'asseoir sur les siéges du sénat flamand. Il enrichit la science d'un ouvrage de droit : *Pandectarum seu digestorum juris civilis et methodus,* édition de Plantin, 1565, et mourut à Gand en 1617 (2).

La ville de Bergues donna encore le jour à un autre jurisconsulte d'une haute réputatation, Lambert de Briarde. Charles-Quint l'honora de son estime et le fit successivement chevalier, maître des requêtes et enfin président du Conseil souverain de Malines. De Briarde occupa ce dernier emploi pendant trente ans avec tant de prudence et de justice, qu'il obtint l'approbation de tous et que l'Empereur l'appela à presque tous ses conseils. Il mourut à Malines en 1557, laissant des écrits sur le droit et l'administration que l'on consultait encore au dernier siècle (3).

La Botanique fut cultivée avec succès par Jean Van Houtte, docteur en médecine à Bergues, qui enseigna

(1) Biographie dunkerquoise.
(2) Bibl. belg. de Fop.
(3) Voy. Biogr. dunk.

l'art pour connoistre, aymer, gaigner, abbellir, et nourir des fleurs, par raisons naturelles et du tout irrépréhensibles, déduites de l'anthosophie (1). Il avait été précédé dans l'étude de cette partie de l'histoire naturelle, par Nicolas de Montmorency, né à Morbèque, comte d'Estaires et baron d'Haverskerke. Ce seigneur de la maison de St-Omer fit paraître successivement : 1° *Flos campi;* 2° *Manna abscondita,* 1617; 3° *Diurnale Pietatis,* Antv. Bellerus, 1616; 4° *la couronne spirituelle.* Ce sont-là les principales œuvres de Montmorency. Il en écrivit encore d'autres dont quelques-unes ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Le noble écrivain mourut à Gand en 1617 (2).

Le champ de l'histoire fut exploré par Pierre Wallon-cappelle, Jacques Navarchus, Jean l'Heureux, Dom Amand Belver, Etienne Le Comte, Brésinius, Jean Ballin, Winibroot et Rudolphe.

Walloncappelle, né au village de ce nom près Hazebrouck, élève de Jean Hesselius, fut religieux et prieur de l'abbaye de St-Winoc de Bergues. Il a écrit : 1° *Institutionum monasticarum libros III;* 2° *De hospitalitate monachorum;* 3° *De casibus monachorum reservatis.* Louvain, 1572, et Cologne, 1584; 4° *De causis et remediis calamitatum Belgii,* 1582; 5° *Conciones III de suâ abnegatione; de paupertate evangelicâ; de contemplatione,* 1584; 6° *Catalogus accuratus abbatum S. Winoci, additis quibusdam rerum gestarum annalibus.* Nous ne connaissons du père Walloncappelle que son mémorial du monastère dont il était moine; c'est un manuscrit in-folio, contenant la description de ce qui s'est passé sous chacun des abbés de la célèbre abbaye (3).

(1) Ms. in-f° de 211 pag., vendu à la vente de Mr Bieswael de Bergen, le 15 avril 1845.

(2) Bibli. belg. de Fop.

(3) Bibl. Belg. — Ce manuscrit fait partie de la bibliothèque communale de Dunkerque.

En même temps que Navarchus, d'Hondschoote, traçait l'histoire des diverses sectes de l'Orient, Jean l'Heureux, de Gravelines, ancien élève de Léopard et chanoine d'Aire, était allé se fixer à Rome et décrivait dans son *Hagioglypta* les merveilles de la peinture et de la sculpture, ces chefs-d'œuvre des arts qu'on ne peut admirer que dans la capitale du monde chrétien. Le séjour de plus de vingt années que fit l'auteur à Rome, où il fréquenta les savants les plus distingués et se livra surtout à des recherches sur les antiquités chrétiennes, donne une grande autorité à ses observations. A sa mort, arrivée à Aire le 25 août 1604, Jean l'Heureux qu'on appelait aussi *Macaire* (traduction grecque de son nom, suivant l'usage du temps), avait légué divers manuscrits à l'Académie de Louvain.

Dom Amand Belver était, comme Walloncappelle, religieux de l'abbaye de S^t^-Winoc, dont il rédigea les constitutions, ainsi que le catalogue des saints de l'ordre de S^t^-Benoît, deux manuscrits déposés aujourd'hui à la bibliothèque de Bergues. Mais ce qui recommande principalement le P. Belver à l'attention des érudits, c'est sa biographie de S^t^-Winoc, écrite en espagnol, et imprimée à Bergues chez Ketelaer, en 1666, sous ce titre : *Vida del gloriossimo Padre San Winox, infante de la Real casa de los Reges de la menor Britana, primer abad del monasterio de San Martin en Wormhoudt : De baxo de orden y regla del glorioso patriarca San Benito hoy dia traspasado en la villa de Bergas, que de su santo nombre, como tambien la misma abadia, se intitulam, de San Winox. Escrivela don Amando Belver, en esse mismo lugar y conbente religioso.*

Ce livre fit sensation, à en juger par les nombreuses félicitations qui furent adressées à l'auteur sous forme de vers.

Etienne Le Comte, de Bailleul, vécut au milieu du XVI^e^ siècle. Il écrivit plusieurs ouvrages, qu'il signa du nom de *Bellocassius,* du lieu de sa naissance. Ceux que cite Fop-

pens dans sa *Bibliotheca Belgica,* sont : *Sanctologion Flandriæ,* in-8°, imprimé à Bruges en 1544, et *Legationem Flandriæ ad Carolum V imp.* Freher a publié cette relation d'une ambassade envoyée par la Flandre à Charles-Quint, dans le recueil des écrivains allemands, tom. III, pag. 164. Le Comte écrivit encore un volume de vers intitulé : *Silvulam carminum,* le Bosquet des Muses.

Il paraît qu'il était d'humeur joviale; car, au lit de la mort, il fit un testament terminé par ce distique :

Cœlo animam, do corpus humo, do cætera mundo
Ut capiat partem quilibet indè suam.

« Je donne mon âme au ciel, mon corps à la terre, et le » reste au monde, afin qu'il en prenne ce qui lui plaît. »

Il voulut qu'on grava sur sa tombe cette épitaphe :

Hùc veni, hic vixi, peregrinæ fabula vitæ,
Nunc acta est, redeo vita ubi perpes erit.
Cygnæo sic more mei sum funeris ipse
Cantator, longùm, qui legis ista, vale (1).

Bresinius, né à Vandringhem, le 10 octobre 1519, a résidé quelque temps au monastère de Watten et y a écrit une partie de ses ouvrages, ainsi qu'il le dit lui-même dans le troisième volume de son manuscrit (2).

L'abbaye de Clairmarais a nourri dans son sein des historiens qui ont laissé après eux quelque renommée : Jean Ballin, auteur d'une histoire générale en deux volumes, depuis le commencement du monde jusqu'à l'année 1599, et d'un traité sur les forestiers, comtes et comtesses de Flandre, manuscrit de 168 feuillets, petit in-f°, que possède la bibliothèque de S^t^-Omer; il est catalogué sous le n° 754. Ce traité rédigé en 1585 est, suivant M. Piers (3), d'un

(1) *Bibli. belg.* de Fop.

(2) Hermand, *Not. hist. sur Watten.*

(3) Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de S^t^-Omer, concernant l'histoire de France, par Piers, Lille, 1840.

intérêt majeur pour l'histoire de la Flandre. Ballin écrivit aussi un *Promptuaire de tout ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an* 1500. C'est un recueil qui renferme quelques documents importants, entr'autres des récits détaillés des séjours divers de Charles-Quint dans la ville de S^t^-Omer et une relation peu connue de la destruction de Thérouanne (1). Dans la même abbaye nous voyons encore Bernard d'Ypres, continuer la *Genealogia comitum Flandrensium,* de Guillaume de Loo, que Dom Martenne et Dom Durand insérèrent dans le *Novus thesaurus anecdotorum* (2); enfin, Jean Winibroot qui composa les *Annales de l'abbaye,* éditées à S^t^-Omer, en 1600, avec un autre ouvrage, *Le présent spirituel aux moines de Woestine,* et Hubert Rodolphe, qui fit le Panégyrique d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, imprimé à Cologne et à Douai (3).

La théologie eut ses mystères expliqués par Guillaume Van den Steene et Liévin Van de Cruyce, et trouva un adversaire véhément dans Louis de Berquin, qui venait d'embrasser le luthérianisme, récemment apparu au monde étonné.

Van den Steene, connu dans les lettres sous le nom latinisé de *Lapidanus,* était moine de S^t^-Winoc à Bergues. Il a écrit sur la méthode d'Aristote (*Methodum dialectieis aristotelicæ, Lugduni, apud Griphium,* 1542);— sur le mépris qu'il faut faire de la mort (*De non timendâ morte, Lovanii,*

(1) Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de S^t^-Omer. — Il est mentionné aussi dans la bibliothèque historique de la France sous le n° 18,464. — Histoire de Clairmarais, pag. 169.

(2) Ibid. — Mentionné aussi dans la Bibli. hist. de la France sous le n° 39.357. — Dans le tom. I^er^ du recueil des chroniques de Flandre du chan. De Smedt. — Dans la lettre de M. Bethman à M. l'abbé Carton, in-4°. Bruges, 1849.

(3) Nous avons vu dans la bibliothèque de M^r^ De Laplane, inspecteur des monuments historiques à S^t^-Omer, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, une histoire manuscrite de l'abbaye de Clairmarais.

apud Rescium, 1533); — sur la misérable condition de l'homme (*De miseriâ conditionis humanæ, Lovanii, apud gravium*); sur le sacrifice de la messe (*Conciliationem dubiorum in sacrificio missæ*); enfin sur les sept Psaumes de la pénitence (*Enarrationes in VII psalmos pœnitentiales, Lovanii, apud Barsium,* 1530). Pierre Walloncappelle rapporte, dans son catalogue des manuscrits de la bibliothèque du monastère de St-Winoc, que Lapidanus mit encore la main à d'autres ouvrages qui n'ont pas été conservés, parce qu'ils étaient peu orthodoxes (1).

Le luthérianisme, qui commençait à ébranler les convictions, eut un adepte zélé dans la personne du savant et noble Louis de Berquin, né à Zud-Berquin, dans la châtellenie de Cassel. Familier d'Erasme, admis dans les conseils du roi François 1er, ce Flamand fut un ennemi déclaré des religieux et des prêtres catholiques. Il lança contre eux plusieurs pamphlets, tant latins que français, qui furent tous condamnes par la Faculté de Sorbonne. Ceux écrits en langue latine, sont : *Speculum theologastrorum. — De usu et efficacia missæ. — Rationes Lutheri quibus omnes christianos esse sacerdotes, molitur suadere. — Epistolæ apostolicæ plures pro Luthero, adversus calumnias aliquorum.* Ceux en langue française : *Raisons pour lesquelles Luther a fait brûler publiquement les décrétales et tous les livres de droit canonique. — La triade romaine. — Le paradis du pape Jules. — Le catholique du Pape et de Moïse.* Ces opuscules sont énoncés dans la Dissertation sur l'origine de l'imprimerie de Paris (pag. 175 à 180), par André Chevillier, docteur en Sorbonne. Berquin traduisit aussi plusieurs œuvres d'Erasme et de Luther pour les rendre populaires.

Tous ces ouvrages furent brûlés en place de Grève, en

(1) Bibli. belg. de Fop.

vertu d'un décret de la Sorbonne du 26 juin 1523, qui déclara en même temps leur auteur le plus ardent défenseur de l'impiété luthérienne et le plus chaud partisan de la destruction de toute hiérarchie ecclésiastique.

Cet arrêt, loin de convertir Berquin, le fit persister dans l'hérésie. Enfin, condamné lui-même par douze juges choisis, parmi lesquels se trouvait Guillaume Budée, célèbre docteur en droit civil et en droit canon, il fut livré aux flammes et expira sur un bûcher à Paris, le 22 avril 1529 (1).

Erasme écrivit sur la mort de Berquin à Charles Utenhove : « Quant à la cause en elle-même, je n'ai rien à dire, » parce qu'elle m'est inconnue. S'il n'a pas mérité le sup- » plice, je le plains; s'il l'a mérité, je le plains double- » ment... Je ne doute pas qu'il s'était persuadé à lui-même » que ce qu'il défendait, était chose sainte. » Spondanus dit de son côté dans ses *Annales,* année 1529 : « Dieu délivra » alors la France de cette peste et de ce feu dévastateur. » Beza inscrivit Berquin dans son martyrologe, ajoutant que la France aurait eu un autre Luther, si au lieu d'un François Ier, elle avait eu pour souverain, Fréderic duc de Saxe (2).

Loin d'imiter le sectaire Berquin, les poètes Ytzweirts, de Bergues, et Sluyper, d'Herzelle, se montrèrent ennemis énergiques de la nouvelle doctrine.

Jacques Ytzweirts était d'une famille noble mais peu riche; il se fit soldat vers l'an 1567, et eut le grade de porte-enseigne pendant la guerre de Flandre contre les Calvinistes, connus alors sous le nom de Gueux. Cette profession ne l'empêcha pas de s'adonner à la poésie, dont il

(1) C'est de lui que Mr Jules Favre a dit à la tribune nationale de France, le 11 février 1850 : « Le malheureux Louis Berquin, commentateur d'Erasme, a été brûlé en place de Grève. »

(2) Bibli. belg. de Fop.

fesait ses délices. Guislain Timmerman, abbé de St-Pierre, de Gand, l'aida de ses libéralités dans les disgrâces qu'il éprouva de la fortune; ce fut lui qui l'engagea à composer l'œuvre suivante : *Aldenardia, sive de subdolâ ac furtivâ Gueusiorum in civitatem Aldenardensem irreptione, inauditisque ibidem flagitiis designatis, de senatûs civiumque laudabili fide et constantiâ, sacerdotum postremo cruentis martyriis et turpissimâ Gueusiorum fugâ poema. Gandavi,* 1573, in-4°, pag. 91, non numerotées. « C'est un poème héroïque, dit Paquot, d'environ dix-huit cents vers, ou plutôt une narration de la surprise d'Audenarde, en 1572, par Jacques Blommaerts, à la tête de quelques Calvinistes et des cruautés qu'ils y exercèrent. Les vers sont d'un style assez coulant et d'un latin passable; mais je n'y vois ni poésie, ni élévation de pensées. Ytzweirts les dédia à François de Halewyn et à N. de Sweveghem, gouverneur de cette ville. J'en ai vu un exemplaire où il y avait une lettre en vers élégiaques, écrite de la main de l'auteur. Il offrait cet ouvrage à Gaspar Schetz, baron de Wezemaele et trésorier du Roi. »

Jacques Marchant affirme qu'Ytzweirts avait encore composé de belles élégies qui n'ont pas vu le jour. On voit aussi dans les œuvres de Sluyper, quelques lettres et des vers du poète de Bergues.

Sluyper naquit en 1530, à Bailleul. A peine âgé de deux ans, il fut conduit au village d'Herzelle, qu'il ne quitta que pour aller faire ses études d'abord à Merville, ensuite à Louvain (1). Rentré en Flandre, il se consacra au sacerdoce. Prêtre, il partagea son temps entre ses devoirs ecclésiastiques et la culture de la poésie. Ce fut dans son presbytère de Boesinghe, dont il était le pasteur, qu'il écrivit ces

(1) Je dois ce renseignement à l'amitié de M. l'abbé Van de Putte, qui prépare un travail sur Sluyper et les poètes latins de Flandre de la dernière moitié du seizième siècle,

beaux vers, que l'éditeur Bellair, d'Anvers, a publiés en 1575, sous le titre de *Poemata Jacobi Sluyperii Herzelensis Flandri.*

Les discordes civiles vinrent troubler Sluyper dans sa paisible retraite. Les Gueux le jetèrent en prison et confisquèrent ses biens. Rendu à la liberté il s'enfuit en Picardie, où il resta jusqu'à ce que la guerre l'en fit partir. Il se retira ensuite à Arras, chez Antoine Meyer, qui lui ferma les yeux le 1er août 1602. Cette célébrité flamande fut protégée par Ferdinand de Cardavacques.

Le poète Adrien Ooghe, d'Oostbourg, disait des œuvres de Sluyper :

> Si vis dulcifluum manibus versare poetam,
> Miscentem variis seria multa jocis :
> Sluppervium legito ; parvo qui plurima libro
> Complexus, tibi quæ sunt placitura dabit.

« Si vous aimez à feuilleter un poète qui sache passer avec facilité du grave au doux et du plaisant au sévère, lisez Sluyper; il a renfermé dans un petit volume beaucoup de choses qui vous plairont. »

Cet enfant d'Herzelle a encore écrit des éloges de guerriers illustres (*Elogia virorum bellicâ laude illustrium*), imprimés à Arras chez Guillaume Rivière, 1602; un poème manuscrit sur la guerre d'Afrique faite par Charles-Quint, et des poésies fugitives contenues dans deux volumes manuscrits in-folio. Ce recueil de vers inédits est déposé à la bibliothèque d'Arras. Il est daté de l'année 1579 et porte le n° 723 du catalogue.

Ce grand nombre de littérateurs, issus de la Flandre maritime, était dû peut-être à l'influence exercée par les sociétés de Rhétorique, répandues alors sur toute la surface de ce pays. Elles venaient toutes pour la plupart d'être reconstituées et d'obtenir de beaux priviléges. Jean II, seigneur d'Ongnies, créa à Watten en 1501, une nouvelle

chambre de Rhétorique (1). Suivant la tradition, celle de Rubrouck avait reçu des statuts de Charles-Quint lui-même (2). Celle de Bergues s'était fait affilier, le 11 janvier 1516, à la société mère d'*Alpha* et *Omega* d'Ypres, sous la dénomination *D'Onrusten, gezeyt Baptisten van Bergen-S^te^-Winox in S^te^-Pieters kercke*, et elle portait un étendard sur lequel était representé S^t^-Jean-Baptiste dans le désert, contemplant à genoux le ciel. Celle d'Eecke avait reçu, le 19 mai 1542, de la société de *la Trinité* d'Ypres, des lettres d'agrégation, dans lesquelles sont enumérés les droits et priviléges des rhétoriciens, et qui font encore aujourd'hui partie des archives de la *Ghilde* de ce village (3).

Le 10 mai 1548, la Rhétorique de Flêtre fut reconnue par la maîtresse société d'*Alpha et Omega*, d'Ypres, sous le nom de *Tytverwachters* (les Patients).

Au commencement du XVI^e^ siècle, Dunkerque possédait déjà une société de Rhétorique. Nous lisons en effet dans Faulconnier (4), que, lors de l'entrée solennelle de Charles-Quint dans cette ville des Dunes, « le peuple avait allumé des feux de joie en plusieurs endroits, et qu'en attendant le souper, l'empereur fut se promener par la ville, où en trois places différentes on lui donna le plaisir de trois comédies, ou plutôt de trois farces qui devaient être fort courtes, puisqu'elles furent toutes trois représentées dans moins d'une heure. L'on joua la première et la se-

(1) Hermand, Notice historique sur Watten. Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor., IV, 147.

(2) Une inscription conservée dans l'église de Rubrouck porte que Charles-Quint y a institué la confrérie du S^t^-Sacrement.

(3) Ces lettres reposent dans une antique maison, qui porte la date de 1546, et où depuis trois siècles les confrères de cette rhétorique n'ont cessé de tenir leurs réunions.

(4) Hist. de Dunkerque, tom. I, pag. 38.

conde auprès de la porte de Nieuport, et la troisième sur la petite place devant l'Hôtel-de-ville. »

Le bourg d'Hondschoote avait de même à cette époque une chambre de Rhétorique, nommée *Pressetreders Fonteynisten*. Nous n'avons, il est vrai, pour constater ce fait, aucun document écrit, mais la preuve s'en trouve dans une médaille en vermeil, que les membres de la société regardent comme ayant été donnée à leurs prédécesseurs sous Charles-Quint. Cette médaille, qui a dix centimètres de diamètre, porte le buste en relief de l'empereur, revêtu du manteau impérial, le collier de la Toison d'or au cou, coiffé de la toque, tenant de la main droite le sceptre et le globe de la gauche. Au revers sont gravées les armes d'Autriche et d'Espagne. On lisait autour du buste cette inscription : *Carolus V, Dei gratiâ Roman. Imperator... Rex his. anno sal.* M. D. XXXVI, *ætatis suæ* XXXVI (1).

Au temps où la maison d'Espagne pesait sur la Flandre, les *ghildes* flamandes étaient comme le refuge du génie de la liberté. Aussi, lorsque, le 12 juin 1539, la Rhétorique de Gand mit au concours cette question : *Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant?* cette proposition devint-elle, entre les mains des concurrents, une arme au moyen de laquelle ils attaquèrent la politique espagnole et avec celle-ci le pape, les moines, les indulgences, les pélerinages, etc. (2).

Les prix offerts aux vainqueurs consistaient en quatre vases d'argent pesant neuf marcs de Tournay, pour le premier; en trois vases du même métal pesant sept marcs, pour le deuxième; en trois coupes d'argent de cinq marcs, pour le troisième; en deux coupes de deux marcs, pour le quatrième, et enfin en une coupe d'un marc pour le cinquième.

(1) Cette médaille est conservée chez M. le juge-de-paix d'Hondschoote, ancien rhétoricien.

(2) Hist. de la littérat. flamande, par Snellaert.

Seize villes envoyèrent leurs rhétoriciens au concours ou *Landjuweel* de Gand. Ce furent : Bruxelles, Anvers, Courtray, Bergues, Thielt, Loo, Flessingue, Bruges, Messine, Ypres, Nieukerke, Nieuport, Thienen, Uxele, Menin, Audenarde, Caprycke et Edinghe.

Pierre Huys, de Bergues, remporta le second prix (1), qui consistait en vases sur lesquels était gravée l'entrée d'une académie. Son poème comprend environ cinq cents vers flamands, et il y fait intervenir cinq personnages allégoriques sous le nom de *la Bienfaisance, l'Observation des lois, le Cœur consolé, la Consolation et le Cœur contrit.* Chacun d'eux énumère les biens dans lesquels l'homme trouve le bonheur à l'heure de la mort.

Les fêtes qui accompagnaient la distribution des prix étaient très-suivies, dit M. de Laserna Santander (2), et afin de les rendre plus brillantes et plus magnifiques, outre le prix de la question, on donnait des prix aux chambres de Rhétorique qui fesaient leur entrée avec le plus d'éclat et de magnificence, qui venaient de la ville la plus éloignée, qui fesaient la plus belle illumination, le plus beau feu de joie, ou qui représentaient la meilleure farce, moralité ou mystère.

Ces encouragements portèrent ces fêtes au plus haut degré de splendeur, au point qu'on n'a pas dédaigné de les comparer aux fameux Jeux olympiques de l'ancienne Grèce, dont la célébrité attirait de nombreux étrangers.

Emmanuel de Meteren, auteur du XVI^e^ siècle, a donné une idée de leur éclat dans son histoire des Pays-Bas.

Les compositions des lauréats de Gand furent publiées d'abord en un format in-4°, ensuite in-12°. Mais comme ces œuvres étaient loin d'être favorables au système espa-

(1) Anvers avait remporté le 1^er^ prix.

(2) Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne.

gnol, l'ombrageux duc d'Albe en ordonna la suppression par le fameux Index de 1571. Tant le *Landjuweel* de 1539 avait remué le pays littéraire et secondé son opposition à l'Espagne !

Plus tard, le gouvernement des Pays-Bas interdit même les représentations théâtrales des sociétés de Rhétorique.

Ces mesures rigoureuses étaient motivées sur les progrès du protestantisme. Le gouvernement espagnol croyait servir la religion catholique en baillonnant la liberté ; il ignorait qu'en agissant ainsi, on manque toujours le but qu'on veut atteindre. On avait vu, en ces temps douloureux, des catholiques assister aux prêches des nouveaux sectaires, apostasier, renier la religion de leurs pères. Effrayé de ces tendances et voulant les arrêter, le duc d'Albe avait installé l'inquisition dans les Pays-Bas, dressé les bûchers; mais loin de diminuer, les victimes augmentèrent avec les supplices. La foi nouvelle eut ses martyrs, comme le catholicisme eut les siens. Qui n'a frémi d'horreur à la lecture du *Gueusianismus* du Père Wyncke (1), ce lamentable récit des tourments que les *Gueux* fesaient endurer aux prêtres catholiques?

Oh ! que n'a-t-on toujours suivi le moyen employé à Hazebrouck? Pour combattre les sectaires, on ouvrit dans cette ville, une école dirigée par des catholiques capables et dévoués. Philippe II eut une bonne inspiration le 17 novembre 1555, lorsqu'il octroya aux *bailli et échevins des deux bancs de la ville champêtre et* Vierschare d'Hazebrouck, des lettres-patentes où il est dit que *depuis aucuns ans, la ville a esté mal pourvue de maistres d'école et ne sçavent présentement encore avoir maison propice ne la faculté de leur asseigner quelque pension du bien commun de ladite ville, obstant aultres charges à raison de quoi les enffants de leurs inhabitants et de leurs voisins du plat-*

(1) Edité par l'abbé Van de Putte.

pays ont esté sobrement et petitement instruits de tant moins que les pères et parens n'ont la puissance d'envoyer leurs dits enffants aux escolles ailleurs ès bonnes aussy ceux qui ont la puissance que n'est la centième partie, en font grande trouble à cause de la nouvelle damnable secte, parce que l'on est ignorant de la vie et doctrine des maistres étrangers. Pour à quoy pourvoir lesdits remontrants ont advisé et emprins d'ériger une escolle de bonnes lettres, et à cette fin recouvrer quelques bons maistres, hommes de bien et catholiques.

Si à une doctrine on avait partout opposé une doctrine, la terre de Flandre n'aurait pas eu à gémir sur tant de crimes, qui l'ont souillée pendant trente années, et la liberté de conscience et la religion n'auraient pas été audacieusement outragées.

Mr R. C. Bakhuizen van den Brink, d'Amsterdam, chargé par le gouvernement hollandais de faire des recherches historiques sur les troubles religieux dans les Pays-Bas, a exploré toutes nos archives communales et enregistré les noms de ceux qui, dans nos contrées flamandes, ont aidé ou combattu la propagation des idées luthériennes ou calvinistes. Le dirons-nous? Si ces noms sont parvenus jusqu'à nous, c'est parce que ce sont des noms de pauvres victimes qui ont péri, soit par la corde ou l'épée, soit dans les flammes.

Un religieux de l'abbaye de St-Winoc de Bergues a recherché les causes de ces calamités, et il en a retracé l'historique dans un livre publié à Cologne, en 1582, sous ce titre : « *Declaratio causarum ob quas Belgium gravissimis* » *prœmitur calamitatibus, auctore V. P. E. Petro, reli-* » *gioso ex monasterio montis S. Winnocii.* Coloniæ, 1582, » in-12 (1). »

(1) Voy. Catalogue des liv. de la bibliot. de M. Bieswael. — Aire, 1845.

IV.

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

Lorsqu'à la suite de longues guerres, le traité d'Aix-la-Chapelle eut définitivement soumis notre contrée à la France, ses écrivains n'adoptèrent pas de suite la langue des vainqueurs. Ils continuèrent d'écrire en latin, comme au XVI^e^ siècle, leurs ouvrages de métaphysique, et ce n'est qu'au XVIII^e^ que nous les voyons user de l'idiome français. Quant aux Rhétoriciens, ils n'abandonneront jamais la vieille langue nationale. La langue flamande, si belle et si naïve, si riche et si poétique, ils ne la laisseront pas périr!

Remarquons toutefois que les œuvres écrites en latin sont pour la plupart (1) des traités de théologie ou des dissertations sur des sujets ascétiques. Il n'y a que l'historien qui se servira du français; le poète, sorti du peuple, parlera flamand comme le peuple.

Parmi les théologiens et les ascètes se distinguent Jean Andevoet, André de Boye, Alphonse Coen, Maximilien Le Dent, François d'Hondeghem, Guillaume Landsheere, Jacques De la Fontaine, Nicolas De Borre, François Gautran, Louis Hardevust, Pierre Lansellius, Oliverius Bonartius, Cornil Perduccius et le père De Rhein.

Andevoet était né à Bergues, licencié en droit et en théologie de l'Université de Louvain. Il publia plusieurs ouvrages vers le milieu du XVII^e^ siècle, entre autres la vie de S^t^-François de Sales et un discours sur la résurrection de Samuël, sous ce titre : *Scutum Samuelis sive de ementita votis inferi larva scrutinum.* Duaci, 1635; in-4°.

(1) Vandenkerkove, de Dunkerque, a publié une traduction latine de l'histoire des Pays-Bas, par Guichardin.

De Boye, né à Furnes et de la Société de Jésus, fut pendant huit ans supérieur du collége de Bergues, où il écrivit en vers latins : 1° *Vitæ sanctorum conjugatorum;* 2° *Historiæ et vitæ patriarcharum, prophetarum, judicum et regum veteris Testamenti,* in-4°, ouvrage qui fut traduit en flamand et eut plusieurs éditions; 3° *Gloria magnorum patriarcharum Joachimi et Annæ;* 4° *Devotus pater-familias.*

Coen de Bergues a traité des sujets de théologie et les a publiés en un énorme in-folio, sous le titre de *Disputationes theologicæ de Deo, per Alph. Coen, Winoci-Bergensem,* imprimé à Ypres, chez Jean-Baptiste Moerman, en 1686.

Le Dent reçut le jour à Bergues en 1619, et professa pendant plusieurs années la théologie avec distinction à l'université de Louvain, dont il devint recteur. Il quitta cette dignité pour s'attacher au comte de Monterey en qualité de confesseur. Ce fut pendant les loisirs que lui procura ce gouverneur de la Belgique, qu'il travailla à plusieurs écrits de controverse, parmi lesquels : 1° *De attritione ex metu gehennæ cum sacramento pœnitentiæ sufficentiâ, contrà Christianum Lupum et Franciscum Farvacques;* 2° *Responsio ad epistolam Christiani Lupi pro sufficentiâ attritionis cum Sacramento,* in-4°; 3° *Responsio ad Apologiam Farvacques de eodem Sacramento* (2).

François d'Hondeghem, né à Hazebrouck, prêtre de l'ordre des Récollets, a publié *Domus propitiationis pauperum sive Patrocinium Mariæ Deiparæ,* in-4°, et Ὑποτυπωσις, *sive Lux meridiana festivi et Immaculati Conceptûs Mariæ augustæ, ab ecclesiæ luminaribus majoribus et minoribus dimunata,* in-8° (1).

Landsheere de Cassel, prêtre de la Société de Jésus, en-

(1) Paquot.
(2) Bibl. Belg. de Foppens.

seigna pendant plusieurs années les humanités, l'Ecriture sainte et la théologie, et écrivit : 1° *Controversiæ quædam contrà Jacobum Laurentium;* 2° *Deliciæ piorum spirituales;* 3° *Salutaris hominis Christiani exercitatio* (1).

Le jésuite De la Fontaine, de Bergues, défendit avec zèle la constitution *Unigenitus,* dans un ouvrage en quatre volumes in-f°, et mourut à Rome le 18 février 1728, à l'âge de 78 ans.

Nicolas De Borre devint curé d'une église près de Liége, après avoir fait paraître un in-4° sur l'exorcisme : *Apologia pro exorcistis, energumenis, maleficiatis, et ab incubis dæmonibus molestatis. — Examen profani Exorcismi contrà dæmonem mendacii* (2).

Gautran, de la compagnie de Jésus, né à Gravelines, a laissé des œuvres ascétiques et une dissertation historique sur la ville de Tournay, où il décéda le 11 juillet 1669.

Louis-Jacques Hardevust naquit à Dunkerque de parents nobles, le 13 avril 1645. Reçu jésuite le 30 septemb. 1662, il enseigna les humanités et les mathématiques pendant deux ans. Parvenu à l'âge de 70 ans, il mourut au collége d'Anvers le 3 mai 1715, après avoir donné au public des paraphrases des odes d'Horace, sous le titre de *Paraphrases odarum è Q. Horatii Flacci lib. prim. Antv.* 1711; in-12, pag. 147. Le P. Wallius avait paraphrasé diverses odes d'Horace avec succès. Le P. Hardevust y a aussi réussi. Mais ce qui a empêché celui-ci de paraphraser tout le premier livre d'Horace, ç'a été la licence des expressions qui règne dans quelques odes (3).

Le père Lansellius, de Gravelines, profondément versé dans les langues orientales et surtout dans l'idiome hebraïque, a écrit des mémoires de critique ecclesiastique.

(1) Bibl. Belg. de Foppens.
(2) Ib.
(3) Biog. Dunkerq

Oliverius Bonartius, de la société de Jésus, fut professeur au collége de Bergues. Il a laissé un commentaire de la Bible, œuvre immense qu'il publia en un volume in-f°, intitulé : *Bonartii Oliverii in ecclesiasticum commentarius.* Dans une longue épître dédicatoire, Oliverius a offert son livre à Messieurs du magistrat de Bergues, en reconnaissance de la protection qu'ils avaient accordée à son collége.

Corneille Perduccius, jésuite, né à Bergues en 1594, professa avec distinction la philosophie à Douai, où il fit imprimer divers opuscules de piété, entre autres : 1° *Accessus animae ad Deum per semitam confidentiae;* 2° *Les entretiens et douceurs du S^t^-Amour, ensuite et en vertu d'une attentive considération des bienfaits reçus de la main de Dieu;* 3° *Tractatus de arte benè moriendi;* 4° *Admonitiones piae ad salutares pro facilitando ingressu in exercitum orationis;* 5° *Considerationes piae super beneficio vocationis ad statum religiosum et ad coelibatum.*

Le capucin De Rhein, de Dunkerque, vivait en 1715. Faulconnier rapporte qu'il était auteur de plusieurs ouvrages recommandables. La bibliothèque communale de Bergues possède un exemplaire d'un livre du père De Rhein, c'est le *Speculum abominationum sive epitaphia omnium haeresiarcharum per Adm. Ludovicum De Rheyn Dunkercanum, concionatorem capucinum,* imprimé à Ypres chez Jean-Baptiste Moerman, 1701; in-8° de 444 pages.

L'histoire locale a eu un digne interprète dans Pierre-Mathieu Faulconnier. Né à Dunkerque en 1650, il fut revêtu en 1676 de la charge de grand-bailli de cette ville, charge qu'il occupa pendant près de soixante ans. Il eut la mission d'aller exposer au parlement d'Angleterre, le préjudice que causerait à Dunkerque la destruction de son port; on sait que toute tentative à cet égard fut inutile. Faulconnier travailla longtemps à rechercher les documents relatifs à l'histoire de sa ville natale, dont il n'exis-

tait alors aucune relation. Il fouilla dans les anciennes archives et publia son travail, sous le titre de *Description historique de Dunkerque,* qu'il continua jusqu'en 1718 et qu'il fit imprimer en 1730, en deux volumes in-f°. Il a laissé encore douze manuscrits remplis de notes sur l'histoire, la morale et la jurisprudence (1).

Nous avons vu à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, un manuscrit petit in-4° d'environ deux cents pages et intitulé : *Chronycke van S^t^-Winocq-Berg.* Il est inscrit sous le n° 7440 de l'inventaire des manuscrits. Cette chronique de Bergues parcourt la période de 650 à 1646. Elle a été achetée le 15 juillet 1776, moyennant 12 florins 10 dén., à la vente de feu M. Verdussen, échevin d'Anvers, membre de l'Académie impériale et royale. Le catalogue des livres du célèbre bibliophile porte la note suivante : « Cette chronique est excellente, elle a été composée sur de fort bons monuments et renferme un grand nombre de chartres tirées des archives des villes et des monastères de Flandres. » Comme corollaire de cet ouvrage, Marius Voet a écrit la *Généalogie de la maison de Bergues-S^t^-Winoc,* MS. in-f°, qui repose à la bibliothèque d'Arras, sous le n° 241.

Six Dunkerquois ont laissé un nom dans l'histoire naturelle, l'histoire du droit, de la peinture, de la numismatique et dans les voyages.

Denys-Monfort, d'abord imprimeur à Dunkerque, se rendit ensuite à Paris, où il fut employé au jardin des plantes. Il s'y livra à ses études de prédilection et publia son *Histoire naturelle des Mollusques,* en quatre volumes in-8°, qui fait suite à l'ouvrage du célèbre Buffon. Les recherches de Denys-Monfort pour agrandir nos connaissances dans une partie qui n'avait encore été qu'ébauchée, lui acqui-

(1) Biographie Dunkerq.

rent bientôt une grande réputation et l'estime des savants. On a encore de cet auteur, *La vie et les aventures politiques de Nadir Nizza-Schab*, prince de Perse; la *Conchyoliologie systématique* (2 vol. in-8°), où il a développé la nature, l'espèce et les variétés des coquillages, et enfin *La ruche à trois récoltes,* en un vol. in-8° (1).

Marie-Louis-Joseph de Boileau, jurisconsulte, natif de Dunkerque, alla à Paris où l'appelaient son talent et son goût pour la littérature. Il y écrivit l'*Histoire du droit français,* 1 vol.; *Recueil de règlemens et recherches concernant la municipalité,* 2 vol.; *Entretiens critiques, philosophiques et historiques sur les procès,* 1 vol. Il mit aussi la main à plusieurs opuscules purement littéraires, tels que : *Voyages et réflexions du chevalier d'Ostalis, ou lettres au marquis de Semiane,* 2 vol.; *Histoire ancienne et moderne des départemens belgiques,* 2 vol.; *les Embarras du père de famille,* comédie en cinq actes et en vers; *l'Opinion,* poème; la *Femme stellionataire à ses enfants; Héroïde, épître à l'amitié; Epitre à Etienne et Nicolas Boileau.*

Marie-Louis-Joseph de Boileau eut une fille, nommée Mélanie, qui fut auteur d'un *Cours élémentaire d'histoire universelle,* et d'*Azélie ou les vicissitudes* (2).

Le peintre Jean-Baptiste Descamps, né à Dunkerque en 1706, étudia d'abord dans l'atelier de Coypel, son oncle maternel, et conçut bientôt le désir de se rendre en Italie; mais ses parents s'y opposèrent et il n'obtint que d'aller à Paris. Sous les yeux de Largillière, il ne tarda pas à se perfectionner dans son art et il commença par travailler aux tableaux du sacre de Louis XV. Quelque temps après, il se rendit à Rome, où il ouvrit une école particulière de dessin et fut ensuite nommé directeur d'une autre école instituée

(1) Biog. Dunkerq.
(2) Ib.

gratuitement. Lorsque Louis XV fit son voyage au Hâvre, Descamps fut chargé de faire les tableaux des principales circonstances de l'arrivée du souverain. Il s'attachait plus à l'imitation simple et à la pratique du coloris qu'à la composition des tableaux historiques, et il choisissait de préférence les scènes familières et les costumes villageois. Il était à la fois excellent peintre et bon écrivain. On a de lui : *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais,* en 4 vol. in-8°; — *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant,* 1 vol. in-8°; — *Sur l'utilité des établissements d'écoles gratuites de dessin en faveur des métiers.* Descamps mourut membre de l'Académie royale de peinture (1).

Numismate distingué, Guillaume Beauvais naquit à Dunkerque en 1698. Il écrivit plusieurs ouvrages sur la science des médailles. Son remarquable traité *sur la manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites,* a été traduit en allemand à Dresde en 1791, in-4°, et enrichi de notes et surtout d'une table fort utile aux acquéreurs de médailles, qui offre la spécification de la valeur et de la rareté des médailles impériales. Cette table a été reproduite dans la nouvelle édition française de 1794. On estime aussi son autre *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains,* ainsi que son *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs par les médailles,* Paris, 1767, 3 vol. in-12. Ce dernier ouvrage est intéressant, non pour la partie historique qui est trop courte, mais pour les détails que l'auteur donne sur les médailles de chaque empereur (2).

Le Dunkerquois Gamba (Louis), officier de la Légion d'honneur, consul de France à Tiflis, capitale de la Géor-

(1) Biog. Dunkerq.

(2) Biog. Dunk. — Nous avons vu dans le riche cabinet de M. Serrure, à Gand, deux médailles du XIII^e siècle, l'une frappée à Bourbourg, l'autre à Bergues.

gie, a publié des observations très-piquantes sur le commerce et les mœurs asiatiques; mais sa dernière production l'a fait mettre au rang des écrivains les plus recommandables de l'époque. Elle est intitulée : *Voyage dans la Russie méridionale et particulièrement dans les provinces situées audelà du Caucase,* 2 vol. in-8° et atlas (1).

Prêtre et licencié en théologie, Van de Walle, natif d'Hazebrouck, devint curé de Wormhout. Ce fut là, dans son presbytère, qu'il travailla à son *Précis historique, chronologique et généalogique de tous les empereurs d'Allemagne, des comtes de Flandre, des rois d'Angleterre. des croisades pour la terre sainte,* 3 vol. in-8°. L'auteur s'exprime ainsi dans sa préface : « Cet ouvrage est fait en faveur des étudiants apprentis, pour leur donner ouverture nécessaire et suffisante aux études de l'histoire, de la Sainte-Ecriture, de la théologie et du droit canonique et civil, afin qu'ils les puissent aisément commencer et méthodiquement poursuivre, pour les achever avec bon succès à la grande satisfaction de leurs parents, à l'utilité du public et à leur propre honneur et bonheur. »

De Medran fait l'éloge de ce livre dans les termes suivants :

« Reverendi ac amplissimi Domini de Medrano, P. et Decani Hazebroucani applausus.

Gratulor reverentiæ vestrae et patriae nostrae, quod opus vestrum multigenâ instructione et vastâ eruditione plenum, tam diù à multis avidè desideratum tandem in lucem venire incipiat. Certè studium vestrum ad nobiliorem et utiliorem finem dirigi non potuit. Nihil enim præclarius est, quam patriæ laboranti opitulari instruendo juventutem.

Idcircò ego à 50 annis discipulus vester, adhùc memor laboris vestri pro me suscepti in grati animi tesseram, hos versiculos volante calamo conscriptos operi vestro cum applausu benevolo subjicio, pro stimulo studiosæ juventutis Flandriæ maritimæ :

(1) Biog. Dunk

« Si cupis à teneris docearis honesta juventus ,
» En novus iste liber totus honesta docet.
» Vallatus liliis doctrinæ limina pandit ,
» Et facilem studiis detegit arte viam.
» Volve igitur studiosè librum, pervolve frequenter
» Instruet et lectu semper amenus erit. »

Vers l'époque où vivait Van de Walle, mourut à Bergues un ingénieur de mérite, Louis-André de Lamamie de Clairac, qui a laissé un volume in-4°, intitulé : *L'ingénieur de campagne ou traité de la fortification passagère.*

A côté de tous ces littérateurs, nous voyons aussi quelques artistes prendre place : les peintres Jean De Reyn, Corbéan et son élève Elias; le charpentier Perse et Van Bronchorst le sculpteur. Mais audessus de la sphère qui abrite la gloire des auteurs que nous venons de passer en revue, brille d'un bien plus vif éclat la gloire d'une pléiade de poètes et de poètes du premier ordre. A leur tête paraît Michel De Swaen.

Le docteur Snellaert en parle dans les termes suivants : « Dunkerque, sous le régime espagnol, la rivale des ports de la Hollande, passant sous le sceptre de Louis XIV, donna un Jean Baert à cet heureux conquérant. Florissante par ses hommes de mer, elle cultiva avec succès les arts, les sciences et surtout la poésie. Sa chambre de rhétorique se trouvait dans ce moment à la tête des institutions littéraires de toute la Westflandre et possédait dans De Swaen un véritable poète : un moment la société se berça de l'illusion que le gouvernement français, quoique centralisateur et exclusif de sa nature, daignerait encourager ses nobles efforts pour relever la littérature flamande. De Swaen traduisit le *Cid* de Corneille et *l'Andronic* de Campistron; ensuite il donna une pièce originale, intitulée *l'Abdication de Charles-Quint.* Ses traductions sont faciles et d'un style très-poétique; son drame original est sans contredit un des plus parfaits d'après les règles classiques, qui furent composés en Belgique et en Hollande dans cette période.

» Le théâtre cependant ne paraît pas avoir sérieusement occupé la verve de De Swaen Il se voua avec plus de prédilection à la poésie sacrée : son talent le met à la tête des poètes belges de cette époque; son œuvre capitale, le poème *de la vie et de la mort de Jésus-Christ,* est une série de cinquante méditations sur la vie du Seigneur et sur les mystères qui ont précédé sa naissance et suivi sa mort. On se plaît à y voir dominer cette naïveté sublime qui donne tant de charme à la poésie chrétienne. L'impulsion que De Swaen sut donner aux travaux de la société de Dunkerque, et plus encore son talent poétique incontestable, eurent une salutaire influence sur toute la Westflandre. »

Citons quelques vers de l'illustre Dunkerquois; le lecteur pourra juger par lui-même de *ce style si facile et si poétique,* de ses expressions toujours naturelles, de son genre d'écrire enfin qui est celui de Cats et de Vondel, suivant la remarque d'un commentateur bien compétent, Mr Prudent Van Duyse, l'éminent poète gantois (1). De Swaen dépeint ainsi la rapidité du temps :

Gelijck een water-drop van 't hoogste dack gedropen,
Gelijck een snelle beeck komt van 't gebergt geloopen,
Gelijck een vluchtig peerdt in sijnen meesten spoedt,
Gelijck een zeylend schip doorsnijdt den zilten vloedt,
Gelijck een adelaer die door de lucht gaet sweven,
Gelijck een vlugge pijl uyt zijnen boogh gedreven,
Gelijck een kogel vlieght uyt 't bulderend geschut,
Gelijck een snel gedacht dat aerd' noch hemel stut,
Soo spoeyt, soo loopt den tijdt van 't eene jaer in 't ander,
En schaekelt in sijn loop veel eeuwen aen elkander.

En 1722, Pierre Labus, imprimeur et membre de la société de rhétorique à Dunkerque, publia un volume de poésies fugitives de De Swaen, recueil de pensées et de méditations chrétiennes, sous le titre de *Zedelicke rim-wercken*

(1) *Michiel De Swaen,* door Pr. Van Duyse. *Belgisch Museum.*

en christelycke gedachten. Ces mélanges, qui étaient en la possession de Fr L. De Swaen, chanoine régulier de l'abbaye de St-Nicolas à Furnes, furent dédiés par ce religieux à un parent du poète, Michel Lieven, hoofdman de la rhétorique de Dixmude, afin qu'il daignât prendre cette nouvelle publication sous son patronage.

Ce volume de mélanges est divisé en deux parties; la première contient des entretiens pieux d'une âme avec son Sauveur; la seconde, les sujets proposés au concours par la rhétorique de Dunkerque, et qu'il a traités en qualité de *prince* de cette société.

Sous la direction du grand poète, la *gilde* dunkerquoise florissait. De Swaen composa un poème *sur l'amitié,* pour répondre aux désirs de la rhétorique de Bergues; et un autre *sur l'art de la poésie,* qui lui valut le second prix (deux chandeliers d'argent) au concours de Bruges en l'an 1700.

Mais la Rhétorique de Dunkerque toute entière protesta contre la décision des rhétoriciens de Bruges, qui n'avaient pas cru devoir accorder le premier prix à l'œuvre de De Swaen. Elle en appela à toutes les rhétoriques de Flandre, en leur soumettant les compositions des vainqueurs, dont l'imprimeur Van Ursel avait imprimé une édition spéciale avec des observations sur les défauts et les beautés de chacune d'elles (1).

Le chef-d'œuvre de De Swaen, de l'avis de Willems, fut sa tragédie de l'abdication de Charles-Quint, imprimée pour la première fois par Pierre Labus, réimprimée récemment

(1) Beroep-schrift voor de gilde van Rethorica binnen Duynkercke, teghen de vriie hooft-kamer der weerde dry Santinnen binnen Brugge, over haer vonnis uytgesproken den 27 juny 1700, nopende de rym-wercken. te voren in mey ter voldoeningh van haere konst-begroetinghe over ghegeven en wederom gestelt ten oordeel van alle wyse, gheoeffende, voorsienighe en hoogh-geleerde yveraerts der neder-duytsche rym- en reden-konst. — Tot Duynkercke, by Ant. Franc. Van Ursel, 1701.

dans le *Belgisch Museum*. Le typographe dunkerquois, qui était aussi poète, fait remarquer dans une préface que cet ouvrage fut le dernier de son ami, qui porta, dit-il, le génie de la langue flamande à une hauteur où jamais aucun écrivain n'avait encore atteint avant lui.

De Swaen mourut le 3 mai 1707, à l'âge de cinquante-trois ans. Sa mort fut pleurée par tous ceux qui surent manier une lyre. P. Labus et De Jonghe exhalèrent leur douleur en touchantes élégies, — insérées dans le *Voghel-Phenix,* recueil de chansons flamandes de 1737.

Toutefois antérieurement à notre poète dunkerquois, le genre tragique avait déjà été traité d'une manière heureuse par Abraham De Coninck, de Bailleul, qui publia à Amsterdam, de 1615 à 1618, trois tragédies bibliques sous le titre de *Jephta, Achab* et *Samson* (1).

Après De Swaen, viennent Stevens et Modewyck, tous deux amis, tous deux poètes et maîtres d'école, l'un à Cassel, l'autre à Bergues.

« Un ouvrage très-curieux, et sans doute le plus national qui parut en Flandre au commencement du XVIII^e^ siècle, dit encore Snellaert dans son histoire de la littérature flamande, est le livre d'André Stevens, *Nederlandschen Voorschriftboek*. Stevens était maître d'école à Cassel, où il écrivit son livre vers la fin du règne de Louis XIV. Les préceptes linguistiques consignés dans son ouvrage sont en petit nombre : ils traitent spécialement de la prononciation, de l'orthographe et de la pureté du langage. L'auteur insiste avec énergie sur ce dernier sujet, se plaignant amèrement de ses compatriotes, assez indolents pour aliéner leur propre bien. Ces sorties de Stevens sont remarquables;

(1) Voir *Belg. Museum,* ann. 1845, pag. 288 et 318. — M. Snellaert m'a signalé le nom de De Coninck avec cette obligeance que tout le monde lui connaît.

vivant dans une ville sujette au roi de France, il a l'air de traiter ce prince en étranger. »

L'œuvre de l'estimable instituteur est dédiée aux magistrats de la cour féodale de Cassel, et l'épître dédicatoire est suivie d'une longue élégie sur la décadence de la langue flamande. Dans ce chant, rempli de tristesse, une jeune vierge raconte l'origine et les progrès de cet idiome qui fut celui des peuples du Nord.

Ce livre de Stevens renferme aussi l'intéressante correspondance qui a existé entre lui et Modewyck, son ami et son collègue de Bergues. Modewyck en adressant ses vers à son frère en poésie, l'appelle *hoogdravenden en wydberoemden rymdichter* (poëte très-haut estimé et très-renommé), et Stevens compare ce dernier à un aigle qui plane dans les cieux (*hoogvliegende arend, wyzen lierdichter*).

On regardait comme une bonne fortune de pouvoir placer une publication nouvelle sous le patronage de ce grand écrivain. Ce fut sous le prestige du nom de Stevens que Pierre Labus abrita sa *Véritable Nomenclature ou instruction pour bien apprendre les deux langues française et flamande,* opuscule qui vit le jour à Dunkerque en 1724.

On trouve encore des vers du chantre de Cassel dans l'introduction au drame de J.-D. Condé, sur la passion et la mort du Christ (*Den lydenden ende stervenden Christus*); édition d'Antoine-François Cuvelier, rhétoricien de Bergues (1), imprimée à Dunkerque en 1743, chez Balthazar Weins, et dédiée à Salomon David, licencié dans l'un et l'autre droit, échevin et *keurheer* de la ville et châtellenie de Bergues, *hoofdman* de la société de rhétorique de cette ville, le Mécène des amis de la poésie.

(1) Cette édition très-rare, se trouve dans la curieuse bibliothèque de Mr de Coussemaker, qui a eu l'obligeance de me la communiquer.

A l'exemple de Stevens, d'autres Flamands ont aussi pris le luth pour chanter des louanges en l'honneur de l'éditeur de Condé. Ainsi, G.-F. Verdegans, de Cassel, C. Van Costenoble, de Bailleul, Marius de St-Josse, Dercin l'ont tous félicité dans leurs vers, comme les De France, Bonda, Remey, De Cocq, Droomers et P. Labus ont accompagné de leurs strophes la tragédie de De Swaen sur Charles-Quint.

Cuvelier était lui-même poète; il y a de lui une ode à Guillaume De Dous, l'auteur de l'Hélicon spirituel (*Den geestelyken Hélicon of christelyke Bemerkingen op alle de Evangelien der zondagen*). On peut la lire en tête de ce poème que De Dous a fait pour ses six enfants, tous engagés dans l'ordre de St-François. Un d'eux, le père Raphaël, des prêcheurs de Bergues, a répondu à cette attention affectueuse par un dythirambe qui précède aussi l'œuvre paternelle.

A quelque distance du Mont-Cassel, la patrie de Stevens, le monastère de St-Guillaume de Noordpeene, la patrie du peintre Elias, recélait dans son sein un autre poète qui n'était pas sans valeur, Ferdinand Loys, prieur du couvent. Il écrivit pour la jeunesse un recueil de préceptes moraux en vers, sous le titre de : Nouveau Miroir ou l'*abc* d'or (*Den nieuwen Spiegel der Jonkheydt of te gulden ABC voor de leergierige Jonkheyt,* in-4° de 119 pag.). Il fit hommage de son livre à Ferdinand Van Reyninghe, fils de l'ancien bourgmestre de Poperinghe, et ancien prince de la société de Rhétorique de cette ville.

Bergues ainsi que Cassel et ses environs citent encore des écrivains qui honorèrent la littérature flamande. Oswald Vervlake, religieux de l'abbaye de St-Winoc, a traduit du latin en flamand la Vie de St-Winoc par Drogon. Cette traduction a été imprimée à Dunkerque en 1757, chez Nicolas Weins, en 1 vol. in-12°. Ornée d'une gravure sur bois, qui représente le saint en prière, elle est intitulée : *Het leven en*

dood van den H. Confesseur Winocus, religieus en abt in de orden van S^t^-Benedictus, patroon der stede nu S^t^-Winox-Bergen genaemt. Cet opuscule a obtenu quatre éditions, et le traducteur fait remarquer dans sa préface que cette publication était vivement désirée et impatiemment attendue.

A Cassel, un prêtre, nommé J.-E.-J. Kien, chanoine de Notre-Dame, publia de courtes instructions sur la pratique des vertus chrétiennes et sur les fêtes et jours fériés de l'Église : 1° *Acten der uitstekendste deugden van eenen Christen.* — 2° *Korte onderwyzingen op de heilig-dagen ende andere bezondere feest-dagen van het jaer.* Le premier de ces livres peut être considéré comme une suite à la *Journée du Chrétien,* et le second, qui a été offert à M. Van de Weghe, abbé de S^t^-Winoc, comte de Wormhout, Oudenbourg et de Sabitshof, seigneur de Couthof, Hoymille, etc., pourrait être assimilé aux Fêtes chrétiennes du vicomte Walsh.

A Terdeghem, le curé Jacques Soyer écrivit vers 1730 un opuscule flamand sur les vertus théologales, et Ymmeloot d'Ypres, dans son *traité enseignant la vraye méthode d'une nouvelle poésie française et thyoise, harmonieuse et délectable,* dit que le seigneur de Terdeghem était un élégant poète et son rival. Malheureusement ses œuvres, inédites peut-être, sont perdues pour nous.

Quant au peuple flamand proprement dit, naturellement jovial, aimant à se réunir, à boire, à danser le dimanche et les jours de fête, ami des beaux-arts et des spectacles, il entrait en masse dans les chambres de rhétorique. Chaque ville, chaque village avait sa ghilde de rhétoriciens. A Bergues, il y avait les *Redenryken Royaerts,* sous la devise *Onrust in genoegt,* et les *Coeyaerts,* sous la devise *Versaemde broeders* (1); à Dunkerque, les *Carsonniers,* ayant

(1) Un homme de beaucoup d'esprit, M^r^ Carlier de Dunkerque, m'écrivit de Paris, le 18 déc. 1849 : « Les rhétoriciens de Dunkerque s'appe-

pour emblème une *Carsonne bloem* et pour devise *Rhetorica;* à Bailleul, les *Spaderyke* sous l'invocation de Ste-Catherine (1), et les *Gelsenders* ou les *Adrianisten* sous la protection du chevalier St-Adrien et de St-Antoine l'abbé, avec cette devise *Jonk van zinne;* à Flêtre, les *Tydverwachters* sous la protection de la Sainte-Vierge de Dinant, et la devise *Oeffening verlicht den geest;* à Strazeele, les *Van kleendadige beschee*; à Eecke, les *Verblyders in het cruys;* à Steenvoorde, les *Ontsluyders van vreugden,* et les *Dengdoeffers*; à Houtkerque, les *Twistbevegters*; à Hazebrouck, les Confrères de Ste-Anne, sous la devise *Onderdanig in 't werk;* à Morbecque, les *Al even vraey;* à Rubrouck, les *Al even groen;* à Castre, *la Libertine,* sous la devise *Wy leven door victorie* et le patronage de St-Nicolas; à St-Janscapelle, les *Rymkonstminnende Jonckheydt;* à Cassel, les

laient *Carsonniers,* ayant pris pour emblème une *Carsonne bloem.* Vous dites dans votre notice sur la rhétorique de Bergues qu'elle s'appelait *Royaerts-Gilde;* moi, je suis fondé à croire qu'il y avait deux sociétés de rhétorique à Bergues, parce que, en outre de celle des Royaerts, je suis certain d'avoir lu, il y a une dixaine d'années, dans un vieux livre de poésies flamandes, couronnées dans les concours de Rhétorique, qu'il y en avait une qui s'intitulait *Coeyaerts,* avec des devises et des emblèmes différents de ceux des *Royaerts.*

» Ne pensez-vous pas que la qualification donnée aux Berguenards, dont Louis Pol a fort spirituellement parlé, tout en n'en disant rien, mérite qu'à huis-clos on en recherche l'origine? — Je vous soumets ici une opinion à ce sujet, laissant à votre sagacité l'appréciation de ce qu'elle peut valoir. — Quand Bergues, ainsi que Dunkerque, passèrent sous la domination française, ces villes furent peuplées de garnisons françaises. Les militaires, gent railleuse et moqueuse à l'endroit du bourgeois et du péquin, surtout dans ce temps de conquêtes, entendant parler des poètes *Coeyaerts,* dont les Berguenards se glorifiaient probablement, n'auraient-ils pas été tentés par moquerie d'appliquer aux *Coeyaerts,* le mot français *à peu près consonnant?* D'où la mauvaise plaisanterie se sera prolongée. Il faut souvent plus d'un siècle pour déraciner de pareilles sottises de l'esprit humain; elles y prennent de plus profondes racines que les choses les plus sensées. »

(1) Dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Vereende konstminnende, sous l'invocation de S^{t}-Roch; à Watten (1), à Hondschoote, les *Pertsetreders Fontenisten,* sous la devise *Liefdewerk;* à Herzeele, les *Konstminnende iveraers*; à Steene, les *Vereensaemde broeders;* à Pradelles (devise inconnue).

Toutes les Rhétoriques avaient pour leurs représentations des théâtres qui leur étaient propres. Les sociétés les plus riches les avaient dans des bâtiments qui étaient aussi leur propriété. Les autres, moins favorisées de la fortune, se trouvèrent dans la nécessité de demander une salle de spectacle aux hôtelleries ou aux cabarets. C'est là qu'elles durent se livrer à leurs jeux de prédilection, aux exercices de la scène. Quelquefois cependant, même au milieu du XVIII^{e} siècle, des rhétoriciens jouèrent encore en plein air, sur des tréteaux élevés, comme au XVI^{e}, dans les carrefours et les places publiques, ainsi que cela s'est vu à Steenvoorde en 1755 et 1767 (2).

Un manuscrit flamand, qui provient de la société de *Spaderycke,* de Bailleul, a conservé la description du mobilier garnissant un théâtre de rhétoriciens. C'est d'abord le *tooneel,* le théâtre proprement dit; puis, les décors, dont un, peint sur toile, figure d'un côté : un intérieur de palais, avec dix coulisses, deux portes et un dessus-de-porte d'ordre composite (les colonnes et les corniches sont en grisailles et les chapiteaux dorés); de l'autre côté, une chambre bourgeoise avec fausses fenêtres, une cheminée, deux fausses portes à panneaux gris et jaunes; — un second décor en papier, représente une chambre d'attente en gri-

(1) Je n'ai rien trouvé de la dénomination et de la devise des rhétoriciens de Watten: Sanderus parle seulement de leur existence.

(2) Registre MS. de la rhétorique de Steenvoorde, que j'ai pu parcourir, grâce à l'obligeance de M. De Kyspotter, ancien président de cette société, homme très-versé dans la littérature flamande.

sailles, et au revers, une forêt avec un port dans le lointain; — enfin un troisième, figurant d'une part une ferme et une rue de village avec un pont-levis, et d'autre part, une espèce de temple avec un trône au milieu.

Cet inventaire se termine par la nomenclature des vêtements et costumes, au moyen desquels les rhétoriciens se transformaient, tantôt en rois ou princes des quatre parties du monde, tantôt en personnages de plus humble condition.

Les représentations données par nos Rhétoriques, sous le règne des rois de France, n'étaient pas défendues par le clergé. Le clergé, gardien vigilant de la morale et de la religion, savait bien que ces sociétés, composées des hommes les plus honnêtes et les plus honorables de la paroisse, pères de famille pour la plupart, ne jouaient que des pièces que lui-même avait approuvées, et qui étaient empreintes de l'esprit le plus pur et le plus opposé aux mauvaises doctrines. Bien plus, ces rhétoriciens qui se plaçaient tous sous l'invocation d'un saint, qui assistaient en corps à toutes les cérémonies religieuses, aux *Te Deum,* aux processions; qui fesaient cortège à l'entrée des prélats, qui escortaient les reliques sacrées de leurs patrons, qui fesaient prier pour l'âme de leurs frères trépassés, ces rhétoriciens qui donnaient toujours l'exemple de la charité la plus évangélique, jouaient souvent en l'honneur de leur pasteur.

En 1784, le curé de S'-Martin, à Bergues, assiste à un repas du soir de la Rhétorique des Royaerts, où se trouvent cent convives, et où il est salué par les acclamations qui accompagnent un toast porté à sa personne.

A leurs réunions ordinaires, les rhétoriciens s'amusaient à composer des vers sur toutes sortes de sujets, même les moins poétiques. Nous connaissons de leurs poèmes sur la découverte des épingles et sur le sens mystique du jeu de cartes. Nous en connaissons aussi sur l'origine du monde,

sur la philosophie, sur l'histoire; et en les parcourant, il nous est arrivé d'admirer la verve et l'animation du style, les tournures heureuses et pittoresques de la phrase, l'élévation des idées de ces littérateurs obscurs, artisans pour la plupart, qui trouvaient aux heures de loisir leurs délices dans le culte des muses.

Les poésies des rhétoriciens de Bergues ont été recueillies et publiées par un d'eux, sous le titre de *Verzaemeling der prys-vraegen*. Cet ouvrage qui n'a été tiré qu'à seize exemplaires, est resté la propriété de l'éditeur. Cependant nous avons été assez heureux pour obtenir une de ces rares brochures; nous en extrayons des vers où le poète compare entre elles les littératures flamande, française, italienne et anglaise. Son opinion est qu'au temps de Molière et de Crébillon la gloire littéraire de la France éclipse celle des autres nations.

On a déjà vu que deux dignitaires de la société des *Royaerts*, MM. Servoys et De Breyne, se sont particulièrement distingués, l'un en traduisant *Tancrède* de Voltaire (1), l'autre *Hamlet* et *Romeo et Juliette* de Ducis.

Le *royaert* Servois fit cette traduction pour le grand concours de tragédie que la *ghilde* de Bergues offrit en 1786 à ses sœurs des villes voisines et de l'étranger. A ce combat théâtral, se rendirent les *Troostverwagters* de Rousbrugghe, les *Gelsenders* et les *Spaderyken* de Bailleul, les *Fonteynisten* de Gand, les *Minnelyke van herten* de Courtray, les *Pertsetreders Fonteynisten* d'Hondschoote, les *Ontsluiters van vreugde* de Steenvoorde, les *Wy swieren door 's heilig geests bestiere* de Menin, les *Twistbevegters* d'Houtkercke, les *Arm in de beurze* de Furnes, les *Victorinnen* de Poperingue et les *Geen milder in 't vloien* d'Isenberghe.

(1) Treurspel in rym ende in vyf bedryven. A Gand, chez Vanderschueren, 1785.

Courtray obtint le premier prix qui consistait en un étendard aux armes de la ville et de la châtellenie de Bergues et était de la valeur de trois cents livres; le deuxième fut remporté par la société de Furnes; le troisième, par celle de Steenvoorde; le quatrième par celle d'Hondschoote, et le cinquième par celle des *Spaderyke* de Bailleul, à qui fut encore décerné le premier prix de comédie.

Dans cette même année de 1786, la ville de Menin convia aussi les Rhétoriques flamandes à des jeux scéniques. Bergues s'y rendit et représenta *Pyrrhus*. Ses acteurs furent si habiles, qu'ils disputèrent à ceux de Courtray le premier prix de tragédie; mais ils succombèrent, et durent se contenter de la seconde palme.

L'année suivante, les rhétoriciens de Bergues prirent leur revanche au fameux concours d'Audenarde, qui fut pour eux l'occasion d'un triomphe égal à celui de Gand, en 1539.

Ce qui a fait reprendre l'élan à ces exercices dramatiques, ç'a été le tournoi littéraire qu'avait offert en 1769 la Rhétorique de Bailleul, *Jonk van zinnen*. Treize sociétés répondirent à son appel : Steenvoorde, Ypres, Alverynghem, Polinchove, Loo, Vleteren, Bergues-St-Winoc, Roulers, Hondschoote, Dixmude, West-Nieuwkerke, Strazeele, Poperingue. Le prix de la victoire fut à celle qui représenta le mieux la tragédie de *Mithridate*.

Un rhétoricien bailleulois a doté sa ville natale d'un poème flamand, *den Belle-brandt*, resté inédit jusqu'à ce jour, mais qui intéresse au plus haut degré l'histoire de cette cité trois fois incendiée, trois fois sortie de ses cendres. C'est cette triple catastrophe que décrit le poète, après avoir raconté comment et par qui la ville fut fondée.

Ce poème est suivi d'un autre poème en quatre chants, spécialement consacrés à la description de l'épouvantable incendie qui consuma en dernier lieu la ville de Bailleul,

des signes célestes qui l'annoncèrent et des malheurs qui l'accompagnèrent ou le suivirent.

Ces deux œuvres manuscrites sont de François De Springher, né à Bailleul, le 27 janvier 1623. On en trouve des copies dans la ville natale de l'auteur; quelques-unes sont enrichies d'une pièce de vers flamands de Christiaen Van de Walle, qui fait l'éloge du *Belle-Brandt*.

Il y a dans le poème de De Springer des passages d'une grande beauté. Ainsi, quand après avoir démontré le dernier incendie de 1682, comme une armée ennemie au sac d'une ville, se ruant de quartier en quartier, d'édifices en édifices, de maison en maison et dévorant tout sur son passage, tout jusqu'à la population elle-même; quand après nous avoir fait parcourir une à une toutes les horreurs de ce désastre, Springer nous ramène le lendemain sur les ruines encore fumantes de cette cité, et nous arrêtant à chaque maison pour y faire l'appel de ses habitants, en remuer avec lui les décombres entassés, il s'agenouille auprès de ces restes d'hommes, de femmes ou d'enfants qu'il a découverts, et dépose en faveur de chaque infortuné un regret, une prière; certes il y a dans cette pensée de l'auteur quelque chose de grand, d'éminemment religieux et poétique (1).

De Springer a eu pour rivaux Ferdinand Berteloot, de Meteren, dont les poésies flamandes n'ont été connues que de ses amis, et Benoît-Georges Derive dont nous possédons un poème dédié à sa sœur Amélie, chanoinesse à Bergues, sous le titre de : *Den koninglyken harp-slager* (2).

Les associations rhétoriciennes furent démembrées quand éclata la révolution française. Assimilées aux *corporations*

(1) M. Quenson. — Mém. de la société des arts et sciences de Douai. 1835-1836, pag. 103.

(2) Imprimé à Dunkerque, chez Laurenzo.

civiles ou religieuses, elles furent dissoutes comme ces dernières. Mais aussitôt que la tempête révolutionnaire est calmée, l'amour des spectacles et de la poésie se réveille dans le cœur de nos Flamands, et les *Reden-ryke gilden* se réorganisent.

La Rhétorique d'Hondschoote se reconstitue le 27 nivôse an X de la République française, et deux ans après elle assiste à un *Landjuweel* ou concours dramatique à Rousbrugghe. Son entrée dans ce bourg n'a pas été sans pompe. Quand le cortège fut arrivé à l'*Haghedorne,* un membre déguisé en Mercure s'en détacha, accompagné de deux trompettes. Tous les trois à cheval allèrent annoncer à Rousbrugghe l'approche des rhétoriciens d'Hondschoote. Bientôt, ceux-ci apparurent marchant sur deux rangs, précédés de leur bannière, de tambours, de flûtes et de violons, et suivis d'Apollon entouré des neuf Muses, ainsi que de Mercure et des deux trompettes qui étaient venus rejoindre leurs confrères. La rhétorique de Rousbrugghe les reçut aux limites du bourg et les conduisit à son théâtre, où monta l'Apollon d'Hondschoote et récita des vers à la louange des hommes qui savent honorer la poésie.

A cette même époque, Bergues offrit de nouveau une lutte théâtrale. Dix Rhétoriques des environs s'y rendirent; on y compta celles de Courtray, Steenvoorde, Steene, Furnes, Morseele avec la devise : *Vrede-minnaers,* Poperinghe et Hondschoote. Courtray obtint encore une fois le premier prix de tragédie, d'une valeur de trois cents francs (1), et Furnes celui de comédie valant soixante-dix francs (2).

L'invitation qu'adressa la Rhétorique de Bergues à ses sœurs, était conçue en ces vers :

(1) Courtray joua *Elfride,* tragédie en quatre actes.

(2) Furnes joua *Crispyn, medevryer van zyn heer,* Crispin, rival de son maître.

Terwyl het fransche volk, bereyt is om te kroonen
Een groot manaftig held om syne daan te loonen,
Bereyd het redenstoet in Bergens redenhof,
De kroon, voor wie door konst behalen zal den lof,
Van best op ons tooneel een treurstuck te vertoonen,
Kom wakkert u met vlyt dat wy u mogen loonen.
Met d'alderdiepste vreugd, met eene lauwerkroon, etc.

En des jours plus près de nous, on voit des Flamands de France se distinguer encore aux concours littéraires de Dixmude et de Furnes. On cite Hubben, de Dunkerque, Bertein et Bels, de Wormhout, et Van Rechem, d'Hazebrouck (1).

L'abbé de Lessus, ancien principal du collége d'Hazebrouck, et Léonard Boone, professeur dans le même établissement, contemporains et amis de Van Rechem, écrivirent des ouvrages élémentaires pour la jeunesse : l'un, *Une nouvelle méthode pour apprendre la langue latine*, et une grammaire flamande intitulée : *Grond-regels der fransche spraek-konst;* l'autre, un *Dictionnaire français-flamand* et un livre de lecture sous le titre, *den nieuwen Kabinet.*

En meme temps que ces dignes précepteurs de la jeunesse, vivait le peintre Joseph Ruyssen, dont le pays flamand a droit de s'enorgueillir : son nom doit être mis à côté des noms d'Elias et de Jean De Reyn. Il naquit à Hazebrouck, vers 1764 et mourut vers 1828. Protégé par le prince de Robeck-Montmorency, il commença ses études à l'académie de S^{t}-Omer. Il se fit remarquer ensuite à Paris et alla se perfectionner à Rome. Il passa en Angleterre où

(1) Leurs vers ont été imprimés aux frais des sociétés de Dixmude et de Furnes, dans des recueils intitulés : 1° *Verzameling der Dichtwerken die medegedongen hebben in den drievoudigen prijskamp, in dichttooneel en schrijfkunst,* in-8°. *Dixmude, bij P. Stock en zoon, boekdrukkers,* 1823. — 2° *Bundel ofte verzaemelinge der Dicht-werken en tooneel-uytgalmingen, die medegedongen hebben in den dry-voudigen en luysterlyken prys-kamp,* in-8°. *Veurne, by F. Ryckeboer, boekdrukker.* 1824.

il fut admis près de Georges IV, en qualité de professeur de dessin. Pendant son séjour en Angleterre, il acquit une grande fortune, et l'employa à faire de bonnes œuvres et le bonheur de sa famille, qui était pauvre.

Ce fut lui qui établit les Trappistes au Catsberg, après y avoir appelé des Frères de la doctrine chrétienne.

Ruyssen est presque le seul de son pays qui, pendant le XVIII^e^ siècle, ait brillé dans la carrière artistique. Il publia des dessins, faits d'après les cartons de Raphaël et gravés par Cardon. Ils jouissent encore aujourd'hui d'une grande réputation. Ce genre était sa spécialité; aussi, ne connaît-on de ce peintre que fort peu de tableaux, parmi lesquels il s'en trouve un de grande dimension, au château de Morbèque; un autre représentant le prince de Morbèque-Montmorency à l'Hôtel-de-ville d'Aire, et un troisième (le plus beau), le *Christ au tombeau,* dans l'église d'Hazebrouck (1).

Nous touchons maintenant à l'époque contemporaine; elle fournit aussi des noms qui survivront à ceux qui les portent : mais nous fesons de l'histoire, et l'histoire qui raconte le passé s'arrête où commence le présent.

Nous avons dit et démontré que les Flamands de France sont des descendants de peuples de Germanie et que leur langue est d'origine germanique. Mais nous n'avons pas dit encore quel caractère a revêtu leur littérature. Ce caractère ne pouvait être autre que celui qui est propre à la littérature de tous les peuples du Nord, c'est-à-dire, le caractère *romantique* ou le *romantisme*. Et par ce mot nous entendons, avec Madame de Staël, un système littéraire opposé à celui qu'ont suivi les anciens, ensuite les auteurs du

(1) *Observateur de Cassel,* 13 mars, 1850.

siècle de Louis XIV, et auquel on a donné l'épithète de *classique*.

Dans le drame flamand, pas plus que dans la poésie lyrique, les règles des anciens n'étaient suivies. Ainsi, la simplicité et l'unité d'action, fidèlement observées au théâtre antique et sous Louis XIV, étaient bannies du théâtre des Flamands. Au contraire, nombreux acteurs, situations compliquées, action se passant en divers pays, toute une vie d'homme se déroulant sous les yeux des spectateurs.

Les Alex. Dumas et les V. Hugo ont donc, eux aussi, été précédés dans les innovations dramatiques. Il y a cent ans que le drame biographique a été joué au village de Castres.

Il faut dire cependant que dans le romantisme flamand on n'aperçoit pas ce penchant à la mélancolie qui caractérise le romantisme français. La mélancolie est chose nouvelle, elle est née de la situation toute particulière où se trouvent de nos jours les esprits.

Nos littérateurs et nos poètes flamands étaient des hommes sans ambition, écrivant par délassement et pour charmer leurs loisirs, travaillant tout le jour pour gagner le pain quotidien et élever honorablement leur famille. Parlant et chérissant une langue qui n'était pas celle de l'État, ils ne prétendaient pas à en devenir les maîtres. Le démon de la politique ne les fesait pas sortir de la sphère où Dieu les avait placés à leur naissance, et parce qu'ils savaient manier la plume ou la parole, ils ne se croyaient pas pour cela obligés de conduire le monde. Aussi, en ce temps là, les Chatterton sont rares; l'histoire ne cite même aucun nom de poète qui se soit donné la mort, parce que ses vers ne lui rapportaient pas de quoi vivre. On était, alors, à la fois poète et peintre en bâtiments comme Van Rechem, ou imprimeur comme P. Labus, ou médecin comme De Swaen, ou marchand comme Bertein, ou avocat comme Servois et De Breyne, ou maître d'école comme Stevens et Modewyck.

Dans nos campagnes flamandes, les artistes dramatiques étaient aussi nombreux que les amis de la poésie. C'était aussi dans les Rhétoriques qu'ils se trouvaient. Le goût des lettres et du théâtre était donc répandu parmi nous, deux et trois cents ans avant que Lamartine eût tracé ces lignes : « Qui m'aurait dit que les drames se heurteraient à la porte de tous les théâtres; que l'âme lyrique et religieuse d'une génération de bardes chrétiens inventerait une nouvelle langue pour révéler des enthousiasmes inconnus; que la liberté, la foi, la philosophie, la politique, les doctrines les plus antiques comme les plus neuves, lutteraient à la face du soleil, de génie, de gloire, de talents et d'ardeur, et qu'une vaste et sublime mêlée des intelligences, couvrirait la France et le monde du plus beau comme du plus hardi mouvement intellectuel qu'aucun de nos siècles eût encore vu ? »

Eh bien ! ce phénomène qui se passe de nos jours, nous l'avons observé dans notre Flandre aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et nous avons dit avec quelle ardeur la jeunesse flamande se rendait à ces époques aux concours dramatiques et littéraires, et quels sacrifices s'imposait le pays pour les favoriser.

Toutefois, nous ne prétendrons pas que nos poètes et nos écrivains flamands aient exercé une influence sur les princes de la littérature française; ceux-ci ignoraient ceux-là, et lors même qu'ils les eussent connus, ils ne les auraient pas compris. D'ailleurs, notre langue est la langue d'un pays conquis, et l'esprit de parti, l'amour-propre français, n'aurait jamais consenti à adopter ses traits caractéristiques, ses images, ses beautés.

L. De Baecker.

Le Baron de Reiffenberg.

Il était le plus noble des savants et le plus savant des nobles.

Consacrer quelques lignes à la mémoire d'un savant, dont la perte sera pendant longtemps encore vivement sentie par tous ceux qui aiment et qui cultivent les lettres, est une tâche douloureuse dont le *Messager des Sciences et des Arts* ne peut manquer de s'acquitter. Mais, comment raconter la vie si remplie et si utile de l'illustre défunt que nous pleurons et qui laisse un vide immense à combler, sans dépasser les limites qui nous sont rigoureusement imposées? Une biographie complète dans laquelle on soumettrait à l'analyse les œuvres remarquables que le baron de Reiffenberg a léguées à la postérité, et où l'on retrouverait les mille anecdotes littéraires qu'il savait si agréablement narrer, serait un vaste travail auquel un volume suffirait à peine. Nous nous bornerons donc à une esquisse rapide de sa vie, pour passer ensuite en revue les divers articles qu'il a publiés dans le *Messager des Sciences et des Arts*.

S'il est vrai que les Reiffenberg figurèrent autrefois avec quelqu'éclat parmi les guerriers qui illustrèrent les principales familles de la noblesse allemande, il est également vrai qu'ils donnèrent à la république des lettres plusieurs hommes célèbres, parmi lesquels il n'en est aucun qui mérite à plus juste titre de passer à la postérité, que :

Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas baron de Reiffenberg, né à Mons le 14 novembre 1795, que la mort vint

enlever au milieu de ses utiles travaux, à Bruxelles, le 18 avril 1850. Il était fils unique de *Frédéric-Joseph-Charles-Ferdinand,* baron et comte *de Reiffenberg* et de *Marie-Antoinette Senault* dit *des Seize,* et il avait épousé le 29 août 1827, *Marie-Adèle-Félicité Frantzen,* dont il eut deux fils.

Les armoiries de sa maison sont : *D'argent à trois bandes de gueules.* Cimier : *un vol d'aigle blasonné comme l'écu.* Supports : *deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, tenant des bannières aux armes de l'écu.*

Le baron de Reiffenberg, comme la plupart de ceux qui ont vécu sous la domination française, embrassa la carrière des armes. Il fit plusieurs campagnes dans lesquelles il reçut de glorieuses blessures; mais lorsque la puissance de Napoléon succomba sous les efforts de l'Europe coalisée, il quitta le service pour se livrer exclusivement à la science. En 1818 il fut nommé professeur à l'Université de Louvain et en 1835 à celle de Liége, d'où il fut bientôt appelé à Bruxelles en qualité de conservateur en chef de la Bibliothèque royale que le gouvernement venait de créer avec le fonds Van Hulthem (1). « Ce que le baron de Reiffenberg

(1) Voyez l'excellente notice biographique sur le baron de Reiffenberg, publiée par Mr X. Heuschling dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* t. VII, 1850, p. 152.

» a écrit depuis de livres, de brochures, de notes, de com-
» mentaires, de prolégomènes, » dit M. Schoonen dans sa courte mais intéressante notice sur cet homme célèbre (1), « est immense et défrayerait une bibliothèque. Véritable » bénédictin exercé au travail comme ces moines érudits » de Saint-Maur, à qui l'Europe doit tant de savantes recher-
» ches; tête d'encyclopédiste, merveilleusement organisée, » infatigable à la peine, toujours prête à réfléchir, toujours » prête à produire, le célèbre bibliophile que l'Académie » royale de Belgique vient de perdre alliait une érudition » prodigieuse à un esprit des plus délicats et des plus fins. » Ce portrait d'une ressemblance parfaite, nous donne une idée exacte du profond savoir et de l'érudition peu commune dont le baron de Reiffenberg était doué. En effet, l'étonnante facilité avec laquelle il donnait le jour aux œuvres les plus vastes et les mieux digérées, à quelque genre qu'elles appartinssent, car il les cultivait tous avec un égal succès, le range incontestablement parmi les polygraphes les plus remarquables dont les annales de la littérature belge fassent mention. Il serait difficile d'énumérer, sans en omettre aucun, tous les écrits sortis de cette plume aussi féconde que brillante. Cette énumération constituerait le catalogue d'une bibliothèque choisie, dans laquelle la poésie, l'histoire, la critique et la philosophie seraient dignement représentées. Puis, combien de revues et de recueils périodiques tant étrangers que nationaux, n'a-t-il pas enrichi d'articles admirablement écrits où la science se présente toujours sous une forme attrayante? N'est-ce pas à la collaboration de cet homme éminent que quelques-unes de ces publications sont redevables du succès qu'elles ont obtenu dans la suite? Au nombre de ces recueils scientifiques qui doivent un tribut de reconnaissance au baron

(1) *Bulletin de la société des gens de lettres belges.* 1850, p. 19.

de Reiffenberg, nous citerons le *Messager des Sciences et des Arts,* le plus ancien de tous et qui compte aujourd'hui vingt-cinq ans d'existence, longévité extraordinaire que peu de revues atteignent. En 1833, le baron de Reiffenberg en prit la direction conjointement avec Messieurs Jacquemyns, Serrure, Van Lokeren, Voisin et Warnkœnig, mais en 1840, ce savant cessa de figurer parmi les directeurs, quoiqu'il continuât à accorder au *Messager* sa précieuse coopération. Les articles insérés dans ce recueil dus à sa plume, sont les suivants :

Traditions populaires, faits singuliers, anecdotes. T. VII (1833), pp. 161 et 442.

Analyse critique des chansons nationales de O. L. B. Wolff. Idem, p. 204.

Chartes d'affranchissement des XI^e^ et XIII^e^ siècles. Idem, p. 303.

Un primus de Louvain. T. VIII (1834), p. 22.

Traditions populaires, faits singuliers, anecdotes. Id., p. 103.

Poésie et œuvres d'imagination en Belgique depuis 1830. Id., p. 217. Article critique des plus spirituels, où il passe en revue les œuvres poétiques de quelques jeunes auteurs belges, après avoir tracé le tableau peu flatteur de l'avenir réservé à la littérature française en Belgique.

Analyse critique de l'édition de la Chronique d'Arras et de Cambrai *par* Balderic, *publiée par le docteur Le Glay.* T. IX (1835), p. 288.

Analyse critique des Tournois de Chauvenci *donnés vers la fin du XIII^e^ siècle, décrits par* Jacques Bretex, 1285. *Annotés et publiés par H. Delmotte.* Id., p. 308.

Analyse critique de la Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. T. XI (1837), p. 107.

Mémoires du comte d'Ongnies. 1665. T. XII (1838), p. 121.

Analyse critique de la Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale *par P. Namur.* Id., p. 177.

Analyse critique de la Biographie universelle des musiciens

ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA MUSIQUE, *par F.-J. Fétis*. T. XIII (1839), p. 255.

Tous ces articles sont rédigés dans ce style gracieux, vif et piquant que l'on retrouve dans tous les écrits du baron de Reiffenberg, et lorsqu'on les a lus, on se sent naturellement entraîné à les relire encore. Quelle critique savante, judicieuse, fine et spirituelle, quoique parfois un peu acerbe, ne rencontre-t-on pas dans les analyses que ce laborieux écrivain donne des productions littéraires, en tous genres, qui sortent chaque jour des presses belges et étrangères? Comment pouvait-il suffire à tant de travaux entrepris à la fois? Cette prodigieuse activité qui étonne, mais qui ne s'explique pas, a inspiré au poëte Mathieu des vers qui dépeignent parfaitement cette existence dont tous les instants étaient employés au travail; nous les empruntons au *Bulletin du Bibliophile belge :*

L'étude, qui primait tous ses autres plaisirs,
Ne lui laissait de temps que pour ces doux loisirs;
Le reste de sa vie, hélas! sitôt passée,
Il reprenait sa tâche en naissant commencée,
Etudiait sans cesse et sans cesse écrivait.
La lampe qui la nuit brûlait à son chevet
A pâli tant de fois au retour de l'aurore
Qu'à sa gloire future il travaillait encore!
Ce que cet homme a fait, ce qu'il a de sa main
Recueilli, confondrait l'entendement humain.

Le baron de Reiffenberg n'est plus, mais sa gloire lui survivra. Pendant sa vie dont le fil a été sitôt tranché, il a rendu aux sciences, aux arts et à la littérature en général, des services trop réels et trop grands, pour que la postérité reconnaissante ne s'acquitte pas envers lui, en élevant à sa mémoire un monument digne de ce célèbre polygraphe et de la nation qu'il a dotée de tant de productions remarquables qu'elle est heureuse et fière de posséder.

PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

Un document contemporain

DE LA

GUERRE DE GRIMBERGHE.

Il n'y a pas, croyons-nous, dans nos annales de fait plus controversé que celui du récit de la *Guerre de Grimberghe* terminée en 1159. Un savant académicien, M. le chanoine De Smet, s'est appliqué dans un mémoire (1) plein de recherches à prouver que la plupart des détails dramatiques de cette guerre, racontés dans un poème flamand qu'il reconnaît ne pas être antérieur au milieu du XIII^e^ siècle, sont vrais; et, par conséquent, qu'il faut accepter sans examen la narration de cette bataille de Ransbeek, ou Godefroid III, duc de Lotharingie et comte de Louvain, fut exposé dans son berceau, au moment où les Brabançons pliaient sous les efforts de l'armée des Berthout, sans parler des mille et une autres impossibilités du récit qui se remarquent à chaque vers. M. De Smet s'appuie sur le témoignage de Jean De Clerck, qui n'a commencé sa chronique qu'en 1318, plus d'un siècle et demi après la fin de la guerre de Grimberghe, et sur ceux d'A Thymo et d'Edmond De Dynter, écrivains du XV^e^ siècle. Ces chroniqueurs sont d'un grand poids sans doute, mais seulement lorsqu'ils

(1) *Nouveaux Mémoires de l'Académie*, t. XV. 1842.

racontent des faits qui se sont passés sous leurs yeux, et leur assertion n'est ici d'aucune valeur, puisqu'ils ont suivi pas à pas (M. De Smet en convient) le poète du *Grimberghs oorlog*. Quant à l'acte cité par Rombaut (1), et dont Des Roches et M. De Smet se sont également prévalus, comme existant aux archives de Bruxelles, dans certain registre appelé le *Boek met den haire,* les auteurs de l'histoire de cette ville (2), MM. A. Henne et Alph. Wauters, ont parcouru ce registre et bien d'autres et n'ont pu retrouver la pièce. Cet acte, daté de 1179, est un réglement des bourgmestre, échevins et conseillers de Bruxelles, accordant au métier des fabricants de piques et harnais le droit d'imposer une taxe de six vieux écus à ceux qui voudraient entrer dans cette corporation, afin de l'indemniser des pertes souffertes par elle à Ransbeek. « Y avait-il au XII^e^ siècle, à » Bruxelles, des bourgmestres et des conseillers? Comptait-on » alors par vieux écus »? demandent les historiens dont nous parlons; et leur témoignage a ici une grande autorité, par la conscience qu'ils ont mise dans leurs recherches et dans leurs études. « Disons aussi, — continuent-ils, — que la plu- » part des noms des nobles mentionnés dans le poème et » particulièrement les noms des quatre prétendus régents, » ne se retrouvent dans aucun diplôme du même temps. Et » puis, on voit figurer comme alliées aux Grimberghe, des » familles avec lesquelles ces seigneurs eurent d'étroites liai- » sons à la fin du XIII^e^ siècle, date probable de la compo- » sition de l'ouvrage flamand, dont on comprend dès lors » le but. Selon De Clerck dans ses *Brabantsche Yeesten,* il » n'y eut pas de combat, parce que les Berthout n'osèrent » entrer en lice avec les barons réunis autour du berceau de » leur jeune souverain. Mais cette chronique rimée commet

(1) *Bruxelles illustrée,* tome II.
(2) Tome I^er^, page 35, note 3.

» ici la grande erreur de placer la prise de Grimberghe » dans la première année de Godefroid; elle n'eut lieu, sui- » vant les contemporains, qu'en 1159, c'est-à-dire quand ce » prince avait dix-huit ans et la force nécessaire pour porter » une armure. » A de pareils arguments que peut-on ajouter encore. Constater que dans tous les actes du milieu du XII^e^ siècle, l'on ne rencontre pas une seule fois les noms de Henri de Diest, de Gérard de Wesemael, de Jean de Bierbeek et d'Arnould de Wemmel, ces quatre seigneurs commis pour veiller aux intérêts du jeune Godefroid, n'est-ce pas suffisamment prouver que le fait de la tutelle, inventé par le poète du XIII^e^ siècle, et répété par A Thymo et De Dynter, doit être mis sur le compte de son imagination?

Toute la partie de la dissertation de M. De Smet qui tend à établir le jeune âge de Godefroid III à la mort de son père, et conséquemment à l'époque de la bataille de Ransbeek, ne démontre rien en faveur de la véracité de celle-ci : nous reconnaissons avec lui, d'après le témoignage du moine d'Afflighem, d'après les chartes citées dans son mémoire, et par l'inscription qui se lit sur les fonds baptismaux de l'église de S^t^-Germain de Tirlemont (1), que Godefroid III naquit en 1142, mais cela doit-il nous porter à croire que sa présence à Ransbeek vint ranimer ses soldats au moment où ils allaient perdre la victoire.

Il est inutile de nous appesantir sur les autres détails de la guerre de Grimberghe, qui sont relatifs aux secours donnés par Thiéri d'Alsace, comte de Flandre, aux seigneurs brabançons. M. De Smet a reconnu dans son mémoire qu'il s'était trompé en adoptant, comme l'avaient fait plusieurs écrivains modernes avant lui, l'intervention des Flamands dans la querelle, et que tous les chroniqueurs sont muets là-dessus, les contemporains comme ceux qui leur sont

(1) Aujourd'hui au Musée d'antiquités de Bruxelles.

postérieurs. Il ne lui est pas échappé que l'anonyme d'Afflighem, qui vivait à cette époque et qui fut presque témoin de tous les désastres de la guerre, dit positivement qu'abandonné du comte de Flandre, et réduit à ses propres forces, Berthout fut enfin obligé de conclure la paix, après la destruction de sa forteresse de Grimberghe. Nous nous étonnons qu'au milieu des contradictions et des erreurs dont le poème flamand fourmille, alors qu'il donne à la Flandre un souverain qui n'apparut que longtemps après, et qu'il fait figurer sur la scène des seigneurs qui ne sont rien moins que contemporains des beaux faits d'armes qu'il leur attribue, nous nous étonnons, disons-nous, que M. le chanoine De Smet ait encore pu adopter pour vrais des récits aussi fabuleux que ceux de la tutelle et de la bataille.

Voyons maintenant ce qu'il y a de vrai dans le fait de la guerre de Grimberghe.

Après l'examen de la version des différents auteurs postérieurs aux faits, M. De Smet parle des documents contemporains de ces événements. C'est, nous semble-t-il, par où il aurait dû commencer. Ce savant doit reconnaître avec nous qu'il n'existe que deux monuments de cette époque reculée qui font mention de la guerre de Grimberghe. Le premier est la chronique du religieux d'Afflighem, dite l'*Auctarium affligemense,* qui s'arrête à l'année 1163. Vivant au milieu du pays où cette guerre sanglante était allumée, ce moine a pu nous donner là-dessus des détails précieux. Aussi le tableau qu'il nous en trace est-il complet. Sa narration quoique brève, n'a pas cette sécheresse que l'on remarque dans les autres parties de son œuvre, alors qu'il parle d'événements qu'il a appris de témoins oculaires, mais auxquels il n'a pas assisté lui-même. De l'abbaye où il écrivait ses tablettes, sans se douter quelle source précieuse elles seraient un jour pour nous, il a dû voir les troupes des deux partis se jeter sur les terres en-

nemies, les dévaster et en chasser les habitants; il a dû voir la fumée des fermes et des cabanes incendiées, et le monastère a peut-être recueilli plus d'un malheureux forcé de chercher un refuge dans ce saint lieu pour échapper à la mort. Ces brigandages affreux, dit-il, désolèrent tout le pays près de vingt ans, et la terre abandonnée resta inculte. Enfin en 1159, le jour de la fête de S'-Remi, la vieille et célèbre forteresse de Grimberghe, qui dominait fièrement la contrée depuis tant d'années, fut détruite de fond en comble (1). Ainsi finit cette guerre qui recommençait pour la quatrième fois.

Butkens dans ses *Trophées de Brabant,* t. Ier, Preuves, p. 41, a imprimé, en partie seulement, une charte de l'abbaye de Forêt dont il avait copié la substance dans un inventaire qu'on lui avait prêté. Quant à l'original il ne l'a jamais vu. Ce document qui est le second dont nous parlions, vient compléter la narration du religieux d'Afflighem, en nous faisant connaître que c'est le duc Godefroid III en personne qui s'empara du château de Grimberghe, auquel

(1)« Bellum gravissimum ortum erat ante annos circiter XX, inter » ducem Lovanii Godefridum juniorem et Walterum cognomento Ber- » told. Puer quidem Godefridus adhuc in cunis jacebat; turba autem » seditiosorum utrinsque partis pacem turbabat. Unde magnum malum » processit et quasi quoddam contagium terram utrinsque invasit. » Agricole enim bonis suis spoliati, miseri et exsules de finibus suis » sunt egressi, terra deserta habitatoribus inculta remansit. Erat cernere » miseriam, incendia, homicidia, rerum omnium depredationes vio- » lenter fieri, ferè per annos XX, donec hoc anno, quarto bello Grim- » bergensis

Urbs antiqua ruit, multos dominata per annos,

» castrumque magnum et famosum, humana virtute vix poterat, justo » Dei judicio combustum et ad solem usque dirutum est. Accidit hoc » in festo S. Remigii. Itaque omni auxilio distitutus (Bertholdus), a » comite Flandrie derelictus, cui soli innitebatur, cum Duce, serò » tamen, in pacem rediit. » (Pertz, *Monumenta Germaniae, Scriptorum* t. VI, p. 404).

il fit mettre le feu. Nous avons eu le bonheur de retrouver l'original de cette pièce, dans les archives de l'abbaye de Forêt, à la Bibliothèque des Bollandistes : c'est là que nous nous sommes convaincu que Butkens n'a eu en mains qu'un inventaire. Nous n'avons pu nous refuser au plaisir de donner un fac-simile de cette charte curieuse, seul document authentique et contemporain, si l'*Auctarium affligemense* n'était pas à l'abri de tout soupçon, qui fasse mention de la guerre entre Godefroid III et les Berthout. Notre charte est une donation de ce prince à l'abbaye de Forêt-lez-Bruxelles, de plusieurs terres situées près de la Senne, faite immédiatement après la prise de Grimberghe, et alors qu'il était encore sous l'impression de la joie d'avoir abattu des ennemis qui depuis si longtemps ne laissaient aucun repos aux habitants voisins de leur repaire qu'ils regardaient comme imprenable. Aussi, au lieu de la date qui termine ordinairement ces sortes d'écrits, Godefroid dit-il que cette donation est faite l'année qu'il a, Dieu aidant, pris et incendié le château de Grimberghe, *anno quo Grimbergense castrum, Deo opitulante cepi, incendioque delevi.* Au reste, voici le texte entier :

« In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Godefridus, » Dei gratia dux Lotharingiae, avum meum seniorem, scilicet du- » cem Godefridum, permaximae miserationis imitari gestiens di- » vina certificatus promissione, misericordiam misericordes conse- » qui elemosina omnia peccata dilui, ipsaque animam etiam à » morte erui, sanum duxi propria animam hereditate redimere, » eaque labili perhennem commutare. Quia igitur rarò vel nunquam » claustris desunt hospites praecipue pauperes in quibus magis » Christus suscipitur ad eorum susceptionem placuit mihi accclesiae » elemosinae de Forest amminiculum prestare. Omnem itaque he- » reditatem suam à Saina usque ad Hegam quam Geldulfus et » Gislardus, fratres, cum matertera sua loca praefatae accclesiae » vendiderant mihi reddentes, et cum Herimanno, Arnulfo, Iona et » Lutiarde festucantes spe salutis meae et praedecessorum meorum

IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS Ego Godefrid(us) di
p(ro)maxime miserationis imitari gestiens. digna certif
peccata diluit. ipsa q(ue) anima(m) etia(m) a morte eripit. sanu(m) du
co(m)mutare. Quia g(ra) raro ut magis claustris desunt hosp
susceptione placuit in ecclesie elemosine de Forest annum
ad hegam q(uam) Geldulf(us) & Gillard(us) fr(atr)es cum matre sua tota
Arnulfo. Iona. & Lutiarde festucantes. spe salutis mee
ter ac devote contuli. Verum ne res hoc gesta tenore. p(re)sent
audo lacescat. p(re)senti cartula & sigillo meo muniri imp
castelli & Ingelb(er)ti dato teneu(n)t p(re)dictu(m) te(m)p(or)e p(ro)uer(b)ii ut gemma S
fridi de ualle. s(ignum) henrici de stallo. S(ignum) Tirini Ingelb(er)ti de domo. Ti
anno quo Grimbergense castru(m) deo opitulante cepi. i

a dux lotharingie. anni mei seniore scilicet duce G.

t permissione. uiuscedita uiuscedes consequi. elemosina omnia

ppria animam hereditate redimere. ea que stabili perhenne

s. precipue pauperes in quibus magis xpc suscipit. ad eorum

lium prestare. Omnem itaque hereditatem suam a sama usque

ate scellie uendidant in reddentes cum hermanno.

predecessorum meorum a quibus in peruenerat allodium bilari.

succedentium ne memoria labefcat. hereditaque quas inm...

i. ac idoneis testibus subter adnotatis roborari. S. Franconis

eurici pedagogi. S. Franconis bolen. S. Albini scoiart. S. God

uuini. & Bernadi caz. In cuius hoc actum est camera eo

endio que deleui.

Den .xcvijen

hy

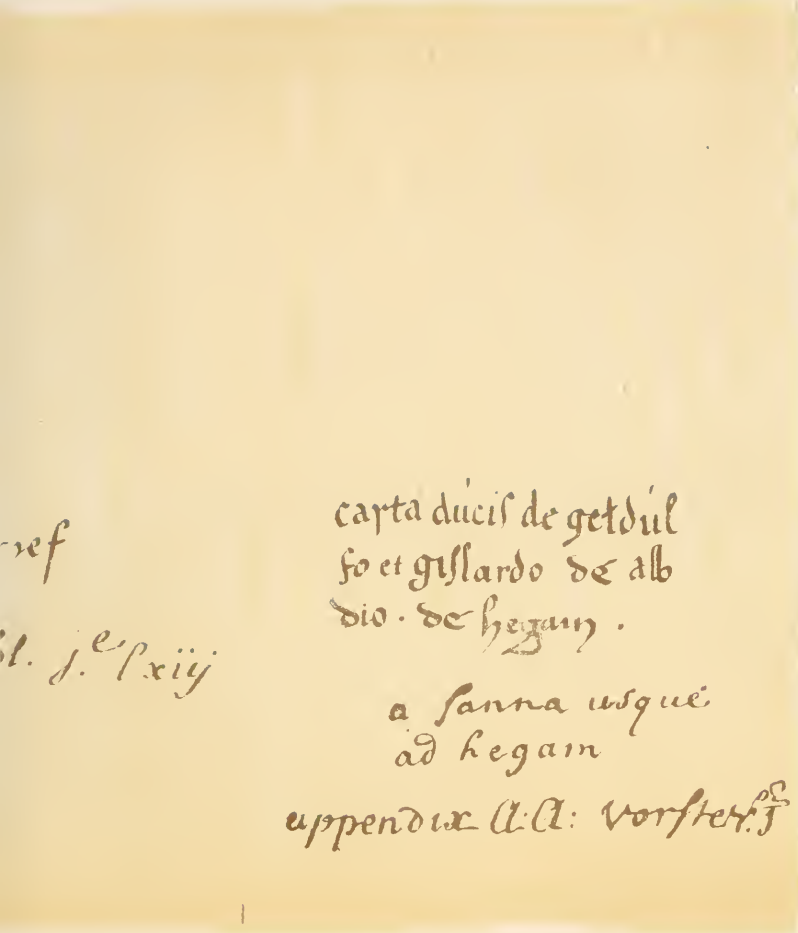

..., et cum Hermanno, Arnulfo, Iona et
» Lutiarde festucantes spe salutis meae et praedecessorum meorum

» à quibus mihi pervenerat allodium hilariter ac devotè contuli.
» Verum ne res hoc gesta tenore praesentium succedentiumve
» memoria labescat, heredumque quis iniuriando lacescat, pre-
» senti cartula et sigillo meo muniri imperavi ac idoneis testibus
» subteradnotatis roborari. S. Franconis, castellani; S. Ingelberti
» de Atrio, tenentis praedictum tunc puerum inter genua; S. Hein-
» rici pedagogi; S. Franconis Bolen; S. Alberti Scoiart; S. God-
» fridi de Valle; S. Heinrici de Stallo; S. Fratrum Ingelberti de
» Domo; Everwini et Bernardi Caz. In cuius hoc actum est
» Camera, eo anno quo Grimbergense castrum, Deo opitulante,
» cepi incendioque delevi. »

(Le sceau est perdu).

Alexandre Pinchart.

Van Zevecote (1).

II.

Le génie de Zevecote se complétait. La vue de ces merveilleuses collections de statues, de bas-reliefs et de vases antiques, retrempait en lui ce merveilleux instinct de l'idéal qui dans les modèles classiques lui avait fait de si bonne heure deviner les mystères de l'art. Il sentait sa poitrine se gonfler d'orgueilleuse félicité, en songeant que si loin des transparences du ciel italien et des fécondes inspirations des monuments de la Rome païenne ou chrétienne, il avait pu néanmoins s'élever jusqu'où ne s'élevaient plus la plupart des Romains de son temps.

Musaque jam Superis par incedebat et astris,
Et nihil a quoquam quod trepidaret erat.

Il dut s'arracher pourtant aux exquises jouissances de l'existence artistique et patricienne : sa chétive organisation physique se refusait à porter plus longtemps le poids de ces émotions trop multipliées : la *mal' aria* le surprit au milieu de ses courses poétiques dans la Rome des arts. Il s'embarqua, et deux tempêtes successives le jetèrent, harassé, mourant dans le port de Gènes. Il nous a dit les fatigues et les périls du voyage, ses compagnons engloutis dans les neiges, ses haltes dans des lieux sauvages, la perfidie des hôtes, le long trajet de Rome, et le retour enfin dans cette

(1) Suite et fin. — Voir p. 222.

patrie dont il eût voulu être si fier, mais qu'il croyait si ingrate et si insensible à ses poétiques accents :

Hic mihi felici quia non datur esse poetae,
Et nimis est votis sors inimica meis;
Stamina fatidicae rumpant vitalia Parcae,
Ac animam rapiat quae mihi terra dedit.

Il semble que Zevecote à son retour de Rome a été très-froidement accueilli par sa famille : on ne pouvait s'expliquer en lui, encore moins pardonner, cette mobilité, cette impatience du calme, cette horreur d'une existence placide, seule possible alors dans la vaste et muette enceinte de Gand. Le poète se réfugia dans les travaux poétiques, s'efforçant d'écouter le moins possible les clabauderies de l'envie; remplissant ses heures ou d'étude ou d'enseignement, il lui fut possible pendant quelque temps d'oublier les transports juvéniles, les splendeurs perdues et les rêves déconcertés. Il se consolait des rigueurs du sort et des mécomptes du bonheur, en travaillant à communiquer aux autres cet art des vers heureux et faciles, qui lui avait donné à lui-même si peu d'heures satisfaites et savoureuses.

Vers la fin de mars de l'an 1622, il parut à Gand, chez Judocus Dooms, à l'enseigne de la *Presse typographique,* et contrôlé par la censure du chanoine Smets, une centaine de pages poétiques de Jacques Van Zevecote, de l'ordre des ermites de S^t^-Augustin. Cette première édition d'Élégies, de Sylves et d'Épigrammes donnait toutes les petites pièces de l'auteur telles qu'elles avaient été primitivement conçues. D'autres circonstances depuis les firent mutiler ou supprimer dans des éditions nouvelles.

Si nous voulons connaître Zevecote, c'est dans ses œuvres qu'il faut essayer de saisir cet esprit peut-être trop mobile. Celui que Willems n'hésite pas à appeler *le prince des poètes flamands,* c'est à peine si son nom s'est maintenu dans notre incurieuse mémoire. Dans ce fatal naufrage de

la pensée nationale, il nous faut guetter au passage quelques épaves d'une brillante individualité d'artiste. Ce sont là les misères de notre gloire.

Les *Poemata* de 1622 ne sont remarquables que comme premiers jalons d'un essor vigoureux, et comme fugitive silhouette d'une authentique nature flamande, doublée d'heureuses réminiscences classiques. Étrange lutte de deux courants opposés! Du fond du cloître des Augustins de Gand, notre poète se réclamant de Mgr. Antoine Triest, septième évêque de Gand, comte d'Everghem, etc., abjure la folle désinvolture des muses de l'antiquité. Il avoue bien que les chants lascifs ont trop souvent la palme de l'élégance, mais il déclare renoncer sans effort aux grâces trop peu vêtues de son maître Ovide. Illusion peut-être, mais en tout cas respectable.

On sait la grande popularité d'Ovide chez nos littérateurs d'autrefois. Le dernier poète du grand siècle et le premier de la décadence, l'auteur si facile et si limpide des Amours et des Héroïdes a pénétré jusqu'en notre Bibliothèque bleue, si germanique pourtant. Les flatteurs ou plutôt les amis ont beau parler à Zevecote de Callimaque, de Stésichore et d'autres : c'est Ovide qui est la véritable inspiration, quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise (1). Ne nous étonnons pas de cet emmêlement de christianisme et de paganisme : le moyen-âge s'y complaît, et le dix-septième siècle, c'est encore le moyen-âge pour notre pays. A tort chercherait-on pour cette époque un parallélisme entre la France et la Belgique.

Zevecote a le vice du génie : l'orgueil, peut-être même la vanité. Cela transparaît assez dans son mot à l'*Ami lecteur*. Mais quand il se tromperait, on aime que le jeune

(1) Dum facilis elegos tam dextro numine pangis,
Quis non Ovidium te, Zevecote, putet?
De Coninck, *Gandensis*.

poète se flatte de pouvoir encadrer sans disparate et sans réciproque préjudice les sévérités théologiques dans les gracieuses guirlandes de la Rome payenne. Habituons-nous, quand nous remontons la liste des temps et des hommes, à voir le Pégase en face du Calvaire, sans nous défendre de regretter que le pastiche classique ait souvent fait négliger les détails originaux et les couleurs locales. Un calque d'Ovide sert parfois de fond à de touchantes idées, comme en ces vers de Zevecote à son ancien provincial de Louvain :

Accipe quae patrias ad Lisae flevimus undas,
Carmine fortunae conveniente meae.

S'il abuse de l'*ergone,* comme d'autres usaient trop indiscrètement du *quae quum ita sint,* en est-il moins spontané, moins tendre et moins doux quand il se ressouvient avec tant de plaisir que Bauters, curé de S^t^-Michel à Gand, lui donna les premières leçons de latin et de cosmographie?

Quand Zevecote parle de son non-chaloir, quand il se dit *fugax rerum securaque in otia natus,* ne le croyez pas au pied de la lettre : on est ici en coquetterie, à la manière hypocritement indifférente de Michel de Montaigne : on se ment à soi-même, un peu sans le savoir, un peu sans le vouloir. Le vrai est que son badinage, ses *nugae,* comme il le dit à Michel Seclyn, châtelain du Vieux-Bourg, masque une inquiète ardeur de travail. Le protecteur au surplus est digne du protégé : le noble feudataire de Flandre n'a pas cru déroger en encourageant les premiers essais de son jeune compatriote. Il a osé aussi, lui qu'on redoutait à la guerre de Frise, et qui brillait dans les grands conseils, descendre jusqu'à s'occuper des écoles des pauvres, — *sancto et salubri instituto* — comme s'exprime à cet égard l'honnête Sanderus.

A travers les trop fidèles reminiscences des grands poètes, on aperçoit déjà un riche fonds de pensées originales. Qu'importe qu'en écrivant au cardinal Bartholin une épître

de bon souvenir, il s'amuse à des bluettes dignes des facéties du XVIII^e^ siècle! Voici bientôt la *fabula hyemis,* gracieuse compositien qu'Heinsius avouerait avec orgueil et qui a une mélodie de mots, et une fraicheur d'images à tromper les plus érudits. Ce n'est qu'à la fin de l'élégie qu'une indication indiscrète vous rappelle que comme en peinture, en littérature aussi, notre plantureux pays peut avoir ses coloristes indigènes.

S'il renouvelle le fameux mot d'Ovide : *Vita verecunda, musa jocosa* (1), c'est comme une réserve pour quelques hardiesses poétiques qui lui échapperont plus tard en Hollande. Ici, dans ce premier produit de sa veine, tout est chaste et d'une innocuité presque monastique. Au milieu de cette réserve et de cette *filialité,* on reconnaît un temps d'arrêt, une hésitation dans l'élan de ce poète qui fut depuis si fier et si vigoureux dans ses haines.

Zevecote se montre jaloux de la gloire nationale, à cette époque de défaillance nationale, quand l'influence étrangère provoquait de toutes parts l'expatriation du génie belge. C'est de toutes les forces de son âme qu'il aime son pays : il l'aime comme beaucoup d'Allemands aiment leur vieille et payenne terre de Germanie. De loin comme de près, dans la joie comme dans la tristesse, les noms aimés des côteaux et des fleuves de la patrie sont prodigués dans ses poésies. Il y a là de cet amour qui devait animer nos anciens paysagistes; il a pu dire de lui-même sans exagération : *Colui patriis culmina nota diis,* et rien qu'à voir de quelles chaudes étreintes il cherche à retenir un ami prêt à partir pour la Hollande, on peut affirmer que si lui-même s'arracha un jour à ces humbles délices tant de fois

(1) Le jeune et fougueux *Lessing,* quand du fond de sa misère académique il écrivit à son père le rigide ministre protestant, cita le même mot, mais l'attribua à Martial.

et si heureusement chantées, ce doit être le cœur brisé sous l'empire d'inexorables fatalités.

Comment donc s'est-il fait qu'à vingt-sept ans, à la veille de s'épanouir dans toute sa richesse de travail et de verve, il s'est exilé, et sans retour, de cette terre pour laquelle il avait comme des regards d'amant? On a parlé de la mobilité de son cœur, de la fugacité de ses impressions, de l'insatiabilité de sa pensée (1). On peut citer encore l'apathie générale qui s'épaisissait et s'apesantissait chaque jour davantage sur ce pays d'une vitalité autrefois luxuriante. Écoutons le poète lui-même dans les doléances qu'il adresse à Justus Ryckius, le savant chanoine de Gand :

Ganda meo veterem proscripsit corde vigorem,
O nimis ingeniis Ganda noverca suis!
Quis ferat? indignis summi tribuuntur honores,
Publica quos poterant furta citare reos.
Quis ferat? indoctis donantur praemia : nullus,
Aonidum studiis restat in urbe favor.
Incipe, Ganda, tuas melius cognoscere dotes,
Quoque decet, cives ubere pasce tuos.
Sic poteris magnae semel aemula surgere Romae,
Pulsus et e nostro pectore langnor erit.

Une sourde colère émeut déjà le poète tout-à-l'heure si reposé, si confiant, si plein de caresses presque enfantines. Ç'avait été sa première, sa plus constante ambition de rehausser de quelque relief nouveau la vieille gloire de sa commune. Et tout semblait lui sourire, et il chantait *spei certus*. Mais comme autrefois pour son premier amour, maintenant aussi pour sa première espérance de gloire, il s'est douloureusement heurté à l'injurieuse puissance de l'or. Il maudit Gand comme il avait, plus jeune, maudit la trop vaine Thaumantis :

Non quia non fortis, sed quia pauper erat.

(1) Ph. Blommaert (Préface).

Que d'amertume révélée en quelques mots! Le ver du découragement l'a mordu au cœur. Son mal lui semble interdire l'espoir le moins long.

> Nulla venena meum perimunt vigorem,
> Nulla jubent gelidae solvere pensa neci;
> Attamen insolita videor mihi tabe peruri,
> Et mea nescio quis corpora languor habet.

A Gand, il était professeur de rhétorique au collége des Augustins. Pour échapper aux petites obsessions et aux tracassières persécutions de l'envie, notre poète s'éloigne, espérant trouver à Bruxelles le repos qui l'avait fui.

Nous disons : le repos, parce que cette organisation si riche et si pleine sentait d'instinct le besoin du calme matériel, extérieur, pour se développer dans sa magnificence. Chacun se cherche ainsi son point d'appui, l'*inconcussum* de Descartes, le δός μοι ποῦ στῶ d'Archimède. A Zevecote, il fallait pour vivre l'activité grande et large. Les petites et menues agitations le tuaient.

Mais à Bruxelles, mêmes dégoûts, même stérilité fébrile. Et en plus, l'insolence des cavaliers espagnols. Il courbe la tête, mais en frémissant de honte. Le souvenir de son ami Daniël Heinsius lui devint plus vif et plus cher à mesure que d'autres intérêts ou d'autres affections allaient s'alanguissant. En s'appuyant de ce qui se fit plus tard, on peut penser que dès lors le doute religieux troublait cette âme de sa dévorante inquiétude. L'homme est complexe, et d'ordinaire une seule cause ne suffit pas à expliquer en lui les changements les plus nets et les plus brusques. Chez Zevecote la haine de l'Espagne dut s'ajouter à la haine des détracteurs.

Quoi qu'il en soit, le poète gantois se sentait à l'étroit dans son pays. Le froid s'y faisait dans les âmes. La domination étrangère brisait plus de ressorts par un régime torpide qu'elle ne suscitait de résistances et de soubresauts

d'énergie par la compression et la censure. Rien de mortel aux esprits comme la rouille de l'inaction. L'intelligence ne saurait respirer dans le vide.

Avant de quitter la Belgique, et comme par un pressentiment qu'il ne reviendrait plus, Zevecote fit paraître à Anvers chez Gerard Wolsschat, en 1623, le recueil complet de ses poésies latines. Au volume dont il a déjà été parlé, s'était ajouté un nouveau livre d'élégies, puis deux tragédies et une tragi-comédie.

Dans les nouvelles élégies, la pensée est comme voilée de tristesse : il y a du fiel, il y a des haines qui ne savent où se prendre, et malgré certaines adulations d'équivoque aloi, on sent des frémissements d'impatience courir à travers la mélodie. Et cependant que de grâce dans le début !

Dicebam : satis est, lepidae discedite curae,
Non vacat Aoniis semper adesse choris.
Si mage vernantes tibi, Musa, sacravimus annos,
Et fuimus populi pars quotacumque tui,
Hoc satis est, alio fervent jam pectora motu,
Et magis augusto mens calet icta Deo.

Et que de goût aussi dans ce style aisé ! On pourrait dire avec Voltaire (1) :

« Rien n'est si commun que des vers latins, dans lesquels on mêle le style de Virgile avec celui de Térence, ou des épîtres d'Horace. Ici il paraît que l'auteur s'est toujours servi de ces expressions tendres et harmonieuses qu'on trouve dans les églogues de Virgile, dans Tibulle, dans Properce, et même dans quelques endroits de Pétrone, qui respire la mollesse et la volupté. »

L'étonnement augmente quand on songe combien en ce temps là le pédantisme des écoles et l'infatuation espagnole rendaient difficiles la simplicité et la sobriété de manière. En dépit des fatalités, le poète n'avait donc pas baissé : il

(1) Correspondance année 1731.

s'était sauvé par l'étude qui dut lui paraître, comme à Casimir Delavigne, « après l'amour le meilleur des maux. »

Dans ce qu'on pourrait être tenté de prendre pour des tentatives dramatiques, il n'y a que le nom. Ni *Maria Graeca,* ni *Rosimunda,* ni *Esther* ne contiennent même l'ébauche d'une action, d'un mouvement scénique. Aussi bien telle n'était pas l'idée du poète, encore moins son aptitude. Il y avait trop de lyrisme dans Zevecote pour que sa personnalité pût suffisamment s'effacer derrière les rôles à créer, les personnages à animer. Ne lui demandez par de se dédoubler, de *s'objectiver,* comme diraient les Allemands : dans ses plus hauts élans, c'est lui seul que vous trouvez, et si peu que Zevecote soit connu des biographes, il n'arrive jamais qu'en lisant ses vers on oublie sa personne.

Rien ne montre mieux cette absence de portée dramatique que la facilité avec laquelle le poète changeait le *sujet* de sa pièce, sans en déranger le moindrement l'économie. Bien jeune encore, vers 1615, il avait conçu et exécuté le plan d'une pièce intitulée : *Maria Stuartia.* C'était le thème que Schiller, Lebrun et d'autres développèrent depuis d'une façon si émouvante. Sous l'influence des habitudes de collége et des représentations rhétoricales, l'allégorie y occupait le premier rang. On y voyait la Foi, puis l'Hérésie, puis le Bourreau, puis le Vieillard, enfin le Chœur, et tout cela défilait avec une majesté un peu roide, avec une déclamation un peu ampoulée. Le naïveté du moyen-âge n'y était plus : l'entente scénique n'y était pas encore. Ça et là, des étincelles d'un génie naissant. Or, en 1625, les mêmes vers, les mêmes tirades furent réimprimées, mais elles portèrent un autre nom. On se trouvait reporté à huit siècles en arrière, en plein âge byzantin, et les mêmes épithètes, les mêmes apostrophes s'encadraient maintenant dans la dolente histoire d'une *Maria Graeca,* l'épouse de l'empereur Constantin VII. La Foi se modifia en Foi Conjugale, et,

chose bizarre, l'Hérésie devint la Volupté. L'auteur ne se donna même pas la peine de changer certaines allusions qui couraient le risque de devenir des anachronismes, et c'est à coup sûr un excès de naïveté qui nous montre un chœur de Grecs fugitifs chantant la gloire de Gand et de Bruxelles (1).

D'autres ont vu dans cette étrange métamorphose des intentions de politique et de théologie; mais la *Maria Graeca* qui parut à Anvers dans le recueil de 1623, et qui forme la transition de la *Maria Stuartia* à la *Maria Graeca* des éditions hollandaises, contient encore les personnages allégoriques *Haeresis* et *Fides*. Ce ne fut qu'en Hollande, à ce qu'il semble, que se firent les interpolations protestantes, et, il faut bien le dire, d'une façon assez puérile.

Avec d'autres habitudes, d'autres tendances littéraires, Zevecote eût pu faire de sa *Rosimunda* une pièce remarquable. Le sujet emprunté à cette sanglante et sauvage histoire des Longobards, était au plus haut point dramatique. Telle qu'elle nous est restée d'ailleurs, cette composition de première jeunesse a des aspects remarquables, et nous pouvons dire au poète avec le docte professeur Erycius Puteanus : *Ostendis nihil arduum deinceps aut ingenio tuo aut stilo futurum.* Guillaume Gaudron d'Alost, en traduisant la *Rosimunda* en vers flamands assez heureux, la popularisa dans les chambres de Rhétorique où le goût n'était guère difficile.

Esther, composition étrangement nommée *tragicomœdia*, et qui disparut de bonne heure des éditions de notre poète, offre cependant un peu plus d'entrelacement scénique que les pièces précédentes. L'auteur y est moins l'esclave de la manie contemporaine des pastiches classiques, et l'on dirait qu'il a eu un pressentiment de ce que Racine dit dans sa

(1) M. Bodel Nijenhuis dans le *Belgisch Museum* de 1839.

préface d'Esther : « Un dessein m'avait souvent passé dans l'esprit, de lier le chœur et le chant avec l'action, et d'employer à chanter les louanges du vrai Dieu cette partie du chœur que les païens employaient à chanter les louanges de leurs fausses divinités. »

A Leyde, enfin, dans les derniers jours de 1623, le jeune Zevecote respira à pleins poumons l'air vivifiant de la liberté. La Hollande, sans doute, avait montré de l'intolérance presqu'autant que la Belgique espagnole (1). Mais ce que le Midi ne savait plus, et ce qui devait faire rapidement la gloire du Nord, c'était cette haute et libérale protection assurée au génie, quelle que fût la direction de son activité. Pour Zevecote surtout, la jeune République devait être une terre de promission.

Il est fort à croire que sa subite conversion au protestantisme dériva de l'influence prépondérante qu'exerça de bonne heure sur sa vie son compatriote et ami Daniel Heinsius. Il y avait là autour du professeur gantois tout un cercle de hautes intelligences dont l'activité irradia jusqu'en France et en Allemagne (2). Citons entre autres Cunæus, Barlæus, Const. Huygens, G. J. Vossius et les deux femmes-poètes Anna et Maria Rœmer Visschers. Il ne faut pas l'oublier : le jeune poète arrivait dans un pays dont Hooft, Vondel et Cats étaient en train de tresser l'immortelle couronne. Le génie néerlandais repoussé du Midi et se concentrant dans le Nord, avait senti ses forces s'accroître et ses ailes grandir.

Dans ce tourbillon des hardies tentatives, Zevecote trouva sa place naturellement marquée. Sa langue maternelle,

(1) De staatkundige partijen in Noord-Nederland, geschetst in een historisch overzicht, enz. Amsterdam, Sijbrandi, 1837.

(2) Over het ontset van Leyden van Jacobus Zevecotius. Voorlezing van Bodel-Nijenhuis.

trop longtemps dédaignée, il s'en fit un admirable outil à ciseler et à creuser les idées. Plus d'obstacles, plus d'entraves : désormais il a trouvé sa voie, il peut suivre sa pente.

En 1626, notre poète est marié et se dispose à ouvrir un cours d'histoire à l'université de Harderwyk. Mais avant de quitter Leyde, il veut laisser à sa nouvelle famille et à ses nombreux amis et admirateurs un souvenir digne de lui. Il rend inspiration pour inspiration. On sait que parmi les faits qui composent la longue guerre de l'indépendance néerlandaise, le siége et la délivrance de Leyde brillent comme de gigantesques épisodes d'héroïsme antique. Depuis vingt ans la naïveté de l'enthousiasme populaire s'était contentée des médiocres vers de Bontius. Zevecote, pour qui le protestantisme représentait surtout haine à l'Espagne (1), sentit sa pensée s'élever et s'élargir au souvenir des fiers combats de liberté, et le *Belech van Leyden* qui parut en 1626 sous l'invocation du Dieu de liberté, fait assez voir combien cette inspiration était sincère, combien cet enthousiasme était sérieux et profond.

Pas plus que dans la *Maria Graeca,* nous n'avons ici de drame, et nous en savons déjà la raison. Mais avec la naïveté de certains détails d'Eschyle, on en a quelquefois la cyclopéenne vigueur. Cette haine de l'Espagne qui éclate ici à chaque pas, est bien concevable : c'est la haine de tout système d'exploitation sans entrailles. Carthage et Rome ont tour-à-tour inspiré de ces haines-là. « Nul n'apprécie mieux la liberté, dit notre auteur, que celui qui connaît l'Espagnol et partant le méprise. » Le 1^er^ acte (*eerste geschiedenisse*) ne contient qu'un monologue de la liberté et un chœur d'émigrés flamands. Mais que de noblesse, que de majesté touchante dans cette simplicité primitive! Où d'autres et

(1) Il est incontestable que beaucoup de Belges ne sont passés alors au protestantisme que par haine du joug espagnol.

surtout des modernes compliquent ces données pour se guinder plus haut, Zevecote ne se préoccupe que de traduire la nature passionnée. C'est par là que si souvent il touche au sublime, et que son style, si loin de la recherche et du conventionnel, serait pour nos jeunes écrivains d'aujourd'hui un modèle sûr et fécond. Le début du monologue, malgré la débonnaireté de l'allure, fait penser à l'élévation de Vondel. C'est le Génie de la Liberté qui invoque le Dieu des merveilles. A ces mâles accents, on pense à ces sombres fanatiques marchant aux sanglantes aventures, la Bible à la ceinture et l'épée au poing. Tout-à-coup éclate cette imprécation si connue en Hollande :

Wacht u van Spaenjaerts, wacht; haer woorden sijn fenijn.
Haer sweeren is bedroch; haer lachen, valschen schijn, enz.

Ce sont là des vers qui dans leur temps ont dû retentir profondément dans les masses. A travers ces bouillonnements de la passion politique, il règne une incroyable sérénité de formes. Si émue que soit la pensée, le style est tout crystallisé et translucide.

Et puis, cette résignation religieuse et sans lâcheté :

Wy kennen onse schult, wy kennen ons misdaden,
De oorsaeck van ons pijn, de oorsaeck van ons quaden;
Wy hebben u gebot vertreden en veracht,
En onsen brooschen tijt in sonden doorgebracht.

Dans le chœur, nous retrouvons le Zevecote au langage mélodieux, l'héritier direct des anciens poètes de la Flandre : on y remarque aussi plus d'une heureuse analogie avec certains chœurs de Vondel :

Wat stat, wat velt, wat vremde lant,
Wat bos of onbekenden kant,
Sal ons een vaste wooning geven,
Daer wy verlost van moordery,
En van de spaensche tyranny,
Met ruste sullen mogen leven?...

—

Nu hoop ick eens, dan vrees ick weêr,
Mijn wanckel hert gaet op en neêr :
't En kan in een gepeyns niet herden.
Och lieve stat, och, mocht ick sien
Den vyant van uw muren vlièn,
En dat ghy mocht mijn voester werden!

Involontairement ici le poète se reporte à sa propre situation d'exilé.

Le monologue du chef des assiégeants Baldeus, véritable contre-sens au point de vue dramatique, naïf exposé de politique sanguinaire et inquisitoriale, mérite cependant d'être étudié pour la vigueur des expressions de détail. Puis vient un chœur de femmes où le combat entre la tendresse et le patriotisme est remarquablement reproduit.

Veel beter is 't voor onsen staet
Een vrome doot te werven,
Dan door des Spaignaerts wreet verraet
Te slaven of te sterven.
Die voor het lant breekt levens bant,
En sal noyt 't leven derven.

Mais si varié que soit le style, on reconnaît partout le même esprit, disons mieux, le même personnage. Si l'Espagnol Baldeus se traite lui-même de monstre sanguinaire, c'est bien pis encore quand il s'agit de représenter les deux bourgeois partisans de l'Espagne. Ils se dénoncent à eux-mêmes leur infamie, avec une inaltérable naïveté.

Die eens heeft zynen moet soo verre neêrgesmeten,
Dat hy om eer of goet zijn vryheit kan vergeten,
En onder 't spaensche jock zijn neck gewillich set,
Souckt d'ander oock by hem te trecken in het net.

Il faut lire aussi en son flamand si souple et si nerveux ces adorables strophes chantées par les jeunes filles de Leyde. Ces images rêveuses et souriantes au milieu des cris et des horreurs de la guerre sont d'un effet saisissant et indiquent la fermeté gracieuse d'une touche magistrale.

La seconde partie de cette sorte d'épopée nationale, et qui

roule sur la levée du siége (*het Ontset van Leyden*) est tout aussi vive de couleur, originale d'expression, et vigoureuse de pensée. Elle ne fut publiée qu'en 1630. « Je suis, dit le poète, en dédiant son œuvre aux magistrats de Leyde, je suis à demi bourgeois de votre commune, moi qui suis ici entré dans une famille qui, dans les jours de danger, a vaillamment défendu la ville » (1). C'est encore la Liberté qui, par son invocation à Dieu, commence cette infatigable série de beaux vers et de belles pensées. Puis, écoutez ce vaillant appel de Boisot, le chef des gueux de mer :

Sa, mannen, valt er aen, iek hoop wy sullen 't winnen,
De lang gewenste spys te Leyden brengen binnen;
Het water neemt noch toe. Sa, mannen, toont u cloeck,
Maeckt dat het wreet gespuys sich ruym' uyt desen hoeck.

Et quand l'intrépide commune est enfin délivrée, le poète, loin de s'abandonner à l'idolâtrie du succès, fait courber tous ces fronts radieux devant la majesté du dispensateur de toutes les couronnes et de toutes les miséricordes. Ainsi, se transforme noblement un souvenir de dévouement national en un magnifique hymne de religieuse reconnaissance. A ces hauteurs, le poème s'imprègne de la sublimité biblique. Il ne reste plus sur cette scène grandiose qu'un seul et permanent personnage : le génie de l'émancipation humaine se développant sous l'œil de Dieu...

D'autres œuvres encore de ce merveilleux esprit peuvent être citées pour recommander ce nom à l'oublieuse postérité. Et d'abord, un vrai chef-d'œuvre de traduction versifiée et de style populairement philosophique : quatre chants traduits du poème de D. Heinsius sur le *Mépris de la Mort*. Après les Tusculanes de Cicéron et les Essais de Montaigne, il y avait encore une place à prendre : Heinsius l'a prise,

(1) Notre poète était devenu le neveu de Cornelius Vandorp, sénateur de Leyde.

et son ami, après lui. C'est-à-dire qu'ils ont dépassé l'ordinaire conclusion payenne par ce cri si chrétien : O mort, où est ta victoire? *O mors, ubi victoria tua?* Jamais on n'a mis en flamand plus accessible une morale plus poétique et plus élevée. Zevecote seul pouvait unir aussi naturellement la métaphysique et l'enseignement populaire. On dirait Socrate transporté par quelque génie dans les régions hyperboréennes, et méditant sur la mort au milieu du travail et de l'opulence des poldres verdoyants (1).

Que dire des charmantes poésies flamandes groupées sous le titre d'*Emblemata* (2), si ce n'est qu'elles ramènent inévitablement la pensée à ces originales compositions des graveurs néerlandais qui savent si heureusement poétiser la vie de tous les jours, et si moralement ennoblir les plus humbles détails du travail patient, l'honneur et le salut de nos contrées?.... (3)

La poésie ne fut pas seule à occuper l'inépuisable activité de Zevecote. En publiant successivement (1630-33) des *Observations politiques* sur Suétone et sur Florus, il a laissé d'éclatantes preuves d'une érudition étendue et variée, d'un sens politique remarquable et d'une haute intelligence de la mission professorale. Dans ces notes éparses d'un enseignement plein d'élévation et d'entraînement, on aime à le voir associant l'amour de l'étude à l'orgueil de la liberté, et s'il proscrit les anciennes corporations parce qu'elles avaient démérité de leur antique honneur, c'est lui aussi qui, à l'encontre de ceux qui prêchaient l'ordre

(1) Verachtinge des Doots. In 't latijn beschreven door den Ed. en wijtvermaerden Daniel Heinsius. Overgeset door Jacobus Zevecotius. Tot Leyden, by Andries Clouck, 1625.

(2) Emblemata, ofte Sinnebeelden, met dichten versiert, door Jacobus Zevecotius; item noch andere verscheyden dichten van den zelven. Amsterdam, by Jan Janssen, 1638.

(3) Entr'autres le fameux Jan Luijken, à la fois graveur et poète.

et la richesse par un retour vers l'Espagne, développa à ses jeunes disciples de Harderwyck ces belles paroles : « Doux est le nom de la paix, mais la paix c'est la liberté tranquille. *Dulce est nomen pacis, sed pax est tranquilla libertas.* »

Trop tôt pour l'honneur de son pays, Jacques Van Zevecote mourut à Harderwyck le 17 mars 1642, suivi des longs regrets de ses amis, de ses élèves et de ses admirateurs. Peut-être à ses derniers jours murmurait-il encore ses amers adieux à son ingrate patrie :

Non mea vicino narrabis carmina Scaldi,
Nec referes vitreae, limpida Lisa, Calae.

J. Stecher.

Le Baron d'Exaerde.

Le 26 septembre 1850 est décédé à sa campagne à Exaerde, le comte François De Kerchove, baron d'Exaerde, qui s'était fait connaître avantageusement dans les Flandres par la publication de plusieurs brochures concernant l'agriculture et parmi lesquelles nous citerons son mémoire sur l'usage de la *Marne* et sa dissertation sur la Maladie des Pommes-de-Terre. Il y a deux ans il fit aussi paraître une intéressante notice biographique sur le célèbre général d'Aspre. Dans sa jeunesse, il avait cultivé la poésie avec quelque succès; ses vers brillaient surtout par l'esprit, la saillie et le tour caustique qu'il savait leur donner. Il était chevalier de plusieurs ordres et membre d'un grand nombre de sociétés littéraires et savantes. Jusqu'à la révolution, il avait occupé la place de commissaire de district d'Eecloo. A cette époque, il rentra dans la vie privée et se livra à de nombreuses expériences agronomiques. Il est mort âgé de plus de 70 ans. Il était né à Gand le 23 juin 1780.

Le Baron d'Exaerde descendait par sa grand-mère des anciens seigneurs d'Exaerde, qui paraissent avoir été très-puissants au moyen-âge. En effet, dès l'année 1270, les habitants de ce domaine furent déclarés non sujets à la juridiction de la cour du pays de Waes, et ne relever que de leur propre seigneur.

L'origine des anciens dynastes d'Exaerde se perd dans la nuit des temps.

Une de leurs héritières, Isabeau, dame d'Exaerde, qui épousa vers l'année 1270, Jean de Gavre, dit Mulart, transporta le domaine dans cette dernière famille. De ce mariage naquirent deux enfants; savoir : Rasse de Gavre, dit Mulart, sire d'Exaerde, et Florent de Gavre, marié à Jeanne de Voorde.

Rasse de Gavre, dit Mulart, épousa Folcwive, et trépassa en l'an 1318; il en avait eu :

Jean de Gavre, sire d'Exaerde, allié à la fille de Simon Borluut, de Gand, dont :

1° Rasse de Gavre, sire d'Exaerde;

2° Florent de Gavre;

3° Catherine, dame d'Exaerde, après son frère. Elle épousa Jean de Vaernewyck, et lui apporta en dot le domaine d'Exaerde.

Leur héritière, Catherine, dame de Vaernewyck et d'Exaerde, transporta la même seigneurie dans la famille de Gruutere par son alliance avec Jean de Gruutere, second fils de Ghiselbert et d'Élisabeth Damman, mort le 19 août 1442. De ce mariage naquit :

Jean de Gruutere, II^e^ du nom, chevalier, seigneur d'Exaerde, de Swavenaerde et de Vaernewyck, qui épousa Marie Cobrins; dont :

Jean de Gruutere, III^e^ du nom, seigneur d'Exaerde, de Swavenaerde et de Vaernewyck, allié à Marie de Lucebone, de laquelle il eut :

Charles de Gruutere, chevalier, seigneur d'Exaerde, de Swavenaerde et d'Oesselgem, qui épousa Antoinette de Schietere, dont :

Antoine de Gruutere, seigneur d'Exaerde, de Swavenaerde et d'Oesselgem, fut grand-bailli du pays de Waes; il mourut le 7 août 1581. Il avait été marié le 17 novembre 1562, à Éléonore de Huerne, dame de Diestveld et de Belsele, qui trépassa le 21 janvier 1586. De leur mariage vint :

Philippe de Gruutere, haut-échevin du pays de Waes, seigneur d'Exaerde, de Swavenaerde et d'Oesselgem. Il épousa, le 22 mai 1586, Jeanne Rym, dont deux filles; savoir :

1° Gertrude de Gruutere, qui épousa, le 20 septembre 1617, Maximilien Van der Gracht; et

2° Florence de Gruutere, héritière d'Exaerde, qui apporta cette terre en dot à son époux Maximilien-Antoine Lanchals.

Par lettres du roi Philippe IV, datées du 10 janvier 1645, la seigneurie d'Exaerde fut érigée en baronnie en faveur du dit Maximilien-Antoine Lanchals, qui posséda en même temps les seigneuries d'Olsene, Dentergem et Oesselgem.

Le baron d'Exaerde mourut, haut-échevin du pays de Waes, le 19 août 1650. Il avait épousé sa cousine germaine, Jeanne-Philipotte Van der Gracht; il en eut :

François Philippe Lanchals, baron d'Exaerde, seigneur d'Olsen, etc., mort le 29 octobre 1677; il avait épousé Victoire-Didière Allemanni, de laquelle il eut :

1° *Donat-Maximilien-François Lanchals,* baron d'Exaerde, allié à *Marie-Antoinette-Marguerite-Josèphe Hangouart,* et mort, sans enfants, le dernier hoir mâle de sa famille, le 29 juin 1727.

2° *Anne-Isabelle Lanchals,* qui hérita de son frère et porta la baronnie d'Exaerde à son mari *Jean-François De Kerchove,* seigneur d'Etichove, de La Deuze et de Vaulx, mort le 29 juillet 1733; dont :

Engelbert-Joseph-Martin De Kerchove, héritier de la baronnie d'Exaerde, seigneur d'Olsene, Etichove, La Deuze, etc., mort le 24 février 1748, ayant été allié à *Marie-Isabelle, baronne de Zinzerling,* morte le 24 novembre 1756.

Il avait obtenu, le 24 mars 1742, des lettres-patentes portant confirmation de la terre d'Exaerde en titre de ba-

ronnie pour lui et ses descendants males et femelles. Il trépassa à Gand le 21 février 1740; laisssant un fils :

Albert-Désiré De Kerchove, comte du Saint Empire, baron d'Exaerde, seigneur d'Etichove, de La Deuze, d'Olsene, etc., né le 2 octobre 1736, marié à Gand le 29 septembre 1761, à *Camille-Josephe-Guislaine de Lens,* dont :

François-Antoine-Maximilien De Kerchove, comte du Saint Empire, baron d'Exaerde, qui vient de mourir.

Nous joignons à ce petit croquis généalogique une planche qui représente l'ancien château d'Exaerde, tel qu'il existait en 1640.

S.

Deuxième Congrès littéraire

TENU A AMSTERDAM.

Le deuxième Congrès littéraire flamand ou néerlandais a tenu ses séances à Amsterdam les 16, 17 et 18 septembre 1850. Nous reproduisons ici la relation exacte de cette intéressante fête qui a été publiée par un membre du Congrès, dans le *Journal de Bruxelles*, les 20, 21 et 23 du même mois.

Amsterdam, le 16 septembre 1850.

Je vous ai promis de vous tenir au courant de ce qui se passerait au Congrès littéraire néerlandais d'Amsterdam et je m'exécute sans retard. A mes yeux, je dois l'avouer, les Congrès, — qu'ils soient politiques, historiques, archéologiques ou littéraires, — n'ont jamais eu une signification bien importante. Je les ai toujours considérés comme des réunions qui avaient pour but final de bien dîner et de proposer des toasts, couverts d'applaudissements plus ou moins bien pensants. L'assemblée solennelle qui a lieu en ce moment ici, doit-elle être confondue avec ces Congrès dont nous venons de parler si irrévérencieusement? Non, mille fois non, et voici pourquoi.

En convoquant à Amsterdam les littérateurs flamands de toutes les parties de la Belgique, le but de la commission directrice de cette fête a été d'abord de répondre à un appel semblable, fait à Gand, en août 1849, par les littérateurs de la partie flamande de la Belgique à leurs confrères de Hollande, ensuite de nous engager à aller revoir cette vieille terre de Néerlande, où le nom belge a laissé tant de grands souvenirs et où, la langue de la plupart d'entre nous aidant, nous serons toujours considérés comme des frères, si pas par les exigences politiques au moins par la nature

même des choses. Dans un temps où l'on parle tant de fraternité des peuples et de paix universelle, vous voyez que le Congrès dont je vais vous entretenir, est un acheminement vers ce but pacifique; donc le Congrès d'Amsterdam est sérieux et très-sérieux.

Cette solennité à laquelle doivent prendre part un nombre considérable de littérateurs belges, a été précédée d'une charmante fête que M. et Mme Bikker-Borski ont offerte hier dans leur délicieuse résidence de *Belvédère,* près de Harlem, à la plupart des étrangers qui étaient arrivés la veille. Le repas auquel nous avons été conviés, a été animé par des improvisations de M. Van Duyse, de Gand, et par des vers alternativement récités ou déclamés par MM. Van Lennep, Ter Haar et Des Amorie Van der Hoeven.

Le Congrès proprement dit s'est ouvert aujourd'hui 16, dans le local bien connu de *Felix Meritis,* centre des réunions artistiques et littéraires d'Amsterdam. Plus de deux cents littérateurs et artistes accourus de l'étranger et des différents points de la Hollande, se trouvaient réunis dans la salle d'attente, lorsque le président et les membres du bureau provisoire du Congrès sont entrés à la suite de M. Van Reenen, bourgmestre d'Amsterdam, qui, dans quelques paroles bien pensées et bien dites, a parfaitement caractérisé le but de cette intéressante assemblée.

Immédiatement après, on est entré dans la vaste rotonde de la Société où le bureau provisoire a pris place. Un chœur en hollandais dont M. J. Heije avait composé les paroles et M. Van Brée la musique, a été exécuté avec un ensemble digne de tout éloge. Puis M. Des Amorie Van der Hoeven, secrétaire de la 2e classe de l'Institut, a prononcé un discours sur les circonstances qui avaient amené la réunion du 2e Congrès *flamand* ou *néerlandais* et a déclaré le congrès ouvert. Alors le bureau provisoire, composé de MM. Des Amorie Van der Hoeven, Schleijer, libraire, J. Bosscha, professeur, Alberdingk-Thijm, littérateur, et Royer, sculpteur, s'est retiré pour faire place au nouveau bureau, qui a été composé par acclamations de MM. l'abbé David, professeur à l'Université de Louvain, président; Snellaert, de Gand, et O. Vreede, professeur à Utrecht, vice-présidents; Van Duyse, de Gand, et Beets, de Heemstede, secrétaires.

La série des lectures a été ouverte par un discours sur la part que les Hollandais et les Flamands ont prise au développement

réciproque de l'esprit néerlandais et de la littérature nationale dans les provinces méridionales et septentrionales des Pays-Bas. Ce discours, prononcé par M. Snellaert, a été chaudement applaudi et suivi immédiatement d'une éloquente allocution du jeune professeur Martin Des Amorie Van der Hoeven, traitant de la question de savoir s'il y a espoir que la Néerlande puisse, dans l'étude des sciences, reprendre le rang si distingué qu'elle occupait naguère. M. Van der Hoeven promet de devenir un des plus brillants orateurs de la Hollande; chaleur d'expression, noblesse de pensées, profondeur de vues, élégance de formes, sobriété de gestes et de mimique, il réunit tout. Nous ne pensions pas que la langue hollandaise pût s'élever à une telle hauteur; l'effet qu'il a produit sur l'assemblée a été d'autant plus magique qu'il improvisait constamment sans hésiter une seule minute.

Après une heure de pause, la séance a été reprise. M. De Baecker, représentant de la partie de la France qui parle encore flamand, s'est exprimé en français et a traité « *de la Flandre maritime de France avant et pendant la domination romaine.* » La plus vive sympathie a accueilli le discours du jeune orateur français qui défend si bien les intérêts moraux des Flamands de France. M. Kats, de Bruxelles, a succédé à M. De Baecker et a parlé avec beaucoup de chaleur sur la nécessité de développer la littérature flamande dans un sens populaire. La séance s'est terminée par la lecture d'une belle pièce de vers de M^me^ Van Ackere, née Doolaeghe, de Dixmude, à laquelle la déclamation énergique de M. Van Duyse, qui s'était chargé de la réciter, a donné plus de prix encore.

Parmi les Belges arrivés ici pour prendre part au Congrès littéraire d'Amsterdam, nous citerons MM. Nolet de Brauwere et Delecourt, de Bruxelles; David, de Louvain; Bormans, de Liége; Peeters, de Malines; Heremans, Snellaert, Hoste, Campens, baron de S^t^-Genois, Van Duyse et Kervyn de Volkaersbeke, de Gand; demain on attend Henri Conscience, Van Beers et le peintre N. De Keyser, d'Anvers. Cette solennité a excité un intérêt général à Amsterdam. Les autorités, le gouverneur de la province, M. Van Ewijck, en tête, se sont empressées d'honorer cette première séance de leur présence, pendant que d'autre part elles ont mis, avec le plus louable empressement, à la disposition des étran-

gers, surtout des Belges, les différents musées et collections de toute espèce qui enrichissent cette belle ville. Le Roi Guillaume III lui-même a ordonné que son palais du *Dam* pût être visité librement par tous les membres du Congrès, faveur exceptionnelle dont nous lui sommes d'autant plus reconnaissants que ce palais, sous tous les rapports, mérite d'attirer l'attention. Ce soir une fête musicale qui a lieu à la promenade du *Plantaadje*, réunira encore une fois la plupart des membres qui ont été rassemblés ce matin à *Felix Meritis*.

A demain la suite des détails que je me propose de vous fournir sur cette solennité littéraire qui, à tant de titres, intéresse la Belgique flamande.

Amsterdam, le 17 septembre.

Dans ma lettre d'hier, je vous ai beaucoup parlé des Belges qui prennent part au Congrès littéraire d'Amsterdam. Mais je ne vous ai encore presque rien dit des Hollandais qui y sont présents. Les congrès littéraires ont encore ceci d'agréable, c'est qu'en une fois on peut se mettre en contact avec toutes les sommités d'un pays et faire simultanément la connaissance d'hommes distingués qui habitent vingt localités différentes. Ainsi nous avons trouvé réunis ici l'illustre poète Tollens, qui habite Ryswyck; J. Van Lennep, l'auteur tant aimé de la *Rose de Dekama* et d'autres romans et poèmes populaires; Da Costa, dont la muse poétique n'a rien perdu de sa chaleur première; Beets, Heije, Ter Haar, S. J. Van den Bergh, Hofdijk, Alberdingk-Thijm, Potgieter et tant d'autres jeunes poètes que nous avons le tort d'assez peu connaître chez nous; les savants linguistes Halbertsma, de Deventer, De Vries, Jonckbloet et De Jager, de Rotterdam; les paléographes Scheltema et Eeckhoff; les historiens Beijerman, Polak, Koenen, Voorduin, etc.; puis une foule de libraires accourus pour entendre les débats qui concernent la question de l'abolition de la contrefaçon, ainsi que celle de l'abaissement ou de la suppression des droits de douane en matière de librairie. Cette question, vitale pour l'avenir de la littérature hollando-flamande, ne sera entamée que demain.

Le 2e jour on a abordé une autre question qui n'est pas moins importante, celle de la rédaction d'un dictionnaire général et

complet de tous les termes hollandais ou flamands qui peuvent être employés dans la langue écrite des Pays-Bas. Un grand nombre d'orateurs ont pris part aux débats que cette question a soulevés. M. Bormans, de Liége, le premier inscrit, examine les difficultés immenses que présente cette entreprise dans un pays où les dialectes locaux ont consacré l'usage de tant de mots qui n'ont pas obtenu droit de bourgeoisie ailleurs. Il propose ensuite quelques règles à suivre. M. le professeur David, qui lui succède à la tribune, entre dans des vues tout-à-fait pratiques à l'endroit de la confection de ce dictionnaire; M. Van Duyse indique ensuite les sources bibliographiques modernes auxquelles il faudra recourir. MM. De Jager, Beets, Halbertsma, Snellaert, Van der Hoeven, Alberdingk-Thijm, Jonckbloet, Kempenare, ancien ministre de l'intérieur, Polak, Van Lee, Van Wijk, engagent sur cet objet une longue et intéressante discussion qui n'a pu être terminée aujourd'hui.

Les principales propositions faites dans cette séance à ce sujet sont les suivantes : nomination d'une commission mixte de six membres hollandais et belges; *Weiland* admis comme fondement du dictionnaire, avec adjonction de tous les termes et *idiotismes* qui se sont introduits dans la langue depuis cet auteur; demande à faire aux deux gouvernements d'accorder à la commission un subside annuel pour l'aider dans ces rudes travaux. Demain ces diverses propositions seront examinées avec soin, et je ne doute pas qu'elles n'amènent enfin un résultat conforme aux vœux de tout ce qui s'intéresse à l'avenir de la langue flamande. Le soir une fête dramatique et musicale a réuni les membres du congrès dans la grande rotonde de *Felix Meritis*. M. Van Lennep avait composé, pour cette circonstance, un dialogue en vers entre les Pays-Bas du Nord et du Midi, dans lequel il rappela la nécessité d'établir sur des bases solides, les liens littéraires qui doivent unir les Belges et les Hollandais. Des amateurs distingués, parmi lesquels M. Van Lennep lui-même occupe le premier rang, ont récité ensuite les deux premiers actes du *Lucifer*, de *Vondel*, ainsi que le premier acte d'une bonne comédie hollandaise intitulée les *Neveux*. Des intermèdes de chant d'ensemble, rehaussés par la présence des principales dames d'Amsterdam, ont animé cette solennité tout artistique. Enfin, par une délicate attention qui

a fait le plus grand plaisir aux Belges, la soirée a été terminée par le chant flamand, paroles de M. Rogghé, et musique de Gevaert, tous deux de Gand, qui en 1848 a excité tant d'enthousiasme parmi ceux qui voyaient notre nationalité menacée par les événements de Février. L'air a été bissé, car les chanteurs, sous l'habile direction de M. Van Brée, s'étaient rendus dignes de tous les éloges.

Amsterdam, le 19 septembre.

Hier matin le Congrès a repris ses travaux. Les propositions au sujet de la confection du dictionnaire, dont je vous ai parlé hier, ont été mises aux voix. Il a été décidé en premier lieu qu'une commission mixte serait nommée pour les deux pays, et que cette commission serait composée : pour les Pays-Bas, de MM. Koenen, échevin d'Amsterdam. De Vries, à Groningue, et De Jager, à Rotterdam; — pour la Belgique, de MM. David, professeur à Louvain, et Van Duyse et Snellaert, de Gand, avec faculté de s'adjoindre de part et d'autre deux membres supplémentaires. On espère donc voir entrer aussi dans ce comité MM. Halbertsma et Jonckbloet pour la Hollande, et Bormans et Delecourt pour notre pays. Ce sont là de profonds linguistes qui peuvent rendre les plus grands services à l'entreprise.

La discussion animée et instructive qui s'est élevée, au sein du Congrès, sur la rédaction du dictionnaire en question, a été d'autant plus intéressante qu'on y a vu prendre part les hommes les plus considérables des Pays-Bas : l'ancien ministre de l'intérieur, J. De Kempenaere; le secrétaire du feu roi Guillaume II, M. Groen Van Prinsterer; MM. I. Da Costa, Tijdeman, Van der Aa, Tollens, Van Lennep, Beets, Voorduin, etc.

Cette discussion a été suivie d'une autre qui n'est pas moins intéressante. Je veux parler de la question de la contrefaçon et de celle de l'abaissement des droits de douane pour les livres. M. Delecourt, vice-président du tribunal de 1re instance de Bruxelles, a fait rapport, au nom de la commission mixte, nommée l'an passé au Congrès de Gand, sur les démarches faites jusqu'ici auprès des Chambres belges et auprès du gouvernement pour arriver à un traité avec les Pays-Bas au sujet de la propriété littéraire des ouvrages hollandais et flamands. MM. Nijhoff, Schleijer, Tideman, Van Dam, Van Duyse et le jeune Van der Hoeven pren-

nent part aux débats. M. Nijhoff, comme moyen de garantir cette propriété, propose de créer en Belgique, à l'exemple des Pays-Bas, une association entre les libraires.

On espère que les gouvernements des deux pays ne tarderont pas à s'occuper de cette question, si importante pour l'avenir de notre littérature. Les travaux du Congrès ont ensuite été déclarés terminés par le président, M. David, qui a en même temps fait connaître que la réunion du prochain Congrès aurait probablement lieu en 1851, à Louvain ou à Bruxelles. Le bureau a été chargé de l'organiser. Plusieurs allocutions ont été prononcées pour remercier les diverses personnes et les différents corps qui ont contribué à rehausser l'éclat de cette fête littéraire. (Applaudissements partout).

Le soir, les membres du Congrès sont allés assister à la représentation d'*Adèle et Mathilde,* drame hollandais très-convenable, par Wisselius, et très-bien joué.

A onze heures du soir a commencé dans la grande salle de *Felix Meritis* le somptueux banquet que MM. les littérateurs hollandais offraient aux Belges. Deux cents convives environ ont pris part au repas sous la présidence de M. Van Lennep, qui a eu le bon goût de porter le premier toast à LL. MM. les rois des Belges et des Pays-Bas; à ce toast, qui a été vivement applaudi, en ont succédé un grand nombre d'autres : par M. David, à MM. les littérateurs hollandais; par M. Da Costa, au président du Congrès; par M. Van der Hoeven, à MM. les littérateurs belges; par M. Jules de Saint-Genois, à MM. Quack, de Stuttgardt, et De Baecker, de Bergue-St-Winoc, qui étaient venus représenter au Congrès, l'un l'Allemagne, l'autre la Flandre française; par M. Suringar, cet original philanthrope que vous avez vu au Congrès de la paix à Bruxelles, en 1848, à l'union des peuples des Pays-Bas; par le professeur Beijerman, à l'union des peuples civilisés contre les socialistes et les communistes qu'il a nommés les barbares du XIX^e^ siècle; par.... mais je finis, car il y a eu 30 orateurs inscrits; on en était au 20^e^ lorsque j'ai quitté le banquet à trois heures du matin.

Les Hollandais sont froids et sérieux, entend-on dire tous les jours chez nous; c'est possible pour leurs affaires, et ils n'ont pas tout-à-fait tort. Mais je vous donne l'assurance qu'ils ne sont ni

sérieux ni froids quand ils donnent l'hospitalité, quand ils vous reçoivent dans leur intimité. Impossible de trouver plus de cordialité unie à plus de vrai confortable, à plus d'attentions, à plus d'urbanité. Gand a eu l'honneur de l'initiative, en ouvrant le premier Congrès littéraire; Amsterdam nous a surpassée par son hospitalité somptueuse et vraiment princière. Tous les cabinets, toutes les collections, tous les édifices publics, nous ont été ouverts sur l'exhibition de notre carte de membre du Congrès. Je quitte à l'instant Amsterdam, bien que nous ayons encore des invitations jusqu'à dimanche et pour des dîners, et pour des concerts, et pour des fêtes. Mais il faut bien en finir.

Le résultat de tout cela n'est pas évidemment, pour parler d'une manière populaire, des alouettes qui vont nous tomber toutes rôties dans la bouche. Mais on a appris à se connaître et partant à s'apprécier, à s'estimer; on a établi des relations cordiales avec des hommes éclairés et instruits; on a fait tomber bien des préjugés, bien des idées erronées.

N'est-ce pas là, dites-moi, un bien grand résultat dans ce siècle où l'on parle tant de fraternité et où pourtant tant de petits intérêts nous divisent ?

Pour la partie flamande de la Belgique qui fait tant d'efforts louables pour retremper sa littérature, cette promiscuité intellectuelle aura les suites les plus favorables. Nos écrivains, poètes et prosateurs, y auront pu voir ce qui leur manque encore pour atteindre à la hauteur où s'est élevée aujourd'hui la jeune école littéraire des Pays-Bas. C'est à la fois un enseignement et une leçon. Adieu.

Gravé par Billoin

MONUMENT

ÉLEVÉ

A LA MÉMOIRE DE M. LE CHANOINE TRIEST,

DANS L'ÉGLISE DES SS. MICHEL ET GUDULE,

A BRUXELLES.

Depuis qu'elle a conquis, en 1830, son indépendance, la Belgique s'est montrée plus soucieuse de ces gloires historiques dont le culte est un des éléments essentiels de l'esprit national, et renferme, d'ailleurs, plus d'un enseignement utile.

Le gouvernement, les provinces, les communes, les particuliers mêmes, ont rivalisé de zèle et de générosité pour faire rendre des hommages mérités, bien que souvent tardifs, aux grands hommes qui, dans la suite des siècles, ont illustré le nom belge.

Trop longtemps la gloire des armes a paru la seule digne d'être célébrée et proposée à l'admiration de la postérité; plus justes, plus rationnelles aujourd'hui, les distinctions nationales s'étendent aux paisibles et modestes vertus sociales, sous l'influence desquelles les nations grandissent et durent.

A ce titre, notre siècle, si rudement éprouvé par tant de souffrances, doit honorer, doit exalter de préférence cette *Charité chrétienne,* qui, seule, est appelée à résoudre les redoutables problèmes qui font le désespoir de notre géné-

ration. Le gouvernement belge a donc eu une inspiration fort heureuse en consacrant un des premiers monuments dus à son initiative, à la mémoire du chanoine Triest, qui avait été, pendant sa longue et laborieuse carrière, l'une des plus pures et des plus nobles personnifications de la Charité (1).

Ce vénérable ecclésiastique venait de mourir, à Gand, le 24 juin 1836.

La première idée du monument à lui élever remonte à l'époque où, sous le ministère de M. le comte de Theux, la direction des Beaux-Arts était confiée à M. le baron Hyppolite Dellafaille, de Gand, qui peut réclamer une part honorable dans la conception et dans la réalisation de cette idée nationale. Déjà, le 17 décembre 1836, M. le Ministre de l'intérieur, persuadé, comme il le dit dans son rapport au Roi, *qu'il est de la dignité comme de l'intérêt bien entendu d'un gouvernement de perpétuer le souvenir des bienfaiteurs de l'humanité,* soumit à Sa Majesté le projet de loi suivant :

« Un monument, destiné à perpétuer le souvenir des services éminents rendus à l'humanité souffrante par feu le chanoine Triest, sera elevé aux frais du gouvernement. »

M. Simonis, jeune statuaire, qui venait de jeter les fondements de la haute réputation qu'il s'est acquise depuis, fut admis à présenter au gouvernement ses projets pour l'exécution de ce monument. Une commission, nommée en février 1837 et composée de MM. le comte Amédée de Beaufort, de Gerlache, Verdussen, représentant, Verboeckhoven, peintre, et Jouvenel, graveur, à qui l'on adjoignit, plus tard, MM. Paelinck et Navez, peintres, fut chargée d'examiner ces projets.

(1) Voir sa *Notice biographique,* par Mr P. De Decker, imprimée, en français et en flamand, chez Van Ryckegem-Hovaere, à Gand; 1836.

Il fut un instant question d'appliquer l'arrêté de janvier 1835, relatif aux statues à élever aux grands hommes du pays; mais il fut bientôt reconnu qu'une pareille application était impossible dans le cas actuel; et, bien que les ressources du budget fussent très-restreintes, il fut décidé d'élever un monument plus considérable. L'un des projets présentés par M. Simonis fut adopté par la commission et par le gouvernement. La dépense d'exécution fut fixée à la somme de fr. 75,000, et il fut stipulé que l'achèvement du monument aurait lieu dans l'espace de six ans.

L'arrêté royal d'autorisation est daté du 24 mars 1838.

Les travaux furent retardés par quelques circonstances indépendantes de la volonté de l'artiste éminent, à qui on venait de confier, à la même époque, l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon qui orne la Place Royale de Bruxelles.

Le 27 février 1846, M. Van de Weyer, ministre de l'intérieur, invita la Classe des Lettres de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à lui soumettre un projet d'inscription pour le monument. Dans la séance du 9 mars suivant, la Classe nomma à cet effet une commission spéciale, composée de MM. l'abbé De Smet, Cornelissen et De Decker. Cette commission fit son rapport à la séance du 13 mai. Bien que M. le Ministre eût exprimé le désir qu'on accordât la préférence à la langue française, la commission jugea plus convenable qu'on se servît, pour le cas actuel, de la langue latine, à cause du caractère religieux du monument et de l'emplacement qu'il devait occuper. Néanmoins, à part l'inscription latine, forcément très-concise, destinée à figures au bas du monument même, la commission proposa, dans le but de vulgariser les principaux détails de la vie du chanoine Triest, de fixer dans le mur, à côté du monument, soit une plaque d'airain, soit une tablette de marbre

où l'on placerait une inscription plus détaillée, en langue française. Ces propositions furent agréées par la Classe des Lettres, et M. De Decker, qui avait eu le bonheur de connaître l'homme vénérable à qui son frère, M. le chanoine De Decker, a succédé dans la direction de ses institutions de charité, déposa le projet des deux inscriptions qui furent admises par la Classe et communiquées au gouvernement.

Voici ces inscriptions. — Sur le sarcophage, on lit :

D. O. M.
ET PIÆ MEMORIÆ
PETRI JOSEPHI TRIEST,
QUI
INTELLIGENS SUPER EGENUM ET PAUPEREM
PERTRANSIIT BENEFACIENDO.
M D CCC XLVI.

Sur la tablette de marbre, attachée au mur, à côté du monument, se trouvent les détails biographiques qui suivent :

Pierre Joseph Triest,
Chanoine de la cathédrale de S^t-Baron, à Gand,
naquit à Bruxelles, le 31 *août* 1760.
Nommé, en 1803, *curé à Lovendegem* (*Flandre orientale*),
il y jeta les fondements de l'institut des
Soeurs de la charité de Jésus et de Marie,
dont le siége fut
définitivement fixé à Gand, le 30 *juillet* 1805.
Le 7 *novembre* 1810, *il fonda l'institution des*
Frères de la charité.
En 1822, *il établit la congrégation des*
Dames de la charité maternelle.
En 1825, *il créa l'institut des*
Frères de S^t-Jean de Dieu.

En 1835, *il organisa la communauté des*
Soeurs de l'enfance de Jésus.
Il mourut pieusement, le 24 *juin* 1836, *à Gand, centre de toutes ses créations charitables, où la confiance de ses concitoyens l'avait fait nommer membre de la Commission des hospices civils, membre de la Commission administrative des prisons, de celle du Mont-de-piété, de celle de l'Atelier de charité.*
Apprécié en Belgique comme à l'étranger, le chanoine Triest avait été nommé, en 1818, *chevalier de l'ordre du Lion belgique, et, en* 1834, *chevalier de l'ordre de Léopold.*
En 1835, *la société de Monthyon et Franklin, fondée à Paris pour glorifier les hommes utiles de tous les pays, décerna sa médaille d'honneur à celui que la reconnaissance publique appelait le*
Vincent de Paul de la Belgique.

Le monument est tout entier en marbre blanc de Carrare; il a 5 mètres d'élévation, sur 4 mètres et demi de largeur à sa base.

Il se compose d'un sarcophage de 1 mètre 90 centimètres dans sa plus grande hauteur, sur 2 mètres 50 centimètres de largeur, surmonté d'un groupe représentant la *Charité,* composé de quatre figures. De chaque côté de ce groupe se trouve une autre figure, dont l'une représente la *Reconnaissance* s'inclinant pour couronner le portrait en relief du chanoine Triest, et dont l'autre représente un *Ange,* publiant les bienfaits qui ont mérité au digne imitateur de S^{t}-Vincent de Paul la vénération publique.

Sur le devant du sarcophage se trouvent en relief deux anges tenant une guirlande, et au-dessus, le médaillon contenant le portrait en relief de M. Triest, et entouré de rayons, attributs de sa gloire.

Une pyramide tronquée, en marbre rougeâtre, sert de fond à tout le monument.

Le premier emplacement choisi, d'abord, dans l'église des SS. Michel et Gudule, était au fond du chœur du Saint-Sacrement, en face de l'autel. Cet emplacement fut abandonné, pour celui que le monument occupe aujourd'hui, c'est-à-dire, la première chapelle, de droite, près du transept, dans la partie inférieure de l'église.

Ce fut à l'occasion des fêtes de septembre 1846, que fut complétement achevé et livré à l'appréciation du public ce monument qui constitue, sans contredit, l'une des productions les plus remarquables de la statuaire contemporaine en Belgique.

La planche qui figure en tête de cette notice, en donne une idée exacte et complète. Elle a été gravée par M. Billoin, artiste dont le talent est suffisamment connu et apprécié.

Revue bibliographique.

210° Histoire des Germains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne, par Max. De Ring. Strasbourg, 1850; in-8°, VIII et 491 pages.

Cet ouvrage est dû à un de nos plus zélés collaborateurs étrangers, Mr Max. De Ring, qui habite aujourd'hui Strasbourg. Nous l'avons déjà dit ailleurs, rien de plus difficile et rien de plus important en même temps, que l'histoire des origines. Tout livre publié pour expliquer cette intéressante partie des annales du monde, doit être accueilli avec faveur, surtout quand ce livre atteste de la science et de longues recherches. M. De Ring a conçu son travail sur un plan nouveau qui permet au lecteur de pénétrer sans trop de dégoût dans les arcanes de cette période reculée. On suit volontiers son récit et l'on assiste avec admiration à la naissance et aux premiers développements de cette nation germanique qui fit tant et de si grandes choses. Nous avons pleine foi dans les assertions de l'auteur, mais nous eussions voulu voir citer plus souvent les sources où il a puisé; c'est une déférence envers le public, dont on ne peut se dispenser lorsqu'on écrit sur une époque où règnent tant de doutes et d'incertitudes. Ce qui rend cette histoire particulièrement claire, c'est la belle carte qu'il y a jointe de la Germanie et des migrations germaniques dans l'Empire romain, avant et pendant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne. Ce volume sert d'introduction à l'histoire de l'Empire germanique que M. De Ring se propose d'écrire et à laquelle nous prédisons d'avance un succès certain, si elle est traitée avec le même soin, avec le même esprit de critique, avec la même méthode qui caractérisent ce premier essai.

211° De familie Dykmans, drama in drie bedryven, door K. Ondereet. Gent, 1850; in-12, 77 pag.

M. Ondereet est un de nos auteurs dramatiques flamands qui ont le plus de réputation, et qui, après M. Van Peene, ont le plus écrit pour la scène flamande. Il est en outre acteur hors ligne, et jouit à ce titre d'une vogue aussi longue que méritée; il n'est pas un de nos théâtres où cet habile artiste-amateur n'ait recueilli les suffrages du public. La pièce que nous annonçons aujourd'hui est bien écrite, bien dialoguée; il y a de la chaleur et de l'entrain dans la diction, les scènes s'y engencent bien, de manière à produire de l'effet. Quant au sujet, nous regrettons de le dire, c'est une donnée vulgaire qui traîne dans tous les vaudevilles parisiens et qui par conséquent ne reflète nullement nos mœurs flamandes. Il est fâcheux de voir ainsi presque tous nos auteurs dramatiques flamands se fourvoyer dans un genre de pièces où il n'y a de national que la langue dans laquelle elles sont écrites. Les désordres de la vie privée n'ont pas, grâce à Dieu! assez pénétré dans notre population pour qu'il faille en faire des peintures scéniques. M. Ondereet a assez de son propre fond, ce semble, pour qu'il ne cherche pas à imiter nos voisins dans ce qu'ils ont de mauvais.

212° Verzameling van alleenspraken, ingezonden ten letter- en tooneelkundigen pryskamp der Maetschappy : Moedertael en Broedermin te Nevele. Gent, in-12, 71 pag.

Il n'y a pas chez nous de centralisation littéraire; sous bien des rapports c'est un malheur. Mais quand on voit les efforts individuels que font tant d'hommes de mérite et de sociétés zélées pour relever les lettres flamandes de leur abaissement, nous éprouvons un légitime sentiment d'orgueil national, et nous disons que la vie intellectuelle n'est point éteinte là où elle se révèle par tant d'heureuses tentatives. Voici une simple commune rurale dont la société littéraire ouvre un concours après quelques années d'existence; et de toutes les parties de Flandre on s'empresse d'y répondre. Certes le recueil que nous annonçons ne contient pas tous chefs-d'œuvre, mais dans les divers morceaux qui le composent, il y a des idées heureuses, des tournures originales, de la verve

poétique et une facilité de diction qui annonce un grand progrès dans la culture de la langue. Quelques-uns de ces monologues seraient sans aucun doute accueillis avec faveur sur la scène.

213° De l'agriculture et de l'économie rurale en France, en Belgique, en Hollande et en Prusse, par Henri Colman; traduit de l'anglais par le baron H. Le Bailly de Tilleghem-Mortier. Bruxelles, Janssens, 1850; in-8°, II et 108 pages.

Voici un jeune diplomate belge qui a su occuper les loisirs de la vie de légation à l'étranger, en traduisant un excellent livre anglais, dont nous avons précédemment déjà dit quelques mots. En vulgarisant chez nous l'ouvrage de M. Colman, M. Le Bailly a eu principalement en vue de faire connaître combien l'état prospère de notre agriculture est apprécié par des écrivains de mérite qui ont visité la Belgique. Il ne s'est pas seulement borné au rôle assez ingrat de traducteur; il a, çà et là, enrichi l'ouvrage de notes intéressantes, et rectifié parfois les opinions erronées de l'auteur. Sa traduction est facile et élégante, elle rend sans effort les tours de phrases souvent bizarres et originales. Nous n'hésitons pas à dire qu'il a rendu un véritable service à nos agronomes en translatant ce livre dans une langue qui est plus généralement connue dans notre pays.

214° Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie, pendant le moyen-âge et sur les progrès de la géographie, par le vicomte de Santarem. Paris, Maulde et Renon, 1850; in-8°, XCV et 592 pag. — 2e volume.

Les services que M. le vicomte de Santarem a rendus à l'histoire de la géographie, sont incontestables, et la liste des mémoires et des dissertations qu'il a consacrés à cette science, occuperait seule une place remarquable dans une bibliographie spéciale. Ce qui dans cette partie restait toujours le moins connu, c'était la cosmographie et la cartographie pendant le moyen-âge. M. De Santarem s'est mis à réunir sur les sources de ce genre tous les renseignements qu'il a pu trouver, éparpillés dans je ne sais combien de manuscrits et de livres oubliés, et en a composé un vaste ouvrage

critique, sans lequel il sera dorénavant impossible d'écrire sur la géographie ancienne. Parmi les documents de ce genre qu'il analyse avec le plus de soin, nous devons signaler les cartes qu'il a tirées du *Liber Floridus*, MS. de la Bibliothèque de Gand, dont nous avons déjà fait connaître l'importance dans notre recueil. Ce deuxième volume embrasse toute la partie de l'histoire de la cartographie comprise entre le VI^e^ et le XIII^e^ siècle. Une excellente table des matières permet au lecteur de faire avec une grande facilité des recherches dans ce livre. Travail vaste et consciencieux qui atteste de profondes connaissances, en même temps qu'une sagacité des plus heureuses, l'*Essai* de M. de Santarem est destiné à faire autorité dans la science.

215° Documents extraits du dépôt des Archives de la Flandre occidentale, à Bruges, par F. Priem. 2^e^ série, t. VII. Bruges, 1850.

L'administration provinciale de la Flandre occidentale continue avec zèle la publication des documents importants que renferment les archives. Le 7^e^ volume de cette collection que M. Priem vient de faire paraître, renferme des extraits de comptes des années 1528 et 1529, qui donnent d'intéressants renseignements sur la célèbre cheminée sculptée du Franc de Bruges. Ces extraits sont suivis de la liste exacte des magistrats du Franc, de 1228 à 1566. C'est pour l'histoire de cette partie de la Flandre un des documents les plus curieux que l'on ait encore mis au jour.

216° Souvenirs de voyage dans le pays rhénan, par Ch. de Sainte-Hélène. Liége, Desoer, 1850; 3 vol. in-12.

C'est peut-être une indiscrétion de le révéler, mais ce nom quelque peu singulier de Sainte-Hélène qui rappelle à la fois la mère de Constantin et le rocher où mourut Napoléon, cache tout bonnement celui de J. Petit de Rosen, jeune écrivain liégeois, qui avec son style élégant et facile, ses connaissances en histoire et en antiquités, ses tournures de phrases, pleines de verve, avait tous les droits, ce semble, de déposer le masque de l'anonyme. Ces Souvenirs, rédigés sur les lieux mêmes, sans préoccupations politiques,

sans trop de prétention à philosopher et à régenter le monde, ont je ne sais quoi d'attrayant qui vous entraîne sans effort sur les pas du spirituel voyageur. Le pays rhénan que la plupart de nous ont visité, y reparaît toujours jeune, toujours beau, de cette beauté sévère que la nature et les grandes choses accomplies par les hommes, savent seules donner. Il y a de la largeur dans les peintures de M. de Sainte-Hélène, il y a de la grace dans ses descriptions. Il est en outre sobre d'anecdotes personnelles et d'aventures extraordinaires; ce sont là des qualités précieuses chez un touriste qui raconte; la vérité semble avoir été le but constant de sa poursuite; c'est assez dire que le lecteur peut avoir foi dans ses assertions !

217° Notice historique sur l'ancien comté de Hornes et sur les anciennes seigneuries de Weert, Wessem, Ghoor et Kessenich. Gand, 1850.

M. Wolters en publiant cet intéressant travail, s'est plu à compléter les renseignements que M. Goethals a réunis dans l'*Histoire de la maison de Hornes,* qui a paru l'année passée. L'un et l'autre de ces ouvrages sont désormais indispensables pour ceux qui veulent connaître l'histoire de cette partie du Limbourg. Les annexes se composent de 42 pièces. Une carte et neuf planches servent à illustrer le texte. Ce genre de travail n'est point susceptible d'une analyse détaillée. L'exactitude, la nouveauté des détails et surtout les recherches consciencieuses de l'auteur en constituent le principal mérite.

218° Nobiliaire de Belgique, par N. J. Van der Heyden. Anvers, 1849-1850; in-8°, 7 livr.

L'intention de M. Van der Heyden, en entreprenant ce nobiliaire, a été moins de satisfaire la vanité de quelques grandes maisons, de certaines anciennes familles, que de faire connaître les services rendus par la noblesse belge, dans les temps anciens, à la chose publique. A ce titre nous applaudissons volontiers à cette publication. Les bonnes actions de nos ancêtres doivent nous servir d'exemples; il est utile de les rappeler quelquefois au souvenir de la postérité. Les familles dont il est question dans ces sept

premières livraisons sont : Saxe (d'où est sorti notre roi, S. M. Léopold), D'Ursel, Pitteurs, De Theux, Van Eersel, Ullens, De Wael, De Bernard-De Fauconval, De Giey, Charlé de Tyberchamps, Van der Aa, Pins, De Lalaing, De Kerchove, Van Rechem, De Lenarts, De Stassart, Cogels, Hody-Warfusée, Van de Werve, De Mesemacre, De Schiervel, etc. Les notices sont courtes, mais substantielles. Quelques-unes, comme celles qui concernent le vicomte de Kerchove-Van der Varent et le baron de Stassart, sont des biographies complètes.

219° Les vrayes Chroniques de Jehan le Bel, chanoine de S^t^-Lambert, renouvellées et publiées par M. L. Polain. Liége, 1850; in-8°, 27 et 106 pag.

Le seul auteur que Froissart ait cité comme lui ayant servi dans la composition de ses *Chroniques*, est Jean Le Bel, chanoine de Liége. En vain des savants du premier ordre, parmi lesquels nous citerons MM. Buchon et Paulin Paris, avaient recherché l'ouvrage de cet historien qui paraissait avoir eu tant d'importance, lorsqu'en 1847, M. Polain, de Liége, eut le bonheur de mettre enfin la main sur ce document tant désiré. Il était enseveli dans deux anciens manuscrits de Jean d'Outremeuse, déposés à la Bibliothèque royale à Bruxelles. M. Polain communiqua immédiatement sa précieuse découverte à l'Académie et se mit à l'œuvre pour publier la partie de cette chronique qui embrasse les années 1325 à 1340. C'est le livre que nous annonçons aujourd'hui et qui doit à juste titre piquer la curiosité des historiens et des bibliographes. L'éditeur l'a fait précéder d'une bonne notice sur Jean le Bel, où il signale *con amore* tout l'intérêt qui s'attache à cette nouvelle source, demeurée si longtemps inconnue. Les notes qui terminent le volume, établissent la corrélation qui existe entre le récit de Froissart et celui de Jean le Bel. En vrai bibliophile, M. Polain a religieusement conservé l'orthographe de l'original; il est même allé plus loin, il a fait reproduire tout le texte en caractères anciens, ce qui donne à cette rareté littéraire, tirée seulement à 120 exemplaires, l'aspect d'un véritable monument bibliographique. Cette belle publication fait aussi honneur aux presses de M. Hoyois, à Mons, d'où elle est sortie.

220° Une page détachée de l'histoire de Flandre (1301-1328), ou l'époque héroïque de Bruges, par J. Perneel, docteur en droit. Bruges, Bogaert; in-8°, CLXXII et 205 p.

C'est sous ce titre que M. Perneel a voulu décrire cette glorieuse époque de nos annales qui vit briller Guillaume de Juliers, Jean de Namur, Jean Borluut, Breydel, De Koninck et Zannekin. Il y avait là un vaste champ à exploiter. M. Perneel a fait précéder son ouvrage d'une longue introduction, embrassant l'histoire de la Flandre depuis l'invasion romaine jusqu'à la fin du règne de Marguerite de Constantinople. Il nous semble que l'auteur aurait pu s'appuyer plus longuement qu'il ne l'a fait, sur le réveil des communes flamandes, et qu'il n'aurait pas dû se contenter pour décrire l'époque héroïque du peuple flamand, d'une fastidieuse nomenclature de batailles et de faits d'armes, comme il l'a fait, mais qu'il aurait rendu son œuvre bien plus attrayante en nous montrant la puissante et sage organisation de nos villes, organisation qui nous a fait marcher à la tête de la civilisation de l'Europe moderne. — Nous croyons aussi que M. Perneel se trompe en avançant que le Maeleveld près de Bruges et la petite ville de Maldeghem se trouvent sur l'emplacement qu'occupaient jadis les *Meldi,* peuplade du temps de César. Car sur toutes les anciennes cartes (1), nous voyons que le *Meldfelt* ou pays des *Meldi* se trouvait au Nord de Bruges, là où est actuellement Biervliet, et nullement vers l'Est, comme semble l'indiquer M. Perneel.

Du reste, rien de neuf dans tout cet ouvrage, aucune donnée nouvelle sur l'état de la Flandre durant cette glorieuse période, laquelle se trouve bien plus complètement esquissée dans Meyer, Warnkœnig, Moke et Kervyn de Lettenhove; dans Kervyn surtout, que l'auteur a largement mis à contribution et qu'il a néanmoins cherché à critiquer en maint endroit de son ouvrage (Voir page CLII de l'introduction). B.

221° Dictionnaire général et raisonné de droit civil, répertoire de législation et de doctrine en matières (*sic*) civile,

(1) Voir surtout l'excellent Historisch-Geographischer Hand-Atlas, von Dr Von Spruner.

commerciale, criminelle, administrative, d'enregistrement, de timbre, de notariat, par Armand Dulloz, et Rolland de Villargues, conseiller à la cour de Paris, extrait des ouvrages de MM..... (suivent les noms de 40 jurisconsultes de France et de Belgique). — Bruxelles, 1850; sept volumes gr. in-8°, de 400 pag. à 2 col.

Quoiqu'en dise ce titre, c'est bien d'une œuvre belge que nous avons à rendre compte, nous pourrions dire d'un délit belge, délit nouveau que le Code pénal ne prévoit point, et dont la république des lettres n'offre guère de précédents.

Il est venu à la pensée de quelque spéculateur en librairie de publier un répertoire complet de jurisprudence, mis en concordance avec les lois belges. L'œuvre n'existait point, et il n'entrait sans doute pas dans le plan de l'éditeur d'en payer l'exécution. Les ciseaux ont tout fait; vingt ouvrages divers ont été découpés, et leurs lambeaux, classés dans je ne sais quel ordre, nous montrent les lois abrogées confondues avec les lois nouvelles, les lois françaises avec les lois belges, les dispositions législatives avec les interprétations douteuses de la doctrine et de la jurisprudence, le tout si bien mêlé qu'il n'est peut-être pas de partie du droit, si claire et si simple qu'elle soit, qui ne vous y apparaisse hérissée de difficultés et de contradictions.

Et comme pareille œuvre se fût difficilement fait recevoir par son propre mérite, si elle eut été publiée sous le nom inconnu de la personne (étrangère sans doute à toute étude juridique) qui a tenu les ciseaux, on a audacieusement signé des noms de deux des auteurs qu'on avait le plus pillés, MM. Roland de Villargues, et Armand Dulloz, de manière à ajouter le faux au plagiat.

A. D.

222° Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et écrits périodiques liégeois, par M^r U. Capitaine. Liége, Desoer, 1850; in-18.

Nous n'oserions décider laquelle des deux influences l'emporte sur l'autre, de l'influence du journalisme sur l'esprit public, ou de celle de l'esprit public sur le journalisme. Mais, que le langage de la presse périodique, que les tendances des lettres en général

soient l'effet ou la cause des idées dominantes d'une époque, toujours est-il vrai de dire que dans nos temps de libre discussion, il existe entre les unes et les autres, un assez parfait accord, pour que l'histoire des lettres soit déjà la moitié de l'histoire de l'époque.

M. Capitaine l'a compris, et a ajouté un intéressant chapitre à l'histoire de sa patrie, en écrivant, sous un titre trop modeste, l'histoire complète de la presse périodique du pays de Liége. Déjà M. Warzée avait traité le même sujet dans ses Recherches sur les journaux belges (1), mais la position particulière de M. Capitaine lui a permis de réunir des détails plus nombreux et qui devaient en partie échapper à son dévancier. A lire le livre de Mr U. C., on s'étonne de l'importance que la presse avait acquise à Liége pendant le XVIIIe siècle, et on sait gré à l'auteur de ses efforts pour arracher à l'oubli bien des noms qui méritent d'avoir leur place dans l'histoire des lettres en Belgique. D.

223° Eerste beginselen der Wysbegeerte, door Hanegraaf. Antwerpen, Jonghmans, 1850; in-8°.

Mme De Staël a écrit, en parlant de la philosophie allemande, ces paroles aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a un demi-siècle : « Les doctrines matérialistes ont jeté dans les esprits de si profondes racines, il en est résulté tant d'irréligion et d'égoïsme, qu'on devrait encore regarder comme les bienfaiteurs de leur pays ceux qui n'auraient fait que combattre ce système et raviver les pensées de Platon, de Descartes et de Leibnitz. »

Or c'est précisément là ce que M. Hanegraaf a tenté de faire dans un livre flamand d'un style clair et correct, et d'une précision quasi-mathématique. Nous n'aurions à donner que des éloges à l'œuvre de Mr H., si la doctrine des idées innées n'y était exposée avec une concision trop grande pour être parfaitement saisie de ceux qui, pour connaître la doctrine qu'il expose, se contenteraient de la seule lecture de son livre. Mais si cet écrit n'est qu'un essai, comme le titre semble l'indiquer, il réunit toutes les qualités qui doivent engager l'auteur à persévérer dans la voie où il est entré. D.

(1) Voir *Messager des Sciences historiques*, année 1845, p. 206.

224° Een Engel in den hemel, of Leven en dood van H. M. Louise-Marie, koningin der Belgen, door Th. Schellinck. Gent, wed. Van der Schelden, 1850; 185 pages, avec préface, épitre dédicatoire à S. A. R. la princesse Charlotte et introduction.

Cette brochure, le plus complet des ouvrages publiés jusqu'ici sur la vertueuse reine dont la Belgique entière pleure la perte, est écrit avec beaucoup de sentiment, dans un style pur et coulant, qui en rend la lecture facile et agréable. L'auteur, M. Schellinck, y a réuni toutes les particularités qui concernent lavie de la bien-aimée princesse. Le public flamand lui saura gré d'avoir si bien compris la tâche de biographe qu'il s'est imposée.

225° Un mari en loterie ou les suites sérieuses d'une révolution pour rire, par Léon Wocquier. Bruxelles, La Broue, 1850; in-8°, 233 pp.

Tel est le titre plaisant d'un livre sérieux dont la première partie est une excellente satyre déguisée contre les excès de la démagogie, et la seconde une peinture pleine de vérité d'une des faces de notre pauvre cœur humain. Ce qui distingue surtout ce livre, en apparence léger, c'est l'esprit caustique, le sens juste et droit, le pétillant *humour* qui le distinguent et qui impriment à l'action du petit drame qui s'y déroule un cachet tout-à-fait original. Le style de M. Wocquier est coulant, vif, coloré; sans viser à la prétention, il est constamment élégant et soigné. On voit que l'auteur est à la fois penseur réfléchi et poète riche de nobles sentiments.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Musée historique de Gand. — Le Musée établi sous les auspices de la Commission pour la conservation des monuments et objets d'art de la ville de Gand (1), vient de recevoir en don de M. le Ministre de l'intérieur toute une série de documents relatifs à l'histoire et à l'archéologie de la Belhue. On y remarque :

1° Les publications faites par la Commission d'histoire, savoir : les Chroniques de *Jan Van Heelu* et de *Philippe Mouskes,* le *Corpus chronicum Flandriæ,* les Brabantsche Yeesten de *Jan De Clerck,* les monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg; les documents relatifs aux troubles du pays de Liége; enfin les relations des troubles de Gand sous Charles-Quint, en tout 12 beaux volumes in-4°.

2° Le compte-rendu des séances de ladite Commission, 16 vol. in-8°.

3° La Biographie universelle des musiciens, par *Fétis;* 8 vol. in-8°.

4° L'histoire de la législation nobiliaire, par *Gérard.*

5° *A. Michiels,* Histoire de la peinture flamande et hollandaise; 4 vol. in-8°.

6° *Guioth,* Histoire numismatique de la révolution belge.

7° *Schaepkens,* Trésor de l'art ancien en Belgique, un magnifique volume in-folio, orné de 30 planches.

Enfin plusieurs autres ouvrages encore, qu'il serait trop long d'énumérer.

(1) Voir sur ce Musée, année 1833. p. 504; 1834, p. 117.

La bibliothèque de ce Musée est déjà riche en ouvrages publiés à Gand ou par des auteurs gantois. Le Musée lui-même renferme des choses fort intéressantes; des antiquités de toute espèce de ciselures et autres objets d'art du moyen-âge, les anciens plans de l'hôtel-de-ville, les glaives et verges de justice, etc., etc. Toutes ces richesses sont arrangées avec goût dans une des plus belles salles de l'hôtel-de-ville, l'antique Trésorerie, non moins curieuse par ses tentures en cuir doré que par la riche décoration de la voûte. Les étrangers dorénavant ne se contenteront plus d'admirer la belle façade de l'hôtel-de-ville; tous voudront visiter les collections réunies dans la Trésorerie, ainsi que la curieuse série des tableaux, dessins et bas-reliefs que l'administration communale vient de permettre à la Société royale des Beaux-Arts, de déposer dans la magnifique salle, dite de l'Arsenal. V. G.

Prix quinquennal de 5000 Francs. — Dans sa séance du 27 novembre 1850, la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique a procédé au choix des membres de la commission chargée de se prononcer sur le mérite des ouvrages historiques qui doivent prendre part au grand concours quinquennal institué par le Gouvernement en 1845. Ont été désignés à cet effet, pour être soumis à la sanction royale, les noms de MM. le baron de Gerlache, De Ram, Gachard, baron de Saint-Genois, Moke, Faider et Gheldolf. En choisissant ces deux derniers, ce corps savant a voulu faire acte d'impartialité et placer dans cette commission un correspondant de la compagnie et un membre étranger à l'Académie.

Vente de la Galerie du roi Guillaume II. — Elle a disparu cette belle et précieuse galerie, à laquelle un prince éclairé et ami des arts avait consacré tant de soins, tant d'argent; elle a disparu, éparpillée sur la surface de la terre, laissant partout quelques-uns de ses précieux débris pour rappeler à la postérité son existence passagère dans la demeure d'un roi. Belges, qui avez vu vendre

dans cette circonstance les productions de vos plus illustres maîtres, soyez fiers, car c'est l'École flamande qui a eu tous les honneurs de cette solennité artistique. En lisant les chiffres fabuleux qu'ont atteints quelques œuvres de cette école, on se frotte les yeux et l'on se demande avec étonnement si ces somptueuses folies sont bien de notre siècle, où l'industrialisme a tout envahi. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en mettant sous leurs yeux la liste des tableaux qui ont été vendus le plus cher : J. Van Eyck : l'Annonciation de la Vierge, acheté par Bruni, 5377 florins. — Dirk de Harlem : La vengeance et l'acte de justice d'Othon, Brondgeest, 900 flor. — Hemling : La vie de S^t^-Bertin, Roos, 23,000 flor. — Idem : Autel portatif, Weber, 6000 fl. — Quintin Metseys : Le buste du Christ et de la Vierge, 2350 fl. — B. Van Orley : Le festin des enfants de Job, Roos, 6400 fl. — Lucas de Leyden : La descente de croix, Bruni, 7000 fl. — L. Lombard : Une vision, Roos, 1900 fl. — Rubens : La chasse aux sangliers, Roos, 20,000 fl. — Idem : Portrait du baron de Vicq, Van Cuyck, 7025 fl. — Id. : Portrait de Marie de Médicis, De Vries, 3960 fl. — Id. : Portrait d'Albert et d'Isabelle, Roos, 5200 fl. — Van Dyck : Portraits de M. et M^me^ Le Roy, Mawson, 63,600 fl. — Idem : Portrait de M. Pepin, Leroi, 4300 fl. — Jordaens : Neptune et Amphitrite, Roos, 1900 fl. — D. Teniers : Fête flamande, Van der Hoop, 12,300 fl. — Le produit de l'École flamande ancienne seule a été de 294,706 florins ou 623,720 francs, sans les frais de vente, c'est-à-dire en moyenne pour chacun des 81 tableaux dont elle se composait, un peu plus de 7700 francs.

Les tableaux de l'École flamande moderne, représentée par De Keyser, Gallait, Eeckhaut, De Braekeleir, Leys, Ommeganck, Madou, Wappers, Verboeckhoven, ont tous en général été vendus à des prix très-convenables.

Trouvaille de monnaies. — On a découvert tout récemment, en extrayant du sable sur le territoire de la commune de S^t^-André-lez-

Bruges, à cinq pieds de profondeur, une petite cruche contenant environ 450 pièces de monnaie en argent, et appartenant presque toutes au règne de Philippe-le Bel, comte de Flandre (1482-1506). Ce sont en général des sols, doubles sols, demi sols et quarts de sols, pour la Flandre, le Brabant, le Namurois, la Hollande, etc. Quelques pièces sont au coin de Charles-le-Téméraire; d'autres, mais en petite quantité, appartiennent à des évêques de Liége, de Cambrai, d'Utrecht, etc. Il s'en trouve même aux coins de Charles VIII, roi de France. Plusieurs de ces monnaies sont très-rares. La plus récente de toutes porte la date de 1499, il est plus que probable que c'est au commencement du seizième siècle que l'enfouissement a eu lieu.

M. Serrure, professeur à l'Université de Gand, a fait l'acquisition du dépôt tout entier.

Bibliographie voor Nederland. — Malgré les honorables efforts tentés chez nous, entre autres par le libraire Muquardt, de Bruxelles, il nous manque encore une bonne bibliographie belge. Le même besoin se fait aussi sentir chez nos voisins du Nord, les Hollandais. Un jeune et intelligent bibliographe, Mr J. Tideman, de La Haye, a conçu l'utile projet de combler cette lacune, si fâcheuse dans ce siècle où la presse produit tant de choses, et a convié la Belgique à se faire représenter dans l'intéressante publication qu'il vient d'entreprendre. La Bibliographie des Pays-Bas donnera le titre des livres, gravures, musique, cartes et plans, à mesure qu'ils paraîtront dans les deux pays, avec l'indication exacte du format, du nombre des pages et du prix. Les trois premières livraisons que nous avons sous les yeux, contiennent déjà une liste alphabétique d'un bon nombre d'ouvrages importants, publiés récemment et que nous ne connaissions pas même de nom. Sous forme d'annonces, on y trouvera l'indication des ouvrages en souscription et de ceux dont la publication n'est pas encore commencée, ainsi que des recueils littéraires et scientifiques qui paraissent pé-

riodiquement. La *Bibliographie* coûtera annuellement fl. 2-40 pour les Pays-Bas et fl. 3 pour l'étranger. Un cahier in-8° de 12 pages sera remis tous les mois aux souscripteurs. Nous faisons des vœux pour que l'œuvre de M. Tideman réussisse et pour que le concours des bibliophiles et libraires belges lui soit assuré. Il rendra un immense service aux littérateurs des deux pays.

Nécrologie : Van Beveren. — L'*Eendragt*, publié par les soins de M. Rens, qui imprime à cette feuille hebdomadaire une direction à la fois intelligente et pleine d'intérêt, enregistre avec soin les titres de gloire qui honorent la littérature et les artistes belges, surtout de ceux qui appartiennent à la partie flamande de notre pays. Nous en extrayons aujourd'hui un petit article chronologique, consacré à un peintre de grand mérite, décédé le 17 septembre 1850, à Amsterdam, à l'âge de 41 ans. Nous voulons parler de Charles Van Bevereu, né à Malines, mais fixé en Hollande depuis un grand nombre d'années. Cet artiste s'était surtout consacré à la peinture religieuse. « Après Rembrandt et Van der Helst, » c'est le plus éminent peintre de la Hollande. Il brillait par la vé- » rité de la couleur et imitait si parfaitement la nature, qu'on ne » pouvait se persuader que ses ouvrages fussent le produit du pin- » ceau. Il y a dans ses tableaux une délicatesse de sentiment et une » ampleur de pensée auxquelles les artistes hollandais demeurent » généralement étrangers. Sa dernière œuvre historique fut *le Lit* » *de mort* de S^t^-Antoine, qu'il exécuta à Malines au sein de sa » famille; elle se trouve aujourd'hui dans l'église catholique de » Moïse et d'Aaron, à Amsterdam. Tant sous le rapport de la com- » position et du coloris que sous celui de la conception religieuse, » c'est le plus beau de ses ouvrages. Bien que plus d'une fois il ait » modifié sa manière de peindre, passant subitement d'une exécu- » tion finie que Gérard Dow n'eût point répudiée, à la vigueur et » à la force qui rappellent Rembrandt, il se distingue toujours » dans ses tableaux par la vérité. Ses toiles les plus connues sont :

» La Religieuse priant, la Novice, la Novice jouant de la harpe, » le Trappiste; ce sont des peintures admirablement achevées. Ses » portraits ne sont pas moins recommandables; peu de temps avant » sa mort, il en exécuta plusieurs à Rotterdam qui sont d'une rare » perfection. Le nom de Van Beveren mérite de figurer au premier » rang des peintres de l'École belge (1). »

(1) *Eendragt*, n° 11, 20 octobre 1850, p. 2.

Errata.

Année 1849.

Page 422, à la note, *au lieu de* Toulier, *lisez :* Fr. Taulier.

Année 1850.

Page 151, ligne 11, *au lieu de* française, *lisez :* françaises.

Page 262, à la note, ligne 5, sénateur Roman, *lisez :* Rooman. — Le *Belgium Dominicanum* nomme un Provincial de l'ordre en 1640, qui s'appellait *Roman*.

Page 266, à la note, ligne 9, opifer, *lisez :* opifex.
rejieiens, *lisez :* reficiens.

Page 269, à la note 2, ligne 3, fondé en 1213, *lisez :* 1218.

Page 380, ligne 28, s'étant permis de doutes, *lisez* : de douter.
» ligne 29, avait dit, *lisez :* ayant dit.

Page 404, ligne 4, *au lieu de* Dornat, *lisez :* Domat.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1850.

Notices et Dissertations.

Joyeuse Entrée de l'Empereur Maximilien I à Gand, en 1508 (Description d'un livre perdu). Par Ph. Kervyn de Volkaersbeke 1
Essai historique sur Jean le Victorieux, duc de Brabant; par Men De Ring 35
Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges, établis à l'étranger, pendant les XVe et XVIe siècles; par P.-C. Van der Meersch. — X. Renaud de Nimègue et Théodore de Rhynsburg, imprimeurs à Venise de 1477-96. 59
Origine de l'hospice de Ste-Catherine, dit Kinderen Alyn's Hospitael, à Gand. — Histoire d'un procès criminel du XIVe siècle. — Par Jules de Saint-Genois. 98
Notice sur un petit monument antique; par L. B. C. . . . 139
Roland de Lassé, compositeur belge, né à Mons en 1520; par Men De Ring 161
Les Flamands de France; par L. De Baecker. — I. Précis historique de la langue flamande en France. 173
II. De la littérature chantée. 297
III. De la littérature écrite 409
Van Zevecote; par J. Stecher . . . . . 222 et 490
Relations entre la Flandre et l'Angleterre. — Addition à la note de M. Gheldolf. — Par V. Gaillard 239

Aperçu de l'histoire de l'origine des Béguines en Belgique, par le docteur Hallmann; par Is. H. 241
Note sur un lexique hébreu, qu'a publié à Louvain, en 1615, Joseph Abudacnus, dit Barbatus, chrétien d'Égypte; par Félix Nève 248
Notes pour une future biographie de Frère Romain, architecte; par Fr. B. C. Moulaert. 260
Caractères cryptographiques du XI^e^ siècle; par J. D. S. G. 272
Le Cameracum Christianum de M. Le Glay; par Henry Bruneel 274
Église et monastère de l'ordre Saint Antoine, à Maestricht; par Alex. Schaepkens. 346
Du Crime de Sorcellerie. — Lettre du grand Conseil en Flandre (2 décembre 1595). Par A. D. 374
Un mot à propos d'un livre intitulé : Philippe II et la Belgique, etc., par Ad. Borgnet. Par Kervyn de Volkaersbeke 385
Notice biographique de M^r^ P.-J.-G. baron Surmont de Volsberghe; par A. V. L. 390
Le Baron de Reiffenberg, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke. 478
Un document contemporain de la guerre de Grimberghe, par Alexandre Pinchart 483
Notice sur le Baron d'Exaerde 507
Deuxième Congrès littéraire tenu à Amsterdam 511
Monument élevé à la mémoire de M. le chanoine Triest, dans l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles. 519

Revue bibliographique.

Compte-rendu de 15 ouvrages 143
» 16 » 283
» 11 » 396
» 15 » 525

Chronique des Sciences et des Arts.

Statue de Jacques Van Artevelde 154
Population belge. Recensement général de 1846. . . . . *Ib.*
Géants de Wetteren 155
Sociétés historiques du Nord de la France 156
Ornementation des églises 158
Biographie de Cornelius Scepperus . . . . . *Ib.*
Renaissance de l'art chrétien 159
Voyage de Guillaume de Rubruquis . . . . . *Ib.*
Album der schoone Kunsten 160
Antiquités découvertes à Deurle 292
Cornelis Sneyssone. . . . . *Ib.*
Buste de David Lindanus. . . . . *Ib.*
Lettre de Jeanne de Luxembourg 294
Commission royale d'Histoire. 405
Madone de Raphaël . . . . . *Ib.*
Voyage de Thetmar en Terre sainte, en 1217 406
Nordischer Telegraph . . . . . *Ib.*
Le Livre d'or des métiers . . . . . *Ib.*
Musée d'Antiquités, à Gand. 535
Prix quinquennal de 5000 francs. 536
Vente de la Galerie du roi Guillaume II. . . . . *Ib.*
Trouvaille de monnaies 537
Bibliographie voor Nederland. 538
Nécrologie : P. B. De Groote. 160
» Désiré-Jean Vanderhaeghen. 293
» Van Beveren. 539

Gravures et Lithographies.

1. Le Collatie-Zolder (1508) 1
2. Hospice de Sainte-Catherine 89
3. Buste d'Hercule Jeune 139
4. Statue de Jacques Van Artevelde 153
5. Roland De Lattre 161
6. Sa tombe. 168
7. Portrait du Dominicain François Romain 260
8. Église de S^{t}-Antoine à Maestricht 346
9. Vue de Maestricht. 350
10. Fac-simile d'une charte de Godefroid III, duc de Brabant, de l'an 1159 428
11. Ancien château d'Exaerde, en 1640 507
12. Monument du chanoine Triest, dans l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles 519

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00676 5602